Sc.7.Pl.6.

37
9 B
12

117

Digitized by Google

HISTOIRE ECCLESIASTIQUE,

Par M. FLEURY, Prêtre, Prieur d'Argenteüil, & Confeſſeur du Roi.

TOME SIXIÉME.

DEPUIS L'AN 429. JUSQUES A L'AN 483.

Revû & corrigé par l'Auteur.

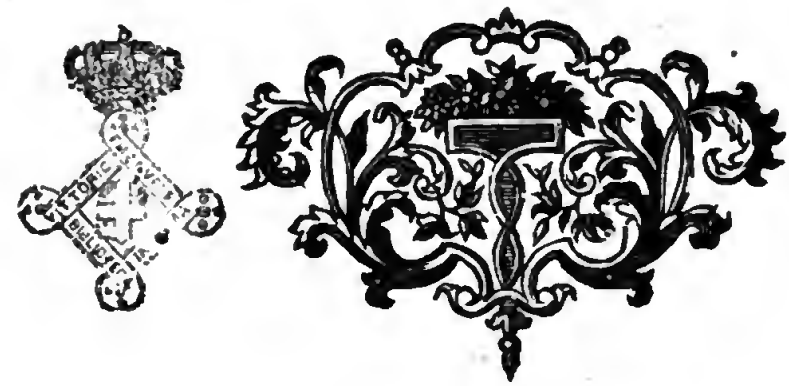

A PARIS,

Chez
P. G. LE MERCIER, rue S. Jacques, au Livre d'or.
DESAINT & SAILLANT, rue S. Jean de Beauvais.
JEAN-TH. HERISSANT, rue S. Jacques, à S. Paul, & à S. Hilaire.
DURAND, rue S. Jacques, au Griffon.
LE PRIEUR, rue S. Jacques, à la Croix d'or.

M. DCC. L.

Avec Approbation & Privilege du Roi.

SOMMAIRES DES LIVRES.

LIVRE VINGT-CINQUIÉME.

1. HE'réſie de *Neſtorius.* II. *Oppoſition des Catholiques.* AN. 429.
III. *Lettre de S. Cyrille aux ſolitaires.* IV. *Sa premiere lettre à Neſtorius.* V. *Violences de Neſtorius.* VI. *Mémoire de Mercator contre les Pélagiens.* VII. *Lettre de Neſtorius au pape* 430.
S. Celeſtin. VIII. *Seconde lettre de S. Cyrille à Neſtorius.* IX. *Autres lettres de S. Cyrille.* X. *Seconde lettre de Neſtorius à S. Cyrille.* XI. *S. Cyrille écrit à l'empereur & aux princeſſes.* XII. *Il écrit au pape, &c.* XIII. *Traité de l'incarnation par Caſſien.* XIV. *Lettre du pape contre Neſtorius,* XV. *Miſſion de S. Germain & de S. Loup en Bretagne.* XVI. *Commencemens de ſainte Geneviéve.* XVII. *S. Germain & S. Loup vainqueurs des Pélagiens.* XVIII. *Et des Saxons.* XIX. *Lettre de Jean d'Antioche à Neſtorius.* XX. *Réponſe de Neſtorius.* XXI. *Derniere Lettre de S. Cyrille à Neſtorius.* XXII. *Les douze anathêmes de S. Cyrille.* XXIII. *Convocation du concile d'Epheſe.* XXIV. *Derniers ouvrages de S. Auguſtin.* XXV. *Déſolation de l'Afrique.* XXVI. *Mort de S. Auguſtin.* XXVII. *S. Alexandre fondateur des Acemetes.* XXVIII. *Autre Lettre de Neſtorius au pape.* XXIX. *Ses derniers ſermons.* 431.
XXX. *Commencemens de Theodoret.* XXXI. *Ecrits contre Neſtorius.* XXXII. *Loix pour les aſyles.* XXXIII. *Fin de S. Paulin de Nole.* XXXIV. *Arrivée des évêques à Epheſe.* XXXV. *Retardement de Jean d'Antioche.* XXXVI. *Proteſtations de Neſtorius & de Candidien.* XXXVII. *Ouverture du concile.* XXXVIII. *Cita-* 22. Juin.
tions à Neſtorius. XXXIX. *Examen de la doctrine.* XL. *Dépoſitions contre Neſtorius.* XLI. *Autoritez des peres, &c.* XLII.

Sentence contre Neſtorius. XLIII. *Lettre à l'abbé Dalmace.* XLIV. *Relation de Neſtorius.* XLV. *Arrivée de Jean d'Antioche.* XLVI.

10. Juillet. *Lettre de l'empereur par Pallade.* XLVII. *Arrivée des legats du*

11. *pape.* XLVIII. *Ils confirment la dépoſition de Neſtorius.* XLIX.

16. *Lettres ſynodales.* L. *Plaintes de S. Cyrille & de Memnon.* LI.

17. *Citations à Jean d'Antioche.* LII. *Sentence contre lui.* LIII. *Lettres ſynodales.* LIV. *Lettres des ſchiſmatiques.* LV. *Lettres du comte*

22. *Irenée.* LVI. *Sixième ceſſion. Requête de Chariſius.* LVII. *Prétentions des évêques de Chipre.* LVIII. *Autres affaires particulieres.*

31. LIX. *Canons du concile d'Epheſe.*

LIVRE VINGT-SIXIÉME.

AN. 431. Août. I. *ARrivée du comte Jean à Epheſe.* II. *Plaintes des catholiques.* III. *Lettres de leur part.* IV. *Lettres des ſchiſmatiques.* V. *Lettres de S. Iſidore de Peluſe.* VI. *Remontrances des catholi-*

Septembre. *ques de Conſtantinople.* VII. *Leurs réponſes au concile.* VIII. *Députation du concile à la cour.* IX. *Députez ouis à Calcedoine.* X.

15. Octobre. *Fin du concile d'Epheſe.* XI. *Lettre du pape S. Celeſtin, pour la doctrine de S. Auguſtin.* XII. *Articles touchant la grace.* XIII.

432. *S. Patrice en Irlande.* XIV. *Lettres de S. Céleſtin à Conſtantinople.* XV. *Mort de S. Celeſtin. S. Sixte III. pape.* XVI. *Diviſion en Orient.* XVII. *Ariſtolaüs envoyé pour la paix.* XVIII. *Lettre de S. Cyrille à Acace de Berée.* XIX. *Paul d'Emeſe à Alexan-*

433. *drie.* XX. *S. Cyrille agit à Conſtantinople.* XXI. *Réconciliation de Jean d'Antioche.* XXII. *Suite de la réconciliation.* XXIII. *Ecrits de Vincent de Lerins.* XXIV. *Ecrits de S. Proſper.* XXV. *Ecrits de Mercator.* XXVI. *Schiſmatiques en Orient.* XXVII.

434. *Mort de Maximien. Proclus évêque de Conſtantinople.* XXVIII. *Pourſuites contre les ſchiſmatiques.* XXIX. *Juſtification de S. Cyrille.* XXX. *Lettres de S. Iſidore.* XXXI. *Autres pourſuites contre les ſchiſmatiques.* XXXII. *Réunion de Theodoret & des Ciliciens.*

435. XXXIII. *Alexandre chaſſé d'Hieraple.* XXXIV. *Fin de Neſto-*

436. *rius.* XXXV. *Second voyage d'Ariſtolaüs.* XXXVI. *Ecrits de Theodore de Mopſueſte.* XXXVII. *Députation des Armeniens à Proclus.* XXXVIII. *Concile d'Antioche pour Theodore.* XXXIX. *Juriſdic-*

437. *tion du pape ſur l'Illyrie.* XL. *Tranſlation des reliques de S. Chryſo-*

ſtome. XLI. *Autres tranſlations.* XLII. *Priſe de Carthage par les Vandales.* XLIII. *Ecrits de Salvien.* XLIV. *Concile de Riés.* 438. 439.
XLV. *Mort de S. Sixte. S. Leon pape.* XLVI. *Mort de Jean. Domnus évêque d'Antioche.* XLVII. *Coûtumes des égliſes.* XLVIII. *Perſécution en Afrique.* XLIX. *Lettre de S. Leon aux évêques de Mauritanie.* L. *Lettre à S. Ruſtique de Narbonne.* LI. *Premier concile d'Orange.* LII. *Concile de Vaiſon.* LIII. *Lettres de S. Leon.* LIV. *Manichéens découverts à Rome.* LV. *Pélagiens recherchez.* LVI. *Vicariat de Theſſalonique.* 440. 441. 442. 443.

LIVRE VINGT-SEPTIÉME.

I. *MOrt de S. Cyrille. Ses écrits.* II. *Ses lettres canoniques.* III. *Lettres de S. Leon à Dioſcore.* IV. *Plaintes contre S. Hilaire d'Arles.* V. *Lettre de S. Leon contre S. Hilaire.* VI. *Vertus de S. Hilaire.* VII. *Second voyage de S. Germain en Bretagne.* VIII. *Sa fin.* IX. *Priſcillianiſtes en Eſpagne.* X. *Lettre de S. Leon à S. Turibius.* XI. *Lettre aux évêques de Sicile.* XII. *Mort de Proclus. Flavien évêque de Conſtantinople.* XIII. *Theodoret relegué.* XIV. *Ses écrits.* XV. *Sa Lettre à Dioſcore.* XVI. *A Flavien.* XVII. *Députation de Syrie à Conſtantinople.* XVIII. *Irenée de Tyr dépoſé.* XIX. *Pourſuites contre Ibas.* XX. *Arbitrage de Tyr.* XXI. *Jugement à Beryte.* XXII. *Lettre d'Ibas à Maris.* XXIII. *Commencemens d'Eutychès.* XXIV. *Concile de Conſtantinople. Premiere & ſeconde ſeſſion.* XXV. *Troiſiéme ſeſſion. Citations à Eutychès.* XXVI. *Quatriéme & cinquiéme ſeſſion.* XXVII. *Sixiéme ſeſſion.* XXVIII. *Septiéme ſeſſion. Comparution d'Eutychès.* XXIX. *Sa condamnation.* XXX. *S. Marcel abbé des Acemetes.* XXXI. *Lettre d'Eutychès à S. Leon.* XXXII. *Lettre de Flavien à S. Leon.* XXXIII. *Réviſion de la condamnation d'Eutychès.* XXXIV. *Convocation d'un concile à Epheſe.* XXXV. *Lettre de S. Leon à Flavien.* XXXVI. *Autres lettres de S. Leon.* XXXVII. *Lettre de S. Pierre Chryſologue à Eutychès.* XXXVIII. *Ouverture du faux concile d'Epheſe.* XXXIX. *Requête d'Eutychès.* XL. *Lecture des actes de Conſtantinople, &c.* XLI. *Condamnation de Flavien.* XLII. *Ravennius évêque d'Arles.* XLIII. *Concile d'Epheſe condamné à Rome.* XLIV. *Theodoret écrit à S. Leon.* XLV. *Reglement ſur les provinces d'Arles & de Vienne.* AN. 444. 445. 446. 447. 448. 449. 450.

XLVI. *Lettre de Valentinien à Theodoſe.* XLVII. *Mort de Theodoſe. Marcien empereur.* XLVIII. *Concile de Conſtantinople*
451. *ſous Anatolius.* XLIX. *Lettre de S. Leon à Marcien, &c.* L. *Ravages d'Attila en Gaule.* LI. *Préliminaires du concile de Calcedoine.*

LIVRE VINGT-HUITIÉME.

AN. 451. I. *OUverture du concile de Calcedoine.* II. *Dioſcore accuſé.*
8. Octob. III. *Theodoret admis.* IV. *Plaintes contre Dioſcore.* V.
Autres plaintes. VI. *Erreur d'Eutychès.* VII. *Doctrine de S. Cy-*
10. Octob. *rille.* VIII. *Flavien juſtifié.* IX. *Violences de Dioſcore.* X. *Secon-*
13. Octob. *de action.* XI. *Approbation de la lettre de S. Leon.* XII. *Troiſiéme*
action. Dioſcore cité. XIII. *Requêtes contre Dioſcore.* XIV. *Sa*
17. *condamnation.* XV. *Quatriéme action. La lettre de S. Leon encore*
approuvée. XVI. *Rétabliſſement des cinq évêques.* XVII. *Remon-*
20. *trances des Egyptiens.* XVIII. *Requêtes des abbez ſchiſmatiques.*
XIX. *Jugement entre Photius de Tyr & Euſtathe de Beryte.* XX.
22. *Cinquiéme action. Définition de foi rejettée.* XXI. *Autre approuvée.*
25. 26. XXII. *Sixiéme action. Marcien préſent.* XXIII. *Septiéme action.*
27. *Accord entre Maxime & Juvenal.* XXIV. *Huitiéme action. Theo-*
29. *doret rétabli.* XXV. *Neuviéme & dixiéme action. Affaire d'Ibas.*
30. XXVI. *Onziéme & douziéme action. Affaire de Baſſien & d'Etien-*
ne d'Epheſe. XXVII. *Treiziéme action. Reglement entre Nicome-*
31. *die & Nicée.* XXVIII. *Quatorziéme action. Jugement entre Sa-*
binien & Anaſtaſe de Perrha. XXIX. *Quinziéme action. Canons.*
XXX. *Prérogatives de Conſtantinople.* XXXI. *Fin du concile de*
1. Nov. *Calcedoine.* XXXII. *Lettres de S. Leon aux évêques de Gaule.*
452. XXXIII. *Lettres contre la prétention d'Anatolius.* XXXIV. *Loix*
pour le concile. XXXV. *Proterius évêque d'Alexandrie.* XXXVI.
Theodoſe faux évêque de Jeruſalem. XXXVII. *S. Euthymius lui*
réſiſte. XXXVIII. *Et l'abbé Gelaſe.* XXXIX. *S. Leon arrête Attila.*
453. XL. *Aëtius archidiacre de Conſtantinople, maltraité.* XLI. *Lettre*
de Marcien aux moines de Paleſtine. XLII. *Mort de ſainte Pul-*
cherie. XLIII. *Chef de S Jean à Emeſe.* XLIV. *Juvenal rétabli à*
Jeruſalem. XLV. *Lettres de S. Leon aux évêques du concile, &c.*
XLVI. *Lettres à Maxime d'Antioche & à Theodoret.* XLVII. *Fin*
454. *de Theodoret.* XLVIII. *Conciles de Gaule.* XLIX. *Lettres de S.*

Leon à Proterius. L. *Queſtion de la pâque.* LI. *Canon paſcal de Victorius.* LII. *Satisfaction d'Anatolius.* LIII. *Autres lettres de S. Leon.* LIV. *Loix de Marcien pour l'égliſe.* LV. *Mort de Valentinien III. Maxime & Avitus empereurs.* LVI. *Fin de S. Proſper.* LVII. *Charité de l'évêque de Carthage.* LVIII. *Genſeric perſécute les catholiques.* LIX. *Suite de la perſécution.* LX. *Eudocie quitte le ſchiſme.* 455.

LIVRE VINGT-NEUVIÉME.

I. *Mort de Marcien. Leon empereur.* II. *Timothée Elure intrus à Alexandrie.* III. *Lettres de S. Leon ſur ce ſujet.* IV. *Evêques d'Egypte à Conſtantinople.* V. *L'empereur Leon conſulte les évêques.* VI. *S. Jacques le Syrien & S. Baradat.* VII. *Commencemens de S. Simeon Stylite.* VIII. *Il monte ſur la colomne.* IX. *Ses occupations.* X. *Lettres de S. Leon à Conſtantinople.* XI. *Décretales à Nicetas & à Neonas.* XII. *Réponſes des métropolitains à l'empereur.* XIII. *Succeſſions d'évêques.* XIV. *Timothée Solofaciole évêque d'Alexandrie.* XV. *Autres décrétales de S. Leon.* XVI. *Sa mort. Hilarus pape.* XVII. *Mort de l'impératrice Eudocie.* XVIII. *Mort de S. Simeon Stylite.* XIX. *Troiſiéme concile d'Arles.* XX. *Concile de Tours.* XXI. *Concile de Vennes.* XXII. *Concile de Rome.* XXIII. *Lettres d'Hilarus contre S. Mamert de Vienne.* XXIV. *Autre concile de Rome.* XXV. *Commencemens de S. Daniel Stylite.* XXVI. *Loi pour les aſyles.* XXVII. *Anthemius empereur d'Occident.* XXVIII. *Mort d'Hilarus. Simplicius pape.* XXIX. *Mort d'Aſpar & d'Ardabure.* XXX. *Loix de Leon pour l'égliſe.* XXXI. *Pierre le Foulon à Antioche.* XXXII. *Mort de S. Euthymius.* XXXIII. *Mort de Leon. Zenon empereur.* XXXIV. *Fin de l'empire d'Occident.* XXXV. *S. Severin de Norique.* XXXVI. *Sidonius évêque de Clermont.* XXXVII. *S. Patient évêque de Lyon.* XXXVIII. *S. Mamert de Vienne. Rogations.* XXXIX. *Mamert Claudien. Ses écrits.* XL. *Monaſtere du mont Jura, &c.* XLI. *Rétractation de Licidus.* XLII. *Ordinations mémorables.* XLIII. *S. Perpetuus, S. Loup de Troyes.* XLIV. *Commencemens de S. Remi.* XLV. *Autres ſaints évêques en Gaule.* XLVI. *Lettre circulaire de Baſiliſque.* XLVII. *S. Daniel Stylite à Conſtantinople.* XLVIII. *Efforts des ſchiſmatiques.* XLIX. *Retour de* AN. 457. 458. 460. 461. 462. 463. 465. 466. 467. 468. 471. 473. 474. 475. 476. 477.

478. *l'empereur Zenon.* L. *Revolutions à Antioche & à Alexandrie.*
479. LI. *Martyrius patriarche de Jeruſalem.* LII. *Calendion patriar-*
482. *che d'Antioche.* LIII. *Jean Talaïa patriarche d'Alexandrie.* LIV.
Henotique de Zenon. LV. *Variation de Pierre Monge.* LVI. *Mort*
483. *du pape Simplicius & ſes décretales.* LVII. *Felix II. pape.* LVIII.
Ses lettres à Acace & à Zenon.

HISTOIRE

HISTOIRE ECCLÉSIASTIQUE.

LIVRE VINGT-CINQUIE'ME.

NEstorius avoit amené d'Antioche le Prêtre Anaſtaſe ſon *ſyncelle* & ſon confident, qui prêchant un jour dans l'égliſe de Conſtantinople, dit : Que perſonne ne nomme Marie mere de Dieu. C'étoit une femme, & il eſt impoſſible que Dieu ſoit né d'une créature humaine. Cette parole ſcandaliſa beaucoup de perſonnes, tant du clergé que du peuple. Car ils avoient appris de tout tems, dit l'hiſtorien Socrate, à reconnoître J. C. pour Dieu, & à ne le point ſéparer de la divinité. Neſtorius ſoûtint ce que

AN. 428.

I. Héréſie de Neſtorius.

Sup. liv. XX. *n.* 54.

Liberat c. 4. *Socr.* VII. *c.* 32. *Evagr. l. c.* 2.

Ap. Mar. Mercat. ed. Garn. p. 5.

AN. 428. le Prêtre Anaſtaſe avoit avancé, & nous avons de lui pluſieurs ſermons ſur cette matiére.

Caſſ. VII. incarn. c. 6. Proſp. Chr. an. 428. Liberat. c. 2. Le premier fut prononcé, comme l'on croit, le jour de la nativité de notre Seigneur 25. Decembre 428. ſous le conſulat de Felix & de Taurus. Car ce fut dès cette année, la premiere du pontificat de Neſtorius, qu'il commença à publier ſon héréſie. En ce ſermon il parle d'abord ſur la providence, d'où il paſſe à la réparation du genre-humain; & ayant rapporté ces paroles de S. Paul : Par un homme la mort, & par un homme la réſurrection, il ajoûte : Que ceux-là l'écoutent qui demandent s'il faut nommer Marie mere de Dieu ou mere d'un homme, *Theotocos* ou *Anthropotocos*. Dieu a-t-il une mere ? Les païens ſont donc excuſables de donner des meres aux Dieux ? Paul eſt donc menteur, quand il dit de la divinité de J. C. Sans pere, ſans mere, ſans généalogie ? Non, Marie n'a point enfanté un Dieu ; car ce qui eſt né de la chair, eſt chair : la créature n'a point enfanté le créateur, mais un homme inſtrument de la divinité. Le ſaint-Eſprit n'a point créé le Dieu Verbe, ſuivant ce qui eſt dit : Ce qui eſt formé en elle, eſt du ſaint-Eſprit. Dieu s'eſt incarné, mais il n'eſt point mort : il a reſſuſcité celui dans lequel il s'eſt incarné. Et enſuite : J'adore l'habit à cauſe de celui qui le porte : j'adore celui qui paroît au dehors, à cauſe du Dieu caché, qui en eſt inſéparable.

1. Cor. XV. 12. *Heb. VII. 3. an. III. 6. Matth. 1. 20.*

Serm. 2. edit. Garn. p. 8. Dans un autre diſcours il reprend les évêques ſes prédéceſſeurs, en ces termes : Je vois beaucoup de piété & de zéle dans le peuple, mais peu de connoiſſance dans les choſes divines ; ce n'eſt pas leur faute : mais comment le pourrai-je dire ? C'eſt que ceux qui

les ont instruits n'ont pas eu le tems de le faire exactement. Il continua de proposer ses erreurs sur la personne du fils de Dieu, prétendant que l'écriture ne le nomme jamais Dieu, quand il s'agit de sa naissance temporelle ou de sa mort, mais seulement Christ, Fils ou Seigneur. On croit que ce fut alors qu'Eusebe, avocat à Constantinople simple laïc, mais très-vertueux & très-bien instruit de la religion, s'éleva contre Nestorius en pleine Eglise, & enflammé de zéle, dit à haute voix : C'est le Verbe éternel lui-même qui a subi la seconde naissance selon la chair, & d'une femme. Le peuple s'émut ; la plûpart & les mieux instruits donnerent de grandes louanges à Eusebe : les autres s'emporterent contre lui : Nestorius les soûtint, & déclama contre Eusebe dans un troisiéme sermon prononcé quelque tems après au commencement de Janvier 429. & peut-être le jour de l'Epiphanie : où sous prétexte de combattre les Ariens & les Macedoniens, il attaque en effet la doctrine Catholique, soûtenant toujours qu'on ne doit pas dire que le Verbe divin soit né de Marie, ou qu'il soit mort, mais seulement l'homme en qui étoit le Verbe.

AN. 429.

Cyr. lib. I. cont. Nest. p. 20. E.

Ed. Garn. p. 11.

L'avocat Eusebe, qui fut depuis évêque de Dorylée, dressa alors une protestation en ces termes : Je conjure par la sainte Trinité celui qui prendra ce papier, de le faire connoître aux évêques, aux prêtres, aux diacres, aux lecteurs, aux laïcs qui demeurent à Constantinople & de leur en donner copie, pour la conviction de l'hérétique Nestorius, qui est dans les sentimens de Paul de Samosate, anathématisé il y a 160. ans par les évêques Catholiques. Ensuite il fait

II. Opposition des Catholiques.

3. part. conc. Eph. c. 13.

AN. 429. le parallele de la doctrine de l'un & de l'autre, rapportant leurs propres paroles, & montre que Neſtorius ſoûtient comme Paul, qu'autre eſt le Verbe, autre eſt J. C. & non pas un ſeul, comme enſeigne la foi Catholique. A quoi il oppoſe le ſymbole qui étoit en uſage à Antioche, un peu différent quant aux paroles de celui de C. P. dont nous nous ſervons, mais le même quant au ſens. Il rapporte auſſi l'autorité de S. Euſtathe, évêque d'Antioche, qui avoit aſſiſté au concile de Nicée: le tout pour montrer que Neſtorius n'a pas ſuivi la tradition de cette égliſe, où il a été élevé. Vers le même tems, Marius Mercator, qui étoit alors à C. P. publia une lettre adreſſée à tous les fidéles, où il fait auſſi le parallele de la doctrine de Neſtorius & de Paul de Samoſate, montrant les convenances & les différences. On croit que ces piéces parurent dans le même mois de Janvier. L'hiſtorien Socrate, qui étoit à Conſtantinople dans le même tems, dit que par la lecture des écrits de Neſtorius, & par la converſation de ſes ſectateurs, il trouve qu'il n'étoit point dans l'erreur de Paul ni de Photin, puiſqu'il reconnoiſſoit en J. C. l'hypoſtaſe du Verbe divin; mais, dit-il, il avoit peur du mot de *Theotocos*, comme d'un phantôme, & cela lui arriva par ſon extrême ignorance: car comme il étoit naturellement éloquent, il ſe croïoit ſavant, quoiqu'il ne le fût pas en effet, & dédaignoit d'étudier les livres des anciens interprêtes de l'écriture, enflé par ſa facilité de parler, & s'eſtimant au-deſſus de tous les autres. Ce ſont les paroles de Socrate, qui montre enſuite qu'Origene & Euſebe de Pamphile s'étoient ſervis du mot de *Theotocos*, & en rapporte les paſſages.

Caſſ. VI. de incarnat. c. 3.

Edit. Garn. p. 17.

Soc. VII. c. 32.

AN. 429.

Pluſieurs commencerent dès-lors à ſe ſéparer de la communion de Neſtorius, à le traiter d'hérétique, & à parler librement contre lui. Il y en eut même qui menacerent de le jetter dans la mer. C'eſt la perſécution dont il ſe plaint dans un ſermon qu'il prononça au commencement du carême de cette année 429. où il parle de la peine du péché de nos premiers parens, conformément à la doctrine Catholique, & contre les erreurs des Pelagiens ; & toutefois c'étoit en préſence de Julien, & des autres Pelagiens réfugiez à C. P. que Neſtorius traitoit bien d'ailleurs, & dont il ſe déclaroit le protecteur. Celeſtius après être retourné à Rome vers l'an 424. avoit été chaſſé d'Italie par ordre du pape Celeſtin, & étoit venu à C. P. avec Julien d'Eclane, Florus, Oronce & Fabius, tous évêques dépoſez & chaſſez d'Occident pour leur héréſie. Ils ſe plaignirent à l'empereur & à Neſtorius, comme étant des Catholiques perſécutez injuſtement. Neſtorius les entretenoit dans l'eſpérance de les faire rétablir, & ne laiſſoit pas de prêcher contre eux en leur préſence, ſoit qu'ils lui euſſent déguiſé leur doctrine, ou par quelque autre raiſon. Nous avons trois de ces ſermons, qui parlent aſſez correctement du péché originel. Les deux premiers ſont ſur l'hiſtoire de la création de l'homme que l'on liſoit au commencement du carême ; le troiſiéme ſur la tentation de J. C. Nous avons ce dernier entier en grec : mais il ne nous reſte des autres que la traduction, ou plutôt les extraits de Mercator.

Ed. Garn. 1. part. p. 76.

Præf. Mercat. p. 73.

Epiſt. Neſt. ad Cæleſt.

Ap. Mercat.

Tom. 7. S. Cyrſ. Gr. p. 301.

Proclus évêque titulaire de Cyzique, qui faiſoit ſeulement les fonctions de Prêtre à Conſtantinople, y prononça en ce même tems un ſermon ſur l'Incarnation

Sup. XXIV. n. 44. 1. p. conc. Eph. c. 1.

Ap. Mercat. Garn. p. 219.

AN. 429. à une grande fête : c'eſt-à-dire, comme l'on croit, le jour de l'Annonciation 25. de Mars. Il y établit hautement la doctrine catholique, que le fils de Marie n'eſt pas un pur homme, mais vraiment Dieu ; qu'il eſt vrai de dire que Dieu a ſouffert, & qu'il eſt mort : que la ſainte Vierge doit être nommée proprement mere de Dieu *Theotocos*, ſans que ce nom donne matiere de riſée aux Gentils, ni de calomnie aux Ariens. Neſtorius qui étoit préſent, fut extrêmement choqué de ce diſcours ; d'autant plus qu'étant fort élégant, il avoit attiré de grands applaudiſſemens. Il y répondit ſur le champ : car c'étoit l'uſage, que quand un prêtre ou un autre évêque avoit parlé dans l'égliſe en préſence de l'évêque, il ajoûtât auſſi quelque parole d'inſtruction. Neſtorius ſoûtient donc en ce ſermon que l'on ne doit point dire ſimplement, Dieu eſt né de Marie : mais, Dieu le verbe du pere étoit joint à celui qui eſt né de Marie. Je ne puis ſouffrir, ajoûte-t-il, que l'on diſe que Dieu a été fait pontife : ce que Proclus avoit dit en paſſant. Neſtorius ſoûtient que c'eſt l'homme, & non pas le verbe Dieu qui eſt reſſuſcité, & qu'il faut diſtinguer le temple du Dieu qui y habite. C'eſt, dit-il, une calomnie groſſiere de m'imputer l'erreur de Photin. Il donne pour commencement au verbe divin l'enfantement de Marie ; & moi je dis que le Dieu verbe exiſte toujours avant les ſiécles. Neſtorius avoue toutefois qu'il paroît contraire aux autres docteurs de l'Egliſe. Il fit trois autres ſermons contre celui de Proclus ; mais il l'attaque toujours ſans le nommer. Il s'adreſſe à Arius, à Apollinaire, & aux autres hérétiques.

Part. 2. Ap. Merc. Garn. p. 27. ſerm. 4.

n. 6.

Ap. Merc. Garn. ſerm. 5. 6. 7. p. 29. &c.

III. Lettre de ſaint Cyrille aux ſolitaires.

Ces ſermons de Neſtorius furent recueillis dans un

livre où ils étoient rangés par ordre avec des chifres, & tout ce qui pouvoit ſervir à les faire retenir. Ils ſe répandirent bientôt dans toutes les provinces d'Orient & d'Occident, & furent portez juſques à Rome ; mais ſans nom d'auteur. On les ſema dans les monaſteres d'Egypte, & ils y exciterent des diſputes. Saint Cyrille évêque d'Alexandrie en fut averti par quelques moines, qui vinrent le trouver, ſuivant la coûtume, apparemment pour célébrer avec lui quelque fête. Il apprit d'eux que ces ſermons ébranloient les eſprits légers ; en ſorte que quelques-uns ne pouvoient preſque plus ſouffrir que J. C. fût reconnu pour Dieu, & vouloient qu'il ne fût qu'un inſtrument de la divinité, ou un vaſe qui la portoit, *Theophoros*.

AN. 429.

Cyr. in Neſt. 1. p. 3. E. *Cyrill. Epiſt. ad mon. p. conc. Eph.* c. 2.

Epiſt. ad Neſt. ibid. c. 6. *Ep. ad Cœl. ibid.* c. 14.

S. Cyrille craignant donc que l'erreur ne prît racine, écrivit une lettre générale aux moines d'Egypte, où il dit : Qu'ils auroient mieux fait de s'abſtenir entiérement de ces queſtions ſi difficiles, & que ce qu'il leur en écrit, n'eſt pas pour entretenir leurs diſputes ; mais pour leur donner de quoi défendre la vérité. J'admire, dit-il, comment on peut mettre en doute ſi la ſainte Vierge doit être appellée mere de Dieu. Car ſi N. S. J. C. eſt Dieu, comment la ſainte Vierge ſa mere n'eſt-elle pas mere de Dieu ? C'eſt la foi que les Apôtres nous ont enſeignée, quoiqu'ils n'aient pas uſé de ce mot : c'eſt la doctrine de nos peres, entr'autres d'Athanaſe d'heureuſe mémoire, & il en rapporte deux paſſages. Il prouve enſuite que celui qui eſt né de la ſainte Vierge, eſt Dieu par nature, puiſque le ſymbole de Nicée dit, que le Fils unique de Dieu engendré de ſa ſubſtance, eſt lui-même deſcendu du Ciel, & s'eſt incarné. Il ajoûte :

Epiſt. ad mon. n. 3.

n. 4.

Athan. or. III. in Ar. n. 29. 33. *Cyr.* n. 5.

n. 6. 9.

n. 12.

AN. 429. Vous direz peut-être : La Vierge eſt-elle donc mere de la divinité ? Nous répondons : Il eſt conſtant que le Verbe eſt éternel & de la ſubſtance du pere. Mais dans l'ordre de la nature, encore que les meres n'aient aucune part à la création de l'ame, on ne laiſſe pas de dire qu'elles ſont meres de l'homme entier, & non pas ſeulement du corps ; & ce ſeroit une impertinente ſubtilité de dire : Eliſabeth eſt mere du corps de Jean, & non pas de ſon ame. Nous diſons de même de la naiſſance d'Emmanuel : puiſque le Verbe ayant pris chair eſt nommé fils de l'homme.

Ap. Cyr. lib. 1. in Neſtor. p. 19. D. S. Cyrille emploie ici l'exemple de ſaint Jean-Baptiſte, parce que Neſtorius s'en étoit ſervi dans un de ſes ſermons, en diſant : Jean a reçû l'eſprit de Dieu dès le ventre de ſa mere, & toutefois on ne dit point *n. 13.* qu'elle ſoit mere de l'eſprit. Dans le reſte de la lettre aux ſolitaires, S. Cyrille prouve au long l'unité de J. C. par l'abaiſſement du Fils de Dieu, qui s'eſt *Phil. II. 6. &c.* anéanti pour prendre la forme d'eſclave ; par l'adora- *n. 16.* tion que toutes les créatures lui rendent ; parce qu'il *n. 19.* eſt nommé Dieu & Seigneur ; parce qu'il eſt mis *n. 21. 24. 25. 27.* au-deſſus de Moïſe, & de tous les Prophétes : parce qu'il nous a rachetez par ſa mort. Enfin, s'il n'étoit véritablement Dieu, les Juifs & les Gentils auroient ſujet de nous reprocher que nous adorons un pur homme.

S. Cyrille, auſſi-bien que Theophile ſon oncle & ſes autres prédéceſſeurs, écrivoit tous les ans des lettres paſcales pour marquer les fêtes mobiles, & particulierement la Pâque ; & nous en avons trente. Dans la dix-ſeptiéme il parle du myſtere de l'Incarnation, & réfute les erreurs de Neſtorius, particuliere-

ment

ment ſon premier ſermon. Or cette lettre annonce la Pâque prochaine pour le douziéme jour du mois Egyptien Pharmouthi, qui revient au ſeptiéme d'Avril, auquel jour fut effectivement la Pâque en 429. Ainſi cette dix-ſeptiéme lettre paſcale de S. Cyrille doit avoir été écrite avant le 6. de Janvier 429. car ces lettres ſe liſoient dans les égliſes le jour de l'Epiphanie. On croit que ſaint Cyrille écrivit vers le même tems ſes ſcolies ſur l'Incarnation, où il explique les mots de Chriſt, Jeſus, Emmanuel, & la nature de l'union de l'humanité avec le Verbe : pour montrer que cette union eſt réelle & ſubſtantielle. Ce traité eſt fait pour l'inſtruction de ceux qui n'étoient pas aſſez verſez en cette matiere : la méthode en eſt géométrique, commençant par l'explication des termes, & paſſant des propoſitions plus ſimples, aux plus compoſées. AN. 429.

La lettre aux ſolitaires d'Egypte fut bien-tôt portée à Conſtantinople où S. Cyrille avoit des eccléſiaſtiques pour les affaires de ſon égliſe : elle y fut d'une grande utilité ; & pluſieurs magiſtrats en écrivirent à ſaint Cyrille, pour le remercier. Mais Neſtorius en fut extrêmement irrité : il y fit répondre par un nommé Photius, & chercha d'ailleurs tous les moyens de nuire à ſaint Cyrille. Il y avoit à Conſtantinople quelques Alexandrins que ſaint Cyrille avoit condamnez pour leurs crimes, ſelon les Canons, l'un pour avoir opprimé injuſtement des aveugles & des pauvres, l'autre pour avoir tiré l'épée contre ſa mere, l'autre pour avoir dérobé de l'or avec une ſervante, & avoir toujours eu une très-mauvaiſe réputation. Il en nommetrois, Cheremon, Victor, Sophronas, & ajoûte

V. Garn. præf. Schol. p. 216.
Cyr. Epiſt. 1. ad Neſt. 1. p. conc. c. 6.
c. 11.
c. 8. ſuiv.
c. 12.

AN. 429. un jeune homme fils d'un nommé Flavien. Neſtorius ſe ſervit de ces gens-là pour calomnier ſaint Cyrille, & les engagea à préſenter des requêtes contre lui à Neſtorius même, & à l'empereur Theodoſe.

Cyril. apol. conc. Eph. 2. part. c. 13. p. 1054. c.

IV. Premiere lettre de S. Cyrille à Neſtorius. *Epiſt. 1. ad Neſt.*

S. Cyrille apprit par des gens dignes de foi, qui vinrent à Alexandrie, le chagrin que Neſtorius avoit contre lui. D'ailleurs il reçut une lettre du Pape ſaint Celeſtin, & de pluſieurs évêques qui étoient avec lui, apparemment aſſemblez en concile. Ils l'avertiſſoient qu'ils avoient reçu les copies des ſermons de Neſtorius; & demandoient s'il en étoit effectivement l'auteur, témoignant en être fort ſcandaliſez. Il venoit auſſi de toutes les égliſes d'Orient, des perſonnes qui en murmuroient. S. Cyrille voyant tout cela, fut tenté de déclarer à Neſtorius par une lettre ſynodale qu'il ne pouvoit demeurer dans ſa communion, s'il ne changeoit de langage & de ſentimens; mais il fit réflexion, comme il dit, qu'il faut tendre la main à nos freres pour les relever quand ils ſont tombez, & il ſe réſolut à lui écrire pour eſſaïer de le ramener.

Epiſt. ad Celeſt. c. 14.

Comme Neſtorius ſe plaignoit principalement de ſa lettre aux ſolitaires, il dit: Ce tumulte n'a pas commencé par ma lettre, mais par les écrits qui ſe ſont répandus, ſoit qu'ils ſoient de vous ou non; & qui faiſoient un tel déſordre, que j'ai été obligé d'y remédier. Vous n'avez pas raiſon de vous plaindre & de crier contre moi, vous qui avez excité ce trouble: corrigez plutôt votre diſcours, & faites ceſſer ce ſcandale univerſel en nommant mere de Dieu la ſainte Vierge. Au reſte, ne doutez pas que je ne ſois préparé à ſouffrir tout pour la foi de Jeſus-Chriſt, même la priſon & la mort.

Ep. ad Neſt. c. 6.

Neſtorius ne vouloit point répondre à cette lettre : mais le Prêtre d'Alexandrie, que S. Cyrille en avoit chargé, le preſſa tant, qu'il ne put s'en diſpenſer. Sa réponſe n'eſt qu'un compliment affecté ſur cette douce violence. L'expérience fera voir, dit-il, quel fruit nous en tirerons : pour moi je conſerve la patience & la charité fraternelle, quoique vous ne l'ayez pas gardée à mon égard, pour ne rien dire de plus fâcheux. Cette lettre fit voir à S. Cyrille qu'il n'y avoit rien à eſperer de Neſtorius ; & ce qu'il apprit enſuite, le montra encore plus clairement. AN. 429. c. 7. c. 14.

V. Violences de Neſtorius.

Il y avoit à Conſtantinople un évêque nommé Dorothée, intereſſé, flateur, étourdi, qui en pleine aſſemblée, Neſtorius étant aſſis dans ſa chaire, ſe leva, & dit à haute voix : Si quelqu'un dit que Marie eſt mere de Dieu, qu'il ſoit anathême. Tout le peuple fit un grand cri, & s'enfuit hors de l'égliſe, ne voulant plus communiquer avec ceux qui tenoient de tels diſcours. En effet, excommunier ceux qui nommoient la ſainte Vierge mere de Dieu, c'étoit excommunier toutes les égliſes, tous les évêques vivans, qui parloient ainſi par tout le monde, & tous les ſaints morts qui avoient parlé de même. Or on ne pouvoit douter que Neſtorius n'approuvât le diſcours de Dorothée, puiſque non-ſeulement il ne lui en avoit rien dit, mais il l'avoit admis ſur le champ à la participation des ſaints myſteres. c. 10. c. 12. *ad Acac.* c. 10.

Quelques-uns des prêtres de Conſtantinople après avoir averti pluſieurs fois Neſtorius publiquement dans leur aſſemblée, voyant qu'il perſiſtoit toujours à ne pas nommer la ſainte Vierge mere de Dieu & Jeſus-Chriſt Dieu vraiment & par nature, ſe ſépare- c. 30. *Libell. Baſil. n.* 2.

AN. 429. rent ouvertement de ſa communion : d'autres s'en retirerent ſecretement. D'autres, pour avoir prêché contre ce nouveau dogme, dans l'égliſe de la paix maritime, furent interdits de la prédication : ce qui fit que le peuple privé des inſtructions catholiques, qu'il avoit coutume d'entendre, s'écria : Nous avons un empereur, mais nous n'avons point d'évêque. Quelques-uns de ce peuple furent arrêtez & battus dans la priſon. Quelques-uns reprirent Neſtorius en face dans l'égliſe & devant le peuple, & furent très-maltraitez. Un moine des plus ſimples, pouſſé de zéle, ſe mit au milieu de l'égliſe, où le peuple étoit aſſemblé, & voulut empêcher Neſtorius d'y entrer, comme étant un hérétique : il fut battu & mis entre les mains des préfets, qui le firent encore fouetter publiquement, un crieur marchant devant lui, & il fut envoyé en exil.

Baſile diacre & archimandrite, Thalaſſius lecteur & moine, & quelques autres allerent trouver Neſtorius à l'évêché ſuivant ſon ordre, pour s'aſſurer s'ils avoient bien entendu ce qu'ils avoient oui dire de lui. Après les avoir remis juſqu'à trois fois, enfin il leur demanda ce qu'ils vouloient. Vous avez dit, dirent-ils, que Marie n'eſt mere que d'un homme de même nature qu'elle ; & que ce qui eſt né de la chair eſt chair : ce qui n'eſt point orthodoxe en ce ſens. Auſſi-tôt il les fit prendre, & une troupe d'officiers les mena battant, juſques dans la priſon de l'évêque, où ils furent dépouillez, attachez à des poteaux ; puis étendus par terre, & frappez à coups de pieds. On les y garda long-tems, leur faiſant ſouffrir la faim. Puis ils furent livrez au préfet de Conſtantino-

ple, qui les fit mettre dans une autre priſon, chargés de chaînes. Il les fit enſuite amener à ſon prétoire; & comme il ne ſe préſenta point d'accuſateur, il les renvoya par ſes officiers à leur premiere priſon. Enfin Neſtorius les fit venir; & après une explication captieuſe de ſa doctrine, il les renvoïa. AN. 429.

Baſile & Thalaſſius préſenterent une requête à l'empereur en leur nom, & de tous les moines, où après avoir expoſé toutes ces violences de Neſtorius, ils prient l'empereur de ne pas ſouffrir que l'égliſe ſoit corrompue de leur tems par les hérétiques. Ce n'eſt pas pour nous venger, ajoûtent-ils, Dieu le ſçait; mais afin que la foi en Jeſus-Chriſt demeure inébranlable. Nous vous prions donc d'ordonner ici maintenant l'aſſemblée d'un concile œcumenique, pour réunir l'égliſe, & rétablir la prédication de la vérité, avant que l'erreur s'étende plus loin. Que cependant il ne ſoit permis à Neſtorius d'uſer ni de violence ni de menaces contre perſonne, juſqu'à ce que l'on ait reglé ce qui regarde la foi; & que ceux qui voudroient inſulter aux Catholiques, ſoient réprimez par le préfet de Conſtantinople. Que ſi vous mépriſez notre requête, nous proteſtons devant le roi des ſiécles, qui viendra juger les vivans & les morts, que nous ſommes innocens des maux qui pourront arriver. Ils ſe plaignent dans cette requête, que Neſtorius n'emploie pas ſeulement pour ſe défendre, ſes clercs & ſes ſyncelles, mais encore quelques-uns des autres diocèſes, qui, ſuivant les canons, devroient ſe tenir en repos dans les villes où ils ont été ordonnez. On appelloit ſyncelles, les clercs qui étoient les plus attachez à l'évêque, & qui cou-

c. 30.

n. 4.

n. 5.

n. 4.

AN. 429. choient dans ſa chambre pour être de fidéles témoins de la pureté de ſes mœurs.

VI. Mémoire de Mercator contre les Pelagiens. *Ed. Garn. p. 5.*

Marius Mercator donna vers le même tems un mémoire contre Celeſtius, chef des Pelagiens, qui étoient à Conſtantinople. Il le donna à l'égliſe de Conſtantinople non pas à l'évêque, mais au clergé catholique, & à pluſieurs perſonnes de piété : il le préſenta auſſi à l'empereur Theodoſe ; & l'ayant donné en grec, qui étoit la langue du païs, il le traduiſit en latin, qui étoit ſa langue naturelle. Il eſt daté du conſulat de Florent & de Denis, qui eſt l'an 429. Mercator y rapporte ſommairement ce qui s'étoit paſſé à l'égard de Celeſtius & de Pelage, depuis vingt ans, c'eſt-à-dire, depuis le commencement de leur héréſie. Il marque leurs erreurs, leur condamnation, leurs diverſes tentatives, & il conclut en ces termes : Pelage & Celeſtius étant convaincus de ces erreurs ſi impies, Julien & les autres qui ſont avec lui, doivent au moins à préſent les condamner pour ſatisfaire à l'égliſe : & s'ils accuſent quelqu'un d'avoir de mauvais ſentimens contre la foi, ils doivent le déſigner par ſon nom : on leur répondra ſuivant l'ordre de l'égliſe : car pluſieurs de ceux qui étoient aſſociez à Julien, l'ont quitté pour condamner Pelage, & ſe ſoûmettre au ſiége apoſtolique ; & renonçant à leurs erreurs, ils ont été jugez dignes de miſéricorde.

VII. Lettre de Neſtorius à Celeſtin. 1. *part. Conc. Epheſ. c. 16.*

Neſtorius ne tint pas grand compte de cette déclaration qui ne s'adreſſoit pas à lui, & ne le reconnoiſſoit point pour évêque : mais il prit occaſion de ces Pelagiens qui étoient à Conſtantinople, pour écrire au pape S. Celeſtin, & tâcher de le prévenir en ſa faveur. Voici les termes de ſa lettre : Julien, Florus,

Ap. Mercat. Garn. p. 60. part. 1.

Oronce & Fabius, qui ſe diſent évêques d'Occident, ſe ſont ſouvent adreſſez à l'empereur, ſe plaignant de ſouffrir perſécution, encore qu'ils ſoient catholiques: ils ont fait les mêmes plaintes devant nous; & ayant ſouvent été rejettez, ils ne ceſſent de crier. Nous leur avons dit ce que nous pouvions, ſans être inſtruits de la vérité de leur affaire; mais de peur qu'ils n'importunent davantage l'empereur, & que nous ne nous diviſions pour leur défenſe, faute de les connoître, quoique peut-être vous les ayez condamnez canoniquement, ayez la bonté de nous en informer: car les nouvelles ſectes ne méritent aucune protection de la part des vrais paſteurs. Ce diſcours de Neſtorius n'étoit pas ſincere, & il ne pouvoit ignorer que les Pelagiens avoient été condamnez à Conſtantinople par Atticus ſon prédéceſſeur, 8. ou 10. ans auparavant: auſſi montre-t-il le vrai ſujet de ſa lettre en continuant ainſi: AN. 429. *Sup. liv. XXIV. n. 25.*

De-là vient qu'ayant auſſi trouvé en cette ville une altération conſidérable de la vraie doctrine en quelques-uns, nous employons tous les jours pour les guérir la rigueur & la douceur. C'eſt une maladie approchante de celle d'Apollinaire & d'Arius. Ils réduiſent l'incarnation du Seigneur à une eſpece de confuſion, diſant que le Dieu Verbe conſubſtantiel au Pere, a été édifié avec ſon temple, & enſeveli avec ſa chair, comme s'il avoit pris ſon origine de la Vierge mere de Chriſt *Chriſtotocos*; & ils diſent que la même chair n'eſt pas demeurée après ſa réſurrection, mais qu'elle a paſſé dans la nature de la divinité. Ils ne craignent pas de nommer la Vierge, *Theotocos*; quoique les peres de Nicée aient dit ſeu-

AN. 430. lement que N. S. J. C. s'eſt incarné du S. Eſprit & de la Vierge Marie, ſans parler des écritures, qui la nomment par-tout mere de Chriſt & non du Dieu Verbe. Je croi que votre ſainteté aura déja appris par la renommée les combats que nous avons ſoûtenus ſur ce ſujet, & qui n'ont pas été inutiles; car pluſieurs ſe ſont corrigez, & ont appris de nous, que l'enfant doit être conſubſtantiel à ſa mere; qu'il n'y a aucun mêlange du Dieu Verbe avec l'homme; mais une union de la créature & de l'humanité du Seigneur, jointe à Dieu & tirée de la Vierge par le S. Eſprit. Que ſi quelqu'un emploie le nom de *Theotocos* à cauſe de l'humanité jointe au Verbe, & non à cauſe de celle qui l'a enfantée, nous diſons que ce mot ne lui convient pas; car une vraie mere doit être de la même nature que ce qui eſt né d'elle. On peut toutefois le ſouffrir à cauſe que le temple du Verbe, inſéparable de lui, eſt tiré d'elle: non qu'elle ſoit mere du Verbe; car une perſonne ne peut enfanter celui qui eſt plus ancien qu'elle. Avec cette lettre, Neſtorius envoya au pape ſes écrits ſur l'Incarnation, ſouſcrits de ſa main, par un homme de qualité nommé Antiochus.

Cæleſt. Epiſt. ad Cler. Conſtant.

VIII. Seconde lettre de S. Cyrille à Neſtorius.

Vers ce tems-là S. Cyrille écrivit ſa dix-huitiéme lettre paſcale pour l'année 430. où la Pâque étoit le 4. de Pharmouthi, c'eſt-à-dire, le 30. de Mars. Il y traite de l'Incarnation, & réfute au long les erreurs de Neſtorius. Enſuite il reçut des lettres de ſes clercs réſidans à Conſtantinople, particulierement du diacre Martyrius, qui y faiſoit les affaires de l'égliſe d'Alexandrie. Ils envoyerent à S. Cyrille la réponſe que le prêtre Photius avoit faite à ſa lettre aux ſolitaires, &

& quelques nouveaux ſermons de Neſtorius. Ils lui apprirent auſſi qui étoient ceux qui répandoient contre lui des calomnies à Conſtantinople, & que les ſectateurs de Neſtorius parloient de paix & de réconciliation. Sur ces avis ſaint Cyrille écrivit une ſeconde lettre à Neſtorius, au mois de Mechir, indiction 13. c'eſt-à-dire, vers le commencement de Fevrier 430. peut-être dans le concile qui ſe tenoit, ſelon la coutume, avant le carême. AN. 430. *Conc. Chalc. Act. 1. p. 158.*

Dans cette lettre S. Cyrille marque d'abord qu'il eſt averti des calomnies que l'on répand contre lui, & qu'il en connoît les auteurs : mais ſans s'y arrêter il vient à Neſtorius, & l'exhorte comme ſon frere à corriger ſa doctrine, & à faire ceſſer le ſcandale, en s'attachant à la doctrine des peres. Il entre enſuite dans l'explication du myſtere de l'Incarnation, & dit, qu'il faut admettre dans le même Jeſus-Chriſt les deux générations ; l'éternelle, par laquelle il procéde de ſon pere ; la temporelle, par laquelle il eſt né de ſa mere : que quand nous diſons qu'il a ſouffert, & qu'il eſt reſſuſcité, nous ne diſons pas que le Dieu Verbe ait ſouffert en ſa propre nature ; car la divinité eſt impaſſible : mais parce que le corps qui lui a été fait propre, a ſouffert, on dit auſſi qu'il a ſouffert lui-même. Nous diſons ainſi qu'il eſt mort. Le Verbe divin eſt immortel de ſa nature, il eſt la vie même : mais parce que ſon propre corps a ſouffert la mort, on dit que lui-même eſt mort pour nous. Ainſi ſa chair étant reſſuſcitée, on lui attribue la réſurrection. Nous ne diſons pas que nous adorons l'homme avec le Verbe ; de peur que le mot *avec* ne donne quelque idée de diviſion : mais nous l'adorons comme une ſeule & mê- *Conc. Eph. p. 1. c. 8. ap. Mercat. Garn. p. 45.*

AN. 430. me perſonne, parce que le corps du Verbe ne lui eſt pas étranger. Et enſuite : C'eſt ainſi que les peres ont oſé nommer la ſainte Vierge mere de Dieu, non que la nature du Verbe, ou ſa divinité, ait pris de la ſainte Vierge le commencement de ſon être : mais parce qu'en elle a été formé & animé d'une ame raiſonnable le ſacré corps auquel le Verbe s'eſt uni ſelon l'hypoſtaſe, ce qui fait dire qu'il eſt né ſelon la chair. Il répéte pluſieurs fois dans cette lettre ces mots d'union ſelon l'hypoſtaſe, & ne ſe contente pas du mot grec *Proſopon*, que nous rendons ordinairement par celui de perſonne, & qui n'étoit pas aſſez expreſſif pour l'unité. C'eſt la premiere fois que je trouve cette expreſſion d'union hypoſtatique ; & cette lettre eſt la plus célebre de celles que S. Cyrille écrivit à Neſtorius.

IX. Autres lettres de S. Cyrille. *Conc. Eſh. p. 1. cap. 11.*

S. Cyrille écrivit en même tems, comme l'on croit, & par la même occaſion, à ſes clercs réſidans à Conſtantinople, ſur les propoſitions de paix que l'on faiſoit de la part de Neſtorius. J'ai lû, dit-il, le mémoire que vous m'avez envoyé, par où j'ai vû que le prêtre Anaſtaſe vous a parlé, faiſant ſemblant de chercher la paix, & vous a dit : Notre croyance eſt conforme à ce qu'il a écrit aux ſolitaires. Enſuite allant à ſon but, il a ajouté : Il a dit lui-même que le concile de Nicée n'a point fait mention de ce mot de *Theotocos*. J'ai écrit, que le concile a bien fait de n'en point faire mention ; parce qu'on ne remuoit pas alors cette queſtion : mais il dit en effet que Marie eſt mere de Dieu, puiſqu'il dit que le même qui eſt engendré du Pere, s'eſt incarné & a ſouffert. Enſuite parlant d'un écrit de Neſtorius : Il s'efforce, dit-il, de montrer que c'eſt le corps qui a ſouffert, & non pas le Dieu Verbe, comme ſi quel-

Mercat. Garn. pag. 49.

n. 5.

qu'un disoit que le Verbe impassible, est passible. Il n'y a personne si insensé. Son corps aïant souffert, on dit qu'il a souffert lui-même: comme on dit que l'ame de l'homme souffre, quand son corps souffre, quoiqu'elle ne souffre point en sa propre nature. Mais leur but est de dire, deux Christs & deux fils: l'un proprement homme, l'autre proprement Dieu, & de faire seulement une union de personnes, *Prosôpon*, & c'est pour cela qu'ils chicanent. AN. 430.

Il rapporte ensuite ce que disoit Nestorius; qu'il ne trouvoit pas son peuple instruit, & que c'étoit la faute de ses prédécesseurs. Quoi donc, dit saint Cyrille, est-il plus éloquent que Jean, ou plus habile que le bienheureux Atticus? Que n'avouë-t-il plutôt franchement qu'il introduit une doctrine nouvelle? Si l'on m'accuse, ajoûte-t-il, je ne refuserai pas de faire un voyage & de me défendre dans un concile: mais qu'il ne s'attende pas à être mon juge: je le récuserai, & s'il plaît à Dieu, il aura lui-même à se défendre de ses blasphêmes. Il se plaint que le mot de *Theotocos* est extraordinaire, & que ni l'écriture, ni le concile ne l'a emploïé; mais où a-t-il trouvé dans l'écriture les mots de *Christotocos*, ou de *Theodochos*? Enfin, dit-il, quelque offensé que je sois, dites-leur que la paix sera faite, quand il cessera d'enseigner ainsi, & qu'il professera la vraie foi. S'il desire la paix, qu'il écrive une confession de foi catholique & sincere, & qu'il l'envoie à Alexandrie; j'écrirai de mon côté, qu'il ne faut point fatiguer nos confreres les évêques, parce que nous savons que ses paroles ont un bon sens. Mais s'il demeure dans sa présomption, il ne nous reste que de nous y opposer de toutes nos forces. *Conc. p. 52. n. 20. 21.*

AN. 430. J'ai lû la requête que vous m'avez envoïée, comme
Id. pag. 56. devant être préſentée à l'empereur; mais parce qu'elle eſt pleine d'invectives contre notre frere, je l'ai retenuë, & j'en ai dicté une autre, où je le récuſe pour juge, & je demande que cette cauſe ſoit portée à un autre tribunal: vous la préſenterez, s'il eſt beſoin. Si vous voïez qu'il continue à m'attaquer, écrivez-le-moi ſoigneuſement, & je choiſirai des hommes ſages & pieux, des évêques, & des moines, pour envoïer à la premiere occaſion. Agiſſez donc vigoureuſement; car je vais écrire ce qu'il faut, & à qui il faut: je ſuis réſolu de ne me point donner de repos, & de tout ſouffrir pour la foi de Jeſus-Chriſt.

1. p. Conc. Ep. c. 31. Saint Cyrille écrivit en effet pluſieurs autres lettres ſur ce ſujet. Il y en a une à un ami commun de lui & de Neſtorius, que l'on croit être Acace de Melitine, où il parle ainſi: S'il ne s'agiſſoit que de la perte de mon bien, pour faire ceſſer le chagrin de mon frere, j'aurois montré que rien ne m'eſt plus précieux que la charité: mais puiſqu'il s'agit de la foi, & que toutes les égliſes ont été ſcandaliſées, que pouvons-nous faire, nous à qui Dieu a confié la prédication de ſes myſteres, & ſur qui ſeront jugés ceux que nous aurons inſtruits? Car ils diront au jour du jugement, qu'ils ont gardé la foi telle qu'ils l'ont reçue de nous. Chacun des laïques rendra compte de ſa vie: nous rendrons compte de tous ceux qui croient en Jeſus-Chriſt. Je ne fais point d'état des injures & des calomnies. Je les oublie volontiers, Dieu en fera juſtice; ſauvons ſeulement la foi, & je ne céderai à perſonne en amitié pour Neſtorius. Je le dis devant Dieu, je ſouhaite qu'il ſoit plein de gloire en Jeſus-Chriſt, qu'il efface les taches du

passé, & qu'il montre que ce n'étoit que calomnie : s'il nous est ordonné d'aimer nos ennemis, combien plus devons-nous aimer nos freres & nos collegues ? Mais si quelqu'un trahit la foi, nous sommes bien résolus de ne point trahir nos ames, quand il devroit nous en coûter la vie ; autrement, de quel front oserions-nous faire devant le peuple les éloges des Martyrs?

AN. 430.

X. Seconde lettre de Nestorius à S. Cyrille. *Conc. Eph. p. 1. c. 9. Merc. Garn. p. 57.*

Nestorius aïant reçû la seconde lettre de saint Cyrille, y répondit plus amplement, mais aussi plus aigrement. Il l'exhorte à lire avec plus d'application les écrits des anciens, & l'accuse d'avoir dit que le Verbe divin fût passible ; quoique S. Cyrille l'eût nié formellement. Il semble admettre l'unité de personne en disant, que le nom de Christ signifie la substance impassible, en une personne singuliere & passible, *en monâdicô prosópo*, & que les deux autres sont liées en une personne, *eis henós prosópou synâpheian*. Mais par ces mots il n'entendoit, comme il fait voir ailleurs, qu'une union de volonté & de dignité, en sorte que le Dieu & l'homme fissent un même personnage, une union morale & non pas une union réelle. C'est pourquoi il n'use pas du mot d'hypostase ; mais de *prosopon*, qui en grec signifie moins qu'en latin, celui de personne : il emploie aussi le mot de *synapheia*, connexion ; & non celui de *henosis*, union. Il soûtient que la sainte Vierge ne doit être appellée que mere de Christ *Christotocos*, & non pas mere de Dieu *Theotocos* : parce qu'encore que le corps de Jesus-Christ soit le temple de la divinité, on ne peut attribuer à la divinité les propriétez de la chair, comme d'être né, d'avoir souffert, d'être mort, sans tomber dans les erreurs des païens, d'Apollinaire, d'Arius & des autres héreti-

BIBLIOTECA NAZ. ROMA VITTORIO EMANUELE

AN. 430. ques. En quoi il impoſe continuellement à ſaint Cyrille, lui faiſant dire que la divinité étoit née de Marie, ou étoit morte; au lieu qu'il diſoit que le Verbe divin eſt né & mort ſelon l'humanité qu'il a priſe.

a. 16. Je vous ſçai bon gré, ajoûte-t-il, du ſoin que vous prenez de ceux qui ſont ſcandaliſez chez nous: mais ſçachez que vous êtes trompé par ceux que le ſaint concile a dépoſez ici comme Manichéens, & par vos propres clercs; car pour ce qui regarde notre égliſe, elle profite de jour en jour, le peuple avance dans la connoiſſance de Dieu; la maiſon roïale eſt dans une extrême joie, de ce que la doctrine eſt éclaircie, & que la foi catholique prévaut ſur toutes les héréſies. Le concile dont parle ici Neſtorius, paroît avoir été tenu à Conſtantinople en 429. Les Manichéens prétendus, que l'on y avoit condamnez, étoient peut-être Mercator, & les autres catholiques zélez contre les Pelagiens. Car ſur la remontrance de Mercator, Celeſtius, Julien & les autres Pelagiens furent chaſſez de Conſtantinople, & nous avons encore une lettre de conſolation écrite par Neſtorius à Celeſtius. Or le reproche ordinaire des Pelagiens contre les Catholiques, étoit de les accuſer de Manichéiſme. C'eſt apparemment à ce concile que fut appellé le Prêtre Philippe de Conſtantinople, un de ceux qui avoient été propoſés pour en être évêque. Comme il reprenoit les erreurs de Neſtorius, & ne vouloit plus communiquer avec lui, il le fit accuſer par Celeſtius d'être Manichéen. Enſuite il l'appella au concile: Philippe y vint prêt à ſe défendre, mais Celeſtius n'y comparut point. Neſtorius prit donc un autre prétexte pour le condamner, qui étoit d'avoir tenu des aſſemblées particulieres, & ce-

v. Garner. not. hic.

Commonit.

Ap. Garn. p. 1. *p.* 71.

Commonit. Cyr. ad Poſſd.

lebré l'oblation dans ſa maiſon, quoique preſque tout le clergé témoignât qu'ils en uſoient ainſi dans les occaſions. On attribue avec vraiſemblance à ce même concile un canon fauſſement attribué au concile d'Epheſe, qui porte : Anathême à qui dira que l'ame d'Adam mourut par le péché, puiſque le diable n'entre point dans le cœur de l'homme. Ce canon étoit Pelagien. AN. 430. *Greg. lib. VI. epiſt. 31. v. Garn. 2. part. p. 63.*

XI. S. Cyrille écrit à l'Empereur & aux Princeſſes.

S. Cyrille voyant par la lettre de Neſtorius, outre ce qu'il en pouvoit ſçavoir d'ailleurs, qu'il étoit appuyé de la cour, & que ſon héreſie faiſoit progrès à Conſtantinople, écrivit à l'Empereur Theodoſe & aux Princeſſes ſes ſœurs, de grandes lettres, ou plutôt des traitez ſur la foi. Dans celui qu'il adreſſa à l'Empereur, il marque les diverſes héreſies contre l'Incarnation, de Manés, de Cerinthe, de Photin, d'Apollinaire & enfin de Neſtorius ; mais ſans nommer perſonne ; il réfute chacune de ces héreſies, & s'arrêtant ſur Apollinaire, il marque qu'il nioit en Jeſus-Chriſt l'ame raiſonnable, craignant de le diviſer en deux, s'il y reconnoiſſoit la nature humaine toute entiere. Enfin il réfute amplement Neſtorius, par les mêmes preuves qu'il avoit emploïées dans la lettre aux ſolitaires, y en ajoûtant quelques autres. Il inſiſte ſur ces paroles du Pere éternel : Celui-ci eſt mon fils bien-aimé. Remarquez, dit ſaint Cyrille, qu'il ne dit pas : En celui-ci eſt mon fils, afin que l'on entende que ce n'eſt qu'un. Il inſiſte auſſi ſur l'Euchariſtie, & dit : Jeſus-Chriſt nous donne la vie comme Dieu, non-ſeulement par la participation du S. Eſprit, mais en nous donnant ſa chair à manger. Il s'étend encore plus dans le traité adreſſé aux Princeſſes ſœurs de l'Empe- *p. 1. Conc. Eph. cap. 3. n. 6. n. 7. 8. &c. n. 25. &c. n. 36. Matth. XVII. 5. n. 38. p. 1. Conc. Eph. c. 4. n. 10. 9.*

AN. 430. reur, c'eſt-à-dire, Pulcherie, Arcadie & Marine, toutes trois vierges conſacrées à Dieu. Il y rapporte les paſſages de pluſieurs Peres, pour montrer qu'ils ont uſé du mot de *Theotocos*, & reconnu l'unité de Jeſus-Chriſt, ſçavoir S. Athanaſe, Atticus de Conſtantinople, Antiochus de Phenicie, Amphiloque, Ammon d'Andrinople, S. Jean Chryſoſtome, Severien de Gabales, Vital, Theophile d'Alexandrie. Il eſt remarquable qu'il cite S. Chryſoſtome, après tout ce qui s'étoit paſſé. Enſuite il rapporte pluſieurs paſſages choiſis du nouveau Teſtament, pour prouver la divinité de Jeſus-Chriſt & l'union du Verbe avec l'humanité. Saint Cyrille connoiſſoit le grand eſprit & la haute piété de ces Princeſſes, particulierement de ſainte Pulcherie : c'eſt pourquoi il prenoit ſoin de les inſtruire à fonds ſur cette matiere.

XII. S. Cyrille écrit au Pape, &c. *1. p. conc. Eph. c. 14.*

Il écrivit auſſi au pape S. Celeſtin une lettre où il lui rend compte de tout ce qui s'étoit paſſé ; de ſa lettre aux ſolitaires, de ſes deux lettres à Neſtorius, & de la néceſſité qui l'avoit engagé à s'oppoſer à lui. Il déclare qu'il n'a encore écrit de cette affaire à aucun autre évêque, & marque ainſi l'état de Conſtantinople. Maintenant les peuples ne s'aſſemblent point avec lui, c'eſt-à-dire, avec Neſtorius, ſinon quelque peu des plus legers & de ſes flateurs : preſque tous les monaſteres & leurs archimandrites, & pluſieurs du Sénat ne vont point aux aſſemblées, craignant de bleſſer la foi, & enſuite : Votre ſainteté doit ſçavoir que tous les évêques d'Orient ſont d'accord avec nous, que tous ſont choquez & affligez, principalement les évêques de Macedoine. Et enſuite : Je n'ai pas voulu rompre ouvertement la communion avec lui, avant que de vous avoir

avoir donné part de tout ceci. Ayez donc la bonté de déclarer votre ſentiment : s'il faut encore communiquer avec lui, ou lui dénoncer nettement que tout le monde l'abandonnera, s'il perſiſte dans ces opinions. Votre avis ſur ce ſujet doit être déclaré par écrit aux évêques de Macedoine & d'Orient. Et afin de mieux inſtruire votre ſainteté de ſes ſentimens & de ceux des peres, j'envoye les livres, où les paſſages ſont marquez, & je les ai fait traduire comme on a pû à Alexandrie. Je vous envoye auſſi les lettres que j'ai écrites. Cette lettre au Pape fut portée par le diacre Poſſidonius, qui fut auſſi chargé d'une inſtruction contenant en abregé la doctrine de Neſtorius, & la maniere dont il avoit dépoſé le prêtre Philippe. AN. 430. *Baluz. nov. coll. p. 308.*

Saint Cyrille écrivit en même tems à Acace de Berée, un des plus anciens & des plus illuſtres évêques de Syrie, ordonné par S. Euſebe de Samoſate, environ cinquante ans auparavant. Saint Cyrille lui témoigne combien il eſt affligé de ce ſcandale, inſiſtant principalement ſur l'anathême prononcé par Dorothée, contre ceux qui nommeroient la Vierge mere de Dieu : & ſur ce que pluſieurs nioient ouvertement la divinité de Jeſus-Chriſt. Acace dans ſa réponſe exhorte S. Cyrille à procurer la paix. Car il nous eſt venu, dit-il, pluſieurs perſonnes de Conſtantinople tant clercs que laïques, qui ſemblent défendre la propoſition qu'on a avancée, & ſoûtiennent qu'elle n'a rien dans le fond de contraire au ſymbole des Apôtres, ni à celui de Nicée ; & enſuite : J'ai fait lire votre lettre au ſaint évêque Jean d'Antioche, qui en a été fort touché. Car encore qu'il ſoit arrivé depuis peu à l'épiſcopat, il a les mêmes ſentimens que *Sup. liv. XVIII. n. 46. 1. p. conc. Eph. c. 22.* *Ibid. 23.* *Ibid. 23.*

AN. 430. nous autres vieillards, & ſe conduit ſi bien, que tous les évêques d'Orient en ont une grande opinion. Je vous exhorte auſſi à traiter cette affaire avec la douceur & la prudence qui vous conviennent.

XIII. Traité de l'Incarnation par Caſſien. *Epiſt. ad Neſt. 1. p. C. Eph. c. 18.*

Cependant le pape S. Celeſtin ayant reçû les ſermons de Neſtorius, & enſuite ſa lettre & ſes écrits de ſa part par Antiochus, voulut, avant que d'y répondre, faire tout traduire en latin. Il fit même compoſer un traité, pour ſoutenir la doctrine catholique contre cette nouvelle héréſie; & ce fut ſans doute par ſon ordre, que S. Leon alors archidiacre de l'égliſe Romaine en chargea Jean Caſſien, qui étoit plus propre qu'aucun autre à cet ouvrage, parce qu'il étoit très-ſçavant dans la théologie, & que d'ailleurs il entendoit parfaitement le grec, & avoit demeuré long-tems à Conſtantinople. Ayant achevé ſes conferences depuis quelque tems, il comptoit de demeurer dans le ſilence; mais il ne put réſiſter à la priere de S. Leon. Il compoſa donc un traité de l'Incarnation, diviſé en ſept livres. Dans le premier il rapporte la plûpart des héreſies contre ce myſtere: puis il parle des Pelagiens, dont il prétend que les principes ont donné lieu à l'erreur de Neſtorius. Car, dit-il, croyant que l'homme par ſes propres forces peut être ſans péché, ils jugent de même de Jeſus-Chriſt qu'il n'étoit qu'un pur homme; mais qu'il a ſi bien uſé de ſon libre arbitre, qu'il a évité tout péché: qu'il n'eſt venu au monde que pour nous donner l'exemple des bonnes œuvres: qu'il eſt devenu Chriſt après ſon baptême, & Dieu après ſa réſurrection. Ce n'eſt pas toutefois ce que diſoit Neſtorius, car il diſoit expreſſément que le Verbe divin avoit été uni à

l. 3.

Serm. 3. n. 6.

l'homme dès le ſein de Marie ; la comparaiſon de ſainte Eliſabeth le fait voir manifeſtement, & ſon erreur ne conſiſtoit que dans la maniere de l'union. Auſſi Caſſien attribue l'erreur, qu'il rapporte, à Leporius, dont il raconte ſommairement l'hiſtoire & la rétractation. Dans le ſecond & le troiſiéme livre, il prouve que Jeſus-Chriſt eſt Dieu & homme, & que la Vierge doit être appellée mere de Dieu *Theotocos*, non-ſeulement *Chriſtotocos*. Dans le quatriéme, il s'attache à montrer par l'écriture l'unité de Jeſus-Chriſt : il continue dans le cinquiéme à montrer qu'elle eſt réelle & non pas morale, & réfute pluſieurs propoſitions de Neſtorius. Dans le ſixiéme, il inſiſte ſur le ſymbole d'Antioche, ſuivant lequel Neſtorius avoit été baptiſé. Dans le dernier, il apporte les autoritez des peres grecs & latins, particulierement de ſaint Chryſoſtome ſon maître, & finit par une exhortation touchante à l'égliſe de Conſtantinople. Il ſuppoſe toujours que Neſtorius y préſide comme évêque ; ce qui fait voir qu'il a achevé cet ouvrage avant ſa dépoſition & le concile d'Epheſe.

AN. 430.
Serm. 4. n. 3. 4. Serm. 5. n. 5.

Sup. liv. XXIV. *n.* 49.

Neſtorius ne recevant point de réponſe du pape, lui avoit écrit une ſeconde lettre par Valere, chambellan de l'empereur, qui fait mention de pluſieurs lettres précédentes au ſujet de Julien & des autres Pelagiens. Il prenoit ce prétexte, comme dans la premiere, pour parler des autres prétendus hérétiques, qui combattoient, ſelon lui, le myſtere de l'Incarnation, & qui étoient en effet les Catholiques. Enfin le pape S. Celeſtin ayant reçû par le diacre Poſſidonius la lettre de S. Cyrille, aſſembla un concile à Rome vers le commencement du mois d'Août 430.

XIV. Lettres du pape S. Celeſtin contre Neſtorius.

p. 1. conc. Eph. c. 17. Mem. Garn. p. 69.

Epiſt. ad Neſt. c. 18.

AN. 430. où les écrits de Neſtorius furent examinez & comparez avec la doctrine des peres. Le pape y rapporta des autoritez de S. Ambroiſe, de S. Hilaire & de S. Damaſe : après quoi la doctrine de Neſtorius fut condamnée, & S. Cyrille chargé de l'exécution du jugement. De ce concile le pape écrivit ſept lettres de même date ; la premiere à S. Cyrille, la ſeconde à Neſtorius, la troiſiéme au clergé de Conſtantinople, la quatriéme à Jean d'Antioche, la cinquiéme à Rufus de Theſſalonique, la ſixiéme à Juvenal de Jeruſalem, la ſeptiéme à Flavien de Philippes. C'eſt-à-dire, aux évêques des plus grands ſiéges de l'empire d'Orient. Toutes ces lettres ſont datées du troiſiéme des ides d'Août, ſous le treiziéme conſulat de Theodoſe, & le troiſiéme de Valentinien : c'eſt-à-dire, l'onziéme d'Août 430. & le diacre Poſſidonius en fut chargé, pour les porter à S. Cyrille, qui devoit enſuite les faire tenir à ceux à qui elles étoient adreſſées. Dans la lettre à S. Cyrille le pape loue ſon zele & ſa vigilance, & lui déclare qu'il eſt entierement dans ſes ſentimens touchant l'Incarnation : que ſi Neſtorius perſiſte dans ſon opiniâtreté, il faudra le condamner ; mais qu'il faut tenter auparavant tous les moyens de le ramener. Donc, ajoûte-t-il, tous ceux qu'il a ſéparez de ſa communion, doivent ſçavoir qu'ils demeurent dans la nôtre : lui-même ne peut avoir déſormais de communion avec nous, s'il continue de combattre la doctrine apoſtolique. C'eſt pourquoi vous executerez ce jugement par l'autorité de notre ſiége, agiſſant à notre place & en vertu de notre pouvoir : en ſorte que ſi dans l'eſpace de dix jours, à compter depuis cette admonition, il n'anathématiſe en-

Frogm. ap. Baluz. nov. col. p. 379.

1. p. conc. Eph. c. 15.

termes formels ſa doctrine impie, & ne promet de confeſſer à l'avenir touchant la génération de Jeſus-Chriſt notre Dieu, la foi qu'enſeigne l'égliſe Romaine, & votre égliſe, & toute la chrétienté ; votre ſainteté pourvoye auſſi-tôt à cette égliſe, c'eſt-à-dire, à celle de Conſtantinople, & qu'il ſçache qu'il ſera abſolument ſéparé de notre corps. AN. 430.

Dans la lettre à Neſtorius, il marque comme il a été trompé dans la bonne opinion, qu'il avoit conçûe de lui ſur ſa réputation. Il dit qu'il a lû ſes lettres & les livres qu'il lui a envoyez, & qu'il a trouvé ſes opinions touchant le Verbe divin contraires à la foi catholique. Parlant des Pelagiens, il dit: Quant à ces hérétiques, ſur leſquels vous nous avez conſulté, comme ſi vous ne ſçaviez pas ce qui s'eſt paſſé, ils ont été juſtement condamnez & chaſſez de leurs ſiéges. Ce qui nous étonne, c'eſt que vous ſouffriez des gens qui ont été condamnez pour nier le péché originel, vous qui le croyez ſi bien, comme nous avons lû dans vos ſermons. Les contraires ne s'accordent jamais ſans donner du ſoupçon. Et pourquoi demandez-vous ce qui s'eſt paſſé ici, puiſqu'Atticus votre prédéceſſeur nous a envoyé des actes contr'eux? Pourquoi Siſinnius de ſainte mémoire ne s'en eſt-il point informé, ſinon parce qu'il ſçavoit qu'ils avoient été juſtement condamnez ſous Atticus? Enfin il conclut ainſi: Sçachez que ſi vous n'enſeignez touchant Jeſus-Chriſt notre Dieu ce que tient Rome, Alexandrie & toute l'égliſe catholique, ce que la ſainte égliſe de Conſtantinople a tenu juſques à vous, & ſi dans dix jours, à compter depuis cette troiſiéme monition, vous ne condamnez nettement & par écrit

1. p. conc. Eph. p. 18.

p. 360. E.

AN. 430. cette nouveauté impie, qui veut ſéparer ce que l'écriture joint, vous êtes exclu de la communion de toute l'égliſe catholique. Nous avons adreſſé ce jugement par le diacre Poſſidonius, avec toutes les pieces à l'évêque d'Alexandrie, afin qu'il agiſſe à notre place, & que notre ordonnance ſoit connue à vous & à tous nos freres.

p. 1. conc. Eph. c. 19. c. 20. La lettre au clergé & au peuple de Conſtantinople, eſt pleine d'exhortations à demeurer fermes dans la foi catholique, & de conſolation pour ceux que Neſtorius perſécutoit. Le pape y déclare nulles toutes les excommunications prononcées par Neſtorius, depuis qu'il a commencé à enſeigner ſes erreurs. Il ajoûte, que ne pouvant agir en perſonne à cauſe de l'éloignement, il a commis à ſa place S. Cyrille: puis il met la ſentence qui termine la lettre précédente. La lettre à Jean d'Antioche contient en ſubſtance les mêmes choſes, la condamnation de Neſtorius, s'il ne ſe retracte dans dix jours, & la nullité des excommunications, ou des dépoſitions par lui prononcées. Les trois autres lettres à Juvenal de Jeruſalem, à Rufus de Theſſalonique, & à Flavien de Philippes, n'étoient que des copies de celle-ci. Juvenal avoit ſuccedé depuis peu à Prayle, qui avoit tenu le ſiége de Jeruſalem environ treize ans. Juvenal donna le premier évêque aux Arabes qui campoient dans la Paleſtine, & que ſaint Euthymius avoit convertis en grand nombre: & cet évêque fut Pierre, auparavant nommé Aſpebete, pere de Trebon, le premier de ces convertis: on le nomma l'évêque des camps, *Parembolôn*, parce que ces Arabes campoient diſperſez en divers quartiers.

Sup. liv. XXIII. n. 31.

Vita S. Euthym. t. 1. Analect. gr. p. 29.

Sup. liv. XXIV. n. 27.

AN. 430.

XV. Miſſion de ſaint Germain & de S. Loup en Bretagne.

Vers le même tems le pape S. Celeſtin envoya dans la grande Bretagne S. Germain évêque d'Auxerre, pour réſiſter à Agricola fils d'un évêque Pelagien nommé Severien, qui corrompoit les égliſes de Bretagne, en y ſemant ſon héréſie. Saint Germain y fut envoyé comme vicaire du pape, ſous le conſulat de Florentius & de Denis, c'eſt-à-dire, l'an 429. Pelage étoit de la grande Bretagne, ainſi il n'eſt pas extraordinaire qu'il y eût des diſciples. Le diacre Pallade envoyé par le pape ſur les lieux, l'excita à y procurer du ſecours; & les évêques de Gaule de leur côté reçurent une députation de la grande Bretagne, qui les invitoit à venir promptement défendre la foi catholique. On aſſembla pour ce ſujet un concile nombreux; & de l'avis de tous on pria S. Germain d'Auxerre, & S. Loup de Troyes de ſe charger de cette entrepriſe : ainſi la miſſion de ce concile concouroit avec celle du pape.

Proſp. Chr. an. 429.

Bede. l. hiſt. c. 17.

Conſtant. vita S. Germ. c. 19.

S. Germain étoit évêque depuis onze ans comme il a été dit : S. Loup ſeulement depuis deux ans. Il étoit né à Toul d'une famille très-noble, avoit étudié dans les écoles des rhéteurs, & acquit une grande réputation d'éloquence. Il épouſa Pemeniole ſœur de S. Hilaire évêque d'Arles. La ſeptiéme année de leur mariage, ils ſe ſéparerent d'un commun conſentement pour mener une vie plus parfaite; Loup quitta ſa maiſon paternelle, & ſe retira au monaſtere de Lerins, ſous la conduite de S. Honorat qui en étoit alors abbé. Vincent frere de Loup ſe retira auſſi à Lerins, & fut prêtre & célébre par ſes écrits. Loup après s'y être exercé un an dans les jeûnes & les veilles, fit un voyage à Mâcon, pour diſtribuer aux pau-

Sup. liv. XXIII. n. 46.

Vita S. Lupi ap. Sur. Jul. 29.

Sup. liv. XXIV. n. 57.

Eucher ad Hilar. le land. Crem.

AN. 430. vres ce qui lui reſtoit de bien ; mais comme il y penſoit le moins, on l'enleva pour être évêque de Troyes, & il gouverna cette égliſe cinquante deux ans.

XVI. Commencemens de ſainte Genevieve. *Conſt. vita S. Germ. c. 10. vita S. Genovefæ ap. Sur. 3. Jan.*

S. Germain & S. Loup s'étant mis en chemin pour la grande Bretagne, arriverent au bourg de Nanterre près de Paris. Les habitans ſur la réputation de leur ſainteté, vinrent au-devant d'eux en foule. S. Germain leur fit une exhortation, & regardant ce peuple qui l'environnoit, il vit de loin une jeune fille, où il remarqua quelque choſe de céleſte. Il la fit approcher, & demanda ſon nom, & qui étoient ſes parens ; on lui dit qu'elle s'appelloit Genevieve : ſon pere Severe & ſa mere Gerontia ſe préſenterent en même tems. S. Germain les félicita d'avoir une telle fille, & prédit qu'elle ſeroit un jour l'exemple même des hommes. Il l'exhorta à lui découvrir ſon cœur, & ſi elle vouloit conſacrer à Dieu ſa virginité. Elle déclara que c'étoit ſon deſſein, & pria le ſaint évêque de lui donner la bénédiction ſolemnelle des vierges. Ils entrerent dans l'égliſe pour la priere de none ; enſuite on chanta pluſieurs pſeaumes, & on fit de longues prieres, pendant leſquelles le ſaint évêque tint ſa main droite ſur la tête de la fille : il alla prendre ſon repas, & recommanda aux parens de la lui amener le lendemain. Ils n'y manquerent pas, & ſaint Germain demanda à ſainte Genevieve, ſi elle ſe ſouvenoit de ce qu'elle avoit promis. Oui, dit-elle, & j'eſpere l'obſerver par le ſecours de Dieu & par vos prieres. Alors regardant à terre, il vit une piece de monnoie de cuivre, marquée du ſigne de la croix : il la ramaſſa, & la donnant à Genevieve, il lui dit : Gardez-la

Gardez-la pour l'amour de moi, portez-la toujours pendue à votre cou pour tout ornement, & laiſſez l'or & les pierreries à celles qui ſervent le monde. Il la recommanda à ſes parens, & continua ſon voyage. AN. 430.

Sainte Geneviéve pouvoit avoir alors quinze ans: car on remarque que depuis cet âge juſques à cinquante, elle ne mangea que deux fois la ſemaine, le dimanche & le jeudi; encore n'étoit-ce que du pain d'orge & des feves; & ne but jamais de vin, ni rien de ce qui peut enyvrer. Quelques jours après le départ de S. Germain, ſa mere voulut l'empêcher d'aller à l'égliſe un jour de fête, & ne pouvant la retenir, la frappa ſur la jouë. Auſſi-tôt elle perdit la vûë, & demeura aveugle pendant deux ans. Enfin ſe ſouvenant de la prédiction de S. Germain, elle dit à ſa fille de lui apporter de l'eau du puits, & de faire le ſigne de la croix ſur elle. Sainte Geneviéve lui ayant lavé les yeux, elle commença à voir un peu; & quand elle l'eut fait deux ou trois fois, elle recouvra la vûë entierement. On montre encore le puits qui eſt en grande vénération.

XVII. S. Germain & ſaint Loup vainqueurs des Pelagiens.

S. Germain & S. Loup s'étant embarquez en hyver, fouffrirent une grande tempête, que S. Germain appaiſa, en jettant quelques gouttes d'huile dans la mer au nom de la Trinité. Arrivant en Bretagne, ils trouverent une grande multitude raſſemblée pour les recevoir; car leur arrivée avoit été prédite par les malins eſprits, qu'ils chaſſerent des poſſedez, & qui en ſortant confeſſerent qu'ils avoient excité la tempête. Les ſaints évêques remplirent bien-tôt la Bretagne de leurs inſtructions & de leur réputation. Ils prêchoient non-ſeulement dans les égliſes, mais

Conſt. vita S. Germ. c. 22. vita S. Lup. ap. Sur. 29. Jul.

AN. 430. dans les chemins & les campagnes, tant la foule qui les ſuivoit étoit grande: enſorte qu'ils fortifioient partout les Catholiques, & convertiſſoient les hérétiques. Tout étoit apoſtolique en eux, la vertu, la doctrine, les miracles. Les Pelagiens ſe cachoient: mais enfin honteux de ſe condamner par leur ſilence, ils vinrent à une conference. Ils ſe préſenterent bien accompagnez, & remarquables par leurs richeſſes & leurs habits éclatans: une multitude infinie de peuple s'aſſembla à ce ſpectacle. Les ſaints évêques laiſſerent parler les hérétiques les premiers; & après qu'ils eurent diſcouru long-tems, ils leur répondirent avec une grande éloquence ſoutenuë des autoritez de l'écriture, enſorte qu'ils les réduiſirent à ne pouvoir répondre: le peuple avoit peine à retenir ſes mains, &
c. 24. témoignoit ſon jugement par ſes cris. Alors un homme qui avoit la qualité de tribun s'avança avec ſa femme, préſentant aux ſaints évêques leur fille âgée de dix ans & aveugle. Ils lui dirent de la préſenter aux Pelagiens; mais ceux-ci ſe joignirent aux parens, pour demander aux ſaints évêques la guériſon de la fille. Ils firent une courte priere, puis S. Germain invoqua la ſainte Trinité, & ayant ôté de ſon cou le reliquaire qu'il portoit, il le prit à ſa main, & l'appliqua devant tout le monde ſur les yeux de la fille, qui recouvra la vûë auſſi-tôt. Les parens furent ravis, le peuple épouvanté; & depuis ce jour tout le monde ſe rendit à la doctrine des ſaints évêques.

c. 25. Ils allerent enſuite rendre graces à Dieu au tombeau du martyr S. Alban, le plus fameux de la Bre-
Sup. liv. XVIII. n. 19. tagne: S. Germain fit ouvrir le ſépulcre, & y mit les reliques de tous les apôtres & de pluſieurs martyrs,

qu'il avoit ramaſſées de divers pays ; puis il prit ſur le lieu même de la pouſſiere encore teinte du ſang de S. Alban, l'emporta avec lui, & à ſon retour bâtit une égliſe en ſon honneur dans la ville d'Auxerre, où il mit ces reliques. AN. 430. *Hiſt. epiſc. Autiſ. p. 416.*

XVIII. Vainqueurs des Saxons.

Les Saxons & les Pictes faiſoient la guerre aux Bretons : les Pictes étoient des barbares de la partie ſeptentrionale de l'iſle, ainſi nommez, parce qu'ils ſe peignoient le corps de diverſes couleurs. Les Saxons étoient des peuples de Germanie, que les Bretons avoient appellez à leur ſecours contre les Pictes ; & qui depuis s'étoient joints à eux, pour s'établir en Bretagne, comme ils firent environ vingt-cinq ans après. Les Bretons épouvantez eurent recours aux ſaints évêques. C'étoit le carême, & par leurs inſtructions pluſieurs demanderent le baptême ; enſorte qu'une grande partie de l'armée le reçut à Pâque dans une égliſe de feuillées, que l'on dreſſa en pleine campagne. Après la fête, ils ſe préparerent à marcher contre les ennemis, animez de la grace qu'ils venoient de recevoir, & attendant avec grande confiance le ſecours de Dieu. S. Germain ſe mit à leur tête ; & ſe ſouvenant encore du métier qu'il avoit fait en ſa jeuneſſe, il envoya des coureurs, pour reconnoître le pays, & poſta ſes gens à couvert dans une vallée, ſur le paſſage des ennemis, qui s'attendoient à les ſurprendre. S. Germain avertit les ſiens de faire tous le même cri dont il donneroit le ſignal. Il cria trois fois *Alleluia :* toute l'armée fit en même tems le même cri, qui étant multiplié par les échos des montagnes, fit un bruit ſi terrible, que les barbares en furent épouvantez. Ils jetterent leurs armes, *Conſt. lib. 1. c. 28. Beda 1. hiſt. c. 14. 15.*

AN. 430. s'enfuirent en confuſion, abandonnerent leur bagage, & pluſieurs ſe noyerent en paſſant une riviere. Ainſi les ſaints évêques ayant délivré la Bretagne des Pelagiens & des Saxons, repaſſerent en Gaule, & retournerent chez eux. Pour aſſurer encore plus la religion dans cette iſle, le pape S. Celeſtin y renvoya le diacre Pallade, qu'il avoit ordonné évêque pour les Scots ou Ecoſſois; & ce fut le premier évêque de cette nation, qui juſques-là avoit été très-barbare. S. Jerôme témoigne qu'ils n'avoient point de mariages réglez, & qu'ils mangeoient la chair humaine, juſques à couper les mammelles des femmes, & les autres parties charnuës de ceux qu'ils trouvoient à l'écart. S. Pallade fut envoyé évêque en Ecoſſe ſous le conſulat de Baſſus & d'Antiochus, c'eſt-à-dire, l'an 431.

Proſp. 1. cont. coll. c. 41.

Hier. ep. 83. ad Ocean. & 2. in Jovin. c.

Proſp. Chr.

XIX. Lettre de Jean d'Antioche à Neſtorius.

S. Cyrille ayant reçu par le diacre Poſſidonius les lettres du pape S. Celeſtin, les envoya à ceux à qui elles étoient adreſſées, & accompagna de ſes lettres celles qui étoient pour Jean d'Antioche, & pour Juvenal de Jeruſalem, qui avoit ſuccedé à Prayle, depuis trois ou quatre ans. Il exhorte Jean à ſe déterminer, déclarant que pour lui il eſt réſolu de ſuivre le jugement du pape & des évêques d'Occident, pour conſerver leur communion. Il dit à Juvenal, qu'il faut écrire à l'empereur, afin qu'il prenne l'intérêt de la religion, & délivre l'égliſe de ce faux paſteur. Il marque à l'un & à l'autre qu'il a fait ſon poſſible pour ramener Neſtorius à la raiſon.

1. p. conc. Eph. c. 21. c. 24.

Jean d'Antioche étoit ami de Neſtorius, qui avoit été tiré de ſon clergé. Ainſi ſur la lettre de S. Cyrille, il lui écrivit, lui en envoyant la copie, & de celle du

pape S. Celeſtin. Je vous exhorte, dit-il, à les lire de telle ſorte, qu'il ne s'éleve aucun trouble dans votre eſprit: puiſque c'eſt de-là que viennent ſouvent les diſputes & l'opiniâtreté pernicieuſe: Mais auſſi, dit-il, ne mépriſez pas cette affaire, car le démon ſçait pouſſer ſi loin par l'orgueil celles qui ne ſont pas bonnes, qu'il n'y a plus de remede. Liſez ces lettres avec application, & appellez à cet examen quelques-uns de vos amis, à qui vous laiſſiez la liberté de vous donner des conſeils utiles plutôt qu'agréables. Encore que le terme de dix jours marqué par la lettre du très-ſaint évêque Celeſtin, ſoit très-court, vous pouvez faire la choſe en un jour; & même en peu d'heures: car il eſt facile en parlant de l'Incarnation de notre Seigneur, de ſe ſervir d'un terme convenable, uſité par pluſieurs des peres, & qui exprime véritablement ſa naiſſance de la Vierge. Vous ne devez ni rejetter ce terme comme dangereux, ni penſer qu'il ne faut pas vous dédire. Si vous êtes dans les mêmes ſentimens que les peres & les docteurs de l'égliſe, comme nous avons appris par pluſieurs amis communs; quelle peine avez-vous à déclarer votre ſaine doctrine, principalement dans ce grand trouble qui s'eſt élevé à votre ſujet? Car ſçachez que cette queſtion eſt agitée au près & au loin: toute l'égliſe en eſt émuë, & par-tout les fidéles en ſont tous les jours aux mains. Vous le verrez clairement par la choſe même. L'Occident, l'Egypte, & peut-être la Macedoine, ont réſolu de rompre l'union que Dieu a accordée à ſon égliſe par les travaux de tant d'évêques, & principalement du grand Acace. Il entend Acace de Berée, & parle de l'union, qui finit le ſchiſme

AN. 430.

1. p. conc. Eph. c. 25.

Sup. Ho. XXIII. n. 26.

AN. 430. d'Antioche du tems de l'évêque Alexandre & du pape S. Innocent.

Il continuë à exhorter fortement Neſtorius d'employer le mot de mere de Dieu *Theotocos*, puiſqu'aucun des docteurs de l'égliſe ne l'a jamais rejetté, & que pluſieurs s'en ſont ſervis, ſans être repris par ceux qui ne s'en ſervoient pas. Il montre que l'on ne peut rejetter la ſignification de ce mot, ſans tomber dans des erreurs dangereuſes; puiſqu'il s'enſuivra, contre l'autorité manifeſte de l'écriture, que ce n'eſt pas Dieu qui s'eſt incarné & anéanti, en prenant la forme d'eſclave. Il ajoûte: Si avant ces lettres pluſieurs étoient ſi emportez contre nous, que ne feront-ils point maintenant qu'elles leur donnent une ſi grande autorité? Je vous écris ceci, non pas ſeul, mais avec pluſieurs évêques de vos amis, qui ſe ſont trouvez préſens, quand on m'a rendu ces malheureuſes lettres: ſçavoir, Archelaüs, Apringius, Theodoret, Heliade, Melece, & Macaire, qui vient d'être ordonné évêque de Laodicée. Il ne marque le ſiége que de celui-ci, parce que Neſtorius connoiſſoit les autres. Jean d'Antioche écrivit en même tems au comte Irenée ami commun, & aux évêques Muſée & Helladius.

XX. Réponſe de Neſtorius.

Neſtorius ayant vû toutes ces lettres, répondit à Jean d'une maniere honnête; mais au fonds il demeura toujours opiniâtre dans ſon erreur. J'aurois cru, dit-il, être expoſé à toute autre calomnie, que d'errer contre la foi: moi qui ai tant combattu juſques à préſent contre tous les hérétiques, & enſuite: J'ai trouvé ici l'égliſe diviſée: les uns appelloient la ſainte Vierge ſeulement mere de Dieu *Théotocos*, les autres

Synod. Balut. ad col. Chr. Lup. 1.

AN. 430.

ſeulement d'un homme *Anthropotocos ;* pour les réunir, je l'ai nommée mere de Chriſt *Chriſtotocos*, nom qui ſignifie clairement l'un & l'autre, le Dieu & l'homme. Soyez donc en repos ſur cette affaire, & perſuadé que j'ai toujours les mêmes ſentimens ſur la vraie foi. Si nous nous voyons dans le concile que nous eſperons avoir, nous reglerons toutes choſes ſans ſcandale & avec union. Vous devez vous étonner moins que perſonne de la préſomption ordinaire de l'Egyptien, dont vous avez tant d'exemples. Bientôt, s'il plaît à Dieu, on loüera notre conduite. Telle fut la réponſe de Neſtorius.

XXI. Derniere lettre de S. Cyrille à Neſtorius.

Cependant S. Cyrille, en exécution de la commiſſion du pape, aſſembla un concile à Alexandrie, peut-être le concile ordinaire du mois d'Octobre, de tous les évêques de la province d'Egypte ; & au nom de ce concile il écrivit à Neſtorius une lettre ſynodale, pour ſervir de troiſiéme & derniere monition, lui déclarant que, ſi dans le terme marqué par le pape, c'eſt-à-dire, dans dix jours après la réception de cette lettre, il ne renonce à ſes erreurs, ils ne veulent plus avoir de communion avec lui, & ne le tiendront plus pour évêque ; & que dès-lors ils communiquent avec tous les clercs & les laïques qu'il a dépoſez & excommuniez. Au reſte, ajoûtent-ils, il ne ſuffira pas que vous profeſſiez le ſymbole de Nicée ; car vous ſçavez y donner des interprétations violentes : il faut confeſſer par écrit & avec ſerment, que vous anathématiſez vos dogmes impies, & que vous croirez & enſeignerez ce que nous croyons tous, nous & tous les évêques d'Occident & d'Orient, & tous ceux qui conduiſent les peuples. Car le

1. *p. conc. Eph. c.* 26.

AN. 430. ſaint concile de Rome & nous tous ſommes convenus que les lettres qui vous ont été écrites par l'égliſe d'Alexandrie, ſont orthodoxes & ſans erreur.

La lettre ſynodale contient enſuite la profeſſion de foi. Premierement, le ſymbole de Nicée; puis une explication ample & exacte du myſtere de l'Incarnation, conforme à ce que S. Cyrille en avoit déja dit dans ſes autres lettres. Il y répond aux principales objections de Neſtorius, & tire un argument
p. 7. de l'Euchariſtie en ces termes : Nous annonçons la mort de Jeſus-Chriſt, & nous confeſſons ſa réſurrection & ſon aſcenſion, en célébrant dans les égliſes le ſacrifice non-ſanglant. Ainſi nous nous approchons des eulogies myſtiques, & nous ſommes ſanctifiez, participant à la chair ſacrée & au précieux ſang de notre Sauveur Jeſus-Chriſt, & nous ne la recevons pas comme une chair commune, à Dieu ne plaiſe, ni comme la chair d'un homme ſanctifié & conjoint au Verbe par une union de dignité, ou en qui la divinité ait habité : mais comme vraiment vivifiante & propre au Verbe. Car lui qui eſt vie de ſa nature, comme Dieu, étant devenu un avec ſa chair, il l'a renduë vivifiante : autrement, comment la chair d'un homme ſeroit-elle vivifiante de ſa nature? Cette lettre finit par douze anathêmes, qui en renferment toute la ſubſtance en ces termes :

XXII. Les douze anathêmes de ſaint Cyrille.

1. Si quelqu'un ne confeſſe pas qu'Emmanuel eſt véritablement Dieu, & par conſéquent la ſainte Vierge mere de Dieu, puiſqu'elle a engendré ſelon la chair le Verbe de Dieu fait chair : qu'il ſoit anathême.

2. Si quelqu'un ne confeſſe pas que le Verbe qui procede de Dieu le Pere, eſt uni à la chair, ſelon l'hypoſtaſe,

l'hypoſtaſe, & qu'avec ſa chair il fait un ſeul Chriſt, qui eſt Dieu & homme tout enſemble : qu'il ſoit anathême. AN. 430.

3. Si quelqu'un après l'union diviſe les hypoſtaſes du ſeul Chriſt, les joignant ſeulement par une connexion de dignité, d'autorité, ou de puiſſance, & non par une union réelle : qu'il ſoit anathême.

4. Si quelqu'un attribuë à deux perſonnes, ou à deux hypoſtaſes, les choſes que les apôtres & les évangeliſtes rapportent comme ayant été dites de Jeſus-Chriſt par les ſaints ou par lui-même ; & applique les unes à l'homme conſideré ſéparément du Verbe de Dieu, & les autres comme dignes de Dieu, au ſeul Verbe procédant de Dieu le Pere : qu'il ſoit anathême.

5. Si quelqu'un oſe dire, que Jeſus-Chriſt eſt un homme qui porte Dieu : au lieu de dire qu'il eſt Dieu en vérité, comme fils unique & par nature, en tant que le Verbe a été fait chair, & a participé comme nous à la chair & au ſang : qu'il ſoit anathême.

6. Si quelqu'un oſe dire, que le Verbe procedant de Dieu le Pere, eſt le Dieu ou le Seigneur de Jeſus-Chriſt, au lieu de confeſſer que le même eſt tout enſemble Dieu & homme, en tant que le Verbe a été fait chair, ſelon les écritures : qu'il ſoit anathême.

7. Si quelqu'un dit que Jeſus en tant qu'homme, a été poſſedé du Verbe Dieu, & revêtu de la gloire du Fils unique, comme étant un autre que lui : qu'il ſoit anathême.

8. Si quelqu'un oſe dire que l'homme pris par le Verbe, doit être adoré, glorifié, & nommé Dieu avec lui, comme l'un étant en l'autre : car y ajoutant toujours le mot *Avec*, il donne cette penſée : au lieu

AN. 430. d'honorer Emmanuel par une ſeule adoration, & lui rendre une ſeule glorification, en tant que le Verbe a été fait chair : qu'il ſoit anathême.

9. Si quelqu'un dit que N.S.J.C. a été glorifié par le S. Eſprit, comme ayant reçu de lui une puiſſance étrangere, pour agir contre les eſprits immondes, & opérer des miracles ſur les hommes ; au lieu de dire que l'eſprit par lequel il les opéroit, lui étoit propre : qu'il ſoit anathême.

10. L'écriture divine dit que Jeſus-Chriſt a été fait le pontife & l'apôtre de notre foi, & qu'il s'eſt offert pour nous à Dieu le Pere, en odeur de ſuavité. Donc, ſi quelqu'un dit que notre pontife & notre apôtre n'eſt pas le Verbe de Dieu lui-même, depuis qu'il s'eſt fait chair & homme comme nous, mais un homme né d'une femme ; comme ſi c'étoit un autre que lui : ou ſi quelqu'un dit qu'il a offert le ſacrifice pour lui-même, au lieu de dire que c'eſt ſeulement pour nous ; car il n'avoit pas beſoin de ſacrifice, lui qui ne connoiſſoit pas le péché : qu'il ſoit anathême.

11. Si quelqu'un ne confeſſe pas que la chair du Seigneur eſt vivifiante, & propre au Verbe même procédant de Dieu le Pere : mais l'attribuë à un autre, qui lui ſoit conjoint ſelon la dignité, & en qui la divinité habite ſeulement : au lieu de dire qu'elle eſt vivifiante, parce qu'elle eſt propre au Verbe, qui a la force de vivifier toutes choſes : qu'il ſoit anathême.

12. Si quelqu'un ne confeſſe pas que le Verbe de Dieu a ſouffert ſelon la chair, & qu'il a été crucifié ſelon la chair, & qu'il a été le premier né d'entre les morts, en tant qu'il eſt vie & vivifiant comme Dieu : qu'il ſoit anathême.

AN. 430.

Voilà les douze fameux anathêmes de ſaint Cyrille, contre toutes les propoſitions hérétiques que Neſtorius avoit avancées. La lettre ſynodale qui les contient, ſe trouve datée du trentiéme Novembre, mais on croit que c'eſt plutôt le jour où elle fut apportée à Conſtantinople. Elle fut accompagnée de deux autres lettres, l'une au clergé & au peuple de Conſtantinople, l'autre aux abbez des monaſteres de la même ville, par leſquelles ſaint Cyrille marque qu'il a attendu à la derniere extrêmité, pour en venir à ce fâcheux remede de l'excommunication; & les exhorte à demeurer fermes dans la foi, & à communiquer librement avec ceux que Neſtorius avoit excommuniez. Pour porter ces lettres, on députa quatre évêques d'Egypte, Theopempte, Daniel, Potamon & Macaire; & ils furent auſſi chargez de la lettre du pape ſaint Celeſtin à Neſtorius.

V. not. Baluz. pag. 42. 1. part. concil. Eph. c. 27. 28.

Conc. Eph. pag. 584. A.

XXIII. Convocation du concile d'Epheſe.

Avant que ces députez arrivaſſent à Conſtantinople, l'empereur Theodoſe ordonna la convocation du concile général, en étant ſollicité de part & d'autre. Les Catholiques le demandoient, comme il paroît par la requête de Baſile & des moines maltraitez par Neſtorius. Lui-même le demanda, croyant y prévaloir par la puiſſance ſéculiere, & l'appui des Orientaux, & y faire condamner ſaint Cyrille ſur les plaintes de Cheremon & de ſes autres calomniateurs. La lettre de convocation eſt au nom de deux empereurs ſuivant la forme ordinaire, adreſſée aux métropolitains de chaque province. Celle qui s'eſt conſervée, étoit adreſſée à ſaint Cyrille, & porte en ſubſtance : Les troubles qui ſont dans l'égliſe, nous ont fait juger indiſpenſable, de convoquer les évêques de tout le

1. p. conc. Eph. c. 30. Evagr. 1. hiſt. c. 7.

1. p. conc. Eph. c. 32.

AN. 430.

monde, quelque répugnance que nous ayons à les fatiguer; c'eſt pourquoi votre piété fera enſorte, quand la prochaine fête de Pâque ſera paſſée, de ſe rendre à Epheſe pour le jour de la Pentecôte, & d'amener avec elle les évêques qu'elle jugera convenable; enſorte qu'il en reſte aſſez pour les affaires de la province, & qu'il en vienne aſſez pour le concile. Perſonne cependant n'innovera rien en particulier, avant que le concile ſoit aſſemblé. Nous ne doutons pas que tous les évêques n'y viennent promptement: ſi quelqu'un y manque, il n'aura point d'excuſe devant Dieu, ni devant nous. Donné à Conſtantinople le treiziéme des calendes de Décembre, ſous le treiziéme conſulat de Theodoſe, & le troiſiéme de Valentinien, c'eſt-à-dire, le dix-neuviéme de Novembre l'an 430. La ville d'Epheſe fut choiſie comme de facile accès par mer & par terre, & abondante en toutes les choſes néceſſaires à la vie.

Sacra per Joan. conc. Eph. p. 721. c.

Outre la lettre circulaire, il y en eut une particuliere à S. Cyrille, où Théodoſe l'accuſe d'être l'auteur du trouble de l'égliſe, & ſe plaint de ce qu'il a écrit deux lettres différentes, l'une à lui & à ſon épouſe Eudocia, l'autre à ſa ſœur Pulcherie, comme ſi la famille imperiale étoit diviſée, ajoutant toutefois qu'il lui pardonne, & l'exhortant à concourir dans le concile à la tranquillité de l'égliſe. Cette lettre fait voir la préoccupation de l'empereur Theodoſe contre ſaint Cyrille.

XXIV. Derniers Ouvrages de S. Auguſtin.

S. Auguſtin fut appellé nommément au concile, ſur ſa grande réputation: car on ne voit pas d'autre raiſon de le diſtinguer entre tant d'évêques. Un officier nommé Ebagnius fut chargé de la lettre de l'empereur;

mais n'étant arrivé à Carthage que vers Pâque de l'année ſuivante 431. il apprit que ſaint Auguſtin n'étoit plus au monde, & retourna à Conſtantinople avec les lettres de l'évêque Capreolus à l'empereur, pour lui en donner avis. Le dernier ouvrage de S. Auguſtin fut la ſeconde réponſe à Julien, qu'il laiſſa imparfaite. Julien avoit écrit quatre livres contre le premier livre de S. Auguſtin des nôces & de la concupiſcence. Mais quand il eut vû le ſecond, il en compoſa huit pour y répondre, & les adreſſa à Florus évêque Pelagien, un de ceux qui ſe retirerent avec lui à Conſtantinople. Julien ne ſçavoit pas que S. Auguſtin eût compoſé ſix livres, pour répondre à ſes quatre premiers; il ne ſçavoit pas même, ſi on l'en croit, que S. Auguſtin eût vû ſes quatre livres; & il pouvoit l'ignorer, car il étoit en ce tems-là en Cilicie. S. Auguſtin accablé d'autres occupations, avoit peine à ſe réſoudre à répondre à ces huit livres, qui ne contenoient que des injures & des diſcours vagues: toutefois S. Alypius le preſſa tant, qu'à la fin il l'entreprit: craignant pour les ignorans qui liroient cette réponſe de Julien, ſans en appercevoir la foibleſſe. S. Auguſtin travailla à cet ouvrage juſques à la fin de ſes jours, & en compoſa ſix livres, qui répondent aux ſix premiers des huit de Julien. Il met d'abord ſes paroles; puis il répond article par article. Comme Julien ne faiſoit gueres que répéter ce qu'il avoit dit dans ſon premier ouvrage, auſſi S. Auguſtin dans celui-ci eſt ſouvent obligé de redire ce qu'il avoit déja dit. Mais on ne laiſſe pas d'y trouver des paſſages très-forts, & très importans, où les mêmes véritez ſont mieux développées, & miſes en un plus grand jour. Dans les dernieres années de ſa

AN. 430. *Liberat. breviar. c. 5.*

AN. 430. vie, & depuis ſes rétractations, il fit un extrait des préceptes moraux de l'écriture, qu'il nomma *ſpeculum*, c'eſt-à-dire miroir, parce qu'en le liſant, les fidéles peuvent voir l'état de leur ame, & le progrès qu'ils font dans la vertu. Il n'y met que ce qui ſert à regler les mœurs, & encore les préceptes propoſez directement & ſimplement ſans figure ; & ſe ſert non pas de la verſion faite ſur le grec des ſeptante, comme il avoit accoutumé, mais de la verſion de S. Jerôme ſur l'hebreu, comme plus claire. Il commence aux loix qui ſont données après le décalogue dans l'Exode, & continuë à tirer les préceptes de morale de tout l'ancien teſtament : ſans omettre les livres que l'égliſe reçoit pour canoniques, quoiqu'ils ne ſoient pas dans le canon des Hebreux. Il commence l'extrait du nouveau teſtament au ſermon de la montagne, & continuë juſques à l'Apocalypſe. Comme entre tant de paſſages de l'écriture, il s'en rencontre quelques-uns qui ſemblent oppoſez, il avoit deſſein de les expliquer dans des queſtions qu'il propoſeroit enſuite ; mais il n'executa pas ce deſſein.

XXV. Déſolation de l'Afrique.

Cependant les Vandales continuoient de ravager l'Afrique, & cette déſolation rendit très-amer à S. Auguſtin le dernier tems de ſa vie. C'eſt ainſi qu'en parle Poſſidius évêque de Calame témoin oculaire, & il ajoute : Il voyoit les villes ruinées, & à la campagne les bâtimens abattus, & les habitans tuez ou mis en fuite : les égliſes deſtituées de prêtres & de miniſtres, les vierges ſacrées & les autres religieux diſperſez de tous côtez. Les uns avoient ſuccombé aux tourmens ; les autres avoient péri par le glaive : les autres en captivité ayant perdu l'integrité du corps, de l'eſprit, &

Poſſid. c. 28.

de la foi, ſervoient des ennemis durs & brutaux. Il voyoit que les hymnes & les louanges de Dieu avoient ceſſé dans les égliſes, dont les bâtimens même en pluſieurs lieux étoient conſumez par le feu: Que les ſacrifices ſolemnels qui ſont dûs à Dieu, avoient ceſſé dans les lieux propres; c'eſt-à-dire, que faute d'égliſes, on les célébroit dans des maiſons, ou en d'autres lieux profanes: Que l'on ne demandoit point les ſacremens, ou qu'il n'étoit pas facile de trouver quelqu'un pour les adminiſtrer à ceux qui les demandoient: Que ceux qui s'enfuyoient dans les bois, ſur les montagnes, dans les cavernes & les rochers, ou dans les fortereſſes, étoient pris & tuez, ou mouroient de faim, manquant des choſes néceſſaires: Que les évêques & les clercs à qui Dieu avoit fait la grace de ne pas tomber entre les mains des ennemis, ou de s'en ſauver après y être tombez, étoient dépouillez de tout, & réduits à la derniere mendicité, ſans qu'il fût poſſible de leur donner à tous les ſecours qui leur étoient néceſſaires: Que de ce grand nombre d'égliſes d'Afrique, à peine en reſtoit-il trois, Carthage, Hippone, & Cirthe, qui ne fuſſent pas ruinées, & dont les villes ſubſiſtaſſent. AN. 430.

Dans ces allarmes S. Auguſtin fut conſulté par Honorat évêque de Thiave, pour ſçavoir ſi les évêques ou les clercs devoient ſe retirer à l'approche des barbares. S. Auguſtin lui envoya d'abord une lettre, qu'il avoit écrite ſur le même ſujet à un évêque nommé *Quodvultdeus*, & que nous n'avons plus: mais Honorat ne s'en contenta pas, ſe fondant ſur cette parole de Jeſus-Chriſt: Quand on vous pourſuivra dans une ville, fuyez dans une autre. A quoi un autre évêque ajoutoit: Si le Seigneur nous a commandé de fuir dans les *cap.* 30. *Ep.* 228. *Matth.* x. 23.

AN. 430. persécutions, où l'on peut gagner le martyre, combien plus dans les incursions des barbares, où il n'y a
Epist. 228. *n.* 6. que des souffrances steriles ? S. Augustin répondit par une grande lettre où il donne des regles pour se conduire en de telles occasions. A cette parole de Jesus-
Joan. x. 12. Christ il oppose ce qu'il dit, que le mercenaire s'enfuit quand il voit venir le loup ; & ajoute que pour accor-
n. 2. der ces deux autoritez, il faut dire, que quand le péril est commun, les pasteurs & les ministres de l'église
n. 8. ne doivent point abandonner le troupeau. Leur ministere lui est toujours nécessaire, & particulierement en ces tems d'affliction, où le peuple a besoin d'être consolé & fortifié, où le péril pressant fait courir à l'église toutes sortes de personnes, pour demander le baptême, la réconciliation, ou du moins la pénitence. Alors si les ministres manquent, quel malheur pour ceux qui sortent de ce monde sans être régenerez, ou dé-
n. 7. liez ? Quels reproches contre les ministres absens ? Il faut craindre ces maux spirituels plus que tous les maux temporels, plus que la mort & les tourmens.
n. 9. Car le premier devoir du pasteur, est de donner au troupeau la nourriture nécessaire ; & il ne doit pas en l'abandonnant commettre un mal certain par la crainte des maux incertains.

Que si les persécuteurs cherchent le pasteur en particulier, & qu'il y ait d'autres ministres suffisans pour
n. 2. *n.* 6. le besoin du troupeau, c'est le cas de s'enfuir, comme fit S. Paul à Damas, comme S. Athanase. Que si tout le troupeau s'enfuit, alors le pasteur doit suivre, puisqu'il ne demeuroit que pour le troupeau. Il peut aussi se retirer, quand il n'a plus de troupeau, comme il étoit arrivé à quelques évêques d'Espagne, dont le peuple.

peuple avoit été tué, conſumé dans les villes aſſiégées, diſperſé ou emmené en captivité. Quelques miniſtres peuvent auſſi ſe réſerver pour le ſervice de l'égliſe, quand il y en a d'autres pour ſuppléer à leur défaut : mais ils ne doivent pas aiſément craindre de périr plutôt que les laïques, ni ſe perſuader qu'ils ſont plus néceſſaires que les autres eccléſiaſtiques, puiſque ce ſeroit lâcheté ou préſomption. Que ſi tous veulent demeurer, quoique l'on juge néceſſaire que quelques-uns ſe retirent, le ſort en doit décider. Et ſi l'on craint que tous les miniſtres demeurant ne donnent trop de confiance aux laïques, ils doivent les avertir qu'ils ne demeurent que pour eux. C'eſt ainſi que S. Auguſtin encourageoit ſes confreres.

AN. 430.
n. 10.
n. 11.
n. 12.
n. 13.

XXVI. Mort de S. Auguſtin.

Hippone fut bien-tôt aſſiegée par les Vandales, parce que le comte Boniface, qui leur faiſoit alors la guerre, s'étoit enfermé dedans avec les Goths alliez des Romains. Le ſiége dura près de quatorze mois, & les Vandales ôterent aux aſſiégez la communication de la mer. Poſſidius & pluſieurs autres évêques du voiſinage s'y étoient réfugiez ; & comme ils étoient un jour à table, S. Auguſtin leur dit : Sçachez que pendant le tems de cette calamité, je prie Dieu, ou qu'il délivre cette ville des ennemis qui l'environnent, ou s'il en a diſpoſé autrement, qu'il donne à ſes ſerviteurs la force de ſouffrir ſa volonté, ou du moins qu'il me retire de ce monde. Ils ſe joignirent avec lui depuis ce tems-là, pour faire tous à Dieu cette priere. Il prêcha dans l'égliſe avec toute la force de ſon eſprit & de ſon courage, juſques à ſa derniere maladie.

Poſſid. c. 29.

Ce fut une fiévre qui lui prit le troiſiéme mois du ſiége. Il pratiqua ce qu'il avoit coûtume de dire à ſes

c. 3.

AN. 430. amis : Que perſonne après avoir reçu le baptême ne doit ſortir de la vie ſans pénitence, même les chrétiens les plus vertueux, même les évêques. Il fit donc écrire les pſeaumes de la pénitence, qui ſont en petit nombre, dit Poſſidius : apparemment les ſept que nous nommons encore ainſi : il les fit attacher contre la muraille, près de ſon lit, & les liſoit, en verſant continuellement des larmes. De peur d'être détourné de ce pieux exercice, environ dix jours avant ſa mort, il demanda à ceux qui étoient auprès de lui, de ne laiſſer entrer perſonne dans ſa chambre, qu'aux heures que les medecins venoient le viſiter, ou qu'on lui apportoit de la nourriture : ce qui fut exécuté. Ainſi il paſſa tout ce tems en oraiſon. Il mourut avec une entiere connoiſſance, ſans que ſa vûë ou ſon oüye fût affoiblie, en préſence de ſes amis, qui prioient avec lui, ayant vécu ſoixante & ſeize ans, dont il avoit paſſé environ quarante dans la cléricature. Le jour de ſa mort fut le cinquiéme des calendes de ſeptembre, ſous le treiziéme conſulat de Théodoſe, & le troiſiéme de Valentinien : c'eſt-à-dire l'an 430. le 28. d'Août, jour auquel l'égliſe honore encore ſa mémoire. A ſes funerailles on offrit à Dieu le ſacrifice, en préſence des évêques. Il ne fit point de teſtament, parce qu'il étoit ſi pauvre, qu'il n'avoit pas de quoi en faire ; mais il recommandoit toûjours de conſerver avec grand ſoin la bibliotheque, & tous les livres de ſon égliſe. Nous apprenons toutes ces particularitez de Poſſidius, qui avoit vêcu familierement avec lui près de quarante ans.

Proſp. Chron. ord. 8m.

Il raconte auſſi ſes miracles. Je ſçai, dit-il, qu'étant prêtre & étant évêque, comme on le preſſa de re-

commander à Dieu des poſſedez, il pria avec larmes, & les démons ſe retirerent. Je ſçai qu'étant malade & au lit, quelqu'un le vint trouver avec un malade; & le pria de lui impoſer les mains pour le guérir. Il dit: Si j'avois quelque pouvoir ſur les maladies, je me guérirois le premier. L'autre répondit, Il m'a été dit en ſonge: Vas trouver l'évêque Auguſtin; qu'il impoſe la main à ce malade, & il ſera guéri. Il le fit ſans plus differer, & auſſi-tôt le malade ſe retira en ſanté. Le même Poſſidius nous a laiſſé un catalogue des ouvrages de S. Auguſtin, tant des livres, que des ſermons & des lettres, où il en compte mille trente, avoüant toutefois qu'il n'a pû tout compter. Il s'y en trouve pluſieurs que nous n'avons pas. AN. 430. *Vita c. 18. Indic. Poſſid.*

XXVII. S. Alexandre fondateur des Acemetes. *Vita Boll. 15. Jan.*

Vers le même tems mourut près de Conſtantinople, S. Alexandre, fondateur du fameux inſtitut des Acemetes. Il nâquit dans l'Aſie-mineure, d'une famille noble, & étudia à Conſtantinople, puis il eut une charge dans le palais de l'Empereur: il reconnut bientôt la vanité du ſiécle, & la lecture de l'écriture ſainte l'en dégoûta davantage. Il quitta ſon emploi, diſtribua ſon bien aux pauvres, & alla en Syrie, où il embraſſa la vie monaſtique, ſous la conduite d'un abbé nommé Elie, dont la réputation l'avoit attiré. Après y avoir demeuré quatre ans, il ſe retira dans le déſert, à l'exemple du prophéte Elie, & y demeura ſept ans. Il convertit Rabbula gouverneur d'une ville voiſine, & pluſieurs autres païens. Ils vouloient l'avoir pour évêque, & comme ils gardoient les portes de la ville, Alexandre ſe fit deſcendre la nuit par la muraille, dans une corbeille. Rabbula étant converti, mit en liberté ſes eſclaves, donna ſes biens aux pauvres, &

AN. 430. se retira dans la solitude, où il mena la vie d'anachorete. Mais il en fut tiré depuis pour être évêque d'Edesse métropole de Mesopotamie. Sa femme se consacra à Dieu de son côté, & bâtit un monastere, où elle s'enferma avec ses filles & ses servantes, & y finit saintement ses jours.

Alexandre s'étant sauvé de la ville où on vouloit le faire évêque, & ayant marché deux jours dans le désert, se trouva dans un lieu qui servoit de retraite à trente voleurs. Il demanda à Dieu leurs ames; le capitaine se convertit le premier, & mourut huit jours après son baptême. Les autres ayant aussi été baptisez, firent un monastere de leur caverne, sous la conduite d'un supérieur qu'Alexandre leur donna.

Les ayant quittez, il bâtit un monastere sur le bord de l'Euphrate, & demanda à Dieu pendant trois ans d'y pouvoir établir une psalmodie continuelle. Sa communauté s'accrut tellement, qu'il eut jusques à quatre cens moines de différentes nations: des Syriens naturels du païs, des Grecs, des Latins, des Egyptiens. Il les divisa en plusieurs chœurs, qui se succedant les uns aux autres, célebroient continuellement l'office divin; & c'est le premier exemple de cette pratique. Ces moines de S. Alexandre observoient une exacte pauvreté: chacun n'avoit qu'une tunique, & ne se fournissoit de vivres que pour chaque jour. S'il en restoit, on les donnoit aux pauvres, sans rien garder pour le lendemain.

Après avoir demeuré vingt ans dans ce monastere sur l'Euphrate, il destina soixante & dix de ses disciples pour aller prêcher la foi aux gentils: il en choisit cent cinquante pour le suivre dans le désert: &

laiſſa les autres dans le monaſtere, ſous la conduite de Trophime. Il avoit autrefois été à Antioche, & y avoit montré un grand zéle, en s'oppoſant à l'intruſion de l'évêque Porphyre en 404. Il y revint au bout de vingt ans, ſous l'évêque Theodoſe, accompagné de ſes diſciples : mais l'évêque prévenu contre lui, le fit chaſſer, apparemment le prenant pour être de la ſecte des Euchites, ou Maſſaliens, à cauſe de ſa priere continuelle, de ſa vie errante, & du pays d'où il venoit. Un Eccléſiaſtique nommé Malcus, accompagné de quelques laïques, alla par ordre de l'évêque pour chaſſer Alexandre, & lui donna un ſoufflet. Alexandre ſans s'émouvoir, dit ſeulement ces mots de l'évangile : Or le nom du ſerviteur étoit Malcus. Le peuple qui le regardoit comme un prophéte, prit ſa défenſe, & Malcus fut obligé de ſe retirer. Toutefois Alexandre fut contraint de quitter Antioche, par ordre du gouverneur, qui le relegua à Calcis avec ſes diſciples. S'étant déguiſé en mendiant, il alla dans un monaſtere nommé Crithen, & fut bien étonné d'y trouver ſon inſtitut de pſalmodie perpetuelle. Il jugea, comme il étoit vrai, que cette maiſon avoit été fondée par un de ſes diſciples.

AN. 430.

Sup. liv. XXI. *n.* 47.

Sup. liv. XIX. *n.* 25.

Joan. XVIII. 10.

Enfin il quitta la Syrie, & avec vingt de ſes moines il retourna à Conſtantinople, où il fonda un monaſtere près l'égliſe de S. Menne. En peu de tems il y eût juſques à trois cens moines de diverſes langues, Grecs, Latins & Syriens, tous catholiques, & dont pluſieurs avoient demeuré dans d'autres monaſteres. Il les diviſa en ſix chœurs, qui chantoient l'office tour à tour, ſe ſuccédant les uns aux autres : en ſorte que Dieu étoit loué en ce monaſtere à toutes les heures

AN. 430. du jour & de la nuit. De-là leur vint le nom d'Acemetes *Acoimêtai*, qui ſignifie en grec des veillans, ou gens qui ne dorment point : parce qu'il y avoit toûjours une partie de la communauté qui veilloit. Comme ils ne travailloient point, & n'avoient autres biens que leurs livres, on admiroit comment ils pouvoient ſubſiſter, & on les ſoupçonnoit d'être de la ſecte des Maſſaliens. Alexandre fut arrêté par deux fois. On voulut l'obliger à interrompre ſa pſalmodie perpetuelle : on renvoya ſes diſciples à leurs premiers monaſteres ; enſuite on le mit en liberté, croyant qu'il demeureroit ſeul. Mais le jour même qu'il ſortit de priſon, ſes moines le rejoignirent, & ils recommencerent leur pſalmodie. Il s'en alla avec eux vers l'embouchure du Pont-Euxin, y fonda un monaſtere, & y mourut vers l'an 430.

Nil. ap. Valeſ. in Theod. IV. c. 11.

XXVIII. Autre lettre de Neſtorius au pape. *Ap. Mercat. Garn. p.* 80.

Sur la fin du mois de Novembre 430. & après la convocation du concile d'Epheſe, Neſtorius écrivit au pape S. Celeſtin en ces termes : J'ai appris que le venerable Cyrille évêque d'Alexandrie, épouvanté par les plaintes qui nous ont été préſentées contre lui, cherche à éviter le ſaint concile, qui ſe doit tenir à cauſe de ces accuſations, & s'attache à des paroles, ſçavoir aux mots de *Theotocos* & *Chriſtotocos*, dont il admet l'un & rejette l'autre, qu'il admet pourtant quelquefois. Pour moi, je ne m'oppoſe pas à ceux qui veulent dire *Theotocos*, pourvû qu'ils ne l'entendent pas comme Arius & Apollinaire, pour confondre les natures : mais je n'héſite pas à préferer le mot de *Chriſtotocos*, comme employé par les anges & les évangeliſtes. C'eſt qu'il inſiſtoit ſur les paſſages de l'évangile, où en parlant de la nativité temporelle du

fils de Dieu, il eſt nommé Jeſus ou Chriſt. Il continuë: Si nous conſiderons deux ſectes contraires, dont l'une n'emploie que le mot de *Theotocos*, ſçavoir celle d'Arius ou d'Apollinaire, l'autre ne ſe ſert que d'*Anthropotocos*, ſçavoir celle de Paul de Samoſate, parce que la premiere ne reconnoît Marie que mere de Dieu, & la ſeconde ne la reconnoît que mere d'un homme: ne faut-il pas eſſayer de ramener les uns & les autres, par un nom qui ſignifie les deux natures, qui eſt celui de mere de Chriſt, *Chriſtotocos*? J'ai écrit ceci à l'évêque d'Alexandrie, comme vous verrez par les lettres que je vous envoie. Au reſte, il a plû au très-pieux empereur d'indiquer un concile œcumenique, pour y examiner d'autres affaires eccleſiaſtiques. Car pour cette queſtion de mots, je ne crois pas que la diſcuſſion en ſoit difficile. Il y a apparence que Neſtorius envoya cette lettre avec celle de l'empereur, pour la convocation du concile œcumenique. AN. 430.

XXIX. Ses derniers ſermons.

Cependant les quatre évêques députez par le concile d'Alexandrie, étant arrivez à Conſtantinople, allerent à la cathedrale un dimanche, pendant que l'on celebroit l'office, où tout le clergé étoit préſent, & preſque tous ceux qui portoient le titre d'illuſtre. Ce dimanche étoit le trentiéme de Novembre de la même année 430. Ils rendirent à Neſtorius les lettres de S. Cyrille & de S. Celeſtin. Neſtorius les prit, & leur dit de venir le lendemain le trouver en particulier: mais quand ils vinrent, il leur ferma les portes, & ne leur fit point de réponſe. Six jours après le huitiéme des ides de Decembre, c'eſt-à-dire, le ſixiéme du mois qui étoit un Samedi, il fit dans l'égliſe un ſermon, qui eſt comme l'abregé de toute ſa doctrine. Il s'em-

Conc. Eph. Act. 1. p. 503. B.

Ap. Mercat. Garn. ſerm. 12. V. not. Balut. p. 422.

AN. 430. porte contre S. Cyrille ſans le nommer, mais il le déſigne aſſez par le nom d'Egyptien : il le défie au combat, & l'accuſe de l'attaquer avec des fleches d'or, c'eſt-à-dire, en diſtribuant de l'argent, qui étoit un des reproches que l'on faiſoit à Neſtorius même. Il marque l'oppoſition des évêques d'Alexandrie contre ceux d'Antioche, contre Melece & Flavien, & contre S. Chryſoſtome, tiré de la même égliſe, pour faire croire que la diſpute préſente n'eſt qu'une ſuite de la jalouſie de ces deux ſiéges. Il ſe plaint qu'on lui fait un procès ſur le ſeul mot de *Theotocos*, qu'il feint d'accorder, mais avec des explications malignes. Il ſe défend des erreurs de Paul de Samoſate, & de Photin, qu'il rapporte & diſtingue ſoigneuſement : il propoſe le mot de *Chriſtotocos*, comme le remede à toutes les erreurs.

Libell. Baſil. n. 4.

Ap. Mercat. ſerm. 1.

Il fit encore un autre ſermon, le lendemain dimanche ſeptiéme de Décembre, où il dit nettement que la Vierge eſt mere de Dieu, & mere de l'homme : mais expliquant toûjours le mot de *Theotocos*, comme dangereux. Par ces ſermons, il prétendoit répondre aux lettres des deux conciles de Rome & d'Alexandrie, que les deputez d'Egypte avoient ſans doute publiées : mais comme les douze anathêmes de S. Cyrille étoient ce qu'il y avoit de plus fort contre Neſtorius, il entreprit de les combattre par douze anathêmes qu'il propoſa de ſon côté.

Liberat. Brev. c. 4. Cyril. præf. tom. 4. p. 766.

Jean d'Antioche ayant eu copie de la derniere lettre de S. Cyrille à Neſtorius, fut auſſi choqué de ſes douze anathêmes, & crut qu'en voulant s'oppoſer à Neſtorius, il avoit excedé lui-même, & étoit tombé dans l'erreur d'Apollinaire. Il donna donc ordre aux deux

deux plus ſçavans évêques de ſa province, André de Samoſate & Theodoret de Cyr, d'y répondre par écrit, comme ils firent. André compoſa cet écrit au nom des Orientaux, qui l'approuverent en un concile. Theodoret mit ſon nom à ſon écrit, qui étoit plus aigre que celui d'André. Il le répandit en Phenicie & dans les pays voiſins, & l'envoya à Conſtantinople, d'où Evoptius évêque de Ptolemaïde dans la Pentapole, l'envoya à S. Cyrille. André & Theodoret écrivirent tous deux avant le concile d'Epheſe. AN. 430.

XXX. Commencemens de Theodoret.

Theodoret qui ſe rendit ſi fameux en cette diſpute, étoit né à Antioche vers l'an 386. Ses parens étoient nobles, riches & pieux, particulierement ſa mere, qui, après treize ans de ſterilité, obtint ce fils par les prieres du fameux ſolitaire Macedonius le Critophage. C'eſt pourquoi il fut nommé Theodoret, c'eſt-à-dire, Dieu-donné. Il reçut ſouvent dans ſon enfance la benediction de ſaint Pierre de Galatie, & de S. Aphraate, & fut conſacré à Dieu dès le berceau, ſuivant la promeſſe de ſes parens. Il fut élevé dans un monaſtere qui étoit à trois milles d'Apamée, & à ſoixante-quinze milles d'Antioche, où il venoit quelquefois, & y reçut l'ordre de lecteur étant encore jeune. Il contracta une amitié particuliere avec Neſtorius, & Jean depuis évêque d'Antioche, & devint lui-même fort célebre pour ſa doctrine & ſon éloquence. Enfin il fut élevé malgré lui à l'épiſcopat vers l'an 423. ayant paſſé juſques-là tout le tems de ſa vie dans le monaſtere, dont il conſerva toûjours les pratiques.

Theod. Philoth. c. 1.

Sup. liv. XVII. n. 7. Philoth. c. 8. c. 9.

Epiſt. 81. Nom. pag. 954. A.

Epiſt. 119. pag. 993. A.

Philot. c. 11. p. 832. C.

La ville de Cyr, dont il fut évêque, étoit dans la partie de Syrie nommée Euphrateſienne. On diſoit que les Juifs l'avoient fondée en l'honneur de Cyrus, au

Philot. c. 27. fin. Procop. lib. II. de ædif. juſt. c. 11. Epiſt. 113. fin. Epiſt. 81.

AN. 430. retour de la captivité. Elle étoit peu conſidérable par elle-même; mais elle avoit huit cens paroiſſes dans ſa dépendance. Theodoret diſtribua ſon patrimoine auſſi-tôt après la mort de ſes parens, & ne fit aucune acquiſition, ni de maiſon, ni de terre, ni même d'un ſepulcre. Ni lui ni les ſiens ne reçurent jamais rien de perſonne, pas un habit, pas un pain. Il ne poſſedoit que les haillons dont il étoit vêtu. Toutefois il bâtit des revenus de l'égliſe, des galeries publiques, & deux grands ponts, & fit reparer les bains. Il fit un aqueduc, pour diſtribuer abondamment de l'eau dans la ville, qui n'en avoit point d'autre auparavant que de la riviere. Il ſollicita l'imperatrice Pulcherie pour ſoulager le pays, tellement accablé d'impoſitions, que pluſieurs terres étoient entierement abandonnées.

Epiſt. 43.

Quant au ſpirituel, il convertit & baptiſa plus de dix mille Marcionites en huit bourgades; il convertit une autre bourgade d'Eunomiens, & une d'Ariens: enfin il ne reſta point d'hérétiques dans ſon diocéſe, où il en avoit trouvé un grand nombre. Mais ce ne fut pas ſans peine; il répandit ſouvent ſon ſang; il fut ſouvent pourſuivi à coups de pierres, & en peril de mort. Il reconnoiſſoit avoir été beaucoup aidé dans ces converſions par les prieres du ſolitaire Jacques, dont il a écrit la vie, & des ſaints dont il avoit des reliques. Il combattit par ſes diſcours & par ſes écrits tous les ennemis de la religion: les païens, les Juifs, les Marcionites, les Ariens, les Eunomiens, les Apollinariſtes. Il prêchoit ſouvent à Antioche, où il dit qu'il a enſeigné ſix ans ſous l'évêque Theodote, treize ans ſous Jean, qui ſouvent battoit des mains, & ſe levoit de joie en l'écoutant; enſuite ſous Dom-

Epiſt. 113. *Leon. p.* 986. D.

Ep. 145. *p.* 1026. C.

Philoth. c. 21. *p.* 861.

Ep. 145. *p.* 1022.

Ep. 83. *p.* 957. D.

nus, toûjours avec de grands applaudiſſemens des auditeurs. Tel étoit Theodoret, qui prévenu d'une haute eſtime de Diodore de Tarſe, & de Theodore de Mopſueſte, crut trouver dans les anathêmes de ſaint Cyrille des expreſſions qui favoriſoient l'erreur d'Apollinaire, contre laquelle il étoit extrêmement zelé. AN. 431. *Epiſt. ad Joan. Germ. tom. 4. p. 703. C.*

XXXI. Ecrits contre Neſtorius.

D'autre part Marius Mercator, qui étoit à Conſtantinople, publia une réponſe aux douze anathêmes de Neſtorius, qui ſert de défenſe à ceux de S. Cyrille. Le titre de ſa réponſe eſt : Les douze articles des blaſphêmes de Neſtorius, par leſquels il contredit les lettres qui lui ont été envoyées par les ſaints Celeſtin, évêque de Rome, & Cyrille d'Alexandrie, & s'efforce par des réponſes très courtes de refuter les douze articles de foi, qui lui avoient été envoyez. Nous avons mis les premiers ceux de l'évêque Cyrille, que l'égliſe Romaine a approuvés par un jugement véritable, & enſuite ceux de Neſtorius, les uns & les autres traduits du grec en latin. Cette verſion de Mercator a conſervé les anathêmes de Neſtorius, dont le texte grec ne ſe trouve plus. Mercator dans cette réponſe, ſe cache ſous le nom general de Catholique, & rapporte pluſieurs paſſages des ſermons de Neſtorius, dont il avoit fait un recueil contenant les cinq principaux. *Edit. Garn. p. 116.*

Saint Cyrille de ſon côté fit trois ouvrages pour la défenſe de ſa doctrine, qui étoit celle de l'égliſe catholique. Il écrivit une apologie de ſes douze articles, pour réponſe au traité qu'avoit fait André de Samoſate, ſous le nom des orientaux. Comme il ne s'étoit point nommé, ſaint Cyrille ne nomme point ſes adverſaires, & il répond ſur chaque article, mettant d'abord le *Cyr. tom. 6. p. 117. Ap. Mercat. Garn. p. 113. Cyr. tom. 6. p. 200.*

AN. 431. sien, puis l'objection des orientaux, puis sa défense.
Ap. Mercat. p. 278. Le second ouvrage de S. Cyrille fut son apologie contre Theodoret. Elle porte en tête la lettre à l'évêque Evoptius, qui lui avoit envoyé ces objections; & comme Theodoret s'étoit déclaré, S. Cyrille le combat ouvertement, & l'épargne moins qu'André de Samosate: aussi ses objections contenoient des erreurs, qui furent depuis condamnées au cinquiéme concile
Coll. 5. tom. 5. conc. p. 504. 508. E. général. Saint Cyrille suit la même méthode en cet ouvrage; il met d'abord son article, puis la réfutation de Theodoret, puis sa défense. Ces deux ouvrages de saint Cyrille furent traduits en latin par Marius Mercator. Le troisiéme fut sa réponse en cinq livres aux blasphêmes de Nestorius; c'est-à-dire, à ses sermons
Tom. 6. init. contre Proclus. Saint Cyrille y rapporte les paroles de Nestorius, qu'il refute à mesure, & y établit principalement la nécessité du mot *Theotocos*, l'unité du Fils de Dieu, ses souffrances, & son sacerdoce. Ces trois ouvrages furent composez avant le concile d'Ephese.

XXXII. Loi pour les Asyles. Il arriva cependant un accident funeste à Constantinople. Des barbares esclaves d'un homme puissant,
Socr. VII. c. 32. traitez cruellement par leur maître, se refugierent dans l'église, & entrerent jusques dans le sanctuaire, portant des épées. On les exhorta à se retirer, mais ils n'en voulurent rien faire. Ils empêchoient le service divin, & pendant plusieurs jours ils tenoient leurs épées nuës, prêts à se défendre contre quiconque approcheroit. Ils tuerent un clerc, en blesserent un autre, & enfin s'égorgerent eux-mêmes. Cette profanation de l'église fut regardée comme un mauvais présage; & pour prévenir de pareils accidens, l'empereur Theodose fit une loi, adressée à Antiochus, préfet du

prétoire, & datée du dixiéme des calendes d'Avril, ſous le conſulat du même Antiochus, c'eſt-à-dire, du 23. de Mars 431. AN. 431.

Elle porte que les temples de Dieu doivent être ouverts à ceux qui ſont en peril; & qu'ils ſeront en ſûreté, non-ſeulement près de l'autel, & dans le lieu des prieres, c'eſt-à-dire, dans le corps de l'égliſe, mais dès l'entrée, & en tous les lieux compris dans l'enceinte du lieu ſacré; chambres, maiſons, bains, jardins, cours, galeries. Auſſi ayant tout cet eſpace de ſûreté, il ne leur ſera permis ni de manger, ni de coucher, ou demeurer dans le ſanctuaire ou dans le temple, & ils obéiront aux clercs qui les en empêcheront. Il eſt défendu à ceux qui ſe refugient dans les égliſes, d'y porter aucune arme de quelque eſpece que ce ſoit, non-ſeulement dans le lieu ſacré, mais dans toute l'enceinte. Ceux qui n'obéiront pas, ſeront chaſſez de l'aſyle, & même tirez par force & à main armée, s'il eſt beſoin. Et c'eſt le ſeul cas où il eſt permis d'entrer dans l'égliſe avec des armes. L'empereur déclare que lui-même, qui par-tout ailleurs eſt environné de ſes gardes, laiſſe les armes dehors en entrant dans l'égliſe, qu'il quitte juſques à ſon diadême, & n'entre dans le ſanctuaire que pour l'offrande. On voit entr'autres choſes par cette loi, la quantité de bâtimens qui accompagnoient les égliſes, & la grande enceinte qui les enfermoit. Outre l'extrait de cette loi inſeré dans le code Theodoſien, elle eſt entiere dans les conciles, avec la date de ſa publication en Egypte, indiction quatorziéme, le douziéme de Pharmouthi, c'eſt-à-dire, le ſeptiéme d'Avril 431. car c'étoit une loi générale pour tout l'empire.

Sup. liv. XVIII. n. 42.

L. 4. C. Th. de his qui ad eccleſ. conf. lib. 9. Tom. 3. conc. p. 1233.

AN. 431. XXXIII. Fin de S. Paulin de Nole. *Uran. presb. epist. ad Paul. p. 143. Pomer. de vita cont. 11. c. 9.*

Cette même année 431. l'égliſe d'Occident perdit ſaint Paulin de Nole. Il étoit évêque depuis environ vingt ans, & dans cette charge il n'avoit jamais cherché à ſe faire craindre, mais à ſe faire aimer de tout le monde. Dans les jugemens il examinoit rigoureuſement, & décidoit avec douceur. Quoiqu'il eût autrefois donné ſi liberalement ſes biens, il prenoit grand ſoin de ceux de l'égliſe, pour les diſpenſer fidélement. Il donnoit à tous, il pardonnoit, il conſoloit, il édifioit les uns par ſes diſcours, & par ſes lettres, les autres par ſes exemples: ſa réputation s'étendoit non-ſeulement dans tout l'empire, mais chez les barbares. Il étoit âgé comme l'on croit, de ſoixante & dix-huit ans, quand il tomba malade d'une douleur de côté; & comme on déſeſperoit de ſa vie, deux évêques Symmaque & Acyndus vinrent le viſiter. Leur arrivée lui donna tant de joie, qu'il ſembloit oublier ſa maladie; & comme étant prêt à aller à Dieu, il fit apporter devant ſon lit les vaſes ſacrez, afin d'offrir avec les évêques le ſacrifice pour recommander ſon ame à Dieu, & rendre la paix à ceux qu'il avoit ſéparez du ſaint miniſtere, ſuivant la diſcipline de l'égliſe. Après avoir tout accompli avec joie, il dit tout d'un coup à haute voix: Où ſont mes freres? Un des aſſiſtans croyant qu'il parloit des évêques qui étoient preſens, dit: Les voici. Saint Paulin reprit: Je parle de mes freres Janvier & Martin, qui viennent de me parler, & m'ont dit qu'ils alloient venir me trouver. Il entendoit ſaint Janvier évêque de Capouë & martyr, dont les reliques étoient dès-lors à Naples, & ſaint Martin de Tours, qui lui étoient apparus. Enſuite il étendit les mains au ciel, & chanta

le pſeaume : J'ai levé mes yeux aux montagnes, & le reſte, & finit par une oraiſon. Alors le prêtre Poſtumien l'avertit qu'il étoit dû quarante ſols d'or pour des habits que l'on avoit donnez aux pauvres. Saint Paulin répondit en ſouriant doucement : Mon fils, n'en ſoyez point en peine, il ſe trouvera quelqu'un qui acquittera la dette des pauvres. Peu de tems après entra un prêtre venant de la Lucanie, envoyé par l'évêque Exuperance, & ſon frere Urface, homme du rang des clariſſimes, qui lui apportoit cinquante ſols d'or en pur don. Saint Paulin les ayant reçus, dit : Je vous rends graces, Seigneur, de n'avoir point abandonné celui qui eſpere en vous. Il donna deux ſols d'or de ſa main au prêtre qui les avoit apportez, & ordonna que du reſte on payât les marchands qui avoient donné des habits aux pauvres. AN. 431. *Pſ.* 120.

La nuit étant venue, il repoſa juſques à minuit : puis ſa douleur de côté étant redoublée avec violence, joint le mal que lui avoient fait les medecins en lui appliquant le feu pluſieurs fois inutilement : il ſouffrit beaucoup de ſon oppreſſion de poitrine, juſques à la cinquiéme heure de la nuit, c'eſt-à-dire, une heure avant le jour. A la pointe du jour il ſuivit ſa coûtume, éveilla tout le monde, & dit matines, ou plûtôt laudes, à l'ordinaire : le jour venu, il parla aux prêtres, aux diacres, & à tout le clergé, & les exhorta à la paix ; puis il demeura ſans parler juſques au ſoir. Enſuite comme s'éveillant, il reconnut le tems de l'office des lampes, c'eſt-à-dire, des vêpres ; & étendant les mains, il chanta, quoique lentement : J'ai préparé une lampe à mon Chriſt. Après quelque tems de ſilence, vers la quatriéme heure de la nuit, c'eſt-à- *Pſ.* 131. 17.

AN. 431. dire, dix heures, tous les aſſiſtans étant bien éveillez, ſa cellule fut ébranlée d'un ſi grand tremblement de terre, qu'ils ſe proſternerent pour prier tout épouvantez, ſans que ceux qui étoient hors de la chambre s'apperçuſſent de rien. Alors il rendit l'eſprit, & ſon viſage & tout ſon corps parut blanc comme la neige. Il mourut le dixiéme des calendes de Juillet, ſous le conſulat de Baſſus & d'Antiochus, c'eſt-à-dire, l'an 431. le 22. de Juin, jour auquel l'égliſe honore encore ſa memoire. Les circonſtances de ſa mort ont été écrites par un prêtre nommé Uranius, qui y avoit été préſent. Il nous reſte des écrits de S. Paulin cinquante-deux lettres, & vingt-ſix poëmes, dont il y en a dix à la louange de S. Felix, avec les fragmens de quelques autres.

Martyr. R. 22. Juin.

XXXIV. Arrivée des évêques à Epheſe.

Incontinent après la fête de pâque, qui cette année 431. fut le 19. d'Avril, ſaint Cyrille & Neſtorius partirent chacun de leur côté, pour ſe rendre à Epheſe en diligence. Neſtorius étoit accompagné d'un grand nombre de troupes, & des deux comtes Candidien & Irenée. Candidien étoit comte des domeſtiques, c'eſt-à dire, capitaine des gardes de l'empereur, pour prêter main-forte au concile: Irenée y alloit ſans aucune autorité, ſeulement par amitié pour Neſtorius, qui étoit auſſi accompagné de dix évêques, & en trouva pluſieurs déja aſſemblez à Epheſe. Saint Cyrille partit d'Alexandrie accompagné de cinquante évêques, c'eſt-à-dire, de la moitié ou environ de ceux de ſa dépendance; les autres étoient demeurez pour prendre ſoin des égliſes. Le tems lui fut favorable juſques à Rhodes, d'où il écrivit à ſon clergé & à ſon peuple une lettre pleine de charité paternelle: le reſte du voyage

Socr. VII. c. 34. Epiſt. Theod. 1. p. conc. Eph. c. 35.

Epiſt. ſcbiſ. 1. p. conc. Eph. p. 605. b.

1. p. conc. Eph. c. 33.

voyage ne fut pas ſi tranquille, & il eut quelque tempête à eſſuyer. Enfin il arriva à Epheſe quatre ou cinq jours avant la pentecôte, qui cette année 431. étoit le ſeptiéme de Juin. Incontinent après ſon arrivée, il écrivit encore à ſon clergé & à ſon peuple une lettre, où il dit : Le méchant, la bête qui ne dort point, va & vient de tous côtez pour attaquer la gloire de JESUS-CHRIST ; mais le malheureux ſe frappe lui-même, & périra avec ſes enfans. On veut qu'il entende Neſtorius, mais c'eſt plûtôt le démon, auteur de toutes les héreſies, quoiqu'il puiſſe avoir voulu marquer par cette énigme les cabales du parti contraire. Juvenal de Jeruſalem arriva cinq jours après la pentecôte avec les évêques de Paleſtine, entre leſquels étoit Pierre, autrefois nommé Aſpebete, que Juvenal avoit ordonné premier évêque des Sarraſins à la priere de S. Euthymius ; parce que ces Sarraſins ou Arabes du déſert campoient toûjours, on le nommoit l'évêque des camps, en grec *Parembolôn*. S. Euthymius lui recommanda en partant de s'attacher à S. Cyrille & à Acace de Melitine, & de ſuivre toûjours leurs ſentimens. S. Euthymius avoit été lui-même en ſon enfance diſciple d'Acace. Flavien de Theſſalonique avec les évêques de Macedoine arriverent auſſi à tems à Epheſe.

AN. 431. *Apolog. ad Theod. p. 3. c. 13. p. 1051. D.*

Socr. VII. c. 34.

Vita S. Euth. p. 41. tom. 1. Analect.

Ibid. p. 9. 29. 41.

Mais Jean d'Antioche & les Syriens, ſe firent attendre long-tems. Ils prétendoient qu'il leur étoit impoſſible de ſe rendre à Epheſe au jour marqué, c'eſt-à-dire, à la pentecôte. Car les évêques ne pouvoient quitter leurs égliſes avant le nouveau dimanche, ou le dimanche du renouvellement. C'eſt ainſi que les Orientaux appellent encore le jour de l'o-

Evagr. lib. 1. c. 3.

AN. 431. ctave de pâque, auquel les nouveaux baptiſez quittoient l'habit blanc, & recevoient la bénédiction de l'évêque. Ce dimanche étoit cette année le 26. Avril. Il falloit commencer par s'aſſembler à Antioche, dont quelques-uns de ces évêques étoient éloignez de douze journées; ils ne pouvoient donc s'y trouver que le huitiéme de Mai. D'Antioche à Epheſe il y avoit trente journées : ainſi quand ils n'auroient ſéjourné à Antioche qu'un ſeul jour, ils ne pouvoient arriver à Epheſe que le huitiéme de Juin, le lendemain de la pentecôte. C'eſt ainſi que les Orientaux s'excuſoient depuis.

Tandis qu'on les attendoit, les évêques aſſemblez à Epheſe traitoient la queſtion de l'incarnation dans leurs ſermons, & dans leurs converſations particulieres. Nous avons un ſermon de S. Cyrille prononcé en ce tems-là, où d'abord il donne de grandes loüanges aux évêques aſſemblez; puis il ſaluë avec éloges la ville d'Epheſe, l'apôtre S. Jean, dont les reliques y repoſoient, & la ſainte Vierge Marie, dont il releve toutes les grandeurs, répetant à chaque article le titre de mere de Dieu. Il vient enſuite à Neſtorius, & dit qu'en vain il ſe confie aux comtes & aux autres magiſtrats qui le protegent, étant gagnez par ſes préſens. Il lui reproche ſes blaſphêmes, pires que ceux des Juifs, des païens, & de tous les autres hérétiques, & emploie contre lui les expreſſions les plus fortes, comme contre un ennemi déclaré de l'égliſe, qui a mépriſé les avis ſalutaires qui lui ont été donnez. S. Cyrille en prend à témoin le pape S. Celeſtin, qu'il qualifie de pere, de patriarche, & d'archevêque de toute la terre, & conclut que Neſtorius doit être

Liberat. brev. c. 5. tom. 5. oper. Cyr. part. 2. p. 379.

p. 382. B.

p. 384. E.

dépoſé du ſacerdoce. En ce ſermon il fait mention d'un autre, qu'il avoit prononcé le jour précédent, où il parloit de la perdrix allégorique, dont fait mention le prophete Jeremie. AN. 431. *p. 382. B.* *Jerem. XVII. 11.*

Acace de Melitine fit auſſi un ſermon, où après avoir complimenté les évêques aſſemblez, il explique la foi de l'égliſe, inſiſtant ſur l'unité & la divinité de Jeſus-Chriſt, & la conſéquence néceſſaire de donner à Marie le titre de Mere de Dieu. Il y dit en paſſant, que la croix eſt honorée avec les autels de Jeſus-Chriſt, & qu'elle brille ſur le front des égliſes. On lut auſſi en cette occaſion deux ſermons de Theodote d'Ancyre ſur la nativité de notre Seigneur, où il refutoit amplement l'erreur de Neſtorius. Ces deux évêques Acace & Theodote, quoique catholiques, étoient amis de Neſtorius, & pendant le ſéjour d'Epheſe ils eurent pluſieurs converſations avec lui, dans leſquelles ils remarquerent qu'il perſiſtoit dans ſon héreſie. S. Cyrille de ſon côté fit des extraits des livres de Neſtorius, dont nous n'avons que la verſion de Mercator. *Conc. Eph. p. 30. c. 7.* *Ibid. c. 9. 10.* *Conc. Eph. Act. 1. p. 497. B.* *Ed. Garn. p. 103.*

XXXV. Retardement de Jean d'Antioche. *1. p. Conc. c. ult.*

Jean d'Antioche n'étant plus qu'à cinq ou ſix journées d'Epheſe, fit ſçavoir qu'il étoit proche par des officiers du maître des offices, & écrivit à S. Cyrille une lettre pleine de témoignages d'amitié, & d'un grand empreſſement de ſe rendre auprès de lui. Je ſuis déſormais à la porte, dit-il, par les prieres de votre ſainteté, après avoir beaucoup ſouffert en ce voyage; car il y a trente jours que je marche ſans relâche: quelques-uns des évêques ſont tombez malades en chemin, & nous avons perdu pluſieurs chevaux. Priez donc que nous puiſſions achever ſans

AN. 431. peine, ces cinq ou ſix journées, & embraſſer votre chere & ſainte perſonne. Les ſaints évêques, Jean, Paul, & Macaire, ſaluent votre ſainteté : nous ſaluons tous les freres qui ſont avec vous. Cependant arriverent deux évêques de ſa ſuite, tous deux métropolitains, Alexandre d'Apamée, & Alexandre d'Hierapole. Comme S. Cyrille & les autres évêques ſe plaignoient à eux du retardement de Jean, ils dirent pluſieurs fois : Il nous a chargés de vous dire, que s'il retarde, on ne remette pas pour cela le concile ; mais que l'on faſſe ce qu'il faut faire.

Relat. ad Cæleſt. act. V. conc. p. 66c.

Il y avoit déja plus de deux cens évêques aſſemblez à Epheſe de différentes provinces. La lettre de l'empereur pour la convocation du concile marquoit le jour précis, auquel ceux qui ne ſe trouveroient pas, ſeroient ſans excuſe. Il s'étoit paſſé plus de quinze jours au-delà. Pluſieurs évêques & pluſieurs clercs étoient incommodez de la dépenſe d'un ſi long ſéjour, pluſieurs étoient malades, il en étoit mort quelques-uns. Tout le concile crioit que Jean d'Antioche ne vouloit pas s'y trouver, parce qu'il craignoit de voir dépoſer Neſtorius, tiré de ſon égliſe, dont la confuſion retomboit ſur lui. Il étoit déja arrivé des évêques qui venoient de plus loin. Si Jean d'Antioche agiſſoit de bonne foi, il n'avoit point ſujet de ſe plaindre, puiſqu'il avoit mandé expreſſément par les deux Alexandres que l'on pouvoit commencer ſans lui. Par toutes ces raiſons, S. Cyrille & la plûpart des évêques réſolurent de tenir le concile le vingt-deuxiéme de Juin, dans la grande égliſe dédiée à la ſainte Vierge.

Epiſt. Cyr. ad Dalm. Act. 1. p. 561. C.

XXXVI. Proteſtation de

Le jour précedent vingt-uniéme de Juin, ils en

AN. 431. Nestorius & de Candidien. *Act. 1. p. 453. D.*

firent avertir Nestorius, par quatre évêques, Hermogene de Rhinocorure en Egypte, Athanase de Paralie, c'est-à-dire de la côte maritime, Pierre des Camps, c'est-à-dire des Sarrasins, Paul évêque de Lampe. Ces quatre évêques allerent trouver Nestorius, pour l'avertir de venir au concile le lendemain. Il répondit qu'il verroit, & qu'il iroit s'il devoit y aller. Ils donnerent le même avis à six ou sept évêques qui se trouverent avec lui, & qui firent la même réponse. Nestorius demanda à Memnon évêque d'Ephese, de lui faire ouvrir l'église de S. Jean, voulant y tenir son assemblée à part; mais Memnon le refusa, & le peuple d'Ephese fort zelé pour la doctrine catholique, s'y opposa fortement. Le même jour vingt-uniéme de Juin, les évêques du parti de Nestorius firent une protestation adressée à S. Cyrille, & à Juvenal de Jerusalem, par laquelle ils déclarent qu'il faut attendre Jean d'Antioche, & ne point recevoir ceux qui ont été dépossez, & excommuniez par leurs évêques. Cette protestation fut souscrite par soixante & huit évêques, de Syrie, d'Asie & de Thrace, dont les principaux étoient Tranquilin d'Antioche de Pisidie, Alexandre d'Apamée, Helladius de Tarse, Fritilas d'Heraclée, Himerius de Nicomedie, Alexandre d'Hieraple, Eutherius de Tyane, Théodoret de Cyr. Nestorius n'y paroît point. Ils firent aussi déclarer par des évêques, qu'ils s'assembleroient quand le comte Candidien les convoqueroit.

Synod. c. 7.

Relat. Nestor. Act. 1. p. 566. B. Contest. Candid. Synod. c. 9.

Candidien fit de sa part tous ses efforts, pour empêcher la tenue du concile, avant l'arrivée de Jean d'Antioche. Comme il sçut que S. Cyrille & les autres étoient assemblez le matin dans l'église de la

AN. 431. ſainte Vierge, il y accourut, & leur repréſenta que la volonté de l'empereur étoit, que perſonne ne s'aſſemblât en particulier, & que tout ſe fît d'un commun conſentement. Les évêques lui demanderent à voir la lettre de l'empereur. D'abord il la refuſa, diſant que tous ceux qui devoient aſſiſter au concile n'y étoient pas: ils dirent qu'ils ne ſçavoient point les ordres de l'empereur, & le preſſerent tant, qu'il leur montra la lettre qu'il avoit tenue ſecrette juſques alors. Quoique cette lettre fût adreſſée au concile, c'étoit proprement la commiſſion de Candidien, qui parloit
1. p. conc. c. 35. ainſi aux évêques: Il lui eſt ordonné d'aller à votre ſaint concile, ſans prendre aucune part aux queſtions des dogmes: car cela n'eſt pas permis à celui qui n'eſt pas du nombre des évêques. Mais il doit éloigner abſolument de la ville d'Epheſe tous les ſéculiers & les moines, de peur que ces perſonnes qui ne ſont point néceſſaires, ne faſſent du tumulte, & n'empêchent les délibérations paiſibles de votre ſainteté. Il doit auſſi prendre ſoin que les diſputes ne produiſent point de diviſions, & que tout ſe paſſe ſans aigreur. Sur tout nous lui avons enjoint d'empêcher abſolument que perſonne de vous ne ſe retire: ſoit pour retourner chez lui, ſoit pour venir à notre cour, ou pour aller ailleurs: ni que l'on propoſe aucune autre queſtion, avant que celle dont il s'agit ſoit décidée. Nous voulons auſſi que, ni dans votre concile, ni au tribunal public d'Epheſe, on n'intente aucune action civile ou criminelle contre perſonne, mais que tout ſoit renvoyé à cette ville de Conſtantinople. Au reſte ſçachez que le magnifique Irenée accompagne ſeulement par amitié le très-pieux évêque Neſtorius, &

ne doit prendre aucune part ni aux queſtions du concile, ni à la commiſſion du très-glorieux Candidien. AN. 431.

Les évêques ayant oüi la lecture de cette lettre, perſiſterent dans la réſolution de commencer le concile; & Candidien continua de s'y oppoſer, les ſuppliant d'attendre ſeulement quatre jours. Il recommença pluſieurs fois, ſans rien obtenir; & ſe tenant mépriſé, il ſe retira en colere, & dreſſa ſur le champ une proteſtation contre eux, qu'il fit publier à Epheſe le même jour dixiéme des calendes de Juillet, & en envoya copie à l'empereur. 22. Juin.

XXXVII. Ouverture du concile.

Après qu'il ſe fut retiré, les évêques commencerent le concile ce même jour, ſelon les Egyptiens le vingt-huitiéme de Pauni, ſelon les Romains le dixiéme des calendes de Juillet, après le treiziéme conſulat de Theodoſe, & le troiſiéme de Valentinien, c'eſt-à-dire, le lundi vingt-deuxiéme de Juin 431. dans l'égliſe nommée ſainte Marie. L'évangile étoit poſé ſur le trône du milieu, qui étoit ſur le ſiége de l'évêque, pour marquer la préſence de Jeſus-Chriſt: les évêques étoient aſſis des deux côtez. A cette premiere ſéance, ils étoient au nombre de cent cinquante-huit, & Beſſula diacre de Carthage deputé pour toute l'Afrique. S. Cyrille étoit le premier, comme tenant la place du pape S. Celeſtin, ainſi que portent les actes: mais il auroit auſſi pû préſider par la dignité de ſon ſiége. Enſuite étoient Juvenal de Jeruſalem, Memnon d'Epheſe, Flavien de Philippes, comme tenant la place de Rufus de Theſſalonique, métropolitain de Macedoine. Puis Theodote d'Ancyre, Firmus de Ceſarée en Cappadoce, Acace de Melitine en Armenie, Iconius de Gortyne en Crete,

Epiſt. Cyr. p. 574. C.

Cyr. apol. ad Theod. p. 1044. D. tom. 3. conc.

Tom. 3. p. 445.

AN. 431. Perigene de Corinthe : tous métropolitains ; & les autres, juſques au nombre qui a été dit, la plûpart de Grece, de l'Aſie-mineure, de Paleſtine & d'Egypte.

Tom. 3. conc. p. 452. Quand ils furent tous aſſis, Pierre prêtre d'Alexandrie, & primicier des notaires dit : Le révérendiſſime Neſtorius ayant été ordonné évêque de la ſainte égliſe de Conſtantinople, quelques jours après on apporta de ſes ſermons, qui troublerent ceux qui les lurent ; enſorte qu'il en eſt arrivé un grand tumulte dans l'égliſe. Le très-pieux évêque d'Alexandrie Cyrille l'ayant appris, lui écrivit une premiere & une ſeconde lettre, pleines de conſeils & d'avertiſſemens, qu'il rejetta, & entra en conteſtation. De plus, Cyrille ayant appris qu'il avoit envoyé à Rome des lettres & des recueils de ſes ſermons, il écrivit de ſon côté au très-pieux évêque de Rome Celeſtin, par le diacre Poſſidonius, à qui il dit : Si vous trouvez qu'il ait reçu les ſermons & les lettres de Neſtorius, rendez-lui auſſi les miennes, ſinon rapportez-les ici ſans les rendre. Le diacre ayant trouvé que les ſermons & les lettres avoient été données, fut obligé de rendre auſſi les ſiennes ; & le très-ſaint évêque de Rome a écrit ce qui convenoit, & qui contient une déciſion préciſe. Donc puiſque le ſaint concile eſt aſſemblé ici par ordre de l'empereur, nous ſommes obligez de déclarer que nous avons entre les mains les papiers qui regardent cette affaire, pour en uſer comme il plaira à votre piété. Juvenal évêque de Jeruſalem dit : Qu'on liſe la lettre de nos très-pieux empereurs adreſſée à chacun des métropolitains, & qu'elle ſoit miſe à la tête des actes que l'on écrit maintenant. Le prêtre Pierre la repréſenta, & elle fut lue. Firmus

évêque

évêque de Ceſarée dit : Que le très-ſaint Memnon évêque d'Epheſe nous rende témoignage combien il s'eſt paſſé de jours depuis notre arrivée. Memnon dit : Depuis le terme marqué dans la lettre de l'empereur, il s'eſt paſſé ſeize jours. S. Cyrille dit : Le ſaint concile a attendu avec aſſez de patience l'arrivée des ſaints évêques qui devoient venir. Mais puiſque pluſieurs évêques ſont tombez malades ; que quelques-uns ſont décedez, & qu'il eſt à propos de ſatisfaire aux ordres de l'empereur, & de traiter la matiere de la foi, pour l'unité de toute l'égliſe : qu'on liſe de ſuite les pieces qui concernent la matiere : vû principalement que le très-magnifique Candidien comte des domeſtiques a fait lire au concile un ſecond ordre de l'empereur qui porte : que l'on examine, & que l'on regle ce qui regarde la foi, ſans aucun délai. AN. 431. 22. Juin.

XXXVIII. Citations à Neſtorius. *f.* 453. *C.*

Theodote d'Ancyre dit : La lecture des piéces ſe fera en ſon tems : maintenant l'ordre demande que le très-pieux évêque Neſtorius ſoit préſent, afin que ce qui regarde la religion ſoit reglé d'un commun conſentement. Hermogene de Rinocorure dit : Nous fûmes hier envoyez par votre ſainteté, pour avertir le très-pieux Neſtorius de ſe trouver à ce ſaint concile. Il répondit : Je verrai, & ſi j'y dois aller, j'irai. Les trois autres évêques qui avoient été députez avec lui, ſavoir Athanaſe de Parale, Pierre des Camps, & Paul de Lampe, rendirent le même témoignage. Flavien évêque de Philippes dit : Que quelques évêques aillent encore l'avertir de ſe trouver au concile. On en députa trois, ſavoir, Theodule d'Eluſe en Paleſtine, Anderius de Cherſoneſe en Crete, & Theopempte de *Sup. n.* 36.

AN. 431. 22. Juin. Cabaſe en Egypte. On y joignit Epaphrodite, lecteur & notaire d'Hellanique évêque de Rhodes, & on les chargea d'une monition par écrit, qui faiſoit

p. 456. D. mention de celle du jour précédent. Quand ils furent de retour, le prêtre Pierre dit: Puiſque les pieux évêques, que le ſaint concile avoit envoyez, ſont préſens, nous les prions de déclarer quelle réponſe ils ont reçûe. L'évêque Theopempte dit: Nous avons été à la maiſon du très-pieux Neſtorius; & voyant quantité de ſoldats avec des bâtons, nous avons prié qu'on l'avertît: mais ils nous en ont empêché, en diſant: Il eſt en particulier, il repoſe, & nous avons ordre de ne laiſſer entrer perſonne pour lui parler. Nous avons dit: Il eſt impoſſible que nous retournions ſans réponſe: car le ſaint concile lui envoie une monition, pour l'inviter à s'y trouver. Quelques-uns de ſes clercs étant ſortis, nous ont dit la même choſe que les ſoldats. Et comme nous inſiſtions en demandant réponſe, le tribun Florentius qui accompagne le comte Candidien, eſt ſorti, & nous a fait demeurer, comme nous allant ſatisfaire. Nous avons attendu; enſuite Florentius étant ſorti avec les clercs de Neſtorius, nous a dit: Je n'ai pû le voir, mais il m'a mandé de vous dire, que quand tous les évêques ſeront aſſemblez, il ſe trouvera avec eux. Nous l'avons pris à témoin, lui, tous les ſoldats, & les clercs, & nous nous ſommes retirez. Les deux autres évêques députez certifierent ce rapport. Ces ſoldats par qui Neſtorius ſe faiſoit garder, lui étoient donnez par le comte Candidien.

Epiſt. Cyr. ad Dalm. p. 562. E.

Flavien évêque de Philippes, dit: Pour ne rien

p. 457. B. omettre de la procedure eccléſiaſtique, puiſqu'il eſt

clair que le très-pieux Neſtorius étant averti hier & aujourd'hui, n'a point comparu, il ſera cité une troiſiéme fois par Anyſius, évêque de Thebes, Domnus d'Oponte, Jean d'Hepheſte & Daniel de Darne. Ils y allerent effectivement, avec Anyſius notaire & lecteur de Firmus de Cappadoce, qui portoit une monition par écrit en ces termes : Par cette troiſiéme citation, le très-ſaint concile obéiſſant aux canons, appelle votre piété, vous accordant ce délai avec patience. Daignez donc venir au moins à préſent, pour vous défendre des dogmes hérétiques, que l'on vous accuſe d'avoir propoſez publiquement dans l'égliſe ; & ſçachez que ſi vous ne vous préſentez, le ſaint concile ſera obligé de prononcer contre vous ſelon les canons. AN. 431. 22 Juin.

Quand ils furent revenus, le prêtre Pierre les pria de faire leur rapport. Jean évêque d'Hepheſte dans l'Auguſtamnique en Egypte, dit : Suivant les ordres de votre piété, nous avons été au logis du très-pieux Neſtorius, & nous avons trouvé devant la porte quantité de ſoldats avec des bâtons : nous avons prié qu'on nous laiſſât demeurer ſous le portail, ou qu'on l'avertît que nous étions envoyez par le ſaint concile, avec une troiſiéme monition, pour l'inviter avec douceur à y venir. Nous ſommes demeurez-là long-tems, ſans que les ſoldats nous permiſſent même de nous mettre à l'ombre : au contraire, ils nous repouſſoient rudement, & ne nous faiſoient aucune réponſe honnête. Nous leur diſions : Nous ſommes quatre évêques, on ne nous a pas envoyez pour lui faire injure, mais ſeulement pour l'inviter régulierement à venir dans l'égliſe prendre ſéance au con-

AN. 431. cile. Enfin les ſoldats nous ont renvoyez, en diſant,
22. Juin. que nous n'aurions point d'autre réponſe, quand nous demeurerions juſques au ſoir à la porte de la maiſon. Et ils ont ajoûté, que c'étoit pour cela qu'ils y étoient, pour ne laiſſer entrer perſonne de la part du concile, & que Neſtorius leur avoit donné cet ordre. Les trois autres évêques certifierent ce rapport.

XXXIX. Examen de la doctrine. p. 460. C. Juvenal de Jéruſalem dit : Quoique trois monitions ſuffiſent, ſuivant les loix de l'égliſe, nous ſommes prêts d'en faire une quatriéme au révérendiſſime Neſtorius. Mais puiſqu'il a mis autour de ſa maiſon une troupe de ſoldats, qui ne permettent pas d'en approcher, il eſt clair, que c'eſt le reproche de ſa conſcience, qui l'empêche de venir au concile. Il faut donc paſſer outre, ſuivant l'ordre des canons, & pourvoir à la conſervation de la foi. Qu'on liſe premierement l'expoſition de Nicée : afin que lui comparant ce qui a été avancé touchant la foi, on puiſſe approuver ceux qui s'y trouveront conformes, & rejetter ceux qui ne s'y accorderont pas. On lut le ſymbole de Nicée ; puis le prêtre Pierre dit : Nous avons entre les mains une lettre du très-ſaint archevêque Cyrille, écrite au révérendiſſime Neſtorius, pleine de conſeils & d'exhortations, ſi votre ſainteté
p. 461. A. l'ordonne, je la lirai. Acace de Melitine demanda
Sup. n. 8. qu'elle fût lue : c'étoit la ſeconde lettre de S. Cyrille à Neſtorius, qui commence ainſi : J'apprens que quelques-uns me calomnient. Après qu'elle eut été lue, S. Cyrille dit : Vous avez oüi ma lettre : je ne crois pas m'y être écarté de la foi catholique & du ſymbole de Nicée, je vous prie d'en dire votre ſentiment.

Juvenal de Jéruſalem dit : Après la lecture du ſymbole de Nicée, & de la lettre du très-ſaint archevêque Cyrille, l'un & l'autre ſe trouve conforme : je m'accorde à cette ſainte doctrine, & je l'approuve. Firmus de Ceſarée en Cappadoce dit, s'adreſſant à S. Cyrille : Votre ſainteté a expliqué plus en détail ce que le ſaint concile de Nicée avoit dit en abrégé, & vous nous l'avez rendu plus ſenſible. C'eſt pourquoi je n'y trouve rien d'équivoque : tout s'accorde parfaitement, il n'y a aucune nouveauté. Ainſi j'y conſens, recevant les ſentimens des ſaints évêques mes peres. Memnon d'Epheſe, Theodote d'Ancyre, Flavien de Philippes, dirent en ſubſtance la même choſe. Ce dernier non-ſeulement en ſon nom, mais au nom de Rufus de Theſſalonique, & de tous les évêques d'Illyrie, qu'il aſſûra être dans la même foi. Acace de Melitine, Iconius de Crete, Helladique de Rhodes, Pallade d'Amaſée, & la plûpart des autres évêques opinerent de même, chacun en particulier juſques au nombre de cent vingt-ſix, diſant en diverſes paroles la même choſe ; qu'ils trouvoient la lettre de S. Cyrille conforme au ſymbole de Nicée, & en approuvoient la doctrine. Tous les autres évêques qui n'avoient pas opiné en particulier, témoignerent être du même avis. Alors Pallade d'Amaſée, dit : Il eſt dans l'ordre de lire auſſi la lettre du révérendiſſime Neſtorius, dont le révérendiſſime prêtre Pierre a parlé au commencement, pour voir ſi elle s'accorde à la foi de Nicée. On lut la ſeconde qui commence : Je ne m'arrête pas aux injures de votre merveilleuſe lettre. Après qu'elle eut été lue, S. Cyrille demanda au Concile ce qu'il en pen-

AN. 431. 22. Juin.

f. 492. *E.*

Sup. n. 10. *p.* 493.

AN. 431. 22 Juin. soit. Juvenal de Jérusalem dit : Elle ne s'accorde point du tout avec la foi de Nicée. J'anathématise ceux qui croient ainsi : cette doctrine est éloignée de la foi catholique. Flavien de Philippes dit : Tout le contenu de la lettre qui a été lue, combat entierement la foi de Nicée, & nous jugeons ceux qui croient ainsi, étrangers de la vraie foi. Firmus de Cappadoce dit : Il s'est couvert au commencement d'une apparence de piété ; mais dans la suite du discours, il n'a pû cacher sa pensée ; & a montré à découvert qu'il ne s'accorde, ni avec la foi de Nicée, ni avec la lettre de l'archevêque Cyrille.

Acace de Melitine s'étendit un peu plus que les autres, & dit : La lettre de Nestorius a fait voir que ce n'est pas sans sujet, qu'il a craint de venir au concile. Il sçait en sa conscience qu'il a falsifié les divines écritures, & passé les bornes des peres ; & de-là vient cette crainte qui l'oblige à environner sa maison de soldats. Car sa lettre fait voir clairement, qu'il a ôté les paroles que le symbole de Nicée, & les p. 499. saints évêques ont employées en parlant du Fils unique de Dieu, afin de n'attribuer l'Incarnation qu'à la seule chair : en disant, que la naissance & la mort ne conviennent simplement qu'au temple de Dieu. En quoi il a imposé à l'écriture : comme si elle n'attribuoit la naissance & la souffrance qu'à l'humanité, & non à la divinité. Acace veut dire que Nestorius semble nier la génération éternelle du Verbe. Il continue : Il a aussi calomnié les lettres de Cyrille, comme si elles disoient que Dieu est passible, ce que ni lui, ni aucun autre catholique n'a songé à dire. Et il a fait voir par-tout, qu'il ne confesse l'unité de Dieu

avec la chair, que de nom ſeulement, & qu'en effet il la nie entierement. Il s'eſt convaincu lui-même, d'avoir employé une doctrine étrangere, en diſant qu'il vient d'éclaircir les dogmes. Tout cela étant éloigné de la vérité, & plein d'impiété, j'y renonce & m'éloigne de la communion de ceux qui parlent ainſi. AN. 431. 22. Juin.

Les autres évêques opinerent dans le même ſens, condamnant la lettre de Neſtorius, comme contraire au ſymbole de Nicée, & après que trente-quatre eurent opiné, tous s'écrierent enſemble: Celui qui n'anathématiſe pas Neſtorius, ſoit anathême. La foi orthodoxe l'anathématiſe: le ſaint concile l'anathématiſe. Qui communique à Neſtorius, ſoit anathême. Nous anathématiſons tous la lettre & les dogmes de Neſtorius. Nous anathématiſons tous l'hérétique Neſtorius. Nous anathématiſons tous ceux qui communiquent à Neſtorius. Nous anathématiſons la foi impie de Neſtorius. Toute la terre anathématiſe ſa religion impie. Qui ne l'anathématiſe pas, ſoit anathême. Puis ils ajoûterent: Qu'on liſe la lettre du très-ſaint évêque de Rome. Juvenal dit: Qu'on liſe auſſi la lettre que le très-ſaint archevêque de Rome Celeſtin à écrite touchant la foi. Le prêtre Pierre lut la traduction grecque de la lettre du pape S. Celeſtin à Neſtorius, puis il ajoûta: Notre très-pieux évêque Cyrille à écrit en conformité de cette lettre, & nous avons la ſienne entre les mains: nous la lirons, ſi vous l'ordonnez. Flavien de Philippes dit: Qu'on la liſe auſſi & qu'on l'inſere aux actes. *p. 501. B.* *Sup. n. 14.*

Le prêtre Pierre lut la troiſiéme lettre de S. Cyrille à Neſtorius, qui eſt la lettre ſynodale avec les douze XL. Dépoſitions contre Neſtorius.

AN. 431. anathêmes, puis il ajoûta: Ces lettres de Celeſtin & de Cyrille ont été envoyées & rendues à Neſtorius par les évêques Theopempte, Daniel, Potamon & Macaire. Je demande que Theopempte & Daniel, qui ſont ici préſens, ſoient interrogez ſur ce ſujet. Flavien de Philippes dit: Qu'ils déclarent s'ils ont rendu les lettres. Theopempte évêque de Cabaſe dit: Nous allâmes à la cathédrale un jour de dimanche comme on célébroit l'office, & nous rendîmes ces lettres à Neſtorius en préſence de tout le clergé, & preſque de tous les illuſtres. Daniel évêque de Darne dit la même choſe. Flavien de Philippes dit: Satisfit-il aux lettres? Il nous dit, reprit Daniel, de revenir le lendemain le trouver en particulier: mais quand nous y allâmes, il nous ferma les portes, & ne daigna pas nous répondre. Theopempte ajoûta: Après avoir pris ces lettres, il y ſatisfit ſi peu, qu'il fit dans l'égliſe des diſcours encore pires que devant, & continue juſqu'à préſent.

22. Juin.

Sup. n. 21.

p. 504.

Sup. n. 29.

Fidus évêque de Joppé dit: Qu'il perſévere encore aujourd'hui dans la même doctrine, les évêques Acace & Theodote, qui ſont ici, le peuvent dire. Ils ont eu des entretiens avec lui, juſques-là que l'un d'eux fut en péril. Nous les prions & les conjurons par les ſaints évangiles, qui ſont préſens, de dépoſer dans ces actes, ce qu'ils ont oüi dire à Neſtorius, même depuis trois jours. S. Cyrille dit: Puiſqu'il ne s'agit pas d'une affaire de peu d'importance, mais de la plus capitale de toutes; je veux dire, de la vraie foi en Jeſus-Chriſt, il eſt raiſonnable que les évêques Theodote & Acace, pieux & ſinceres comme ils ſont, diſent ce qu'ils ont oüi à Epheſe. Theodote d'Ancyre

Sup. n. 34.

d'Ancyre dit: Je ſuis affligé pour mon ami, mais je préfere la religion à toutes les amitiez ; & quelque répugnance que j'y ſente, il faut répondre ſur les faits dont on m'interroge, quoique notre témoignage ne ſoit pas néceſſaire ; car ſes ſentimens paroiſſent aſſez par ſa lettre. Ce qu'il y a dit du Verbe divin, qu'on ne pouvoit lui attribuer les foibleſſes humaines, il l'a dit encore ici : comme il avoit ſoûtenu, qu'on ne devoit point dire que Dieu eût été engendré d'une Vierge ni nourri de ſon lait: ainſi il a dit ici pluſieurs fois, qu'il ne falloit point parler d'un Dieu de deux ou trois mois. Ce n'eſt pas nous ſeuls, mais pluſieurs autres, qui l'avons oüi parler ainſi à Epheſe il y a peu de jours. AN. 431. 22. Juin.

Acace de Melitine dit, Quand il s'agit de la foi, toute affection particuliere doit ceſſer. Ainſi quoique j'aie aimé Neſtorius plus que perſonne, & je deſire le ſauver en toute maniere, je dirai la vérité, pour ne pas perdre mon ame. Si-tôt que je fus arrivé à Epheſe, j'eus une converſation avec lui ; & le voyant dans le mauvais ſentiment, je fis tous mes efforts pour le ramener. Il déclara de bouche, qu'il quittoit cette penſée. Dix ou douze jours après, ayant repris ce diſcours, je ſoûtenois la vérité. Je vis qu'il la combattoit, & que par une interrogation abſurde, il mettoit les répondans dans la néceſſité de nier entierement que la divinité du Fils unique ſe fût incarnée, ou de confeſſer que la divinité du Pere, du Fils, & du Saint-Eſprit, s'eſt incarnée avec le Verbe divin, qui ſeroit une héreſie. Ainſi cette interrogation étoit malicieuſe, & tendoit à renverſer la foi. Enſuite dans une autre converſation, un évêque qui étoit

AN. 431. 22. Juin. avec lui, prit la parole, & dit qu'autre étoit le Fils qui a ſouffert, autre le Verbe divin. Ne pouvant ſouffrir ce blaſphême, je pris congé de la compagnie, & me retirai. Un autre de ceux qui étoient avec lui, prenoit le parti des Juifs, diſant que leur crime n'étoit pas contre Dieu, mais contre un homme.

XLI. Autoritez des Peres, &c. *p.* 503. Flavien demanda enſuite que les autoritez des peres ſur ce ſujet, fuſſent lûes & inſerées dans les actes. Le prêtre Pierre dit : Nous avons en main les livres des peres, des évêques & des martyrs, dont nous avons choiſi quelque peu d'articles que je lirai, s'il vous plaît; & Flavien l'ayant encore demandé, il lut un paſſage du livre de S. Pierre évêque d'Alexandrie & martyr, touchant la divinité; un de S. Athanaſe contre les Ariens; un de ſa lettre à Epictete; un de la lettre du pape S. Jules à Docimus; un de la lettre du pape S. Felix à Maxime, & au clergé d'Alexandrie; deux des lettres paſchales de Theophile d'Alexandrie, la cinquiéme & la ſixiéme : nous n'avons de toutes ces pieces, que celles de S. Athanaſe. Le prêtre Pierre lut encore un paſſage du traité de l'aumône de S. Cyprien; deux du traité de la foi de S. Ambroiſe; un de la lettre de S. Gregoire de Nazianze à Cledone, où ſont les anathêmes; un de ſaint Baſile; un de S. Gregoire de Nyſſe; d'eux d'Atticus de Conſtantinople, deux de S. Amphiloque, dont nous n'avons plus les ouvrages. Ce ſont en tout douze peres, dont les autoritez ſont rapportées : mais quelques exemplaires retranchent les deux derniers; & Vincent de Lerins n'en compte que dix.

Comm. 2. *F.* 520 A. Le prêtre Pierre dit : Nous avons auſſi en main les livres des blaſphêmes du révérendiſſime Neſtorius,

d'un deſquels nous avons choiſi quelques articles. S'il plaît au ſaint concile, nous les lirons. L'évêque Flavien dit : Qu'ils ſoient lûs, & inſerez dans les actes. Tous les évêques y conſentirent. On lut vingt articles tirez du livre de Neſtorius, qui étoit un recueil de ſes ſermons, diviſé par cahiers, dont on compte juſques à vingt-ſept. Après cette lecture, Flavien dit : Puiſque ces diſcours de Neſtorius ſont des blaſphêmes horribles, qu'ils ſoient inſerez aux actes, pour ſa condamnation. AN. 431. 22. Juin.

Le prêtre Pierre dit : Le révérendiſſime metropolitain & évêque de Carthage Capreolus, a écrit une lettre au ſaint concile par le diacre Beſſula ; je la lirai, ſi vous l'ordonnez, & j'en lirai auſſi la traduction. Elle portoit, que S. Auguſtin appellé nommément au concile, étoit mort quand la lettre de l'empereur fut apportée ; & qu'encore que cette lettre fût principalement adreſſée à S. Auguſtin, Capreolus l'ayant reçûe, avoit écrit à toutes les provinces d'Afrique, pour aſſembler un concile national, qui choiſiroit des députez pour le concile univerſel : mais la déſolation du pays, & les ravages des Vandales, empêcherent les évêques de s'aſſembler. Le terme étoit même trop court. Les lettres de l'empereur n'arriverent à Carthage qu'à pâque ; en ſorte qu'il ne reſtoit pas deux mois juſques au concile univerſel ; & ce tems n'étoit pas ſuffiſant pour aſſembler le concile d'Afrique, même en pleine paix. Ainſi ne pouvant envoyer une députation ſolemnelle, Capreolus voulut au moins obſerver la diſcipline, & marquer ſon reſpect au concile univerſel, en envoyant un diacre pour porter ſes excuſes. Il prie donc les évêques de 51. C.

AN. 431. 22. Juin. réſiſter courageuſement à ceux qui voudroient introduire dans l'égliſe de nouvelles doctrines ; & de ne point ſouffrir que l'on remette en queſtion ce qui a déja été jugé, ni que l'on donne atteinte aux déciſions des peres. S. Cyrille demanda que cette lettre de Capreolus fût inſerée aux actes, comme portant clairement, que les anciens dogmes de la foi devoient être maintenus, & les nouveautez rejettées. Tous les évêques s'écrierent : Nous diſons tous de même, nous le ſouhaitons.

XLII. Sentence contre Neſtorius. Enſuite on prononça la ſentence de condamnation contre Neſtorius, en ces termes : Neſtorius ayant, entre autres choſes, refuſé d'obéir à notre citation, & de recevoir les évêques envoyez de notre part, nous avons été obligez d'en venir à l'examen de ſes impietez, & l'ayant convaincu, tant par ſes lettres que par ſes autres écrits, & par les diſcours qu'il a tenus depuis peu dans cette ville, prouvez par témoins, de penſer, & d'enſeigner des impietez ; réduits à cette néceſſité par les canons, & par la lettre de notre très-ſaint pere & collegue Celeſtin, évêque de l'égliſe Romaine : après avoir ſouvent répandu des larmes, nous en ſommes venus à cette triſte Sentence : Notre Seigneur JESUS-CHRIST, qu'il a blaſphémé, a déclaré par ce ſaint concile, qu'il eſt privé de toute dignité épiſcopale, & retranché de toute aſſemblée eccléſiaſtique. Cyrille évêque d'Alexandrie ; j'ai ſouſcrit, en jugeant avec le concile. Juvenal, évêque de Jéruſalem ; j'ai ſouſcrit, en jugeant avec le concile. Tous les autres évêques préſens ſouſcrivirent de même, au nombre de cent quatre-vingt-dix-huit. Quelques-uns ſe qualifierent évêques par la grace, ou

par la miſéricorde de Dieu : quelques-uns, évêques de l'égliſe catholique d'un tel lieu. Il y en a qui ſouſcrivirent par la main d'un prêtre : l'un ayant mal à la main ; d'autres étant malades. Quelques évêques arriverent au concile après cette premiere ſeſſion, & ſouſcrivirent auſſi ; en ſorte que Neſtorius fut dépoſé par plus de deux cens évêques : car quelques-uns tinrent la place de ceux qui ne purent ſe trouver à Epheſe. Telle fut la premiere ſeſſion du concile, qui dura depuis le matin juſques à la nuit fermée, quoique ce fût aux plus longs jours, c'eſt-à-dire, le vingt-deuxiéme de Juin, & qu'en ce jour le ſoleil ſe couche à Epheſe à ſept heures onze minutes. Le peuple de la ville demeura du matin au ſoir à attendre la déciſion du concile ; & quand ils apprirent que Neſtorius étoit dépoſé, ils commencerent tous d'une voix à donner des bénédictions au concile, & à loüer Dieu de ce que l'ennemi de la foi étoit tombé. Au ſortir de l'égliſe, ils conduiſirent les évêques avec des flambeaux juſques à leurs logis, & les femmes porterent des parfums devant eux. On alluma beaucoup de lampes dans la ville, & on témoigna une grande joie.

AN. 431. 22. Juin. p. 548. E. *Epiſt. Cyr. tom. 3. Conc. p. 563.*

Le lendemain vingt-troiſiéme de Juin, on fit ſignifier à Neſtorius la ſentence de ſa dépoſition, en ces termes : Le ſaint concile aſſemblé à Epheſe par la grace de Dieu, & l'ordonnance de nos très-pieux empereurs, à Neſtorius nouveau Judas. Sçache que pour tes dogmes impies, & ta déſobéiſſance aux canons, tu as été dépoſé par le ſaint concile, ſuivant les loix de l'égliſe, & déclaré exclus de tout degré eccléſiaſtique, le vingt-deuxiéme jour du préſent mois de Juin. La ſentence fut affichée dans les pla-

23. Juin. p. 549.

AN. 431. ces, & publiée par les crieurs. Le même jour, le con-
23. Juin. cile écrivit à Eucharius, défenſeur de l'égliſe de Conſtantinople, aux prêtres, aux œconomes & au reſte du clergé, pour leur ſignifier la dépoſition de Neſtorius, faite le jour précédent, leur recommandant de conſerver tous les biens de l'égliſe, pour en rendre compte au futur évêque de Conſtantinople, qui ſera ordonné, dit la lettre, ſuivant la volonté de Dieu, & la permiſſion de nos très-pieux empereurs.

XLIII. Lettre à l'abbé Dalmace, &c. En même tems S. Cyrille écrivit à l'abbé Dalmace, & à ceux qui étoient de ſa part à Conſtantinople, ſçavoir, les évêques Macaire & Potamon, deux de ceux que le concile d'Egypte avoit députez à Neſtorius l'année précédente : car les deux autres, Theopempte & Daniel, étoient à Epheſe. Il y avoit auſſi deux prêtres de S. Cyrille à Conſtantinople, Timothée & Euloge. La lettre eſt donc adreſſée à ces cinq, les évêques Macaire & Potamon, l'abbé
Ibid. Dalmace, les prêtres Timothée & Euloge. L'abbé Dalmace étoit de tous les moines de Conſtantinople le plus renommé pour ſa ſainteté. Il avoit porté les armes ſous Theodoſe le grand, & ſervi dans la ſeconde compagnie de ſes gardes, vivant dès-lors dans
Menolog. 3. Aug. la piété. Pour mieux ſervir Dieu, il quitta ſa femme & ſes enfans, excepté ſon fils Fauſte, avec lequel il alla trouver l'abbé Iſaac, & embraſſa la vie monaſtique ſous ſa conduite. Iſaac avoit habité le déſert
Sup. liv. XXII. *n.* 37. dès ſon enfance, & pratiqué toutes ſortes de vertus : ce fut lui qui prédit la mort à l'empereur Valens. Sous ſa conduite Dalmace vint à un ſi haut degré de perfection, qu'Iſaac en mourant l'établit hégumene, c'eſt-à-dire, ſuperieur du monaſtere, ſous le patriar-

che Atticus. On dit qu'il paſſa quarante jours ſans manger, & qu'il fut autant de tems en extaſe. L'empereur le viſitoit, & il étoit en grande vénération au ſénat : on lui donna à lui & à ſes ſucceſſeurs, abbez du même monaſtere à perpétuité, le titre d'*Archimandrite*, c'eſt-à-dire, chef de tous les monaſteres de Conſtantinople, & S. Cyrille lui donne ce titre dans ſa lettre. L'égliſe grecque honore la mémoire de tous les trois, d'Iſaac, de Dalmace, & de Fauſte, le même jour, ſçavoir le troiſiéme d'Août. AN. 431. 23. Juin. *Conc. Eph. p.* 75.

Dans cette lettre, S. Cyrille inſtruit Dalmace & les autres de tout ce qui s'étoit paſſé dans le concile ; le retardement affecté de Jean d'Antioche, la contumace de Neſtorius, & ſa dépoſition ; & conclut ainſi : Puiſque le comte Candidien a envoyé, comme j'ai appris, des relations, veillez & avertiſſez, que les actes de la dépoſition de Neſtorius ne ſont pas encore achevez de mettre au net : c'eſt pourquoi nous n'avons pû envoyer la relation qui doit être préſentée à l'empereur ; mais s'il plaît à Dieu, elle accompagnera les actes, pourvû qu'on nous permette d'envoyer quelqu'un pour les porter. Que ſi les actes & la relation tardent à venir, ſçachez qu'on ne nous permet pas d'envoyer. Adieu. Les actes furent portez enſuite apparemment par les évêques Theopempte & Daniel, qui ſe trouvent depuis à Conſtantinople, & qui avoient prévenu le comte Irenée. *Act. 1. p. 563.* *Conc. Epheſ. p. 700. D. 717. B.*

XLIV. Relation de Neſtorius. *Balux. Synod. c.* 11.

Dès le lendemain de la ſeſſion du concile, c'eſt-à-dire, le mardi 23. de Juin, le comte Candidien propoſa un édit à Epheſe, par lequel il proteſte contre ce qui avoit été fait le jour précédent ; avertiſſant de nouveau tous les évêques d'attendre l'arrivée de Jean

AN. 431. d'Antioche, & des autres évêques qui venoient. Il
23. Juin. envoya en même tems une relation à la cour ; ſoit celle de Neſtorius, ſoit une autre conforme. Nous avons celle de Neſtorius, adreſſée à l'empereur, en ces termes :

Conc. Epheſ. p. 563. E. Etant convoquez à Epheſe par votre piété, nous nous y ſommes rendus ſans délai, & nous avons voulu, ſuivant vos ordres, attendre les évêques, qui venoient de toutes parts ; mais voyant que les Egyptiens le trouvoient mauvais, & croyoient que nous affections de differer, nous avons promis de nous aſſembler, quand le comte Candidien le voudroit. Lui, qui ſçavoit que l'évêque Jean d'Antioche, & ceux de ſa ſuite étoient proches, & qu'il en venoit d'autres d'Occident, ſignifia à tous d'attendre leur arrivée. Nous demeurâmes en repos obéiſſant à vos ordres : mais les Egyptiens & les Aſiatiques, au mépris des loix eccléſiaſtiques & impériales, s'aſſemblerent à part, & firent ce que votre majeſté apprendra de tout le monde. Et ayant répandu dans la place les ſoldats de leur parti, ils ont rempli la ville de confuſion, courant autour de nos maiſons, & nous faiſant des menaces terribles. L'évêque Memnon étoit le chef de la ſédition : il avoit fermé les égliſes, afin que nous n'euſſions pas même où nous réfugier étant pourſuivis : mais il avoit ouvert aux autres la grande égliſe, & y avoit préparé leur ſéance. Nous vous ſupplions donc, & vous conjurons, puiſque nous ſommes venus à Epheſe par votre ordre, ſans prévoir une inſulte ſi barbare, de pourvoir à notre ſûreté, & d'ordonner que le concile ſe tienne dans les regles, ſans qu'aucun des clercs ou des moines, ſoit des nôtres,

ou

ou des Egyptiens, y ait aucune entrée, ni aucun des évêques, qui ſont venus ſans être appellez, pour troubler le concile ; mais qu'il n'y entre que deux évêques de chaque province, avec le métropolitain, & encore de ceux qui ont connoiſſance de ces ſortes de queſtions ; ou d'ordonner que nous retournions chez nous en ſûreté ; car ils nous menacent même de nous faire perdre la vie. AN. 431. Juin.

La demande de deux évêques de chaque province avec le métropolitain, étoit artificieuſe ; car il y avoit peu de métropolitains ſous le patriarche d'Alexandrie. Cette lettre étoit ſouſcrite par Neſtorius, Fritilas d'Heraclée, Helladius de Tarſe, Dexien de Seleucie, Himerius de Nicomedie, Alexandre d'Apamée, Eutherius de Tyane, Baſile de Theſſalie, Maxime d'Anaſarbe, Alexandre d'Hieraple, Dorothée de Marcianople, onze en tout. Cependant le comte Candidien fatiguoit les évêques du concile par ſes ſoldats ; empêchoit que l'on ne leur apportât les choſes néceſſaires à la vie, & donnoit liberté de les inſulter, aux gens que Neſtorius entretenoit auprès de lui : particulierement aux payſans des terres de l'égliſe, qui étoient en grand nombre, & qui chargeoient d'injures les évêques du concile. *Epiſt. ad Memn.* p. 761. D.

Quand les actes de la dépoſition de Neſtorius furent mis au net, on les envoya à l'empereur avec une lettre ſynodale, contenant tout ce qui s'étoit paſſé ; les raiſons de ne pas attendre les Orientaux, la contumace de Neſtorius, & le reſte. Il y eſt parlé du pape, en ces termes : Nous avons loué le très-ſaint évêque de Rome Celeſtin, qui avoit déja condamné les dogmes hérétiques de Neſtorius, & porté contre p. 572. C.

AN. 431. Juin. lui ſa ſentence avant la nôtre. La concluſion eſt telle : Nous prions votre majeſté d'ordonner que la doctrine de Neſtorius ſoit bannie des égliſes ; que ſes livres, quelque part qu'on les trouve, ſoient jettés au feu ; & que ſi quelqu'un mépriſe ce qui a été ordonné, il encourre votre indignation. Le concile écrivit auſſi au clergé & au peuple de Conſtantinople, pour leur faire part de la dépoſition de Neſtorius, comme
p. 573. A. d'une agréable nouvelle. C'eſt dans cette lettre que le concile joint enſemble S. Jean & la ſainte Vierge, comme honorant également la ville d'Epheſe : or il
p. 605. A. eſt certain par une autre lettre, que le ſépulcre de S. Jean y étoit, dans une égliſe de ſon nom. S. Cyrille
p. 576. écrivit la même nouvelle de la dépoſition de Neſtorius à ſon clergé, & à ſon peuple d'Alexandrie, & aux moines d'Egypte. Cependant il fit quelques ſer-
p. 584. mons : l'un dans l'égliſe de ſainte Marie, à l'occaſion de ſept évêques qui quitterent le parti de Neſtorius
p. 580. pour ſe réunir au concile ; un autre dans la ſynaxe ou
26. Juin. liturgie, célebrée apparemment le vendredi 26. de Juin, après que Reginus évêque de Chipre & quelques autres eurent parlé. Dans ces ſermons S. Cyrille déclame fortement contre Neſtorius.

XLV. Arrivée de Jean d'Antioche. 27. Juin. Cinq jours après ſa dépoſition, c'eſt-à-dire, le ſamedi 27. Juin, Jean d'Antioche arriva à Epheſe. Le concile l'ayant appris, envoya au-devant de lui des évêques & des clercs, tant par honneur, que pour lui faire entendre qu'il ne devoit point voir Neſtorius
Epiſt. ad Memn. p. 761. E. dépoſé par le concile. Les ſoldats qui accompagnoient Jean d'Antioche, empêcherent les députez du concile de lui parler dans le chemin : mais ils ne laiſſerent pas de le ſuivre juſques à ſon logis, & y at-

tendirent pluſieurs heures, pendant leſquelles on ne leur permit point de le voir, & on leur fit ſouffrir pluſieurs affronts. Enfin l'évêque Jean les envoya querir par des ſoldats. Quand ils lui eurent déclaré ce qu'ils étoient chargez de lui dire de la part du concile, il les abandonna au comte Irenée, aux évêques & aux clercs de ſa ſuite, qui les battirent juſques à mettre leur vie en péril. Les députez vinrent faire leur rapport au concile, de la maniere dont ils avoient été traitez, montrant même les marques des coups qu'ils avoient reçûs; & il en fut dreſſé des actes, en préſence de l'évangile, c'eſt-à-dire, en plein concile : mais nous ne les avons plus ; ce qui montre qu'il nous manque quelques actes du concile d'Epheſe. AN. 431. Juin.

Pendant que Jean faiſoit attendre les députez du concile, il tenoit lui-même le ſien avec les partiſans de Neſtorius. Car ſi-tôt qu'il fut deſcendu de chariot, & entré dans ſa chambre, étant encore tout poudreux, avant que d'ôter ſon manteau, il commença à procéder contre S. Cyrille & Memnon d'Epheſe, & contre tout le concile. Le comte Candidien qui étoit allé au-devant de lui, commença l'action, & ſelon les actes de ce prétendu concile, il parla ainſi : J'aurois bien ſouhaité rendre les lettres des empereurs ſuivant leurs ordres en préſence de votre piété & de tout le concile : mais il y a cinq jours que le révérendiſſime évêque Cyrille, Memnon évêque de cette ville, & les évêques qui ſont avec eux, s'aſſemblerent dans l'égliſe. Je voulus les en empêcher ; & les priai d'attendre que vous fuſſiez tous préſens. Ils demanderent qu'on fît la lecture de la lettre de l'empereur, *Epiſt. ad Cæleſt. p. 694. A. Apol. Cyr. p. 405. A.* *Act. Concil. p. 590.*

AN. 431. Juin. & m'y contraignirent, pour ne leur pas donner prétexte de désobéissance ; mais avant que de sortir, je les avertis de ne rien faire avec précipitation, comme sçavent plusieurs évêques qui étoient entrez avec moi ; ils y eurent si peu d'égard, qu'ils chasserent honteusement les évêques envoyez par le très-saint Nestorius, & ceux qui les accompagnoient ; ils me chasserent moi-même, & ne voulurent pas entendre la lecture de la protestation que les évêques leur avoient envoyée. J'ai fait connoître tout cela à nos maîtres ; déclarant que j'attendois l'arrivée de votre sainteté, & des évêques qui l'accompagnent.

p. 591. C. L'évêque Jean demanda la lecture de la lettre de l'empereur. Tous les évêques se leverent, & Candidien la lut. Ensuite l'évêque Jean le pria de dire s'il étoit arrivé quelqu'autre chose. Candidien dit : Le lendemain, ne sachant rien de ce qui s'étoit passé, j'appris tout d'un coup, qu'ils avoient dépose le très-saint évêque Nestorius. Je trouvai la sentence de la déposition affichée, je l'arrachai, je la lûs, & l'envoyai aux empereurs : un peu après j'entendis encore des crieurs publics qui passoient par la place, & publioient solemnellement la même déposition. Voyant cela, je leur envoyai des défenses de rien faire contre les ordres de l'empereur, & je fis ensorte, que les évêques qui ne s'étoient point assemblez avec

p. 594. eux, attendissent votre arrivée. L'évêque Jean dit : Ont-ils procédé selon les canons & selon les ordres de l'empereur, avec connoissance de cause, ou condamné Nestorius par défaut ? Candidien dit : Tous les évêques qui étoient avec moi savent qu'ils ont jugé sans examen. Jean d'Antioche dit : La maniere

dont ils en ont uſé à notre égard, s'accorde à ce procédé; car au lieu de ſaluer fraternellement des gens qui viennent d'un ſi long voyage, & leur témoigner de l'affection, ils ſont venus d'abord nous troubler, & nous fatiguer avec leur pétulance ordinaire. Mais le ſaint concile qui eſt avec moi, ne les a pas ſeulement écoutez: il examinera ce qu'il ſera à propos d'ordonner contre de telles entrepriſes. AN. 431. Juin.

Après cela le comte Candidien ſe retira, & Jean d'Antioche demanda aux évêques ce qu'il falloit faire ſur un tel mépris des lettres de l'empereur. Le concile dit: Il eſt clair que le révérendiſſime Cyrille & le révérendiſſime Memnon, qui l'a ſecondé en tout, ont contrevenu à ſes ordres: comme nous ſavons très-bien, nous qui ſommes ici avant votre piété, & qui avons vû toutes ſes entrepriſes. Car Memnon a fermé les égliſes, particulierement celles des martyrs & du ſaint Apôtre, ſans permettre aux évêques d'y célebrer même la pentecôte. Il a ramaſſé une multitude de payſans pour troubler la ville, & envoyé ſes clercs dans les maiſons des évêques, leur faire de terribles menaces, s'ils ne ſe trouvoient à leur aſſemblée ſéditieuſe. Leur mauvaiſe conſcience les obligeoit à tout remplir de confuſion: de peur que l'on ne recherchât la doctrine hérétique, que nous avons trouvée dans les articles envoïez depuis peu à Conſtantinople par Cyrille, dont la plûpart conviennent avec l'impiété d'Arius, d'Apollinaire & d'Eunomius. Il faut donc que nous combattions courageuſement pour la religion, & que les chefs de cette héréſie & de cette révolte ſoient condamnez ſelon leurs crimes, & ceux qu'ils ont ſéduits, à proportion.

AN. 431. Juin. Jean d'Antioche dit : Cyrille & Memnon auteurs du déſordre, pour avoir mépriſé les loix de l'égliſe & les ordonnances de l'empereur, & à cauſe de ces articles hérétiques, doivent être dépoſez, & ceux qu'ils ont ſéduits, doivent être excommuniez : afin que reconnoiſſant leur faute, ils anathématiſent les articles hérétiques de Cyrille, & s'aſſemblent avec vous, pour examiner fraternellement les queſtions, p. 598. & confirmer la foi. Le concile approuva cette propoſition, la ſentence fut prononcée & ſouſcrite par quarante-trois évêques, dont les principaux étoient Jean d'Antioche, Alexandre d'Apamée, Jean de Damas, Dorothée de Marcianople, Alexandre d'Hieraple, Dexien de Seleucie, Fritilas d'Heraclée, Himerius de Nicomedie, Helladius de Tarſe, Eutherius de Tyane, Theodoret de Cyr. Tels ſont les actes du faux concile des Orientaux, où l'on reçoit des accuſations vagues, ſans faire parler aucun témoin particulier, ſans examiner aucune piéce, ſans oüir ni même citer les accuſez.

p. 601. 602. C. p. 664. C. Ils ne publierent pas cette ſentence à Epheſe, & les évêques du concile ne ſçurent rien de leur procédure ; mais ils l'envoyerent à Conſtantinople avec des lettres à l'empereur, aux princeſſes, au clergé, au ſénat & au peuple : dans leſquelles les mêmes calomnies contre Cyrille & Memnon ſont repetées en p. 604. D. diverſes manieres. Ils les accuſent de s'être ſervis pour leurs prétendues violences des mariniers Egyptiens, & des payſans Aſiatiques, & d'avoir mis des écriteaux aux maiſons de ceux qu'ils vouloient attaquer. Jean d'Antioche dit que S. Cyrille lui avoit écrit deux jours avant la tenue de ſa ſeſſion, que tout le concile attendoit ſon arrivée.

AN. 431. Juin.

XLVI. Lettre de l'empereur par Pallade.

Cependant la relation de Candidien étoit arrivée à Conſtantinople, & l'empereur prévenu par ſes artifices, avoit envoyé un reſcrit par un magiſtrien nommé Pallade. On nommoit magiſtriens, c'eſt-à-dire, officiers du maître des offices, ceux que l'on nommoit autrement agens de l'empereur. Le reſcrit apporté par Pallade déclaroit nul ce qu'une partie des évêques avoit fait à Epheſe, par cabale, & par paſſion; c'eſt-à-dire, la dépoſition de Neſtorius. C'eſt pourquoi, diſoit l'empereur, juſques à ce que les dogmes de la religion ſoient examinez par tout le concile, & que nous envoyions quelqu'un pour connoître avec Candidien ce qui s'eſt paſſé, & empêcher les déſordres: nous ordonnons qu'aucun des évêques aſſemblez à Epheſe ne s'en retire. Et quoique ces lettres doivent ſuffire pour les empêcher, nous avons ordonné aux gouverneurs des Provinces de n'en laiſſer paſſer aucun. Cette lettre étoit datée du troiſiéme des calendes du Juillet, ſous le conſulat d'Antiochus, c'eſt-à-dire, du 29. Juin 431. ſept jours après la ſeſſion du concile.

Conc. Eph. p. 704.

Juillet. *Ibid. p. 745.*

Le concile répondit par le même Pallade, ſe plaignant que le comte Candidien a prévenu l'empereur avant qu'il pût ſçavoir la vérité par la lecture des actes: qu'il empêche encore de la faire connoître, & que Jean d'Antioche n'eſt arrivé que vingt-un jours après le terme préfix du concile. Nous prions, ajoûtent-ils, votre majeſté de rappeller le comte Candidien avec cinq évêques du concile, pour ſoûtenir devant vous ce qui s'eſt fait; car ceux qui ſe ſont écartez de la foi, ſont ſi adroits à déguiſer leur erreur, qu'ils avoient ſéduit quelques évêques, qui ſont re-

AN. 431. Juillet. venus, & ont condamné Neſtorius avec nous. En ſorte qu'il n'en eſt demeuré avec lui & avec Jean d'Antioche que trente-ſept ou environ, dont la plûpart ſe ſont attachez à Neſtorius, ſe ſentant coupables, & craignant le jugement du concile. Nous vous en envoyons les noms : les uns ſont des hérétiques Pelagiens, les autres dépoſez depuis pluſieurs années. Au reſte, le concile a le conſentement de tous les évêques du monde, parce que celui de Rome y a aſſiſté avec ceux d'Afrique, par le très-pieux archevêque Cyrille. Nous ſommes ſi preſſez, que nous ne pouvons écrire au long ce que le comte Irenée nous a fait ſouffrir ; mais ſi vous nous accordez notre demande, les cinq qui ſe rendront près de vous, vous inſtruiront de tout. Nous ſommes plus de deux cens, qui avons prononcé la ſentence de dépoſition contre Neſtorius, avec le conſentement de tout l'Occident : mais nous ſommes peu qui avons ſouſcrit à cette lettre, quoiqu'en préſence de tous ; parce que le magiſtrien Pallade nous preſſe, & ne peut attendre la longueur de ces ſouſcriptions. Enſuite ſont les noms des ſchiſmatiques, au nombre ſeulement de trente-quatre.

Conc. Epheſ. p. 705. Les ſchiſmatiques ne manquerent pas de répondre auſſi à l'empereur par le même Pallade. Leur lettre eſt pleine de flateries pour l'empereur, & de calomnies contre S. Cyrille & le concile. Ils font mention de la ſentence qu'ils avoient portée dans leur conciliabule : ils repetent la demande de Neſtorius, que chaque métropolitain ne fût accompagné que de deux évêques de ſa province, diſant que de leur part ils n'en avoient pas amené davantage ; que les Egyptiens

Egyptiens ſont cinquante, & les Aſiatiques dépendant de Memnon, quarante : qu'il y a douze hérétiques Meſſaliens de Pamphylie, ſans les autres qui accompagnent Memnon, & quelques dépoſez & excommuniez : ce qui fait, diſent-ils, une troupe d'ignorans, propres ſeulement à faire de la confuſion. Mais enfin, de leur propre aveu, il n'y avoit guères moins de cent cinquante évêques contr'eux. Nous penſions, diſent-ils, que vos lettres les rendroient plus ſages ; & après que la lecture en a été faite, nous avons été à l'égliſe de l'apôtre S. Jean, pour remercier Dieu, & le prier pour votre majeſté : mais ſi-tôt qu'ils nous ont vûs, ils en ont fermé la porte ; & comme après avoir fait nos prieres dehors, nous retournions ſans avoir dit mot à perſonne, il eſt ſorti une troupe de valets qui ont arrêté quelques-uns de nous, ont ôté les chevaux aux autres, en ont bleſſé quelques-uns, & nous ont pourſuivis avec des bâtons & des pierres juſques à une grande diſtance. Memnon avoit préparé tout cela de loin : ne permettant à perſonne de prier dans les égliſes, ni de traiter paiſiblement les affaires eccléſiaſtiques. C'eſt pourquoi nous vous prions de faire chaſſer de cette ville, principalement ce tyran que nous avons dépoſé, & qui trouble tout de peur que ſa conduite ne ſoit recherchée. AN. 431. Juillet.

Une lettre que Memnon écrivit au clergé de Conſtantinople vers le même tems, nous découvre le ſujet de ce tumulte, & de ces prétendues violences des catholiques. Les évêques que le concile avoit envoyés au-devant de Jean d'Antioche, & qui avoient été ſi mal traitez, après en avoir fait leur plainte au concile, le déclarerent excommunié, & lui firent ſi- *Sup. n. 45. Ep. Memn. p. 764.*

AN. 431. Juillet.

gnifier l'excommunication. Car le concile apprit que l'on avoit affiché en un certain quartier de la ville un écrit ſans nom & ſans ſouſcription, qui contenoit la ſentence de Jean contre Cyrille, Memnon & tout le concile. Il alloit tous les jours ſolliciter le conſeil public de la ville d'Epheſe & les magiſtrats, afin d'obtenir un décret, pour ordonner un autre évêque à la place de Memnon; mais les habitans de la ville, qui étoient tous catholiques, ſe ſaiſirent des égliſes, & y demeuroient, de peur que Jean n'exécutât ce qu'il avoit propoſé. Il vint même à l'égliſe de S. Jean l'Evangéliſte, après avoir ſignifié qu'il y alloit faire l'ordination; le peuple lui réſiſta, & comme il y avoit amené des gens armez, il y eut une ſédition, dans laquelle quelques-uns des pauvres de cette égliſe furent laiſſez demi-morts. Tout cela paroît par la lettre de Memnon, qui finit en priant le clergé de Conſtantinople de publier les violences de Jean, & de ceux qui étoient avec lui, & d'obtenir que l'on fît retirer d'Epheſe les comtes Candidien & Irenée qui n'y faiſoient que du trouble. Irenée ſe retira de lui-même, car les ſchiſmatiques l'envoyerent à Conſtantinople pour agir plus efficacement en leur faveur: ils le chargerent d'une autre lettre & d'une autre relation contenant les mêmes calomnies contre Cyrille & Memnon, & tendant à faire transferer ailleurs le concile. La lettre porte créance pour le comte Irenée.

Conc. Epheſ. p. 713. E.

XLVII. Arrivée des légats du pape.

Cependant les légats du ſaint ſiége arriverent à Epheſe; & auſſi-tôt on tint la ſeconde ſeſſion du concile, dans la maiſon épiſcopale de Memnon: ſelon les Romains le ſixiéme des ides de Juillet, ſelon les Egyptiens le ſeiziéme d'Epiphi, c'eſt-à-dire le dixié-

Conc. Epheſ. p. 610.

me de Juillet de la même année 431. S. Cyrille préſidoit toujours comme tenant la place du pape. Juvenal de Jéruſalem, Memnon d'Epheſe, Flavien de Philippes vicaire de Rufus de Theſſalonique, Theodote d'Ancyre, Firmus de Cappadoce, & tous les autres évêques y aſſiſtoient, & le diacre de Carthage Beſſula. On fit entrer & aſſeoir avec eux les députez d'Occident, qui étoient trois; deux évêques, Arcade & Projectus, & Philippe prêtre. Il parla le premier, & dit: Nous rendons graces à l'adorable Trinité, de nous avoir fait venir à votre ſainte aſſemblée. Il y a long-tems que notre pere Celeſtin a porté ſon jugement ſur cette affaire, par ſes lettres au ſaint évêque Cyrille, qui vous ont été montrées; maintenant il vous en envoie d'autres, que nous vous repréſentons; faites-les lire & inſérer aux actes eccléſiaſtiques. Les deux évêques députez, Arcade & Projectus, demanderent la même choſe; & comme tous les trois parloient en latin, on expliquoit ce qu'ils diſoient en grec, qui étoit la langue du concile. S. Cyrille ordonna de lire la lettre de S. Celeſtin; & Sirice notaire de l'égliſe Romaine la lut en latin. Juvenal évêque de Jéruſalem demanda qu'elle fût inſérée dans les actes. Tous les évêques demanderent qu'elle fût traduite & lûe en grec. Le prêtre Philippe dit: On a ſatisfait à la coutume, qui eſt de lire d'abord en latin les lettres du ſiége apoſtolique; mais nous avons eu ſoin de faire traduire celle-ci en grec. Les évêques Arcade & Projectus ajoûterent la raiſon, parce que pluſieurs évêques n'entendoient pas le latin. Pierre prêtre d'Alexandrie lut donc la traduction grecque de la lettre du pape S. Celeſtin.

AN. 431. 10. Juillet.

p. 611.

p. 614.

AN. 431. 10. Juillet. Elle commence ainſi : L'aſſemblée des évêques témoigne la préſence du S. Eſprit ; car le concile eſt ſaint par la vénération qui lui eſt dûe, comme repréſentant la nombreuſe aſſemblée des apôtres. *Act.* xv. Jamais leur maître, qu'ils avoient ordre de prêcher, ne les a abandonnez. C'étoit lui-même qui enſeignoit, lui qui leur avoit dit ce qu'ils devoient enſeigner, & *Luc.* x. 16. qui avoit aſſuré qu'on l'écoutoit en ſes apôtres. Cette charge d'enſeigner, eſt venue également à tous les évêques : nous y ſommes tous engagez par un droit héréditaire, nous qui annonçons à leur place le nom du Seigneur en divers pays du monde, ſuivant ce qui *Matth.* xxviii. 19. leur a été dit : Allez, inſtruiſez toutes les nations. Vous devez remarquer, mes freres, que nous avons reçû un ordre général, & qu'il a voulu que nous l'exécutions tous en nous chargeant tous également de ce devoir. Nous devons tous entrer dans les travaux de ceux à qui nous avons tous ſuccedé en dignité.

Le pape S. Celeſtin reconnoît par ces paroles, que c'eſt Jeſus-Chriſt même qui a établi les évêques pour docteurs de ſon égliſe en la perſonne des apôtres ; il ſe met lui-même en leur rang, & déclare qu'ils doivent concourir tous enſemble à conſerver le pieux dépôt de la doctrine apoſtolique. C'eſt à quoi tend le reſte de la lettre : & il y emploie la conſidération du lieu où ils ſont aſſemblez ; la ville d'Epheſe où S. Paul & S. Jean avoient annoncé l'E- *Conc. Epheſ. p.* vangile. S. Jean, dit la lettre, dont vous honorez les *615. D.* reliques préſentes. Elle porte créance pour les évêques Arcade & Projectus, & le prêtre Philippe, qui aſſiſteront, dit-elle, à ce qui ſe fait, & exécuteront ce que nous avons déja ordonné. La date eſt du hui-

tiéme des ides de Mai, qui eſt le huitiéme du même mois, la même année 431. AN. 431. 10. Juillet.

Après cette lecture, tous les évêques s'écrierent : Ce jugement eſt juſte. A Celeſtin nouveau Paul : à Cyrille nouveau Paul : à Celeſtin conſervateur de la foi : à Celeſtin qui s'accorde avec le concile : tout le concile rend graces à Celeſtin. Un Celeſtin, un Cyrille, une foi du concile, une foi de toute la terre. L'évêque Projectus dit : Conſiderez la forme de la lettre du pape : il ne prétend pas vous inſtruire comme des ignorans ; mais vous rappeller ce que vous ſçavez, afin que vous exécutiez ce qu'il a jugé il y a long-tems. Firmus de Cappadoce, dit : Le ſaint ſiége de Celeſtin a déja reglé l'affaire, & donné ſa ſentence, par les lettres adreſſées à Cyrille d'Alexandrie, à Juvenal de Jéruſalem, à Rufus de Theſſalonique, & aux égliſes de Conſtantinople & d'Antioche. En conſéquence, & en exécution de cette ſentence, nous avons prononcé contre Neſtorius un jugement canonique ; après que le terme qui lui avoit été donné pour ſe corriger, a été paſſé, & que nous ſommes demeurez long-tems à Epheſe au-delà du jour preſcrit par l'empereur. p. 618.

L'Evêque Arcade, un des légats, dit : La lenteur de la navigation & le tems contraire nous ont empêchez d'arriver auſſi-tôt que nous eſperions : c'eſt pourquoi nous vous prions de nous faire inſtruire de ce que vous avez ordonné. Le prêtre Philippe fit la même réquiſition ; après avoir rendu graces au concile des acclamations en l'honneur du pape, & relevé la primauté de ſaint Pierre. Theodote d'Ancyre dit : Dieu a montré combien la ſentence du concile eſt

AN. 431. 10. Juillet. juſte, par l'arrivée des lettres du très-pieux évêque Celeſtin, & par votre préſence. Mais puiſque vous demandez ce qui s'eſt paſſé, vous vous en inſtruirez pleinement, par les actes mêmes de la dépoſition de Neſtorius. Vous y verrez le zèle du concile ; & la conformité de ſa foi avec celle que Celeſtin publie à haute voix. Ainſi ſe termina la ſeconde ſeſſion du concile.

Les légats du pape avoient un ordre par écrit, daté du même jour que la lettre au concile, c'eſt-à-dire du huitiéme de Mai, & conçû en ces termes : Mémoire du Pape Celeſtin aux évêques & aux prêtres qui vont en Orient. Quand par la grace de Dieu, comme nous eſperons, vous ſerez arrivez au lieu où vous allez, tournez toutes vos penſées ſur notre confrere Cyrille, & faites tout ce qu'il jugera à propos. Nous vous recommandons auſſi de conſerver l'autorité du ſiége apoſtolique ; puiſque les inſtructions qui vous ont été données, portent que vous devez aſſiſter au concile : mais que ſi on vient à quelque contention, vous devez juger de leur avis, ſans entrer en diſpute. Que ſi vous voyez que le concile ſoit fini, & que tous les évêques ſoient retournez, il faut vous informer comment les choſes ſe ſont terminées. Si c'eſt en faveur de l'ancienne foi catholique ; & ſi vous apprenez que mon frere Cyrille ſoit allé à Conſtantinople, il faut que vous y alliez, & que vous préſentiez nos lettres au prince. S'il eſt arrivé autrement, & qu'il y ait de la diviſion, vous jugerez par l'état des choſes, ce que vous devez faire avec le conſeil de notredit frere. Nous n'avons plus les inſtructions mentionnées dans cet ordre : mais nous avons une let-

Coll. Baluz. pag. 381.

tre du pape à l'empereur Theodoſe en date du quinziéme de Mai, portant créance pour les trois légats; & une pour ſaint Cyrille en date du ſeptiéme, portant qu'il faut toujours recevoir à pénitence celui qui rétracte ſes erreurs. AN. 431. 10. Juillet. *Conc. Epheſ. pag. 619. pag. 621.*

XLVIII. Les légats confirment la dépoſition de Neſtorius.

Le lendemain cinquiéme des ides de Juillet, ou dix-ſeptiéme d'Epiphi, c'eſt-à-dire l'onziéme de Juillet, la même année 431. le concile s'aſſembla au même lieu, dans la maiſon épiſcopale de Memnon. Juvenal de Jéruſalem demanda aux légats du pape, s'ils avoient pris communication des actes de la dépoſition de Neſtorius, comme le concile l'avoit ordonné. Le prêtre Philippe dit avoir trouvé par la lecture des actes, que l'on avoit en tout procedé canoniquement. Toutefois il demanda qu'ils fuſſent encore lûs en plein concile, & l'évêque Arcade fit la même réquiſition. Memnon d'Epheſe ordonna qu'on y ſatisfit, & Pierre prêtre d'Alexandrie lut les actes de la premiere ſeſſion, dont on inféra dans cette troiſiéme, le commencement & la ſentence de dépoſition contre Neſtorius. Après cette lecture, le prêtre Philippe dit : Perſonne ne doute que ſaint Pierre chef des apôtres, colomne de la foi & fondement de l'égliſe catholique, a reçu de Notre-Seigneur Jeſus-Chriſt les clefs du royaume, & la puiſſance de lier & délier les pechez, & que juſques à préſent il vit, & exerce ce jugement dans ſes ſucceſſeurs. Notre ſaint pape l'évêque Celeſtin, qui tient aujourd'hui ſa place, nous a envoyez au ſaint concile, pour ſuppléer à ſon abſence. Nos très-chrétiens empereurs ont ordonné la tenue de ce concile, pour conſerver la foi catholique, qu'ils ont reçûe de leurs ancêtres. Il reprend en-

11. Juillet. *pag. 622.* *pag. 623.* *pag. 626.*

AN. 431. 11. Juillet. ſuite ſommairement la procédure faite contre Neſtorius, & ajoûte : Donc la ſentence prononcée contre lui demeure ferme, ſuivant le jugement de toutes les égliſes, puiſque les évêques d'Orient & d'Occident ont aſſiſté au concile, par eux ou par leurs députez : c'eſt pourquoi Neſtorius doit ſçavoir, qu'il eſt retranché de la communion du ſacerdoce de l'égliſe catholique.

L'évêque Arcade opina enſuite, & conclut ainſi : Suivant la tradition des apôtres, & de l'égliſe catholique, ſuivant auſſi le décret du très-ſaint pape Celeſtin, qui nous a envoyez, pour être de ſa part les exécuteurs de cette affaire, & ſuivant les décrets du ſaint concile ; nous déclarons à Neſtorius qu'il eſt dépouillé de la dignité épiſcopale, & ſéparé de toute l'égliſe, & de la communion de tous les évêques. L'évêque Projectus conclut ainſi ſon opinion : Moi auſſi par l'autorité de la légation du ſiége apoſtolique, étant avec mes freres exécuteur de la ſentence, je déclare que Neſtorius ennemi de la vérité, & corrupteur de la foi, eſt privé de la dignité épiſcopale, & de la communion de tous les évêques orthodoxes. Saint Cyrille, dit : Le concile voit ce qu'ils ont déclaré au nom du ſiége apoſtolique, & de tout le concile des ſaints évêques d'Occident. Puis donc qu'ils ont exécuté la ſentence du très-ſaint évêque Celeſtin, & approuvé celle que ce ſaint Concile a prononcée contre l'hérétique Neſtorius, il faut joindre les actes de ce qui s'eſt paſſé hier & aujourd'hui aux actes précédens, afin qu'ils marquent leur conſentement par leurs ſouſcriptions. Les légats offrirent de ſouſcrire ; le concile ordonna qu'on leur préſentât les actes, & ils ſouſcrivirent

pag. 627. C.

rent tous trois à la dépoſition de Neſtorius. Ainſi finit la troiſiéme ſeſſion du concile. AN. 431. Juillet.

XLIX. Lettres ſynodales.

Il rendit compte à l'empereur de cette action par une lettre ſynodale, qui porte : Dieu favoriſant votre zèle, a excité celui des évêques d'Occident, pour venger l'injure de Jeſus-Chriſt ; car quoique la longueur du chemin les ait empêchez de venir tous vers nous, ils ſe ſont aſſemblez chez eux en préſence du très-ſaint évêque de Rome Celeſtin ; ils ont approuvé nos ſentimens ſur la foi, & retranché du ſacerdoce ceux qui ont d'autres opinions. Avant que ce concile fût aſſemblé, Celeſtin avoit déja déclaré la même choſe par ſes lettres au très-ſaint évêque Cyrille, qu'il avoit même commis à ſa place ; & maintenant il l'a encore déclaré à ce ſaint concile d'Epheſe, par d'autres lettres qu'il a envoyées par les évêques Arcade & Projectus, & le prêtre Philippe, ſes vicaires. Etant arrivez, ils nous ont déclaré le ſentiment de tout le concile d'Occident, & ont témoigné, même par écrit, qu'ils ſont parfaitement d'accord avec nous touchant la foi. C'eſt pourquoi nous en faiſons part à votre majeſté, afin que vous connoiſſiez que la ſentence que nous venons de prononcer, eſt le jugement commun de toute la terre. Ainſi puiſque le ſujet de notre aſſemblée eſt heureuſement terminé, nous vous ſupplions de nous permettre de nous retirer : car quelques-uns d'entre nous ſont preſſez de pauvreté, d'autres affligez de maladie, d'autres courbez de vieilleſſe : enſorte qu'ils ne peuvent porter plus long-tems le ſéjour en pays étranger ; & qu'il eſt déja mort des évêques & des clercs. Toute la terre eſt d'accord, hors quelque peu de perſonnes qui préferent l'amitié

Conc. Epheſ. pag. 630.

AN. 431. Juillet. de Neſtorius à la religion. Il eſt juſte de ſonger à lui donner un ſucceſſeur, & de nous laiſſer en repos, jouïr de la confirmation de la foi, & prier tranquillement pour votre majeſté. Cette lettre fut ſouſcrite par S. Cyrille, & par tous les autres évêques.

pag. 634. Le concile écrivit auſſi au clergé & au peuple de Conſtantinople, pour leur déclarer la dépoſition de Neſtorius, & les exhorter à demander à Dieu qu'on lui donne un digne ſucceſſeur. Cette lettre eſt ſouſcrite, premierement par ſaint Cyrille, puis par le prêtre Philippe légat du pape, qui prend le titre de prêtre de l'égliſe des apôtres, puis par Juvenal de Jeruſalem; par les deux évêques légats Arcade & Projectus; par Firmus de Ceſarée, Flavien de Philippes, Memnon d'Epheſe, Theodote d'Ancyre, Berinien de Perge; après quoi il eſt dit: Quoique ceux qui ont dépoſé Neſtorius, ſoient plus de deux cens, nous nous ſommes contentez de ces ſouſcriptions.

L. Plaintes de S. Cyrille & de Memnon. 16. Juillet. Cinq jours après la troiſiéme ſeſſion, le concile en tint une quatriéme dans l'égliſe de ſainte Marie, le dix-ſept des calendes d'Août, c'eſt-à-dire le ſeize de Juillet. S. Cyrille y eſt nommé le premier, tenant la place du pape S. Celeſtin, puis les trois légats; d'abord les deux évêques Arcade & Projectus, puis le prêtre Philippe; puis Juvenal, Memnon & les autres. Il ſemble par cette diverſité de rangs dans les ſéances & les ſouſcriptions, qu'ils ne les obſervoient pas ſcrupuleuſement; & nous ne voyons aucun incident ſur ce ſujet. En cette action, comme il s'agiſſoit des intérêts de S. Cyrille, ce ne fut point le prêtre Pierre d'Alexandrie qui fit fonction de promoteur; mais Heſychius diacre de Jeruſalem, qui dit: Le très-ſaint ar-

chevêque d'Alexandrie Cyrille, & le très-ſaint évê- AN. 431.
que d'Epheſe Memnon, ont préſenté une requête au 16. Juillet.
très-ſaint concile. Nous l'avons en main, & la lirons, ſi vous l'ordonnez. Juvenal de Jeruſalem en ordonna la lecture, & le diacre Heſychius la lut.

Elle portoit des plaintes contre Jean d'Antioche, pag. 631.
qui en haine de la dépoſition de Neſtorius, avoit raſſemblé environ trente évêques de ce parti, les uns dépoſez depuis long-tems, les autres qui n'avoient point de ſiége : avec leſquels il prétend, diſoit la requête, nous avoir dépoſez, comme il paroît par un certain écrit injurieux qu'il a dreſſé, quoiqu'il n'ait aucun pouvoir de nous juger, ni par les loix de l'égliſe, ni par l'ordre de l'empereur, ni de rien entreprendre de ſemblable, principalement contre un plus grand ſiége. Et quand il l'auroit pû, il falloit obſerver les canons, nous avertir & nous appeller avec le reſte du concile, pour nous défendre. Mais il a tout fait en cachette, à la même heure qu'il eſt arrivé à Epheſe, & nous n'en avons rien ſçu juſqu'à ce jour. Il n'en auroit pas uſé ainſi contre le dernier des clercs qui ſont ſous ſa main. Puis donc qu'il eſt ici avec ſes complices, nous vous conjurons par la ſainte Trinité de les faire appeller, pour rendre compte de leur entrepriſe ; car nous ſommes prêts de montrer qu'elle eſt impie & illégitime.

Acace de Melitine dit : L'accuſation auroit été pag. 631. E.
inutile, quand elle auroit été vraie, & la demande des ſaints évêques Cyrille & Memnon eſt ſuperflue ; car il n'étoit pas permis à ceux qui s'étoient ſéparez du ſaint concile, pour ſe joindre à Neſtorius, & qui étoient chargez eux-mêmes d'un tel reproche, de

AN. 431. 16. Juillet.

rien entreprendre contre les préſidens de ce concile œcuménique. Mais puiſque vous avez jugé à propos de les pourſuivre, Jean d'Antioche, chef de ce ſchiſme, ſera appellé par les pieux évêques Archelaüs, Paul & Pierre, pour rendre compte de ſon entrepriſe. Les trois évêques partirent en effet, ſçavoir Archelaüs de Minde en Carie, Paul de Lampe en Crete, & Pierre des Camps en Paleſtine; & quand ils furent revenus, Firmus de Ceſarée en Cappadoce, les pria de rendre compte de leur commiſſion.

LI. Citations à Jean d'Antioche. *pag. 639.*

L'évêque Paul dit: Approchant de la maiſon du révérendiſſime Jean d'Antioche, nous avons vû quantité de ſoldats & d'autres perſonnes portant des armes, qui gardoient la porte: nous ſommes enfin approchez à peine, & nous avons dit: Nous ne ſommes que trois; le ſaint concile nous envoie porter au révérendiſſime évêque Jean des paroles de paix, ſur une affaire eccléſiaſtique. Beaucoup de monde s'eſt aſſemblé autour de nous; & entre pluſieurs diſcours, on a parlé indignement contre le concile & la foi orthodoxe; mais nous ne pouvons rapporter exactement ces paroles, à cauſe de la confuſion qu'il y avoit. L'évêque Archelaüs dit: Nous avons eſſuyé un grand tumulte, & preſque été en péril. Les ſoldats ont tiré l'épée, & pris des pierres en nous menaçant. L'évêque Pierre ajouta: Il y avoit là quelques clercs de Jean, à qui nous avons dit, que nous étions envoyez par le concile; mais perſonne n'a voulu nous recevoir.

S. Cyrille dit: Le concile voit que Memnon & moi nous ſommes ici, parce que nous avons la conſcience nette: mais l'hérétique Neſtorius, & Jean ſon défenſeur, rendent leurs maiſons inacceſſibles, de peur de

venir au concile. Ordonnez donc que la ſentence portée contre nous ſera déclarée nulle, & ſtatuez contre Jean, ainſi que vous jugerez à propos. Juvenal de Jeruſalem, dit : L'évêque Jean devoit reſpecter le ſiége apoſtolique de Rome, qui eſt ici préſent, & celui de Jeruſalem, qui a coutume, ſuivant la tradition apoſtolique, de corriger & de juger celui d'Antioche. Toutefois, afin d'obſerver les canons, envoyons-y encore des évêques, pour le citer une ſeconde fois. On y en envoya trois, Timothée de Thermeſe & d'Eudociade, Euſtache de Docimion, Eudoxe de Chomate en Lycie. AN. 431. 16. Juillet. pag. 642.

Quand ils furent de retour, Eudoxe dit : Etant arrivez à la maiſon de l'évêque Jean, nous avons trouvé autour des ſoldats avec les épées nues, & quelques eccléſiaſtiques que nous avons priez de nous annoncer. Ils ſont entrez, & ſont revenus nous dire : L'évêque Jean dit qu'il n'a point de réponſe à faire à des gens dépoſez & excommuniez. Nous avons demandé, par qui nous avions été dépoſez & excommuniez. Ils nous ont dit : Par l'évêque Jean d'Antioche. Et comme nous inſiſtions pour en ſçavoir davantage, ils nous ont dit : Nous ne refuſons pas de vous le déclarer pardevant notaire. Saint Cyrille demanda encore que la procédure de Jean fût déclarée nulle, & qu'il fût cité encore une fois. Memnon fit la même réquiſition de nullité : ſur quoi le concile déclara nulle la procédure de Jean, attendu qu'il n'avoit oſé venir pour la ſoutenir : ordonna qu'il ſeroit fait rapport à l'empereur, de ce qui s'étoit paſſé ce jour-là, & que Jean ſeroit cité une troiſiéme fois. Ainſi finit la quatriéme ſeſſion du concile. pag. 643. pag. 646.

AN. 431. La cinquiéme fut tenue le lendemain ſeiziéme des calendes d'Août, c'eſt-à-dire dix-ſeptiéme de Juillet, dans l'égliſe de ſainte Marie. S. Cyrille repréſenta ce qui s'étoit paſſé le jour précédent, & ajouta, que Jean & ceux de ſon parti avoient fait une choſe honteuſe, & digne de la populace des carrefours. Car, dit-il, au lieu de ſe préſenter au concile, pour y dire leurs raiſons, avec la modeſtie chrétienne; puiſque perſonne ne les empêchoit, & que le concile n'eſt pas environné de ſoldats comme leurs maiſons: ils ont compoſé un écrit plein d'inſolence & d'ignorance, & l'ont affiché publiquement dans le théâtre, pour exciter toute la ville à ſédition. S ils l'ont fait pour nous affliger, de voir nos freres deshonorez & moquez de tout le monde, ils y ont réuſſi: mais ſi c'eſt, comme dit cet écrit, pour montrer que nous ſoutenons l'héréſie d'Apollinaire, qu'ils viennent encore à préſent nous en convaincre, s'ils peuvent, ſans nous injurier par de vains diſcours. Pour nous, nous n'avons jamais tenu les opinions d'Apollinaire, ni d'Arius, ni d'Eunomius; mais nous avons appris dès l'enfance les ſaintes lettres, & nous avons été nourris entre les mains des peres orthodoxes. Nous anathématiſons Apollinaire, Arius, Eunomius, Macedonius, Sabellius, Photin, Paul, les Manichéens, & tous les autres hérétiques; & de plus Neſtorius inventeur de nouveaux blaſphêmes, ceux qui ſont dans ſa communion & ſes ſentimens, & ceux qui tiennent les opinions de Celeſtius & de Pelage. Nous prions le concile de faire appeller canoniquement Jean d'Antioche, & ceux qui ont avec lui compoſé cette calomnie contre nous; pour venir montrer ici que

17. Juillet. *Conc. Eph. pag.* 649. B.

Epiſt. ad Cæleſt. p. 464. C.

nous ſommes hérétiques, ou être condamnez eux-mêmes, vû principalement que, comme porte leur écrit, ils ont porté ces vieilles calomnies aux oreilles des empereurs. AN. 431. 17. Juillet.

Le concile députa trois évêques, Daniel de Colonne, Commode de Tripoli en Lydie, Timothée de Germe en Helleſpont, avec un notaire nommé Muſone, & une citation par écrit contre Jean d'Antioche, portant deſlors interdiction des fonctions de l'épiſcopat; & que s'il n'obéiſſoit à cette troiſiéme citation, on prononceroit contre lui ſelon les canons. Quand ils furent revenus, l'évêque Daniel dit: Etant allez à la maiſon de l'évêque Jean, nous ſommes deſcendus de cheval aſſez loin, & nous avons déclaré doucement à ſes clercs que nous étions envoyés par le ſaint concile. Nous avons trouvé le prêtre Aſphale, qui eſt de l'égliſe d'Antioche, & pourſuit à Conſtantinople les affaires de cette égliſe. Il nous a menez plus près de la maiſon, & nous accompagnoit, arrêtant ceux qui ſe jettoient ſur nous. Nous avons auſſi obligation aux ſoldats; car comme ils connoiſſent l'évêque Commode, étant logez dans ſa ville, ils ont retenu les clercs qui vouloient nous inſulter. Aſphale & les autres clercs ayant averti Neſtorius, ſon archidiacre eſt deſcendu vers nous. Nous ne ſçavons pas ſon nom; mais c'eſt un petit homme pâle, qui a la barbe claire. Il portoit un papier qu'il nous a préſenté, en diſant: Le ſaint concile vous envoie ceci, afin que vous le receviez. Nous avons dit: Nous ſommes envoyés pour parler de la part du ſaint concile, & non pour recevoir des écrits. Le concile invite le ſeigneur Jean à y venir prendre ſéance. L'archidiacre a répon- p. 650.

AN. 431. 17. Juillet.

du : Attendez donc que je l'aille dire à l'évêque. Il y eſt allé, & étant revenu il nous a préſenté encore le même papier, en diſant : Ne nous envoyez rien, nous ne vous envoyons rien non plus : nous attendons une déciſion de l'empereur. Nous avons dit : Ecoutez donc ce que mande le concile. Mais il s'eſt retiré au plus vîte, en diſant : Vous n'avez pas reçu mon papier, je n'écoute point ce que dit le concile. Les deux autres évêques confirmerent ce rapport.

LII. Sentence contre Jean d'Antioche. f. 651.

Le concile dit : Cette citation eſt ſuffiſante, afin que l'évêque Jean n'ait point d'excuſe, & ne puiſſe prétendre cauſe d'ignorance. Saint Cyrille dit : Me voilà encore préſent avec l'évêque Memnon, pour entendre les défenſes de l'évêque Jean. Puiſqu'il continue de fuir, c'eſt au concile à ordonner. Le concile prononça la ſentence en ces termes : Les injures que l'évêque Jean d'Antioche & ſes complices ont faites aux évêques Cyrille & Memnon, devoient obliger le ſaint concile à porter contre eux une ſentence digne de leur arrogance, après cette troiſiéme citation, à laquelle ils n'ont pas voulu obéir ; mais nous croyons qu'il eſt de la douceur épiſcopale d'uſer de patience ; c'eſt pourquoi, quant à préſent, nous retranchons ſeulement de la communion eccléſiaſtique Jean d'Antioche & ſes complices, Jean de Damas, Alexandre d'Apamée, Dexien de Seleucie, Alexandre d'Hieraple, & les autres qui ſont nommez, juſqu'au nombre de trente-trois, entre leſquels eſt Theodoret. Le concile ajoute : Il ne leur ſera permis d'uſer de l'autorité ſacerdotale, pour faire ni bien, ni mal à perſonne, juſqu'à ce qu'ils ſe reconnoiſſent, & confeſſent leur faute. Et ils doivent ſçavoir, que s'ils ne le font promtement

tement, ils attirent ſur eux la derniere condamnation. Bien entendu que leur procédure irréguliere contre Cyrille & Memnon n'a aucune force, comme il fut déja déclaré hier ; & que tout ce qui a été fait, ſera rapporté à nos très-pieux empereurs. Juvenal de Jeruſalem, les trois députez de Rome, & tous les autres évêques ſouſcrivirent cette ſentence. Ainſi finit la cinquiéme ſeſſion. AN. 431. Juillet.

LIII. Lettres ſynodales.

Le concile écrivit aux empereurs une lettre, pour leur rendre compte de cette affaire. Elle porte, que trente évêques partiſans de Neſtorius, craignant la punition qu'ils méritoient pour leurs fautes, ont oſé s'aſſembler à part & ſe donner le nom de concile, ayant à leur tête Jean d'Antioche, qui craignoit lui-même de rendre compte de ſon retardement. Ils ont prononcé, dit la lettre, une ſentence de dépoſition contre Cyrille chef du concile, & contre Memnon, ſans aucun ordre canonique, ſans accuſation, ſans citation, ſans examen. Nous aurions mépriſé une entrepriſe ſi téméraire, ſi ce n'étoit qu'elle a été portée juſques à votre majeſté. Nous avons donc procedé ſuivant les canons. Nous avons reçu les plaintes de Cyrille, & de Memnon. Nous avons appellé Jean d'Antioche, juſques à trois fois : mais ayant environné ſa maiſon de ſoldats & d'armes, il n'a pas voulu recevoir les évêques envoyez par le concile, ni daigné faire de réponſe. Nous avons donc caſſé tout ce qui avoit été fait contre Cyrille & Memnon, & excommunié ces rebelles, juſques à ce qu'ils viennent défendre leur procédure devant le concile. *Conc. Epheſ. pag. 656.*

Nous avons été obligez de vous faire ce rapport, afin que cette conjuration de coupables ne paſſe pas

AN. 431. Juillet. pour concile. Ainſi au grand concile de Nicée, quelques évêques ſe ſéparerent, craignant d'être châtiez : mais le grand & ſaint empereur Conſtantin jugea ſi peu qu'ils fuſſent le concile, qu'il les fit punir pour leur ſchiſme. En effet, il eſt abſurde, que trente évêques s'oppoſent à un concile de deux cens dix, avec leſquels tous les évêques d'Occident, & par eux tout le reſte du monde, ont joint leur ſuffrage. Encore de ces trente, quelques-uns ſont dépoſez depuis longtems ; d'autres ſont dans l'erreur de Celeſtius ; d'autres anathématiſez, comme tenant l'opinion de Neſtorius. Ordonnez donc que ce qui a été décidé par le concile univerſel contre l'impiété de Neſtorius, demeure dans ſa force, appuyé de votre conſentement.

Conc. Epheſ. p. 660. Le concile écrivit auſſi au pape ſaint Celeſtin, pour lui rendre compte de tout ce qu'il avoit fait, depuis le commencement de la procédure contre Neſtorius ; de ſa dépoſition, de l'entrepriſe de Jean d'Antioche, & de ſa condamnation, en préſence des légats du ſaint ſiége. *p. 665. C.* Ils ajoutent : Quant à nos freres Cyrille & Memnon, nous communiquons tous avec eux, même depuis cette entrepriſe, & nous célébrons avec eux la liturgie & les ſynaxes. Car ſi nous ſouffrons que ceux qui voudront, inſultent aux plus grands ſiéges, & à ceux ſur leſquels ils n'ont aucun pouvoir ; les affaires de l'égliſe tombent dans la derniere confuſion. Et enſuite : Après qu'on a lû dans le concile les actes de la dépoſition des impies Pelagiens & Celeſtiens, Celeſtius, Pelage, Julien, Perſide, Florus, Marcellin, Oronce & leurs complices ; nous avons auſſi ordonné que le jugement porté contre eux

par votre ſainteté, demeureroit ferme : nous ſommes tous du même avis, & les tenons pour dépoſez. Pour vous inſtruire de tout plus exactement, nous vous envoyons les actes & les ſouſcriptions du concile. C'eſt ainſi que le concile d'Epheſe condamna les Pelagiens, confirmant le jugement du pape contre eux. AN. 431. Juillet.

Saint Cyrille prononça un ſermon dans ce tems-là, où il parle fortement contre Jean d'Antioche ; ſe plaignant de ce qu'au lieu de ſe joindre à lui pour combattre l'héréſie, il s'en eſt rendu le fauteur, juſques à attaquer ceux qui la combattent. *Conc. Epheſ. p. 668.*

LIV. Lettres des ſchiſmatiques. *Conc. Epheſ. p. 697.*

Les ſchiſmatiques écrivirent de leur côté à l'empereur une lettre, où ils diſent : Cyrille & Memnon dépoſez par nous pour l'héréſie d'Apollinaire, ont donné des requêtes à ceux de leur parti, & nous ont appellé en jugement : nous avons répondu, qu'il falloit attendre vos ordres : mais ſe jouant des regles de la religion, ils les ont rétablis dans le ſacerdoce, à ce qu'ils prétendent, eux qui étoient excommuniez & interdits. Nous vous prions donc de ſecourir au plutôt la foi & les canons ; & d'ordonner que nous ſortions d'ici, & que nous allions à Conſtantinople, ou du moins à Nicomedie, expliquer devant vous leur impiété & leur injuſtice ; d'ordonner encore, qu'avec chaque métropolitain il n'y ait que deux évêques ; car la multitude eſt inutile, pour l'examen des dogmes, & ne cauſe que du tumulte. C'eſt ce qui fait que les autres ſont venus en ſi grand nombre : prétendant impoſer au peuple, par la quantité des ſouſcriptions. Pour nous, nous ne ſommes venus que trois de chaque province ; & juſqu'à préſent obéiſſant à vos ordres, nous n'avons point envoyé d'évêques

AN. 431. Juillet. vers vous, comme ils ont fait. Nous vous prions encore, d'ordonner que tout le monde ſouſcrive à la foi de Nicée que nous avons jointe à cette lettre; que l'on n'y ajoute rien, pour dire que N. S. J. C. eſt
pag. 701. un pur homme, ou que ſa divinité eſt paſſible. A cette lettre ils joignirent un acte de leur prétendu concile, où ils tranſcrivent le ſymbole de Nicée: & ajoutent que c'eſt-là leur foi, & qu'ils rejettent les articles hérétiques de Cyrille avec ſes anathématiſmes. Jean d'Antioche, & tous les autres du parti avoient ſouſcrit ce décret.

En même tems ils écrivirent à trois des plus puiſſans amis de Neſtorius: à Antiochus préfet du prétoire, & conſul de cette année: à Valere maître des offices & conſul de l'année ſuivante: à Scolaſtique préfet de la chambre; la même lettre ſervit pour les
p. 709. deux premiers, & elle commence ainſi: Nous ſommes réduits à l'extrémité: nous avons tous les jours, pour ainſi dire, la mort devant les yeux: les excès de Cyrille & de Memnon ſont au-deſſus de la fureur la plus barbare. On nous inſulte continuellement, comme dans une guerre ouverte. On a déja deux fois mis des écriteaux à nos maiſons, pour les marquer à ceux qui devoient les attaquer: toutes les égliſes nous ſont fermées. Conſumez de maladie, nous n'oſons montrer la tête, pour prendre un peu d'air. Nous vous ſupplions donc d'avoir pitié de nous, de nous délivrer de la mort, & de faire enſorte que nous allions à la ville impériale rendre raiſon de notre foi, & prouver l'héréſie & la malice de ces gens-là; autrement nous ſerons en proie à leur fureur. Nous vous conjurons, par vos enfans, par ce que vous avez

de plus cher, par le jugement de Dieu, de ne nous pas abandonner, & de nous tirer d'ici au plus vîte, afin que nous reſpirions librement. La lettre à Scolaſtique n'eſt pas ſi pathétique, quoiqu'elle contienne les mêmes plaintes; & ils le prient de faire enſorte que leurs lettres ſoient lûes à l'empereur. Ils envoyerent toutes ces lettres au comte Irenée, qui étoit à Conſtantinople, & reçurent de lui quelques jours après une relation de ce qui s'y étoit paſſé depuis ſon arrivée. AN. 431. Juillet.

LV. Lettre du comte Irenée. *Conc. Eph. p.* 717.

A peine, dit-il, puis-je maintenant vous écrire, & trouver un porteur à mon gré. Les Egyptiens avoient prévenu de trois jours mon arrivée à Conſtantinople. Ils avoient préoccupé tout le monde par leurs menſonges & leurs calomnies contre nous, enſorte que les perſonnes conſtituées en dignité croyoient que cette belle dépoſition (il veut dire celle de Neſtorius) s'étoit faite par un jugement précedé d'une inſtruction réguliere, & dans l'aſſemblée de tous les évêques qui avoient prononcé tous d'une voix une ſentence par défaut. Ils avoient perſuadé au magnifique Scolaſtique, que Neſtorius ne ſouffroit point que l'on prononçât à Epheſe le mot de *Theotocos*. Toutefois par la force invincible de la vérité & par vos prieres, ayant eſſuyé les premiers périls, j'ai fait enſorte de parler aux magiſtrats, & de leur expoſer la vérité de la choſe. Ils ont été obligez de le rapporter à l'empereur: & enfin après pluſieurs diſcours de part & d'autre, il a été réſolu que l'empereur nous entendroit, les Egyptiens & moi, en préſence des magiſtrats. J'avois beau proteſter que je n'étois pas venu pour ce ſujet, que je n'avois pas reçu ces ordres des

AN. 431. Juillet.

évêques, & que j'étois un ſimple porteur de lettres; j'ai penſé être mis en piéces pour ce diſcours.

Donc, par l'aide de Dieu, nos adverſaires ont été condamnez, comme ne pouvant ſoutenir en aucune maniere, ni les actes de la dépoſition, ni les menſonges qu'ils ont avancez ici; car on montroit clairement que l'Egyptien n'avoit point convoqué la ſeſſion dans l'ordre; qu'il ne pouvoit juger, étant lui-même un de ceux qui devoient être jugez; & qu'il ne devoit pas entamer la matiere, ſans le conſentement du comte Candidien. On lut toutes ſes proteſtations: la lettre de l'empereur au concile, dont il étoit porteur, & tout le reſte fut expliqué: enſorte que les ennemis de la vérité furent condamnez tout d'une voix, & votre jugement reçu & approuvé. La dépoſition de l'Egyptien fut auſſi-tôt envoyée dans l'égliſe de la part de l'empereur, & tout ſon procedé jugé tyrannique & irrégulier. Tel fut l'événement de cette audience.

Mais lorſque Jean medecin & ſyncelle de Cyrille fut venu, de la maniere que vous ſçavez, nous trouvâmes la plûpart des magiſtrats tout changez: & ils ne vouloient plus nous entendre parler de ce qui avoit été jugé devant eux. Les uns diſoient, qu'il falloit ſoutenir ce qui avoit été fait de part & d'autre, & autoriſer les dépoſitions, non-ſeulement des deux perſonnes, mais des trois. D'autres, qu'il falloit caſſer également toutes les dépoſitions, & mander quelques-uns des évêques, pour ſçavoir la vérité de ce qui s'étoit paſſé à Epheſe. Il y en a qui font tous leurs efforts pour être envoyez à Epheſe, avec des ordres de l'empereur, afin de regler l'affaire ſuivant ce qu'ils connoîtront. Ceux qui vous aiment, prient Dieu que

cet avis ne ſoit pas ſuivi, connoiſſant bien les intentions & lesmotifs de ceux qui le ſouhaitent. Il en ſera ce qu'il plaira au Seigneur : cependant priez inſtamment pour moi, qui me ſuis expoſé à tant de périls, & n'en ſuis pas encore exempt : car Dieu m'eſt témoin, que quand je fus appellé à l'audience de l'empereur, je ne m'attendois qu'à être jetté dans la mer. Telle eſt la lettre du comte Irenée. Le dernier avis l'emporta, & on envoya à Epheſe Jean comte des largeſſes ou grand tréſorier. AN. 431. Juillet.

LVI. Sixiéme ſeſſion. Requête de Chariſius.

Tandis qu'il venoit, le concile tint une ſixiéme ſeſſion dans la maiſon épiſcopale de Memnon, l'onziéme des calendes d'Août, ou le vingt-huitiéme d'Epiphi, c'eſt-à-dire le vingt-deuxiéme de Juillet. S. Cyrille y préſidoit comme vicaire du pape; & les légats du ſaint ſiége n'y ſont nommez qu'à la fin après tous les évêques. Pierre prêtre d'Alexandrie & primicier des notaires, dit : Le ſaint concile voulant pourvoir à la foi & à la paix des égliſes, a propoſé une définition, que nous avons en main. Le concile ordonna de la lire, & de l'inſerer aux actes. On avoit mis en tête le ſymbole de Nicée ; puis on avoit ajouté : C'eſt la ſainte foi dont tout le monde doit convenir ; car elle ſuffit pour l'utilité de toute l'égliſe qui eſt ſous le ciel. Mais parce que quelques-uns font ſemblant de la confeſſer, & en expliquent le ſens à leur fantaiſie ; il a été néceſſaire de propoſer les ſentimens des peres orthodoxes, pour montrer comment ils ont entendu & prêché cette foi, & comment tous ceux dont la foi eſt pure, doivent l'entendre, l'expliquer & la prêcher. Le prêtre Pierre dit : Nous avons en main les livres des ſaints peres évêques & martyrs, 22. Juillet. *Conc. Epheſ. p. 672. Edit. Mercat. ap. Baluz. p. 610.*

AN. 431. dont nous avons extrait quelques articles. Le concile
22. Juillet. ordonna de les lire & de les inſérer aux actes. C'étoit
Sup. n. 41. les mêmes paſſages qu'on avoit lûs à la premiere ſeſſion, pour la condamnation de Neſtorius.

Enſuite Chariſius prêtre & œconome de l'égliſe de Philadelphie en Lydie, repréſenta au concile, que quelques hérétiques de cette province, voulant être inſtruits dans la doctrine de l'égliſe catholique, étoient tombez dans de plus grandes erreurs. Car deux prêtres nommez Antoine & Jacques étoient venus de Conſtantinople avec des lettres de recommandation d'Anaſtaſe & de Photius auſſi prêtres, qui étoient alors avec Neſtorius. En vertu de ces lettres, Jacques & Antoine avoient été reçus comme catholiques par les évêques de Lydie, & avoient fait ſigner à ces hérétiques qui ſe vouloient convertir, une expoſition de foi pleine de dogmes impies. Pour plus grand éclairciſſement, Chariſius donna ſa requête par écrit au concile, avec la fauſſe expoſition de foi, & les ſouſcriptions de ceux qui avoient été trompez. La requête n'accuſoit que le prêtre Jacques, qui étoit venu à Philadelphie, & avoit trompé pluſieurs perſonnes ſimples, même du clergé: enſorte qu'ils témoignoient par leurs lettres, que Jacques étoit catholique, & privoient Chariſius de la communion & de ſes fonctions, comme hérétique. A la fin de cette requête, Chariſius mettoit ſa confeſſion de foi, qui étoit celle de Nicée.

Enſuite on lut la fauſſe expoſition de foi qui commençoit ainſi: Ceux qui veulent s'inſtruire exactement de la doctrine de l'égliſe, ou ſe convertir de quelque héréſie, doivent apprendre que nous croyons

un

un ſeul Dieu pere éternel, & le reſte. Le myſtere de la Trinité y étoit aſſez bien expliqué : mais ſur l'Incarnation, on diſoit : Nous ne diſons pas deux fils ou deux ſeigneurs, puiſqu'il n'y a qu'un fils par eſſence, le Dieu Verbe, le Fils unique du Pere, auquel l'homme étant conjoint & participant à la divinité, participe auſſi au nom & à l'honneur du fils. Le Dieu Verbe eſt auſſi ſeigneur par eſſence, & celui-ci lui étant conjoint, participe à ſon honneur. C'eſt pourquoi nous ne diſons, ni deux fils, ni deux ſeigneurs ; à cauſe de la conjonction inſéparable du Verbe avec celui qu'il a pris pour notre ſalut, qui le rend fils d'une maniere particuliere, bien au-deſſus de celle ſelon laquelle nous ſommes nommez enfans de Dieu. Nous diſons donc, qu'il y a un ſeul fils & ſeigneur Jeſus-Chriſt, entendant principalement le Dieu Verbe, & joignant par la penſée ce qu'il a pris, c'eſt-à-dire, Jeſus de Nazareth. Cette expoſition finiſſoit ainſi : Telle eſt la doctrine de l'égliſe. Quiconque penſe le contraire, qu'il ſoit anathême : quiconque ne reçoit pas la pénitence ſalutaire, qu'il ſoit anathême ; quiconque ne fait pas la pâque ſuivant la regle de l'égliſe catholique, qu'il ſoit anathême. Ces deux derniers anathêmes étoient mis à cauſe des hérétiques qu'il s'agiſſoit de ramener, & qui étoient Quartodecimains ou Novatiens. AN. 431. 22. Juillet. p. 677.

Les ſouſcriptions étoient au nombre de vingt-une en cette forme : Moi Budius fils de Vinique de Philadelphie Quartodecimain, ayant reconnu la vérité de la foi orthodoxe, & prié l'évêque Theophane de me recevoir, je ſuis venu à la ſainte égliſe catholique, & j'anathématiſe toutes les héréſies, particuliere-

AN. 431. ment celle des Quartodecimains où j'étois, & je con-
22. Juillet. ſens à l'expoſition de la foi orthodoxe ci-deſſus écrite, anathématiſant tous ceux qui ne font pas la pâque comme la ſainte égliſe catholique & apoſtolique. Je le jure par la ſainte Trinité, & par la piété & la victoire des empereurs Theodoſe & Valentinien ; & en cas de contravention, je me ſoûmets à la ſéverité des loix. Et l'expoſition m'ayant été lue, j'y ai ſouſcrit par le ſénateur Heſychius, parce que je ne ſçai pas écrire. Cet Heſychius ſouſcrit enſuite pour lui-même en la même forme. Quelques-uns ſouſcrivirent pour eux & pour toute leur maiſon. Pluſieurs déclarent qu'ils ne ſçavent pas écrire : même un prêtre nommé Patrice.

p. 661. E. Après cette lecture, le concile défendit de propoſer ou d'écrire aucune autre profeſſion de foi, que celle de Nicée, & ordonna que ceux qui en propoſeroient quelque autre à ceux qui voudroient ſe convertir du paganiſme, du Judaïſme, ou de quelque héréſie que ce ſoit, ſeroient dépoſez, s'ils étoient évêques ou clercs, & anathématiſez, s'ils étoient laïques. Pareillement, ſi quelqu'un, évêque ou clerc, eſt trouvé croyant ou enſeignant le contenu dans l'expoſition de foi rapportée par le prêtre Chariſius ſur l'incarnation du Fils de Dieu, ou les dogmes pervers de Neſtorius, qui ſont ici joints ; le concile le condamne à la dépoſition, & les laïques à l'anathême, comme il a été dit. On relut enſuite les extraits des livres de Neſtorius, inſerez dans la premiere ſeſſion, & ainſi
Sup. n. 41. finit la ſixiéme ſeſſion du concile. Cette expoſition de foi, qui y fut condamnée, étoit de Theodore de
Edit. Garn. p. 250. Mopſueſte, & elle fut enſuite réfutée par Marius Mercator.

AN. 431.

La ſeptiéme & derniere ſeſſion du concile d'Epheſe fut tenue dans l'égliſe de ſainte Marie, le dernier de Juillet. Il faut lire ainſi, quoique les actes portent le dernier d'Août: car le concile ne s'aſſembla plus depuis l'arrivée du comte Jean. En cette ſeptiéme ſeſſion, Reginus évêque de Conſtantia dans l'iſle de Chipre préſenta une requête au concile en ſon nom, & de deux autres évêques, Zenon & Evagre; ſe plaignant que le clergé d'Antioche entreprenoit contre la liberté dont ils étoient en poſſeſſion. A S. Epiphane évêque de Conſtantia, métropole de Chipre, avoit ſuccedé Sabin, & à Sabin Troïle. Après ſa mort, Jean d'Antioche prétendant que l'iſle de Chipre dépendoit de ſon patriarchat, avoit obtenu deux lettres de Denis duc d'Orient, l'une à Theodore, gouverneur de Chipre, l'autre au clergé de Conſtantia, toutes deux pour empêcher que l'on n'élût un évêque de Conſtantia, juſques à ce que le concile d'Epheſe en eût décidé; toutefois Reginus avoit été ordonné, nonobſtant cette défenſe. Après la lecture de ſa requête, & des deux lettres du duc Denis, le concile demanda aux évêques de Chipre d'en expliquer plus nettement le ſujet.

31. Juillet.

LVII. Prétention des évêques de Chipre.

Conc. Epheſ. p. 87.

p. 800.

L'évêque Zenon dit: Qu'elles avoient été obtenues par l'évêque & le clergé d'Antioche. Que vouloit l'évêque d'Antioche? dit le concile. L'évêque Evagre répondit: Il prétend ſoûmettre notre iſle, & s'attribuer le droit des ordinations, contre les canons & la coûtume établie. Le concile dit: N'a-t-on jamais vû l'évêque d'Antioche ordonner un évêque à Conſtantia? Zenon dit: Depuis le tems des apôtres, on ne peut montrer que l'évêque d'Antioche, ni au-

AN. 431. 31. Juillet. cun autre, y ſoit jamais venu ordonner. Le concile dit: Souvenons-nous du canon de Nicée, qui conſerve à chaque égliſe ſon ancienne dignité : montrez donc que l'évêque d'Antioche n'a point chez vous le droit d'ordination. Zenon dit: Nous l'avons déja déclaré, jamais il n'y eſt venu, ni n'a ordonné, ni dans la métropole, ni dans les autres villes. C'étoit le concile de notre province qui établiſſoit un métropolitain. Nous vous prions de conſerver l'ancienne coûtume. Le concile dit: Inſtruiſez-nous ſi l'évêque Troïle, qui vient de mourir, ou Sabin ſon prédéceſſeur, ou le vénérable Epiphane, qui étoit avant eux, ont été ordonnez par un concile ? Zenon dit : Et ceux que vous venez de nommer, & tous les catholiques de Chipre, ont été ordonnez ainſi, ſans que jamais l'évêque d'Antioche, ou aucun autre, ait eu droit d'y ordonner.

p. 801. Après cette déclaration ſi préciſe, le concile prononça ſa ſentence, qui porte: Si l'évêque d'Antioche n'eſt point fondé en coûtume, pour faire les ordinations en Chipre, comme les évêques de l'iſle l'ont déclaré par écrit & de vive voix, ils ſeront conſervez dans la libre poſſeſſion de faire par eux-mêmes les ordinations des évêques, ſuivant les canons & la coûtume. Le même ſera obſervé dans toutes les autres provinces ; en ſorte qu'aucun évêque n'entreprenne ſur une province qui ne lui eſt pas ſoûmiſe de tout tems ; & ſi quelqu'un a fait quelque entrepriſe par violence, qu'il l'a répare : de peur que ſous prétexte du ſacerdoce, le faſte de la puiſſance ſéculiere ne s'y introduiſe, & que nous ne perdions inſenſiblement la liberté que notre Seigneur Jeſus-Chriſt nous a ac-

quiſe par ſon ſang. Chaque métropolitain pourra prendre copie de ces actes pour ſa ſûreté. Le concile ne pouvoit juger autrement ſur ce qui étoit avancé par les évêques de Chipre, en l'abſence de Jean d'Antioche qui avoit refuſé de ſe préſenter. Mais s'il eût été préſent, il eût montré que ſon droit étoit bien fondé, & que ſa poſſeſſion d'ordonner les évêques de Chipre, n'avoit été interrompue qu'à l'occaſion des Ariens, comme il paroît par une lettre du pape ſaint Innocent à Alexandre d'Antioche, écrite environ vingt ans auparavant. AN. 431. 31. Juillet. *Innoc. ep. 18. n. 2.* *Sup. XXIII. n. 27.*

LVIII. Autres affaires particulieres.

On rapporte à cette derniere ſeſſion du concile d'Epheſe, la déciſion de quelques autres affaires particulieres. Euſtache évêque de Side, métropole de Pamphylie, avoit été ordonné canoniquement; mais enſuite, fatigué par les affaires que lui ſuſciterent quelques perſonnes, quoiqu'il eût pû ſe juſtifier, il aima mieux, ſentant ſon peu de capacité pour l'action, quitter l'épiſcopat, & donna une renonciation par écrit. Le concile de la province ordonna en ſa place Theodore, qui gouverna long-tems cette égliſe. Euſtache vint ſe préſenter au concile d'Epheſe, & demanda, non pas de rentrer dans ſon ſiége, mais ſeulement de conſerver le nom & les honneurs d'évêque; & rentrer ainſi dans ſa patrie, dont il étoit abſent depuis long-tems. Le concile fut touché des larmes de ce vieillard, & lui rendit la communion, dont il avoit été privé à cauſe de ſa renonciation; car régulierement il n'étoit pas permis à un évêque d'abandonner ſon égliſe. Le concile lui accorda auſſi le nom & le rang d'évêque; mais à la charge qu'il ne feroit ni ordination, ni aucune autre fonction, que

AN. 431. par l'ordre ou la permiſſion de Theodore. C'eſt ce
31. Juillet. qui paroît par la lettre que le concile d'Epheſe en
Conc. Epheſ. p. 805. écrivit au concile de la province de Pamphylie, ajoûtant à la fin: Si vous voulez le traiter encore plus charitablement, le concile en ſera content.

p. 809. Les évêques Valerien & Amphiloque de la même province de Pamphylie, parlerent au concile des Maſſaliens, hérétiques qui étoient dans leur pays. Valerien rapporta une ordonnance du concile tenu à
Phot. cod. 52. p. 40. Conſtantinople ſous Siſinnius, quatre ou cinq ans
Sup. XXIV. n. 41. auparavant. Elle fut approuvée par le concile d'Epheſe, & il chargea Valerien, Amphiloque & tous les évêques de Pamphylie & de Lycaonie, de la faire exécuter: en ſorte que tous ceux qui ſeroient infectez ou ſuſpects de cette héréſie, ſeroient ſommez de l'anathématiſer par écrit; les refuſans, s'ils étoient clercs, dépoſez & excommuniez: les laïques, anathématiſez; & qu'on ne permettroit pas à ceux qui en ſeroient convaincus, d'avoir des monaſteres. Le livre de ces hérétiques, nommé Aſcetique, & préſenté par l'évêque Valerien, fut anathématiſé, & tous les autres ſemblables.

Deux évêques de Thrace Euprepius de Byze & Cyrille de Cele, préſenterent une requête au concile, où ils expoſerent, que c'étoit une ancienne coûtume dans leur province, que chaque évêque eût deux ou trois évêchez. Ainſi l'évêque d'Heraclée avoit Heraclée & Panion; l'évêque de Byze avoit Byze & Arcadiopolis; l'évêque de Cele avoit Cele & Gallipoli; l'évêque de Sabſadie avoit Sabſadie & Aphrodiſiade. Jamais ces villes n'avoient eu d'évêques particuliers; c'eſt-à-dire, que ces évêchez é-

toient perpétuellement unis. Or, ajoûtent-ils, Fritilas évêque d'Heraclée a quitté le concile, pour s'attacher à Neſtorius : ce qui nous fait craindre, que pour ſe venger de nous, il ne prétende ordonner des évêques dans ces villes. Pour prévenir cette nouveauté, nous vous prions d'ordonner que nous ne ſoyons point privez de nos égliſes, où nous avons beaucoup travaillé, & que l'ancienne coûtume ne ſoit point alterée. Le concile ordonna qu'il ne ſeroit rien innové à l'égard de ces villes d'Europe au préjudice des canons, des loix civiles & de l'ancienne coûtume, qui a force de loi. AN. 431. 31. Juillet.

Dans ce même concile d'Epheſe, Juvenal de Jéruſalem prétendit s'attribuer la primauté de la Paleſtine, & voulut prouver ſa prétention par des écrits ſuppoſez : mais S. Cyrille s'y oppoſa, & en écrivit au pape, le priant inſtamment de ne pas conſentir à cette entrepriſe. C'eſt ce qui paroît par une lettre de S. Leon, écrite vingt-deux ans après. Mais il n'eſt fait aucune mention de cette prétention de Juvenal dans les actes du concile ; ce qui montre que nous ne les avons pas entiers, comme il a déja été marqué. Auſſi n'avons-nous qu'en latin la plûpart des actes de la derniere ſeſſion. *Leo, ep. 92. al. 62. ad Max. c. 4.* *Sup. n. 45.*

LIX. Canons du concile d'Epheſe.

En ce concile on dreſſa quelques canons, à la tête deſquels eſt une lettre ſynodale à toutes les égliſes, où ſont marquez les noms des ſchiſmatiques attachez à Jean d'Antioche, au nombre de trente-cinq. La lettre ajoûte ; Le ſaint concile d'un commun conſentement les a retranchez de toute communion eccléſiaſtique, & leur a ôté toute fonction ſacerdotale. Enſuite ſont les canons, pour faire ſçavoir à ceux qui *Conc. Epheſ. p. 802.* *p. 804.*

AN. 431. 31. Juillet. Can. 1. n'avoient pû aſſiſter au concile, ce qui avoit été réglé touchant ces ſchiſmatiques. Le premier canon porte que le métropolitain, qui aura quitté le concile œcumenique, pour s'attacher au conciliabule ſchiſmatique, ou qui ſera dans les ſentimens de Celeſtius, ne pourra rien faire contre les évêques de la province, étant excommunié & interdit; au contraire, il ſera ſoûmis aux mêmes évêques, & aux mé-
c. 2. tropolitains voiſins. Les ſimples évêques qui ont embraſſé le ſchiſme ſoit d'abord, ſoit après avoir ſouſcrit la dépoſition de Neſtorius, ſont retranchez du ſacer-
c. 3. doce & dépoſez. Les clercs, qui auront été interdits par Neſtorius, ou par ceux de ſon parti, à cauſe qu'ils tenoient les bons ſentimens, ſeront rétablis; & en général les clercs qui adherent au concile œcumenique, ne ſeront ſoûmis en aucune maniere aux
c. 4. évêques ſchiſmatiques; mais les clercs qui embraſſeront le ſchiſme, ou les erreurs de Neſtorius ou de
c. 5. Celeſtius, ſont dépoſez. Ceux qui auront été condamnez pour leurs fautes, par le concile ou par leurs évêques, & rétablis par Neſtorius ou ſes adhérens,
c. 6. demeureront ni plus, ni moins dépoſez. Si quelqu'un veut ébranler, en quelque maniere que ce ſoit, ce qui a été fait au ſaint concile d'Epheſe; s'il eſt évêque ou clerc, il ſera dépoſé; s'il eſt laïque, il ſera excommunié. A ces ſix canons, quelques éditions en ajoûtent deux; ſçavoir la définition du concile, de ne rien ajoûter au concile de Nicée, à l'occaſion du faux ſymbole de Theodore, & la conſervation des droits des provinces, à l'occaſion de la plainte des évêques de Chipre. C'eſt tout ce que nous connoiſſons des actes du concile général d'Epheſe.

LIVRE

LIVRE VINGT-SIXIE'ME.

CEPENDANT le comte Jean arriva à Epheſe, ayant fait une très-grande diligence. Auſſi-tôt il alla viſiter ſéparément les évêques de l'un & de l'autre parti ; car leur diviſion empêchoit de les voir enſemble. S. Cyrille & Memnon ne parurent point. Le comte Jean fit dire aux abſens, & dit lui-même aux préſens, de ſe trouver le lendemain tous à ſon logis ; & ils lui parurent tous ſi animez les uns contre les autres, qu'il crut devoir mettre entr'eux des troupes de ſoldats, dans le voiſinage de leurs quartiers. Le lendemain Neſtorius vint dès la pointe du jour. Jean d'Antioche vint un peu après, avec les évêques de ſon parti : S. Cyrille vint auſſi avec tous les autres évêques, excepté Memnon ſeul. Il s'éleva un grand tumulte, parce que ceux qui étoient avec S. Cyrille, c'eſt-à-dire, les catholiques, ne pouvoient ſouffrir la préſence de Neſtorius. Le comte Jean voulut faire lire la lettre de l'empereur, dont il étoit chargé ; mais les catholiques ne vouloient point que Neſtorius ni les Orientaux ſchiſmatiques fuſſent préſens, ni que l'on fît retirer S. Cyrille, comme les Orientaux prétendoient. Cela cauſa une grande diſpute, qui conſuma une bonne partie du jour. Le comte Jean propoſa de faire retirer tous les deux, Cyrille & Neſtorius, puiſqu'auſſi-bien ils n'étoient point nommez dans la lettre de l'empereur. Les ca-

AN. 431. Août. I. Arrivée du comte Jean à Epheſe. *Conc. Epheſ. p.* 723. *Synod. Baluz. c.* 16.

AN. 431. Août. tholiques s'y oppoſoient, & ne vouloient pas même que les ſchiſmatiques fuſſent préſens : enfin le comte Jean l'emporta, & fit retirer S. Cyrille & Neſtorius.

Conc. Epheſ. p. 711. On fit donc vers le ſoir, en préſence de tous les autres, la lecture de la lettre de l'empereur. Elle étoit adreſſée au pape Celeſtin, & à Rufus de Theſſalonique, comme s'ils euſſent été préſens, & aux autres évêques, dont, en comptant ces deux, il y en avoit cinquante-un de nommez, mêlant indifféremment les ſchiſmatiques avec les catholiques. Seulement, on avoit affecté de ne point nommer Neſtorius, Cyrille & Memnon, les regardant tous trois comme dépoſez. La lettre le portoit expreſſément en ces termes : Nous avons approuvé la dépoſition de Neſtorius, de Cyrille, & de Memnon, que votre piété nous a fait connoître ; & c'eſt tout ce qu'elle contenoit de conſidérable. Elle faiſoit mention d'une lettre d'Acace de Berée, qui n'ayant pû venir au concile, à cauſe de ſon grand âge, exhortoit tous les évêques à la paix ; l'empereur envoyoit au concile cette lettre d'Acace, & donnoit pouvoir au comte Jean, de faire ce qu'il jugeroit à propos.

p. 714. La lecture de la lettre de l'empereur fut écoutée patiemment par les ſchiſmatiques, & ils y applaudirent : au contraire, les catholiques témoignerent en être mal contens, parce qu'elle approuvoit la prétendue dépoſition de Cyrille & de Memnon. Pour éviter un plus grand tumulte, le comte Jean fit arrêter tous les trois dépoſez. Le comte Candidien, qui avoit été préſent à toutes les déliberations & les actions du comte Jean, ſe chargea de la garde de Neſtorius ; & on peut croire qu'il ne le traita pas du-

rement. S. Cyrille fut mis à la garde du comte Jacques, capitaine de la quatriéme compagnie. Comme Memnon étoit abſent, le comte Jean fit venir l'œconome, le défenſeur & l'archidiacre de l'égliſe d'Epheſe, & leur déclara la condamnation de Memnon; leur enjoignant de garder avec grand ſoin l'argent de l'égliſe, comme en devant répondre. C'eſt qu'il ſuppoſoit le ſiége d'Epheſe vacant par cette dépoſition. AN. 431. Août.

Après cela le comte Jean deſcendit à la grande égliſe pour faire ſes prieres. Comme il ſçut que Memnon étoit dans l'évêché, il y envoya un des officiers de ſa ſuite, afin de ſçavoir s'il pourroit lui parler, ou s'il refuſeroit de le venir trouver. Memnon vint auſſitôt. Le comte Jean lui fit des reproches de ce qu'il n'étoit pas venu le matin. Memnon dit qu'il s'étoit trouvé mal; & pour montrer que ce n'étoit pas une excuſe affectée, il alla de lui-même au logis du comte Jean, pour ſe ſoûmettre aux ordres de l'empereur. Il fut mis auſſi entre les mains du comte Jacques, qui le fit garder comme S. Cyrille, par des ſoldats nommez ſcutariens & palatins. Le comte Jean écrivit auſſi-tôt à l'empereur la relation de ce qu'il avoit fait en cette premiere journée, ajoûtant qu'il exhortoit les évêques à la paix, & qu'il y feroit tout ſon poſſible; quoiqu'il eût peu d'eſpérance d'y réuſſir, tant il voyoit les eſprits alienez & aigris de part & d'autre.

II. Plaintes des catholiques.

Les évêques catholiques, c'eſt-à-dire, tout le vrai concile, furent très-mal contens de ce procedé. Ils s'en plaignirent à l'empereur, par une lettre, ou après avoir raconté l'entrepriſe des ſchiſmatiques contre les chefs du concile, ils ajoûtent: Ils vous ont envoyé cette dépoſition, comme faite par tout le concile; Conc. Epheſ. p. 766. C.

AN. 431. Août. & votre majeſté l'ayant reçûe, a ordonné qu'elle ſubſiſtât, croyant qu'elle étoit émanée du concile, au lieu qu'elle eſt faite contre le concile, par les partiſans de Neſtorius, en vengeance de ce que nous l'avons dépoſé. C'eſt pourquoi nous avons tous recours à votre piété, vous priant que ce qui a été fait contre Neſtorius & ſes partiſans demeure en ſa force, & que ce qu'ils ont fait contre les chefs de notre concile, ſoit déclaré nul. Car ſi la ſentence du concile contre Neſtorius eſt raiſonnable; & ſi votre majeſté l'approuve, elle voit bien que ce que les partiſans de Neſtorius ont fait contre le concile, eſt abſolument nul, comme un effet de pure vengeance. Nous vous prions donc de nous délivrer enfin de cette affliction, & de nous faire rendre les chefs du concile, les ſaints évêques Cyrille & Memnon: car il eſt juſte que ceux qui ont combattu avec nous pour la défenſe de la religion ſoient honorez, & non pas condamnez avec ceux qui ont été convaincus de blaſphême contre Jeſus-Chriſt. Cette lettre fut ſouſcrite par Juvenal de Jeruſalem, & tous les autres.

Epiſt. Cyr. ad C. P. Le concile fut encore plus troublé, en apprenant
Conc. Epheſ. p. 760. que le comte Jean n'avoit pas fait un rapport fidéle à la cour: en ſorte que l'on y déliberoit d'envoyer en exil S. Cyrille & Memnon, comme ſi leur dépoſition avoit été approuvée par le concile. Cela obligea les catholiques d'écrire à l'empereur une autre lettre
Conc. Epheſ. p. 768. plus preſſante, où ils parlent ainſi: La lettre qui nous vient d'être lûe par le comte Jean, nous a mis dans un grand trouble, nous faiſant voir l'impoſture que l'on a portée à vos oreilles; car votre majeſté parle, comme ayant reçû de nous une relation, qui contient la

dépoſition des ſaints évêques Cyrille & Memnon. C'eſt pourquoi nous oſons vous repréſenter que le concile œcumenique, ſoûtenu de tout l'Occident, avec le ſiége apoſtolique de Rome, toute l'Afrique & toute l'Illyrie, n'a point dépoſé ces ſaints évêques; au contraire, il eſtime leur zéle pour la foi, & les juge dignes de recevoir de grandes louanges des hommes, & de Jeſus-Chriſt la couronne de gloire. Nous n'avons dépoſé que l'hérétique Neſtorius, comme nous avons écrit à votre majeſté. Nous avons encore été fort affligez de voir que par ſurpriſe on a mêlé avec nos noms, ceux des partiſans de Jean d'Antioche, qui ſe ſont ſéparez du concile, & des Celeſtiens dépoſez qui ſont avec lui, & que vous n'avez envoyé qu'une lettre pour eux & pour nous. Cependant il y a long-tems que nous vous avons fait ſçavoir comment ils ſe ſont ſéparez du concile, l'injure qu'ils ont faite à nos chefs, & l'excommunication que le concile a prononcée contre eux. Nous vous déclarons encore, que nous ne pouvons les recevoir à notre communion; tant à cauſe de cet excès, que parce qu'ils défendent toujours Neſtorius, loin de ſouſcrire à ſa dépoſition; & parce qu'ils ont oſé vous circonvenir. Nous vous ſupplions de nous rendre les ſaints évêques Cyrille & Memnon, & de procurer la conſervation de la foi, qui paroît en ſon entier dans les actes que nous avons faits contre Neſtorius. Que ſi vous voulez être mieux informé de ce qui s'eſt paſſé entre nous & les ſchiſmatiques, nous vous ſupplions d'envoyer au concile telles perſonnes qu'il vous plaira, pour vous en inſtruire de vive voix. AN. 431. Août.

III. Autres lettres des catholiques.

Le concile écrivit auſſi aux évêques qui ſe trou-

AN. 431. voient alors à Conſtantinople, aux prêtres & aux diacres de la même ville, en ces termes : Sçachez que
Août. nous ſommes à Epheſe, comme en priſon, enfermez
Conc. Epheſ. p. depuis trois mois, ſans pouvoir, ni par mer, ni par
767. terre, envoyer ſûrement perſonne à la cour, ni ailleurs ; car toutes les fois que nous avons fait ſçavoir de nos nouvelles, ceux qui les ont portées n'ont pû ſe ſauver que déguiſez, par différens chemins, & au travers de mille dangers. La raiſon pourquoi nous ſommes ainſi gardez, c'eſt que l'on a fait de faux rapports à l'empereur, de tout ce qui nous concerne. Les uns ontdit que nous faiſons des ſéditions ; les autres, que le concile œcumenique a dépoſé Cyrille & Memnon ; d'autres, que nous ſommes entrez en conférence amiable avec les ſchiſmatiques, dont Jean d'Antioche eſt le chef : & de peur que la vérité ne ſoit connue, on nous enferme, & on nous maltraite. Dans cette extrémité nous nous preſſons de vous écrire, comme aux vrais enfans du concile œcumenique, de ne pas abandonner la foi, & de vous proſterner avec larmes devant l'empereur, pour l'inſtruire de tout. Car nous n'avons jamais condamné Cyrille & Memnon ; nous ne pouvons nous ſéparer de leur communion, & nous nous eſtimerions très-heureux d'être bannis avec eux. Nous ſommes auſſi réſolus de ne point recevoir à notre communion les ſchiſmatiques, juſqu'à ce qu'ils aient réparé tous leurs excès, & d'abandonner plutôt nos égliſes, ce qu'à Dieu ne plaiſe. Demandez qu'on ait pitié de nous, & qu'on nous délivre enfin de cet honnête exil : ſi nous ſommes dignes de voir l'empereur, qu'on nous le permette : ſi on nous en juge indignes, qu'on nous per-

mette de retourner à nos égliſes, afin que nous ne périſſions pas tous ici de maladie ou de chagrin. A cette lettre étoit joint un petit memoire, en ces termes: Le chaud & le mauvais air nous tuent: on enterre preſque tous les jours quelqu'un; on renvoie les valets malades. Sçachez toutefois que quand on nous feroit tous mourir ici, nous ne ferons autre choſe que ce que notre Sauveur Jeſus-Chriſt a ordonné par nous. On croit que ce mémoire étoit pour S. Dalmace en particulier. AN. 431. Août. p. 770. E.

S. Cyrille écrivit au clergé & au peuple de Conſtantinople, marquant les deux lettres que le concile avoit écrites à l'empereur, & ajoûtant: Le comte Jean a employé mille moyens, pour obliger le concile à communiquer avec les ſchiſmatiques; mais juſques ici on n'a pas voulu en entendre parler: tous demeurent fermes, en diſant que cela eſt impoſſible, à moins qu'ils ne caſſent ce qu'ils ont fait contre les canons; qu'ils ne demandent pardon au concile, & qu'ils n'anathématiſent par écrit Neſtorius & ſa doctrine. Le comte Jean n'ayant pas réuſſi dans ce deſſein, s'eſt aviſé d'autre choſe, & a demandé au concile de lui donner une expoſition de foi par écrit, pour la faire ſouſcrire aux autres, & pouvoir dire à ſon retour: Je les ai raccommodez: ce n'étoit que des paſſions humaines qui les diviſoient. Le concile s'en eſt bien apperçu, & a réſiſté fortement, en diſant: Nous ne leur faiſons point d'injure, nous n'avons pas été appellez ici comme des hérétiques, mais pour ſoûtenir la foi, comme nous avons fait, & l'empereur n'a pas beſoin de l'apprendre, il la ſçait, & il y a été baptiſé. Cette tentative n'a donc pas mieux réuſſi aux *Conc. Epheſ.* p. 759.

AN. 431. Août. Orientaux. Ils ont voulu dreſſer une expoſition de foi qui les a diviſez, & ils en diſputent encore. Les uns veulent bien nommer la ſainte Vierge *Theotocos*, avec *Anthropotocos*; les autres diſent, qu'ils ſe feroient plutôt couper les mains que d'y ſouſcrire. Ainſi ils ſe rendent ridicules, & ſe montrent hérétiques. Inſtruiſez tout le monde de ceci, particulierement les abbez, de peur que le comte Jean ne rapporte à ſon retour les choſes autrement qu'elles ne ſont. Ne vous rebutez pas de travailler pour nous, & ſçachez que vous plairez par-là à Dieu & aux hommes. Ici même des évêques qui ne nous avoient jamais vûs, ſont prêts de donner leur vie pour nous, & nous viennent dire en pleurant, qu'ils ſouhaitent d'aller en exil, ou de mourir avec nous. Nous ſommes tous dans une grande affliction, ayant des ſoldats qui nous gardent, & qui couchent à la porte de nos chambres, moi particulierement. Tout le reſte du concile ſouffre extrêmement; pluſieurs ſont morts, les autres ſont réduits à vendre ce qu'ils ont, pour fournir à la dépenſe.

Saint Cyrille écrivit en même tems à Theopempte, à Daniel, & à Potamon, trois évêques d'Egypte, qui étoient à Conſtantinople. Potamon y étoit demeuré depuis l'année précedente, Theopempte & Daniel avoient été à Epheſe, & aſſiſté à la dépoſition de Neſtorius. Il y a donc apparence qu'ils étoient retournez à Conſtantinople, pour porter les premieres lettres du concile. Saint Cyrille leur écrit ainſi: On a publié ici pluſieurs calomnies contre moi: que pluſieurs baigneurs m'avoient ſuivi d'Alexandrie: que des religieuſes étoient ſorties; que la dépoſition de Neſtorius s'eſt faite

Sup. liv. XXV. n. 40.

Conc. Epheſ. p. 771.

faite par mes intrigues, contre l'intention du concile; mais, graces au Sauveur, les calomniateurs ont été convaincus, & le comte Jean étant arrivé à Epheſe, les a condamnez, n'ayant rien trouvé de véritable. Il a vû auſſi que le concile a condamné Neſtorius, pouſſé par ſon propre zéle, & ne pouvant ſouffrir ſes blaſphêmes. Depuis la lecture de la lettre de l'empereur qui approuve la dépoſition de tous les trois, on nous garde, & nous ne ſavons ce qui en arrivera ; mais nous rendons graces à Dieu de l'honneur que nous avons de ſouffrir pour ſon nom ; car ce ne ſera pas ſans récompenſe. Le concile n'a point voulu communiquer avec Jean d'Antioche, mais il eſt demeuré ferme en diſant; Voilà nos perſonnes, voilà nos égliſes, voilà nos villes, vous êtes les maîtres. Il nous eſt impoſſible de communiquer avec les Orientaux, ſi leur procedure calomnieuſe contre nos confreres n'eſt caſſée, & s'ils ne confeſſent la foi catholique ; car ils ſont dans les ſentimens de Neſtorius, & ne les cachent pas. Ces lettres du concile & de S. Cyrille furent portées à Conſtantinople par un mendiant, cachées dans le creux d'une canne, qu'il tenoit à la main, demandant l'aumône par les chemins. On fut obligé d'uſer de cette induſtrie, parce que les partiſans de Neſtorius à Conſtantinople gardoient les vaiſſeaux & les chemins, pour empêcher que perſonne n'entrât, ni ne ſortît de la part du concile.

AN. 431. Août.

Conc. Epheſ. pag. 752. C.

Les ſchiſmatiques de leur côté écrivirent à l'empereur par le comte Jean, ſoit qu'il retournât ou qu'il fît tenir les lettres. Comme il étoit porté par la lettre de l'empereur, que l'on devoit s'en tenir à la foi de Nicée, ils en prennent occaſion de ſe déclarer con-

IV. Lettres des ſchiſmatiques.

Synod. Balnt. c. 17.

AN. 431. Août. tre les douze articles de S. Cyrille, dont ils relevent les prétendues erreurs. Ils citent la lettre d'Acace de Berée, envoyée par l'empereur, & ajoûtent: Il le ſçait bien, lui qui eſt âgé de cent dix ans, qui a paſſé ſa vie à combattre pour l'évangile, qui a aſſiſté à pluſieurs conciles, & a toûjours eu les Apollinariſtes dans ſon voiſinage. En effet Berée étoit en Syrie comme Laodicée, dont étoit Apollinaire. Les Orientaux ajoûtent; que le comte Jean leur avoit ordonné de la part de l'empereur, de s'expliquer ſur le terme de la Mere de Dieu, ce qu'ils font, & mettent leur confeſſion de foi, qui eſt catholique, & la même c. 18. dont S. Cyrille ſe contenta depuis. En même tems ils écrivirent à l'égliſe d'Antioche, c'eſt-à-dire au clergé, aux moines & au peuple, pour les inſtruire de ce que le comte Jean avoit fait à Epheſe; comme l'empereur avoit approuvé la condamnation de Cyrille & de Memnon, & comme ils étoient gardez étroitement: mais ils ne diſent pas que Neſtorius devoit être traité de même. Ils exhortent les prédicateurs à parler contre la prétendue erreur de Cyrille, & tous de prendre garde à ceux qui la voudroient ſemer à Antioche, & les livrer aux juges comme ſéditieux. Cette lettre eſt ſouſcrite par Jean d'Antioche & douze autres évêques. Ils écrivirent encore à Acace de c. 19. Berée: marquant tout de même la condamnation & la priſon de Cyrille & de Memnon, ſans parler de Neſtorius; & ſe plaignant que leurs adverſaires écrivent par-tout des lettres, pour remplir de ſéditions les villes & les provinces.

V. Lettres de S. Iſidore de Peluſe.

Les lettres qui venoient d'Epheſe contre S. Cyrille, firent même impreſſion ſur S. Iſidore de Peluſe,

un des plus illuſtres ſolitaires de ce tems-là. Bien que natif d'Alexandrie, il paſſa ſa vie à Peluſe. Il étoit prêtre, & joignoit une profonde connoiſſance de la théologie aux auſteritez de la vie monaſtique. Il avoit écrit pluſieurs ouvrages; entr'autres un traité contre les Gentils. Mais il ne nous reſte que des lettres au nombre de deux mille douze, écrites d'un ſtyle laconique & élégant. Voici celle qu'il écrivit à S. Cyrille en cette occaſion : La prévention ne voit pas clair, mais l'averſion ne voit goute. Si donc vous voulez éviter l'un & l'autre de ces défauts, ne portez pas des condamnations violentes, mais examinez les cauſes avec juſtice. Pluſieurs de ceux qui ſont aſſemblez à Epheſe, vous accuſent de venger votre inimitié particuliere, plutôt que de chercher ſincerement les intérêts de Jeſus-Chriſt. Il eſt, diſent-ils, neveu de Theophile, il imite ſa conduite, & cherche à ſe faire valoir, comme l'oncle, qui répandit ſa fureur contre le bienheureux Jean, quoiqu'il y ait bien de la différence entre les accuſez.

AN. 431. Août. *Evagr. lib. 1. c. 15. Eph. ap. Phot. c. 228. p. 777. Suid. Iſid. lib. 11. Epiſt. 137. 228.*

Lib. 1. ep. 310.

S. Iſidore écrivit auſſi à l'empereur Theodoſe en ces termes ; Si vous pouvez prendre le tems d'aller en perſonne à Epheſe, les jugemens qui s'y rendront ſeront ſans reproche ; mais ſi vous abandonnez les ſuffrages à une paſſion tumultueuſe, qui garantira le concile des railleries? Vous y apporterez le remede, ſi vous empêchez vos domeſtiques de dogmatiſer ; car ils ſont bien éloignez de ſervir leur prince, & prendre en même tems les intérêts de Dieu. Craignez qu'ils ne faſſent perir l'empire par leur infidélité, en le faiſant choquer contre l'égliſe, qui eſt la pierre ſolide, inébranlable ſuivant la promeſſe de Dieu. Dans

Epiſt. 311.

1. ep. 323.

AN. 431. Août. VI. une autre lettre à S. Cyrille, il marque ſa foi ſur le myſtere de l'incarnation, entierement catholique.

Remontrances des catholiques de Conſtantinople. Le mendiant qui portoit les lettres du concile, arriva heureuſement à Conſtantinople; & les rendit aux évêques, au clergé, aux abbez, & particulierement à S. Dalmace. Le clergé de Conſtantinople préſenta en cette occaſion une requête à l'empereur, non moins ferme que reſpectueuſe. Si votre majeſté, diſent-ils, approuve la dépoſition de Cyrille & de Memnon, faite par les ſchiſmatiques, nous ſommes prêts à nous expoſer tous avec le courage qui convient à des chrétiens, aux mêmes périls que ces ſaints perſonnages; perſuadez que c'eſt leur rendre la récompenſe convenable de ce qu'ils ont ſouffert pour la foi. Nous vous ſupplions donc d'appuyer le jugement de ceux qui font le plus grand nombre, qui ont de leur côté l'autorité des ſiéges, & qui, après avoir examiné ſoigneuſement la foi orthodoxe, ont été du même avis que ce ſaint homme; c'eſt S. Cyrille. Et n'expoſez pas toute la terre à une confuſion générale, ſous prétexte de procurer la paix, & d'empêcher la ſéparation d'une petite partie de l'Orient, qui ne ſe ſépareroit pas, ſi elle vouloit obéir aux canons. Car ſi le chef du concile œcumenique ſouffre cette injure, elle s'étend à tous ceux qui ſont de ſon avis; il faudra que tous les évêques du monde ſoient dépoſez avec ces ſaints perſonnages, & que le nom d'orthodoxe demeure à Arius & à Eunomius. Ne ſouffrez donc pas, que l'égliſe qui vous a nourri, ſoit ainſi déchirée, ni que l'on voie des martyrs de votre tems; mais imitez la piété de vos ancêtres, en obéiſſant au concile, & ſoûtenant ſes decrets par vos ordonnances.

Conc. Eph. p. 778.

S. Dalmace s'étant mis en priere ſur ce ſujet, une voix deſcendue du ciel lui ordonna de ſortir de ſon monaſtere où il étoit enfermé depuis quarante-huit ans, ſans en avoir voulu ſortir, quoique l'empereur l'eût ſouvent prié d'aſſiſter aux proceſſions qui ſe faiſoient à l'occaſion des tremblemens de terre. Il ſortit alors, & avec lui tous les moines de tous les monaſteres, conduits par leurs abbez. Ils marcherent vers le palais, chantant à deux chœurs, & un grand peuple de catholiques les ſuivit. Quand ils furent arrivez, les abbez entrerent dans le palais, étant appellez par l'empereur : les moines demeurerent dehors avec le peuple, continuant de pſalmodier. Les abbez ſortirent, ayant reçu une réponſe favorable. Tout le peuple s'écria : Les ordres de l'empereur ? Les abbez répondirent : Allons à l'égliſe de ſaint Mocius, & l'on vous lira la lettre : vous apprendrez auſſi la réponſe de l'empereur. Ils y allerent tous, les moines & le peuple. Le chemin étoit par une des grandes rues, & l'égliſe de ſaint Mocius à une extrémité de la ville près la porte dorée. Les moines marchoient toujours en chantant, & portant des cierges, & ils arriverent au bout de la ville en chantant le dernier pſeaume. Le peuple les voyant paſſer, crioit contre Neſtorius.

AN. 431. Août. *Conc. Epheſ. p.* 751. E.

Cang. C. P. lib. IV. *n.* 65. *p.*

Quand ils furent arrivez à l'égliſe de S. Mocius, on lut la lettre du concile, & le peuple s'écria tout d'une voix : Anathême à Neſtorius. Saint Dalmace monta à la tribune, & dit : Si vous voulez entendre, faites ſilence : ne nous troublez point, & donnez-vous patience. L'empereur a lû la lettre qui vient de vous être lûe, & en a été perſuadé. Je lui avois dit,

Conc. Epheſ. p. 754.

AN. 431. Août. quand il vint me voir, qu'il falloit écrire au ſaint concile, ce qu'on lui avoit dit; mais on ne l'a point écrit. Pour ne le pas chagriner, j'ai laiſſé le reſte, que ceux qui lui ont fait le rapport, n'ont pas déclaré. Je lui ai donc dit ce qui convenoit, que je ne puis à préſent vous dire; car ne croyez pas que je veuille me faire Pſ. 52. 6. valoir. Le Seigneur briſera les os de ceux qui plaiſent aux hommes. L'empereur a entendu par ordre tout ce qui s'eſt paſſé; il en a rendu graces à Dieu, & a approuvé la procédure du concile, comme il étoit digne de lui. Ce ne ſont pas mes paroles qui l'ont perſuadé, mais il a ſuivi la foi de ſes peres. Enfin il a reçu la lettre comme il falloit: il l'a lue, & y ajoûtant foi, il a dit; S'il eſt ainſi, que les évêques viennent. Je lui ai dit: On ne leur permet pas de venir. Perſonne, m'a-t-il dit, ne les empêche. Je lui ai dit: On les a arrêtez. De l'autre parti, pluſieurs vont & viennent librement; mais on ne permet pas de vous rapporter ce que fait le ſaint concile. Je lui ai dit encore devant tout le monde, pour ſoûtenir le parti de Cyrille: Qui voulez-vous écouter, ſix mille évêques ou un ſeul impie? J'ai dit ſix mille, en comptant ceux qui dépendent des métropolitains. Cela tendoit à avoir un ordre pour faire venir des évêques, comme il en vient de la part du concile, qui expliqueront ce qui s'eſt paſſé. L'empereur m'a répondu: Vous avez bien dit: priez pour moi. Je ſçais que l'empereur eſt attaché à Dieu & au ſaint concile, & n'écoutera plus les hommes pervers. Priez donc pour l'empereur & pour nous. Le peuple de Conſtantinople s'écria tout d'une voix: Anathême à Neſtorius.

VII. Réponſes des. L'empereur envoya donc un ordre aux évêques

des deux partis, c'eſt-à-dire de ſaint Cyrille, & de Jean d'Antioche, d'envoyer d'Epheſe chacun les députez qu'ils jugeroient à propos, pour venir à la cour l'inſtruire de vive voix. Cet ordre fut adreſſé au comte Jean ; & cependant ſaint Cyrille & Memnon devoient demeurer en priſon. En même tems les évêques qui étoient à Conſtantinople, au nombre de ſept, répondirent aux peres du concile, par une lettre datée du vingtiéme de Meſori, indiction quinziéme ; c'eſt-à-dire du treiziéme d'Août 431. où ils les félicitent de leurs ſouffrances pour la bonne cauſe ; offrant de les aller trouver, ou de demeurer à Conſtantinople, ſelon que le concile leur ordonnera. Le clergé de Conſtantinople leur écrivit auſſi ; & à la tête de cette lettre ſont nommez les premiers, Dalmace, Tigrius, Samſon & Maximien, comme les principaux prêtres. Nous avons, diſent-ils, fait lire publiquement dans l'égliſe vos lettres adreſſées à l'empereur, touchant la dépoſition de Neſtorius. Tout le peuple l'a approuvée comme nous, & a fait pluſieurs acclamations à votre louange. Nous vous prions de ſonger déſormais à rétablir notre égliſe, car c'eſt la ſeule choſe qui reſte à faire, c'eſt-à-dire d'ordonner un évêque de Conſtantinople. Dalmace prêtre archimandrite, & pere des monaſteres, avoit ſouſcrit le premier ; mais il ne laiſſa pas d'écrire encore en ſon particulier au concile pour le féliciter de ſa victoire contre l'héréſie. Alypius prêtre des apôtres écrivit auſſi à ſaint Cyrille ſur le même ſujet, le regardant comme un confeſſeur & un martyr. Il dit à la fin : Le diacre Candidien qui vous rendra cette lettre, vous dira tout ce qui ſe paſſe ici ; avec quelle li-

AN. 431.

Août. catholiques de Conſtantinople au concile. *Conc. Epheſ. p.* 78.

pag. 772.

pag. 755.

Coll. Balut. pag. 653.

Conc. Epheſ. p. 785.

AN. 431. berté & quelle hardieſſe nous avons parlé, & tout ce
Août. que nous avons fait.

VIII. Les ordres de l'empereur ayant été déclarez à Ephe-
Députation du concile à la cour. ſe, par le comte Jean, le concile nomma huit députez, ſçavoir, le prêtre Philippe légat du pape, & ſept évêques : Arcade un des députez d'Occident, Juvenal de Jeruſalem, Flavien de Macedoine, Firmus de Cappadoce, Theodote d'Ancyre, Acace de
Conc. Eph. pag. 780. Melitine, Evoptius de Ptolemaïde, avec une procuration portant ordre, premierement de ne communiquer en aucune maniere avec Jean d'Antioche, & ſon conciliabule ſchiſmatique ; que ſi l'empereur, ajoûtent les peres, vous oblige de communiquer avec eux, vous ne lui obéirez qu'à condition qu'ils ſouſcriront à la dépoſition de Neſtorius : qu'ils demanderont pardon au concile par écrit, de l'injure qu'ils ont faite à nos préſidens : qu'ils anathématiſeront la doctrine de Neſtorius, & qu'ils travailleront avec vous, pour nous faire rendre les ſaints archevêques Cyrille & Memnon. En ce cas nous vous permettons de leur promettre votre communion, & de nous en écrire : afin que quand nous ſerons convenus avec vous, on puiſſe faire avec eux une paix ſolide. Mais vous ne leur promettrez point votre communion, que le ſaint concile n'ait recouvré ſes préſidens. Sçachez au reſte que ſi vous négligez quelqu'un de ces ordres, le ſaint concile n'approuvera point ce que vous aurez fait, & ne vous recevra point à ſa communion. Berinien évêque de Perge ſouſcrivit le premier, puis tous
p. 784. les autres évêques. Le concile donna auſſi à ſes députez des memoires, pour contredire aux prétentions des Orientaux ; & une lettre à l'empereur, où ils inſiſtent

AN. 431. Août.

siſtent principalement ſur la délivrance de Cyrille & de Memnon, & le congé de retourner tous à leurs égliſes. On peut croire qu'ils chargerent auſſi leurs députez des réponſes aux ſept évêques, qui leur avoient écrit de Conſtantinople, & à S. Dalmace. Le concile les remercie de leur affection, les exhorte à demeurer à Conſtantinople, & à continuer de faire connoître à l'empereur les fraudes des Orientaux. Comme nous croyons, ajoûtent-ils, que ce que nous vous avons déja écrit, n'eſt pas venu à votre connoiſſance, nous vous en envoyons des copies, & nous vous prions auſſi de nous faire ſçavoir ſi nos mémoires ont été rendus à l'empereur; afin que s'il ne les a pas reçûs, il ſçache les artifices qu'on a employez contre nous. Dans la lettre à ſaint Dalmace, le concile reconnoît que c'eſt lui ſeul à qui ils ont l'obligation d'avoir découvert la vérité à l'empereur, & ajoûtent: Nous ſçavons qu'avant que Neſtorius vînt à Conſtantinople, Dieu vous révéla ce qu'il avoit dans le cœur, & que vous diſiez à tous ceux qui venoient à votre cellule: Prenez garde à vous, mes freres, il eſt arrivé en cette ville une méchante bête, & qui nuira à beaucoup de gens par ſa doctrine.

Conc. Eph. p. 773.

Coll. Balut. p. 653.

Les Orientaux de leur côté députerent huit évêques; Jean d'Antioche, Jean de Damas, Himerius de Nicomedie, Paul d'Emeſe, comme vicaire d'Acace de Berée; Macaire de Laodicée, vicaire de Cyrus de Tyr; Apringius de Calcide, vicaire d'Alexandre d'Apamée; Theodoret de Cyr, vicaire d'Alexandre d'Hieraple; Hellade de Ptolemaïde. La procuration dont ces députez furent chargez eſt très-générale, & porte un plein pouvoir de faire tout ce qu'ils

Conc. Eph. p. 725.

AN. 431. Août. jugeront à propos ; ſoit devant l'empereur, ſoit dans le conſiſtoire, dans le ſénat, ou dans un concile, avec promeſſe de ratifier tout ce qu'ils auront fait, & de ſouſcrire leurs conventions, même ſynodalement. La ſeule exception eſt contre les chapitres de ſaint Cyrille, que l'on défend de recevoir. Alexandre d'Hieraple ſouſcrivit le premier avec la même reſtriction ; puis Dorothée de Marcianople. Avec ce mandement, les députez furent chargez d'une requête à l'empereur, dans laquelle, ſans parler des dépoſitions de Neſtorius, & des autres, ni des actes du concile, ils témoignent être fort en peine à cauſe des articles de Cyrille, & conjurent l'empereur par tout ce qu'il y a de plus ſaint, de veiller à la conſervation de la foi, dont ils le font juge, & d'obliger leurs adverſaires à en traiter en ſa préſence par écrit : ſoûtenant, comme il eſt vrai, qu'on ne peut ſouffrir dans l'égliſe deux doctrines différentes. Ils ſe plaignent en paſſant des entrepriſes de Juvenal de Jeruſalem, ſur la Phenicie & l'Arabie ; & demandent la liberté de retourner à leurs égliſes, ſi la queſtion de la foi ne peut être alors terminée.

4. Septembre. Après que les députez furent partis, l'empereur envoya ordre à Neſtorius de ſe retirer d'Epheſe, lui permettant d'aller où il voudroit. Il demanda de ſe retirer au monaſtere de S. Euprepius près d'Antioche, où il avoit été élevé dans ſa jeuneſſe ; ce qui lui fut accordé, avec les voitures & les commoditez néceſſaires pour l'y conduire. Nous avons la lettre qui lui en fut écrite par le préfet du prétoire Antiochus, & ſa réponſe pleine d'actions de graces, diſant que rien ne lui eſt plus honorable que d'être éloigné pour la

Evagr. l. c. 7.

Baluz. ſynod. c. 24. c. 25.

religion : il demanda ſeulement que les écrits de Cyrille (il veut dire principalement ſes douze articles) ſoient notez par des lettres de l'empereur, de peur que les ſimples ne ſoient ſurpris. AN. 431. Septembre.

IX. Députez oüis à Calcedoine.

Quand les députez des deux partis furent arrivez à Calcedoine, on les y fit demeurer : & on ne permit, ni aux uns, ni aux autres, d'entrer à Conſtantinople, de peur d'exciter ſédition. Les Orientaux étant arrivez à Calcedoine, apprirent par le bruit commun, que Neſtorius avoit été éloigné d'Epheſe ; ce qui les affligea fort, voyant que ſa dépoſition étoit confirmée. C'eſt ce qu'ils écrivoient à ceux de leur parti l'onziéme du mois Macedonien Gorpiée, c'eſt-à-dire, le quatriéme de Septembre ; & que ce jour-là ils attendoient l'empereur, qui devoit venir à la maiſon de Rufin près de Calcedoine, & y entendre les parties. L'évêque Himerius n'étoit pas encore arrivé : ainſi ils n'étoient que ſept évêques de part & d'autre. *Conc. Epheſ. pag. 731. E.*

L'empereur vint en effet. Il écouta favorablement les uns & les autres, & d'abord les Orientaux crurent avoir l'avantage. Les catholiques preſſoient la délivrance de ſaint Cyrille, & demandoient qu'il vînt, pour ſe défendre lui-même : les Orientaux ſoûtenoient qu'il falloit commencer par regler leur foi. L'empereur ordonna, que chacun lui préſentât ſa confeſſion. Les Orientaux dirent qu'il leur étoit impoſſible d'en faire d'autre que celle de Nicée : ce que l'empereur trouva bon. Ils renvoyerent donc aux leurs la copie de l'expoſition de foi qu'ils avoient apportée d'Epheſe ; les priant de leur en envoyer deux nouveaux exemplaires ſouſcrits. Ils ajoûtent : Tout le peuple de Conſtantinople paſſe ſans ceſſe vers nous, nous encou- *Conc. Epheſ. p. 736. Synod. Balſam. c. 27.* *Sup. liv. XXV. n. 54.*

AN. 431. Septembre.

rageant à défendre la foi ; & nous avons bien de la peine à les retenir, pour ne point donner prise à nos adversaires.

Conc. Eph. p. 732. Synod. Balsz. c. 30.

Theodoret écrivit la même chose à son métropolitain Alexandre d'Hieraple : mais apparemment depuis ; car il ne paroît pas si bien espérer. Nous n'avons omis, dit-il, ni honnêteté, ni fermeté, ni prieres, pour exciter le prince & le consistoire à ne pas négliger la foi, que l'on veut corrompre : mais jusques-ici nous n'avons rien gagné. Nous avons protesté à l'empereur avec serment, qu'il nous est impossible de rétablir Cyrille & Memnon, & de communiquer avec les autres, qu'ils n'aient rejetté les articles hérétiques. Mais ceux qui cherchent leurs intérêts plutôt que ceux de Jesus-Christ veulent se réconcilier avec eux, même malgré nous : c'est-à-dire, que quelques-uns des Orientaux commençoient desiors à parler de réunion. Pour notre ami, c'est-à-dire, Nestorius, sçachez que toutes les fois que nous en avons fait mention, soit devant le prince, soit devant son consistoire, on l'a pris à injure. Et le pis est, que l'empereur en a le plus d'aversion, & nous a dit : Que personne ne m'en parle, son affaire est reglée. Nous travaillons à nous tirer d'ici, & à vous tirer de-là : car nous n'avons rien de bon à espérer d'ici. Tous sont gagnez par argent, & soûtiennent qu'il n'y a qu'une nature de la divinité & de l'humanité.

Le peuple, graces à Dieu, est en bon état, & vient à nous incessamment. Nous avons commencé à leur parler, & à tenir de grandes assemblées ; & ils nous ont écouté avec tant de plaisir, qu'ils seroient demeurez jusques à une heure après midi, s'ils avoient

pû ſouffrir l'ardeur du ſoleil. Ils étoient aſſemblez dans une grande cour, enfermée de quatre galeries, & nous parlions de l'étage haut de la maiſon. Mais tout le clergé avec ces bons moines, nous perſécutent fortement : en ſorte qu'il y eut un combat en revenant du Rufinien, la premiere fois que nous eûmes audience du prince : pluſieurs furent bleſſez, tant des laïques, qui étoient avec nous, que de ces faux moines. L'empereur a ſçu que le peuple s'aſſembloit avec nous, & m'ayant rencontré ſeul, il m'a dit : J'ai appris que vous tenez des aſſemblées irregulieres. Je lui ai répondu : Puiſque vous me donnez la liberté de parler, écoutez-moi avec indulgence. Eſt-il juſte que ces hérétiques excommuniez faſſent les fonctions eccléſiaſtiques, & que nous qui combattons pour la foi, n'entrions point dans l'égliſe ? Il m'a dit ? Que voulez-vous que je faſſe ? J'ai répondu : Ce que fit le comte Jean quand il vint à Epheſe. Car voyant qu'ils célébroient les aſſemblées, & non pas nous, il les empêcha, en diſant : Juſques à ce que vous ayez fait la paix, je ne permettrai ni aux uns, ni aux autres, de les célébrer. Vous deviez ordonner de même à l'évêque de cette ville, de ne laiſſer tenir les aſſemblées, ni à eux, ni à nous, juſques à ce que nous fuſſions d'accord. L'empereur m'a répondu : Je ne puis commander aux évêques. J'ai dit : Ne nous commandez donc rien non plus. Nous prendrons une égliſe, & nous célebrerons l'aſſemblée, & vous verrez qu'il y a bien plus de peuple avec nous, qu'avec eux. J'ai ajouté : Dans nos aſſemblées, il n'y a ni lecture des ſaintes écritures, ni oblations, mais ſeulement des prieres pour la foi & pour

AN. 431. Septembre.

AN. 431. Septembre. votre majeſté, & des diſcours de piété. Il l'a approuvé, & ne nous en a point empêché juſques ici. Nos aſſemblées croiſſent toûjours; mais nous ſommes tous les jours en péril, & en crainte, voyant la violence des moines & des clercs, & la facilité des grands. Il reſte un des ſermons que fit Theodoret en ce tems-là, & un de Jean d'Antioche qui eſt ſon adieu, prononcé dans la même aſſemblée.

Conc. Epheſ. p. 733. p. 735.

pag. 743. 744.

Les ſchiſmatiques ne manquerent pas d'envoyer d'Epheſe à leurs députez la profeſſion de foi qu'ils demandoient; avec des lettres où ils inſiſtoient toûjours ſur la condamnation des douze articles de S. Cyrille; ſoûtenant que c'étoit les autoriſer, que de confirmer la dépoſition de Neſtorius. Ils envoyoient en même tems à leurs députez l'expoſition des douze articles que S. Cyrille venoit de faire à Epheſe à la priere du concile.

P. 3. Conc. Epſ. cap. 1. Epiſt. p. 745.

Conc. Epheſ. p. 730. A.

L'empereur entendit les députez juſques à cinq fois. Enfin, retournant à Conſtantinople, il laiſſa les ſchiſmatiques à Calcedoine, & commanda aux députez catholiques de venir à Conſtantinople, pour y ordonner un évêque. Les ſchiſmatiques s'en plaignirent par une remontrance que l'on compte pour la ſeconde; car la premiere eſt celle dont ils avoient été chargez en partant d'Epheſe. Dans celle-ci, les députez demeurez à Calcedoine proteſtent devant Dieu, que ſi les partiſans de l'héréſie (c'eſt ainſi qu'ils nomment les catholiques) ordonnent un évêque à Conſtantinople, avant que l'on ait reglé la doctrine, il y aura néceſſairement un ſchiſme, qui diviſera toute l'égliſe; car, diſent-ils, & nous, & toutes les provinces d'Orient, de Pont, d'Aſie, de Thrace,

p. 728. Baluz. ſynod. c. 34.

d'Illyrie, d'Italie, ne ſouffriront jamais que l'on reçoive les dogmes de Cyrille. Ils vous ont même envoyé un livre de S. Ambroiſe, contraire à cette doctrine. C'eſt à l'empereur qu'ils parlent. AN. 431. Septembre.

Ils écrivirent en même tems à Rufus évêque de Theſſalonique, pour eſſayer de l'attirer à leur parti, en le prévenant contre le concile, afin qu'il ſe défiât de la relation de Flavien de Philippe, ſon ſubdélegué à Epheſe. Ils font encore mention dans cette lettre du livre de ſaint Ambroiſe, envoyé à l'empereur par l'évêque de Milan, qu'ils nomment Martin, & qui eſt plutôt Martinien. Ils diſent qu'il leur a écrit, dont ils concluent que l'Italie eſt pour eux. Mais au mois de Septembre, où cette lettre fut écrite, il n'y avoit pas encore aſſez de tems pour avoir porté à Milan les nouvelles de la diviſion arrivée à Epheſe à la fin de Juin, & en rapporter des lettres : ainſi celle de Martinien devoit avoir été écrite au concile d'Epheſe en général, & être tombée contre ſon intention entre les mains des ſchiſmatiques. Car il eſt bien certain, que toute l'Italie & tout l'Occident étoit attaché au pape & à ſaint Cyrille. *Conc. Epheſ. p. 736.*

X. Fin du concile d'Epheſe.

Cependant l'empereur Theodoſe écrivit au concile, en ces termes : Comme nous préferons la paix des égliſes à toute autre affaire, nous avons eſſayé de vous mettre d'accord, non-ſeulement par nos officiers, mais par nous-mêmes. Mais puiſqu'il n'a pas été poſſible de vous réunir ; & que vous n'avez pas même voulu entrer en diſcours ſur les matieres conteſtées, nous avons ordonné que les évêques d'Orient s'en retournent chacun chez eux, & à leurs égliſes, & que le concile d'Epheſe ſoit ſéparé ; que Cy- *Coll. Balar. p. 656.*

AN. 431. Septembre. rille aille à Alexandrie, & que Memnon demeure à Epheſe. Au reſte, nous vous déclarons que tant que nous vivrons, nous ne pouvons condamner les Orientaux; puiſqu'on ne les a convaincus de rien devant nous, & qu'on n'a pas même voulu entrer en diſpute avec eux. Si vous cherchez donc la paix de bonne foi, faites-le nous ſçavoir: ſinon, ſongez à vous retirer inceſſamment. Il ne tient pas à nous de vous accorder: Dieu ſçait à qui il tient. On voit par cette lettre de l'empereur, auſſi-bien que par celle des ſchiſmatiques, que les députez catholiques n'avoient point voulu diſputer avec eux ſur la doctrine devant l'empereur, comme ſi elle eût été douteuſe, & s'étoient contentez de ſoûtenir les actes du concile, & de montrer que la dépoſition de Neſtorius étoit juſte & canonique, & celle de Cyrille & Memnon, nulle & inſoûtenable.

Conc. Epheſ. p. 730. A ce coup les députez des ſchiſmatiques perdirent toute eſpérance. Ils envoyerent à l'empereur une troiſiéme remontrance pleine de reproches, de proteſtations & de menaces de la colere de Dieu. Si vous ne vous rendez pas, diſent-ils, à cette priere, nous ſecouerons la pouſſiere de nos pieds, & nous crierons avec S. Paul: Nous ſommes innocens de votre ſang.

Synod. c. 35.

Act. XVIII. 6.

Conc. Epheſ. p. 745. Ils écrivirent auſſi à ceux de leur parti à Epheſe, qu'encore que l'empereur leur eût donné audience juſqu'à cinq fois, tous leurs efforts avoient été inutiles: que jamais Cyrille n'avoit voulu entrer en diſcuſſion de ſes douze articles, ni leurs juges l'y obliger, ni entendre parler de Neſtorius. Ils ſe plaignent de la tyrannie de Cyrille, qui a, diſent-ils, gagné tout le monde par ſéduction, par flatterie, & par préſens:

Synod. c. 31.

AN. 431. Octobre.

ſens : en ſorte que lui & Memnon demeurent à leurs égliſes ; tandis que cet homme innocent, c'eſt Neſtorius, eſt renvoyé à ſon monaſtere. Telle fut la fin du concile d'Epheſe. S. Cyrille arriva triomphant à Alexandrie, & y fut reçû avec une très-grande joie, le troiſiéme jour d'Athyr, c'eſt-à-dire, le trentiéme d'Octobre.

Conc. Epheſ. p. 1057. D. Coll. Balut. p. 581. c. 70.

Cependant on procéda à l'élection d'un évêque de Conſtantinople. Les évêques qui y étoient déja avec les légats du ſaint ſiége, & les autres députez du concile d'Epheſe, préſiderent à cette élection. On propoſa encore Philippe & Proclus, comme avant l'élection de Neſtorius. Proclus l'eût emporté, ſi quelques-uns des plus puiſſans ne s'y fuſſent oppoſez, ſous prétexte qu'il avoit été nommé évêque de Cyzique, quoiqu'il n'y eût pas été reçû. Enfin on élut Maximien prêtre & moine, qui étoit en grande réputation de piété depuis long tems, pour avoir fait faire à ſes dépens des tombeaux pour la ſépulture des perſonnes pieuſes. Au reſte, il n'étoit ni homme de lettres, ni exercé aux affaires. Il fut d'autant plus agréable aux légats du pape, qu'il avoit été élevé dans l'égliſe Romaine. Il fut ordonné le dimanche vingt-cinquiéme d'Octobre de la même année 431. quatre mois après la dépoſition de Neſtorius.

Soc. VII. c. 35.

Sup. XXIV. n. 54.

Epiſt. Cæleſt. Conc. Epheſ. 3. p. c. 23. p. 1080. E. Soc. VII. c. 37.

Auſſi-tôt après, les évêques qui s'étoient aſſemblez en concile pour cette ordination, en donnerent avis au pape, à S. Cyrille, & aux autres évêques des grands ſiéges, ſuivant la coutume. De ces lettres il ne reſte que celle qui fut adreſſée aux évêques d'Epire, que les ſchiſmatiques vouloient ſurprendre comme les autres, en faiſant croire qu'ils communiquoient

Conc. Epheſ. 3. part. c. 16.

AN. 431. Octobre. au concile d'Epheſe. Le concile de Conſtantinople leur envoie pour plus grande ſureté, la lettre du concile d'Epheſe, où étoient les noms des ſchiſmatiques.

Conc. Epheſ. p. 801. Nous avons auſſi la lettre que Maximien en ſon particulier écrivit à S. Cyrille, où il lui demande le ſecours de ſes prieres & de ſes conſeils; & les réponſes de S. Cyrille, tant au concile, qu'à Maximien, où il explique la foi de l'Incarnation, & anathématiſe de nouveau Apollinaire.

Sup. liv. XXV. n. 59. 3. p. c. 17. Ibid. c. 19. 28.

XI. Lettre du pape S. Celeſtin pour la doctrine de S. Auguſtin.

Sup. liv. XXIV. n. 50. 58.

Les lettres au pape S. Celeſtin ſur l'ordination de Maximien, furent portées par le prêtre Jean, & le diacre Epictete, qui arriverent à Rome vers Noël. C'eſt environ le tems que le pape écrivit aux évêques de Gaule, pour la défenſe de S. Auguſtin; dont quelques prêtres Gaulois continuoient d'attaquer la doctrine après ſa mort. Proſper & Hilaire, qui en avoient écrit à S. Auguſtin, allerent à Rome, & ſe plaignirent au pape ſaint Celeſtin; ce qui lui donna occaſion d'écrire cette lettre. Elle eſt adreſſée à Venerius évêque de Marſeille, Leonce de Frejus, Marin, Auxone, Arcade, Filtanius, & aux autres évêques des Gaules. Le pape leur reproche fortement leur négligence à réprimer ce ſcandale. Les prêtres, dit-il, ne doivent pas enſeigner à votre préjudice: votre ſilence en cette occaſion eſt ſuſpect de connivence; & nous ſerions ſuſpects nous-mêmes, ſi nous nous taiſions. Tous ceux qui enſeignent mal, doivent ſçavoir qu'il leur convient plutôt d'apprendre. Que faites-vous dans les égliſes, s'ils ont l'autorité de prêcher? Si ce n'eſt que quelques évêques ignorent leurs droits, parce qu'ils ont été depuis peu tirez d'entre les laïques. Venant à S. Auguſtin, il en parle

Tom. 2. conc. p. 1612. Caleſt. ep. 1.

c. 2.

ainſi : Auguſtin, homme de ſainte mémoire, a toujours été dans notre communion, pour ſon mérite, & n'a jamais été flétri du moindre bruit d'aucun mauvais ſoupçon : ſa ſcience étoit telle, je m'en ſouviens, que mes prédeceſſeurs le comptoient entre les principaux docteurs : il étoit aimé & honoré de tout le monde. C'eſt pourquoi vous devez réſiſter à ceux qui oſent attaquer ſa mémoire, & leur impoſer ſilence. AN. 431.

A cette lettre du pape S. Celeſtin, ſont joints neuf articles touchant la grace, citez comme partie de la même lettre, dès le commencement du ſiécle ſuivant. *Ap. Leon. Queſn. p. 73.*

Ces articles ſont précedez d'un avertiſſement qui porte : Que quelques-uns, qui ſe glorifient d'être catholiques, & qui anathématiſent Pelage & Celeſtius, ne laiſſent pas de parler contre nos maîtres, comme s'ils avoient excedé les bornes néceſſaires, & font profeſſion de n'approuver que ce que le ſaint ſiége a défini. C'eſt pourquoi l'on a crû devoir rechercher ce que les papes ont déja défini touchant la grace, contre les défenſeurs criminels du libre-arbitre ; & y joindre quelques ſentences des conciles d'Afrique, que les papes ont adoptées en les approuvant. *V. Not. Sirm. p. 1618. A. & Diſſ. 3. Queſn.*

XII. Articles touchant la grace.

1. Par le péché d'Adam, tous les hommes ont perdu le pouvoir *naturel* & l'innocence ; & perſonne ne peut ſortir de l'abîme de cette chûte, par le libre-arbitre, ſi la grace de Dieu ne le releve. 2. Perſonne n'eſt bon par lui-même : il faut que celui qui ſeul eſt bon, ſe communique à lui. 3. Perſonne, même étant renouvellé par la grace du baptême, n'eſt capable de ſurmonter les attaques du démon, & les deſirs de la

AN. 431. chair, ſi par le ſecours journalier de Dieu il ne reçoit la perſévérance dans la bonne vie. Ces trois articles ſont tirez de la lettre du pape S. Innocent, au concile de Carthage, écrite en 417. Dans le premier, il faut entendre par le pouvoir naturel, celui que l'homme avoit dans la juſtice originelle. 4. Perſonne n'uſe bien du libre arbitre que par la grace de Jeſus-Chriſt. Tiré de la lettre du même pape au concile de Mileve. 5. Tous les deſirs, les œuvres & les mérites des Saints ſe doivent rapporter à la gloire de Dieu ; parce que perſonne ne lui eſt agréable que par les dons qu'il a reçus de lui. Tiré de la lettre du pape Zoſime à tous les évêques du monde, y joignant la reflexion des évêques d'Afrique. 6. Dieu opere tellement dans les cœurs des hommes, & même dans le libre-arbitre, que la ſainte penſée, le pieux deſſein, tout mouvement de la bonne volonté vient de Dieu ; car ſi nous pouvons quelque bien, c'eſt par celui ſans lequel nous ne pouvons rien. Tiré de la même lettre du pape Zoſime, qui eſt perdue. 7. La grace de Jeſus-Chriſt par laquelle nous ſommes juſtifiez, ne ſert pas ſeulement pour la rémiſſion des péchez commis, mais pour nous aider à n'en point commettre ; non-ſeulement ennous donnant l'intelligence des commandemens pour ſçavoir ce que nous devons deſirer ou éviter : mais en nous faiſant aimer, & pouvoir ce que nous connoiſſons qu'il faut faire ; & non-ſeulement pour le faire plus facilement, mais abſolument pour le faire. Tiré des canons, trois, quatre & cinq du concile de Carthage, du premier de Mai 418. 8. Nous apprenons auſſi ce que nous devons croire, par les prieres établies dans tout le monde par les

Ep. 24. tom. 2. conc. p. 1284.

Ep. 25.

Sup. liv. XXIII. n. 50.

Sup. liv. XXIII. n. 48.

apôtres, & obſervées uniformément dans toute l'égliſe catholique : qui demandent que la foi ſoit donnée aux infidéles, aux idolâtres, aux Juifs, aux hérétiques ; la charité aux ſchiſmatiques, la pénitence aux pécheurs, la grace du baptême aux catéchumenes. Ces prieres ne ſont pas de vaines formules, puiſque l'on en voit les effets en pluſieurs converſions, dont on rend graces à Dieu. 9. Les cérémonies des exorciſmes & du ſouffle, que toute l'égliſe obſerve, pour préparer au baptême, tant les enfans, que les adultes, montrent bien qu'elle les croit tous ſous la puiſſance du démon. AN. 431.

Il faut donc confeſſer que la grace de Dieu prévient les mérites de l'homme : qu'elle n'ôte pas le libre arbitre ; mais le délivre, l'éclaire, le redreſſe, & le guérit. Dieu veut, tant il eſt bon, que ſes dons ſoient nos mérites ; & leur accorde la récompenſe éternelle. Il fait en nous, que nous voulons & faiſons ce qu'il veut : mais ſes dons ne ſont pas oiſifs en nous ; nous cooperons à ſa grace ; & ſi nous ſentons quelque relâchement qui vient de notre foibleſſe, nous recourons promptement à lui. Quant aux queſtions plus profondes & plus difficiles, qui ont été traitées amplement par ceux qui ont combattu les hérétiques, nous ne les mépriſons pas, mais nous n'avons pas beſoin de les traiter. Il nous ſuffit d'avoir déclaré ce que nous croyons être de la foi catholique. c. 13.

XIII. S. Patrice en Irlande.

Le pape S. Celeſtin ayant reçû avis de la mort de S. Pallade, qu'il avoit envoyé en Ecoſſe, ſubſtitua en ſa place S. Patrice, l'ordonna évêque, & l'envoya prêcher la foi en Irlande. Saint Patrice avoit environ cinquante-cinq ans, étant né vers l'an 377. en Ecoſ- *Sup.* XXV. *n.* 15. *Bolland.* 17. *Mart. t.* 7. *p.* 522. §. 7.

AN. 431. se, au territoire de la ville d'Aclud, aujourd'hui nommée Dunbritton. A l'âge de seize ans il fut emmené captif en Irlande, & y demeura cinq ou six ans, pendant lesquels il apprit la langue & les mœurs du pays. Des pirates l'ayant mené en Gaule vers l'an 400. il s'en alla au monastere de S. Martin, c'est-à-dire à Marmoutier, y reçut la tonsure monastique, & y demeura trois ans. Il retourna dans la grande Bretagne, puis il passa en Italie, où il employa sept ans à visiter les monasteres du pays & des isles voisines. Il fut ordonné prêtre, & demeura trois ans auprès de S. Senieur, que l'on croit avoir été évêque de Pise. Cependant il crut avoir reçû ordre de Dieu par des révélations, d'aller travailler à la conversion des Irlandois: il y alla, mais inutilement: & les barbares ne voulurent point l'écouter. Il revint donc en Gaule, & passa environ sept ans près S. Germain d'Auxerre, puis il se retira dans l'isle d'Arles, c'est-à-dire, à Lerins, & y demeura neuf ans.

Par le conseil de S. Germain, il fit le voyage de Rome; & ce fut alors que le pape S. Celestin l'ordonna évêque, & l'envoya en Irlande l'an 432. Il y prêcha l'évangile avec grand succès, son zéle étant soûtenu par les miracles; & il est reconnu pour l'apôtre de cette isle. Environ un an après il fonda le monastere de Sabal, vers la ville de Doun, & y mit pour abbé saint Dunius son disciple. Il fonda aussi l'église d'Armach, métropolitaine du pays. La vie de S. Patrice étoit austere: il fit tous ses voyages à pied jusqu'à l'âge de cinquante-cinq ans, c'est-à-dire, jusques à son épiscopat: depuis, les mauvais chemins d'Irlande l'obligerent à se servir d'un chariot. Ce fut

lui qui introduiſit l'uſage des lettres chez les Irlandois, qui n'avoient auparavant autres monumens publics que des vers rimez, compoſez par leurs Bardes, & contenant leur hiſtoire. S. Patrice fit encore deux voyages à Rome en 444. & 445. & mourut vers l'an 460. âgé de 83 ans. AN. 432.

XIV. Lettres de ſaint Celeſtin à Conſtantinople. 15. Mars.

Le pape S. Celeſtin ayant reçû à Noël 431. les lettres d'avis de la condamnation de Neſtorius, & de l'élection de Maximien évêque de Conſtantinople, les fit lire dans l'égliſe S. Pierre, pour confirmer la foi de l'incarnation, qui eſt le ſujet de la fête; & cette lecture attira les applaudiſſemens de tout le peuple. Enſuite le pape fit réponſe par quatre lettres de même date du jour des ides de Mars, ſous le conſulat d'Aëtius & de Valere, c'eſt-à-dire du quinziéme de Mars 432. La premiere eſt adreſſée au concile d'Epheſe, c'eſt-à-dire, aux évêques qui y avoient aſſiſté; car il y avoit ſix mois que le concile étoit ſéparé. Le pape y félicite les peres de leur victoire ſur l'héréſie, de la dépoſition de Neſtorius, & de l'ordination de Maximien, dont il fait l'éloge. Il dit qu'il le regarde comme ſucceſſeur immédiat de Siſinnius, tenant le ſiége pour vacant pendant le pontificat de Neſtorius; & qu'il a aſſiſté en eſprit, comme tous les évêques catholiques, à l'ordination de Maximien. Il ſe plaint que Neſtorius ſoit retourné à Antioche, dont il a attiré l'évêque à ſon parti; & exhorte les peres à faire en ſorte qu'il ſoit éloigné tout-à-fait, & envoyé dans quelque ſolitude. Il vient enſuite aux complices de Neſtorius, & dit qu'il faut agir en ces occaſions avec grande circonſpection. S'ils ſe convertiſſent, ils ont la liberté de revenir, que n'ont pas

Tom. 3. conc. Eph. p. 1069. p. 3. c. 20.

AN. 432. ceux qui ont été condamnez avec les auteurs de l'hé-
15. Mars. réſie. Ceux-ci cependant doivent demeurer excommuniez & chaſſez de leurs ſiéges, juſques à ce qu'ils ſe déclarent catholiques, quand même par ſurpriſe l'empereur les y auroit rétablis. Pour l'évêque d'Antioche, s'il y a eſpérance de correction, nous deſirons que vous lui écriviez; que s'il ne condamne par écrit la nouvelle héréſie, l'égliſe ordonnera de lui ſuivant qu'elle y eſt obligée par l'intérêt de la foi.

Ibid. c. 21. La ſeconde lettre eſt adreſſée à l'empereur Theodoſe: elle loüe ſon zéle pour la foi, & approuve l'ordination de Maximien, que le pape reconnoît pour membre de l'égliſe Romaine; mais il inſiſte principalement ſur la néceſſité d'éloigner Neſtorius, pour couper la racine de l'héréſie. A la fin de la lettre il recommande à l'empereur une affaire particuliere: ſçavoir, de maintenir la diſpoſition de l'illuſtre dame Proba, qui avoit laiſſé à quelqu'un des terres
c. 22. qu'elle avoit en Aſie, à la charge d'employer la plus grande partie du revenu à la ſubſiſtence des pauvres clercs & des monaſteres: ce qui étoit mal exécuté. La troiſiéme lettre eſt à Maximien, pour l'exhorter à réparer les déſordres de l'égliſe de Conſtantinople, & à imiter la prédication de Jean, la vigilance d'Atticus contre les hérétiques, la ſainte ſimplicité de Siſinnius. Il l'exhorte en particulier à s'oppoſer à l'erreur de Celeſtius, c'eſt-à-dire de Pelage, dont les ſectateurs faiſoient toujours de nouveaux efforts pour ſe relever. La quatriéme lettre eſt adreſſée au clergé & au peuple de Conſtantinople. Le pape y marque toute la ſuite de l'affaire, le péril où ils ont été, l'inquiétude qu'il en a reſſentie, le zéle de S. Cyrille, & ſes

ſes efforts pour ramener Neſtorius, les démarches qu'il a faites lui-même, le concile demandé par Neſtorius, & auquel toutefois il n'a oſé ſe préſenter, le ſecours qu'il a recherché dans les Pelagiens. Enſuite le pape exhorte l'égliſe de Conſtantinople à écouter Maximien, qui ne leur prêchera que l'ancienne doctrine, qu'il a appriſe dans l'égliſe Romaine, & à demeurer fermes dans la foi. Ces quatre lettres furent envoyées par le prêtre Jean, & le diacre Epictete, qui avoient apporté à Rome celle de Conſtantinople; & comme ils étoient arrivez à Rome à Noël, ils devoient arriver à Conſtantinople vers Pâque, qui cette année 432. étoit le troiſiéme d'Avril. AN. 432. *p.* 1071. D.

XV. Mort de S. Celeſtin. Sixte III. pape.

Le pape ſaint Celeſtin ne ſurvêcut que trois ſemaines à la date de ces lettres, & mourut le ſixiéme d'Avril de la même année, après avoir tenu le ſaint ſiége neuf ans & dix mois. On dit qu'il inſtitua de chanter les pſeaumes avant le ſacrifice de la Meſſe, au lieu qu'auparavant on ſe contentoit de lire les épîtres de S. Paul & l'évangile : ce qui ſignifie apparemment, qu'il inſtitua le pſeaume de l'introïte, comme ſaint Auguſtin témoigne, que de ſon tems on avoit commencé à Carthage de chanter des pſeaumes à l'offertoire & à la communion. Saint Celeſtin dédia la baſilique de Julie, & y offrit pluſieurs vaſes d'argent, & pluſieurs à S. Pierre, le tout du poids de 1136. liv. Romaines, c'eſt-à-dire 1704. marcs, valant 51120. liv. S. Celeſtin fit trois ordinations au mois de Décembre, où il ordonna trente-deux prêtres, douze diacres, quarante-ſix évêques. Il fut enterré au cimetiere de Priſcilla ; & le ſaint ſiége vaqua vingt jours. Son ſucceſſeur fut Sixte troiſiéme du nom, natif de *Sup. lib.* XXIV. *n.* 32. 11. *Retract. c.* 18. *Chr. Proſp.* & *Marcell.*

AN. 432. Rome, qui fut ordonné le vingt-ſixiéme d'Avril 432. & tint le S. ſiége environ huit ans. Il étoit prêtre de l'égliſe Romaine, & c'eſt à lui que S. Auguſtin avoit écrit cette lettre célebre touchant la grace.

Sup. liv. XXIII. n. 57.

L'ordination de S. Sixte ſe fit d'un commun conſentement de tout le monde, & en préſence de deux évêques Orientaux, Hermogene de Rinocorure en Egypte, & Lampetius de Caſſium, envoyez par les évêques, qui avoient aſſiſté au concile d'Epheſe, avec des lettres de recommandation de S. Cyrille. S. Sixte les chargea de ſes réponſes & aux autres évêques: quoiqu'il eût déja ſuffiſamment déclaré ſon ſentiment, par les lettres dont il avoit chargé les clercs de l'égliſe de Conſtantinople, & un diacre de S. Cyrille. Nous avons les deux lettres dont il chargea les évêques Hermogene & Lampetius, la premiere à S. Cyrille en particulier, la ſeconde circulaire à tous les évêques qui les avoient députez. Elle ſert à deux fins: premierement à leur faire part de ſon ordination, ſuivant la coutume: en ſecond lieu à procurer la réunion des égliſes d'Orient. Il loue le zéle de S. Cyrille, qui ſans eſprit de vengeance, oubliant les injures qu'il avoit ſouffertes, ne ſonge qu'à rétablir la paix des égliſes. Le pape déclare qu'il eſt du même avis, que l'on reçoive tous ceux qui voudront revenir au bon chemin; mais que l'on pourvoie aux égliſes de ceux qui ne voudront pas ſe réunir. Il déclare à l'égard de Jean d'Antioche en particulier, que s'il veut être reconnu pour évêque catholique, il faut qu'il condamne tout ce que l'égliſe a condamné.

Baluz. Coll. p. 658.

XVI. Diviſion en Orient.

En effet, la diviſion étoit grande en Orient. Jean d'Antioche retournant chez lui après le concile d'Epheſe, écrivit d'Ancyre à Antiochus préfet du pré-

Synod. Baluz. c. 38.

toire, que ni lui, ni ceux de ſon parti ne tenoient point pour évêque Maximien de Conſtantinople, ni ſes ordinateurs, ni ceux qu'ils avoient ordonnez en d'autres égliſes; le priant de le déclarer à l'empereur & à ſon conſiſtoire. A Tarſe, Jean & ceux de ſon parti s'aſſemblerent en concile, & dépoſerent de nouveau S. Cyrille & les ſept évêques qui avoient été à Conſtantinople pour l'ordination de Maximien; ſçavoir, Arcade légat du pape, Juvenal de Jeruſalem, Flavien de Philippes, Firmus de Céſarée en Cappadoce, Theodote d'Ancyre, Acace de Melitine, & Evoptius de Ptolemaïde. Jean étant retourné à Antioche, aſſembla encore un concile, où les Orientaux confirmerent de nouveau la dépoſition de S. Cyrille, & tout ce qu'ils avoient fait, & écrivirent à l'empereur, pour lui déclarer qu'ils déteſtoient les articles de ſaint Cyrille, & le prier de ne point ſouffrir qu'ils fuſſent enſeignez dans aucune égliſe.

AN. 432.

c. 66. 141. 174.

Socr. v. c. 34. Liberat. c. 6. Balſam. Synod. c. 39.

Jean d'Antioche, & ſon concile ſuſpendirent auſſi de leur communion Rabbula évêque d'Edeſſe, dont nous avons marqué la converſion. Il avoit aſſiſté au concile d'Epheſe, où d'abord il avoit ſuivi le parti des Orientaux. Depuis il avoit reconnu la doctrine de ſaint Cyrille, comme ſeule véritable, & avoit anathématiſé Theodore de Mopſueſte & ceux qui liſoient ſes écrits: il avoit auſſi condamné les écrits d'André de Samoſate & de Theodoret contre ſaint Cyrille. Sur la plainte d'André, le concile d'Antioche ordonna aux évêques d'Oſroëne de ne point communiquer avec Rabbula, juſqu'à ce qu'il eût été appellé & examiné juridiquement. Vers le même tems, Theodoret toûjours plein de ſes préjugez, écrivit cinq livres de

Sup. liv. XXV. n. 27.

Synod. c. 43.

c. 44.

Mercat. Garn. pag. 265.

AN. 432. l'incarnation, pour combattre la doctrine de S. Cyrille & du concile d'Epheſe. Il n'en reſte que des extraits. Il écrivit auſſi des lettres de conſolation au peuple de Conſtantinople, dont une grande partie étoit toûjours attachée à Neſtorius.

Anct. Theod. Balsz. Synod. c. 46. 47.

Les catholiques de leur côté agiſſoient vigoureuſement contre les ſchiſmatiques, étant ſoûtenus par l'autorité de l'empereur. Firmus évêque de Céſarée en Cappadoce, vint à Thyane, pour y ordonner un évêque à la place d'Eutherius; mais le comte Longras envoya des Iſaures au ſecours d'Eutherius, qui ſe trouva le plus fort, & prit entr'autres celui que Firmus avoit ordonné à ſa place. Celui-ci dit qu'on l'avoit ordonné par force, prit un manteau militaire, & alla au théâtre attendre les ſpectacles. A Marcianople, métropole de la Meſie, à la place de Dorothée, partiſan de Neſtorius, on ordonna Saturnin; & Plintha maître de la milice alla pour le mettre en poſſeſſion; le peuple y réſiſta vigoureuſement: toutefois il l'emporta à la fin, & demeura évêque de Marcianople. On voulut auſſi chaſſer Hellade de Tharſe, parce qu'il refuſoit de recevoir dans les diptyques le nom de Maximien. Il y eut pluſieurs autres évêques chaſſez.

c. 45.

c. 46.

Conc. C. P. to. 4. p. 183. 230. Synod. c. 48. 49. c. 47.

XVII. Ariſtolaüs envoyé pour la paix.

Pour remedier à ces déſordres, l'empereur Theodoſe fit venir vers lui Maximien, & pluſieurs autres évêques, qui étoient demeurez à Conſtantinople depuis ſon ordination: & les conſulta ſur les moyens de procurer la paix à l'égliſe. Il faut, dirent-ils, commencer par convenir ſur la foi: Que Jean d'Antioche anathématiſe la doctrine de Neſtorius, & approuve ſa dépoſition; & que Cyrille de ſon côté oublie tout

Epiſt. Cyr. ad Acac. Conc. Eph. p. 3. c. 35.

ce qui s'eſt paſſé à Epheſe. L'empereur ayant approuvé cet avis, écrivit une lettre à Jean d'Antioche, où il dit : Vous vous rendrez inceſſamment à Nicomedie, ſans amener aucun évêque, mais ſeulement quelque peu de clercs, pour vous ſervir. Nous avons auſſi mandé au très-ſaint évêque Cyrille de s'y trouver : mais nous ne voulons point que vous veniez, ni l'un ni l'autre, en notre préſence, que vous ne vous ſoyez vûs & parfaitement reconciliez. Cependant il ne ſe fera rien de nouveau touchant les dépoſitions & les ordinations d'évêques : toutes choſes demeureront en même état. Les clercs ſuffiſent pour le ſervice des égliſes juſques à l'entiere réunion. Cette lettre parle du pape S. Celeſtin, comme vivant : ce qui marque qu'elle eſt écrite avant que la nouvelle de ſa mort fût arrivée à Conſtantinople, c'eſt-à-dire avant la fin d'Avril 432. L'empereur écrivit en même tems à Acace de Berée, comme au plus ancien évêque de Syrie, & qui avoit le plus de crédit ſur l'eſprit de Jean d'Antioche : il écrivit auſſi à S. Simeon Stilite, à qui ſa vie miraculeuſe donnoit une grande autorité. Ariſtolaüs tribun & notaire fut chargé de ces lettres ; & Plintha maître de la milice, eut ordre de lui prêter main-forte.

AN. 432.

ibid. c. 24.

c. 26.

c. 25.

Jean d'Antioche en ayant avis, & craignant qu'on ne voulût le mener par force à Conſtantinople, écrivit à Alexandre d'Hieraple, le plus zélé des ſchiſmatiques, & lui dit : S'il dépend de moi d'aller, ou non, il faut conſulter enſemble ce que je dois répondre : ſi on veut me faire violence, il faut du moins nous dire adieu. Encore ma ſanté eſt-elle ſi foible, que quelque effort que faſſe Cyrille, il eſt impoſſible de me mettre

Synod. Balut. c. 50.

AN. 432. en chemin : quelques-uns même de mes amis m'ont écrit que l'on veut attenter à ma vie pendant le voyage. Je vous prie donc, après l'assemblée qui se tient d'ordinaire à Cyr en ce tems-ci, de venir au plutôt avec le saint évêque Theodoret, & tous ceux que vous trouverez. Vous prendrez prétexte de venir saluer le maître de la milice.

Alexandre vint en effet à Antioche avec Macaire de Laodicée, André de Samosate & apparemment quelques autres. Ils trouverent faux les bruits qui s'étoient répandus, que l'on vouloit user de violence contre Jean d'Antioche. Aristolaüs même ne le pressa point de venir à Nicomedie, & lui laissa tenir un concile à Antioche, où les Orientaux dresserent six propositions, dont ils vouloient que S. Cyrille convînt. Il ne nous en reste que la premiere, qui contenoit tout l'essentiel, & portoit : Nous nous tenons à la foi de Nicée, & à l'explication qu'en a donné le bienheureux Athanase dans sa lettre à Epictete. Mais nous rejettons les nouveaux dogmes avancez dans des lettres ou dans des articles, comme causant du trouble. Ils entendoient par-là, les écrits de S. Cyrille, & particulierement les douze articles. Acace de Berée écrivit à S. Cyrille, pour l'exhorter à la paix, & lui envoya ces six propositions. Aristolaüs s'en chargea lui-même, & porta le tout à Alexandrie : d'où il renvoya la réponse de S. Cyrille à Acace, par un officier nommé Maxime.

Synod. Balsar.

c. 55.

XVIII. Lettre de S. Cyrille à Acace de Berée. *c.* 56.

Elle porte que les Orientaux demandent l'impossible, en prétendant qu'il condamne tout ce qu'il a écrit avant le concile d'Ephese. Je conviens, dit-il, que le symbole de Nicée est suffisant ; mais ce que

j'ai écrit, n'eſt que contre les nouvelles erreurs de Neſtorius : & ſi je le retracte maintenant, il s'enſuivra qu'il aura eu raiſon, & que nous aurons eu tort de le condamner & le dépoſer. Vous voyez donc que loin de vouloir la paix, ils nous ramenent à l'origine de la diviſion. Ils devoient plutôt, quand ils vinrent à Epheſe, condamner avec nous Neſtorius. Car s'ils étoient venus un peu trop tard, qui les empêchoit de prendre communication des actes, & d'approuver ce que tous les autres avoient jugé ? Quand nous aurions eu tort en quelque choſe, falloit-il pour cela dédaigner même de nous parler ? Il y avoit trois ans que nous ſouffrions les blaſphêmes de Neſtorius, & que nous nous efforcions tous, & vous-même, de le ramener à la raiſon. Enfin le concile voyant qu'il perſiſtoit, même à Epheſe, & qu'il étoit incurable, opiniâtre & impénitent, l'a privé du ſacerdoce : mais en même tems le concile a confirmé la foi de Nicée. Pour moi, je veux bien oublier tous les outrages que j'ai reçûs, pour l'amour de Dieu, le reſpect de l'empereur qui le deſire, & l'utilité de l'égliſe ; & pardonner tout comme à mes freres. Mais auſſi c'eſt la volonté de Dieu & de l'empereur, qu'ils approuvent la condamnation de Neſtorius, & qu'ils anathématiſent ſes blaſphêmes. Il ne tient qu'à cela, que la paix des égliſes ne ſoit rétablie. AN. 432.

Et parce que quelques-uns m'attribuent inconſidérément les erreurs d'Apollinaire, d'Arius, ou d'Eunomius, je déclare que par la grace du Sauveur, j'ai toûjours été orthodoxe ; j'anathématiſe Apollinaire & tous les autres hérétiques ; je confeſſe que le corps de Jeſus-Chriſt eſt animé d'une ame raiſonnable ;

AN. 432. qu'il ne s'eſt point fait de confuſion ; que le Verbe divin eſt immuable & impaſſible ſelon ſa nature. Mais je ſoûtiens que le Chriſt & le Seigneur, Fils unique de Dieu, eſt le même qui a ſouffert en ſa chair, comme dit S. Pierre. Quant aux douze articles, ils ne regardent que les dogmes de Neſtorius : & lorſque la paix ſera rendue aux égliſes, & que nous pourrons nous écrire librement & fraternellement, il me ſera facile de contenter tout le monde ſur ces articles ; car notre doctrine & notre conduite eſt approuvée de tous les évêques, par tout l'empire Romain, & nous devons avoir ſoin d'entretenir auſſi la paix avec eux. Au reſte, le tribun Ariſtolaüs a tellement adouci les eſprits du clergé d'Alexandrie, & de tous les évêques d'Egypte affligez de ce que les Orientaux ont fait contre moi, qu'il m'a fort applani le chemin de la paix. Telle fut la réponſe de S. Cyrille à Acace de Berée. Le pape S. Sixte lui écrivit auſſi en même tems ; apparemment pour l'exhorter à travailler à cette réunion.

1. Pet. IV. 7.

Synodic. c. 55.

La lettre de S. Cyrille fut reçûe diverſement par les Orientaux. Acace de Berée, & Jean d'Antioche en furent contens. Ils trouverent qu'elle ſauvoit la doctrine, & que S. Cyrille reconnoiſſoit ſuffiſamment les deux natures en Jeſus-Chriſt, & ils crurent que l'on devoit uſer de condeſcendance pour le reſte. Acace écrivit donc à Alexandre d'Hieraple de ſe trouver à Antioche, s'il étoit poſſible, pour approuver la réponſe que Jean & les autres évêques qui s'y trouveroient, devoient envoyer à S. Cyrille, ou du moins de l'approuver par écrit : il écrivit auſſi la même choſe à Theodoret, & leur envoya à tous deux la

c. 55.

la lettre de S. Cyrille. Theodoret en approuva la doctrine, & crut que S. Cyrille étoit revenu de l'erreur qu'il avoit, ſelon lui, ſoûtenue dans les douze articles; mais il refuſa de ſouſcrire à la condamnation de Neſtorius, diſant qu'il ne pouvoit condamner un homme dont il n'avoit point été juge, qui étoit orthodoxe, & n'avoit été condamné que ſur de faux extraits de ſes œuvres. AN. 432. c. 61. 66. 70. 71. 72.

Mais Alexandre d'Hieraple rejetta abſolument la lettre de S. Cyrille, prétendant y voir toûjours les mêmes erreurs, voulant qu'il commençât par condamner ſes douze articles, & ſoûtenant qu'il ne falloit point uſer de condeſcendance en matiere de foi. Quand j'ai vû ce changement, dit-il, d'Acace & de Jean, j'ai ſouhaité que la terre m'engloutît; & ſi la crainte de Dieu ne m'avoit retenu, j'aurois tout quitté, & m'en ſerois fui au déſert. J'arracherois plutôt mon œil droit, & je couperois plutôt ma main droite, que de conſentir à cette impiété. Il propoſoit toutefois, que deux ou trois d'entre les Orientaux allaſſent en Egypte, pour s'aſſurer mieux des ſentimens de S. Cyrille. Maximin d'Anazarbe, Helladius de Tarſe, & Eutherius de Tyane, furent de l'avis d'Alexandre, & rejetterent entierement la lettre de ſaint Cyrille. André de Samoſate étoit de l'avis d'Alexandre, en ce qu'il croyoit que S. Cyrille étoit toujours dans l'erreur : mais il croyoit avec Theodoret, que l'on pouvoit, pour le bien de la paix, uſer de condeſcendance, & condamner en général ceux qui admettoient deux Fils, ou qui diſoient que Jeſus-Chriſt étoit un pur homme. c. 57. 58. 64. 65. 69. c. 58. 64. c. 69. c. 67. 68. 73. 74. c. 59. c. 61. 63.

XIX. Paul d'Emeſe à Alexandrie.

Jean d'Antioche croyoit que c'étoit aſſez que ſaint

AN. 432. Cyrille condamnât nettement l'erreur d'Apollinaire,
c. 76. & la confuſion des natures : c'eſt pourquoi, comme il deſiroit la paix, il alla à Berée voir le vieil évêque Acace, qu'ils regardoient tous comme leur pere, & qui procuroit la paix de tout ſon pouvoir. Après une mûre déliberation, ils réſolurent de prier Paul évêque d'Emeſe, d'aller en Egypte, pour conferer avec S. Cyrille, ſçachant combien les affaires ſe traitent mieux de vive voix. Paul étoit un vieillard habile, & homme de confiance, qui avoit ſouſcrit pour Acace de Berée au concile d'Epheſe. Il entreprit le voyage, & Jean d'Antioche donna part de cette réſolution à Alexandre d'Hieraple ; l'exhortant à l'approuver, & lui repréſentant que le tems ne permettoit pas de traiter les choſes à la rigueur, ni de vouloir l'emporter abſolument : que ce n'étoit pas une occaſion de renoncer à tout, & de s'expoſer au martyre, & qu'il falloit plutôt procurer la tranquillité de
c. 77. 136. l'égliſe. Alexandre ne goûta pas cette propoſition, & demeura toujours dans ſa dureté : mais Dorothée de Marcianople, avec les autres évêques de Meſie, approuverent la députation de Paul ; recommandant que l'on obligeât Cyrille à reconnoître en Jeſus-Chriſt deux natures ſans confuſion.

Cyr. ep. ad. Acac. 3. p. conc. Epheſ. c. 35. Synod. c. 80. Paul d'Emeſe étant arrivé à Alexandrie, fut obligé d'attendre quelque tems, à cauſe d'une grande maladie de S. Cyrille. Enſuite S. Cyrille s'entretint avec lui fort au long, ſur ce qui s'étoit paſſé à Epheſe contre lui ; mais voulant tout oublier, & venir à quelque choſe de plus important, il lui demanda s'il apportoit quelque lettre de Jean d'Antioche ; Paul lui en rendit une, où il diſoit : J'avois toujours eu pour vous

une inclination particuliere, même ſans vous avoir vû : mais ces articles ont été cauſe de la diviſion. Nous ne pouvions croire du commencement, qu'ils fuſſent de vous, tant ils nous paroiſſoient éloignez de la doctrine de l'égliſe. Vous les avez déja bien corrigez, & nous avez donné de grandes eſpérances, par la lettre à Acace, qui a réjoüi tous ceux qui aiment la paix de l'égliſe. Quand elle ſera faite, on s'éclaircira encore mieux. Mais ce qui nous a le plus réjoüis, c'eſt que vous avez reçû agréablement la lettre de notre pere commun, le bienheureux Athanaſe, qui ſuffit pour terminer tous les différends. Jean d'Antioche exhortoit enſuite S. Cyrille à concourir à la paix, pour faire ceſſer les anathêmes & les perſécutions réciproques des évêques, la diviſion des peuples, & les inſultes des Juifs & des païens. Enfin il lui recommandoit Paul d'Emeſe, & le prioit de lui parler avec autant de confiance qu'à lui-même. AN. 432.

S. Cyrille ne fut point content de cette lettre de Jean d'Antioche, à cauſe des reproches qu'elle contenoit, plus propres à l'aigrir qu'à l'appaiſer. Ainſi, quoique ce fût une lettre de communion, il ne voulut point la recevoir, & dit : Ceux qui devroient nous demander pardon du paſſé, veulent-ils nous offenſer de nouveau ? J'attendois plutôt quelque conſolation. Paul d'Emeſe aſſura avec ſerment, que leur deſſein n'avoit point été de l'offenſer, & que Jean avoit écrit ainſi par ſimplicité, & par zéle pour la vraie doctrine. S. Cyrille voulut bien par charité diſſimuler & ſe payer de cette excuſe : mais avant que d'admettre Paul à la communion des prieres eccléſiaſtiques, il l'obligea à donner ſa déclaration par *Ep. ad Acac. p. 1115. A. Epiſt. ad Don. c. 3. p. 1152. E.*

AN. 432. écrit, qu'il renonçoit au ſchiſme. Elle étoit conçûe en forme de lettre adreſſée à S. Cyrille préſent. Paul y marque, comme en exécution de la lettre de l'empereur Jean d'Antioche & Acace de Berée l'ont envoyé vers S. Cyrille ; qu'il a trouvé diſpoſé à la paix, & qui lui a mis entre les mains un écrit contenant la foi catholique dans ſa pureté : ce qui étoit, ajoûte-t-il, le plus important. Et parce qu'il faut auſſi regler ce qui regarde Neſtorius, je déclare que nous recevons l'ordination du très-ſaint évêque Maximien : que nous tenons Neſtorius, ci-devant évêque de Conſtantinople, pour dépoſé ; que nous anathématiſons les impiétez qu'il a enſeignées ; & que nous embraſſons ſincerement votre communion, ſuivant l'expoſition que nous vous avons donnée touchant l'incarnation du Verbe, que vous avez reçûe, comme votre propre foi, & dont la copie eſt inſerée à cet écrit. Et par cette communion, nous finiſſons tous les troubles excitez de part & d'autre, & ramenons les égliſes à leur premiere tranquillité. L'expoſition de foi ne ſe trouve plus inſerée à cette déclaration ; mais ce doit être la même, qui fut depuis inſerée à la lettre de Jean d'Antioche.

Conc. Eph. 3. p. c. 18.

27. Décembre. Après cette déclaration, Paul fut admis aux prieres eccléſiaſtiques, & prit place comme évêque dans la grande égliſe d'Alexandrie. Il parla même au peuple en préſence de S. Cyrille, le jour de Noël vingt-cinquiéme de Décembre, & ſelon les Egyptiens, vingt-neuviéme de Choïac la même année 432. Il commença par annoncer la paix avec les anges ; puis, entrant dans le myſtere du jour, il dit nettement : Marie mere de Dieu enfante Emmanuel. Alors le

Epiſt. ad Theogn. D. 5. p. 2. Cyr. p. 152. conc. Epheſ. p. 3. c. 31.

peuple s'écria : C'eſt la foi : la voilà : c'eſt le don de Dieu. Cyrille orthodoxe : c'eſt ce que nous voulions entendre. Qui ne dit pas ainſi, ſoit anathême. Paul d'Emeſe continua : Qui ne dit pas, & ne penſe pas ainſi, ſoit anathême, & rejetté de l'égliſe. Il reprit ſon diſcours, & continuant d'expliquer le myſtere, il vint à dire : Car le concours des deux natures parfaites, je veux dire, de la divinité & de l'humanité, a formé un ſeul Fils, un ſeul Chriſt, un ſeul Seigneur. A ces mots, le peuple l'interrompit encore, & s'écria : Vous êtes le bien venu, évêque orthodoxe : digne de Cyrille, don de Dieu. Paul acheva ſon ſermon en peu de mots, anathématiſant expreſſément ceux qui diſoient deux Fils, ou qu'Emmanuel étoit un pur homme, & relevant la confeſſion de S. Pierre, qui reconnoît un ſeul Fils du Dieu vivant. Enſuite il laiſſa la parole à S. Cyrille, ſelon la coûtume.

AN. 432. 25. Décembre.

Matth. XVI. 16.

Paul d'Emeſe n'ayant pas eu ce jour-là aſſez de tems pour s'expliquer, prêcha encore dans la grande égliſe d'Alexandrie, huit jours après, ſçavoir le ſixiéme de Tibi, autrement le premier de Janvier 433. Le ſermon fut plus long, & il y expliqua exactement le myſtere de l'incarnation, contre les erreurs de Neſtorius & d'Apollinaire. Le peuple l'interrompit encore deux fois, par des acclamations favorables, & S. Cyrille parla enſuite en peu de mots ſur le même ſujet.

AN. 433. *Ibid. c.* 32.

c. 33.

Paul vouloit que la déclaration qu'il avoit donnée par écrit, ſervît à Jean d'Antioche, & à tous les évêques Orientaux, comme étant faite en leur nom, & qu'on ne leur demandât rien davantage. Mais S. Cy-

Cyr. epiſt. ad Acac. Mel. p. 1116. B.

AN. 433. rille s'y oppoſa, ſoûtenant que la déclaration de Paul ne ſervoit qu'à lui ſeul, & voulut abſolument que Jean d'Antioche donnât auſſi ſa déclaration par écrit. S. Cyrille tint ferme auſſi ſur quatre évêques dépoſez, pour le rétabliſſement deſquels Paul inſiſtoit dès le commencement. C'étoit Hellade de Tarſe, Eutherius de Tyane, Himerius de Nicomedie, & Dorothée de Marcianople. S. Cyrille déclara qu'il n'y conſentiroit jamais, & ils ne furent point compris dans la paix.

Epiſt. ad Don. p. 1153. C.

Epiſt. ad Theogn. to. 5. p. 152.

S. Cyrille dicta de concert avec Paul d'Emeſe la déclaration que Jean d'Antioche devoit ſouſcrire, & en chargea deux de ſes clercs, avec une lettre de communion pour lui: mais il leur défendit de lui rendre la lettre de communion, qu'il n'eût auparavant ſigné la déclaration. Les deux clercs accompagnerent le tribun Ariſtolaüs, qui retourna à Antioche, s'ennuyant des longueurs de cette négociation. Il promit avec ſerment à S. Cyrille, que le projet de la déclaration ne ſe perdroit point. Et ſi l'évêque Jean, ajoûta-t-il, ne veut pas le ſouſcrire, je m'en irai droit à Conſtantinople, & je dirai à l'empereur, qu'il ne tient pas à l'égliſe d'Alexandrie, que la paix ne ſe faſſe, mais à l'évêque d'Antioche. Cet écrit contenoit l'approbation de la dépoſition de Neſtorius, & la condamnation de ſes dogmes.

XX. S. Cyrille agit à Conſtantinople.

Ep. Epiph. synodic. c. 203.

Cependant S. Cyrille agiſſoit puiſſamment à Conſtantinople, afin que les ordres de la cour preſſaſſent Ariſtolaüs de finir cette négociation, & Jean d'Antioche d'abandonner Neſtorius. Saint Cyrille écrivit pour cet effet à ſainte Pulcherie, à Paul préfet de la chambre, à Romain chambellan, à deux dames,

Marcelle & Droſeria ; & il leur envoya des bénédictions, c'eſt-à-dire des préſens. Il en donna auſſi à un autre préfet, nommé Chryſorete, qui étoit oppoſé aux intérêts de l'égliſe, & il le fit ſolliciter de ſe déſiſter de ſes pourſuites, par deux autres officiers, à qui il envoya des préſens. C'eſt ce qui paroît par une lettre d'Epiphane, archidiacre & ſyncelle de S. Cyrille, à Maximien de Conſtantinople, par laquelle il le preſſe d'agir de ſon côté pour la concluſion de cette affaire. Suppliez, dit-il, l'imperatrice Pulcherie, qu'elle écrive fortement à Jean, afin qu'il ne ſoit plus mention de cet impie, c'eſt-à-dire de Neſtorius : que l'on écrive auſſi à Ariſtolaüs, afin qu'il le preſſe. Priez le ſaint abbé Dalmace, qu'il mande à l'empereur, avec des conjurations terribles, & aux officiers de la chambre, qu'il ne ſoit plus mention de Neſtorius : priez auſſi le ſaint homme Eutychés, qu'il combatte pour nous. C'eſt celui qui fut depuis héréſiarque. Epiphane ajoûte : Vous verrez par le mémoire ci-joint, ceux à qui on a envoyé des préſens, & combien la ſainte égliſe d'Alexandrie a fait pour vous ; car nos clercs ſont affligez, qu'elle ſoit dépouillée à cauſe de ce trouble, & qu'elle doive au comte Ammonius quinze cens livres d'or, outre ce qui a été envoyé d'ici ; & on lui a encore écrit de donner auſſi des préſens aux dépens de votre égliſe à ceux que vous connoiſſez intéreſſez, afin qu'ils ne chargent pas l'égliſe d'Alexandrie. Priez Pulcherie qu'elle faſſe mettre Lauſus à la place de Chryſorete, pour abattre ſa puiſſance ; autrement nous ſerons toûjours maltraitez. Cette lettre nous fait voir en partie ce qui ſe paſſoit à Conſtantinople. AN. 433.

AN. 433. Quelques-uns y murmuroient de l'accord commencé, & faiſoient courir le bruit, que S. Cyrille s'étoit retracté, & avoit condamné ce qu'il avoit écrit contre Neſtorius. Car les Neſtoriens qui vouloient revenir, interprétoient ainſi ſa lettre à Acace de Berée. Cela obligea S. Cyrille d'écrire aux prêtres Theognoſte & Charmoſyne, & au diacre Leonce, ſes apocriſiaires à Conſtantinople, c'eſt-à-dire, ſes agens, pour ſolliciter à la cour les affaires de ſon égliſe. Il leur raconte tout ce qui s'étoit paſſé juſques alors, depuis la lettre qu'Acace de Berée lui avoit écrite pour entrer en négociation; & conclut en ces termes: Ne laiſſez donc perſonne en peine; je ne ſuis pas ſi dépourvû de ſens, que d'anathématiſer ce que j'ai écrit. J'y perſiſte, & ſuis dans les mêmes ſentimens; car ils ſont bons, & conformes à l'écriture, & à la foi de nos peres.

Epiſt. n. 5. ep. Cyr. p. 152.

Sup. n. 18.

XXI. Réconciliation de Jean d'Antioche.

Jean d'Antioche ſe rendit enfin, & écrivit une lettre à S. Cyrille, où il dit que pour le bien de l'égliſe, & pour ſatisfaire à l'ordre de l'empereur, il a donné commiſſion à Paul d'Emeſe de faire la paix, & de donner en ſon nom l'expoſition de foi, dont ils ſont convenus, en ces termes: Quant à la Vierge Marie mere de Dieu, & la maniere de l'incarnation, nous ſommes obligez de dire ce que nous en penſons, non pour ajoûter quoi que ce ſoit à la foi de Nicée, ni pour prétendre expliquer les myſteres ineffables: mais pour fermer la bouche à ceux qui veulent nous attaquer. Nous confeſſons donc que Notre-Seigneur Jeſus-Chriſt eſt le Fils unique de Dieu: Dieu parfait & homme parfait, compoſé d'une ame raiſonnable & d'un corps, engendré du Pere avant les

Conc. Epheſ. p. 3. c. 30.

les siécles, selon la divinité ; & le même engendré dans les derniers jours pour notre salut, de la Vierge Marie, selon l'humanité : le même consubstantiel au Pere, selon la divinité, & consubstantiel à nous, selon l'humanité : car les deux natures ont été unies ; c'est pourquoi nous confessons un Christ, un Fils, un Seigneur. Suivant l'idée de cette union sans confusion, nous confessons que la sainte Vierge est Mere de Dieu ; parce que le Verbe de Dieu s'est incarné, & fait homme ; & par la même conception a uni à lui le temple qu'il a pris d'elle. Quant aux expressions des évangélistes & des apôtres, touchant Notre-Seigneur, nous sçavons que les théologiens en appliquent les unes en commun, comme à une personne, & les autres séparément, comme à deux natures ; attribuant à Jesus-Christ celles qui sont dignes de Dieu, selon sa divinité, & les plus basses, selon son humanité. AN. 433.

Ayant reçû cette confession de foi, nous sommes convenus, pour procurer la paix universelle aux églises, & ôter les scandales, de tenir pour dépose Nestorius, jadis évêque de Constantinople, & nous anathématisons ses mauvaises & profanes nouveautez de paroles ; parce que nos églises conservent la saine & droite foi, comme votre sainteté. Nous approuvons aussi l'ordination du très-saint évêque Maximien, en l'église de Constantinople, & nous sommes dans la communion de tous les évêques du monde, qui gardent & enseignent la foi pure & orthodoxe.

La paix étant ainsi faite, S. Cyrille annonça cette heureuse nouvelle à son peuple, en un petit sermon qu'il fit le vingt-huitiéme de Pharmouthi, indiction *Conc. Eph. p. 3. c. 29.*

AN. 433. premiere, c'eſt-à-dire le vingt-troiſiéme d'Avril
Ibid. c. 34. 433. Il fit lire enſuite dans l'égliſe la lettre de Jean d'Antioche, & ſa réponſe, dont il chargea Paul d'Emeſe. Outre les témoignages de joie & d'amitié, elle contenoit auſſi la déclaration de Jean d'Antioche, & quelques éclairciſſemens de S. Cyrille, ſur ſa doctrine, pour lever tous les ſcrupules des Orientaux. On
pag. 1118. E. m'accuſe, dit-il, de dire que le ſacré corps de Jeſus-Chriſt a été apporté du ciel, & non pas tiré de la ſainte Vierge: comment l'a-t-on pû penſer, puiſque preſque toute notre diſpute a roulé ſur ce que je ſoûtenois qu'elle eſt mere de Dieu? comment le ſeroit-elle, & qui auroit-elle enfanté, ſi ce corps étoit venu du ciel? Mais quand nous diſons que Jeſus-Chriſt eſt deſcendu du ciel, nous parlons comme S. Paul, qui
1. Cor. XV. 47. dit: Le premier homme étoit de terre, & terreſtre; le ſecond eſt venu du ciel: & comme le Sauveur lui-
Joan. III. 13. même: Perſonne n'eſt monté au ciel, que celui qui eſt deſcendu du ciel, le Fils de l'homme. Car encore que ce ſoit proprement le Verbe, qui ſoit venu du ciel, on l'attribue auſſi à l'homme, à cauſe de l'unité de perſonne.

p. 1109. D. L'autre reproche étoit d'admettre un mêlange, ou une confuſion du Verbe avec la chair. J'en ſuis ſi éloigné, dit S. Cyrille, que je crois qu'il faut être inſenſé pour le penſer, & pour attribuer au Verbe divin la moindre apparence de changement. Il demeure toujours ce qu'il eſt ſans altération. Nous reconnoiſſons tous auſſi, qu'il eſt impaſſible, quoiqu'il s'attribue les ſouffrances de la chair: comme ſaint
1. Petr. IV. 1. Pierre a dit ſi ſagement: Jeſus-Chriſt ayant ſouffert en ſa chair, & non pas en ſa divinité. Il déclare en-

core qu'il ſuit en tout la doctrine des peres, particulierement de S. Athanaſe, & le ſymbole de Nicée, ſans en altérer une ſyllabe, comme ayant été dicté par le Saint-Eſprit; & finit en ces termes: Ayant appris que quelques-uns ont corrompu la lettre de notre pere Athanaſe à Epictete, au préjudice de pluſieurs perſonnes, nous avons crû néceſſaire de vous en envoyer une copie tirée ſur les anciens exemplaires que nous en avons. AN. 433. pag. 1112. C.

C'eſt que Paul d'Emeſe diſcourant avec S. Cyrille ſur la foi, lui demanda fort ſérieuſement, s'il convenoit de ce que S. Athanaſe avoit écrit à Epictete. S. Cyrille lui dit: Avez-vous cette lettre ſans altération? car les ennemis de la vérité y ont beaucoup changé: pour moi je m'y accorde en tout & par-tout. J'ai la lettre, dit Paul, mais je voudrois m'aſſurer ſur les exemplaires que vous avez, ſi elle eſt falſifiée ou non. Il prit donc les anciens exemplaires, & les ayant conférez avec ceux qu'il avoit apportez, il les trouva corrompus, & pria S. Cyrille de lui en donner des copies ſur les ſiens, & les envoyer à Antioche. *Epiſt. ad Acac. Mel. in fin.*

XXII. Suite de la réconciliation.

Jean d'Antioche ayant appris la nouvelle de cet accord, en fit part à Theodoret, lui promettant un plus grand éclairciſſement, après l'arrivée de Paul d'Emeſe, qui étoit en chemin pour revenir d'Egypte. Mais cette paix étoit ſuſpecte à Theodoret; & avant qu'on en parlât, il vouloit qu'on rétablît dans leurs égliſes ceux qui avoient été dépoſez pour la cauſe qu'il eſtimoit bonne. Jean d'Antioche écrivit enſuite à tous les évêques d'Orient, pour leur annoncer la paix. Nous ſommes, dit-il, d'un même ſentiment, Cyrille & nous: nous conſervons la même foi. Il n'y *Balux. ſynod. c. 86. c. 87.* c. 2.

AN. 433. a plus de différence, ni de ſujet d'en douter, après la lettre qu'il m'a écrite : tout y eſt clair, & conforme à nos propoſitions. Il approuve & loue nos expreſſions, & expoſe la tradition des peres, qui étoit, pour ainſi dire, en danger de périr d'entre les hommes. Il enſeigne clairement la différence des natures, avec l'identité de perſonne du Fils de Dieu : en ſorte qu'il doit ſatisfaire à tous ceux qui ſont de bonne volonté, & couvrir de confuſion les incrédules, qui renouvellent l'erreur d'Apollinaire. Je vous envoie la lettre même de Cyrille, par laquelle il nous a ſatisfait ; & celle que je lui ai écrite, afin que vous voyiez que dans cet accord je n'ai rien fait de honteux ni de ſervile.

Ariſtolaüs ayant ainſi heureuſement terminé ſa négociation, retourna à Conſtantinople, avec une lettre de Jean d'Antioche pour l'empereur ; qui lui déc. 91. clare que la paix eſt faite ; que S. Cyrille & lui ſont ſatisfaits l'un de l'autre ; qu'il approuve l'ordination de Maximien, & la dépoſition de Neſtorius, & anathématiſe ſa mauvaiſe doctrine. Nous vous prions, ajoûte-t-il, pour rendre au monde une joie parfaite, & dont aucune ville ne ſoit privée, d'ordonner que les évêques, qui ont été chaſſez de leurs égliſes pendant ces troubles, ſoient rétablis, & qu'il ne reſte aucune trace de l'animoſité paſſée. Vous en avez des exemples ; & en cas pareil on a remis les anciens évêques dans leurs ſiéges, & ceux qui avoient été ordonnez pendant les troubles, ſont demeurez ſans fonction, en attendant leur mort. Il ſemble c. 87. que Jean d'Antioche écrivit ainſi, pour ſatisfaire Theodoret, & quelques autres, qui ne vouloient

point accepter la paix, que les évêques dépoſez ne fuſſent rétablis. AN. 433.

Jean d'Antioche écrivit auſſi une lettre de communion en ſon nom, & des autres évêques qui étoient avec lui, adreſſée au pape S. Sixte, à S. Cyrille, & à Maximien de Conſtantinople, où il approuve la ſentence du concile d'Epheſe contre Neſtorius; le tient pour dépoſé, anathématiſe ſes dogmes impies, approuve l'ordination de Maximien, & embraſſe la communion de tous les évêques du monde. S. Cyrille écrivit de ſon côté au pape S. Sixte & à Maximien de Conſtantinople, pour leur faire part de cette paix. *Conc. Eph. p. 3. c. 27.* *Ibid. c. 41. init. c. 39.*

Les lettres de S. Cyrille arriverent les premieres à Rome, & y trouverent le pape tenant un concile avec les évêques qui étoient venus célébrer l'anniverſaire de ſon ordination. Tout le peuple étoit aſſemblé dans l'égliſe S. Pierre, quand cette heureuſe nouvelle y fut publiée. Le pape écrivit à S. Cyrille & à Jean d'Antioche des lettres de congratulation, toutes deux de la même date, du quinziéme des calendes d'Octobre, ſous le quatorziéme conſulat de Theodoſe avec Maxime, c'eſt-à-dire du dix-ſeptiéme de Septembre 433. Or le jour de l'ordination de ſaint Sixte, étoit le vingt-ſixiéme d'Avril: ainſi les évêques n'étoient venus qu'après ce jour, ou le concile avoit duré long-tems. Dans la lettre à S. Cyrille, le pape témoigne ne pas croire que Jean d'Antioche ait jamais ſuivi l'erreur de Neſtorius, mais ſeulement, qu'il a ſuſpendu ſon jugement. *c. 41.* *c. 41. 42.* *pag. 1177. A.*

Il y avoit des Neſtoriens en Eſpagne, qui ne vouloient pas que l'on dît que Dieu eſt né, & ſoûte-

AN. 433. noient que c'eſt un pur homme, qui eſt né de la Vierge, & a ſouffert ſur la croix. Deux fidéles nommez Vital & Tonantius ou Conſtantius, après les avoir réfutez comme ils pouvoient, en écrivirent à Capreolus évêque de Carthage, le priant de les inſtruire ſur ce ſujet. Capreolus leur répondit par une grande lettre, où il marque d'abord que cette héréſie a été condamnée en Orient, par le concile d'Epheſe; & ne laiſſe pas enſuite d'expliquer la foi catholique ſur ce myſtere, & la néceſſité de croire l'unité de perſonne en Jeſus-Chriſt.

Edit. Sirm. an. 1630.

XXIII. Ecrits de Vincent de Lerins.

La même héréſie fut auſſi réfutée en Gaule par Vincent de Lerins, dans ſes avertiſſemens contre les héréſies, écrits vers le même tems. Car il dit vers la fin du ſecond, qu'il y a environ trois ans que le concile d'Epheſe a été célébré. Vincent étoit frere de S. Loup de Troyes; & après avoir paſſé une partie de ſa vie dans la milice ſéculiere, c'eſt-à-dire, apparemment dans les charges publiques, il ſe retira au monaſtere de Lerins, où profitant de ſon loiſir, il écrivit pour ſon uſage deux mémoires, qui contiennent d'excellentes regles, pour ſe garantir de toutes les héréſies. Il y cache ſon nom ſous celui de Peregrinus, c'eſt-à-dire, étranger. Il met pour fondement qu'il faut ſe tenir à l'autorité de la loi divine, & enſuite à la tradition de l'égliſe catholique. L'écriture ne ſuffit pas, parce qu'on l'explique diverſement, & chaque hérétique prétend l'avoir pour ſoi. C'eſt donc de l'égliſe catholique qu'il faut en apprendre le vrai ſens; & dans l'égliſe même, il faut s'en tenir à ce qui a toujours été crû par-tout, & de tous: car c'eſt-là ce qui eſt proprement catholique, c'eſt-à-dire, univerſel.

Edit. Baluz. p. 374. Common. init.

pag. 317.

Ainſi, lorſqu'une partie de l'égliſe ſe ſépare de la communion du reſte, il faut préferer tout le corps à ce membre retranché; & ſi une nouvelle erreur s'efforce d'infecter toute l'égliſe, il faut s'attacher à l'antiquité. On doit conſulter les docteurs approuvez, qui ont vêcu en divers lieux, & en divers tems, dans la communion de l'égliſe; & tenir pour certain, ce que tous ont enſeigné clairement, unanimement & ſans varier. AN. 433.

Il apporte enſuite l'exemple des Donatiſtes, ſéparez du reſte de l'égliſe, & des Ariens, qui avoient ſéduit ou opprimé preſque tous les évêques d'Occident: on oppoſoit aux Donatiſtes le plus grand nombre, aux Ariens toute l'antiquité. Il inſiſte principalement ſur cette maxime; qu'il n'eſt jamais permis d'innover dans les dogmes de la religion; & quand Dieu permet que des perſonnages conſidérables dans l'égliſe enſeignent quelque nouveauté, c'eſt pour éprouver notre foi. Il en apporte pour exemple Neſtorius, qui s'étoit acquis, dit-il, l'eſtime des évêques, & l'amour du peuple; qui en prêchant tous les jours, réfutoit les Juifs, les Gentils, les hérétiques; quoiqu'il y eût en lui plus de merveilleux que d'utile, & plus de réputation que d'effet. Il rapporte auſſi l'exemple de Photin & d'Apollinaire; & il explique les erreurs de tous les trois, qu'il réfute ſommairement; s'attachant particulierement à établir contre Neſtorius l'unité de perſonne en Jeſus-Chriſt, ſans préjudice de la diſtinction des natures. En Dieu, dit-il, il y a une ſubſtance en trois perſonnes; en Jeſus-Chriſt deux ſubſtances & une perſonne. Il marque que quelques-uns abuſoient du mot de perſonne, pag. 333. 336. pag. 343. pag. 345.

AN. 433. le prenant ſuivant la ſignification originaire du mot latin, pour un perſonnage feint, comme ceux des théâtres. Ainſi quand ils diſoient que Dieu s'étoit fait homme en perſonne, *per perſonam*, ils vouloient dire en apparence, retombant dans l'erreur des Manichéens.

pag. 350. Après cette digreſſion, il rapporte encore l'exemple d'Origene & de Tertullien, pour montrer que l'on ne peut jamais s'appuyer ſur l'autorité d'aucun pag. 355. docteur particulier; & il revient à la regle de ſe tenir ferme à l'antiquité, & d'exclure toute nouveauté, qui eſt le caractere de l'héréſie, puiſque la doctrine chrétienne n'eſt pas une invention humaine, mais un pag. 357. dépôt que Dieu a confié à ſon égliſe. Non, dit-il, pag. 359. qu'il ne ſoit permis, & même utile, de faire quelques progrès dans cette doctrine; mais ſeulement pour l'éclaircir & l'affermir ſans la changer, pour écrire ſommairement la tradition, & par un nouveau mot, ex- pag. 362. primer la foi ancienne. Il marque enſuite les diffé- pag. 367. rentes manieres de combattre les différentes héréſies, anciennes & nouvelles. C'eſt ce que contient le premier avertiſſement de Vincent de Lerins. Le ſecond contenoit l'application des regles précédentes, & la maniere d'employer les autoritez des peres, par l'exemple du concile d'Epheſe : mais ce ſecond mémoire fut dérobé à Vincent, avant qu'il l'eût mis au net, & il ſe contenta d'ajouter à la fin du premier une récapitulation de tout l'ouvrage, finiſſant par les *Gennad. cat. c.* 63. autoritez des deux papes, S. Sixte & S. Celeſtin, contre Neſtorius.

XXIV. Ecrits de ſaint Proſper. Quoique Vincent parle ſouvent dans cet ouvrage des Pelagiens, comme d'hérétiques condamnez, on ne

ne laiſſe pas de le ſoupçonner d'être le même Vincent, auteur des objections auſquelles S. Proſper a répondu. Ce ſoupçon eſt fondé ſur la conformité du nom & le voiſinage de Caſſien, & des autres prêtres de Marſeille, qui attaquerent vers ce même tems la doctrine de S. Auguſtin ſur la grace, comme exceſſive & dangereuſe, par les conſéquences qu'ils en tiroient. Ces prétendues conſéquences ſont renfermées en ſeize propoſitions fauſſes & ſcandaleuſes, qui ſe réduiſent à dire : Que Dieu ne veut pas ſauver tous les hommes ; qu'il en a prédeſtiné le plus grand nombre à la damnation ; qu'à ceux-là le ſalut eſt impoſſible, & que Dieu eſt l'auteur de leurs péchez. Saint Proſper répond à chacune en particulier, montrant combien la doctrine de l'égliſe en eſt éloignée. Il dit, entr'autres choſes, que la prédeſtination de Dieu n'eſt cauſe de la chûte de perſonne, & qu'il n'abandonne point celui qui le doit quitter, avant que lui-même l'abandonne : au contraire, il l'empêche ſouvent de le quitter, ou le fait revenir, après qu'il l'a quitté. AN. 433. *Ad.* 12. *Ad.* 14.

S. Proſper répondit encore à quinze articles propoſez par des Gaulois, contre la doctrine de S. Auguſtin, qui ſe réduiſent à peu près au même ſens que ceux de Vincent. Sçavoir, que la prédeſtination impoſe aux hommes une néceſſité fatale de pécher ; que le libre-arbitre n'eſt rien ; que Dieu ne veut pas ſauver tous les hommes, & que Jeſus-Chriſt n'eſt pas mort pour tous. S. Proſper, après avoir répondu à chacune de ces objections, les reprend toutes à la fin, & les qualifie chacune en particulier. Il dit encore en cet ouvrage, que ceux qui tombent, *Ad.* 13.

AN. 433. ne ſont pas abandonnez de Dieu, afin qu'ils l'abandonnent; mais ils l'ont laiſſé, & ont été laiſſez; & ſont changez de bien en mal, par leur propre volonté. Et enſuite : Si Dieu fait tomber celui qui court bien, il rend donc le mal pour le bien, & punit injuſtement ce qu'il faut faire. Que peut-on penſer de plus inſenſé? Et encore : Quoique la toute-puiſſance de Dieu pût donner à ceux qui devoient tomber, la force de ſe ſoûtenir : toutefois ſa grace ne les a point quittez, avant qu'ils l'euſſent quitté. Et encore : Celui qui dit que l'obéiſſance eſt ôtée à quelques juſtes, a mauvaiſe opinion de la bonté & de la juſtice de Dieu. Il ſoûtient, que l'on peut dire, que tous les hommes ne ſont pas appellez à la grace : puiſqu'il y a des peuples, à qui l'évangile n'a pas encore été prêché, & des enfans qui meurent ſans baptême. Dieu toutefois prend ſoin de tous les hommes, & il n'y en a aucun qu'il n'avertiſſe, ſoit par la prédication de l'évangile, ſoit par le témoignage de la loi, ſoit par la nature même. Mais il faut attribuer aux hommes leur infidélité, & attribuer leur foi au don de Dieu. Quoique Jeſus-Chriſt ſoit mort pour tous, ſa mort toutefois ne profite qu'à ceux à qui elle eſt appliquée en particulier. Camille & Theodore prêtres envoyerent de Gènes à S. Proſper neuf paſſages extraits du livre de S. Auguſtin, de la prédeſtination, & de celui de la perſéverance, qui leur faiſoient de la peine, & il leur fit voir par ſes réponſes, qu'il n'y avoit rien dans ces livres que de très-catholique.

Ad. 11. *Sent.* 7. *Sent.* 12. *Ad.* 4. *Ad.* 8. *Ad.* 9.

Mais le principal ouvrage de S. Proſper, pour la défenſe de S. Auguſtin, eſt le livre contre le Collateur, c'eſt-à-dire contre Caſſien, auteur des Colla-

n. 2.

tions ou conferences. Il l'écrivit vers l'an 432. puiſqu'il dit qu'il y a plus de vingt ans, que l'égliſe combat les Pelagiens, ſous la conduite de S. Auguſtin; ce que l'on peut rapporter à ſes premiers ouvrages, adreſſez à Marcellin en 412. S. Proſper examine en celui-ci douze propoſitions de Caſſien, tirées de la treiziéme conference, où il fait parler l'abbé Cheremon. La premiere propoſition eſt catholique, établiſſant que Dieu eſt le commencement, non-ſeulement de toute bonne œuvre, mais encore de toute bonne penſée. Dans les autres propoſitions, Caſſien favoriſe les Pelagiens; prétendant que pluſieurs viennent à la grace ſans grace : que l'homme peut quelquefois de lui-même ſe porter à la vertu : que l'une & l'autre opinion eſt autoriſée par l'écriture; que le libre-arbitre contribue autant au ſalut, que la grace : qu'Adam par ſon péché n'a pas perdu la ſcience du bien; que tous les mérites des Saints ne doivent pas être rapportez à Dieu, enſorte que l'on n'attribue à la nature que le mal : que toute ame a naturellement des ſemences de vertu; enfin que Dieu procure entierement le ſalut des uns, & ne fait qu'aider les autres. En tout cela S. Proſper montre, que Caſſien favoriſe les Pelagiens, & ſe contredit lui-même. Il finit cet ouvrage en ſouhaitant que le pape S. Sixte chaſſe les Pelagiens cachez, comme ſes prédeceſſeurs ont chaſſé ceux qui l'étoient à découvert; & déclarant qu'il veut les tolerer charitablement, tant qu'ils ne ſont point ſéparez de l'égliſe. Caſſien y eſt toujours demeuré, & cette cenſure, quoique très-juſte, n'a pas empêché que ſes conferences, & ſes autres livres n'aient toujours été entre les mains des moines & des

AN. 433.

Sup. liv. XXIII. *n.* 3.

Sup. liv. XX. *n.* 3. XXIV. *n.* 56.

AN. 433. autres perſonnes de piété, à cauſe de la ſaine doctrine & de la haute ſpiritualité contenues dans tout le reſte.

XXV. Ecrits de Mercator.

Marius Mercator écrivit auſſi vers ce tems-là ſon livre d'annotations. Ayant reçû les livres de Julien contre S. Auguſtin, & les réponſes de S. Auguſtin, il fit des remarques ſur pluſieurs endroits des écrits de Julien, pour relever ſes erreurs, & les recueillit enſuite à la priere d'un prêtre nommé Pientius. Il mit à la tête un petit avertiſſement au lecteur, où il explique ſommairement l'état de la queſtion, & l'hiſtoire de cette héréſie, dont il fait auteurs Theodore de Mopſueſte, & Rufin le Syrien. Il parle de S. Auguſtin, comme mort; ce qui fait juger qu'il n'a donné cet ouvrage que vers l'an 432. après le concile d'Epheſe, où il pouvoit avoir reçû par le diacre Baſſula les derniers écrits de S. Auguſtin. En cet ouvrage, Mercator met d'abord ſur chaque article les paroles de Julien; puis la réponſe de S. Auguſtin; puis ce qu'il y ajoûte lui-même pour l'appuyer.

Sup. liv. XXIII. *n.* 1.

Ed. Gar. part. 2. *p.* 249.

Mercator écrivit auſſi contre quelques ouvrages de Theodore de Mopſueſte, qu'il regardoit comme l'auteur des deux héréſies de Neſtorius & de Pelage. Il réfuta le ſymbole de Theodore, le même qui fut condamné au concile d'Epheſe, à la pourſuite du prêtre Chariſius; il traduiſit des extraits d'un ouvrage de Theodore contre S. Auguſtin, & la doctrine du péché originel, & d'un ouvrage touchant le myſtere de l'incarnation. A ces extraits traduits en latin, Mercator ajoûta ſes notes pour les réfuter.

Sup. liv. XXV. *n.* 56.

XXVI. Schiſmatiques en Orient.

La réunion de Jean d'Antioche avec S. Cyrille trouva de part & d'autre des contradicteurs. Pluſieurs

de ceux qui avoient ſoûtenu Neſtorius au concile d'Epheſe trouverent mauvais que Jean l'eût abandonné, & les deux plus fameux de ceux-là, furent Theodoret & Alexandre d'Hieraple, ſon métropolitain. Theodoret convenoit de la doctrine, & reconnoiſſoit S. Cyrille pour catholique, après l'explication qu'il avoit donnée dans les lettres à Acace de Berée, & à Jean d'Antioche: où il confeſſoit nettement les deux natures de Jeſus-Chriſt, rejettoit toute confuſion, & anathématiſoit l'héréſie d'Apollinaire. Il s'eſt rétracté, diſoit Theodoret, & a détruit ſes douze articles. Mais il ne pouvoit ſe réſoudre à abandonner la perſonne de Neſtorius, qu'il croyoit injuſtement condamné, ſans que ſa doctrine eût été bien entendue; il en écrivit ainſi à Neſtorius même. Alexandre d'Hieraple rejettoit également toutes les parties de l'accord. Il ne vouloit ni condamner Neſtorius, dont il tenoit la doctrine ſaine, & conforme aux écritures, ni communiquer avec S. Cyrille, qu'il tenoit toujours pour hérétique: il ſe ſépara même de la communion de Jean d'Antioche, & de tous ceux qui embraſſerent la paix. Soyez ſûr, dit-il, à André de Samoſate, que je n'ai point de part avec eux: ſoit qu'on me propoſe l'exil, la mort, le précipice, le feu, ou les bêtes. Dieu me donnera la force de tout ſouffrir, plutôt que de communiquer avec eux. Et à Theodoret: Je ne conſentirai point à ces propoſitions que Paul a offertes, & que l'Egyptien a reçûes, quand on me condamneroit à mille morts, & quand le monde entier y conſentiroit. Il inſiſte principalement ſur le nom de mere de Dieu, qu'il ne veut admettre qu'en y ajoûtant celui de mere de Chriſt, comme Neſtorius.

AN. 433.

Synod. Balnz. c. 88. 95.

c. 110.

c. 96.

c. 100. 104.

c. 93.

c. 94.

AN. 433. Il étoit convenu avec Theodoret & avec André
c. 96. 98. 99. 101. 103. de Samoſate, de ſe trouver à Zeugma, pour délibe-
rer ſur cette affaire, & ils l'exhortoient tous deux à la
c. 102. paix : mais Alexandre répondit à Theodoret, qu'il
étoit inutile de s'aſſembler, s'ils n'étoient point choquez de la conduite de Jean d'Antioche qui avoit trahi la foi, & condamné Neſtorius, le connoiſſant
c. 100. orthodoxe. Il répondit à André : Il eſt inutile déſormais que je vous écrive, ou que vous m'écriviez ſur cette affaire. Je n'attens à quitter mon égliſe, que par la violence ſéculiere, pour ne paroître pas abandonner le troupeau de Jeſus-Chriſt. Et dans une autre
c. 104. lettre ; Je ne communique plus, ni avec vous, ni avec Cyrille : vous avez fait ce qui eſt en vous, vous avez cherché la brebis égarée : elle ne veut pas être trouvée. Tenez-vous déſormais en repos. Nous nous verrons les uns les autres devant le tribunal redoutable. André voyant Alexandre ainſi irrité contre lui,
c. 106. écrivit aux œconomes de l'égliſe d'Hieraple ; déclarant qu'il veut demeurer dans la communion, non-ſeulement de Jean d'Antioche, mais de tous les évêques catholiques : de Sixte, de Cyrille, de Maximien, de Rabbula d'Edeſſe, d'Acace de Melitine, & de tous les autres. Jean de Germanicie embraſſa
c. 105. 109. auſſi la paix, & Jean d'Antioche donna à Theodoret un pouvoir par écrit, mais ſecret, d'employer tous les moyens qu'il jugeroit à propos, pour ramener les opiniâtres.

c. 112. Maximin d'Anazarbe, & les évêques de la ſeconde Cilicie ſes ſuffragans, demeuroient attachez à
c. 111. 113. Neſtorius. Ils tinrent donc un concile à Anazarbe,
c. 113. où Maximin préſida ; ils y confirmerent la prétendue

dépoſition de ſaint Cyrille faite à Epheſe, & déclarerent excommuniez tous ceux qui l'avoient reçû à leur communion, juſques à ce qu'ils euſſent condamné ſes douze articles; quand nous devrions, diſent-ils, combattre juſques au fer & au feu, & être expoſez aux bêtes. Hellade de Tarſe, métropolitain de la premiere Cilicie, adhera à ce concile. AN. 433. c. 114.

Eutherius de Tyane, métropolitain de la ſeconde Cappadoce, & Hellade de Tarſe, s'aviſerent d'implorer le ſecours des évêques d'Occident, & inviterent Alexandre & Theodoret, à ſe joindre à eux dans ce deſſein. Pour cet effet ils adreſſerent une grande lettre au pape S. Sixte; où ils reprennent toute l'hiſtoire du concile d'Epheſe, des prétendues erreurs de S. Cyrille, & de la réconciliation de Jean d'Antioche. Nous nous proſternons à vos pieds, ajoûtent-ils, pour vous ſupplier de nous tendre la main, d'ordonner qu'on faſſe une enquête de tout ceci, & d'y apporter le remede; rappeller les paſteurs chaſſez injuſtement, & raſſembler les oüailles diſperſées qui ſont en danger de leur ſalut: ne voulant pas recevoir de la main des hérétiques, le baptême, ou la communion myſtique, qu'on ne leur permet pas de recevoir de la main des orthodoxes. Nous qui ſommes de differentes provinces, c'eſt-à-dire de l'Euphrateſienne, de l'une & de l'autre Cilicie, de la ſeconde Cappadoce, de Bithynie, de Theſſalie, & de Meſie; nous ſerions allez il y a long-tems vous en porter nos plaintes avec des torrens de larmes, ſi nous n'étions retenus par la crainte des loups, qui menacent nos troupeaux. Nous envoyons à notre place des clercs & des moines, pour exciter la ferveur de votre zéle, à venir promptement c. 116. c. 117.

à notre ſecours. Cette lettre fut envoyée; mais il eſt aiſé de juger, qu'elle ne pouvoit avoir d'effet à Rome, où l'on avoit ſi ſolemnellement approuvé la doctrine
c. 119. de ſaint Cyrille, les actes du concile d'Epheſe, & la réconciliation de Jean d'Antioche. Toutefois cette lettre n'eſt pas inutile; pour montrer que juſques aux extrémitez de l'Orient, les évêques étoient perſuadez qu'ils étoient tous en droit de s'adreſſer au pape, pour ſe plaindre des vexations de leurs ſupérieurs, & des deſordres de l'égliſe.

AN. 434. XXVII. Mort de Maximien.

Cependant Maximien, évêque de Conſtantinople mourut ſubitement le douziéme d'Avril 434. ſous le conſulat d'Aſper & d'Areobinde, après avoir gouverné paiſiblement cette égliſe pendant deux ans & cinq mois. Le jour de ſa mort étoit le jeudi-ſaint. Les Neſtoriens, qui étoient en grand nombre à Conſtantinople, s'aſſemblerent en pluſieurs endroits de la ville, demandant avec de grands cris, que Neſtorius fût rappellé, & menaçant de mettre la ville en péril, & de brûler l'égliſe. L'empereur Theodoſe craignant qu'il n'y eût du trouble, fit ſur le champ élire & introniſer Proclus, avant que Maximien fût enterré, & Proclus fit ſes funerailles. Il avoit été lecteur dès ſa premiere jeuneſſe, & avoit étudié ſous les maîtres de rhétorique. Etant en âge d'homme, il s'attacha à l'évêque Atticus, & écrivoit ſous lui: comme il faiſoit du progrès, Atticus l'ordonna diacre: enſuite il fut prêtre, & Siſinnius l'ordonna évêque de Cyzique, comme il a été dit. Le peuple ne l'ayant point voulu recevoir, il demeura à Conſtantinople, faiſant les fonctions de prêtre: toutefois ſon ordination pour Conſtantinople fut regardée comme une tranſlation: mais

Proclus évêque de Conſtantinople.

Socr. VII. c. 40. Coll. Lup. al. Synod. Balnz. ap. 850.

Socr. c. 41.

Sup. liv. XXIV. n. 14.

mais on rapporta des lettres du pape ſaint Celeſtin à S. Cyrille, à Jean d'Antioche, & à Rufus de Theſſalonique, qui levoient la difficulté, & montroient que rien n'empêchoit une telle tranſlation. Ces lettres devoient avoir été données deux ans auparavant, lorſqu'il fut queſtion d'élire un évêque de Conſtantinople à la place de Neſtorius. A l'occaſion de cette tranſlation, Socrate rapporte quatorze exemples d'évêques transferez pour l'utilité de l'égliſe. AN. 434. *Socr. VII. c. 36.*

Les évêques qui avoient élû Proclus, écrivirent une lettre ſynodique, que l'on envoya en Orient, pour la faire ſigner à tous les évêques, ſous peine d'être dépoſez, comme ſchiſmatiques. Pour lui, il imita toutes les bonnes qualitez d'Atticus, dont il avoit été diſciple, & pouſſa encore plus loin la douceur & la patience, même envers les hérétiques : croyant cette voie plus propre à les ramener, que celle de la rigueur. De ſon tems, ſainte Melanie la jeune vint à Conſtantinople à la priere de ſon oncle Voluſien, qui étant préfet de Rome, y avoit été envoyé en ambaſſade. C'eſt le même Voluſien ami du tribun Marcellin, à qui ſaint Auguſtin avoit autrefois écrit. Il étoit demeuré païen; mais alors il ſe convertit par les exhortations de ſa niéce, & les inſtructions de l'évêque Proclus; & étant tombé malade, il fut baptiſé, & mourut peu de tems après. Cette même année 434. premiere de Proclus, le quinziéme de Décembre, l'empereur Theodoſe ordonna que les biens des clercs & des moines, qui mouroient ſans héritiers, appartiendroient à l'égliſe ou au monaſtere. *Lup. c. 150.* *Vita S. Mel. ap. Sur. 31. Janu. Phot. cod. 53. Sup. XXII. n. 58. XXIV. n. 22.* *L. 1. c. Theod. de bon. cleric. Lib. 5.*

XXVIII. Pourſuites contre les ſchiſmatiques.

Jean d'Antioche reçut l'avis de l'ordination de Proclus, par une lettre de Taurus préfet du prétoire;

AN. 434. & en témoigna bien de la joie, par la connoiſſance
Lup. c. 123. particuliere qu'il avoit du mérite de Proclus. Mais, ajoûte-t-il dans ſa réponſe, comme vous avez fait cette bonne œuvre, je vous prie de penſer auſſi à la paix de ces quartiers : car il y a quelque peu d'indociles, qui tiennent à injure la paix que Dieu nous a donnée par le miniſtere de l'empereur ; & qui abuſent de votre douceur & de la nôtre. Jean d'Antioche n'en
c. 124. demeura pas-là. Il envoya à Conſtantinople un nommé Verius, qui ſollicita, & obtint un ordre de l'empereur, pour obliger tous les évêques d'Orient de communiquer avec lui, ou de quitter leurs égliſes. Cet ordre fut adreſſé au queſteur Domitien, qui le
c. 125. fit ſçavoir à Hellade de Tarſe, l'exhortant à y obéir de bonne grace, & à ſe réunir à Jean, avec tous les évêques de la premiere & de la ſeconde Cilicie, avant qu'il fût obligé de publier ces lettres.

Il y eut auſſi un ordre de l'empereur, portant défenſes aux évêques Orientaux, d'aller à la cour, ni de ſortir de leurs égliſes. Jean d'Antioche l'envoya à A-
c. 126. lexandre d'Hieraple, afin qu'il le notifiât à ſes ſuffragans. Mais Alexandre qui ne communiquoit plus avec Jean, fit recevoir la lettre par ſon ſecrétaire, & adreſſa la réponſe à l'officier de l'empereur, qui lui avoit
c. 127. apporté la lettre de Jean. Au reſte il promit d'obéir, c'eſt-à-dire, de ne point aller à la cour, & de demeurer chez lui. Cependant lui & les ſix évêques de ſa
c. 129. province écrivirent aux évêques de Syrie, de la premiere & de la ſeconde Cilicie, & de la ſeconde Cappadoce, pour les animer contre Jean d'Antioche; ſe plaignant que l'égliſe eſt troublée par des ordinations illicites, le ſacerdoce rendu vénal, & proſtitué

à des gens d'une vie infâme. Alexandre marque dans sa souscription, qu'il y a plus d'un an qu'il ne communique plus avec Jean d'Antioche : ce qui convient à l'an 434. Melece de Mopsueste, & trois autres de la seconde Cilicie, déclarerent qu'ils demeuroient fermes contre Jean d'Antioche : les évêques des autres provinces ne répondirent rien de décisif. Les ordinations illicites, dont se plaignent ces schismatiques, sont deux, particulierement celle d'Athanase prêtre & œconome de Dolichium, ordonné évêque de la même église à la place d'Abib ; & de Marinien ordonné évêque de Barbalisse à la place d'Acillin. Il y avoit des reproches contre les mœurs de ces deux nouveaux évêques Athanase & Marinien, & d'ailleurs on se plaignoit que ces ordinations étoient faites sans le métropolitain & les évêques de la province. Mais s'agissant de chasser les schismatiques, on n'avoit garde de demander leur consentement. Alexandre d'Hieraple & ses suffragans tenterent de mettre dans leurs intérêts les princesses, c'est-à-dire, sainte Pulcherie & ses sœurs. Ils leur envoyerent donc des clercs & des moines, chargez d'une lettre, où ils se plaignent de la persécution de Jean d'Antioche ; qu'il a ordonné dans leur province deux évêques d'une vie scandaleuse : qu'il en a ordonné un de nouveau dans l'église du martyr S. Serge, qui est du diocèse d'Hieraple. Ils supplient les princesses de représenter à l'empereur tous ces desordres, & les faire réparer par son autorité ; mais on ne voit pas que cette lettre ait eu d'effet. Alexandre se plaint encore ailleurs de cette église de S. Serge qu'on lui avoit enlevée, où il dit avoir employé près de trois cens livres d'or, & endetté

AN. 434.

c. 131.

c. 130.

c. 132.

c. 133. 135. 165.

c. 135.

c. 165.

AN. 434. son égliſe. C'eſt qu'il l'avoit rebâtie magnifiquement.

cap. 137. Proclus de ſon côté, voulut faire chaſſer de Marcianople Dorothée, métropolitain de Meſie, & écrivit contre lui au clergé & au peuple de cette égliſe : mais ils étoient trop attachez à leur évêque, & le ſoûtinrent fortement. Dorothée écrivant ces nouvelles à Alexandre d'Hieraple, l'invitoit de venir à Conſtantinople pour parler à l'empereur ; & ce fut peut-être la cauſe de l'ordre qui défendit aux Orientaux de venir à la cour.

XXIX. Juſtification de S. Cyrille.

Conc. Epheſ. p. 3. c. 37. Il y avoit au contraire des catholiques qui blâmoient S. Cyrille, & prétendoient qu'il s'étoit trop relâché, dans l'accommodement avec les Orientaux. Ils reprenoient leur expoſition, & diſoient : Pourquoi Cyrille a-t-il ſouffert, & même approuvé qu'ils nommaſſent deux natures ? Les Neſtoriens diſent qu'il eſt de leur ſentiment, & en impoſent à ceux qui ne ſavent pas exactement la vérité. Il falloit que ces mauvais bruits fuſſent répandus à Conſtantinople, puiſque ſaint Cyrille les marque dans une lettre au prêtre Euloge, qui y réſidoit de ſa part ; & qui eſt une inſtruction de la maniere d'y répondre, & une explication

Ibid. c. 38. préciſe de la doctrine catholique ſur ce point. Il écrivit auſſi à Donat évêque de Nicopolis en Epire, pour prévenir ces ſortes de calomnies, qu'il eût rétracté ce qu'il avoit écrit contre Neſtorius ; & lui raconte tout ce qui s'étoit paſſé dans cet accord, & la négociation de Paul d'Emeſe.

c. 35. Il en rendit compte à Acace, évêque de Melitine en Armenie, ſon ancien ami : & après lui avoir rapporté le fait, il ajoûte : Les partiſans de Neſtorius

p. 1115. D. déſeſperez de ſe voir abandonnez, reſſemblent à des

gens qui ſe noient, & ſe prennent à ce qu'ils peuvent. Ils déchirent malicieuſement ceux qui ne ſont pas dans leurs ſentimens. Ils diſent que les Orientaux n'ont point renoncé aux erreurs de Neſtorius; & m'accuſent moi-même de penſer le contraire de ce que j'ai écrit, & d'avoir reçû un nouveau ſymbole, comme au mépris de l'ancien. Mais quoi? ſi Neſtorius avoit lui-même condamné ſes erreurs, & donné par écrit une confeſſion de foi catholique, diroit-on qu'il auroit fait un nouveau ſymbole? Il explique enſuite combien l'expoſition de foi qu'il avoit reçûe des Orientaux, eſt différente de la doctrine de Neſtorius.

Le même Acace ayant demandé à S. Cyrille l'explication myſtérieuſe du bouc émiſſaire, dont il eſt parlé dans le Lévitique, ſaint Cyrille lui écrivit une grande lettre, où il dit que c'eſt une figure de Jeſus-Chriſt, auſſi-bien que l'autre bouc qui étoit immolé en même tems: Que ce dernier repréſente l'humanité, ſelon laquelle il a ſouffert pour nous: & l'autre ſignifie la divinité, ſelon laquelle il a été libre & exempt de la mort. Il explique de même les deux oiſeaux que le lépreux devoit offrir pour ſa purification: à cette occaſion, il s'étend ſur le myſtere de l'incarnation, & explique au long l'unité de perſonne en deux natures. S. Cyrille écrivit auſſi pour ſa juſtification à Succeſſus évêque de Dioceſarée en Iſaurie, qui l'avoit conſulté, s'il falloit dire qu'il y a deux natures en Jeſus-Chriſt. D'abord il établit contre Neſtorius, que Jeſus-Chriſt eſt un, & devant & après l'incarnation: puis il ajoûte que cette union vient du concours des deux natures: qu'après l'union, nous ne les diviſons plus; mais que nous diſons comme les peres, une na-

Levit. XVI. 5. Cyr. Epiſt. p. 121. Conc. Epheſ. 3. p. c. 36.

Epiſt. p. 127.

Lev. XIV. 4. &c.

Epiſt. Cyr. p. 135.

ture de Dieu verbe incarnée : ce qu'il explique auſſi-
p. 137. E. tôt en diſant qu'il y a deux natures unies, mais que Jeſus-Chriſt eſt un. Et il apporte l'exemple de la nature humaine, où chaque homme eſt un, quoique compoſé d'ame & de corps, qui ſont de nature ſi différente. Il répond enſuite à une autre queſtion : comment le corps de Jeſus-Chriſt eſt divin après la réſurrection : non qu'il ait changé de nature, mais parce qu'il eſt délivré des infirmitez humaines.

Epiſt. p. 141. Succeſſus lui ayant envoyé quelques objections ſur cette explication, il y répondit par une ſeconde lettre encore plus ample, pour montrer, qu'en diſant une nature, il n'admet aucune confuſion, ni aucun mélange ; parce que la divinité eſt immuable, & que l'humanité demeure entiere en Jeſus-Chriſt, puiſque ce n'eſt pas ſimplement une nature, mais une nature incarnée. Il marque dans l'écriture trois ſortes d'expreſſions, en parlant de Jeſus-Chriſt : les unes qui
p. 148. B. conviennent à la divinité ſeule, les autres à l'humanité ſeule, les autres à toutes les deux enſemble. Ces deux lettres tendent, comme les précédentes, à juſtifier ſaint Cyrille, au ſujet de la réunion avec les Orientaux.

Conc. Epheſ. 3. ſ. Il écrivit une lettre à peu près ſemblable à Valerien évêque d'Icone, pour expliquer la foi catholique ſur l'incarnation, & il ajoûte à la fin : J'apprens que quelques impertinens publient que l'erreur de Neſtorius a prévalu chez les évêques d'Orient ; c'eſt pourquoi j'ai crû néceſſaire de vous inſtruire ſur ce point. Il rapporte enſuite comme Jean d'Antioche, & les autres ſe ſont expliquez nettement, & ajoûte : Si donc on les accuſe d'être dans d'autres ſentimens;

ne le croyez pas : renvoyez ceux qui le diront, comme des trompeurs ; & ſi l'on montre des lettres en leur nom, tenez-les pour ſuppoſées. Il écrivit de même à Maxime diacre d'Antioche, qui faiſoit difficulté de communiquer avec l'évêque Jean, parce qu'il avoit reçû à ſa communion des Neſtoriens, que Maxime ne croyoit pas bien convertis. Saint Cyrille lui conſeille de ſe contenter de leur abjuration extérieure, ſans vouloir trop pénétrer dans leurs conſciences. *Epiſt. ad Max. to. 5. p. 192.*

XXX. Lettres de S. Iſidore de Peluſe. *Lib. 1. Epiſt. 370.*

Saint Iſidore de Peluſe avoit blâmé S. Cyrille, comme entretenant la diviſion. Les exemples de l'écriture m'épouvantent, diſoit-il, & m'obligent de vous écrire ce qui eſt néceſſaire. Si je ſuis votre pere, comme vous dites, je crains l'exemple d'Heli : ſi je ſuis votre fils, comme il eſt plus véritable, puiſque vous repréſentez ſaint Marc, je crains l'exemple de Jonathas, qui n'empêcha pas ſon pere de conſulter la Pythoniſſe. Afin donc que nous ne ſoyons pas condamnez tous deux, finiſſez cette contention : ne tournez pas contre l'égliſe la vengeance d'une injure particuliere, & ne faites pas une diviſion éternelle, ſous prétexte de religion. Mais quand il eut appris ce que ſaint Cyrille avoit écrit pour contenter les Orientaux, il craignit qu'il ne ſe fût trop relâché, & lui écrivit en ces termes : Vous devez demeurer toûjours invariable, ſans trahir par crainte l'intérêt du ciel, ni paroître contraire à vous-même ; car ſi vous comparez ce que vous venez d'écrire, avec vos écrits précédens, vous verrez que l'on peut vous accuſer de flatterie, de legereté, ou de varieté ; & de ne pas imiter ces illuſtres champions, qui ont mieux aimé paſſer toute leur vie dans un rude exil, que de prêter ſeulement l'oreille à une opinion erronée. *Lib. 1. epiſt. 324.*

On voit par la premiere de ces deux lettres, que S. Iſidore étoit alors fort âgé; puiſque S. Cyrille évêque d'un ſi grand ſiége, le traitoit de pere. On voit dans l'une & dans l'autre la liberté avec laquelle il écrivoit, & qui reluit dans toutes ſes lettres. Il y en a grand nombre de dogmatiques, ſoit pour expliquer des paſſages difficiles de l'écriture ſainte, ſoit pour établir les dogmes de la religion. Il y en a de diſcipline, pour inſtruire les eccléſiaſtiques, & les évêques même, & en particulier pour les moines. Enfin il y en a de morale, pour l'inſtruction des laïques de tous états & de toutes conditions.

Lib. III. ep. 195. Etant conſulté ſur l'effet du baptême des enfans, il répond, que c'eſt en avoir une idée trop baſſe, de croire qu'il ne ſert qu'à purifier leur ame de la tache contractée par le péché d'Adam. Il l'orne de plus, de quantité de graces ſurnaturelles par la régénération, la ſanctification & l'adoption; l'homme devient un même corps avec Jeſus-Chriſt & eſt uni à ſa chair, par la participation des ſaints myſteres. C'eſt qu'on ne donnoit point le baptême ſans l'euchariſtie, même aux enfans; & l'on tenoit l'un & l'autre néceſſaire, pour le ſalut, comme il dit dans une autre lettre. *Lib. II. ep. 51.*

XXXI. Autres pourſuites contre les ſchiſmatiques.

Le premier ordre de l'empereur contre les Orientaux ſchiſmatiques n'ayant pas eu grand effet, il y en eut un ſecond contre quatre évêques en particulier: Hellade de Tarſe, Maximin d'Anazarbe, Alexandre d'Hieraple, & Theodoret; portant qu'ils communiquaſſent à Jean d'Antioche, ou qu'ils quittaſſent leurs égliſes. Cet ordre fut adreſſé par le comte Titus, vicaire d'Orient, à Denis, maître de la milice, qui le ſignifia à chacun des quatre évêques. Hellade eut *Coll. Lup. c. 142.*

auſſi

auſſi avis de Conſtantinople par ſes correſpondans, c. 143.
que Proclus étoit en grand crédit; & qu'il devoit en- c. 144.
voyer à Jean d'Antioche ſa lettre ſynodique, avec des lettres de l'empereur; afin que ceux qui ne les recevroient point, fuſſent chaſſez de leurs égliſes. Hellade fit part de ces nouvelles à Melece de Mopſueſte, lui demandant ce qu'il falloit faire. Melece répondit: qu'il ne pouvoit reconnoître pour évêque, ni Proclus, c. 145.
ni Jean d'Antioche; & que quand tout le monde ſuivroit la vanité du ſiécle préſent, il étoit réſolu de garder ſa conſcience pure. Il dit ailleurs: Depuis l'union de Jean avec Cyrille, je n'ai reçu qu'une fois de ſes lettres par un magiſtrien; mais je les jettai au viſage du porteur: en ſorte qu'il n'oſa pas même demander réponſe. Auſſi ce Melece fut un de ceux qui perſeverérent dans le ſchiſme juſqu'à la fin. c. 155.

Le comte Titus écrivit à Theodoret, & en même c. 155.
tems aux moines, & en particulier aux trois plus illuſtres d'entre eux, ſaint Jacques de Niſibe le jeune, S. Siméon Stylite, & ſaint Baradat. La lettre à Theodoret portoit que s'il ne conſentoit à la paix, il ſeroit chaſſé, & un autre ordonné à ſa place. Il ne fit que rire de cette menace: mais il fut fort touché des inſtances que les ſaints moines lui firent pour la paix, & de leurs reproches. D'abord il en fut irrité, & prêt, de dépit, à quitter la ville & la province, & à ſe retirer en quelque ſolitude, pour rentrer dans la vie monaſtique: mais ces ſaints moines lui promirent de l'accompagner, pour conférer tous enſemble avec Jean d'Antioche, en un lieu nommé Gindare, à michemin de Cyr & d'Antioche: car Theodoret ne vouloit pas aller à Antioche, de peur de communiquer

trop ouvertement avec Jean. Il fit part de tout ceci à Alexandre d'Hieraple, qui lui répondit : J'apprens que l'héréſie de ceux qui ſont Dieu paſſible, prévaut à Conſtantinople & à Antioche, où on la prêche ouvertement. Il nomme ainſi la doctrine catholique. Je ſuis affligé, continue-t-il, de l'empreſſement des ſaints moines, contre nous : mais quand ils reſſuſciteroient tout ce qu'il y a de morts depuis le commencement du monde, je les prie de ſe tenir en repos, & de prier pour nous : s'ils nous condamnent, que Dieu leur pardonne. Ils ne ſont pas de plus grande autorité que les apôtres, ou les anges du ciel, que Jeſus-Chriſt anathématiſe par la bouche de ſaint Paul, s'ils prêchent au-delà de ſon évangile : ſi vous leur envoyez quelqu'un, aſſûrez-les que quand même Jean me donneroit tout le royaume des cieux, je ne communiquerai pas avec lui, juſqu'à ce que l'on ait corrigé ce qui a cauſé ce naufrage univerſel de la foi. Dieu ſoit loué : ils ont pour eux les conciles, les ſiéges, les royaumes, les juges ; & nous avons Dieu & la pureté de ſa foi.

Gal. 1.

c. 148. Theodoret lui répondit : Je vous prie, ne ſongez pas ſeulement à la foi, mais encore à la paix des égliſes, qui ſont en vérité trop ébranlées ; & nous devenons la fable du peuple. Et ailleurs : A ce que je vois, *c. 151.* notre opiniâtreté ne produira rien de bon : les égliſes ſeront troublées, & nos troupeaux expoſez aux loups. Il eſt à craindre que Dieu ne nous puniſſe de cette rigueur exceſſive, & de ce que nous regardons plus notre intérêt, que celui des peuples. Balancez le gain & la perte, & choiſiſſez le moindre mal. Alexandre repliqua : Il eſt inutile de tant redire les mêmes *c. 152.*

choſes ; reliſez mes lettres ſans m'importuner davantage. Vive Dieu, en comparant les avantages, je préfere le deſir de Dieu & du royaume des cieux, à l'honneur & à la gloire du ſiécle ; & en comparant les pertes, j'aime mieux ſouffrir ici l'exil, la mort & les railleries des hommes, que le ſupplice éternel. Ne vous étonnez pas, ſi nous écrivons différemment. Vous croyez Cyrille catholique ; & moi je le crois hérétique. Quand on chaſſoit de notre tems les bienheureux évêques Melece, Euſebe, Barſes, & les autres, Dieu prenoit ſoin de leurs égliſes, & il ne leur en a pas demandé compte. Faites ce que vous jugerez utile à la vôtre. Il dit encore, écrivant à Melece de Mopſueſte : Dieu ſe contenta d'un ſeul homme au tems du déluge, & de trois à Babylone dans la fournaiſe. *Sup. liv.* XVI. n. 26. 33. XVII. 17. c. 156.

XXXII. Réunion de Theodoret & des Ciliciens. c. 160. 161. 163.

Theodoret ayant conferé avec Jean d'Antioche, convint qu'on ne parleroit point de la dépoſition de Neſtorius, mais ſeulement de la foi, dont ils étoient d'accord, & rentra ainſi dans ſa communion. Maximin d'Anazarbe, & les autres évêques de la ſeconde Cilicie, accepterent ces conditions, & écrivirent en corps à Jean d'Antioche, pour rentrer en ſa communion : à la réſerve de Melece de Mopſueſte, qui demeura dans le ſchiſme, diſant : Que m'importe d'être en grande ou petite compagnie. Theodoret fit encore entrer dans cette paix Hellade de Tarſe, & les autres évêques de la premiere Cilicie. Ceux d'Iſaurie ſe rendirent auſſi. Melece étant demeuré ſeul opiniâtre de toute la Cilicie, Jean d'Antioche le dépoſa ; ordonna à ſa place évêque de Mopſueſte Chomaſius ou Thomas ; & obtint un ordre de l'empereur, pour envoyer Melece en exil à Melitine en Armenie. c. 157. 159. c. 158. c. 160. 161. c. 166. 168. 171. c. 173. 174. 175. c. 176. 177. c. 179.

AN. 435. Theodoret fit alors ſes derniers efforts pour gagner Alexandre d'Hiéraple. Il lui écrivit dans les termes les plus ſoumis, diſant : qu'il ſe jette à ſes pieds, & *c.* 166. 168. qu'il embraſſe ſes genoux. Il écrivit à Mocime, œconome de ſon égliſe. Il écrivit même à Neſtorius, pour le prier d'exciter Alexandre à la paix, ſi toutefois cette lettre de Theodoret eſt véritable. Alexandre *c.* 170. répondit à Theodoret : Je crois que vous n'avez rien omis, pour le ſalut de ma malheureuſe ame ; vous avez *c.* 167. même fait plus que le bon paſteur de l'évangile, qui n'a cherché qu'une fois la brebis égarée. Tenez-vous donc en repos, & ceſſez déſormais de vous fatiguer, & nous auſſi. Je ne me mets pas en peine de ce que font les Ciliciens & les Iſaures : mais quand tous ceux qui ſont morts depuis le commencement du monde reſſuſciteroient, & nommeroient piété, l'abomination d'Egypte, je ne les croirois pas plus dignes de foi, que la ſcience que Dieu m'a donnée. Et enſuite : Je ne ſuis pas inſenſé, je ne radote pas encore : épargnez, je vous prie, ma vieilleſſe ; car je ſuis prêt à ſouffrir mille morts, plutôt que de conſentir à une telle communion. Après cela Alexandre ne vouloit plus, ni parler, ni écrire à aucun de ſes amis ſur le ſujet de cette paix : ni même les voir, ni penſer à eux.

c. 172. Theodoret s'adreſſa donc à Jean d'Antioche, pour
c. 178. le prier d'avoir patience, & d'empêcher que l'on n'im-
c. 172. portunât davantage ce vieillard. Vous connoiſſez ſa vertu, dit-il : il ne ſouhaite que d'être en repos : le tems pourra l'adoucir, & quand il ne changeroit pas, il n'y a rien à craindre. Il ne peut, ni ne veut exciter aucun trouble : mais s'il eſt chaſſé, il en arrivera un grand mal : l'égliſe ſera diviſée à Conſtantinople &

en pluſieurs autres villes, où quelques-uns par ignorance le croient défenſeur de la foi la plus pure, & vous vous attirerez de grands reproches. AN. 435.

XXXIII. Alexandre chaſſé d'Hieraple.

Alexandre demeurant toujours inflexible, le comte Denis, & ſon lieutenant Titus lui écrivirent, pour l'exhorter en amis d'obéir à l'ordre de l'empereur, ſe ſoumettre au concile d'Epheſe, & communiquer avec Jean d'Antioche; autrement qu'ils ne pourroient ſe diſpenſer d'en venir à l'exécution, le chaſſer de ſon égliſe, & l'envoyer en exil. Alexandre répondit: qu'il étoit près de ſouffrir la perſécution, priant ſeulement qu'on le fît ſortir ſans bruit. Titus écrivit à Lybien, gouverneur de l'Eufrateſie, de chaſſer Alexandre, s'il perſéveroit; & de mettre en ſa place celui que le concile des évêques auroit ordonné: lui donnant pouvoir de ſe ſervir pour cet effet des ſoldats qui étoient dans la ville. Si vous avez beſoin, ajoûte-t-il, de plus grande force, ou ſi notre préſence y eſt néceſſaire, il ſuffira d'en avertir. Lybien reçut cet ordre avec la lettre de l'empereur, qui y étoit jointe, le quinziéme d'Avril 435. c. 180. 181. c. 182. c. 183. c. 184.

Alexandre obéit auſſi-tôt, & ſe retira, témoignant peu d'attachement à l'épiſcopat: mais toute la ville d'Hieraple fut dans une étrange conſternation. Ce n'étoit que larmes & cris dans les rues: ils diſoient qu'ils avoient perdu leur pere & leur paſteur, qui les avoit inſtruits dès l'enfance. Ils relevoient ſa doctrine & la ſainteté de ſa vie. Ils s'emportoient contre les auteurs de ſon exil, & contre l'empereur même: ils fermerent les égliſes, & ne reſpiroient que la ſédition. Enfin ils menaçoient d'attenter ſur leur propre vie, ſi on ne leur rendoit leur évêque. Le gouverneur c. 185. c. 186.

AN. 435. Lybien arrêta la ſédition, & fit ouvrir les égliſes, & célebrer les offices à l'ordinaire : mais il envoya au comte d'Orient & à Jean d'Antioche la relation de tout ce qui s'étoit paſſé, & la requête du peuple d'Hie-
c. 118. raple, faite par des acclamations dans l'égliſe. Jean d'Antioche leur écrivit, qu'il avoit employé tous les moyens poſſibles pour ramener Alexandre ; mais ſon arrogance, ajoûte-t-il, & ſon obſtination l'ont rendu inexorable. Encore à préſent, s'il ſe corrige, nous ſommes prêts à le recevoir, & à vous le renvoyer avec joie : que s'il veut lui-même ſe précipiter, nous avons ſatisfait à Dieu & aux hommes.

XXXIV. Fin de Neſtorius.

Conc. Eph. p. 3. c. 45. l. ult. C. Th. de har.

Neſtorius étoit demeuré juſques-là dans ſon monaſtere auprès d'Antioche. Enfin il y eut contre lui une loi de l'empereur Theodoſe, qui ordonna que ſes ſectateurs ſeroient nommez Simoniens, comme imitateurs de Simon le magicien, & que ſes livres ſeroient ſupprimez & brûlez publiquement : avec défenſe à ſes ſectateurs, de faire aucune aſſemblée, ſous peine de confiſcation de tous leurs biens. Cette loi fut publiée en latin & en grec, afin que tout le monde en eût connoiſſance, & eſt datée du troiſiéme des nones d'Août, ſous le quinziéme conſulat de Theodoſe, c'eſt-à-dire, du troiſiéme d'Août 435.

Conc. Eph. p. 3. c. 15. L'année ſuivante 436. il y eut un reſcrit adreſſé à Iſidore, préfet du prétoire & conſul, qui lui ordonne d'envoyer Neſtorius en exil à Petra, avec confiſcation de tous ſes biens, au profit de l'égliſe de Conſtantinople.

Evag. l. hiſt. c. 7. Neſtorius fut donc chaſſé de ſon monaſtere, où il avoit demeuré paiſiblement quatre ans entiers, depuis ſa dépoſition. Quoique le reſcrit de ce banniſ-

ſement parle de Petra, qui eſt en Arabie, il eſt certain qu'il fut envoyé dans le déſert d'Oaſis, proche de l'Egypte : ſoit que l'ordre fût changé avant l'exécution, ou qu'on l'eût transferé d'un lieu à un autre. La ville d'Oaſis ou Ibis (car elle avoit ces deux noms) fut pillée quelque tems après par les Blemmyens, barbares voiſins, qui en enleverent pluſieurs captifs, & Neſtorius lui-même : mais enſuite ils les renvoyerent, & ils revinrent à Panopolis ; d'où Neſtorius écrivit au gouverneur de Thebaïde, de peur qu'on ne l'accusât de s'en être fui. Le gouverneur le fit conduire de Panopolis à Elephantine, qui étoit ſur la frontiere ; puis il le fit ramener à Panopolis ; & de-là encore transferer à un autre lieu du même territoire ; & il y eut ordre pour l'envoyer à un quatriéme exil. Enfin il mourut accablé de vieilleſſe & d'infirmitez : & on a dit que ſa langue fut rongée des vers. AN. 436.

Les ſchiſmatiques comptoient juſques à quinze évêques, qui avoient perdu leurs ſiéges, pour n'avoir pas voulu ſe réunir à ſaint Cyrille & à Jean d'Antioche ; ſçavoir, Alexandre d'Hieraple, métropolitain de l'Eufrateſie, qui fut envoyé en Egypte aux mines de Famothis. Dans la même province, Abib de Dolichium chaſſé, Acilin de Barbaliſſe, auſſi chaſſé, & enſuite rétabli, en communiquant à Jean d'Antioche, ſans toutefois approuver la dépoſition de Neſtorius. Eutherius de Tyane, métropolitain de la ſeconde Cappadoce, relegué à Scythopolis ; d'où il fut encore chaſſé, & mourut à Tyr. Zenobe de Zephyrium dans la premiere Cilicie, qui quitta ſon égliſe de lui-même, & fut enſuite relegué à Tiberiade, d'où il fut encore chaſſé. Melece de Mopſueſte dans la ſeconde *Coll. Lup. c. 190.*

AN. 436. Cilicie, relegué à Melitine en Armenie, où il mourut. Ils prétendoient qu'Acace évêque catholique de Melitine, l'avoit fait beaucoup ſouffrir. Anaſtaſe de Tenedos, & Pauſien d'Hypate quitterent d'eux-mêmes leurs égliſes. Theoſebe de Chios, ou plutôt Ceos en Bithynie, mourut dans ſon égliſe, ſans en être chaſſé, quoiqu'il n'eût ni conſenti à la dépoſition de Neſtorius, ni communiqué avec ſaint Cyrille; mais apparemment il étoit dépoſé. Voilà pour l'Aſie. En Europe, Dorothée de Marcianople, métropolitain de Meſie, fut chaſſé & relegué à Ceſarée de Cappadoce: Valeane & Eudoce de la même province ſe retirerent d'eux-mêmes. Baſile de Lariſſe, métropolitain de Theſſalie, ſouffrit beaucoup, à ce qu'ils diſoient, ſans jamais vouloir condamner Neſtorius. Maximin ou Maxime de Demetriade, en la même province, quitta ſon égliſe auſſi-tôt après la dépoſition de Neſtorius. Julien de Sardique, métropolitain d'Illyrie, refuſa de même de le condamner. En tout, il n'y en eut que ſix de chaſſez.

XXXV. Second voyage d'Ariſtolaüs. *Coll. Lup. c. 194. & 191.*

L'édit contre Neſtorius fut envoyé en Orient par le tribun Ariſtolaüs, pour le faire recevoir de tous les évêques. Nous avons la lettre ſynodale de ceux de la premiere Cilicie, c'eſt-à-dire, d'Hellade de Tarſe, avec quatre autres. Elle eſt adreſſée à l'empereur, & porte qu'Ariſtolaüs étant venu chez eux par ſon ordre, ils ont obéi volontiers. Nous embraſſons, diſent-ils, la communion du ſaint concile d'Epheſe; nous tenons pour dépoſé Neſtorius, jadis évêque de Conſtantinople, & nous l'anathématiſons, à cauſe des impiétez qu'il a enſeignées de vive voix, ou par écrit, nous conformant aux ſaints évêques, Sixte de Rome, Proclus

clus de Conſtantinople, Cyrille d'Alexandrie, Jean d'Antioche, & tous les autres; & anathématiſons avec eux Neſtorius, & ceux qui ſoûtiennent les mêmes impiétez. Il eſt remarquable qu'ils donnent le ſecond rang à l'évêque de Conſtantinople. AN. 436.

S. Cyrille ayant appris que quelques évêques d'Orient prétendoient n'être obligez qu'à ce que la lettre de l'empereur contenoit expreſſément, & ne condamnoient Neſtorius, que de bouche, écrivit à Ariſtolaüs: que ſi l'on vouloit aſſûrer la paix, il falloit les obliger, non-ſeulement à anathématiſer Neſtorius & ſa doctrine, mais encore à déclarer qu'il n'y a qu'un ſeul Jeſus-Chriſt Fils de Dieu: le même engendré de Dieu avant les tems, & d'une femme dans les derniers tems, ſelon la chair: en ſorte que c'eſt une ſeule perſonne, ſuivant qu'il l'explique dans ſa lettre. Il envoya la même formule à Jean d'Antioche, comme néceſſaire pour lever toutes les chicanes. Car j'ai appris, dit-il, qu'il y a des évêques de vos quartiers, qui anathématiſant Neſtorius & ſes dogmes, ne laiſſent pas de prétendre les établir d'ailleurs; & ſoûtiennent qu'il n'a été condamné que pour le ſeul nom de mere de Dieu, qu'il ne vouloit pas admettre. Il ſe plaignit en particulier de Theodoret. Je croyois, dit-il à Jean d'Antioche, que m'ayant écrit, & ayant reçû mes lettres, il avoit embraſſé la paix ſincerement: cependant j'ai appris par le prêtre Daniel, qu'il n'a point anathématiſé les blaſphêmes de Neſtorius, ni ſouſcrit à ſa condamnation. Jean d'Antioche écrivit à Proclus, ſur ce ſecond voyage d'Ariſtolaüs, qu'il chargea apparemment de ſa lettre. Tous les évêques d'Orient, dit-il, comme ceux de

c. 194. 209.

c. 195.

c. 210.

c. 117.

AN. 437. tout le reſte du monde, ont reconnu & condamné l'erreur de Neſtorius, & approuvé ſa dépoſition. Nous ſommes tous d'avis de ne rien ôter, ni ajoûter au ſymbole de Nicée. Nous l'entendons comme les ſaints évêques nos prédeceſſeurs: en Occident, Damaſe, Innocent, Ambroiſe: en Grece & en Illyrie, Methodius: en Afrique, Cyprien: à Alexandrie: Alexandre, Athanaſe, Theophile: à Conſtantinople, Nectaire, Jean, Atticus: dans le Pont, Baſile & Gregoire: en Aſie, Amphiloque, Optimus: en Orient, Euſtathe, Melece, Flavien. Il inſere le ſymbole de Nicée, puis il ajoûte: Nous vous mandons ceci, pour ſatisfaire ceux qui ont beſoin de l'être; car pour nous, nous avons fait & dit tout ce qu'il falloit il y a quatre ans, au retour du bienheureux Paul: C'eſt Paul d'Emeſe; & il paroît ici que cette lettre eſt de l'an 437. Mais je ne ſçais d'où vient ce fâcheux retour, ſur nous & ſur toutes nos égliſes: tous les évêques de la côte maritime ont conſenti & ſouſcrit; ceux de la ſeconde Phenicie, les Ciliciens dès l'année paſſée, les Arabes par Antiochus leur métropolitain; la Méſopotamie, l'Oſroëne, l'Eufrateſie, & la ſeconde Syrie ont approuvé tout ce que nous avons fait: vous avez reçû il y a long-tems la réponſe des Iſaures: tous ceux de la premiere Syrie ont ſouſcrit avec nous. Vous pourrez apprendre du tribun Ariſtolaüs, comment notre clergé a reçû ceci, & a loüé vos ſoins. Faites donc ceſſer déſormais tout ce tumulte, afin que reſpirant des maux que nous avons ſoufferts, à cauſe du maudit Neſtorius, nous puiſſions réſiſter aux païens de Phenicie, de Paleſtine & d'Arabie: aux Juifs, principalement de Laodicée, & aux Neſtoriens révoltez de Cilicie.

C'étoit en effet en Cilicie, que l'héréſie de Neſtorius avoit jetté de plus profondes racines. Nous avons vû que Melece de Mopſueſte, ſeul de tous les évêques des deux Cilicies, avoit mieux aimé être dépoſé & banni, que d'embraſſer l'union. Son prédeceſſeur Theodore de Mopſueſte, paſſoit pour avoir été le maître de Neſtorius; & Theodore lui-même étoit diſciple de Diodore, évêque de Tarſe, & métropolitain de la premiere Cilicie. Auſſi les Neſtoriens voyant Neſtorius rejetté de tout le monde, & ſes ouvrages condamnez au concile d'Epheſe, & depuis peu par l'édit de l'empereur, s'aviſerent de répandre les écrits de ces deux évêques Theodore & Diodore, qui étoient morts dans la communion de l'égliſe, & avoient laiſſé une grande réputation dans tout l'Orient. Ils étoient tous deux d'Antioche, où Diodore avoit ſoûtenu la foi catholique pendant les deux perſécutions des Ariens, ſous Conſtantius & ſous Valens; & Theodore avoit été ami particulier de ſaint Chryſoſtome. Diodore avoit écrit des commentaires preſque ſur toute l'écriture ſainte, s'attachant au ſens litteral: un livre ſur la Trinité, un contre les Apollinariſtes, un contre le deſtin & les aſtrologues, & quelques autres ouvrages: on avoit auſſi gardé beaucoup de ſes lettres; mais ſes écrits ſont perdus, auſſi-bien que ceux de Theodore. Il avoit compoſé des commentaires ſur la plûpart des livres de l'écriture; quinze livres de l'incarnation, vingt-cinq contre Eunomius, quatre contre Apollinaire & pluſieurs autres; dont il ne reſte que des citations, dans les auteurs qui l'ont accuſé ou défendu.

XXXVI. Ecrits de Theodore de Mopſueſte.

Lib. brev. c. 10.

Sup. liv. XII. n. 46. liv. XVI. n. 26.

Sup. liv. XIX. n. 7.

Ibot. C. 223.

Suid. Diod. pag. 739.

Socr. VI. c. 3.

Sozom. VIII. c. 2.

Hier. ſcrip.

Phot. Cod. 4. 13. 81. 177.

Gennad. c. 12.

Les Neſtoriens rechercherent, & firent valoir

les écrits de ces deux évêques, & des autres, qui avoient écrit contre Eunomius & Apollinaire, pour ſoûtenir les deux natures en Jeſus-Chriſt, prétendant montrer que Neſtorius n'avoit rien dit de nouveau, mais ſeulement ſuivi la doctrine des anciens. Pour répandre davantage ces livres, ils les traduiſirent en Syriaque, en Armenien & en Perſan. Theodore d'Ancyre, Acace de Melitine, & Rabbula d'Edeſſe, évêques catholiques très-zélez, s'éleverent contre les livres de Theodore de Mopſueſte, & Rabbula l'anathématiſa publiquement dans l'égliſe.

Coll. Lup. c. 195. Ibid. c. 43.

S. Cyrille fut bien-tôt averti de cette nouveauté. *c. 206.* Les catholiques d'Antioche lui écrivirent, & l'abbé *c. 205.* Maxime vint le trouver à Alexandrie, où il lui dit; que les Orientaux étoient toujours Neſtoriens; & que feignant de condamner Neſtorius, ils ſoûtenoient ſa doctrine ſous le nom de Theodore. Au contraire quelques évêques d'Orient écrivirent à S. Cyrille, qu'il ne falloit point reprendre les écrits de Theodore, puiſqu'il n'avoit enſeigné que la doctrine d'Athanaſe, de Baſile & de Gregoire; & que dans les égliſes les peuples crioient: Croiſſe la foi de Theodore: nous croyons comme lui. Mais comme ces Orientaux ſe vantoient toujours de s'en tenir au ſymbole de Nicée, qu'ils tournoient à leur ſens par de mauvaiſes interprétations, S. Cyrille compoſa une explication du même ſymbole, où il s'étend principalement ſur le myſtere de l'incarnation. Il l'adreſſa à Maxime & à pluſieurs autres abbez d'Orient, qui la lui avoient demandée, & l'envoya à Acace de Melitine, & au prêtre Lampo à Conſtantinople, pour la préſenter aux princeſſes & à l'empereur, à qui il écri-

Conc. Epheſ. p. 3. c. 43.

Coll. Lup. c. 205. 206. c. 198.

vit pour le précautionner contre les écrits de Diodore & de Theodore. Il compoſa auſſi un petit traité de l'incarnation, diviſé en trois chapitres. 1. Que la ſainte Vierge eſt mere de Dieu. 2. Que Jeſus-Chriſt eſt un, & non pas deux. 3. Que le Verbe demeurant impaſſible, a ſouffert pour nous en ſa chair. *c. 208.*

Rabbula, évêque d'Edeſſe, écrivit de ſon côté à S. Cyrille, que le Neſtorianiſme étoit fort enraciné en Orient; que Theodore de Mopſueſte avoit enſeigné dans ſes écrits une autre doctrine, que celle qu'il prêchoit au peuple: & qu'il y avoit de ſes livres, où il conjuroit le lecteur, ſous peine d'anathême, de ne les point communiquer. Il diſoit, que la ſainte Vierge n'eſt point vraiment mere de Dieu: que l'homme n'a point été uni au Verbe ſelon la ſubſtance, ou la ſubſiſtance, mais par la bonne volonté: qu'il ne faut adorer Jeſus-Chriſt que par relation à Dieu, comme une image: que la chair de Jeſus-Chriſt ne profite de rien: que S. Pierre n'a point reconnu que Jeſus-Chriſt fût Dieu, & que l'égliſe eſt fondée ſur la foi en un homme. C'eſt ainſi que Rabbula rapporte la doctrine de Theodore. Il étoit aveugle, & dans une extrême vieilleſſe, & mourut peu de tems après. *Conc. V. coll. 5. tom. 5. p. 469.* *Matth. XVI. 16.* *Theod. lect. Lib. 11. p. 565.*

XXXVII. Députation des Armeniens à Proclus.

Lui & Acace de Melitine, écrivirent auſſi aux évêques d'Armenie, de ne pas recevoir les livres de Theodore de Mopſueſte, parce que c'étoit un hérétique & l'auteur du dogme de Neſtorius. Les évêques de Cilicie ſe plaignirent du procedé de Rabbula & d'Acace; prétendant qu'ils n'agiſſoient que par jalouſie & par paſſion. Mais les évêques d'Armenie s'étant aſſemblez, envoyerent deux prêtres, Leonce & Aberius, à Proclus de Conſtantinople, ſelon la coûtume, *Liberat. c. 10.*

avec leurs libelles, & un volume de Theodore de Mopſueſte, pour ſçavoir ſi Proclus approuvoit la doctrine de Theodore, ou celle de Rabbula & d'Acace. Le libelle des Armeniens portoit : Il y a eu un homme pernicieux, ou plutôt une bête féroce, avec une figure diabolique d'homme, portant fauſſement le nom de Theodore : c'eſt qu'en grec il ſignifie don de Dieu ; qui a eu l'habit & le nom d'évêque, caché dans un coin du monde & dans un lieu obſcur : à Mopſueſte, ville mépriſable de la ſeconde Cilicie ; deſcendu principalement de Paul de Samoſate, quoiqu'il ſe ſoit ſervi des paroles de Photin & des autres héréſiarques dans ſon livre de l'incarnation. Il étoit ſi ruſé & ſi hardi, qu'il vouloit faire périr tous les hommes par la piqueure & le venin de ſa langue de ſerpent. Ils rapportoient enſuite pluſieurs paſſages de Theodore, l'accuſoient d'avoir été l'auteur de l'héréſie de Neſtorius ; & concluoient en priant Proclus, que comme Neſtorius avoit été condamné nommément au concile d'Epheſe, il lui plût auſſi condamner nommément Theodore, & ceux qui ſuivoient ſa doctrine en Syrie & en Cilicie. Le titre de ce mémoire porte, qu'il a été préſenté par les prêtres & les diacres envoyez par les évêques, les prêtres, les moines, & les autres de la grande Armenie, de Perſe, & d'autres nations, à Proclus évêque de Conſtantinople.

Tom. 3. conc. p. 463.

Proclus ayant reçû ces pieces, & les ayant ſoigneuſement examinées, écrivit une grande lettre, qu'on appella le tome, aux Armeniens : & qui dans quelques éditions latines, eſt datée du quinziéme conſulat de Theodoſe, & du quatriéme de Valentinien, c'eſt-à-dire, de l'an 435. L'adreſſe eſt aux évêques,

Tom. 3. conc. p. 1217. *Ibid. pag.* 1232.

aux prêtres, & aux archimandrites de toute l'Armenie. Proclus y explique nettement la foi de l'incarnation, c'eſt-à-dire, l'unité de perſonne, ſans préjudice de la diſtinction des natures ; & dit, qu'un de la Trinité s'eſt incarné : expreſſion qui fut depuis bien relevée. Mais il n'y fait aucune mention de Theodore de Mopſueſte ; & ſe contente de réfuter les erreurs, ſans nommer les perſonnes. Proclus envoya ce tome à Jean d'Antioche, par Theodore ſon diacre & par Maxime, les chargeant de ſuivre en tout la volonté de Jean, & ne pas troubler la paix des égliſes. Il joignit à ſon tome des articles propoſez comme hérétiques, ſans nom d'auteur : priant Jean d'Antioche de ſouſcrire ſon tome, pour la conſervation de la foi, & de rejetter ces articles ; mais les députez y ajoûterent le nom de Theodore de Mopſueſte, & de quelques autres anciens, pour les faire anathématiſer. Jean d'Antioche, & les évêques d'Orient aſſemblez avec lui, lurent le tome de Proclus, l'approuverent, & le ſouſcrivirent ; mais ils refuſerent de condamner les articles joints avec leurs auteurs ; & croyant que Proclus en avoit chargé ſes députez, ils ſe plaignirent par une lettre ſynodale, qu'il vouloit condamner Theodore, mort dans la paix de l'égliſe.

pag. 1115. D.

Liber. c. 10.

Facund. VIII. c. 2.

c. 3.

Proclus déſapprouva ceux qui avoient ajoûté aux propoſitions les noms des auteurs, & ordonna à Maxime de ſuivre en tout la volonté de Jean d'Antioche. Jean de ſon côté écrivit à S. Cyrille, que l'on renouvelloit les troubles, & qu'il étoit à craindre, que quelques-uns ne retournaſſent aux erreurs de Neſtorius après les avoir quittées : Que l'on étoit allé à Conſtantinople ſolliciter l'empereur, de donner un

Ex epiſt. Cyr. to. 5. Conc. p. 486.

ordre pour anathématiſer les livres de Theodore de Mopſueſte, & ſa perſonne : que ſon nom étoit grand par tout l'Orient, & ſes écrits fort eſtimez, en ſorte que les Orientaux aimeroient mieux ſe faire brûler, que de le condamner. S. Cyrille écrivit à Proclus. Nous avons eu, dit-il, bien de la peine à faire rejetter par toute l'égliſe les erreurs de Neſtorius : quelques Orientaux en ſont extrêmement contriſtez ; car on ne guérit pas aiſément les eſprits malades ; cependant tout eſt paiſible : pourquoi donc réveiller le feu qui eſt éteint ? Je ſçais que dans les écrits de Theodore, il y a pluſieurs erreurs : mais je crains que ſous ce prétexte on ne recommence à défendre Neſtorius. Vous devez ſçavoir qu'au concile d'Epheſe on préſenta une expoſition de foi, qu'on diſoit être de lui, & qui ne valoit rien ; le concile la condamna, mais ſans faire aucune mention de lui, ni l'anathématiſer nommément : ce que l'on fit par diſcretion, de peur que quelques-uns touchez de ſa réputation, ne ſe ſéparaſſent de l'égliſe. Uſons-en de même à préſent : en condamnant les erreurs de Neſtorius, on a ſuffiſamment condamné les erreurs ſemblables.

Mais enſuite un diacre nommé Baſile, prit le tome de Proclus, les mémoires des Armeniens & quelques autres qu'il y joignit ; vint à Alexandrie, & les préſenta à S. Cyrille : qui voyant que l'on abuſoit de ſa diſcretion, & que l'on ſoûtenoit les erreurs de Theodore de Mopſueſte, ſe crut obligé d'écrire contre lui, & de le traiter ouvertement d'hérétique. Le diacre Baſile étant revenu à Conſtantinople, compoſa des mémoires qu'il préſenta à Proclus, y joignant tout ce qu'il avoit préſenté à S. Cyrille : & voyant que

Facund. lib. III. c. 3, tom. 5. Conc. p. 487. B.

que Proclus avoit déja envoyé aux Armeniens ſon tome, il écrivit un petit livre, où il diſoit qu'il falloit rejetter les livres de Theodore, comme ceux d'Arius & d'Eunomius. A cette occaſion quelques moines d'Armenie vinrent à Conſtantinople portant des articles qu'ils diſoient avoir extraits des livres de Theodore de Mopſueſte, & d'autres peres qui avoient écrit du même tems contre Apollinaire. Ils en parlerent à beaucoup de gens, & exciterent du trouble à Conſtantinople, voulant obtenir un ordre de l'empereur, pour les faire anathématiſer. Enſuite ils parcoururent les villes & les monaſteres d'Orient, diſant qu'il falloit condamner ces articles avec leurs auteurs, parce que le ſens en étoit Neſtorien. Etant protegez par quelques perſonnes puiſſantes, ils intimidoient par leurs menaces le clergé & le peuple, & troubloient le repos des moines.

AN. 436.

Facund. lib. III. p. 136. A.

XXXVIII. Concile d'Antioche pour Theodore.

Sur cela le concile de toutes les provinces d'Orient, aſſemblé à Antioche avec Jean, écrivit trois lettres ſynodales à l'empereur, à Proclus, à S. Cyrille. La lettre à S. Cyrille porte qu'ils ont approuvé le tome de Proclus aux Armeniens. Mais, ajoûtent-ils, il étoit inutile, puiſque tous, graces à Dieu, ſont dans les mêmes ſentimens, & quelquefois ce qui ſemble néceſſaire, cauſe du trouble quand il n'eſt pas fait à propos. On nous a auſſi préſenté un autre tome, contenant des extraits de Theodore jadis évêque de Mopſueſte, que l'on vouloit faire anathématiſer. En ces extraits nous confeſſons qu'il y a des paſſages douteux, & qui peuvent s'entendre autrement qu'ils ne ſont écrits, mais il y en a pluſieurs de clairs. Quant à ceux qui ſemblent obſcurs, nous en trouvons de ſem-

Coll. Baluz. p. 943. Facund. lib. VIII. c. 4.

blables dans les anciens, à qui la condamnation de ceux-ci porteroit préjudice. Et à quelle confuſion n'ouvre-t-on point la porte, ſi on permet de combattre ce qu'ont dit les peres qui ſont morts ? Autre choſe eſt de ne pas approuver quelques-uns de leurs ſentimens: autre choſe, de les anathématiſer, quand on n'étendroit pas l'anathême ſur les perſonnes. Quel avantage ne donne-t-on point aux Neſtoriens, ſi l'on condamne avec eux de tels évêques? Ne ſçait-on pas ce qui a obligé Theodore à parler ainſi, pour combattre les hérétiques, à qui il s'oppoſoit, comme le défenſeur commun de tout l'Orient?

La lettre à Proclus commence par l'approbation & les loüanges de ſon tome aux Armeniens. Enſuite les Orientaux ſe plaignent de ceux qui troublent l'égliſe, qui quittent leur pays, & vont à Conſtantinople calomnier leurs propres évêques. Ils ajoûtent: Ils ne ſe contentent pas de nous calomnier, nous qui ſommes vivans: ils attaquent le bienheureux Theodore après ſa mort, lui qui a enſeigné avec gloire pendant quarante-cinq ans, qui a combattu toutes les héréſies, qui n'a jamais en ſa vie reçû aucun reproche des catholiques, & a été approuvé des évêques, des empereurs & des peuples. Et enſuite: Nous avons trouvé dans les anciens docteurs de l'égliſe mille choſes ſemblables à ce que l'on a malicieuſement extrait des livres de Theodore, pour vous le préſenter. Ils citent le martyr S. Ignace, S. Euſtathe d'Antioche, S. Athanaſe, S. Baſile, les deux SS. Gregoire de Nazianze & de Nyſſe, Flavien, Diodore, S. Jean Chryſoſtome, S. Ambroiſe, S. Amphiloque, Atticus, & concluent: Ce n'eſt donc pas à nous à juger ceux qui

ſont morts avec honneur, cela n'appartient qu'au juge des vivans & des morts. La lettre à l'empereur contient à peu près les mêmes choſes, c'eſt-à-dire les loüanges de Theodore de Mopſueſte, qui a été eſtimé, non-ſeulement des évêques, mais encore, diſent-ils, de votre aïeul l'empereur Theodoſe, qui deſira de le voir, de l'entendre prêcher & de l'entretenir, & en fut charmé. Il a été, ajoûtent-ils, diſciple de Flavien, évêque d'Antioche, & compagnon de Jean de Conſtantinople dont vous avez reſſuſcité la mémoire, à la gloire de votre regne. C'eſt ce que Neſtorius avoit fait au commencement de ſon pontificat. *Facund. lib. 11. c. 2.* *Sup. liv. XXIV. n. 54.*

S. Cyrille répondit à Jean & au concile d'Antioche, loüant le tome de Proclus aux Armeniens. Mais, ajoûte-t-il, quant aux opinions décriées de Dioſcore, de Theodore & de quelques autres, qui ſe ſont portez à pleines voiles contre la gloire de Jeſus-Chriſt, que perſonne, je vous prie, ne les attribue aux ſaints peres, Athanaſe, Baſile, Gregoire, Theophile & aux autres, de peur de donner occaſion de ſcandale. Nous ſouhaitons que chacun s'applique à ſes affaires particulieres, ſans exciter de nouveau dans les égliſes les troubles qui viennent d'être appaiſez par la grace de Jeſus-Chriſt & la vigilance de tous les évêques. Ceux qui ont renoncé aux erreurs de Neſtorius, doivent être reçûs, ſans leur reprocher le paſſé; de peur de rebuter les autres, qui voudroient ſe convertir. Exhortez vos clercs à ne rien dire dans les égliſes, qui ne ſoit conforme à la foi, & à ne point parler de ces matieres ſans néceſſité. Que ſi l'on accuſe quelques clercs, ou quelques moines, d'être *Conc. Epheſ. 3. p. c. 44. p. 1207. C.* *pag. 1210.*

retournez aux erreurs de Neſtorius, après être entrez dans la communion de l'égliſe ; jugez-les plutôt dans l'égliſe, que de permettre qu'on les accuſe devant les tribunaux ſéculiers.

Facund. VII. c. 2. & c. 5. p. 345. Proclus répondit à Jean & au concile d'Antioche, qu'il n'avoit point parlé d'anathématiſer Theodore, ni aucun autre après ſa mort ; & n'avoit point donné de tels ordres à ſon diacre Theodore. L'empereur fit auſſi réponſe à Jean & à ſon concile, les exhortant à maintenir la paix, ſans avoir égard à ceux qui vouloient la troubler, & à tenir pour regle avec toute l'égliſe, qu'on ne doit rien attenter contre ceux qui ſont morts dans ſa communion.

XXXIX. Juriſdiction du pape ſur l'Illyrie. *Tom. 4. conc. p. 1711. Conc. Rom. III. n. 15.* Le pape Sixte ſoûtenoit cependant ſa juriſdiction ſur l'Illyrie, comme il paroît par trois de ſes lettres, deux à des conciles d'Illyrie, une à Proclus. La premiere eſt du huitiéme des ides de Juillet, ſous le quinziéme conſulat de Theodoſe, & le quatriéme de Valentinien, c'eſt-à-dire du huitiéme de Juillet 435. elle eſt adreſſée au concile qui devoit s'aſſembler à Theſſalonique, & exhorte les évêques à s'attacher plus auxl oix eccléſiaſtiques, qu'à celles des princes. *Suſ. liv. XXIV. n. 31.* Il entend ſans doute la loi de Theodoſe, du quatorziéme de Juillet 421. dont le pape Boniface avoit obtenu la révocation. Il donne à Anaſtaſe évêque de Theſſalonique, la même autorité que les papes précedens avoient donnée à ſes prédeceſſeurs ; c'eſt-à-dire que chaque métropolitain fera les ordinations dans ſa province, mais du conſentement de l'évêque de Theſſalonique : qu'il ne s'en fera aucune ſans ſa participation, & qu'il examinera ceux qui ſeront appellez à l'épiſcopat : que les cauſes majeures lui ſeront

rapportées, & qu'il choiſira d'entre les évêques ceux qui jugeront avec lui, ou qu'il députera pour juger ſans lui. L'évêque de Corinthe eſt averti en particulier, de ne point prétendre d'indépendance. Le pape ſe remet du ſurplus, à ceux qu'il envoie pour aſſiſter à ce concile. AN. 437.

La ſeconde lettre adreſſée auſſi à un concile d'Illyrie, & envoyée par le prêtre Artemius, eſt du quinziéme des calendes de Janvier, ſous le conſulat d'Aëtius & de Sigiſvulte, c'eſt-à-dire du dix-huitiéme de Décembre 437. Elle porte que tout ce que font les évêques d'Illyrie, chacun en particulier, doit être rapporté à l'évêque de Theſſalonique : qu'il aſſemblera le concile, quand il jugera néceſſaire, & que ſur ſa relation, le ſiége apoſtolique confirmera ce qui aura été fait. Ne croyez pas, ajoûte-t-il, être obligez à ce que le concile d'Orient a voulu ordonner contre notre volonté, outre ce qu'il avoit jugé ſur la foi de notre conſentement. Il entend le troiſiéme canon du concile de Conſtantinople en 381. qui donne le ſecond rang à l'évêque de Conſtantinople. Il déclare Anaſtaſe, vicaire du ſiége apoſtolique, comme Rufus ſon prédeceſſeur, & exhorte à la paix & à l'union. La troiſiéme lettre de même date du dix-huitiéme Décembre 437. eſt adreſſée à Proclus, pour l'exhorter à maintenir les droits de l'évêque de Theſſalonique, & ne recevoir aucun des évêques de ſa dépendance, ſans ſes lettres formées, comme le pape l'obſervoit lui-même. Cette lettre eſt pleine de témoignages d'eſtime & de confiance pour Proclus. Le pape lui marque qu'il a depuis peu confirmé ſon jugement touchant Idduas. On croit que c'eſt l'évêque de Smyr-

n. 17.

Suſ. liv. XVIII. n. 7.

n. 15.

V. Not. Holſtein.

AN. 438. ne, qui avoit assisté au concile d'Ephese ; & que Proclus l'ayant jugé, il en appella au pape. Car les évêques d'Asie avoient peine à reconnoître la juridiction de l'évêque de Constantinople.

XL. Translation des reliques de saint Chrysostome.

Au commencement de l'année suivante, Proclus fit rapporter à Constantinople les reliques de S. Jean Chrysostome, dont la mémoire avoit été déja rétablie neuf ans auparavant, c'est-à-dire en 428. Comme Proclus faisoit à l'ordinaire son panégyrique, le jour de sa fête, qui étoit le vingt-sixiéme de Septembre, le peuple l'interrompit par des acclamations, demandant qu'on leur rendît l'évêque Jean. Proclus jugea aussi que c'étoit le moyen de réunir à l'église ceux qui s'étoient séparez à l'occasion de S. Chrysostome, & qui tenoient encore à part leurs assemblées. Il en parla donc à l'empereur, & lui persuada de faire rapporter le corps du saint évêque, de Comane dans le Pont, où il avoit été enterré. Cela fut exécuté : le peuple alla au-devant, la mer du Bosphore fut couverte de barques & éclairée de flambeaux, comme quand il fut rappellé de son premier exil. L'empereur appliqua ses yeux & son visage sur la châsse, demandant pardon pour son pere & sa mere, qui avoient offensé le saint, ne sçachant pas ce qu'ils faisoient. Les reliques furent transferées à Constantinople publiquement, avec grand honneur, & déposées dans l'église des apôtres. Ce qui acheva de réunir tous ceux qui s'étoient séparez, à l'occasion de S. Chrysostome. Cette translation se fit trente-cinq ans après sa premiere déposition, le vingt-septiéme jour de Janvier, sous le seiziéme consulat de Theodose, c'est-à-dire, l'an 438. & c'est le jour où l'église latine

Ap. Bar. an. 438.
Socr. lib. VII. c. 45.
Marcell. Chr. hoc an.
Sup. liv. XXII. n. 13.
Theod. l. V. hist. c. 36.
Sup. liv. XXI. n. 22.

honore la mémoire de S. Chryſoſtome. Cette même année 438. le quinziéme de Février, fut publié le Code Theodoſien, c'eſt-à dire le recueil des conſtitutions des empereurs chrétiens, compoſé par l'ordre de Theodoſe le jeune ; dont le dernier livre ne contient que les loix qui regardent la religion. AN. 438. *Theod. lcil. in fin.*

XLI. Autres tranſlations.

Ce fut auſſi ſous le pontificat de Proclus, que l'on découvrit à Conſtantinople des reliques des quarante martyrs, qui avoient ſoufferts ſous Licinius à Sebaſte en Armenie. Sainte Pulcherie en eut révélation par le martyr S. Thyrſe, qui lui apparut trois fois, & lui ordonna de transferer auprès de lui ces reliques, qui étoient cachées ſous terre : les quarante martyrs parurent eux-mêmes, revêtus de manteaux blancs. On trouva en effet leurs reliques ſous l'ambon ou pupitre de l'égliſe de S. Thyrſe ; une table de marbre couvroit le cercueil, & il y avoit une petite ouverture qui répondoit à l'endroit où étoient les reliques, dans deux vaſes d'argent, environnez de quantité de parfums. Cette ouverture ſervoit à deſcendre des linges, pour faire toucher aux reliques. L'imperatrice ſainte Pulcherie fit mettre les reliques des quarante martyrs dans une châſſe très-précieuſe, auprès de celle de S. Thyrſe, & cette tranſlation fut faite avec grande ſolemnité, comme une fête publique ; ainſi que le raconte l'hiſtorien Sozomene, qui étoit préſent. L'empereur Theodoſe voulant reconnoître les graces qu'il avoit reçûes de Dieu, accomplit des vœux qu'il avoit faits ; & envoya l'imperatrice Eudocia ſon épouſe à Jeruſalem, ſuivant le vœu qu'elle avoit fait elle-même, ſi elle voyoit ſa fille mariée. Or ſa fille Eudocia épouſa l'empereur Valentinien, qui vint exprès à *Sozom. IX. c. 2. Sup. liv. X. n. 22.* *Soc. VII. c. 47.* *Id. c. 44. chr. Proſp. cod. chr. Marcel. cod.*

AN. 439. Conſtantinople le vingt-uniéme d'Octobre 437. ſous le conſulat d'Aëtius & de Sigiſvulte. Eudocia fit ce voyage l'année ſuivante 438. & offrit de grands préſens aux égliſes de Jeruſalem, & de toutes les villes d'Orient, tant en allant qu'en venant. Elle bâtit en Paleſtine des monaſteres & des laures, & rétablit les murailles de Jeruſalem; d'où elle revint ſous le dix-ſeptiéme conſulat de Theodoſe avec Feſtus, c'eſt-à-dire l'an 439. rapportant à Conſtantinople des reliques de S. Etienne, qui furent miſes dans l'égliſe de S. Laurent, avec des reliques de ce ſaint & de ſainte Agnès.

Chr. Paſch. eod. Evagr. 11. c. 20. 21. 22.

Chr. Marcel.

Theod. lel. in fin.

La même année 439. le dernier de Janvier, Theodoſe publia une loi contre les Juifs & les Samaritains, qui leur défend d'exercer aucune charge publique, même de geolier; de bâtir aucune nouvelle ſynagogue, & de pervertir aucun chrétien. La même loi défend aux païens ſous peine de la vie, de faire des ſacrifices, & renouvelle toutes les peines portées contre les Manichéens & les autres anciens héretiques.

XLII. Priſe de Carthage par les Vandales.

Il y avoit encore des païens à la tête des armées Romaines. Littorius, qui commandoit en Gaule les Huns auxiliaires, s'étant fié aux promeſſes des aruſpices & aux oracles des démons, fut battu par les Goths, qui ſe confioient en Dieu, & dont le roi, avant le combat, prioit couché ſur un cilice. Cette défaite arriva cette même année 439. En Afrique Cyrus qui étoit païen, étoit maître de la milice, ayant gagné les bonnes graces de l'imperatrice Eudocia, parce qu'il faiſoit bien des vers; & il fut conſul l'an 441. préfet du prétoire, préfet de Conſtantinople

Proſp. chr. Salvian. lib. 7. p. 164. 165. Evagr. 1. c. 9. Suid. Cyr. Nicéph. liv. XIV. c. 46.

ple & Patrice ; mais pendant qu'Eudocia étoit à Jéruſalem, les artifices de ſes ennemis ayant prévalu, il tomba en diſgrace. Il en profita pour ſe faire chrétien, & fut même évêque. Du tems qu'il commandoit en Afrique, Carthage fut priſe par les Vandales. Les Romains avoient fait la paix avec eux dès le quinziéme conſulat de Theodoſe, & le quatorziéme de Valentinien, c'eſt-à-dire, l'an 435. en leur accordant une partie de l'Afrique pour l'habiter. Mais deux ans après, en 437. leur roi Genſeric voulant établir l'Arianiſme, & ruiner la religion catholique dans les terres de ſon obéiſſance, perſécuta pluſieurs évêques, dont les plus illuſtres étoient Poſſidius, Novat & Severien. Il leur ôta les égliſes, & les chaſſa même des villes, parce qu'ils réſiſtoient à ſes menaces avec une conſtance invincible. Il voulut auſſi pervertir quatre Eſpagnols, qui étoient en grand honneur auprès de lui, & que leur capacité & leur fidélité lui avoient rendus fort chers ; leurs noms étoient, Arcade, Probus, Paſchaſe & Eutychien. Il leur ordonna d'embraſſer l'Arianiſme ; ils le refuſerent très-conſtamment : & Genſeric furieuſement irrité, les proſcrivit, puis les envoya en exil : enſuite il leur fit ſouffrir de très-cruels tourmens : enfin il les fit mourir diverſement, & ainſi ils remporterent la couronne du martyre. Eutychien & Paſchaſe avoient un jeune frere nommé Paulillus, qui étoit fort agréable au roi à cauſe de ſa beauté & de ſon eſprit. N'ayant pû le détourner de la religion catholique par aucunes menaces, il le fit battre long-tems à coups de bâton, & le condamna à la ſervitude la plus baſſe, ne voulant pas, à ce que l'on crut, le faire mourir, de

AN. 439.

Proſp. Chr. ibid.

Idem.

Proſp. ibid.

AN. 439. peur de paroître vaincu par la constance d'un enfant.

Il se fit plusieurs écrits, pour soûtenir les catholiques pendant cette persécution. Nous avons une lettre d'Antonin Honorat, évêque de Constantine, à Arcade, un de ces quatre martyrs, pour le consoler & l'encourager pendant son exil. Il l'exhorte à mépriser ses richesses, & ne se point laisser tenter par l'amitié du roi, ni attendrir par l'amour de sa femme. Victor évêque de Cartenne en Mauritanie, composa un grand livre contre les Ariens, qu'il fit présenter à Genseric même. On trouve un abrégé de la foi contre les Ariens, écrit vers ce tems-là, par un auteur qui n'est pas connu: une explication des passages touchant la Trinité, contre Varimade, diacre Arien, dont l'auteur étoit à Naples. Cerealis, évêque de Castelle en Mauritanie, Voconius, évêque de Castellane, dans la même province, & un autre évêque Afriquain, nommé Asclepius, écrivirent aussi contre les Ariens.

Gennad. de script. Af. Ruin. hist. per. p. 423.

Gennad. c. 77. edit. Sirm. an. 1650.

Ap. Baron. an. 437.

Ap. Vig. c. Thapf. p. 357.

Gennad. c. 93.

Idem. c. 78.

Idem. c. 72.

Genseric voyant les Romains occupez ailleurs, & particulierement Aëtius, le principal de leurs chefs, appliqué aux affaires de Gaule, surprit Carthage au milieu de la paix, qui empêchoit de se défier de lui, & y entra le quatorziéme des calendes de Novembre, sous le dix-septiéme consulat de Theodose, c'est-à-dire, le dix-neuviéme d'Octobre 439. Il en pilla toutes les richesses, faisant souffrir plusieurs tourmens aux citoyens pour les découvrir. Il dépoüilla les églises, & y logea ses gens, après en avoir chassé les prêtres, & enlevé les vases sacrez. Il traita cruellement tout le peuple; mais il se déclara principalement ennemi de la noblesse, & des eccléſiastiques; & voulant introduire l'Arianisme par toute l'Afrique,

Prosp. an. 439. Vict. Vitens. lib. 1. c. 4.

Isid. hist. Vand. Cera. 467.

il chaſſa les évêques de leurs égliſes, & fit pluſieurs martyrs. AN. 439.

XLIII. Ecrits de Salvien.

Salvien prêtre de Marſeille, auteur du tems, rapporte cette priſe de Carthage, comme un illuſtre exemple de la juſtice divine. Car cette grande ville étoit plongée en toutes ſortes de vices. Il ſembloit que le peuple y fût hors de ſon bon ſens : ce n'étoit qu'yvrognes couronnez de fleurs, & parfumez : toutes les ruës étoient pleines de lieux infâmes, & de piéges contre la pudeur : rien n'étoit plus commun que les adulteres & les impuretez les plus abominables, qui ſe produiſoient en public avec la derniere impudence. On voyoit des hommes fardez & vêtus en femmes, ſe promener dans les ruës. Les orfelins & les veuves étoient opprimez ; les pauvres tourmentez, & réduits au déſeſpoir, prioient Dieu de livrer la ville aux barbares. Les blaſphêmes & l'impiété y regnoient ; pluſieurs, quoique chrétiens à l'extérieur, étoient païens dans l'ame, adoroient la déeſſe Celeſte, ſe dévoüoient à elle ; & au ſortir des ſacrifices païens, alloient à l'égliſe, & s'approchoient du ſaint autel. C'étoit principalement les plus grands & les plus puiſſans, qui commettoient ces impiétez. Mais tout le peuple avoit un mépris & une averſion extrême des moines, quelque ſaints qu'ils fuſſent. Dans toutes les villes d'Afrique, & particulierement à Carthage, quand ils voyoient un homme pâle, les cheveux coupez juſqu'à la racine, vêtu d'un manteau monachal, ils ne pouvoient retenir les injures & les malédictions. Si un moine d'Egypte ou de Jeruſalem venoit à Carthage, pour quelque œuvre de piété, ſi-tôt qu'il paroiſſoit en public, on s'éclatoit de rire,

Salv. de gubern. lib. 7. p. 173. Edit. Baluz. 1663.

Idem, lib. 8. p. 190. &c.

Id. lib. 8. p. 193. &c.

AN. 439. on le sifloit, on le chargeoit de reproches. Les Van-
Lib. 7. p. 181. &c. dales firent cesser ces desordres, & firent marier toutes les femmes débauchées: car ils avoient horreur des impudicitez si communes chez les Romains; & il en étoit de même des Goths.

p. 160. L'ouvrage où Salvien parle ainsi, est adressé à l'évêque Salonius son disciple, fils de S. Eucher. Le sujet est de justifier la providence, & lever le scandale que plusieurs prenoient de la misere des chrétiens dans cette chûte de l'empire Romain, & de la prospérité des barbares, païens ou hérétiques. C'est ce qui l'oblige à s'étendre sur les vices des Romains; &
Lib. 3. p. 43. à montrer qu'il y avoit encore bien des restes d'idolâ-
Lib. 4. p. 84. trie; & que la plûpart n'étoient chrétiens que de nom, & pires que les barbares, dont il marque ainsi
p. 59. lib. 4. p. 87. lib. 5. les vices. Les Saxons, dit-il, sont farouches; les Francs & les Goths infidéles; les Gepides inhumains;
pag. 108. pag. 897. les Huns & les Alains impudiques. Mais il loue les
Lib. 7. p. 172. Francs de leur hospitalité; les Goths, les Vandales &
Lib. 7. p. 157. les Saxons, de leur chasteté. Il déclame principalement contre l'impureté & la passion des spectacles, au milieu des horreurs de la guerre, & des calamitez
Lib. 6. p. 124. & c. 7. p. 153. l. 4. p. 70. &c. publiques. Il insiste sur l'injustice des puissans & des riches, & l'oppression des pauvres, qui faisoit préferer la domination des barbares à celle des Romains. Salvien fit un autre ouvrage divisé en quatre livres, & adressé à l'église catholique, sous le nom de Timothée, où il combat l'avarice des chrétiens. Il se
pag. 275. &c. plaint dans le troisiéme livre, que les parens ne laissoient rien à leurs enfans, qui s'étoient consacrez à Dieu, & leur ôtoient ainsi le merite de la pauvreté volontaire. Il avoit composé d'autres écrits que nous

n'avons plus ; & il étoit en telle réputation, que Gennade, auteur du tems, l'appelle le maître des évêques. AN. 439. *In catal. c. 66.*

Cette année 439. il se tint un concile à Riés en Provence, à cette occasion. L'évêque d'Embrun étant mort, le siége demeura vacant pendant vingt mois, par la violence de quelques laïques, qui empêcherent l'élection canonique que le clergé desiroit. Enfin deux évêques y étant venus d'eux-mêmes, sans avoir l'autorité du métropolitain, ni les lettres des comprovinciaux, y ordonnerent un jeune homme nommé Armentarius, qui avoit été élevé dans la crainte de Dieu, mais qui céda à cette tentation. Il ordonna ensuite quelques clercs, même des excommuniez. Comme son ordination étoit entierement irreguliere, les évêques voisins s'assemblerent à Riés le troisiéme des calendes de Décembre, sous le dix-septiéme consulat de Theodose, c'est-à-dire le vingt-neuviéme de Novembre 439. Saint Hilaire d'Arles présida à ce concile, & il fut accompagné d'onze autres évêques : les uns de la partie de la province de Vienne, la plus voisine de celle d'Arles : les autres de la seconde province Narbonnoise, & de celle des Alpes maritimes, dont Embrun étoit la capitale : mais elle n'étoit pas encore métropole ecclésiastique. Entre ces évêques, on connoît Auspicius de Vaison, Valerien de Cemele, & Maxime de Riés. Outre les douze évêques, il y eut un prêtre nommé Vincent, qui souscrivit au nom de Constantin évêque de Gap, absent. XLIV. Concile de Riés. *An. 439.* *V. not. posthum. Sirm.*

Ce concile déclara nulle l'ordination d'Armentarius, & ordonna qu'il seroit procedé à une élection *Can. 2. c. 1. Conc. Taur. c. 3. to. 2. Conc. p. 1156. D.*

AN. 439. canonique. Pour punir les deux évêques qui avoient commis cet attentat, il leur défendit, ſuivant le concile de Turin, d'aſſiſter à aucune ordination, ni à aucun concile ordinaire pendant toute leur vie. Il uſa
Conc. R g. can. 3. d'indulgence à l'égard d'Armentarius; & permit à celui des évêques à qui la charité l'inſpireroit, de lui attribuer une égliſe de ſon diocèſe, en laquelle il eût le nom de corévêque, ou ſeulement la communion étrangere. Ce qu'il faut entendre au cas que cette égliſe ne lui fût pas donnée en titre. Le concile de Riés dit qu'il ſuit en cela ce que le concile de Nicée avoit ordonné à l'égard de quelques
Sup. liv. XI. n. 12. ſchiſmatiques: c'eſt le huitiéme canon de Nicée, touchant les Novatiens. Mais le concile de Riés reſtraint cette grace, à l'égard d'Armentarius, en pluſieurs ma-
c. 5. nieres. Il ne pourra être reçû dans la province des Alpes maritimes, où il s'étoit intrus. On ne lui accordera qu'une égliſe de campagne, & non d'aucune ville: il ne pourra jamais offrir le ſacrifice dans les villes, pas même en l'abſence des évêques: dans ſon égliſe il ne pourra ordonner, même les moindres clercs: il ne fera autre fonction épiſcopale, que de confirmer les néophytes, offrir avant les prêtres, conſacrer des vierges, & bénir le peuple dans l'égliſe: il ne pourra avoir le gouvernement que d'une égliſe, ni paſſer à une autre, ſans renoncer à la premiere, c'eſt-à-dire, qu'on lui donne plutôt le titre de corévêque, que le pouvoir, & qu'il ſera plus que prêtre, & moins
c. 4. qu'évêque. Quant aux clercs qu'il a ordonnez, ceux qui étoient excommuniez auparavant, ſeront dépoſez: ceux qui ſont ſans reproche, l'évêque d'Embrun pourra à ſon choix les retenir dans ſon égliſe, ou les envoyer à Armentarius.

Le concile ajoûte à cette occaſion quelques reglemens généraux. Tout prêtre peut donner la bénédiction dans les familles, à la campagne, & dans les maiſons particulieres, mais non pas dans l'égliſe : en Orient ils béniſſoient même en public. Quand un évêque ſera mort, perſonne ne viendra à l'égliſe vacante, que l'évêque voiſin pendant le tems des funerailles. Il y fera la fonction de viſiteur ; & durant ce tems, c'eſt-à-dire juſqu'au ſeptiéme jour de la mort, il fera l'inventaire des biens de l'égliſe ; puis il retournera chez lui, attendre comme les autres évêques, le mandement du métropolitain, ſans lequel perſonne ne viendra à l'égliſe vacante ; de peur qu'il ne faſſe ſemblant d'être forcé par le peuple. Il y aura deux conciles par an, ſuivant l'ancienne conſtitution, ſi les tems ſont paiſibles ; ce que le concile ajoûte, à cauſe des guerres & des calamitez publiques, qui empêchoient ſouvent la tenue des conciles.

AN. 439. c. 5.

V. Sirm. hic. c. 6.

c. 8.

Nic. can. 8.

Julien d'Eclane, ce fameux Pelagien, ſouhaitant avec paſſion de recouvrer ſon ſiége, s'efforça de rentrer dans la communion de l'égliſe, feignant d'être converti, & employant divers artifices, pour le perſuader au pape S. Sixte : mais le pape s'en défendit habilement, par les bons avis de ſaint Leon ſon archidiacre ; ce qui donna une grande joie à tous les catholiques. Le pape ſaint Sixte mourut peu de tems après, le cinquiéme des calendes d'Avril, ſous le cinquiéme conſulat de Valentinien avec Anatolius, c'eſt-à-dire, le vingt-huitiéme de Mars 440. après avoir tenu le S. ſiége près de huit ans. Il fit des ordinations à Rome au mois de Décembre, & ordonna vingt-huit

AN. 440.

XLV. Mort de S. Sixte.

S. Leon pape. *Proſp. chr. an. 430.*

Sup. n. 15. Lib. Pontif.

AN. 440. prêtres, douze diacres, & cinquante deux évêques en divers lieux.

Il rétablit la basilique de sainte Marie, anciennement nommée de Libere, & y offrit un autel d'argent du poids de 300. livres, j'entens la table sacrée, & y donna plusieurs autres vases d'argent du poids de 1165. livres, un vase d'or de cinquante livres, & 24. chandeliers de cuivre de quinze livres chacun. Il y donna en terres & en maisons, le revenu de 729. sous d'or. Il donna au baptistere de sainte Marie tous les vases nécessaires d'argent, entr'autres un cerf pour verser de l'eau, du poids de 30. livres. Il mit à la confession de saint Pierre, un ornement d'argent du poids de 400. livres. Il orna aussi la confession de saint Laurent de colomnes de porphyre & d'argent: il y donna un autel de 50. livres, une baluſtrade de 300. livres, & au-dessus l'abside, ou tour de la voûte, avec la statue de S. Laurent, du poids de 200. livres. Il fit toute la basilique de ce saint, & y offrit grand nombre de vases d'argent, & un vase d'or orné de perles, du poids de dix livres. Tout l'argent que le pape saint Sixte donna à ces deux églises, & dont le poids est exprimé, monte à deux mille six cens onze livres Romaines, faisant plus de trois mille marcs.

De plus l'empereur Valentinien offrit à sa priere, sur la confession de saint Pierre, une image d'or, avec douze portes, les douze apôtres, & le Sauveur; le tout orné de pierres précieuses. A la basilique de Latran, l'empereur mit un fronton d'argent, à la place de celui que les barbares avoient enlevé, du poids de 511. livres. Il orna la confession de saint Paul, d'or

d'or très-pur, du poids de 200. livres. Le pape ſaint Sixte fit auſſi orner le baptiſtere de Latran de colomnes de porphyre, qu'il y fit dreſſer avec une architrave de marbre, où il fit graver des vers, qui marquoient la vertu du baptême, & la foi du péché originel contre les Pelagiens. Il fut enſeveli ſur le chemin de Tibur, près du corps de S. Laurent. AN. 440.

Saint Leon, archidiacre de l'égliſe Romaine, fut élû pour lui ſucceder. Il étoit abſent, ayant été envoyé en Gaule, pour réconcilier Aëtius & Albin, chefs des armées Romaines. On envoya vers lui une députation publique; & en attendant ſon arrivée, l'égliſe Romaine demeura plus de quarante jours ſans paſteur, avec une paix & une patience merveilleuſe. Il étoit originaire de Toſcane, fils de Quintien, & apparemment né à Rome, qu'il nomme toûjours ſa patrie. On croit que c'eſt lui qui étant acolyte, fut envoyé en Afrique en 418, & porta à l'évêque Aurelius une lettre de ſaint Sixte, alors prêtre, & depuis pape, à qui il fut toûjours fort attaché. Etant diacre, il ſervit utilement le pape ſaint Celeſtin, & excita Caſſien à écrire contre Neſtorius. *Ap. Bar. an. 440.* *Lib. Pontif.* *Sup. liv. XXIII. n. 50.*

La même année 440. mourut Jean évêque d'Antioche, après avoir rempli ce ſiége pendant dix-huit ans. Son ſucceſſeur fut Domnus ſon neveu, fils de ſa ſœur. Il avoit été moine ſous la conduite de S. Euthymius, & fut ordonné diacre par Juvenal évêque de Jeruſalem l'an 428. à la dédicace de la laure. Après le concile d'Epheſe, ayant appris que ſon oncle Jean tenoit le parti de Neſtorius, il en fut affligé, & pria S. Euthymius de le laiſſer aller à Antioche pour le ramener. S. Euthymius lui dit: N'y allez pas, XLVI. Mort de Jean. Domnus évêque d'Antioche. *Chron. Niceph. Sup. liv. XXIV. n. 54. Vita S. Euthym. Aristella. Gr. p. 11.*

AN. 440. mon fils, il ne vous eſt pas avantageux; car encore
pag. 41. que les méchans l'aient entraîné pour un peu de tems, Dieu qui connoît ſa droiture, ne permettra pas qu'il
pag. 41. ſe perde. Pour vous, ſi vous demeurez au lieu où vous avez été appellé, ſans vous livrer aux penſées qui tendent à vous tirer du déſert, vous avancerez, & ſerez honoré ſelon Dieu. Si vous ne m'écoutez pas, vous ſuccederez à la chaire de votre oncle; mais vous en ſerez privé par les méchans, qui vous auront auparavant entraîné malgré vous. Ainſi parla ſaint Euthymius. Domnus ne le crut pas; & ſans avoir reçû ſa bénédiction il s'en alla à Antioche, où tout lui arriva comme le ſaint lui avoit prédit.

Socr. c. ult. L'année précédente, Firmus évêque de Céſarée en Cappadoce étant mort, les Céſariens vinrent à Conſtantinople demander un évêque à Proclus. Comme il examinoit qui il leur pourroit donner, tous les Sénateurs vinrent le voir à l'égliſe un ſamedi. Entre eux étoit Thalaſſius, qui avoit été préfet du prétoire d'Illyrie, & on diſoit qu'il l'alloit être d'Orient. Proclus mit la main ſur lui, & le déclara évêque de Céſarée. C'eſt ici que Socrate finit ſon hiſtoire eccléſiaſtique, diſtribuée en ſept livres, & contenant, dit-il, l'eſpace de cent quarante ans, depuis le commencement du regne de Conſtantin, juſqu'au dix-ſeptiéme conſulat de Theodoſe le jeune, c'eſt-à-dire depuis l'an 306. juſqu'en 439. ce qui ne fait toutefois que 133. ans.
Soz. in præf. Sozomene avoit auſſi conduit ſon hiſtoire à la même année 439. depuis le troiſiéme conſulat de Criſpe & de Conſtantin le jeune, c'eſt-à-dire, depuis l'an 314. mais nous en avons perdu la fin. Ces deux hiſtoriens doivent être ſuſpects en ce qui regarde les

Novatiens, auſquels ils paroiſſent favorables.

XLVII. Coutumes des égliſes.

Il faut auſſi prendre avec précaution ce qu'ils rapportent l'un & l'autre des différentes coûtumes des égliſes. Ils diſent que le jeûne du carême étoit de ſix ſemaines avant pâque en Illyrie, en Grece, à Alexandrie, par toute l'Egypte, l'Afrique & la Paleſtine. A Conſtantinople & dans toutes les provinces d'alentour juſques en Phenicie, on commençoit le carême ſept ſemaines avant pâque ; mais il y en avoit qui de ces ſix ou ſept ſemaines, n'en jeûnoient que trois par intervalles, & cinq jours ſeulement chaque ſemaine. Quelques-uns jeûnoient trois ſemaines de ſuite, comme à Rome, excepté le ſamedi & le dimanche. En quoi il y a apparence que Socrate ſe trompe, puiſqu'à Rome on jeûnoit le ſamedi toute l'année. Tous nommoient également carême ou Quarantaine le tems de ce jeûne. Il y avoit encore diverſité dans la maniere de jeûner. Les uns s'abſtenoient de toutes ſortes d'animaux : d'autres mangeoient du poiſſon, d'autres y joignoient la volaille : d'autres s'abſtenoient des fruits & des œufs : quelques-uns ne mangeoient que du pain ſec : d'autres pas même du pain. Quelques-uns ne jeûnoient que juſqu'à none, & mangeoient enſuite de tout indifféremment.

Socr. V. *c.* 22. *Sozom.* VII. *c.* 19.

Les jours & la forme des aſſemblées eccléſiaſtiques étoient differens. Par-tout on célébroit les ſaints myſteres le ſamedi comme le dimanche, hors à Rome & à Alexandrie. En quelques lieux d'Egypte on offroit les myſteres le ſamedi, mais au ſoir, & on communioit après avoir mangé, contre la coûtume univerſelle. A Alexandrie, on s'aſſembloit le mercredi & le vendredi : mais ſeulement pour lire & expliquer

les écritures, & faire les prieres, ſans célébrer les myſteres. On y faiſoit lecteurs & chantres des catéchumenes, au lieu que par-tout ailleurs on n'ordonnoit que des fidéles. A Céſarée de Cappadoce & dans l'iſle de Chipre, le ſamedi & le dimanche au ſoir, après les lampes allumées, c'eſt-à-dire, à l'office des vêpres, les prêtres & les évêques expliquoient toûjours les écritures. A Alexandrie les prêtres ne prêchoient point, mais l'évêque ſeul : ce qui avoit été introduit depuis Arius. L'évêque ne ſe levoit point pendant la lecture de l'évangile, comme il faiſoit par-tout ailleurs. C'étoit l'archidiacre ſeul qui liſoit l'évangile; ailleurs les diacres; en pluſieurs égliſes les prêtres, & l'évêque aux jours ſolemnels, comme à Conſtantinople le jour de pâque. A Rome, ni l'évêque, ni aucun autre n'enſeignoit dans les égliſes. Sozomene le dit : mais cela n'eſt aucunement vraiſemblable, & il eſt bien plus croyable que Sozomene, qui étoit à Conſtantinople, a été mal informé de ce qui ſe paſſoit à Rome. A Antioche, l'autel étoit tourné à l'Occident, non à l'Orient, comme dans les autres égliſes. A Rome il n'y avoit que ſept diacres, ailleurs le nombre n'en étoit point déterminé. En Scythie, quoiqu'il y eût pluſieurs villes, il n'y avoit qu'un évêque : chez les autres peuples on conſacroit des évêques, même pour les villages, comme en Arabie & en Chipre. Enfin les uſages & les cérémonies avoient une variété infinie ſelon les lieux, chaque égliſe gardant religieuſement ſes anciennes coûtumes.

V. Quæſt. in S. Leon. diſſ. 1. an. 440.

XLVIII. Perſécution en Afrique. *Victor. Vitenſ. lib. 1. c. 4.*

Genſeric ayant pris Carthage, partagea ainſi les provinces d'Afrique. Il ſe reſerva la Byzacene, l'Abaritaine, la Getulie, & une partie de la Numidie,

& distribua à son armée la Zeugitane & la proconsulaire. L'empereur Valentinien défendoit encore les autres provinces, mais toutes désolées. Genseric manda aux Vandales de chasser de leurs églises les évêques, après les avoir dépouillez de tout : ou s'ils refusoient de sortir, de les réduire en servitude perpétuelle ; ce qui fut exécuté à l'égard de plusieurs évêques & de plusieurs laïques nobles, & considerables par leur dignité. Quodvultdeus, évêque de Carthage, & un grand nombre de clercs furent ainsi chassez & embarquez sur des vaisseaux rompus, & toutefois ils arriverent heureusement à Naples. Gaudiose, évêque d'Abitine, qui étoit du nombre, y fonda un monastere, où il mourut, aussi-bien que Quodvultdeus. On conserve encore à Naples les reliques de l'un & de l'autre dans ce monastere, qui est à présent occupé par des religieuses. L'église honore saint Quodvultdeus le 16. d'Octobre, & S. Gaudiose le 28. On compte encore onze autres évêques ou clercs dont les plus fameux sont, Priscus & Castrensis, qui après avoir souffert divers tourmens en Afrique, furent embarquez sur un vieux bâtiment, soit dans le même voyage, ou dans un autre, & aborderent en Campanie, où ils gouvernerent diverses églises. On en fait mémoire le premier jour de Septembre.

c. 5.

Martyr. R. & ibi Baron.

Martyr. R. & ibi Baron.

Genseric ayant chassé l'évêque de Carthage avec son clergé, donna à ceux de sa religion, c'est-à-dire aux Ariens, l'église nommée Restitute, où les évêques demeuroient toûjours, & ôta aux catholiques toutes celles qui étoient dans l'enceinte des murailles avec leurs richesses. Il s'empara aussi hors la ville, de toutes les églises qu'il voulut, & principalement

V. Ruin. ad Victor. c. 9.
Victor. l. 1. c. 5.

de deux grandes & magnifiques de S. Cyprien, l'une au lieu où il répandit ſon ſang, l'autre au lieu où ſon corps étoit enſeveli, nommée Mappalia. Il commanda aux catholiques d'enterrer leurs morts en ſilence, ſans chanter à l'ordinaire, & envoya en exil la partie des clercs qui étoit reſtée.

Les évêques & les autres perſonnes conſiderables, qui étoient demeurez dans les provinces diſtribuées aux Vandales, vinrent trouver Genſeric comme il ſe promenoit ſur le bord de la mer, près de Maxule, dans la province proconſulaire, & le ſupplierent, qu'après avoir perdu leurs égliſes & leurs biens, il leur fût au moins permis de demeurer, pour la conſolation du peuple de Dieu, dans les pays dont les Vandales étoient déja les maîtres. Il leur fit dire: J'ai réſolu de ne laiſſer perſonne de votre nom & de votre nation, & vous oſez me faire de telles demandes? Il vouloit ſur le champ les faire jetter dans la mer, ſi les ſiens ne l'euſſent empêché à force de prieres. Ces pauvres catholiques ſe retirerent pénétrez de douleur; & n'ayant plus d'égliſes, commencerent à célebrer les ſaints myſteres comme ils pouvoient.

Marcel. chr. an. 435. *Proſp. an. 441.* *Victor. Vit. lib. 1. c. 6.*

Le comte Sebaſtien, gendre du comte Boniface, maltraité comme lui par les Romains, s'étoit enfin refugié en Afrique. Genſeric ne pouvoit ſe paſſer de ſes conſeils, & toutefois il le craignoit: enſorte que voulant le faire mourir, il en cherchoit un prétexte dans la religion. Il lui dit donc un jour en préſence de ſes évêques & de ſes domeſtiques: Je ſçais que vous avez juré de vous attacher fidélement à moi, & vos travaux font voir la ſincérité de votre ſerment: mais afin que notre amitié ſoit perpétuelle, je veux

que vous embraſſiez ma religion. Sebaſtien trouvant une invention convenable pour le frapper, demanda que l'on apportât un pain blanc : puis le prenant entre ſes mains, il dit : Pour rendre ce pain digne de la table du roi, on a premierement ſéparé le ſon de la farine, & la pâte a paſſé par l'eau & par le feu. Ainſi dans l'égliſe catholique, j'ai paſſé par la meule & par le crible : j'ai été arroſé de l'eau du baptême, & perfectionné par le feu du ſaint Eſprit. Qu'on rompe ce pain : qu'on le trempe dans l'eau : qu'on le repaîtriſſe, & qu'on le remette au four, s'il en devient meilleur, je ferai ce que vous voulez. Il vouloit par cette parabole montrer l'inutilité d'un ſecond baptême. Genſeric l'entendit bien, & ne ſçut qu'y répondre. C'eſt pourquoi il chercha enſuite un autre prétexte pour faire mourir le comte Sebaſtien ; & il ſe trouve en quelques martyrologes honoré comme martyr. *Bell. 27. Mart.*

On rapporte à cette déſolation de l'Afrique deux lettres de S. Leon, qui ſont ſans date : la premiere aux évêques de la Mauritanie Ceſarienne, la ſeconde à Ruſtique de Narbonne. S. Leon ayant été ſouvent averti par ceux qui venoient de Mauritanie, qu'il s'y faiſoit des ordinations irrégulieres, donna commiſſion à l'évêque Potentius, qui alloit de Rome en cette province, de s'en informer ; & le chargea d'une lettre aux évêques de la province, que nous n'avons plus. Potentius envoya au pape une ample relation de l'état de ces égliſes : ce qui l'obligea d'écrire la lettre que nous avons. S. Leon y marque d'abord, que les troubles du tems ont donné occaſion à ces déſordres, qu'il explique en particulier. Pluſieurs évêques avoient

XLIX. Lettre de S. Leon aux évêques de Mauritanie. *V. not. Quesn. Epiſt. 1. al. 87.*

été élûs par brigue ou par tumulte populaire. On avoit élû des bigames, des laïques, des hérétiques convertis : quoiqu'il ſoit néceſſaire d'éprouver dans les ordres inférieurs ceux qui doivent être évêques, afin de s'aſſurer non-ſeulement de leur capacité, mais de
c. 4. leur humilité. Il décide que les bigames doivent être
c. 5. dépoſez & exclus, non-ſeulement de l'épiſcopat, mais de la prêtriſe & du diaconat; & il compte pour bigames, ceux qui ont épouſé des veuves. A plus forte raiſon, ajoûte-t-il, on doit dépoſer celui qui, comme on nous a rapporté, a deux femmes à la fois, ou qui en a épouſé une autre, après que la ſienne l'a quitté. Quant à ceux qui ont été ordonnez étant ſimples laïques; le pape leur permet de demeurer évêques, ſans que cette diſpenſe puiſſe être tirée à conſéquence, au préjudice des décrets du S. ſiége, & des ſiens en particulier. Ce qui marque, que cette décretale n'eſt pas la premiere de S. Leon; mais les
c. 6. autres peuvent avoir été perdues. Il conſerve dans ſon ſiége Dona de Salicine, qui s'étoit converti avec ſon peuple, de l'héréſie des Novatiens; & Maxime Donatiſte converti, quoiqu'il eût été ordonné laïque: mais à la charge que l'un & l'autre donnera ſa pro-
c. 7. feſſion de foi par écrit. Quant à Aggar & Tiberien, qui avoient été ordonnez avec des ſéditions violentes, étant ſimples laïques; il en laiſſe le jugement aux évêques des lieux, ſe réſervant toutefois à décider ſur leur rapport. Il y avoit eu des religieuſes violées par les barbares; S. Leon les juge innocentes, & leur conſeille toutefois de s'humilier, & ne ſe pas comparer aux autres vierges.

L. Lettre à S. Ru- Ruſtique, évêque de Narbonne, étoit fils d'un évêque

évêque nommé Bonoſe : ſa mere, ſœur d'un autre évêque nommé Arator, & veuve très-vertueuſe, prit grand ſoin de ſon éducation ; & après qu'il eut étudié en Gaule, où il y avoit d'excellentes écoles, elle l'envoya à Rome, pour achever de ſe former dans l'éloquence, ſans y rien épargner. Etant revenu auprès d'elle, il embraſſa la vie monaſtique, & reçut en ce tems-là des inſtructions ſur la maniere dont il devoit s'y conduire, par une lettre fameuſe de ſaint Jerôme, qui le renvoie à S. Proclus, évêque de Marſeille, pour s'inſtruire de vive voix. Après que Ruſtique eut demeuré quelque tems dans le monaſtere, il fut ordonné prêtre de l'égliſe de Marſeille, qui ſemble avoir été ſa patrie : & enfin évêque de Narbonne l'an 427.

ſtique de Narbonne. *Inſcript. in not. Q. p. 784.* *Hier. ep. 4. c. 2.* *c. 10.* *V. not. Q. p. 785.*

S. Leon étant arrivé au pontificat, Ruſtique envoya ſon archidiacre Hermès le conſulter ſur divers points de diſcipline, témoignant par ſes lettres un grand deſir de quitter ſon ſiége, pour vivre dans le repos & la retraite. S. Leon ne le lui conſeille pas, & lui repréſente que la patience n'eſt pas moins néceſſaire contre les tentations ordinaires de la vie, que contre les perſécutions pour la foi : que ceux qui ſont chargez du gouvernement de l'égliſe, doivent garder courageuſement leur poſte, & ſe confier au ſecours de celui qui a promis de ne la point abandonner. Quant aux queſtions propoſées par S. Ruſtique, S. Leon y répond ainſi : Le prêtre, ou le diacre qui s'eſt fauſſement dit évêque, ne doit point paſſer pour tel : puiſqu'on ne peut compter entre les évêques, ceux qui n'ont été ni choiſis par le clergé, ni demandez par le peuple, ni conſacrez par les évê-

Leon. ep. 2. al. 92. *Inquiſ. 1.*

ques de la province, du conſentement du métropolitain. Les ordinations faites par ces faux évêques, ſont nulles, ſi elles n'ont été faites du conſentement de ceux qui gouvernoient les égliſes, auſquelles ces clercs appartenoient. Cette reſtriction eſt difficile à entendre, à moins que l'on ne ſuppoſe, que ces faux évêques avoient effectivement le caractere épiſcopal; mais qu'ils l'avoient reçû par une ordination illégitime, comme Armentarius d'Embrun, dépoſé au concile de Riés. Si un prêtre ou un diacre demande d'être mis en pénitence, il la doit faire en particulier; parce qu'il eſt contre la coutume de l'égliſe, de leur impoſer la pénitence publique.

V. not. Queſn.

Sup. n. 44.

Inquiſ. 2.

Inquiſ. 3. La loi de la continence eſt la même pour les miniſtres de l'autel, que pour les évêques & les prêtres. Ils ont pû, étant laïques ou lecteurs, ſe marier, & avoir des enfans. Etant élevez à un degré ſuperieur, ils ne doivent pas quitter leurs femmes, mais vivre avec elles, comme s'ils ne les avoient point. Par les miniſtres de l'autel obligez à la continence, S. Leon entend même les ſoûdiacres, comme il paroît par ſa lettre à Anaſtaſe de Theſſalonique. Il faut diſtinguer la concubine, de la femme légitime: ainſi celui qui quitte ſa concubine pour ſe marier, fait bien; & celle qui épouſe un homme qui avoit une concubine, ne fait point mal, puiſqu'il n'étoit point marié. S. Leon ne parle ici que des concubines eſclaves; & non de celles qui étoient en effet des femmes légitimes, mais ſans en porter le titre, ſuivant les loix.

Epiſt. 12. al. 84. c. 4.

Inquiſ. 4. 5. 6.

Sup. liv. XX. n. 48.

Conc. Tol. 1. c. 17.

Inquiſ. 7. Ceux qui reçoivent la pénitence en maladie, & ne veulent pas l'accomplir étant revenus en ſanté, ne doivent pas être abandonnez: il faut les exhorter

ſouvent, & ne déſeſperer du ſalut de perſonne, tant qu'il eſt en cette vie. Il faut uſer de la même patience à l'égard de ceux qui preſſez de mal, demandent la pénitence, & la refuſent quand le prêtre eſt venu, ſi le mal leur donne quelque relâche: s'ils demandent enſuite la pénitence, on ne la leur doit pas refuſer. Ceux qui reçoivent la pénitence à l'extrémité, & meurent avant que d'avoir reçû la communion, c'eſt-à-dire la réconciliation, doivent être laiſſez au jugement de Dieu, qui pouvoit differer leur mort. Mais on ne prie point pour eux, comme morts hors la communion de l'égliſe. En d'autres égliſes on ne laiſſoit pas de prier pour eux. Les pénitens doivent s'abſtenir même de pluſieurs choſes permiſes. Ils ne doivent point plaider, s'il eſt poſſible, & s'adreſſer plutôt au juge eccléſiaſtique qu'au ſéculier: ils doivent perdre plutôt que de s'engager au négoce, toujours dangereux: il ne leur eſt point permis de rentrer dans la milice ſéculiere, ni de ſe marier, ſi ce n'eſt que le pénitent ſoit jeune, & en péril de tomber dans la débauche; encore ne lui accorde-t-on que par indulgence.

Inquiſ. 9.

Inquiſ. 8.

V. Queſn.

Inquiſ. 10.

11.

12.

Inquiſ. 13.

Le moine qui après ſon vœu ſe marie, ou embraſſe la milice ſéculiere, doit être mis en pénitence publique. Les filles qui après avoir pris l'habit de vierge ſe ſont mariées, quoiqu'elles n'euſſent pas été conſacrées, ne laiſſent pas d'être coupables. C'eſt qu'il y avoit deux ſortes de vierges: celles qui ne s'étoient engagées que par le vœu, ou ſolemnel, en entrant dans un monaſtere, ou ſimple, en prenant l'habit, & demeurant chez leurs parens: celles qui avoient reçu la conſécration, qui ne ſe donnoit qu'à l'âge de qua-

Inquiſ. 14.

15.

V. Queſn.

rante ans, comme S. Leon même l'ordonne, & par l'évêque un jour de fête ſolemnelle.

Inquiſ. 16. Ceux qui ont été abandonnez jeunes par leurs parens, qui étoient chrétiens, en ſorte qu'on ne trouve aucune preuve de leur baptême, doivent être baptiſez, ſans craindre de réiterer le ſacrement. Ceux qui ont été pris ſi jeunes par les ennemis, qu'ils ne ſçavent s'ils ont été baptiſez, quoiqu'ils ſe ſouviennent que leurs parens les ont menez à l'égliſe; il faut leur demander s'ils ont reçu ce que l'on donnoit à leurs parens, c'eſt-à-dire l'euchariſtie: s'ils ne s'en ſouviennent pas, il faut les baptiſer ſans ſcrupule. Il étoit venu en Gaule des gens d'Afrique & de Mauritanie, qui ſçavoient bien qu'ils avoient été baptiſez, mais ils ne ſçavoient pas dans quelle ſecte. S. Leon répond, qu'il ne faut pas les baptiſer, puiſqu'ils ont reçu la forme du baptême, de quelque maniere que ce ſoit; il faut ſeulement les réunir à l'égliſe catholique par l'impoſition des mains avec l'invocation du Saint-Eſprit, c'eſt-à-dire la confirmation. D'autres ayant été baptiſez en enfance, & pris par les païens, avoient vécu comme eux, & étoient venus encore jeunes en terre des Romains. S. Ruſtique demandoit ce qu'on devoit faire, s'ils demandoient la communion. Saint Leon répond: S'ils ont ſeulement mangé des viandes immolées, ils peuvent être purifiez par le jeûne, & l'impoſition des mains: s'ils ont adoré les idoles, ou commis des homicides, ou des fornications, il faut les mettre en pénitence publique. On voit ici une impoſition des mains différente de la confirmation & de la pénitence publique. Au reſte ces derniers articles font rapporter cette décrétale au tems de l'incurſion des Vandales.

17.

18.

Inquiſ. 19.

AN. 441. LI. Premier concile d'Orange. *Tom. 3. conc. p.* 1446.

Vers le même tems les évêques de Gaule tinrent un concile dans l'égliſe de Juſtinien, au territoire d'Orange, le ſixiéme des ides de Novembre, ſous le conſulat de Cyrus, c'eſt-à-dire le huitiéme de Novembre 441. S. Hilaire d'Arles y préſidoit; & on y voit les ſouſcriptions de ſeize autres évêques, dont les plus connus ſont, Conſtantin de Gap, Auſpicius de Vaiſon, Maxime de Riès, & S. Eucher de Lyon, qui déclare qu'il attendra le conſentement de ſes comprovinciaux. Saint Eucher avoit été moine dans l'iſle de Lero, ami de S. Honorat & de Caſſien, qui leur adreſſa une de ſes conférences. Il avoit été marié, & ſes fils Veran & Salone furent tous deux évêques. Nous avons de lui quelques écrits de piété. En ce concile d'Orange furent faits trente canons de diſcipline. Le premier porte : Que les hérétiques qui étant en danger de mort deſireront de ſe convertir, pourront recevoir des prêtres l'onction du chrême & la bénédiction, au défaut de l'évêque : ce que quelques-uns entendent de la confirmation. Le ſecond canon & le plus fameux, eſt conçu en ces termes : Aucun des miniſtres qui peuvent baptiſer, ne doit aller nulle part ſans avoir le chrême, parce qu'il a été réſolu entre nous de n'en faire l'onction qu'une fois. Si quelqu'un ne l'a pas reçûe dans le baptême par quelque néceſſité, on en avertira l'évêque à la confirmation. Car il n'y a qu'une ſeule bénédiction du chrême : non que l'onction réiterée porte quelque préjudice ; mais afin qu'on ne la croie pas néceſſaire. D'autres exemplaires ôtent la négation, & portent : Afin qu'on la croie néceſſaire. Il eſt difficile de voir le ſens de ces paroles : & encore plus difficile de

Præf. coll. XI.

Genn. illuſtr. c. 62. Mare. chr. ann. 456.

Sirmond. not. poſth.

AN. 441. croire que l'on ait quelquefois donné la confirmation ſans onction ; comme ſemble dire ce canon avec la négation. On ne peut le prouver par aucune autre autorité ; la pratique de toute l'égliſe y réſiſte, & la doctrine commune des théologiens, eſt que l'onction eſt eſſentielle à la confirmation.

c. 18. Le concile d'Orange dit encore : On lira déſor-
c. 19. mais l'évangile aux catéchumenes : on ne doit jamais
c. 20. les laiſſer entrer dans le baptiſtere : il faut les ſéparer autant qu'il eſt poſſible de la bénédiction des fidéles, même dans les prieres domeſtiques, & ils doivent ſe
c. 15. préſenter, pour être bénis à part. Les catéchumenes poſſedez, ou énergumenes, doivent être baptiſez en cas de néceſſité, ou quand on jugera à propos. Les
c. 14. énergumenes baptiſez, qui font ce qu'ils peuvent pour être délivrez, doivent communier, pour être fortifiez, ou même délivrez par la vertu du ſacre-
c. 16. ment. Ceux qui ont été une fois agitez du démon publiquement, ne doivent point être admis dans le clergé : ou s'ils le ſont, ils ne feront aucune fonction.
c. 13. On doit donner aux inſenſez tout ce que la piété de-
c. 12. mande. Celui qui perd tout d'un coup la parole, peut recevoir le baptême ou la pénitence, s'il témoigne par ſigne qu'il le veut, ou ſi d'autres témoignent
c. 3. qu'il l'a voulu. Ceux qui meurent pendant le cours de leur pénitence, doivent recevoir la communion, ſans l'impoſition des mains établie pour la réconciliation. Ce qui ſuffit pour la conſolation des mourans, ſuivant les décrets des peres, qui ont nommé viatique cette communion. S'ils ſurvivent, ils demeureront dans l'ordre des pénitens, pour recevoir, après avoir accompli leur pénitence, l'impoſition des mains

& la communion légitime. Ce canon doit être expliqué par le treiziéme de Nicée, qui accorde aux mourans la communion même de l'Euchariſtie, à la charge d'achever leur pénitence, s'ils reviennent en ſanté. On ne doit pas refuſer aux clercs la pénitence, quand ils la demandent. On peut l'entendre de la pénitence ſecrette, comme dans la lettre de S. Leon à Ruſtique. AN. 441. *Sup. liv. XI. n. 21.* *V. Sirm. not. c. 4.* *Sup. n. 50.*

Un évêque qui communique avec celui qu'un autre évêque a excommunié, eſt coupable; & l'on examinera la juſtice de l'excommunication, dans le prochain concile. Si un évêque veut bâtir une égliſe dans le diocèſe d'un autre, il doit obtenir ſa permiſſion, lui laiſſer la conſécration, lui faire ordonner les clercs qu'il deſire y avoir, & lui laiſſer tout le gouvernement de la nouvelle égliſe. Si un ſéculier ayant bâti une égliſe, la fait dédier par un évêque étranger, cet évêque & tous les autres qui auront aſſiſté à cette conſécration, ſeront exclus de l'aſſemblée. On voit ici les commencemens du droit de patronage: en ce que l'évêque fondateur peut préſenter au diocéſain les clercs qu'il demande pour ſon égliſe. Si un évêque par infirmité perd l'uſage de la parole, il appellera un évêque pour faire les fonctions épiſcopales, & ne les fera pas exercer par des prêtres. *n. 2.* *c. 11.* *c. 19.* *c. 30.*

Si un évêque veut ordonner un clerc qui demeure ailleurs, il doit auparavant ſe réſoudre à le faire demeurer avec lui: mais il doit conſulter l'évêque avec qui il demeuroit auparavant, qui a peut-être eu ſes raiſons pour ne le pas ordonner. On n'ordonnera point de diaconeſſes. Si deux évêques en ont ordonné un par force, celui-ci aura l'égliſe de l'un des *c. 8.* *c. 16.* *c. 21.*

AN. 441. deux ; & on en ordonnera un à la place de l'autre : s'il a reçû l'ordination volontairement, ils ſeront tous
c. 22. trois condamnez. On n'ordonnera point à l'avenir de
c. 23. diacre marié, s'il ne promet de garder la continence, ſous peine d'être dépoſé : s'il a été ordonné devant, il ne ſera point promû à un ordre ſupérieur, ſuivant
Conc. Taur. c. 8. t. 2. conc. p. 1157. le concile de Turin. Les bigames pourront recevoir
c. 27. le ſoûdiaconat & les ordres inferieurs. Les veuves feront profeſſion devant l'évêque dans la ſalle ſecrette,
c. 28. & recevront de lui l'habit. On mettra en pénitence les perſonnes de l'un & de l'autre ſexe, qui auront
c. 5 manqué au vœu de continence. On ne doit pas livrer ceux qui ſe réfugient à l'égliſe ; mais les défendre par
c. 6. la révérence du lieu. Si quelqu'un prend les ſerfs de l'égliſe, au lieu des ſiens qui s'y ſeront réfugiez, il ſera condamné très-ſéverement par toutes les égliſes.
c. 7. On réprimera auſſi par cenſure eccléſiaſtique, celui qui voudra réduire en ſervitude ceux qui auront été affranchis dans l'égliſe, ou recommandez à l'égliſe
c. 29. par teſtament. A la fin des canons, on ordonne qu'aucun concile ne ſe ſéparera ſans indiquer le ſuivant ; & l'on marque celui de l'année prochaine 442. à Lucienne dans le même diocèſe d'Orange.

AN. 442. LII. Concile de Vaiſon. *Tom. 3. conc. p. 1456.* Nous avons de cette année 442. ſous le conſulat de Dioſcore, le jour des ides, c'eſt-à-dire le treiziéme de Novembre, un concile tenu à Vaiſon, ſous l'évêque Auſpicius. On y fit neuf ou dix canons, qui
Can. 1. portent : Que les évêques Gaulois, paſſant d'une province à l'autre, n'auront point beſoin de témoignage, pourvû qu'ils ne ſoient point excommuniez, parce
V. Sirm. que le voiſinage les fait aſſez connoître ; c'eſt-à-dire que les lettres formées n'étoient que pour les étrangers.

gers. Les prêtres recevront tous les ans le ſaint crême de leur propre évêque, près de la pâque. Ils l'iront querir en perſonne, ou du moins par un ſoûdiacre. On priera pour ceux qui meurent ſubitement dans le cours de leur pénitence, qu'ils accompliſſoient fidélement. Ceux qui retiennent les oblations des défunts, ou different de les donner à l'égliſe, ſeront excommuniez, comme ſacriléges & meurtriers des pauvres. On doit éviter non-ſeulement ceux que l'évêque a excommuniez nommément, mais encore ceux dont il témoigne, ſans le dire, n'être pas ſatisfait. Les évêques ne doivent pas accuſer, ou excommunier légerement. Pour les fautes légeres, ils doivent aiſément ſe laiſſer fléchir par l'interceſſion des autres : pour les crimes, ils doivent ſe porter pour accuſateurs en forme. Si quelqu'un a commis un crime que l'évêque ſeul connoiſſe, il peut l'obliger à ne ſe pas préſenter devant lui dans l'aſſemblée publique ; mais il demeure dans la communion de tous les autres, tant qu'il n'y a point de preuve contre lui.

AN. 442.
c. 3.
c. 2.
c. 4.
c. 6.
c. 7.
c. 8.
Conc. Carth. VI. can. 132.

Pour réprimer la mauvaiſe coûtume qu'avoient les païens, d'expoſer leurs enfans, Conſtantin avoit ordonné en 331. qu'ils appartiendroient à ceux qui les auroient nourris & élevez en qualité de leurs enfans, ou de leurs eſclaves à leur choix, ſans que les peres ou les meres euſſent aucun droit de les répéter. Honorius avoit ajoûté en 412. que celui qui leveroit l'enfant, prendroit pour ſa ſûreté une atteſtation de témoins, avec la ſouſcription de l'évêque. On ne laiſſoit pas d'inquiéter ceux qui avoient levé des enfans expoſez ; ce qui faiſoit que perſonne n'oſoit s'en charger. C'eſt pourquoi le concile de Vaiſon ordon-

L. 1. C. Theod. de expoſ. lib. V.
Lib. 2. eod.

AN. 443. ne que ces loix ſeront obſervées : & de plus, le di-
c. 9. manche, que le diacre annoncera à l'autel, qu'on a levé un enfant expoſé, afin que ſi quelqu'un prétend le reconnoître, il ait à le déclarer dans dix jours ;
c. 10. autrement celui qui le redemandera, ſera frappé de cenſure eccléſiaſtique, comme homicide.

LIII. Lettres de ſaint Leon.

Peu de tems après la priſe de Carthage, c'eſt-à-dire l'an 440. ſous le conſulat de l'empereur Valentinien avec Anatolius, Genſeric paſſa en Sicile, la ravagea, & aſſiégea Palerme, qui ſoûtint long-tems le ſiége. Maximin chef des Ariens en Sicile, condamné par les évêques catholiques, l'excita à les perſécuter, pour les obliger à embraſſer l'Arianiſme, & il y en eut quelques-uns qui ſouffrirent le martyre. En cette calamité de la Sicile, S. Leon envoya du ſecours à Paſchaſin évêque de Lilybée, par Silanus diacre de l'égliſe de Palerme, avec des lettres de conſolation ; & en même-tems il le conſulta ſur le jour de Pâque de l'année ſuivante 444. comme il avoit déja conſulté S. Cyrille d'Alexandrie. Paſchaſin répondit au pape : Qu'après avoir bien examiné la queſtion, & calculé exactement, il avoit trouvé, comme S. Cyrille, que le jour de Pâque de l'année ſuivante devoit être le dimanche neuviéme des calendes de Mai, c'eſt-à-dire le vingt-troiſiéme d'Avril, dont il explique les raiſons. Il y fait mention du miracle d'un baptiſtere de Sicile, arrivé l'an 417. ſous le pontificat de Zoſime.

Chr. Idat. an. 16. Valent. Proſp. an. 440. Caſſiod. an. eod.

Ap. Queſn. poſt. ep. 2.

Sup. liv. XXIII. n. 35.

Epiſt. 3. al. 1.

La même année 443. S. Leon écrivit aux évêques de Campanie, de Picenum, de Toſcane, & de toutes les provinces ſuburbicaires, une lettre décretale. Picenum eſt aujourd'hui une grande partie de la Mar-

che d'Ancone. Trois évêques, Innocent, Légitime & Segece, furent chargez de porter dans les provinces cette décretale, qui apparemment étoit le réſultat d'un concile. Elle reprend divers abus: Que l'on élevoit au plus haut rang du ſacerdoce des gens de condition ſervile, ou engagez à des devoirs incompatibles avec le ſervice de l'égliſe, & quelquefois malgré leurs maîtres: que l'on ordonnoit des bigames: qu'il y avoit des clercs qui prêtoient à uſure, ou ſous leur nom, ou ſous des noms empruntez, quoique l'uſure fût défendue même aux laïques. Le pape ordonne que tous ces abus ſoient retranchez, ſous peine aux évêques contrevenans, d'être interdits & privez de ſa communion; & il leur recommande d'obſerver les décrets de S. Innocent & de ſes autres prédeceſſeurs. La date eſt du ſixiéme des ides d'Octobre, ſous le conſulat de Maxime & de Paterne, c'eſt-à-dire du dixiéme d'Octobre 443. AN. 443.

LIV. Manichéens découverts à Rome. *Proſp. chr. an.* 443.

Entre ceux que la déſolation de l'Afrique & la crainte des Vandales fit paſſer en Italie, il y eut grand nombre de Manichéens, qui ſe réfugierent à Rome, & s'y cacherent quelque tems. Mais S. Leon les découvrit, & en avertit ſon peuple en pluſieurs de ſes ſermons, les exhortant à les dénoncer par-tout à leurs prêtres, c'eſt-à-dire à ceux qui étoient diſtribuez dans les titres des différens quartiers. Il donne ces deux marques pour les connoître: qu'ils jeûnent le dimanche en l'honneur du ſoleil, & au mépris de la réſurrection de Jeſus-Chriſt, & le lundi en l'honneur de la lune; & que recevant la communion avec les fidéles, ils ne prennent que le corps de Notre-Seigneur, & non point le ſang; parce qu'ils abhor- *Serm.* XV. *de coll.* c. 3. *Serm.* IV. *de Quadr.* c. 5.

AN. 443. rent le vin. Il reprend auſſi une ſuperſtition qui ſemble être venue d'eux ; que pluſieurs fidéles entrant dans la baſilique de S. Pierre, après avoir monté les degrez, ſe retournoient pour ſaluer le ſoleil levant.

Serm. 7. Nativ. c. 4.

S. Leon ayant donc par ſes diligences découvert grand nombre de Manichéens, il y en eut qui abjurerent dans l'égliſe publiquement & par écrit, & furent reçus à pénitence. D'autres qui demeurerent opiniâtres, furent condamnez par les juges ſéculiers au banniſſement perpetuel, ſuivant les loix des empereurs. Mais pour faire mieux connoître au peuple leurs erreurs & leurs infamies, le pape S. Leon en fit une information juridique. Il aſſembla pluſieurs évêques & pluſieurs prêtres, avec un grand nombre de citoyens, des perſonnes illuſtres & une partie du ſénat. En cette aſſemblée il fit amener leurs élûs & leurs élûes: on leur fit découvrir pluſieurs choſes de leurs dogmes, & des cérémonies de leurs fêtes: & on prouva clairement l'infamie de leurs myſteres, pour ne laiſſer rien de douteux aux moins crédules, ni aux calomniateurs. Toutes les perſonnes qui avoient commis cette abomination, étoient préſentes: une jeune fille de dix ans, deux femmes qui l'avoient nourrie & préparée au crime ; un jeune homme qui l'avoit corrompue, & l'évêque Manichéen qui avoit préſidé à la cérémonie. Toutes leurs confeſſions furent conformes, & ſi déteſtables, que les oreilles des aſſiſtans avoient peine à les ſouffrir.

Epiſt. 8. al. 2.

Serm. V. de jejun. dec. c. 4.

Epiſt. 15. ad Turib. c. 16.

D. ſerm. V.

Incontinent après, S. Leon rendit compte à ſon peuple de cette procédure, dans un ſermon du jeûne du dixiéme mois, c'eſt-à-dire des quatre-tems de Décembre en 443. exhortant particulierement les

femmes à fuir ces hérétiques, ſans même leur parler, de peur de ſe laiſſer ſurprendre par la curioſité d'écouter leurs fables. Il exhorte tout le monde à les dénoncer & à déclarer où ils logent, où ils enſeignent, & ceux qu'ils fréquentent, afin que l'on continue à les découvrir. Il en parla encore le jour de l'Epiphanie ſixiéme de Janvier 444. avertiſſant le peuple de ne ſe pas laiſſer ſurprendre à leur exterieur, à leurs abſtinences ſuperſtitieuſes, à la pauvreté de leurs habits, & à la pâleur de leurs viſages. On apprit par les confeſſions de ceux qui furent pris à Rome, qui étoient leurs docteurs, leurs évêques, leurs prêtres, en quelles provinces & en quelles villes ils demeuroient.

AN. 444.

Serm. IV. Epiph. c. 5.

Proſp. Chr. an. 443.

Pluſieurs s'enfuirent de Rome, principalement des plus coupables; ce qui obligea le pape d'écrire à tous les évêques d'Italie, de peur qu'ils n'en recuſſent quelques-uns ſans les connoître, qui infectaſſent leurs égliſes. Il les inſtruit donc de ce qui s'étoit paſſé à Rome, & leur envoie les actes de leur conviction; les exhortant à les rechercher ſoigneuſement, & ſe tenir ſur leurs gardes. La lettre eſt circulaire, datée du troiſiéme des calendes de Février, ſous le dix-huitiéme conſulat de Theodoſe avec Albin, c'eſt-à-dire du trentiéme de Janvier 444. Pluſieurs évêques d'Orient imiterent ſur ce point la vigilance de ſaint Leon.

Epiſt. 8. al. 2.

LV. Pelagiens recherchez.

Il pourſuivit auſſi dans le même tems les Pelagiens, & principalement Julien d'Eclane, qui étoit alors leur chef. Car encore que pluſieurs euſſent abjuré leur héréſie, ils recommençoient à la ſemer. Septimius évêque d'Altinum en Venétie en écrivit à

Auct. de promiſſ. c. 6.

Phot. bibl. cod. 54.

AN. 444. *Leo. epiſt. 6. al. 86.* S. Leon, & l'avertit que dans cette province on avoit reçû à la communion catholique des prêtres, des diacres & d'autres clercs de divers ordres, qui avoient été engagez dans l'héréſie de Pelage, ſans avoir exigé d'eux la condamnation de leur erreur ; & que l'on ſouffroit même qu'ils paſſaſſent en divers lieux, pour exercer leurs fonctions, au mépris des canons qui ordonnoient la ſtabilité des clercs dans les égliſes où ils avoient été ordonnez. Sur cet avis, S. Leon écrivit à l'évêque d'Aquilée, métropolitain de la province, lui ordonnant d'aſſembler ſon concile, pour y obliger tous ces clercs ſuſpects de pelagianiſme, à condamner ouvertement & par écrit cette héréſie, & approuver tous les décrets des conciles, confirmez par le ſaint ſiége, en termes ſi clairs, qu'il ne leur reſtât aucun prétexte de les éluder. Le pape recommande auſſi le maintien des canons, pour la ſtabilité des clercs, ſous peine de dépoſition & d'excommunication : parce que les cauſes ordinaires de paſſer d'égliſe en égliſe, ne ſont que l'ambition & l'interêt.

D. Epiſt. 6.

LVI. Vicariat de Theſſalonique. *Epiſt. 4.* Anaſtaſe évêque de Theſſalonique envoya demander à S. Leon l'autorité de ſon vicaire dans l'Illyrie, comme l'avoient eue ſes prédeceſſeurs ; & S. Leon la lui accorda volontiers, par ſa lettre datée de la veille des ides de Janvier, ſous le conſulat de Theodoſe pour la dix-huitiéme fois, avec Albin, c'eſt-à-dire du 12 Janvier 444. S. Leon dit : Qu'il ne fait que ſuivre l'exemple de S. Sirice, qui donna le même pouvoir à Anyſius : mais qu'il ne doit ſervir qu'à la conſervation des canons. Il recommande principalement les ordinations des évêques, où l'on ne doit regarder que le mérite de la perſonne, & le ſervice qu'elle a

rendu à l'égliſe, ſans aucune vûe de faveur ni d'interêt. Perſonne, dit-il, ne doit être ordonné évêque dans ces égliſes, ſans vous conſulter : car on les choiſira avec un jugement plus mûr, quand on craindra votre examen ; & nous ne tiendrons point pour évêques, ceux que le métropolitain aura ordonnez ſans votre participation. Comme les métropolitains ont le droit d'ordonner les évêques de leurs provinces, nous voulons que vous ordonniez les métropolitains, & que vous les choiſiſſiez avec un plus grand ſoin, comme devant gouverner les autres. Que perſonne ne manque au concile, quand il y ſera appellé. Rien n'eſt plus utile que les fréquentes aſſemblées des évêques, pour corriger les fautes, & conſerver la charité. Vous nous renverrez ſuivant l'ancienne tradition les cauſes majeures qui ne pourront être terminées ſur les lieux, & les appellations. Il ſe plaint que contre les canons, on faiſoit tous les jours indifféremment les ordinations des prêtres & des diacres ; & veut que l'on ne les faſſe que le dimanche, comme celle des évêques : ce qu'il faut entendre de la nuit du ſamedi au dimanche. S. Leon écrivit aux métropolitains de l'Illyrie une lettre de même date, pour les avertir du pouvoir qu'il avoit donné à Anaſtaſe de Theſſalonique, & les exhorter à s'y ſoûmettre & à obſerver les canons.

AN. 444.

c. 4.

c. 5.

c. 6.

Epiſt. 5.

Cette année 444. Pâque étant le vingt-troiſiéme d'Avril, le vendredi ſaint ſe rencontra le vingt-un, qui étoit le jour de la fondation de Rome, où l'on avoit accoûtumé de faire des jeux du cirque : mais on les omit, pour le reſpect du ſaint jour de la paſſion.

Proſp. chr. integr. an. 444.

LIVRE VINGT-SEPTIÉME.

AN. 444. I. Mort de saint Cyrille. Ses écrits. *Gr. Menol. 9. Juin. conc. Carth. act. 3. p. 406. D. Sup. liv. XXII. n. 46. Gennad. script. c. 56.*

SAINT Cyrille mourut la même année 444, le neuviéme de Juin, après avoir gouverné trente-deux ans l'église d'Alexandrie, depuis l'an 412. Il laissa un grand nombre d'écrits: entre autres, des homelies que les évêques Grecs apprenoient par cœur, pour les prononcer. Les plus utiles pour l'histoire, sont les homelies pascales, où le premier jour de carême, le premier de la semaine sainte, c'est-à-dire le lundi, le samedi & le jour de Pâque sont marquez par les jours des mois Egyptiens, qu'il est facile de réduire aux Romains: ainsi ce sont des caracteres certains des années. Nous en avons vingt-neuf, pour autant d'années tout de suite, dont la premiere est 414. où Pâque fut le vingt-sixiéme de Phamenoth, c'est-à-dire le vingt-deuxiéme de Mars; & la derniere est 442. où Pâque fut le dix-septiéme de Pharmouthi, c'est-à-dire le douziéme d'Avril.

Les autres écrits de S. Cyrille que nous avons, sont les dix-sept livres de l'adoration en esprit & en vérité, écrits en forme de dialogue, entre lui & un nommé Pallade, pour montrer l'utilité de l'ancienne loi, même après la publication de l'évangile, par les sens spirituels qu'elle enferme. C'est à peu près le même dessein des douze livres des Glaphyres, qui sont un commentaire sur le Pentateuque. *Glaphyron* signifie profond ou élégant; & l'un & l'autre convient à cet ouvrage,

ouvrage, qui développe les myſteres de la loi. Nous avons auſſi cinq livres de commentaires ſur Iſaïe : un commentaire ſur les douze petits prophétes, dix livres de commentaires ſur ſaint Jean, qui reſtent de douze, car il n'y a que les fragmens du ſeptiéme & du huitiéme : un traité de la Trinité, nommé le tréſor : neuf dialogues ſur la Trinité & l'Incarnation : pluſieurs autres traitez ſur l'Incarnation contre Neſtorius, dont il a été parlé en ſon lieu : dix livres contre l'empereur Julien, pour la défenſe de la religion chrétienne, adreſſez à l'empereur Theodoſe. Le dernier des ouvrages de S. Cyrille, eſt un livre contre les Anthropomorphites, dont il marque le ſujet dans la lettre qui eſt à la tête, adreſſée à Caloſyrius en ces termes : *Sup. liv. XV. n. 45.*

Quelques perſonnes étant venues du mont Calamon, je leur ai demandé comment vivoient les moines de ce lieu-là. Ils m'ont dit, que pluſieurs ſe diſtinguoient dans les exercices de piété : mais que quelques-uns alloient & venoient, troublant le repos des autres par leur ignorance, & diſant, que puiſque l'écriture dit, que l'homme eſt fait à l'image de Dieu, il faut croire que Dieu a une forme humaine. Saint Cyrille montre l'abſurdité de cette imagination, qui fait Dieu corporel & borné ; puis il ajoûte : J'apprens qu'ils diſent que l'eulogie myſtique, c'eſt-à-dire l'euchariſtie, ne ſert de rien pour la ſanctification, quand elle eſt gardée du jour au lendemain : mais c'eſt une extravagance. Jeſus-Chriſt n'eſt pas alteré, ni ſon ſaint corps changé : la force de la bénédiction & la grace vivifiante y demeurent toujours. D'autres diſent, qu'il ne faut s'appliquer qu'à l'oraiſon, ſans travailler.

Mais qu'ils nous disent, s'ils valent mieux que les apôtres, qui prenoient du tems pour travailler, quoiqu'ils fussent occupez à la parole de Dieu ? L'église n'admet point cette conduite. Si tous en usoient ainsi, qui les nourriroit ? ce n'est qu'un prétexte d'oisiveté & de gourmandise. Enfin il avertit Calosyrius de ne pas permettre que les catholiques eussent commerce avec les Meleciens, schismatiques qui restoient encore en Egypte. Le traité qui suit cette lettre, contient les réponses à plusieurs questions subtiles de ces moines, sur la création de l'homme. Calosyrius étoit évêque d'Arsinoé ; & assista au faux concile d'Ephese en 449. & ensuite au concile de Calcedoine.

Tom. 2. conc. p. 119. A.
pag. 312. A.

To. 5. p. 2. pag. 378. B.

Dans l'homelie de la cene mystique, saint Cyrille parle ainsi contre les Nestoriens : Qu'ils nous disent, quel corps est la pâture des troupeaux de l'église, & quel breuvage les rafraîchit ? Si c'est le corps d'un Dieu, Jesus-Christ est donc vrai Dieu, & non pas un pur homme. Si c'est le sang d'un Dieu, le Fils de Dieu n'est donc pas seulement Dieu, mais Verbe incarné. Que si c'est la chair de Jesus-Christ qui est nourriture, & son sang breuvage ; c'est-à-dire, selon eux, un pur homme ; comment enseigne-t-on qu'il sert à la vie éternelle ? comment est-il distribué ici & par-tout, sans être diminué ? Un simple corps n'est point source de vie à ceux qui le prennent. Et dans le commentaire sur S. Jean, il dit, que par la réception de l'eucharistie, notre chair est unie à celle de Jesus-Christ, comme deux morceaux de cire fondus ensemble, afin que cette union nous unisse à sa personne divine, qui a pris chair ; & que la personne du Verbe nous unisse au pere, auquel il est consubstan-

Lib. IV. c. 2. p. 365.
Lib. X. c. 2. p. 863.
Lib. XI. c. 12. p. 1001. 1002.

tiel : enſorte que par ces trois myſteres, de la trinité, de l'incarnation & de l'euchariſtie, nous ſommes élevez à une union étroite avec Dieu.

II. Lettres canoniques.

Nous avons deux lettres de S. Cyrille à Domnus évêque d'Antioche, qui ne peuvent être que des derniers tems de ſa vie, puiſqu'il ne ſurvécut que quatre ans à l'élection de Domnus. L'une eſt en faveur d'Athanaſe évêque de Perrha, qui fut depuis lûe au concile de Calcedoine : l'autre en faveur d'un évêque nommé Pierre, avancé en âge, qui ſe plaignoit d'avoir été condamné ſans être ouï, & chaſſé de ſon ſiége, ſous prétexte d'une renonciation extorquée, & dépouillé de ſes biens. Le ſujet de l'accuſation étoit d'avoir abuſé des revenus de ſon égliſe : ſur quoi S. Cyrille dit, que Pierre ne doit point en rendre compte, & que tous les évêques du monde ſont affligez d'une telle prétention, parce qu'encore qu'ils doivent conſerver à l'égliſe ſes immeubles & ſes meubles précieux, ils ont la libre adminiſtration des revenus. Enfin, on ne doit avoir aucun égard aux actes de renonciation, donnez par crainte, contre les loix de l'égliſe. Si un évêque eſt digne du miniſtere, qu'il y demeure : s'il en eſt indigne, qu'il ſoit dépoſé juridiquement.

Ibid. p. 209.

Sur la plainte des abbez de la Thebaïde, touchant quelques ordinations irrégulieres, S. Cyrille écrivit aux évêques de la Libye & de la Pentapole, pour leur enjoindre de s'informer exactement de la vie des ordinans : s'ils étoient mariez, ou non, & depuis quand : s'ils avoient été chaſſez par quelque évêque, ou de quelque monaſtere : afin de n'ordonner que des perſonnes libres & ſans reproche.

Ibid. p. 211.

AN. 445. Le ſucceſſeur de S. Cyrille dans le ſiége d'Alexandrie, fut Dioſcore ſon archidiacre, qui étoit en grande réputation de vertu, particulierement de modeſtie & d'humilité. Il n'avoit point été marié, & gagna d'abord l'affection du peuple d'Alexandrie, en prêtant de l'argent ſans interêt aux boulangers & aux cabaretiers, afin qu'ils fourniſſent au peuple du pain blanc & d'excellent vin à bon marché. Mais on prétendoit que pour trouver le fonds de cette dépenſe, il avoit exigé de grandes ſommes des héritiers de S. Cyrille, les chargeant de calomnies. Il envoya à Rome le prêtre Poſſidonius, donner part de ſon ordination au pape S. Leon, qui fit réponſe par une lettre datée du vingt-uniéme de Juin 445. Il y donne à Dioſcore quelques inſtructions, pour l'uniformité de la diſcipline : ne doutant pas que S. Marc n'eût enſeigné à ſon égliſe les mêmes regles que S. Pierre, dont il étoit diſciple. S. Leon veut donc que l'on obſerve à Alexandrie comme à Rome, de ne faire les ordinations des prêtres & des diacres, que le dimanche : que ceux qui donnent l'ordre & ceux qui le reçoivent, ſoient à jeun. Il veut auſſi que dans les grandes fêtes, quand le peuple vient à l'égliſe en ſi grand nombre qu'il ne peut y tenir enſemble, on ne faſſe point difficulté de réiterer le ſacrifice, autant de fois que l'égliſe, dans laquelle on le doit faire, ſera remplie de peuple : déclarant que c'eſt la coûtume de l'égliſe Romaine. On voit ici qu'à Rome & à Alexandrie, on n'offroit encore le ſaint ſacrifice, que dans une ſeule égliſe, même aux plus grandes ſolemnitez. S. Leon dit, que le prêtre Poſſidonius étoit parfaitement inſtruit des uſages de Rome, par les

III. Lettre de ſaint Leon à Dioſcore. *Theod. epiſt. 60. Liberat. c. 10.*

Epiſt. 12. al. 81.

Sup. liv. XXVI. n. 56. epiſt. 4. ad Anaſt. c. 6.

Sup. liv. XXV. n. 12.

fréquens voyages qu'il y avoit faits; ce qui fait croire que c'eſt le même qui avoit été envoyé par S. Cyrille au pape S. Celeſtin. AN. 445.

IV. Plaintes contre S. Hilaire d'Arles. *Leo. epiſt. 10. al. 89. vita S. Hilar. Arel. c. 16. 17.*

Cependant Celidonius évêque Gaulois vint à Rome ſe plaindre de ſaint Hilaire d'Arles, qui l'avoit dépoſé dans un concile. S. Hilaire faiſant ſa viſite avec S. Germain d'Auxerre, arriva à la ville dont Celidonius étoit évêque, apparemment dans la province de Vienne. Les nobles & le peuple vinrent auſſitôt à eux, accuſant Celidonius d'avoir épouſé une veuve, & d'avoir condamné des gens à mort, pendant qu'il étoit magiſtrat. S. Hilaire & S. Germain ordonnerent qu'on préparât les témoins. Pluſieurs autres évêques d'un grand mérite s'aſſemblerent avec eux. On examina l'affaire avec toute la maturité poſſible: l'accuſation fut prononcée; & on jugea ſuivant les regles de l'écriture, que Celidonius devoit de lui-même renoncer à l'épiſcopat. C'eſt de ce jugement qu'il vint ſe plaindre au pape S. Leon, vers la fin de l'an 444. Saint Hilaire l'ayant appris, paſſa les Alpes nonobſtant la rigueur de l'hyver, & vint à Rome à pied: car il faiſoit ainſi tous ſes voyages par amour pour la pauvreté. Après avoir viſité les égliſes des apôtres & des martyrs, il vint ſe préſenter à S. Leon, avec toute ſorte de reſpect; le ſuppliant de maintenir à ſon ordinaire la diſcipline des égliſes, & ſe plaignant que l'on admettoit à Rome aux ſaints autels, des évêques condamnez dans les Gaules, par ſentence du magiſtrat. Il le conjura, ſi ſa remontrance lui eſt agréable, de faire corriger ſecrettement cet abus. Je ſuis venu, ajoûta-t-il, ſeulement pour vous rendre mes devoirs, & non pour plaider ma cauſe; & je

AN. 445. vous inſtruis de ce qui s'eſt paſſé, non par forme d'accuſation, mais par ſimple récit: ſi vous êtes d'un autre ſentiment, je ne vous importunerai pas davantage.

S. Leon aſſembla un concile, pour juger cette affaire; & S. Hilaire y prit ſéance, comme les autres évêques. Le concile ne fut pas content de ſes réponſes, & S. Leon y trouva trop de hauteur. Il parut par les dépoſitions des témoins, que Celidonius étoit innocent de l'irrégularité pour laquelle il avoit été condamné; c'eſt-à-dire d'avoir épouſé une veuve. Il fut donc abſous & rétabli dans ſon ſiége. S. Hilaire demeura ferme dans ſon ſentiment; & quelque menace qu'on lui fît, encore même qu'il crût ſa vie en péril, il ne voulut jamais communiquer avec celui qu'il avoit condamné. Voyant qu'il ne pouvoit perſuader le pape & ſon concile, il ſe retira: & nonobſtant les gardes qu'on lui avoit donnez, & l'hyver qui duroit encore, il revint à ſon égliſe.

Epiſt. 10. c. 4. Saint Leon examina enſuite avec ſon concile les plaintes de l'évêque Projectus, & d'un grand nombre de citoyens de ſa ville, que l'on croit avoir été dans la premiere Narbonoiſe. Projectus ſe plaignoit que S. Hilaire étant venu pendant qu'il étoit malade, ordonner un autre évêque à ſa place, comme ſi elle eût été vacante: quoique ce fût dans une province étrangere à ſon égard, & où avant Patrocle aucun de ſes prédeceſſeurs ne s'étoit attribué aucun droit: Que cette ordination s'étoit faite ſans attendre le choix du clergé, ni les ſuffrages du peuple, avec une telle précipitation, qu'Hilaire étoit venu & parti, ſans que perſonne en ſçût rien. Il ne paroît pas qu'il y eût d'autre preuve de ces faits, que les lettres de Projectus

& de ſes citoyens. Mais S. Hilaire s'étoit rendu odieux au concile Romain, par la hardieſſe avec laquelle il s'étoit défendu dans l'affaire de Celidonius, & encore plus par ſa retraite. Ainſi l'ordination qu'il avoit faite, fut caſſée, & Projectus rétabli dans ſon ſiége. AN. 445.

On accuſoit encore S. Hilaire, de s'attribuer l'autorité de regler toutes les égliſes des Gaules, c'eſt-à-dire, comme l'on croit, de ce qui avoit autrefois compoſé la province Narbonoiſe. c. 1. On l'accuſoit d'aller par les provinces, accompagné d'une troupe de gens armez, pour donner des évêques aux égliſes vacantes; d'indiquer des conciles, & de troubler les droits des métropolitains. c. 6. Peut-être étoit-il obligé de prendre quelque eſcorte dans les pays occupez par les barbares & troublez par la guerre. c. 7.

V. Lettre de ſaint Leon contre ſaint Hilaire.

Le concile de Rome lui défendit d'entreprendre ſur les droits d'autrui, le priva même de l'autorité qu'il avoit ſur la province de Vienne, lui défendit de ſe trouver à aucune ordination, le déclara retranché de la communion du ſaint ſiége, & prétendit lui faire grace, de le laiſſer dans ſon égliſe, & ne le pas dépoſer. Tout cela paroît par la lettre de S. Leon aux évêques de la province de Vienne, où il releve d'abord la primauté de S. Pierre & l'autorité de l'égliſe Romaine; & rapporte les plaintes contre Hilaire, qu'il traite de perturbateur de l'union des égliſes, de préſomptueux & d'entreprenant. *Epiſt. 10.* Il donne ces regles touchant les ordinations: qu'elles doivent être réſervées aux métropolitains: qu'elles doivent être paiſibles & tranquilles: que l'on doit avoir la ſouſcription des clercs, le témoignage des magiſtrats, le conſentement du ſénat & du peuple, & qu'il faut c. 5.

AN. 445. les célebrer le dimanche. Il ajoûte : que chaque pro-
c. 7. vince doit ſe contenter de ſon concile, & que perſonne ne doit être excommunié légerement. Il dé-
c. 8. clare aux évêques des Gaules, qu'il ne veut point s'attribuer le gouvernement de leurs provinces : mais conſerver à chacun ſes droits & ſes priviléges, & les
c. 9. maintenir dans l'union. Enfin il leur propoſe de leur donner pour primat, s'ils le veulent bien, l'évêque Leonce, recommandable par ſon mérite & par ſon grand âge ; ſans préjudice des droits des métropoli-
V. not. Queſn. tains. On croit que ce Leonce étoit l'évêque de Frejus, & que S. Leon vouloit introduire en Gaule la diſcipline d'Afrique ; d'attribuer la primatie au plus ancien évêque, & non à un certain ſiége. Mais les Gaulois n'accepterent pas cette propoſition.

S. Leon voulut appuyer ſon jugement de l'autorité de l'empereur Valentinien, qui étoit alors à Rome,
In Nov. Theod. tit. 14. & obtint un reſcrit adreſſé au Patrice Aëtius, qui commandoit les troupes des Gaules. Il contient les mêmes plaintes en général contre S. Hilaire, qu'il traite d'entreprenant & de ſéditieux, qui a offenſé la majeſté de l'empire & le reſpect du ſaint ſiége. C'eſt pourquoi, ajoûte l'empereur, nous défendons qu'à l'avenir Hilaire, ni aucun autre, n'emploie les armes pour les affaires eccléſiaſtiques ; ni que les évêques des Gaules, ou des autres provinces, entreprennent rien contre l'ancienne coûtume, ſans l'autorité du pape : qu'ils tiennent pour loi ce qu'il aura ordonné, & que tout évêque qui étant appellé à ſon jugement, aura négligé d'y venir, y ſoit contraint par le gouverneur de la province. Ce reſcrit eſt daté du huitiéme des ides de Juin, ſous le ſixiéme conſulat de Valentinien,

lentinien, c'eſt-à-dire du ſixiéme de Juin 445. AN. 445.

Le dix-neuviéme du même mois, autrement le treiziéme des calendes de Juillet, l'empereur Valentinien donna un autre édit contre les Manichéens, ſi bien convaincus à Rome, environ dix-huit mois auparavant. Il eſt adreſſé à Albin préfet du prétoire, & renouvelle contre eux toutes les anciennes peines; ordonnant de les pourſuivre par-tout où ils ſeront découverts, & permettant à toute perſonne de les accuſer. L'empereur étoit à Ravenne l'année précedente, lorſque les Manichéens furent convaincus; & apparemment le pape prit occaſion de ſon ſéjour à Rome, pour obtenir cet édit. *Nov. Valent. lib. 2. tit. 2.* *Nov. 1. cod. lib.*

Deux ans après, l'empereur Valentinien étant encore à Rome, fit une loi pour renouveller les anciennes peines contre ceux qui fouilloient dans les ſepulcres, pour en tirer des marbres ou d'autres choſes plus précieuſes. On accuſoit de ce crime même des clercs; & l'empereur les juge dignes d'une peine plus rigoureuſe que les autres. Il veut qu'ils perdent auſſi-tôt le nom de clercs: qu'ils ſoient proſcrits & bannis à perpétuité: & il ne veut pas que l'on épargne les évêques même. La loi eſt adreſſée à Albin préfet du prétoire, & patrice, & datée du troiſiéme des ides de Mars, ſous le conſulat de Calipius, c'eſt-à-dire du treiziéme de Mars 447. *Nov. Valent. tit. 5.*

VI. Vertus de S. Hilaire d'Arles. *Vita Hilar. c. 17.*

Saint Hilaire étant de retour à Arles, s'appliqua tout entier à appaiſer S. Leon, & écrivit pluſieurs lettres ſur ce ſujet. Il envoya premierement le prêtre Ravennius qui fut ſon ſucceſſeur, puis les évêques Nectaire & Conſtantius. Auxiliaris préfet des Gaules, qui ſe trouvoit alors à Rome, les reçut avec grand

reſpect, & s'entretint ſouvent avec eux des vertus de S. Hilaire, de ſa fermeté, & de ſon mépris des choſes humaines. Il parla auſſi au pape S. Leon, comme il témoigne écrivant à S. Hilaire, & il ajoûte : Les hommes ont peine à ſouffrir que nous parlions avec la hardieſſe qu'inſpire une bonne conſcience, & les oreilles des Romains ſont d'une extrême délicateſſe. Si vous vous y accommodiez un peu, vous gagneriez beaucoup ſans rien perdre. Accordez-moi cela, & diſſipez ces petits nuages par un petit changement.
c. 18. Après cette réponſe, ſaint Hilaire reprit ſes fonctions paſtorales & ſes exercices de piété, comme s'il n'eût fait que commencer, & s'y donna tout entier, pendant trois ou quatre années qu'il ſurvécut juſques en 449.

c. 8. Sup. liv. XXIV. n. 57. c. 14. Dès le commencement de ſon épiſcopat, il continua de pratiquer la pauvreté & la mortification, comme il avoit fait étant moine, ne portant qu'une tunique été & hyver, encore étoit-ce un cilice, marchant toujours nuds pieds, & travaillant de ſes mains. On
c. 14. lui mettoit une table devant lui avec un livre & des filets : un notaire prêt à écrire, étoit près de lui. Il liſoit & dictoit de tems en tems, remuant toujours les mains cependant, pour nouer ſes cordes, & faire ſes filets. Il travailla auſſi à la terre au-delà de ſes forces, ayant été élevé ſuivant la nobleſſe de ſa race.
Gennad. c. 68. On liſoit toujours pendant ſon repas, & il en introduiſit la coutume dans les villes. Le dimanche il ſe levoit à minuit, faiſoit à pied trente milles qui ſont dix lieues, aſſiſtoit à l'office, où il prêchoit, ce qui duroit juſqu'à la ſeptiéme heure, c'eſt-à-dire une heure après midi. Il vivoit dans une maiſon commune avec

ſes clercs, n'ayant que ſa cellule comme un autre. Il aimoit tellement les pauvres, que pour racheter les captifs, il fit vendre tout ce qu'il y avoit d'argent dans les égliſes, juſques aux vaiſſeaux ſacrez, & ſe réduiſit à des patenes & des calices de verre.

Il étoit fort éloquent ſelon le tems, & nous avons un échantillon de ſon ſtile dans l'éloge de ſaint Honorat, ſon prédeceſſeur. Les jours de jeûne il entretenoit le peuple par ſes diſcours, depuis midi juſques à quatre heures. S'il n'avoit pour auditeurs que des gens ruſtiques, il s'accommodoit à leur portée par un ſtile ſimple; mais il le relevoit, s'il ſurvenoit des gens plus inſtruits, tant il étoit maître de ſon diſcours. Il avoit pluſieurs fois averti en particulier le préfet de ce tems-là, des injuſtices qu'il commettoit dans les jugemens ſans qu'il ſe fût corrigé. Un jour il vint à l'égliſe, accompagné de ſes officiers, pendant que S. Hilaire prêchoit. Le ſaint évêque interrompit ſon ſermon, diſant que le préfet n'étoit pas digne de recevoir la nourriture céleſte, après avoir mépriſé les avis qu'il lui avoit donnez pour ſon ſalut. Le préfet ſe retira chargé de confuſion, & S. Hilaire continua de parler. Tel étoit ce ſaint évêque: mais il s'épuiſa tellement par ſes jeûnes & ſes travaux, qu'il mourut à quarante-huit ans. Sa vie a été écrite par Honorat évêque de Marſeille ſon diſciple, qui témoigne qu'on avoit de lui des homelies ſur toutes les fêtes de l'année, une expoſition du ſymbole, & grand nombre de lettres.

c. 11.

c. 10.

Gennad. c. ult. Vita. to. 1. S. Leon. Martyr. R. 5. Mai & ibi Baron.

VII. Second voyage de S. Germain en Bretagne.

Il fut lié d'amitié avec S. Germain d'Auxerre, qu'il nommoit ſon pere, & le reſpectoit comme un apôtre. Car ſaint Germain fut obligé d'aller à Arles, ſolliciter

Auxiliaris préfet des Gaules, pour ſa ville d'Auxerre,
Vita S. Germ. per Conſt. c. 29. qu'il trouva chargée d'impoſitions extraordinaires, à ſon retour de la grande Bretagne. Par-tout où il paſſa dans ce voyage, le peuple alloit au-devant en foule, pour recevoir ſa bénédiction, avec les femmes & les
c. 32. enfans. A Aliſe, Nectariola, femme d'un prêtre nommé Sénateur, garda de la paille dont elle avoit garni le lit du ſaint évêque ; & un poſſedé en étant lié, fut
c. 34. délivré. En arrivant à Arles, le préfet Auxiliaris alla contre l'ordinaire, bien loin au-devant de lui. Il admira ſa bonne mine, la politeſſe & l'autorité de ſon diſcours, & le trouva au-deſſus de ſa réputation. Il lui fit de grands préſens, lui demandant la guériſon de ſa femme depuis long-tems affligée de la fiévre quarte. Il l'obtint, & accorda auſſi à S. Germain la décharge qu'il demandoit pour ſon peuple.

AN. 446. Saint Germain étant de retour chez lui, fut appel-
Conſt. lib. II. c. 1. lé une ſeconde fois dans la grande Bretagne, pour ſecourir l'égliſe contre l'héréſie Pelagienne, qui re-
c. 21 commençoit à s'y étendre. S. Germain prit pour l'accompagner en ce voyage S. Severe, évêque de Treves, diſciple de S. Loup de Troyes. Ils partirent l'an
Sup. liv. XXV. n. 16. 446. En paſſant à Paris, ſaint Germain demanda des nouvelles de ſainte Geneviéve, & apprit que ſa réputation étoit violemment attaquée par divers reproches. Lui qui la connoiſſoit parfaitement, alla à ſon logis, & la ſalua ſi humblement, que tout le monde en fut ſurpris. Il parla au peuple pour ſa juſtification ; & pour preuve de ſa vertu, montra à l'endroit où elle couchoit, la terre arroſée de ſes larmes. Ayant perſuadé tout le monde de ſon innocence, il continua ſon voyage, & paſſa heureuſement en Bretagne.

Les esprits malins publierent son arrivée par toute l'isle : en sorte qu'un nommé Elaphius, le premier du pays, sans autre avis, vint au-devant des saints évêques avec son fils, encore dans la fleur de sa jeunesse, qui avoit le jaret retiré & la jambe seche. Un grand peuple les suivit ; & saint Germain sçachant qu'ils avoient conservé la foi catholique, pour la plûpart, & que l'héréſie étoit enseignée par peu de personnes, les chercha, les trouva & les condamna. Cependant Elaphius lui présenta son fils. S. Germain le fit asseoir, & lui maniant le jaret & la jambe, le guérit en présence de tout le monde. Ce miracle ayant affermi le peuple dans la foi catholique, saint Germain les exhorta à bannir l'erreur d'entre eux. Tous furent d'avis de chasser les hérétiques de toute l'église : on les amena aux deux évêques, pour les faire passer en Gaule bien avant : ainsi la Bretagne en fut délivrée, & conserva la pureté de la foi.

AN. 446. *Const. in. c. 3.* c. 4.

A peine S. Germain étoit de retour chez lui, qu'il fut appellé par une députation dans la côte Armorique, qui est aujourd'hui la Bretagne. Aëtius qui commandoit alors en Gaule, voulant punir ces peuples rebelles, y avoit envoyé pour les soûmettre Eocharich, roi des Allemans, idolâtre & feroce. S. Germain y marcha aussi-tôt, & trouva déja dans ce pays ce roi barbare, avec quantité de cavalerie. Il avança jusques à ce qu'il le rencontrât, & lui parlant par interprête, le supplia humblement de s'arrêter. Comme il refusoit, il lui fit des reproches ; & enfin prit la bride de son cheval, l'arrêta, & avec lui toute l'armée. Le barbare étonné de sa hardiesse, écouta des propositions de paix, retourna à son poste, & con-

c. 5.

vint de ne point ravager la province, pourvû qu'elle obtînt ſon pardon de l'empereur ou d'Aëtius.

VIII. Fin de S. Germain d'Auxerre. c. 6. Pour l'obtenir, ſaint Germain entreprit le voyage d'Italie, & alla trouver l'empereur à Ravenne. En paſſant chez ſon ami le prêtre Sénateur, il guérit une fille muette depuis vingt ans; & dit à Sénateur, qu'ils ne ſe reverroient plus en ce monde. A Autun, il gué- c. 10. rit une fille qui avoit la main retirée, & les ongles enfoncez dans la chair. Il arriva à Milan un jour que pluſieurs évêques étoient aſſemblez, pour célébrer la fête de quelques ſaints; & entra dans l'égliſe pendant la meſſe, ſans être attendu, ni connu de perſonne. Mais un poſſedé s'écria du milieu du peuple: Germain, pourquoi nous viens-tu chercher en Italie? qu'il te ſuffiſe de nous avoir chaſſez de Gaule, & d'avoir vaincu l'Océan avec nous par ta priere. Le peuple étonné demandoit qui étoit ce Germain. Enfin malgré la pauvreté de ſon habit, on le reconnut à la majeſté de ſon viſage. Il avoüa qui il étoit; les évêques le ſaluerent avec reſpect, & le prierent de délivrer le poſſedé: il obéit, le tira à part dans la ſacriſtie, & le ramena guéri.

c. 12. Il fit pluſieurs autres miracles pendant le reſte du voyage: en ſorte que tout le peuple parloit de lui à Ravenne, où étoit la cour, & l'attendoit avec impatience. Il y entra de nuit, pour ne point faire d'é- c. 13. 14. clat; mais le peuple étoit ſur ſes gardes. Il fut reçu avec grande joie par l'évêque S. Pierre Chryſologue, par le jeune empereur Valentinien, & ſa mere Placide. Elle envoya à ſon logis un grand vaſe d'argent, rempli de mets délicats, ſans aucun mélange de chair. Saint Germain lui envoya de ſon côté un pain d'orge

ſur une aſſiette de bois. L'impératrice la fit depuis enchaſſer dans de l'or, & garda le pain, qui opera pluſieurs gériſons miraculeuſes. Le Saint en fit pluſieurs à Ravenne, où ſix évêques l'accompagnoient continuellement. Le fils de Voluſien chancelier, c'eſt-à- c. 15. 16.
dire ſecretaire du patrice Sigiſvulte, étoit malade à c. 17.
l'extrémité d'une groſſe fiévre. Le Saint y alla, à la priere des parens & des évêques. On vint au-devant dire qu'ils prenoient une peine inutile, & que le jeune homme étoit mort. Les évêques le prierent de ne pas laiſſer d'y aller. Ils le trouverent mort & froid : & après avoir prié pour le repos de ſon ame, ils s'en retournoient. Auſſi-tôt le peuple ſe mit à crier, & on preſſa le Saint de demander à Dieu la vie du jeune homme : il ceda avec peine ; & ayant fait ſortir tout le monde, il ſe proſterna près du mort, & pria avec larmes. Le mort commença à ſe mouvoir, il ouvrit les yeux, il remua les doigts : Saint Germain le releva : il s'aſſit, & revint peu à peu en parfaite ſanté. S. Germain eût facilement obtenu le pardon des peu- c. 18.
ples de l'Armorique, qui étoit le ſujet de ſon voyage, s'ils ne l'euſſent empêché eux-mêmes par une nouvelle révolte.

Un jour après l'office du matin, comme il par- c. 19.
loit avec les évêques de matieres de religion, il leur dit : Mes chers freres, je vous recommande mon paſſage. J'ai crû voir cette nuit Notre-Seigneur, qui me donnoit la proviſion pour un voyage, & il m'a dit que c'étoit pour aller dans ma patrie, & recevoir le repos éternel. Peu de jours après il tomba malade. Toute la ville en fut allarmée: l'impératrice l'alla voir, c. 20.
& il lui demanda en grace de renvoyer ſon corps dans

c. 22. son pays, ce qu'elle lui accorda à regret. Il mourut donc à Ravenne le septiéme jour de sa maladie, qui
c. 22. étoit le dernier de Juillet. Saint Pierre Chrysologue prit sa cuculle & son cilice, les six autres évêques par-
Hist. episc. Autiss. tagerent entre eux le reste de ses habits. L'eunuque
c. 7. Acholius, préfet de la chambre de l'empereur, dont il avoit guéri un domestique, fit embaumer le corps : l'imperatrice le revêtit d'habits précieux, & donna un coffre de ciprès pour le porter ; l'empereur fournit les voitures, les frais du voyage, & les officiers pour l'ac-
n. 14. compagner : les évêques eurent soin qu'on lui rendît les devoirs de la religion à Ravenne, & pendant tout le voyage. Ainsi le convoi fut magnifique ; le luminaire étoit si grand, qu'il brilloit même en plein jour.
Par tout où il passoit, le peuple venoit au-devant, & rendoit toutes sortes de services. Les uns applanissoient les chemins, ou réparoient les ponts, les autres portoient le corps, ou du moins chantoient des pseaumes. Le prêtre Saturne, disciple du Saint, étoit demeuré par son ordre à Auxerre, où il apprit sa mort par révélation, & la déclara au peuple. Il partit avec une grande multitude, pour aller au devant du corps
Adon. Chr. Act. 6. jusques au passage des Alpes. A Vienne le corps fut déposé dans l'église de S. Etienne, qui venoit d'être bâtie à la porte de la ville, par les soins du prêtre Severe, à la place d'un temple où les païens adoroient cent dieux. Severe étoit Indien de nation, & fameux par ses miracles : Saint Germain lui avoit promis en passant de venir à la dédicace de son église : & en effet, le corps arriva le jour même de la dédicace, avant que l'office commençât. Il arriva à Auxerre cinquante jours après sa mort ; & ayant été exposé dix jours à la

la vénération publique, il fut enterré le premier d'Octobre dans l'oratoire de S. Maurice, qu'il avoit fondé, où eſt à préſent l'abbaye célebre de ſon nom. S. Germain tint le ſiége d'Auxerre pendant trente ans & vingt-cinq jours : par conſéquent il mourut en 448. Le ſiége fut vacant pendant quatre ans, apparemment à cauſe de la déſolation des Gaules par les barbares.

Heric. 1. c. 25. Sup. liv. XXIII. n. 45.

AN. 447.

IX. Priſcillianiſtes en Eſpagne.

Idac. faſt. an. 21. Valent. Clymp. 306. Epiſt. Tur. poſt. 25. Leon.

Il y avoit toûjours des Priſcillianiſtes en Eſpagne. S. Turibius, évêque d'Aſtorga en Galice, en ayant découvert dans ſa ville, les convainquit juridiquement avec l'évêque Idace ; & ils en envoyerent les actes à Antonin, évêque de Merida. S. Turibius en écrivit au même Idace, & à Ceponius, qui ſemblent avoir été les deux principaux évêques de Galice. Et voici comment il parle dans cette lettre : J'ai voyagé en beaucoup de provinces, & j'ai trouvé par-tout une même foi : mais étant revenu dans mon pays, j'ai reconnu avec douleur les erreurs que l'égliſe catholique a condamnées il y a long-tems, & que je croyois abolies, pulluler encore tous les jours, par le malheur de notre tems, qui a fait ceſſer les conciles. Ainſi on s'aſſemble au même autel, avec une créance bien differente : car quand on preſſe ces hérétiques, ils nient leurs erreurs, & les cachent de mauvaiſe foi. Ils ont pluſieurs livres apocryphes, qu'ils préferent aux écritures canoniques ; mais ils enſeignent encore des choſes qui ne ſont point dans ceux que j'ai pû lire, ſoit qu'ils les tirent par interprétation, ſoit qu'elles ſoient écrites dans d'autres livres plus ſecrets. Dans les actes qui portent le nom de S. Thomas, il eſt dit qu'il ne baptiſoit pas avec l'eau, mais ſeulement avec l'huile, ce que toutefois nos hérétiques ne font pas, mais les.

Sup. liv. VIII. n. 12.

AN. 447. Manichéens le font. Ils ont encore de prétendus actes de S. André, ceux de S. Jean, compoſez par Leucius, & le livre intitulé : La Mémoire des Apôtres, où entr'autres blaſphêmes, ils font parler Notre Seigneur contre l'ancien teſtament. Il n'y a pas de doute que les apôtres ont pû faire les miracles contenus dans ces livres : mais il eſt conſtant que les diſcours ont été inſérez par les hérétiques. J'en ai tiré divers paſſages remplis de blaſphêmes, que j'ai rangez ſous certains titres, & j'y ai répondu ſelon ma capacité. J'ai crû vous en devoir avertir, afin que perſonne ne garde ou ne liſe ces livres, ſous prétexte de ne les pas connoître. C'eſt à vous à tout examiner, & à condamner avec vos confreres, ce que vous trouverez contraire à la foi. Cette lettre étoit accompagnée d'un mémoire que nous n'avons plus.

X. Lettre de ſaint Leon à S. Turibius. *Leo. epiſt. 15. al. 93.*

S. Turibius envoya à S. Leon une lettre & un mémoire ſemblable, par un diacre de ſon égliſe, nommé Pervincus ; & S. Leon lui répondit par une grande lettre du douziéme des calendes d'Août, ſous le conſulat de Calipius & d'Ardabure, c'eſt-à-dire du vingt-uniéme de Juillet 447. Il y marque la punition des Priſcillianiſtes, & ajoûte : Encore que l'égliſe rejette les exécutions ſanglantes, elle ne laiſſe pas d'être aidée par les loix des princes chrétiens; & la crainte du ſupplice temporel fait quelquefois recourir au remede ſpirituel. Mais depuis que les incurſions des ennemis ont empêché l'exécution des loix, & que la difficulté des chemins a rendu les conciles rares, l'erreur cachée a trouvé liberté au milieu des calamitez publiques. On peut juger de la quantité du peuple qui en eſt infecté, puiſqu'il y a même des évêques qui l'enſeignent.

Sup. liv. XVIII. n. 30.

S. Leon répond enſuite aux ſeize articles que ſaint Turibius lui avoit envoyez, & qui contiennent les mêmes erreurs, que j'ai rapportées, en racontant l'origine de cette héréſie. S. Leon répond ſur chaque article préciſément & théologiquement, oppoſant à ces erreurs les autoritez formelles de l'écriture. Outre les livres apocryphes, dont les Priſcillianiſtes ſe ſervoient, ils corrompoient encore les livres canoniques. C'eſt pourquoi S. Leon ordonne, que l'on ne faſſe aucun uſage de ces exemplaires falſifiez, & que les écritures apocryphes ſoient entierement ſupprimées, parce qu'encore qu'elles euſſent quelque apparence de piété, elles attiroient dans l'erreur, par les merveilles fabuleuſes qu'elles racontoient. Et comme quelques-uns gardoient des ſermons de Dictynnius, quoique pleins de ces erreurs, ſous prétexte qu'il étoit mort dans la communion de l'égliſe; S. Leon les défend comme les autres. Dictynnius avoit été évêque d'Aſtorga avant S. Turibius, & avoit abjuré le Priſcillianiſme au concile de Tolede tenu l'an 400.

AN. 447.

Sup. liv. XVII. *n.* 56.

c. 15.

c. 16.

Sup. liv. XX. *n.* 48.

S. Leon marque dans ſa lettre la conformité des Priſcillianiſtes avec les Manichéens, & envoie à ſaint Turibius les actes de la procédure qu'il avoit faite à Rome contr'eux. Il conclut en ordonnant, que l'on tienne un concile, où l'on examine s'il y a quelques évêques infectez de cette héréſie; & qu'on les ſépare de la communion, s'ils ne la condamnent. Il ſouhaitoit que le concile fût général, des provinces de Tarracone, de Carthage, de Luſitanie, & de Galice: mais s'il s'y trouve quelque obſtacle, il veut du moins que les évêques de Galice s'aſſemblent à la

Sup. liv. XXVI. *n.* 54.

AN. 447. diligence d'Idace, de Ceponius, & de Turibius. Ces lettres de S. Leon, tant à S. Turibius, qu'aux autres évêques d'Eſpagne, y furent portées par le diacre Pervincus, & quelques uns en Galice ſe ſoûmirent à ſes déciſions, mais en apparence ſeulement.

Idac. Chr. an. 23. Valent.

Il arriva, comme S. Leon l'avoit prévû, que les évêques d'Eſpagne ne purent s'aſſembler en concile général. Les provinces étoient trop diviſées; Rechila, roi des Sueves, étoit maître de la Galice; le reſte étoit ſous la domination des Goths. Toutefois il ſe tint deux conciles; l'un en Galice, l'autre des quatre provinces de Tarracone, de Carthage, de Luſitanie, & de Betique. S. Leon écrivit au concile de Galice, par un notaire de l'égliſe Romaine, nommé auſſi Turibius; & le concile des quatre provinces dreſſa une confeſſion de foi contre les Priſcillianiſtes, & l'envoya à Balconius évêque de Brague, alors métropole de Galice. Nous avons cette confeſſion de foi, ſuivie de dix-huit articles d'anathêmes; & c'eſt à peu près la même, qui ſe trouve ſous le nom de S. Auguſtin, dans un ancien code de canons de l'égliſe Romaine. L'égliſe honore la mémoire du ſaint évêque Turibius le ſeiziéme d'Avril.

Con. Bracc. 11. to. 5. p. 834. A.

To. 2. Conc. p. 1218.

V. Queſn. diſſert. 14. Martyr. R. 16. Apr.

XI. Lettre aux évêques de Sicile.

Les évêques de Sicile baptiſoient non-ſeulement à pâque & à la pentecôte, mais encore à l'épiphanie, pour honorer le jour auquel ils croyoient que Jeſus-Chriſt avoit reçû le baptême. S. Leon l'ayant appris, leur écrivit pour corriger cet abus, les exhortant à ſuivre la diſcipline du ſaint ſiége, d'où ils recevoient la conſécration épiſcopale. Ce qui fait voir que dans les provinces ſuburbicaires, c'eſt-à-dire la partie méridionale d'Italie, & la Sicile, il n'y avoit que le pape

Epiſt. 16. al. 4.

V. not. 2. Queſn.

qui consacrât les évêques. Toute la vie de Jesus-Christ, dit S. Leon, a été une suite de miracles & de mysteres : mais l'église ne pouvant les honorer tous à la fois, en a distribué la mémoire à divers jours. Or c'est principalement de sa mort & de sa résurrection, que le baptême a tiré sa vertu, & c'est le sacrement qui représente plus expressément l'une & l'autre. Sa mort y est exprimée, par l'abolition du péché ; les trois jours de sa sépulture, par les trois immersions ; sa résurrection, par la sortie hors de l'eau. On y ajoûte le jour de la pentecôte, en faveur de ceux qui n'ont pû être baptisez à paque ; soit parce qu'ils étoient malades, ou en voyage ; soit par quelque autre empêchement, parce que la descente du Saint-Esprit est la suite de la résurrection du Sauveur. Aussi voit-on que S. Pierre baptisa trois mille personnes le jour de la pentecôte. Il ne faut donc baptiser qu'en ces deux jours ; & encore ceux que l'on aura choisis, après les avoir exorcisez, examinez, sanctifiez par les jeûnes, & préparez par de fréquentes instructions. Ces deux jours sont les seuls légitimes, pour ceux qui sont en santé & en liberté ; mais on peut baptiser en tout tems, en cas de nécessité, comme en péril de mort, pendant un siége, dans la persécution, dans la crainte du naufrage.

AN. 447.

Act. 11. 17. *c.* 6.

c. 5.

Quant à la raison tirée du baptême de Jesus-Christ, S. Leon marque premierement qu'il n'est pas certain qu'il l'ait reçû le jour de l'épiphanie, en disant seulement que quelques-uns le pensent. De plus, Jesus-Christ n'a reçû que le baptême de S. Jean ; & cela pour accomplir toute justice, & montrer l'exemple ; comme il a été circoncis, & a pratiqué les cérémo-

c. 6.

AN. 447. nies légales. Mais il a inſtitué le ſacrement du baptême à ſa mort, par l'eau qui coula de ſon côté avec le ſang. Pour mieux conſerver l'uniformité de la diſcipline, S. Leon ordonne que tous les ans trois évêques de Sicile ſe trouvent à Rome le 29. de Septembre, pour aſſiſter à l'un des deux conciles, qui ſe doivent tenir tous les ans, ſuivant les canons. Cette lettre fut envoyée par les évêques Bacillus & Paſcaſin, qui devoient faire rapport au pape de l'exécution de ſes ordres. La date eſt du douziéme des calendes de Novembre, ſous le conſulat de Calipius, & d'Ardabure, c'eſt-à-dire du vingt-uniéme d'Octobre 447.

Au commencement de l'année précédente, il avoit écrit à Senecion, & aux autres métropolitains d'Acaïe, qui étoient au nombre de ſix, pour les maintenir dans la ſoûmiſſion à l'évêque de Theſſalonique. Ils avoient témoigné être fort contens de ce que S. Leon avoit établi Anaſtaſe de Theſſalonique ſon vicaire pour l'Illyrie. Toutefois un de ces métropolitains avoit ſouvent fait des ordinations illicites, & de plus il avoit donné à la ville de Theſpie un évêque qui y étoit entierement inconnu. S. Leon les exhorte tous à venir au concile général d'Illyrie, quand ils y ſeront appellez, c'eſt-à-dire, y envoyer deux ou trois évêques de chaque province; & il déclare que le métropolitain n'a pas le pouvoir d'ordonner un évêque à ſon choix, ſans le conſentement du clergé & du peuple. Cette lettre eſt du huitiéme des ides de Janvier, ſous le conſulat d'Aëtius & de Symmaque, c'eſt-à-dire, du ſixiéme de Janvier 446.

Leo epiſt. 13.

XII. Mort de Proclus. Flavien.

Proclus mourut le vingt-quatriéme d'Octobre 447, après avoir tenu le ſiége de Conſtantinople treize ans

& trois mois ; & ſon ſucceſſeur fut Flavien, prêtre & tréſorier de la même égliſe. Cette ordination fut déſagréable à l'eunuque Chryſaphius préfet de la chambre, prévenu contre Flavien. Il excita l'empereur de demander à Flavien des eulogies, pour ſon ordination. Flavien lui envoya des pains blancs, comme un ſigne de bénédiction. Chryſaphius qui prétendoit autre choſe, lui fit dire qu'il devoit envoyer de l'or. L'évêque répondit qu'il n'en avoit point, ſi ce n'étoit les vaſes ſacrez ; mais que les biens de l'égliſe étoient à Dieu, & deſtinez aux pauvres. Dès-lors Chryſaphius réſolut de mettre tout en œuvre, pour faire dépoſer Flavien : mais comme il étoit ſoûtenu par Pulcherie, qui avoit toute l'autorité, il voulut commencer par l'éloigner elle-même des affaires. Chryſaphius perſuada donc à l'empereur par le moyen de ſa femme Eudoxia, de demander à Flavien, qu'il ordonnât Pulcherie diaconeſſe. L'empereur l'envoya querir, & lui fit cette propoſition en ſecret. Flavien en fut affligé ; mais ſans le témoigner à l'empereur, il écrivit ſecretement à Pulcherie, qu'elle ne ſe trouvât point en ſa préſence ; de peur qu'il ne fût obligé de faire quelque choſe, qui ne fût agréable, ni à elle, ni à lui. Elle comprit de quoi il s'agiſſoit, & ſe retira à l'Hebdomon. L'empereur Theodoſe & l'imperatrice Eudoxia furent fort irritez contre Flavien, de ce qu'il avoit découvert leur ſecret ; & tel fut le commencement de ſa diſgrace.

AN. 447. évêque de Conſtantinople.

Menol. Gr. Niceph. chr. Sup. XXVI. n. 27. Niceph. hiſt. XIV. 47. V. Garn. Diſſ. de lib. Theod. ad epiſt. 112.

XIII. Theodoret relegué.

Theodoret ayant appris l'ordination de Flavien, lui écrivit une lettre de compliment, eſperant trouver en lui un protecteur : car il y avoit déja deux ans qu'il avoit reçu ordre de l'empereur de ſe retirer à

Epiſt. 112.

ſon diocèſe de Cyr, avec défenſe d'en ſortir. Le
Epiſt. 81. tems paroît par la lettre au conſul Nomus, dont le conſulat tombe en l'année 445. Le ſujet fut un ſermon qu'on l'accuſa d'avoir fait à Antioche, après la mort de S. Cyrille, en préſence de Domnus, où l'on
Conc. V. coll. 5. n. 5. prétendoit qu'il avoit dit : On n'oblige plus perſonne à blaſphêmer. Où ſont ceux qui diſent que c'eſt un
pag. 508. D. Dieu qui a été crucifié ? Ce n'eſt pas Dieu qui a été crucifié, c'eſt Jeſus-Chriſt homme. Il n'y a plus de diſpute, l'Orient & l'Egypte ſont unis : l'envie eſt morte, & l'héréſie enſevelie avec elle. On l'accuſoit encore d'avoir ordonné évêque de Tyr le comte Irenée, qui étoit bigame, & qui avoit agi au concile d'Epheſe avec tant de chaleur pour le parti de Neſtorius. Enfin on accuſoit Theodoret de troubler l'égliſe par les conciles qu'il aſſembloit continuellement à Antioche ; & c'eſt la ſeule cauſe que portoit
Ep. 80. 79. la lettre de l'empereur. Il obéit & ſortit d'Antioche ſans dire adieu, à cauſe de ceux qui l'y vouloient retenir.

Mais il ſe plaignit à diverſes perſonnes, d'être ainſi
Ep. 79. 80. 81. 82. noté & condamné ſans connoiſſance de cauſe. Il en écrivit au patrice Anatolius, au Préfet Eutrechius, au conſul Nomus, à Euſebe évêque d'Ancyre. Ce n'eſt pas, diſoit-il, que le ſéjour de Cyr me déplaiſe : je le dis en vérité, je l'aime mieux que les villes les plus célébres, parce que Dieu me l'a donné en partage ;
Ep. 79. mais il me paroît inſupportable d'y être attaché par néceſſité ; cette conduite enhardit les méchans, & les rend plus indociles. Et ailleurs : Toutes les villes ſont ouvertes aux hérétiques, aux païens, aux Juifs, &
Ep. 81. moi qui combats pour la doctrine de l'évangile, on me

me chaſſe de toutes les villes. Mais on dit que j'ai de mauvais ſentimens. Que l'on aſſemble donc un concile : que je m'explique en préſence des évêques & des magiſtrats ; & que les juges diſent ce qui s'accorde à la doctrine des apôtres. Et enſuite : Je ne ſuis jamais venu de moi-même à Antioche, ni ſous Theodote, ni ſous Jean, ni ſous Domnus : mais j'ai obéi à peine, étant appellé cinq ou ſix fois, cedant aux menaces des canons contre ceux qui ne viennent pas aux conciles. Il marque dans ces deux lettres, qu'il eſt évêque depuis vingt-cinq ans : que pendant tout ce tems perſonne ne l'a accuſé, & qu'il n'a accuſé perſonne, & qu'aucun des clercs ne s'eſt préſenté devant les tribunaux. Il rapporte auſſi pour ſa juſtification les biens ſpirituels & temporels qu'il a faits à ſon diocèſe. *Sup. liv. XXV. n. 30.*

Dans la lettre à Euſebe d'Ancyre, il dit : Ceux qui renouvellent l'héréſie de Marcion & des autres Docites, irritez de ce que je les refute ouvertement, ont eſſayé de ſurprendre l'empereur, en me traitant d'hérétique, & m'impoſant de diviſer en deux Notre-Seigneur Jeſus-Chriſt. Mais ils n'y ont pas réuſſi ; puiſque l'ordre qui a été donné contre moi, ne contient aucune accuſation d'héréſie. Enſuite : Je ſuis ſi éloigné de cette déteſtable opinion, que je ſuis fâché d'avoir trouvé quelques-uns des peres du concile de Nicée, qui en écrivant contre les Ariens, ont pouſſé trop loin la diviſion de l'humanité & de la divinité. Et afin qu'on ne croie pas que la crainte me faſſe parler ainſi maintenant, on peut lire ce que j'ai écrit devant le concile d'Epheſe, & après, il y a douze ans. Car par la grace de Dieu j'ai expliqué tous les prophétes, les *Ep. 81.*

pſeaumes, & S. Paul. J'ai écrit il y a long-tems contre les Ariens, les Macedoniens, les Apollinariſtes, & les Marcionites. J'ai compoſé un livre myſtique, un autre de la providence, un autre ſur les queſtions des mages, la vie des Saints & pluſieurs autres. Je défie mes accuſateurs & mes juges d'y trouver aucune opinion que je n'aie priſe dans la ſainte écriture.

XIV. Ecrits de Theodoret.

Des ouvrages dont Theodoret fait ici mention, nous n'avons plus les premiers contre les hérétiques, ſi ce n'eſt qu'ils ſoient cachez ſous le nom de quelque autre auteur. Nous n'avons point non plus le livre myſtique, ni les réponſes aux mages. Mais nous avons les commentaires ſur les prophétes, ſur les pſeaumes & ſur S. Paul. La vie des Saints eſt le Philothée, autrement l'hiſtoire religieuſe, qui comprend la vie de trente ſolitaires que Theodoret avoit connus, commençant à ſaint Jacques de Niſible, & finiſſant à ſainte Domnine. Mais outre les ouvrages qu'il nomme dans la lettre à Euſebe, il avoit compoſé dès-lors un grand traité des maladies des Grecs, c'eſt-à-dire des erreurs des païens, diviſé en douze livres, & rempli d'une grande érudition. Il y cite plus de cent auteurs anciens. Il avoit auſſi compoſé un commentaire ſur le cantique.

V. Differt. Garn. p. 259.

To. 1. 2. 3.

To. 3.

To. 4.

To. 1.

To. 4.

On croit que ce fut pendant cette retraite forcée, qu'il écrivit ſon Eraniſte, ou Polymorphe, ainſi nommé, parce qu'il prétend que l'erreur qu'il y attaque, eſt un ramas de pluſieurs anciennes héréſies. C'étoit l'opinion de ceux qui prétendoient qu'il n'y avoit qu'une nature en Jeſus-Chriſt, par un zéle exceſſif contre les Neſtoriens, qui les portoit dans l'héréſie oppoſée. Cet ouvrage eſt diviſé en trois dialogues; le

Præfat. in Eran.

premier intitulé, Immuable, parce que l'auteur y montre que le Verbe ſe faiſant chair n'a point été changé : le ſecond, Inconfuſible, où il montre que l'Incarnation s'eſt faite ſans confuſion des deux natures : le troiſiéme, Impaſſible. Il cite, entre les peres orthodoxes, Theophile d'Alexandrie, & S. Cyrille, & il cite les peres Latins auſſi-bien que les Grecs. A la fin il ajoûte divers ſyllogiſmes, pour démontrer ces trois mêmes véritez ; que le Verbe eſt immuable, incapable de mélange, & impaſſible. AN. 447. *Dial.* 2. *p.* 101. 110. *Dial.* 3. *p.* 167.

XV. Lettre de Theodoret à Dioſcore.

Ceux qu'il attaque en cet ouvrage, étoient comme il dit, des gens obſcurs qui ne pouvoient ſe rendre célebres que par leurs crimes, ce qui convient à certains moines Orientaux ; ou, comme il dit ailleurs, certains clercs d'Oſroëne, qui étant venus à Alexandrie, accuſerent Theodoret de diviſer Jeſus-Chriſt en deux Fils, dans les diſcours qu'il faiſoit à Antioche : & ils attribuoient la même erreur aux évêques de Ciliciе. Dioſcore d'Alexandrie en écrivit à Domnus d'Antioche, ſe plaignant particulierement de Theodoret. Celui-ci lui écrivit pour ſe juſtifier, prenant à témoins les milliers d'auditeurs qu'il avoit eus à Antioche : au lieu que ſes accuſateurs n'étoient que quinze tout au plus. J'ai enſeigné, dit-il, ſix ans ſous Theodote d'heureuſe mémoire, treize ans ſous le bienheureux Jean, qui prenoit tant de plaiſir à m'entendre, que ſouvent il ſe levoit & battoit des mains. C'eſt la ſeptiéme année du ſaint évêque Domnus, & juſques ici aucun évêque ni aucun clerc n'a rien repris dans mes diſcours. La ſeptiéme année de Domnus tombe dans l'année 447. *Epiſt.* 87. *Epiſt.* 83. *ad Dioſc.* *Sup. liv.* XXVI. *n.* 46.

Theodoret proteſte enſuite qu'il veut ſuivre les tra-

AN. 447. ces des peres, & conſerver la foi de Nicée. Il explique ſa créance ſur l'Incarnation, qui eſt la créance catholique. Il cite ſes livres, où il a employé les autoritez de Theophile & de S. Cyrille, ce qui marque l'Eraniſte. Puis il ajoûte : Je crois que vous ſçavez bien que Cyrille d'heureuſe mémoire, m'a pluſieurs fois écrit. Et quand il envoya à Antioche ſes lettres contre Julien, & le traité du bouc émiſſaire ; il pria le bienheureux Jean d'Antioche, de les montrer aux docteurs les plus célebres d'Orient. Jean me les envoya, je les lus avec admiration ; j'en écrivis à Cyrille : il me fit réponſe, rendant témoignage à mon exactitude & à mon affection ; je garde ces lettres. Il finit par cette profeſſion de foi ; Si quelqu'un ne dit pas que la ſainte Vierge eſt mere de Dieu, ou s'il dit que N. S. J. C. eſt un pur homme, ou s'il diviſe en deux le Fils unique, & premier né de toute créature, qu'il ſoit déchu de l'eſpérance en Jeſus-Chriſt.

Epiſt. 84. ep. 85. Theodoret écrivit en même tems une lettre circulaire aux évêques des deux Conciles ; où il les avertit, que l'occaſion de la calomnie répandue contre eux, vient, à ce qu'on dit, de quelques-uns en petit nombre, qui diviſent en deux perſonnes le Verbe incarné. Il rapporte les paſſages de l'écriture les plus formels, *1. Cor. VIII. 6.* pour l'unité de perſonne. Ces deux de S. Paul ; Il y a *Eph. IV. 5.* un ſeul Seigneur Jeſus-Chriſt ; & encore ; Un Seigneur, une foi, un baptême ; & de l'évangile : Perſonne n'eſt *Joan. III. 13.* monté au ciel que celui qui en eſt deſcendu, le Fils *VI. 63.* de l'homme qui eſt au ciel. Et encore : Si donc vous voyez le Fils de l'homme monter où il étoit auparavant. Theodoret exhorte les évêques à réprimer ceux qui combattent cette doctrine, par ignorance, ou par

AN. 447.

eſprit de contention. S'il eſt vrai, dit-il, qu'il y en ait quelques-uns, & que ce ne ſoit pas une calomnie.

XVI. Lettre de Theodoret à Flavien. *Ep.* 86.

Dioſcore n'eut aucun égard à la lettre de Theodoret : au contraire il ſouffrit que ſes accuſateurs prononçaſſent publiquement anathême contre lui, dans l'égliſe d'Alexandrie ; & lui-même ſe leva de ſon ſiége, & cria comme eux, anathême. Il fit plus, & il envoya des évêques à Conſtantinople pour accuſer Theodoret, & les Orientaux. Theodoret s'en plaignit à Flavien de Conſtantinople. J'ai envoyé, dit-il, à Dioſcore un de nos prêtres, avec des lettres ſynodales, pour lui apprendre que nous nous en tenons à l'accord fait ſous Cyrille d'heureuſe mémoire : que nous approuvons ſa lettre, & que nous recevons avec reſpect celle de S. Athanaſe à Epictete, & la foi de Nicée. Et les clercs qu'il avoit envoyez, ont reconnu eux-mêmes par expérience, qu'aucun des évêques d'Orient n'a d'opinion contraire à la doctrine apoſtolique. Il montre enſuite l'injuſtice de l'anathême prononcé contre lui, parce que le concile de Conſtantinople, conformément à celui de Nicée, à ſéparé la juriſdiction des provinces : enſorte que l'évêque d'Alexandrie ne doit gouverner que l'Egypte. Il vante inceſſamment, dit-il, la chaire de S. Marc : mais il ſçait bien qu'Antioche a la chaire de S. Pierre, qui étoit le maître de S. Marc, le premier & le chef des apôtres. Et enſuite : Sçachez, Seigneur, que ſon chagrin contre nous vient de ce que nous avons conſenti à la lettre ſynodale, que vous fîtes ſous Proclus d'heureuſe mémoire, conformément aux canons. Il s'en eſt plaint juſques à deux fois, comme ſi nous avions abandonné les droits de l'égliſe d'Antioche

AN. 447. & de celle d'Alexandrie. On croit que cette lettre ſynodale de Proclus, eſt celle qui fut depuis rapportée au concile de Calcedoine touchant Athanaſe évêque de Perrha en Syrie. Dioſcore prétendoit, que les Orientaux en recevant cette lettre, avoient reconnu la juriſdiction de l'évêque de Conſtantinople ſur celui d'Antioche, qui juſques-là avoit été le troiſiéme évêque du monde, n'ayant devant lui, que Rome & Alexandrie.

V. Garn. ad ep. Theod. 86.

Inf. liv. XXVIII. n. 28.

XVII. Députation de Syrie à Conſtantinople. *Ep. 94. 101.*

Pour défendre Theodoret & tous les évêques Orientaux, contre les calomnies des clercs d'Oſroëne & des autres, que Dioſcore avoit écoutez : Domnus évêque d'Antioche envoya de ſon côté des évêques à Conſtantinople, comme Dioſcore en avoit envoyé du ſien. Les évêques de Syrie partirent au fort de l'hyver, c'eſt-à-dire à la fin de l'an 447. & Theodoret les chargea de pluſieurs lettres. Nous en avons juſqu'à vingt-deux ; ſçavoir à treize grands officiers, dont la plûpart avoient été conſuls : à quelques-uns du clergé de Conſtantinople & à trois évêques : Flavien de Conſtantinople à qui Theodoret écrivit une ſeconde lettre par les évêques députez : Baſile de Seleucie, qui étoit alors à Conſtantinople ; & Euſebe d'Ancyre, chez qui les députez devoient paſſer. Dans la lettre à Flavien, Theodoret s'explique ſur le dogme, & marque les differentes héréſies ſur l'incarnation. Simon, Baſilide, Valentin, Bardeſane, Marcion & Manés, ne reconnoiſſent Jeſus-Chriſt que Dieu, & ne lui attribuent l'humanité qu'en apparence : les Ariens diſent, que le Verbe n'a pris qu'un corps, auquel il tenoit lieu d'ame : Apollinaire dit, qu'il a pris un corps animé ; mais non d'une ame raiſonnable. Au contraire,

107. 108. 105. 106. 100. 101. ep. 88. 89. &c. n. 4. 101.

Ep. 109.

Photin, Marcel d'Ancyre & Paul de Samoſate, diſent que c'eſt un pur homme. Il faut donc oppoſer à ceux-ci les paſſages qui prouvent la divinité de Jeſus-Chriſt, & aux premiers ceux qui prouvent l'humanité. AN. 448.

XVIII. Irenée de Tyr dépoſé.

Cependant Theodoret apprit de Conſtantinople qu'il y avoit un ordre de l'empereur pour dépoſer Irenée, qu'il avoit ordonné évêque de Tyr. Il en écrivit à Domnus d'Antioche, & lui expliqua les raiſons de ſoûtenir cette ordination. Je l'ai faite, dit-il, en exécution du décret de tous les évêques de Phenicie: connoiſſant le zéle d'Irenée, ſa grandeur d'ame, ſa charité pour les pauvres & ſes autres vertus. Au reſte, je ne ſçache point qu'il ait jamais refuſé de nommer la ſainte Vierge mere de Dieu, ni qu'il ait eu aucune autre opinion contraire à la foi. Quant à la bigamie, j'ai ſuivi l'exemple de nos prédéceſſeurs. Alexandre d'Antioche avec Acace de Bérée ordonnerent Diogene bigame: Prayle de Jeruſalem ordonna Domnin de Céſarée bigame. Auſſi Proclus de Conſtantinople a-t-il approuvé l'ordination d'Irenée, comme les principaux évêques de Pont & tous ceux de Paleſtine. *Epiſt.* 110.

Sur le premier avis de cet ordre, Irenée étoit tenté de ſe retirer, & conſulta Theodoret, qui lui conſeilla d'attendre qu'il y fût forcé, ſans abandonner de lui-même ſon troupeau. La conſultation étoit couverte de cette parabole. Un juge impie a donné le choix à deux martyrs, de ſacrifier aux idoles, ou de ſe jetter dans la mer: le premier s'y eſt précipité, le ſecond n'a fait ni l'un ni l'autre, attendant qu'on l'y jette par force. Theodoret approuve la conduite du dernier. *Ep.* 3.

AN. 448. L'ordre contre Irenée fut exécuté : on le dépoſa ; & on ordonna Photius évêque de Tyr à ſa place. Irenée ſe trouva compris dans une loi de Theodoſe qui porte premierement : que tous les écrits de Porphyre contre la religion chrétienne ſeront mis au feu. En ſecond lieu, que les Neſtoriens, s'ils ſont évêques ou clercs, ſeront chaſſez des égliſes : s'ils ſont laïques, ſeront excommuniez ; avec permiſſion à tous les catholiques de les dénoncer : Que les livres dont la doctrine n'eſt pas conforme à celle du concile de Nicée, du concile d'Epheſe, & de ſaint Cyrille, ſeront brûlez, avec défenſe à qui que ce ſoit, de les lire ou de les garder, ſous peine du dernier ſupplice. Cet article ſemble regarder les écrits de Dioſcore de Tarſe & de Theodore de Mopſueſte. Enfin la loi ordonne qu'Irenée, qui après avoir encouru l'indignation de l'empereur, comme Neſtorien, avoit été ordonné contre les canons, ſera chaſſé de l'égliſe de Tyr, & ne ſortira point de ſon pays : mais y demeurera en repos, ſans porter le nom ni l'habit d'évêque. Cette loi fut publiée dans l'égliſe des moines d'Egypte, le vingt-troiſiéme de Pharmouthi, indiction premiere, l'an 164. de Diocletien, c'eſt-à-dire le dix-huitiéme d'Avril 448. mais Photius étoit évêque de Tyr dès le mois de Février.

Conc. Eph. part. 3. c. 47.

XIX. Pourſuites contre Ibas.

On le voit par une aſſemblée qui y fut tenue au ſujet d'Ibas ou Ihiba évêque d'Edeſſe. Il avoit ſuccedé à Rabbula ; mais il étoit dans des ſentimens oppoſez, car Rabbula fut toûjours attaché à S. Cyrille & au concile d'Epheſe ; au lieu qu'Ibas fut du parti de Neſtorius & des Orientaux, juſques à la réunion procurée par Paul d'Emeſe. Le clergé d'Edeſſe étoit diviſé

Sup. liv. XXVI. n. 29.

visé, & plusieurs étoient opposez à Ibas : entr'autres quatre prêtres, qui furent encore excitez par Uranius évêque d'Imerie dans l'Osroëne, d'intelligence avec Eutychés abbé de Constantinople très-zelé contre les Nestoriens. Ces quatre prêtres étoient Samuel, Cyrus, Euloge & Maras, qui donnerent des libelles contre Ibas à Domnus évêque d'Antioche, & il lui manda de venir se présenter. Mais comme c'étoit en carême, apparemment de l'an 446. Domnus remit l'assignation après la fête, & manda cependant à Ibas de lever l'excommunication, qu'il avoit prononcée contre ces prêtres. Ibas s'en rapporta au jugement de Domnus, qui à cause de la fête, les déchargea de l'excommunication; à condition qu'ils ne sortiroient point d'Antioche, jusques à ce que l'affaire fût reglée, sous peine de déposition. Toutefois Samuel & Cyrus se retirerent avant qu'Ibas vînt à Antioche, & s'en allerent à Constantinople. Il n'y eut que Maras & Euloge qui demeurerent.

AN. 448.

Conc. Calced. act. 9. n. 625. E.

Act. 10. p. 640. E

Domnus assembla un concile nombreux à Antioche, où se trouva Uranius d'Imerie. On y fit lire les libelles contre Ibas. Comme ils portoient les noms de quatre accusateurs, & qu'il n'en paroissoit que deux, le concile leur demanda où étoient les autres. Ils répondirent, qu'ils s'étoient retirez; & ajoûterent: Nous avons oüi dire qu'ils sont allez à Constantinople. Le concile déclara, qu'ils étoient défaillans, & que comme tels, ils avoient encouru la peine de déposition. L'évêque Uranius, avec les prêtres Euloge & Maras, & les autres accusateurs d'Ibas, allerent à Constantinople joindre Samuel & Cyrus : & présenterent requête à l'empereur, pour avoir d'autres juges.

pag. 645. C

p. 641. E.

AN. 448. que Domnus qui leur étoit ſuſpect. Ils obtinrent en effet des lettres, par leſquelles Uranius lui-même étoit commis avec Photius évêque de Tyr, & Euſtathe évêque de Beryte, pour prendre connoiſſance de l'accuſation intentée contre Ibas par Samuel, Cyrus, Maras & Euloge. Le porteur de cet ordre étoit Damaſcius, tribun & notaire de l'empereur; dont la commiſſion particuliere étoit datée du ſeptiéme des calendes de Novembre à Conſtantinople, c'eſt-à-dire du vingt-ſixiéme Octobre; & ce doit être l'an 447. Il mena avec lui l'évêque Uranius, un diacre de Conſtantinople nommé Euloge, envoyé par l'évêque Flavien, & les accuſateurs d'Ibas, ſçavoir les quatre prêtres de Meſopotamie & quelques moines.

Conc. Calced. act. 9. p. 628. C.

pag. 637.

XX. Arbitrage de Tyr.

Quand ils furent arrivez à Tyr, Photius & Euſtathe accepterent la commiſſion de l'empereur, & les adverſaires d'Ibas propoſerent pluſieurs chefs d'accuſations: mais la plus capitale étoit contre la foi. Car ils ſoûtenoient qu'Ibas étoit Neſtorien, & qu'il avoit dit publiquement dans l'égliſe: Je n'envie point à Jeſus-Chriſt d'être devenu Dieu. Ibas le nioit avec ſerment, & proteſtoit qu'il étoit catholique. Les accuſateurs ne produiſoient contre lui, que trois témoins, qu'il récuſoit, parce qu'ils demeuroient avec eux. Comme ils faiſoient grand bruit, & rempliſſoient la ville de Tyr de trouble & de ſcandale, Photius les en fit ſortir; & ne voyant rien de ſolide dans leurs accuſations, lui & Euſtathe quitterent le perſonnage de juges pour prendre celui d'arbitres, & firent convenir les parties d'un traité, dont l'acte fut dreſſé le cinquiéme des calendes de Mars, ſous le conſulat de

Zenon & de Poſtumien, indiction premiere, ſelon les Macedoniens l'an 574. d'Alexandre, le dixiéme de Perithius, c'eſt-à-dire le vingt-cinquiéme de Fevrier 448. AN. 448.

Ce traité porte qu'Ibas a donné par écrit ſa confeſſion de foi, à laquelle il a promis de ſe conformer en prêchant dans ſon égliſe; & d'anathématiſer clairement Neſtorius, & ceux qui ſe ſervent de ſes diſcours ou de ſes livres. Il a déclaré que ſa créance eſt conforme aux lettres d'union entre Jean d'Antioche & S. Cyrille, dont Paul d'Emeſe a été le médiateur: Qu'il reçoit tous les décrets du concile d'Epheſe, comme d'un concile inſpiré par le Saint-Eſprit, & le tient égal au concile de Nicée ſans aucune difference. En conſéquence, il a promis d'oublier tout le paſſé, & de tenir ſes accuſateurs pour ſes enfans: comme auſſi eux de leur côté ont promis de s'aſſembler dans l'égliſe avec Ibas, le reconnoiſſant pour leur pere, & lui témoignant toute ſorte d'affection. Que s'il croit avoir quelque ſujet à l'avenir de ſe plaindre de Samuel, Cyrus, Maras & Euloge, il ne les punira pas de ſon autorité particuliere, mais de l'avis de l'archevêque Domnus. Et parce qu'on accuſoit Ibas d'abuſer des revenus & des offrandes de l'égliſe, il convient de ſuivre l'uſage de l'égliſe d'Antioche; & que les biens de ſon égliſe ſeroient adminiſtrez par des économes, qu'il prendroit dans le clergé. Après cet accord, Ibas & les quatre prêtres communierent enſemble aux ſacrez dons, dans la cathédrale de Tyr. p. 618.

Nonobſtant cette réconciliation, les mêmes prêtres recommencerent à pourſuivre Ibas: & de plus ils accuſerent avec lui Daniel évêque de Charres ſon neveu, p. 637. A.

AN. 448. & Jean évêque de Batne. Aux quatre prêtres ſe joignirent cinq nouveaux accuſateurs, Albanius, Jean, Anatolius, Caïumas & Abib, tous clercs. Ils vinrent à Conſtantinople, & s'adreſſerent à l'empereur Theodoſe & à l'évêque Flavien, qui renvoya le jugement aux mêmes évêques, à qui il avoit été renvoyé la premiere fois : c'eſt-à-dire à Photius de Tyr, à Euſtathe de Beryte & à Uranius d'Imerie, comme le témoignoient ſes lettres, dont il chargea Euloge diacre de Conſtantinople. L'empereur donna auſſi ſes lettres au même effet ; & chargea le tribun Damaſcius de l'exécution, comme la premiere fois.

XXI. Jugement à Beryte.

Mais cette ſeconde fois, l'aſſemblée ſe tint à Beryte le premier jour de Septembre de la même année 448. Les trois juges y étoient : le tribun Damaſcius, les trois évêques accuſez & les neuf accuſateurs. Les juges voulant établir d'abord les qualitez des parties, demanderent à Ibas ce qui s'étoit paſſé au concile d'Antioche. Alors Samuel l'un des accuſateurs dit : Nous prions que ce que l'on dit, ſoit expliqué en Syriaque à l'évêque Uranius : car il ſçait parfaitement ce qui a été écrit à l'archevêque Flavien, par l'archevêque Domnus à notre ſujet. Il étoit à Conſtantinople. On lui donna un interpréte nommé Maras. C'eſt que l'on parloit Grec, & Uranius qui étoit de Meſopotamie ne l'entendoit pas. Ibas répondant à la requiſition des juges, raconta ce qui s'étoit paſſé à Antioche, & comme deux de ſes accuſateurs s'étoient abſentez. On lut les actes du concile qu'il avoit en main.

Conc. Calced. act. 10. p. 637. E.

Enſuite on fit lire le libelle d'accuſation préſenté le jour précédent ; & les accuſateurs interrogez déclarerent qu'ils perſiſtoient. On lut les chefs d'accuſa-

tion au nombre de dix-huit, qui se reduisoient à trois principaux contre Ibas : Qu'il étoit Nestorien, & traitoit S. Cyrille d'hérétique : Qu'il avoit ordonné plusieurs personnes indignes : entr'autres, son neveu Daniel, l'ayant fait évêque dans une ville de païens, qui avoit besoin d'un pasteur d'un grand exemple, quoique ce fût un jeune homme inquiet & débauché : Qu'il étoit intéressé, prenant de l'argent des ordinations, détournant les revenus de l'église, & les donations qu'on lui faisoit, pour enrichir son neveu & ses parens. Contre Daniel, on disoit qu'il aimoit une femme mariée de la ville d'Edesse, nommée Challoa, & la menoit avec lui en divers lieux : qu'il l'avoit enrichie aux dépens de l'église ; en sorte qu'elle qui n'avoit rien auparavant, prêtoit des 200. & 300. sous d'or ; & que Daniel par son testament lui laissoit à elle & à ses enfans les grands biens qu'il avoit : qu'il lui avoit aussi donné la succession d'un riche diacre, & des bois appartenans à l'église. On accusoit aussi Daniel d'ordonner des complices de ses débauches, & de prendre des présens pour absoudre du crime d'idolatrie.

AN. 448.

A. 11. 6. 45.

3.

1. 2. 7. 8. 9. 13.

6.

15.

14.

16.

18.

17.

Les juges dirent qu'il falloit commencer par l'accusation contre la foi, comme la plus capitale ; & Maras dit en parlant d'Ibas : Il a dit dans un discours : Je n'envie point à Jesus-Christ, d'être devenu Dieu ; car je le suis devenu comme lui. Les évêques demanderent à Ibas s'il l'avoit dit. Il répondit : Anathême à qui l'a dit, & à l'auteur de la calomnie : pour moi je ne l'ai point dit : à Dieu ne plaise. Samuel dit : Nous en avons ici les témoins : Nous vous prions de les faire appeller, & qu'ils dépose[illegible] de leur propre bouche,

p. 852. *D.*

AN. 448. s'ils ne le lui ont pas oüi dire. Ibas dit : J'aimerois mieux être mort mille fois, que de dire cette parole. Dieu me garde d'en avoir ſeulement la penſée. Les évêques dirent : Prétendez-vous qu'Ibas l'ait dit dans l'égliſe ? Samuel dit : La coûtume de l'égliſe eſt, que le jour de pâque ou la veille, l'évêque donne de ſa main quelques préſens aux clercs. Il parle auparavant. C'eſt en cette occaſion qu'il a tenu ce diſcours en préſence de tous les clercs. Nous le prouvons par quelques-uns d'entre eux qui ſont ici, & qui le lui ont oüi dire. Les évêques dirent : Combien y a-t-il, à ce que vous prétendez, qu'Ibas l'a dit ? Samuel répondit : Il y a plus de trois ans. Il a dit encore d'autres choſes, que nous prouverons, ſi vous l'ordonnez.

Les évêques dirent : Qui ſont vos témoins ? Samuel répondit : Nous en avons ici trois ; mais ſi vous l'ordonnez, nous donnerons les noms des autres, & nous les ferons venir. Ibas dit : Notre clergé eſt de deux cens perſonnes, plus ou moins. Ils ont tous rendu témoignage, ſi je ſuis hérétique ou orthodoxe ; & en ont envoyé des déclarations par écrit à l'archevêque Domnus & à votre piété. C'eſt à vous à examiner ſi leur témoignage eſt conforme à celui de ces trois qui ſont venus avec mes accuſateurs à Conſtantinople, & ſont encore avec eux. Samuel dit : C'eſt à nous à prouver, & non pas à l'évêque Ibas : on ne prouve point une négative. Les évêques dirent : Nommez vos témoins. Samuel dit : Il y a David diacre, qui a été tréſorier, Maras diacre, qui recite les écrits de S. Ephrem, homme très-ſçavant entre les Syriens. Ibas dit : Maras étoit avec eux à Antioche ; il a donné les libelles avec eux : il eſt allé avec eux à Conſtantinople. Dans

le vrai, il eſt excommunié, non par moi, mais par ſon archidiacre, pour avoir inſulté à un prêtre, & l'ayant trouvé irrité, ils l'ont pris pour m'accuſer avec eux. Les évêques repréſenterent que le blaſphême dont on accuſoit Ibas, ayant été dit, à ce que l'on prétendoit, dans la ſalle de l'évêché en préſence de tout le clergé, on ne devoit pas manquer de témoins. A quoi Maras répondit, que la plûpart n'oſoient dépoſer par la crainte d'Ibas. Mais les évêques ne furent pas contens de cette réponſe, & dirent : Nous ne recevons pas la dépoſition des trois témoins que vous produiſez, vû principalement qu'ils ſont ſuſpects à l'évêque Ibas. AN. 448. p. 655.

Enſuite ils lui demanderent encore, ſi effectivement il avoit dit ce qu'on lui reprochoit. Ibas répondit : Je ne l'ai point dit, & j'anathématiſe quiconque l'a dit. Je ne crois pas qu'un démon puiſſe parler ainſi. Maras dit : N'avez-vous pas appellé hérétique le bienheureux Cyrille ? En vérité, dit Ibas, je ne m'en ſouviens pas. Si je l'ai appellé, c'eſt quand le concile d'Orient l'a anathématiſé comme hérétique. J'ai ſuivi mon patriarche. Maras ajoûta : N'avez-vous pas dit, que s'il n'eût anathématiſé ſes articles, vous ne l'auriez pas reçu ? Ibas répondit : J'ai dit, que s'il ne ſe fût expliqué, le concile d'Orient ne l'eût pas reçu, ni moi non plus. Les évêques dirent aux accuſateurs : Déclarez ſi vous pouvez montrer qu'il ait nommé Cyrille hérétique, après la réunion avec Jean. Ibas dit : Tant s'en faut que je l'aie anathématiſé depuis qu'il a expliqué ſes articles ; qu'au contraire j'ai reçu des lettres de lui, & lui ai envoyé les miennes ; & nous avons été en communion. Les évêques dirent : Mon- p. 657. E. p. 660. A.

AN. 448. trez ſi depuis la mort du bienheureux Cyrille, l'évêque Ibas l'a nommé hérétique. Maras dit : Nous le montrons ; & fit lire une lettre d'Ibas à un Perſe chrétien nommé Maris.

XXII. Lettre d'Ibas à Maris.

Elle contenoit toute l'hiſtoire de la diviſion arrivée entre Neſtorius & S. Cyrille. Ibas y accuſoit S. Cyrille, d'être tombé dans l'héréſie d'Apollinaire, & diſoit que ſes douze articles étoient pleins de toute ſorte d'impiété. Enſuite il rapportoit ce qui s'étoit paſſé au concile d'Epheſe, prenant toûjours le parti des Orientaux contre S. Cyrille. Il s'emportoit contre Rabbula ſon prédeceſſeur, quoique ſans le nommer, le traitant de tyran, & l'accuſant d'avoir perſécuté, non-ſeulement les vivans, mais les morts, particuliérement Theodore de Mopſueſte, qu'il avoit anathématiſé publiquement dans l'égliſe. Enfin, il rapportoit la réconciliation de Jean d'Antioche avec S. Cyrille, par le moyen de Paul d'Emeſe, dont il envoyoit les actes à Maris, & il ajoûtoit : La diſpute a ceſſé, il n'y a plus de ſchiſme, l'égliſe eſt en paix comme auparavant. Vous le verrez par ces actes, & vous pourrez apprendre à tous cette bonne nouvelle. La muraille de diviſion eſt ôtée : ceux qui attaquoient inſolemment les vivans & les morts, ſont confondus ; étant obligez à ſe défendre eux-mêmes, & à enſeigner le contraire de leur doctrine précédente : car perſonne n'oſe plus dire qu'il n'y a qu'une nature de la divinité & de l'humanité : mais on confeſſe que le temple & celui qui y habite, eſt un ſeul Fils Jeſus-Chriſt. Telle eſt la fameuſe lettre d'Ibas à Maris.

Ibas de ſon côté demanda qu'on fît lire une lettre écrite en ſa faveur au nom de tout le clergé d'Edeſſe, &

& adreſſée aux deux évêques juges, Photius & Euſtathe. Elle marquoit le blaſphême dont il étoit accuſé, & proteſtoit que jamais ils n'avoient rien ouï dire de ſemblable, ni à lui, ni à aucun autre. Elle finiſſoit ainſi : Nous vous ſupplions de nous renvoyer au plutôt notre évêque, principalement à cauſe de la fête de pâque qui approche, où ſa préſence eſt néceſſaire pour les catecheſes & le baptême. On voit par là que cette lettre avoit été écrite pour l'aſſemblée de Tyr. Elle étoit ſouſcrite par ſoixante-un clercs : ſçavoir treize prêtres, trente-ſix diacres, onze ſoûdiacres, & un lecteur. Il eſt marqué de pluſieurs, que leur ſouſcription étoit en Syriaque. Ce qui montre que les deux langues, la Greque & la Syriaque étoient en uſage dans cette égliſe. Sur cette déclaration jointe à tout le reſte, Ibas fut renvoyé abſous à Beryte ; mais nous n'avons pas la fin des actes de cette aſſemblée. AN. 448. *pag.* 668.

XXIII. Commencemens d'Eutychés.

Eutychés qui agiſſoit de concert avec Uranius dans ſes pourſuites contre Ibas, fut lui-même le chef d'une héréſie oppoſée à celle de Neſtorius. Il étoit prêtre & abbé d'un monaſtere de 300 moines près de Conſtantinople. Il avoit été un des plus zelez adverſaires de Neſtorius, & les amis de S. Cyrille le comptoient entre ceux qui pouvoient agir utilement pour la défenſe de la foi. Cette année même, le pape S. Leon ayant reçu de lui une lettre, par laquelle il lui mandoit que le Neſtorianiſme reprenoit de nouvelles forces, lui écrivit pour approuver ſon zele, & l'encourager. La lettre de S. Leon eſt du premier de Juin, ſous le conſulat de Poſtumien & de Zenon, c'eſt-à-dire l'an 448. Mais les Neſtoriens dont Eutychés ſe *Liber. brev. c.* 11. *Coll. Lup. c.* 203. *Sup. lib.* XXVI. *n.* 20. *Leo. epiſt.* 19. *al.* 6.

AN. 448. plaignoit, étoient en effet les catholiques, comme il paroît par une lettre ſynodale de Domnus d'Antioche à l'empereur Theodoſe. Il y accuſe Eutychés de renouveller l'héréſie d'Apollinaire : en diſant que la divinité du Fils de Dieu & ſon humanité ne ſont qu'une nature, & attribuant les ſouffrances à la divinité ; & ſe plaint qu'il anathématiſoit Diodore de Tarſe & Theodore de Mopſueſte, qui avoient défendu la foi contre Apollinaire.

Facund. VIII. c. 5.

Euſebe, évêque de Dorylée en Phrygie, avoit auſſi été un des plus zelez adverſaires de Neſtorius. C'eſt le même qui publia une proteſtation contre lui à Conſtantinople, n'étant encore que laïque & avocat, en 429. La conformité de ſentimens l'avoit lié d'une étroite amitié avec Eutychés : mais enfin il reconnut par ſes converſations, qu'il outroit la matiere, & donnoit dans l'héréſie. Il eſſaya long-tems de le ramener ; & le trouvant opiniâtre, non-ſeulement il renonca à ſon amitié, mais il ſe rendit ſon accuſateur. Il prit occaſion d'un concile de trente évêques, qui ſe trouvant à Conſtantinople, s'y étoient aſſemblez pour terminer un différend entre Florentius évêque de Sardes, métropolitain de Lydie, & deux évêques de la même province.

Sup. liv. XXV. *n.* 2.

XXIV. Concile de Conſtantinople, premiere & ſeconde ſeſſion.

Donc le ſixiéme des ides de Novembre, ſous le conſulat de Zenon & de Poſtumien, c'eſt-à-dire le huitiéme de Novembre 448. le concile étant aſſemblé dans la ſalle du conſeil de l'égliſe cathedrale de Conſtantinople, & Flavien y préſidant, après que l'affaire de Lydie fut terminée, Euſebe de Dorylée, l'un des évêques aſſiſtans, ſe leva & préſenta un libelle au concile ; conjurant les peres qu'il fût lû &

Conc. Calced. act. 2. *p.* 150.

inſeré aux actes. Flavien le fit lire par Aſterius prêtre & notaire. Il portoit, qu'Eutychés ne ceſſoit de proferer des blaſphêmes contre Jeſus-Chriſt ; qu'il parloit des peres avec mépris, & accuſoit Euſebe lui-même d'être hérétique ; c'eſt pourquoi il prioit le concile de faire venir Eutychés, pour répondre à ſon accuſation. Flavien dit : Je ſuis ſurpris d'une telle plainte contre Eutychés : prenez la peine de le voir & de l'entretenir ; & ſi vous trouvez en effet qu'il n'ait pas de bons ſentimens, alors le concile le fera appeller pour ſe défendre. Euſebe répondit : J'étois ſon ami auparavant, & je lui ai parlé ſur ce ſujet, non pas une ou deux fois, mais pluſieurs depuis qu'il s'eſt perverti. Je l'ai averti, je l'ai inſtruit : il a perſeveré à dire des choſes contre la foi. Je le puis prouver par pluſieurs témoins, qui étoient preſens & qui l'ont ouï. Je vous conjure donc de le faire venir : car il corrompt beaucoup de gens. Flavien dit : Donnez-vous encore la peine d'aller à ſon monaſtere & de lui parler, de peur qu'il ne s'excite quelque nouveau trouble dans l'égliſe. Euſebe dit : Après y avoir été tant de fois ſans le perſuader, il m'eſt impoſſible d'y retourner davantage, & d'entendre ſes blaſphêmes. Le concile voyant qu'il perſeveroit, ordonna que ſon libelle ſeroit reçu & inſeré aux actes ; qu'Eutychés ſeroit appellé par Jean prêtre & défenſeur, accompagné d'André diacre, qui lui feroient lecture du libelle, & l'avertiroient de venir au concile ſe défendre. AN. 448.

Six jours après, & le douziéme de Novembre, ſur la requiſition d'Euſebe de Dorylée, on fit lire les deux lettres principales de S. Cyrille ſur l'incarna- pag. 155.

AN. 448. tion : la premiere à Neſtorius, approuvée au concile d'Epheſe : la ſeconde à Jean d'Antioche, ſur la réu-
pag. 175. B. nion. Après cette lecture, Euſebe déclara que c'étoit ſa créance, & ſur quoi il prétendoit convaincre ſes adverſaires, priant le concile de faire la même déclaration. Flavien dit, que telle étoit ſa foi : que Jeſus-Chriſt eſt Dieu parfait & homme parfait, compoſé d'une ame raiſonnable, & d'un corps : conſubſtantiel à ſon pere ſelon la divinité, & à ſa mere ſelon l'humanité ; & que des deux natures unies en une hypoſtaſe, & une perſonne, il réſulte après l'incarnation un ſeul Jeſus-Chriſt. Il invita enſuite chacun des évêques à dire ſon avis, & ils le firent tous dans le même
pag. 182. ſens, quoiqu'en diverſes paroles : ſçavoir Baſile de Seleucie en Iſaurie, Seleucus d'Amaſie dans le Pont,
pag. 183. Saturnin de Marcianople en Meſie, tous trois métro-
pag. 187. politains : Julien évêque de Co, député du pape ſaint Leon, pour les affaires de l'égliſe Romaine à Conſtantinople, & les autres au nombre de dix-ſept en
pag. 190. B. tout. Enſuite Euſebe de Dorylée dit : Quelques-uns des évêques qui ſont en cette ville, ne ſont pas ici, ou parce qu'ils ſont malades, ou parce qu'ils n'ont pas ſçu la convocation du concile : c'eſt pourquoi je
pag. 191. A. demande qu'ils ſoient avertis. L'archevêque Flavien l'ordonna ainſi.

XXV. Troiſiéme ſeſſion. Citations contre Eutychés.

La troiſiéme ſéance fut tenue au même lieu le lundi quinziéme de Novembre. Euſebe de Dorylée demanda que ceux qu'on avoit envoyez à Eutychés, rendiſſent réponſe. Flavien ordonna aux notaires de dire ceux qui avoient été envoyez. Les notaires dirent que c'étoit Jean, prêtre & défenſeur, & André, diacre, & qu'ils étoient préſens. On les fit approcher,

& le prêtre dit : Etant arrivez chez l'abbé Eutychés en ſon monaſtere, nous lui avons lû le libelle, & lui en avons donné copie : nous lui avons déclaré l'accuſateur, & dénoncé la citation pardevant vous, pour ſe défendre ; mais il l'a refuſé, diſant : Que dès le commencement il s'eſt fait une loi de ne point ſortir, & de demeurer dans ſon monaſtere, en quelque façon, comme dans un ſépulcre. Mais il nous a priés de vous déclarer, que l'évêque Euſebe eſt ſon ennemi depuis long-tems, & n'a intenté ſon accuſation que pour lui faire injure : Que pour lui, il eſt près de ſouſcrire aux expoſitions de foi des peres de Nicée & d'Epheſe : mais que s'ils ſe ſont trompez en quelque expreſſion, il ne veut ni la reprendre, ni la recevoir, & n'étudie que les écritures, comme plus ſûres que l'expoſition des peres : Qu'après l'incarnation il adore une ſeule nature de Dieu incarné : & ayant tiré un mémoire ſemblable, il le liſoit. Il a ajoûté : On m'a calomnié en me faiſant dire que le Verbe a apporté ſa chair du ciel : J'en ſuis innocent. Mais que Notre-Seigneur Jeſus-Chriſt ſoit fait de deux natures unies ſelon l'hypoſtaſe, je ne l'ai point appris dans les expoſitions des peres, & je ne le reçois point, quand même on me liroit quelque choſe de ſemblable ; parce que les ſaintes écritures valent mieux que la doctrine des peres. Cependant je confeſſe que celui qui eſt né de la Vierge Marie, eſt Dieu parfait, & homme parfait ; mais non pas qu'il ait une chair conſubſtantielle à la nôtre. Le diacre André déclara auſſi qu'il avoit ouï tout cela. Et comme le prêtre Jean dit que le diacre de Baſile de Seleucie s'étoit trouvé préſent à cette converſation, Flavien l'interrogea

AN. 448.

AN. 448. aussi, & il déposa qu'il avoit ouï la même chose.

pag. 195. B. Eusebe de Dorylée demanda qu'Eutychés fût appellé encore une fois. Flavien dit : Dieu veuille qu'il vienne, & qu'il reconnoisse sa faute. C'est pourquoi les prêtres Mamas & Theophile iront encore l'avertir, & lui donner notre lettre de citation. Elle fut lûe, & marquoit que c'étoit la seconde. En attendant

pag. 198. le retour des deux prêtres envoyez, le concile faisoit lire les expositions des peres sur la foi. Alors Eusebe de Dorylée se leva & dit : Je sçais qu'Eutychés a envoyé un tome par les monasteres, pour exciter les moines à sédition: je demande que le prêtre de l'Hebdomon qui est ici présent, déclare ce qui en est. Flavien le fit avancer, & lui demanda : Comment vous nommez-vous ? Abraham, dit-il. Quel rang tenez-vous ? Je suis prêtre dans l'Hebdomon sous votre sainteté. Avez-vous ouï ce que l'évêque Eusebe a dépose ? Oui, dit Abraham : Manuel, prêtre & abbé, m'a envoyé vers le prêtre Asterius, pour donner avis à votre sainteté, qu'Eutychés lui a envoyé un tome touchant la foi, pour le lui faire signer. Eusebe de Dorylée demanda qu'on envoyât aux autres monasteres, pour sçavoir si Eutychés y avoit envoyé

pag. 199. son tome. Flavien l'accorda, & dit : Le prêtre Pierre & le diacre Patrice iront aux monasteres de la ville : le prêtre Retorius & le diacre Eutrope, à ceux de Sycai : les prêtres Paul & Jean, à ceux de Calcedoine. Sycai étoit le fauxbourg de Constantinople, aujourd'hui nommé Pera, qui portoit alors ce nom à cause des figuiers.

Const. Constant. t. 22. p. 67.

Tandis que Flavien parloit, Aëtius diacre & notaire, dit que les prêtres Mamas & Theophile étoient

de retour. Flavien leur ordonna de faire leur rapport, & Mamas dit: Étant arrivez au monaſtere d'Eutychés, nous avons trouvé des moines devant la porte, avec leſquels nous ſommes entrez, & leur avons dit; Avertiſſez l'archimandrite; il faut que nous lui parlions de la part de l'archevêque & de tout le concile. Ils nous ont dit: L'archimandrite eſt malade, & ne peut vous voir: que vous plaît-il? dites-le-nous. Nous leur avons dit: Nous ſommes envoyez à lui-même, avec une citation par écrit, que nous avons en main. Ils ſont entrez & reſſortis, amenant avec eux un moine nommé Eleuſinius, & diſant: L'archimandrite l'a envoyé à ſa place, afin que vous lui diſiez vos ordres. Nous avons dit: S'il ne veut pas nous recevoir, dites-le-nous. Nous les avons vûs troublez, ſe parlant à l'oreille, & murmurant de ce que la citation étoit par écrit. Nous leur avons dit: De quoi vous troublez-vous? nous vous dirons ce que porte la citation. Le concile l'avertit pour la ſeconde fois de venir répondre à l'accuſation de l'évêque Euſebe. AN. 448.

Alors ils ſont entrez, & nous ont fait entrer. Nous avons donné à Eutychés la citation; il l'a fait lire devant nous, puis il a dit: Je me ſuis fait une loi de ne point ſortir du monaſtere, ſi la mort ne m'y contraint: l'archevêque & le concile voient que je ſuis vieux & caſſé. Ils peuvent faire ce qu'il leur plaira: je les prie ſeulement que perſonne ne ſe donne la peine de venir pour une troiſiéme citation; je la tiens pour faite. Il nous a preſſez de nous charger d'un papier; mais nous l'avons refuſé, en diſant: Si vous avez quelque choſe à dire, venez le dire vous-même. Nous n'avons pas même voulu en entendre la lecture. *pag. 102.*

AN. 448. Il l'a ſouſcrit; & comme nous ſortions, il nous a dit qu'il l'envoyoit au concile. Le prêtre Theophile confirma le rapport de Mamas; & le concile ordonna qu'Eutychés ſeroit cité pour la troiſiéme fois, par
pag. 203. Memnon prêtre & tréſorier, Epiphane & Germain diacres, chargez d'une citation par écrit, pour le quatriéme jour après, c'eſt-à-dire le dix-ſeptiéme de Novembre.

XXVI. Quatriéme & cinquiéme ſeſſion. Le jour ſuivant de la troiſiéme ſeſſion, c'eſt-à-dire le ſeiziéme de Novembre, fut tenue la quatriéme. Aſclepiade diacre & notaire dit: Quelques moines d'Eutychés & l'archimandrite Abraham demandent à entrer. Flavien dit: Qu'ils entrent: & comme il leur demanda le ſujet de leur venue, Abraham dit, qu'Eutychés les avoit envoyez, parce qu'il étoit malade; & ajoûta: En vérité il n'a point dormi toute la nuit, & n'a fait que gémir. Je n'ai point dormi non plus; car il m'avoit envoyé querir dès hier au ſoir: & il m'a dit quelque choſe pour vous dire. Flavien dit: Nous ne le preſſons pas: c'eſt à Dieu de donner la ſanté, & à nous d'attendre qu'il ſe porte mieux; nous ne ſommes pas cruels. Dieu nous a établis pour exercer l'humanité. Abraham dit: Il m'a chargé de quelque autre choſe que je dirai ſi vous m'interrogez.
pag. 206.

Flavien dit: Comment ſe peut-il faire, je vous prie, qu'un homme étant accuſé, un autre parle pour lui? Nous ne le preſſons pas: s'il vient ici, il trouvera des peres & des freres, il ne nous eſt pas inconnu, nous conſervons encore de l'amitié pour lui. S'il eſt venu autrefois ſoûtenir la vérité contre Neſtorius, combien plutôt doit-il venir la défendre pour lui-même. Nous ſommes hommes: pluſieurs grands perſonnages

fonnages ſe ſont trompez. Il n'y a point de honte à ſe repentir, mais à demeurer dans ſon péché. Qu'il vienne ici, & qu'il confeſſe ſa faute, nous lui pardonnons le paſſé; & qu'il nous aſſûre pour l'avenir, de ſe conformer aux expoſitions des peres, & de ne plus dogmatiſer. Il le faut: je le connois avant que vous le connuſſiez. Et après qu'on ſe fut levé, Flavien ajoûta: Vous connoiſſez le zele de l'accuſateur: le feu même lui paroît froid. Dieu ſçait combien je l'ai prié de ſe moderer. Je ne l'ai pas perſuadé: que puis-je faire? Veux-je votre perte? Dieu m'en garde. AN. 448.

Le lendemain dix-ſeptiéme de Novembre ſe tint la cinquiéme ſeſſion. Le prêtre Memnon député pour la troiſiéme citation, fit ainſi ſon rapport. Eutychés a dit: J'ai envoyé l'archimandrite Abraham, pour conſentir en mon nom à tout ce qui a été déclaré par les peres de Nicée & d'Epheſe, & par le bienheureux Cyrille. Euſebe de Dorylée craignant de paſſer pour calomniateur, ſi le concile ſe contentoit de cette déclaration, interrompit le rapport du prêtre Memnon, & dit: Il vient maintenant conſentir? Je ne l'ai pas accuſé de l'avenir, mais du paſſé. Si on lui donne maintenant une expoſition, qu'on lui faſſe ſouſcrire par néceſſité, ai-je pour cela perdu ma cauſe? Flavien dit: Perſonne ne vous permet de vous déſiſter de l'accuſation, ni à lui de ne ſe pas défendre du paſſé. Euſebe dit: Je vous prie que cette parole ne me faſſe point de préjudice; j'ai de bons témoins. Autrement dites aux voleurs qui ſont en priſon: Ne volez plus déſormais; ils le promettront tous. Memnon continua ſon rapport, & dit qu'Eutychés avoit demandé un délai du reſte de la ſemaine, promet- pag. 207.

AN. 448. tant de ſe préſenter au concile le lundi ſuivant.

Enſuite on fit venir ceux qui avoient été envoyez aux monaſteres, s'informer du tome d'Eutychés ; & le prêtre Pierre dit : Nous avons été au monaſtere de Martin prêtre & archimandrite ; & l'ayant interrogé, il nous a dit : Vendredi dernier, douziéme de ce mois de Novembre, Eutychés envoya ſon tome par un diacre nommé Conſtantin, me priant d'y ſouſcrire. Je le refuſai, diſant, que ce n'eſt pas à moi à ſouſcrire, mais ſeulement aux évêques. Il inſiſta, diſant : Si vous ne conſpirez maintenant avec moi, l'évêque m'accablera, & viendra enfin fondre ſur vous. De-là nous avons été trouver le prêtre & archimandrite Fauſte. Flavien interrompant le rapport, demanda : Que diſoit l'abbé Martin du contenu de ce tome, qu'il n'a pas voulu ſouſcrire ? Pierre dit : Il diſoit que c'étoit la doctrine du concile d'Epheſe & de S. Cyrille ; qu'il y avoit une ſouſcription, mais qu'on la cachoit. L'abbé Fauſte a dit de même, qu'on lui avoit envoyé le tome par Conſtantin & Eleuſinius pour le ſouſcrire. Il demanda ce qu'il contenoit. On lui dit que c'étoit l'expoſition de Nicée & d'Epheſe. Il dit : pag. 212. Nous en avons autant, laiſſez-le moi conſiderer, de peur qu'il n'y ait quelque addition. Ils ne voulurent pas, mais ſe retirerent. Fauſte ajoûta : Nous ſommes enfans de l'égliſe, & après Dieu nous n'avons point d'autre pere, que l'archevêque. Job nous a dit : Il ne nous a point envoyé de tome : mais on nous a dit : L'archevêque doit vous envoyer ces jours-ci un tome à ſouſcrire : ne le faites pas. Nous avons été à Manuel, & il nous a dit, qu'on ne lui avoit point envoyé. Abraham nous a fait la même réponſe. Après

ce rapport, Euſebe de Dorylée demanda qu'Eutychés fût jugé ſuivant les canons : prétendant qu'il y avoit aſſez de preuves contre lui. Flavien en convint ; & toutefois pour plus grande ſûreté, il accorda à Eutychés le délai qu'il avoit demandé juſqu'au lundi ſuivant, vingt-deuxiéme de Novembre. AN. 448.

XXVII. Sixiéme ſeſſion. pag. 114.

La ſixiéme ſeſſion fut tenue le ſamedi vingtiéme : Euſebe de Dorylée demanda que l'on appellât pour le lundi ſuivant, certaines perſonnes qui lui étoient néceſſaires, pour la pourſuite de ſon accuſation : ſçavoir, Narſes prêtre & ſyncelle d'Eutychés, Maxime archimandrite ſon ami, Conſtantin diacre ſon apocriſiaire, Eleuſinius autre diacre de ſon monaſtere. Flavien ordonna qu'ils fuſſent appellez. Enſuite Euſebe dit : J'ai appris que les prêtres Mamas & Theophile qui ont été envoyez à Eutychés, pour la ſeconde citation, lui ont ouï dire quelque choſe qu'ils n'ont pas dépoſé, & qui peut ſervir à faire connoître ſes ſentimens. Je demande, qu'ils le déclarent devant les ſaints évangiles. Mamas étoit abſent. Theophile ſe trouva préſent, & étant interrogé, il dit : Eutychés nous dit, au prêtre Mamas & à moi, en préſence du prêtre Narſes, de l'abbé Maxime, & de quelques autres moines : En quelle écriture trouve-t-on deux natures ? & enſuite : Qui des ſaints peres a dit, que le Verbe ait deux natures ? Nous lui répondîmes : Montrez-nous auſſi en quelle écriture on trouve le conſubſtantiel. Eutychés répondit : Il n'eſt pas dans l'écriture, mais dans l'expoſition des peres. Mamas répondit : Il en eſt de même des deux natures. J'ajoûtai, dit Theophile : Le Verbe eſt-il Dieu parfait, ou non ? Eutychés dit : Il eſt parfait. J'ajoûtai : Etant incarné,

pag. 115.

AN. 448. eſt-il homme parfait, ou non? Il dit: Il eſt parfait. Je repris: Donc ſi ces deux parfaits, le Dieu parfait & l'homme parfait, compoſent un ſeul Fils, qui vous empêche de dire, qu'il eſt de deux natures? Eutychés dit: Dieu me garde de dire, que Jeſus-Chriſt eſt de deux natures, ou de raiſonner de la nature de mon Dieu: qu'ils faſſent contre moi ce qu'ils voudront, je veux mourir dans la foi que j'ai reçue. Flavien dit à Theophile: Pourquoi n'avez-vous pas dit cela la premiere fois? Theophile répondit: Nous n'avions été envoyez, que pour citer Eutychés; & nous avons crû inutile de parler d'autre choſe que de notre commiſſion.

Mamas étant venu, on lui fit lire la dépoſition que Theophile venoit de faire, après quoi il dit: Quand nous fûmes envoyez à Eutychés, nous ne voulions lui parler de rien; mais il entra en diſpute, parlant de ſon dogme. Nous le reprenions doucement. Il diſoit, que le Verbe incarné eſt venu relever la nature humaine, qui étoit tombée. Je repris auſſi-tôt: Quelle nature. Il répeta: La nature humaine. Je lui dis: Et par quelle nature a-t-elle été relevée? Il dit: Je n'ai point appris dans l'écriture, qu'il y ait deux natures. Je repris: Nous n'avons point non plus appris de l'écriture le conſubſtantiel; mais des ſaints peres, qui les ont bien entendues & fidélement expliquées. Il dit: Je ne raiſonne point ſur la nature de la divinité, & je ne dis point deux natures, Dieu m'en garde. Me voici; ſi je ſuis dépoſé, le monaſtere ſera mon tombeau.

pag. 218.

XXVIII. Septiéme ſeſſion. Comparaiſon d'Eutychés.

Le jour marqué lundi vingt-deuxiéme de Novembre, fut tenue la ſeptiéme & derniere ſeſſion. Le concile étant aſſemblé, Aſterius prêtre & notaire dit,

que l'évêque Euſebe étoit à la porte. Flavien dit : Qu'il entre. Et enſuite : Que les diacres Philadelphius & Berille cherchent autour de l'égliſe, ſi l'abbé Eutychés eſt venu ſuivant ſa promeſſe. Ils revinrent incontinent, & dirent, qu'ils l'avoient cherché par toute l'égliſe, & ne l'avoient point trouvé, ni lui, ni aucun des ſiens. Flavien l'envoya encore chercher par des diacres, Criſpin & Jobien. Quand ils furent revenus, ils dirent, qu'ils ne l'avoient point trouvé ; mais qu'ils avoient appris, qu'il alloit venir avec une grande eſcorte. Le concile attendit, & Jean prêtre & défenſeur vint dire : Eutychés eſt arrivé avec une groſſe troupe de ſoldats, de moines & d'officiers du préfet du prétoire. Ils ne veulent pas le laiſſer entrer au concile, ſi nous ne promettons de le rendre. Le ſilenciaire Magnus eſt auſſi à la porte, & demande à entrer, comme envoyé par l'empereur. Flavien dit : Qu'ils entrent. Quand ils furent entrez, le ſilenciaire préſenta & lut un ordre de l'empereur, portant, qu'il vouloit que le patrice Florentius aſſiſtât au concile, pour la conſervation de la foi. Après cette lecture, le concile fit quelques acclamations d'actions de graces, & de vœux pour la longue vie de l'empereur. Ce qui montre, que ces ſortes d'acclamations étoient de cérémonie. Car il eſt évident que cet ordre ne pouvoit leur être agréable. Ils agréerent toutefois que Florentius fût préſent, du conſentement d'Eutychés ; & Flavien l'envoya querir par le ſilenciaire. AN. 448. pag. 219.

Quand Florentius fut arrivé, on fit venir au milieu du concile l'accuſateur & l'accuſé, tous deux debout ; & on fit lire par Aëtius diacre & notaire les actes de ce qui avoit été fait juſques-là. Quand il fut pag. 222.

AN. 448. venu à l'endroit de la lettre de S. Cyrille aux Orientaux, où il marque la diſtinction des deux natures, Euſebe de Dorylée interrompit la lecture, & dit: Celui-ci n'en convient pas, il enſeigne le contraire. Le patrice Florentius dit: S'il plaît à votre ſainteté, que l'on demande à l'abbé Eutychés, s'il en demeure d'accord. Euſebe dit: Permettez qu'on liſe tous les actes: ils me ſuffiſent pour le convaincre. Quand il en conviendroit à préſent, cela ne doit pas me porter préjudice. Je crains ſes artifices. Je ſuis pauvre; il me menace d'exil: il eſt riche, il me deſtine l'Oaſis. Si je ſuis trouvé calomniateur, je perdrai ma dignité. Flavien l'aſſura, que ce que pourroit dire Eutychés, ne lui porteroit aucun préjudice.

pag. 225. Puis il dit à Eutychés: Vous avez ouï ce que dit votre accuſateur; dites donc ſi vous confeſſez l'union des deux natures. Eutychés dit: Oui, de deux natures. Euſebe dit: Confeſſez-vous deux natures, ſeigneur archimandrite, après l'incarnation, & que Jeſus-Chriſt nous eſt conſubſtantiel ſelon la chair, ou non? Eutychés adreſſant la parole à Flavien, répondit: Je ne ſuis pas venu pour diſputer, mais pour déclarer à votre ſainteté ce que je penſe. Il eſt écrit dans ce papier: faites-le lire. Flavien dit: Liſez-le vous-même. Eutychés répondit: Je ne puis. Pourquoi? dit Flavien. Cette expoſition eſt-elle de vous, ou d'un autre? ſi elle eſt de vous, liſez-la vous-même. Elle eſt de moi, dit Eutychés, & conforme à celle des ſaints peres. Flavien dit: Deſquels peres? dites-le vous-même; qu'avez-vous beſoin de papier? Eutychés dit: Je crois ainſi. J'adore le Pere avec le Fils, & le Fils avec le Pere, & le Saint-Eſprit avec le Pere & le Fils. Je

confeſſe ſon avenement dans la chair, priſe de la chair de la ſainte Vierge, & qu'il s'eſt fait homme parfait pour notre ſalut. Je le confeſſe ainſi en préſence du Pere, & du Fils, & du Saint-Eſprit, & de votre ſainteté. AN. 448.

Flavien lui dit : Confeſſez-vous que le même Jeſus-Chriſt Fils unique de Dieu, eſt conſubſtantiel à ſon pere, ſelon la divinité, & conſubſtantiel à ſa mere, ſelon l'humanité ? Eutychés répondit : J'ai dit ce que je penſe, que me demandez-vous davantage ? Flavien dit : Confeſſez-vous maintenant, qu'il eſt de deux natures ? Eutychés répondit : Comme je le reconnois pour mon Dieu & Seigneur du ciel & de la terre, juſques ici je ne me permets pas de raiſonner ſur ſa nature : mais qu'il nous ſoit conſubſtantiel, juſques ici je ne l'ai point dit, je l'avoue. Flavien dit : Ne dites-vous pas que le même eſt conſubſtantiel au Pere ſelon la divinité, & à nous ſelon l'humanité ? Eutychés répondit : Juſques à ce jour, je n'ai point dit que le corps du Seigneur notre Dieu nous ſoit conſubſtantiel : mais j'avoue que la ſainte Vierge eſt de même ſubſtance que nous, & que notre Dieu a pris d'elle ſa chair. pag. 226.

Baſile évêque de Seleucie dit : Si ſa mere nous eſt conſubſtantielle, il l'eſt auſſi ; car il a été nommé fils de l'homme. Eutychés dit : Puiſque vous le dites maintenant, je conſens à tout. Le patrice Florentius dit : La mere nous étant conſubſtantielle, aſſurément le fils nous eſt auſſi conſubſtantiel. Eutychés dit : Juſques ici je ne l'ai point dit : car comme je ſoûtiens, que ſon corps eſt le corps d'un Dieu ; m'entendez-vous ? je ne dis pas que le corps de Dieu ſoit le corps

AN. 448. d'un homme, mais un corps humain, & que le Seigneur s'eſt incarné de la Vierge. Que s'il faut ajoûter, qu'il nous eſt conſubſtantiel, je le dis auſſi : je ne le diſois pas auparavant ; mais maintenant, puiſque votre ſainteté l'a dit, je le dis. Flavien reprit : C'eſt donc par néceſſité, & non pas ſelon votre penſée, que vous confeſſez la foi. Eutychés dit : C'eſt ma diſpoſition préſente. Juſques à cette heure, je craignois de le dire ; connoiſſant que le Seigneur eſt notre Dieu, je ne me permettois pas de raiſonner ſur ſa nature : mais puiſque votre ſainteté me le permet & me l'enſeigne, je le dis. Flavien dit : Nous n'innovons rien ; nous ſuivons ſeulement la foi de nos peres. Le patrice Florentius dit : Dites-vous que notre Seigneur eſt de deux natures après l'incarnation, ou non ? Eutychés répondit : Je confeſſe qu'il a été de deux natures avant l'union : mais après l'union je ne confeſſe qu'une nature.

pag. 217. C. Le concile dit : Il faut que vous faſſiez une confeſſion claire, & que vous anathématiſiez tout ce qui eſt contraire à la doctrine qui vient d'être lue. Eutychés dit : Je vous ai dit que je ne le diſois point auparavant : maintenant, puiſque vous l'enſeignez, je le dis, & je ſuis mes peres. Mais je n'ai point trouvé cela clairement dans l'écriture, & les peres ne l'ont pas tous dit. Si je prononce cet anathême, malheur à moi ; car j'anathématiſe mes peres. Tout le concile ſe leva, & s'écria en diſant : Qu'il ſoit anathême. Flavien dit : Que le ſaint concile diſe, ce que mérite cet homme, qui ne veut ni confeſſer clairement la vraie foi, ni ſe rendre aux ſentimens du concile. Seleucus évêque d'Amaſée dit : Il mérite d'être dépoſé ; mais vous.

vous pouvez lui faire grace. Flavien dit : S'il avouoit sa faute, & anathématisoit son erreur, on pourroit lui pardonner. Florentius dit : Dites-vous qu'il y a deux natures, & que Jesus-Christ nous est consubstantiel ? dites. Eutychés répondit : J'ai lû dans S. Cyrille & S. Athanase, qu'il est de deux natures avant l'union : mais après l'union & l'incarnation, ils ne disent plus deux natures, mais une. Florentius dit : Confessez-vous deux natures après l'union ? dites. Eutychés répondit : Faites lire S. Athanase, vous verrez qu'il ne dit rien de semblable. Basile de Seleucie dit : Si vous ne dites deux natures après l'union, vous admettez un mélange & une confusion. Florentius dit : Qui ne dit pas de deux natures, & deux natures, ne croit pas bien. Tout le concile se leva, & s'écria : La foi n'est point forcée. Longues années aux empereurs, longues années. Notre foi est toujours victorieuse. Il ne se rend pas, pourquoi l'exhortez-vous ?

AN. 448.

pag. 1302

XXIX. Condamnation d'Eutychés.

Flavien prononça la sentence en ces termes : Eutychés, jadis prêtre & archimandrite, est pleinement convaincu, & par ses actions passées, & par ses déclarations présentes, d'être dans l'erreur de Valentin & d'Apollinaire, & de suivre opiniâtrément leurs blasphêmes ; d'autant plus qu'il n'a pas même eu égard à nos avis & à nos instructions, pour recevoir la saine doctrine. C'est pourquoi, pleurant & gémissant sur sa perte totale, nous déclarons de la part de Jesus-Christ qu'il a blasphémé, qu'il est privé de tout rang sacerdotal, de notre communion, & du gouvernement de son monastere ; faisant sçavoir à tous ceux qui lui parleront, ou le fréquenteront ci-après, qu'ils seront eux-mêmes soûmis à l'excommunication. Cette sen-

tence fut ſouſcrite par trente-deux évêques & vingt-trois abbez, dont dix-huit étoient prêtres, un diacre & quatre laïques. Les plus connus ſont, André, Fauſte, qui ſemble être le fils de S. Dalmace, Martin, Job, Manuel, Abraham, Marcel abbé des Acemetes. Les évêques les plus conſidérables étoient Flavien de Conſtantinople, Saturnin de Marcianople, Baſile de Seleucie, Seleucus d'Amaſée, Ethericus de Smyrne, Julien de Co député de S. Leon. Le concile étant fini, Eutychés dit tout bas au patrice Florentius, qu'il en appelloit au concile de Rome, d'Egypte & de Jeruſalem, & Florentius le dit auſſi-tôt à Flavien, comme il montoit à ſon appartement. Ce mot dit à la dérobée ne laiſſa pas de ſervir à Eutychés de prétexte, pour ſe vanter d'avoir appellé au pape, à qui en effet il écrivit.

Ap. conc. Calced. act. 1. p. 244. C. D.

Leo. epiſt. 20. al. 8.

XXX. S. Marcel abbé des Acemetes.

S. Marcel abbé des Acemetes étoit natif d'Apamée en Syrie, d'une famille conſiderable. Etant à la fleur de ſon âge, il perdit ſes parens qui lui laiſſerent de grands biens : mais loin de s'abandonner au plaiſir, il alla à Antioche, & s'occupa à l'étude & à la piété. Enſuite il donna ſon bien aux pauvres, & alla à Epheſe, où il y avoit pluſieurs perſonnes diſtinguées par leur vertu. Comme il écrivoit fort bien, il s'occupoit à tranſcrire des livres, & y gagnoit de quoi ſubſiſter & faire l'aumône, paſſant dès lors preſque toute la nuit en prieres. La réputation de S. Alexandre, fondateur des Acemetes, l'attira à Conſtantinople, & il entra dans cette communauté. Il y fit un grand progrès dans la perfection : en ſorte que prévoyant qu'on l'éliroit abbé après la mort de S. Alexandre, il ſortit, & alla viſiter les autres monaſteres,

Vita ap. Sur. 29. Decemb.

c. 2. 3.

c. 4. 5.

pour profiter de ce que chacun avoit de meilleur, & ne revint au ſien qu'après l'élection de l'abbé Jean, qui toutefois lui fit part des ſoins du gouvernement.

On donna à l'abbé Jean une terre en Bithynie, c. 7. nommée Gomon, à demi-lieue de Conſtantinople, où il transfera ſa communauté, & y fonda une maiſon, qui fut depuis nommée le grand monaſtere des Acemetes, & ils le nommerent auſſi *Irenaion*, c'eſt-à-dire en grec, paiſible, à cauſe de la tranquillité & de la liberté qu'ils y trouverent plus grande qu'à Conſtantinople, où la nouveauté de leur inſtitut leur avoit attiré des contradictions & du trouble. L'abbé Jean fut ordonné prêtre, & Marcel diacre en même jour. Il étoit eſtimé & reſpecté des plus ſages de la c. 9. 10. communauté; mais quelques autres l'accuſoient de vaine gloire. Pour les détromper, l'abbé Jean le chargea du ſoin des ânes, ce que Marcel accepta en préſence de toute la communauté, & s'y engagea même par écrit, pour le reſte de ſa vie. Mais ſes envieux détrompez, le conjurerent de reprendre ſes premiers emplois.

Peu de tems après, l'abbé Jean étant mort, Mar- c. 11. cel fut élû en ſa place; & il lui vint un ſi grand nombre de diſciples, qu'il fallut augmenter conſiderablement les bâtimens du monaſtere. La providence y mit ordre: un homme très-riche nommé Pharetrius, ſe vint donner à lui, avec ſes enfans encore fort jeunes, & tous ſes biens. Alors Marcel fit une plus grande c. 12. égliſe, une infirmerie, & un logement pour les hôtes, & répara les anciens bâtimens, qui tomboient en ruine. Il étoit toutefois fort déſintereſſé. Son frere, c. 30. qui avoit de grands biens, l'ayant inſtitué héritier, il

distribua toute sa succession à d'autres monasteres d'hommes & de filles, dont il connoissoit les besoins, sans en rien garder pour le sien. On raconte de lui
c. 17. plusieurs miracles, & entr'autres celui-ci. Un moine nommé Paul, étant malade, envoya prier Marcel de le venir voir. Marcel étoit alors dans son monastere occupé à parler des dogmes de la foi, avec l'évêque de Calcedoine. Sitôt que la conversation fut finie, il alla trouver Paul; mais il étoit déja mort, & on se disposoit à l'enterrer. Marcel sensiblement affligé, se mit en prieres, & toucha le mort, qui se leva aussitôt, & commença à parler. Marcel pria les assistans de n'en rien dire; mais ils ne purent s'empêcher de pu-
c. 13. blier ce miracle. On tira du monastere de Marcel quantité d'excellens sujets, & ceux qui bâtissoient des églises ou des monasteres, lui demandoient de ses
c. 35. disciples. Après avoir donné à la priere la nuit & une grande partie du jour, il donnoit le reste à la charité du prochain. Il recevoit premierement ceux qui avoient des peines d'esprit, & leur donnoit des conseils tirés de l'écriture & de son experience. Ensuite il donnoit audience à ceux qui se plaignoient d'avoir reçu quelque tort; & leur donnoit des lettres de recommandation pour les juges & les magistrats, & quelquefois pour l'empereur même. En troisiéme lieu, il alloit visiter les malades, pour leur procurer toutes sortes de secours. Il acceptoit souvent des arbitrages, pour terminer des differends & réconcilier des ennemis. Tel étoit S. Marcel abbé des Acemetes, qui assista au concile de Constantinople, & souscrivit à la condamnation d'Eutychés.

XXXI. Lettre d'Euty-

Celui-ci se voyant condamné, écrivit au pape

S. Leon une grande lettre, où il ſe plaint de l'accuſation d'Euſebe de Dorylée. Je n'ai pas laiſſé, dit-il, de me préſenter au concile, quoiqu'accablé de maladie & de vieilleſſe, & quoique je n'ignoraſſe pas la conjuration formée contre moi. J'ai préſenté une requête qui contenoit ma profeſſion de foi : mais l'évêque Flavien n'a voulu ni la recevoir, ni la faire lire. J'ai déclaré en propres termes, que je ſuivois la foi du concile de Nicée, confirmée à Epheſe. On vouloit me faire confeſſer deux natures, & anathématiſer ceux qui le nient : pour moi, je craignois la défenſe du concile, de rien ajouter à la foi de Nicée, ſçachant que nos ſaints peres Jules, Felix, Athanaſe & Gregoire ont rejetté le mot de deux natures, & je n'oſois raiſonner ſur la nature du Verbe divin, ni anathématiſer ces peres ; c'eſt pourquoi je priois qu'on en fît rapport à votre ſainteté, proteſtant de ſuivre en tout votre jugement. Mais ſans m'écouter, le concile étant rompu, on a publié contre moi une ſentence de dépoſition, & ma vie même étoit en danger, ſi on ne m'eût délivré à main armée. Alors ils ont contraint les ſuperieurs des autres monaſteres de ſouſcrire ma dépoſition : ce qui ne s'eſt jamais fait contre les hérétiques déclarez, ni contre Neſtorius même : juſques-là, que comme je propoſois en public ma confeſſion de foi, pour me juſtifier devant le peuple, ils empêchoient qu'on ne l'écoutât, & en arrachoient les affiches. J'ai donc recours à vous, qui êtes le défenſeur de la religion, puiſque je n'innove rien contre la foi. Mais j'anathématiſe Apollinaire, Valentin, Manés, Neſtorius, & ceux qui diſent que la chair de Notre-Seigneur eſt deſcendue du ciel, & toutes les héréſies,

AN. 449. chés à S. Leon. *Collect. Lup. c.* 111.

AN. 449. jusqu'à Simon le magicien. Je vous prie, que sans avoir égard à ce qui a été fait contre moi par cabale, vous prononciez sur la foi, ce que vous jugerez à propos, & ne souffriez pas que l'on chasse d'entre les catholiques celui qui a vécu soixante-dix ans dans la continence & les exercices de piété. J'ai joint à cette lettre l'une & l'autre requête, celle que mon accusateur a présentée au concile, & celle que j'y ai portée, & qu'on n'a pas voulu recevoir, & ce que nos peres ont décidé touchant les deux natures. On
c. 224. trouve ensuite de cette lettre une prétendue lettre du pape Jules à un évêque Denys, où combattant l'erreur de Paul de Samosate, il dit, qu'il ne faut reconnoître en Jesus-Christ qu'une nature; comme l'homme est une seule nature, quoique composé de corps & d'ame, qui sont de nature différente. Mais on doute que cette lettre du pape Jules soit véritable. En même tems l'empereur Theodose écrivit aussi à S. Leon, sur le trouble qui étoit arrivé dans l'église de Constantinople, sans expliquer l'affaire, l'exhortant seulement à y remettre la paix; & on ne peut douter qu'Eutychés n'eût obtenu cette lettre par le crédit de l'eunuque Chrysaphius son protecteur.

Leo. ep. 20. S. Leon ayant reçû ces lettres, écrivit ainsi à Flavien: Je m'étonne que vous ne m'ayez rien écrit de ce scandale, & que vous n'ayez pas été le premier à m'en instruire. Sur l'exposé d'Eutychés, nous ne voyons pas avec quelle justice il a été séparé de la communion de l'église. Mais comme nous desirons de la maturité dans les jugemens des évêques, nous ne pouvons rien décider sans connoissance de cause. Envoyez-nous donc par quelque personne convena-

ble, une ample relation de tout ce qui s'eſt paſſé, & nous apprenez quelle nouvelle erreur s'eſt élevée contre la foi, afin que nous puiſſions, ſuivant l'intention de l'empereur, éteindre la diviſion. Il ne ſera pas difficile, puiſque le prêtre Eutychés a déclaré dans ſon libelle, que s'il ſe trouve en lui quelque choſe de réprehenſible, il eſt prêt à le corriger. Cette lettre eſt datée du douziéme des calendes de Mars, ſous le conſulat d'Aſterius & de Protogene, c'eſt-à-dire, le dix-huitiéme de Février 429. La réponſe à l'empereur eſt du premier de Mars. AN. 449. *Epiſt. 21. al. 7.*

XXXII. Lettre de Flavien à S. Leon. *Paſt. epiſt. 21. S. Leo. conc. Calced. 1. p. c. 4.*

La lettre du pape à Flavien lui ayant été rendue par le comte Panſophius, il lui fit réponſe par une lettre, qui porte en ſubſtance : Eutychés veut renouveller les héréſies d'Apollinaire & de Valentin, ſoûtenant qu'avant l'incarnation de Jeſus-Chriſt il y a deux natures, la divine & l'humaine : mais qu'après l'union, il n'y a qu'une nature ; & que ſon corps pris de Marie, n'eſt pas de notre ſubſtance, ni conſubſtantiel à ſa mere, quoiqu'il l'appelle un corps humain. Nous l'avons condamné ſur l'accuſation de l'évêque Euſebe, & ſur les réponſes qu'il a faites dans le concile, découvrant ſon héréſie de ſa propre bouche, comme vous apprendrez par les actes, que nous vous envoyons avec ces lettres. Il eſt juſte que vous en ſoyez inſtruit : car Eutychés au lieu de faire pénitence pour appaiſer Dieu, & nous conſoler dans la douleur que nous ſentons de ſa perte, s'empreſſe à troubler notre égliſe, en affichant publiquement des libelles remplis d'injures, & préſentant à l'empereur des requêtes inſolentes. Nous voyons auſſi par vos lettres, qu'il vous a envoyé des libelles pleins d'im-

AN. 449. postures, en disant, qu'au tems du jugement, il nous a donné des libelles d'appellation à votre sainteté : ce qui n'est pas vrai ; mais il a prétendu vous surprendre par ce mensonge. Tout cela doit vous exciter, très-saint pere, à employer ici votre vigueur ordinaire. Faites votre propre cause de la cause commune : autorisez par vos écrits la condamnation prononcée regulierement, & fortifiez la foi de l'empereur. Cette affaire n'a besoin que de votre secours, c'est-à-dire, de votre consentement, pour procurer la paix, & empêcher le concile, dont on a fait courir le bruit, & qui troubleroit toutes les églises du monde. Ce concile dont le bruit couroit en Orient, étoit un concile œcumenique, qui fut en effet convoqué à Ephese.

XXXIII. Révision de la condamnation d'Eutychés.

Les requêtes d'Eutychés à l'empereur, dont parle Flavien, tendoient à une révision des actes du concile de Constantinople, qu'il prétendoit n'avoir pas été fidelement rédigez ; ce que l'empereur lui accorda. On tint pour cet effet par son ordre une assemblée à Constantinople, dans le baptistere de l'église, le sixiéme des ides d'Avril, sous le consulat de Protogene, c'est-à-dire, le huitiéme d'Avril 449. composée d'environ trente évêques, dont il y en avoit dix ou douze du concile précedent, & Thalassius de Cesarée y présidoit. Mais le patrice Florentius regloit toute l'action, & Macedonius tribun & notaire, faisoit l'instruction. On avoit reçu à Constantinople les lettres du pape S. Leon quelques jours avant cette assemblée. Eutychés n'y vint pas en personne, mais il envoya les moines Constantin, Eleusinius, & Constantius. Eusebe de Dorylée s'oppos à leur entrée, disant :

Lib. brev. c. 11. Conc. Calced. p. 241.

Ibid. p. 236. D.

pag. 229. bis B.

disant : Si Eutychés se défend par procureur, je n'ai qu'à me retirer. Meliphtongue, évêque de Juliopolis, soûtint la même chose, & que le concile œcumenique étant ordonné, toutes les affaires lui devoient être réservées : mais l'ordre de l'empereur l'emporta, & l'on fit entrer les procureurs d'Eutychés. AN. 449.

On voulut encore faire jurer les évêques sur la vérité des actes en question : mais Basile de Seleucie dit : pag. 240. D. Jusques ici nous ne sçavons point que le ferment ait été déferé aux évêques, & le patrice n'insista pas. Flavien représenta ses notaires, qui avoient rédigé les actes du concile. Le patrice leur commanda de les apporter. Aëtius, l'un d'entr'eux, fit plusieurs remontrances, pour s'en défendre, attendu que les actes ne pouvoient être suspects, sans que le soupçon retombât sur les notaires. Enfin, par ordre du concile, pag. 245. B. il représenta les actes originaux, & Constantius de la part d'Eutychés, en rapporta une copie. On commença la lecture, & il n'y eut aucune difficulté sur les deux premieres sessions. On fit ensuite diverses chicanes sur les réponses d'Eutychés, rapportées par ceux pag. 248. B. qui avoient été envoyez pour le citer, & sur celles qu'il avoit faites de sa bouche dans le concile. On pag. 169. prétendit aussi que tout le concile n'avoit pas pro- pag. 233. B. noncé anathême contre lui. Sur quoi Aëtius dit : Il arrive souvent dans les conciles, qu'un des évêques dit quelque chose qui est écrit & entendu, comme dit par tout le concile ; on en a ainsi usé de tout tems. Les souscriptions approuvent tout. Et à une autre oc- pag. 240. C. casion, il dit : Souvent les évêques disent plusieurs choses dans les conciles, comme en conference com-

AN. 449. mune, & par maniere de conſeil, qu'ils ne permettent pas d'écrire.

pag. 244. B. Conſtantin, un des procureurs d'Eutychés, dit enſuite : Quand on lut la ſentence de dépoſition, il appella aux conciles des très-ſaints évêques de Rome, d'Alexandrie, de Jeruſalem, & de Theſſalonique ; & cela n'eſt point dans les actes. Le patrice dit : Comme on faiſoit du bruit après le concile fini, il me dit tout bas, qu'il appelloit au concile de Rome, à celui d'Alexandrie, & à celui de Jeruſalem : je ne crus pas raiſonnable que Flavien l'ignorât, & je lui allai dire. Baſile de Seleucie dit : Je le dis en vérité, le concile étant encore aſſemblé, comme on lui propoſoit de reconnoître les deux natures ſans mélange ni confuſion, il dit : Si les peres me le commandent, celui de Rome & celui d'Alexandrie, je le dirai. Il ne le dit pas en appellant, mais en diſant : Je n'oſe le dire à cauſe des peres. Flavien dit : Je ne lui ai point ouï dire, mais au très-magnifique patrice, comme je m'en allois à mon appartement haut après la fin du concile. Le patrice dit : Que les autres évêques diſent, s'ils ont connoiſſance qu'Eutychés ait appellé. Ils déclarerent qu'ils n'en avoient rien ouï.

pag. 256. Eutychés préſenta encore une requête à l'empereur, pour faire entendre le ſilentiaire Magnus, ſur quelques particularitez du concile ; ce qui lui fut accordé. Magnus comparut le cinquiéme des calendes de Mai, c'eſt-à-dire, le vingt-ſeptiéme d'Avril, la même année 449. pardevant Ariobinde, maître des
pag. 245. offices, & déclara qu'on lui avoit montré la ſentence de condamnation d'Eutychés, toute écrite avant le concile. Macedonius, tribun & notaire, déclara auſſi

qu'Aſterius, prêtre & notaire, l'avoit averti que les autres notaires avoient falſifié les actes. Cette procedure fut encore faite à la pourſuite de Conſtantin, procureur d'Eutychés. AN. 449.

On obligea enſuite Flavien à donner ſa confeſſion de foi par ordre de l'empereur. Il y déclare qu'il ſuit les conciles de Nicée, de Conſtantinople & d'Epheſe; & qu'il reconnoît en Jeſus-Chriſt deux natures après l'incarnation en une hypoſtaſe & une perſonne; qu'il ne refuſe pas même de dire une nature du Verbe divin, pourvû que l'on ajoûte incarnée & humaniſée. Il anathématiſe tous ceux qui diviſent Jeſus-Chriſt en deux, & particulierement Neſtorius. *Lib. brev. c. 11. Conc. Calced. t. 1. c. 5.*

XXXIV. Convocation d'un concile à Epheſe.

Cependant l'eunuque Chryſaphius, protecteur d'Eutychés, écrivit à Dioſcore, évêque d'Alexandrie, lui promettant de favoriſer tous ſes deſſeins, s'il vouloit prendre la défenſe d'Eutychés, & attaquer Flavien & Euſebe de Dorylée. Il excita auſſi l'imperatrice Eudocia à embraſſer le même parti, principalement pour chagriner Pulcherie. Eutychés de ſon côté, pria Dioſcore de prendre connoiſſance de l'affaire, & d'examiner ce qui avoit été fait contre lui. Dioſcore écrivit à l'empereur, qu'il falloit aſſembler un concile univerſel; & il l'obtint facilement, par les ſollicitations d'Eudocia & de Chryſaphius. Nous avons la lettre de convocation adreſſée à Dioſcore, donnée à Conſtantinople le troiſiéme des calendes d'Avril, après le conſulat de Poſthumien & de Zenon, c'eſt-à-dire, le trentiéme de Mars 449. Elle porte: Que s'étant élevé quelques doutes ſur la foi, qui troublent les ames, l'empereur a ordonné aux évêques de s'aſſembler. Vous donc *Niceph. lib. XIV. c. 47.* *Lib. brev. c. 12.* *Conc. Calced. act. 1. p. 99.*

AN. 449. auſſi, dit-il à Dioſcore, vous prendrez avec vous dix métropolitains de votre dépendance, & dix autres évêques, pour vous trouver à Epheſe le premier jour d'Août prochain. Il ne s'y trouvera point d'autres évêques, de peur d'embaraſſer le concile; & ſi quelqu'un y manque, ſa conſcience en ſera chargée. Quant à Theodoret, évêque de Cyr, à qui nous avons déja ordonné de ne s'occuper que de ſon égliſe, nous lui défendons de venir au concile, juſques à ce que le concile aſſemblé le trouve à propos. L'empereur écrivit en la même forme aux autres évêques, c'eſt-à-dire, que chaque patriarche ou exarque devoit amener pareil nombre d'évêques de ſa province.

Le quinziéme de Mai ſuivant, fut donnée une autre lettre de l'empereur, adreſſée à Dioſcore, portant: Nous avons appris que pluſieurs archimandrites d'Orient, & les peuples catholiques, diſputent avec chaleur contre quelques évêques, qui paſſent pour Neſtoriens: c'eſt pourquoi nous ordonnons que le très-pieux prêtre & archimandrite Barſumas ſe trouvera à Epheſe pour tenir la place de tous les archimandrites d'Orient, y prendre ſéance avec votre ſainteté, & avec tous les peres. L'empereur écrivit auſſi à Barſumas, lui attribuant d'avoir ſouffert de grands travaux pour la foi, & lui donnant ſéance & voix dans le concile. C'étoit Eutychés & Dioſcore qui lui procuroient cet honneur, pour exclure du concile les autres abbez qui ne leur étoient pas favorables.

pag. 14. D.

pag. 105. A.

Il y eut auſſi deux laïques, deſtinez pour aſſiſter au concile, comme commiſſaires de l'empereur, ſçavoir, Elpide, comte du conſiſtoire, c'eſt-à-dire, conſeiller d'état, & Euloge, tribun & notaire. Leur

commiſſion les charge d'empêcher qu'il n'arrive du tumulte dans le concile ; & ſi quelqu'un y en excitoit, de le mettre en lieu de ſûreté, & en avertir l'empereur. Ceux qui ont condamné Eutychés, doivent aſſiſter au concile, non en qualité de juges, mais de parties. Il ne ſera permis d'agiter aucune autre affaire, avant celle de la foi. Proclus, proconſul d'Aſie, eut un ordre particulier de prêter main-forte aux deux commiſſaires, pour empêcher le déſordre dans le concile. Il y eut encore une lettre générale de l'empereur au concile, pour en marquer le ſujet, qui eſt de terminer la queſtion de foi, émûe entre Flavien & Eutychés, & chaſſer des égliſes tous ceux qui tiennent ou favoriſent l'erreur de Neſtorius. Enfin il y eut une derniere lettre à Dioſcore, par laquelle l'empereur lui donne la préſidence du concile ; ſçachant bien, ajoûte-t-il, que les ſaints archevêques Juvenal de Jeruſalem, Thalaſſius, & tous les zélez catholiques ſeront d'accord avec votre ſainteté. Il écrivit en même forme à Juvenal de Jeruſalem.

AN. 449.
Ibid. D.
pag. 107. C.
Ibid. E.
pag. 110. C.

Le pape S. Leon fut auſſi invité au concile avec les évêques d'Occident ; mais il ne reçut la lettre de l'empereur, que le troiſiéme des ides de Mai, c'eſt-à-dire le treiziéme. Il ne reſtoit plus que deux mois & demi, juſques au premier d'Août, où devoit commencer le concile ; & la plus grande partie de ce tems ſe ſeroit paſſée à préparer le voyage des évêques, puiſqu'il falloit tenir un concile à Rome, y nommer des députez, & leur donner leurs inſtructions. Saint Leon ſe contenta donc d'écrire diverſes lettres, pour empêcher, s'il pouvoit, ce concile : ou du moins, faire en ſorte que la foi y fût conſervée. Il écrivit

Leo. epiſt. 28. al. 13. c. 4.
Epiſt. 13. al. 9.

AN. 449. premierement à l'empereur Theodoſe, le vingt-cinquiéme de Mai, lui déclarant ſon attachement pour la foi de Nicée : mais que comme il condamne Neſtorius, il ne condamne pas moins ceux qui nient que Jeſus-Chriſt ait pris la vérité de notre chair, c'eſt-à-dire Eutychés. C'eſt pourquoi il ſupplie l'empereur de faire aſſembler un concile en Italie. Toutefois voyant qu'il ne pouvoit empêcher que le concile ne ſe tînt à Epheſe, il deſtina pour y envoyer, Jules évêque de Pouzole, René prêtre du titre de S. Clement, Hilarus diacre & Dulcitius notaire, & les chargea de pluſieurs lettres.

V. Queſn. not. 39. ad ep. 24.

XXXV. Lettre de ſaint Leon à Flavien. *Epiſt. 25. al. 10.*

La plus importante eſt la lettre à Flavien évêque de Conſtantinople, où S. Leon explique à fonds ce qu'il faut croire ſur le myſtere de l'incarnation. Il y marque d'abord l'ignorance d'Eutychés, qui eſt tombé dans l'erreur, faute d'avoir étudié l'écriture, & d'avoir même fait attention aux termes du ſymbole, que ſçavent tous les fidéles ; car ils y diſent qu'ils croient en Dieu le pere tout-puiſſant, & en Jeſus-Chriſt ſon Fils unique Notre-Seigneur, qui eſt né du Saint-Eſprit & de la vierge Marie. Ces trois articles, ajoûte ſaint Leon, ſuffiſent pour ruiner preſque toutes les machines des hérétiques ; car en croyant que Dieu tout-puiſſant & éternel, eſt pere, on montre que ſon Fils lui eſt coéternel, conſubſtantiel, & entierement ſemblable. C'eſt le même Fils éternel du Pere éternel, qui eſt né du Saint Eſprit & de la vierge Marie. Cette génération temporelle n'a rien ôté, ni ajoûté à la génération éternelle ; mais elle a été employée toute entiere à la réparation de l'homme, pour vaincre la mort & le démon : car nous n'aurions pû ſurmonter

c. 2.

l'auteur du péché & de la mort, ſi celui-là n'avoit pris notre nature, & ne l'avoit fait ſienne, qui ne pouvoit point être infecté, ni retenu par la mort. Il a donc été conçu du Saint-Eſprit dans le ſein de la Vierge ſa mere, qui l'a enfanté comme elle l'avoit conçu, ſans préjudice de ſa virginité. S. Leon paſſe enſuite aux preuves de l'écriture, & montre que le Verbe a pris une véritable chair: par l'évangile, qui le nomme fils de David & d'Abraham: par S. Paul, qui dit qu'il a été fait du ſang de David ſelon la chair: par la promeſſe faite à Abraham, de bénir toutes les nations par ſon Fils, expliquée par S. Paul, & appliquée à Jeſus-Chriſt par les prophéties d'Iſaïe, touchant l'Emmanuel fils d'une vierge, & l'enfant qui eſt né pour nous. D'où il conclut que Jeſus-Chriſt n'a pas eu ſeulement la forme d'un homme; mais un corps véritable tiré de ſa mere. L'operation du Saint Eſprit n'a pas empêché que la chair du Fils ne fût de même nature que celle de la mere, elle a ſeulement donné la fécondité à une vierge.

AN. 449.

Matth. 1. 21.
Rom. 1. 1.
Gen. XII. 3.
Gal. III. 8.
Iſaï. VII. 14. IX. 6.

Donc l'une & l'autre nature demeurant en ſon entier, a été unie à une perſonne, afin que le même médiateur pût mourir, demeurant d'ailleurs immortel & impaſſible. Il a tout ce qui eſt en nous, tout ce qu'il y a mis en nous créant, tout ce qu'il s'eſt chargé de réparer; mais il n'a point ce que le trompeur y a mis: il a pris la forme d'eſclave, ſans la ſouillure du péché. Une nature n'eſt point alterée par l'autre: le même qui eſt vrai Dieu eſt vrai homme: il n'y a point de menſonge dans cette union: Dieu ne change point par la grace qu'il nous fait: l'homme n'eſt point conſumé par la dignité qu'il reçoit: le Verbe & la chair

c. 3.

c. 4.

AN. 449. gardent les operations qui leur ſont propres. L'écriture prouve également la vérité des deux natures.

Il eſt Dieu, puiſqu'il eſt dit : Au commencement étoit le Verbe, & le Verbe étoit en Dieu. Il eſt homme, puiſqu'il eſt dit : Le Verbe a été fait chair, & a habité avec nous. Il eſt Dieu : Toutes choſes ont été faites par lui, & ſans lui rien n'a été fait. Il eſt homme, né d'une femme, ſoûmis à la loi. La naiſſance de la chair montre la nature humaine : l'enfantement d'une vierge montre la puiſſance divine. C'eſt un enfant dans le berceau, & le Très-haut loué par les anges. Herode veut le tuer, mais les mages viennent l'adorer. Il vient au baptême de S. Jean, & en même tems la voix du Pere le déclare ſon fils bien-aimé. Comme homme, il eſt tenté par le démon : comme Dieu, il eſt ſervi par les anges. La faim, la ſoif, la laſſitude, le ſommeil, ſont évidemment d'un homme : mais il eſt certainement d'un Dieu, de raſſaſier cinq mille hommes de cinq pains, de donner à la Samaritaine l'eau vive, de marcher ſur la mer, & d'appaiſer la tempête. Il n'eſt pas d'une même nature de pleurer ſon ami mort, & de le reſſuſciter : d'être attaché à la croix, & de changer le jour en nuit, faire trembler les élémens, & ouvrir au larron les portes du ciel. Comme Dieu il dit : Le pere & moi nous ne ſommes qu'un. Comme homme : Le pere eſt plus grand que moi : car encore qu'en Jeſus-Chriſt il n'y ait qu'une perſonne de Dieu & de l'homme ; toutefois autre eſt le ſujet de la ſouffrance commune à l'un & à l'autre, & autre le ſujet de la gloire commune.

Gal. IV. 4.

C'eſt cette unité de perſonne, qui fait dire que le Fils de l'homme eſt deſcendu du ciel, & que le Fils de

c. 5.

de Dieu a pris chair de la Vierge : que le Fils de Dieu a été crucifié & enſeveli, comme nous diſons dans le ſymbole, quoiqu'il ne l'ait été que dans la nature humaine. L'apôtre dit : S'ils avoient connu le Seigneur de majeſté, jamais ils ne l'auroient crucifié. Jeſus-Chriſt demande à ſes apôtres : Et vous, qui dites-vous que je ſuis ? moi qui ſuis le Fils de l'homme, & que vous voyez avec une véritable chair. Saint Pierre répond : Vous êtes le Chriſt Fils du Dieu vivant, le reconnoiſſant également Dieu & homme. Après ſa réſurrection il montroit ſon corps ſenſible & palpable, avec les trous de ſes plaies : il parloit, mangeoit & habitoit avec ſes diſciples, & en même tems il entroit, les portes fermées, leur donnoit le Saint-Eſprit, & l'intelligence des écritures : montrant ainſi en lui les deux natures diſtinctes & unies.

AN. 449.

1. Cor. II. 8.

Matth. XVI. 16.

Eutychés, niant que notre nature eſt dans le Fils de Dieu, doit craindre ce que dit S. Jean : Tout eſprit qui confeſſe que Jeſus-Chriſt eſt venu dans la chair, eſt de Dieu : & tout eſprit qui diviſe Jeſus-Chriſt, n'eſt pas de Dieu ; & c'eſt l'Ante-Chriſt. Car qu'eſt-ce que diviſer Jeſus-Chriſt, ſi ce n'eſt en ſéparer la nature humaine ? L'erreur touchant la nature du corps de Jeſus-Chriſt anéantit par néceſſité ſa paſſion, & l'efficace de ſon ſang. Et quand Eutychés vous a répondu : Je confeſſe que Notre-Seigneur étoit de deux natures avant l'union ; mais après l'union, je ne reconnois qu'une nature : je m'étonne que vous n'ayez point relevé un ſi grand blaſphême, puiſqu'il n'y a pas moins d'impiété à dire que le Fils de Dieu étoit de deux natures avant l'incarnation, que de n'en reconnoître qu'une en lui après l'incarnation. Ne manquez

1. Joan. IV. 2.

c. 6.

AN. 449. pas de lui faire rétracter cette erreur, ſi Dieu lui fait la grace de ſe convertir. Mais en ce cas, vous pourrez uſer envers lui de toute ſorte d'indulgence; car quand l'erreur eſt condamnée même par ſes ſectateurs, c'eſt alors que la foi eſt le plus utilement défendue. Telle eſt la fameuſe lettre de S. Leon à Flavien, deſtinée à être lue dans le concile, comme un témoignage de la foi de l'égliſe Romaine.

XXXVI. Autres lettres de S. Leon. *Epiſt. 25. al. 11.*

S. Leon s'explique auſſi en écrivant à Julien évêque de Co ſon légat à Conſtantinople, afin qu'il eût de quoi ſoûtenir la vérité contre les hérétiques, conjointement avec Flavien. Co, ou Coos eſt une petite iſle près de Gnide, aujourd'hui nommée Lango ou Stanchio. Dans cette lettre, il dit, qu'Eutychés accuſoit les catholiques de Neſtorianiſme; mais que ſon héréſie niant la vérité de l'incarnation, détruiſoit toutes les ſuites de ce myſtere, & toute l'eſperance des
c. 2. chrétiens. Il faut donc croire que le Verbe ne s'eſt point changé en chair, ni en ame, puiſque la divinité eſt immuable; & que la chair ne s'eſt point changée au Verbe; & il ne doit point paroître impoſſible, que le Verbe avec la chair & l'ame faſſe un ſeul Jeſus-Chriſt, puiſqu'en chaque homme la chair & l'ame, qui ſont de natures ſi differentes, font une ſeule per-
c. 3. ſonne. Quand Eutychés a dit, qu'avant l'incarnation il y avoit deux natures, il faut qu'il ait crû que l'ame du Sauveur avoit demeuré dans le ciel, avant que d'être unie au Verbe dans le ſein de la Vierge. Ce qui eſt contre la foi catholique; car il n'a pas pris une humanité déja créée, mais il l'a créée en la prenant; & c'eſt retomber dans l'opinion condamnée d'Origene, que les ames aient vécu & agi avant que

d'être miſes dans le corps. L'ame de Jeſus-Chriſt n'eſt pas diſtinguée des nôtres, par la diverſité du genre, mais par la ſublimité de la vertu. Sa chair ne produiſoit point de deſirs contraires à l'eſprit : il n'y avoit point en lui de combat ; mais ſeulement des affections ſoumiſes à la divinité. AN. 449.

S. Leon écrivit en même tems à l'empereur Theodoſe, lui déclarant les légats qu'il envoyoit, pour tenir ſa place au concile, & pour y porter l'eſprit de juſtice & de miſéricorde : afin, dit-il, que l'erreur ſoit condamnée, puiſqu'on ne peut douter quelle eſt la foi chrétienne ; & que l'on pardonne à Eutychés, s'il ſe repent, comme il m'a promis dans le libelle qu'il m'a envoyé. Il écrivit à ſainte Pulcherie, louant ſon zele contre tous les hérétiques de ſon tems. Il parle d'Eutychés avec compaſſion, comme y croyant plus d'ignorance que de malice, & eſperant ſa correction : Mais, ajoûte-t-il, s'il perſiſte dans ſon erreur, perſonne ne pourra révoquer la ſentence que les évêques ont prononcée contre lui. Il rend raiſon pourquoi il ne va pas au concile en perſonne ; premierement, parce qu'il n'y en a point encore d'exemple ; puis à cauſe de l'état préſent des affaires, qui ne lui permet pas de quitter Rome ſans mettre le peuple au déſeſpoir. On étoit continuellement en allarmes dans cette décadence de l'empire, & on craignoit alors les Huns, qui entrerent en Italie trois ans après. *Epiſt. 26. al. 128 E.* *Epiſt. 27. al. 133. c. 1.*

S. Leon écrivit auſſi à Fauſte, à Martin & aux autres abbez de Conſtantinople qui avoient ſouſcrit à la condamnation d'Eutychés, pour les encourager à la défenſe de la foi, les renvoyant à ſa lettre à Flavien ; où je penſe, dit-il, avoir ſuffiſamment expliqué notre *Epiſt. 28. al. 144.*

AN. 449. doctrine, afin que vous la receviez par le miniſtere de votre prélat. Enfin il écrivit une lettre au concile d'Epheſe, qui eſt comme la commiſſion de ſes légats. Il y reconnoît que l'empereur a convoqué le concile, afin que l'erreur fût abolie par un jugement plus autentique; & il donne pouvoir à ſes légats, d'ordonner en commun avec le concile, ce qui ſera agréable à Dieu. C'eſt-à-dire, premierement, de condamner l'erreur, enſuite de rétablir Eutychés, s'il ſe retracte, & s'il condamne ſon héréſie. Dans toutes ces lettres, il renvoie à la lettre à Flavien: & elles ſont toutes ſix de même date, des ides de Juin, ſous le conſulat d'Aſterius & de Protogene, c'eſt-à-dire du treiziéme de Juin 449. Par une autre lettre à l'empereur Theodoſe, il s'excuſe d'aller au concile, comme dans la lettre à Pulcherie, & ajoûte: La foi eſt ſi évidente en cette affaire, qu'il eût été plus raiſonnable de ne point indiquer de concile: car ce n'eſt pas une queſtion ſur laquelle on puiſſe douter.

Epiſt. 29. al. 15. Conc. Calced. p. 2. c. 13.

Epiſt. 33. al. 27.

Poſt. epiſt. 33. Leon. Conc. Calc. part. 1. c. 6.

Flavien écrivit une ſeconde lettre à S. Leon, où il lui explique de nouveau les erreurs d'Eutychés & ſa condamnation, dont je vous ai, dit-il, envoyé les actes il y a long-tems, afin que vous faſſiez connoître ſon impieté à tous les évêques de votre dépendance, & que perſonne, ignorant ſes erreurs, ne communique avec lui, par lettres ou autrement. On voit ici que Flavien ne demande pas au pape un nouveau jugement, mais ſeulement l'exécution du ſien, dans le patriarchat d'Occident. Et ce n'étoit pas ſans ſujet; qu'il craignoit qu'Eutychés n'y cherchât de la protection. Il s'adreſſa à S. Pierre Chryſologue évêque de Ravenne, ſéjour ordinaire de l'empereur Valenti-

nien : mais la réponſe qu'il en reçut ne lui étoit pas avantageuſe. Elle commence ainſi : AN. 449.

XXXVII. Lettre de ſaint Pierre Chryſologue à Eutychés. *Poſt. epiſt. 25. Leon. Conc. Calc. part. 1. c. 15.*

J'ai lû triſtement vos triſtes lettres ; car comme la paix des égliſes nous donne une joie céleſte ; ainſi la diviſion nous afflige, principalement quand elle a de telles cauſes. Les loix humaines éteignent après trente ans les differends des hommes, & après tant de ſiécles on diſpute ſur la génération de Jeſus-Chriſt, que la loi divine nous propoſe comme inexplicable. Vous n'ignorez pas comme Origene s'eſt égaré, en recherchant les principes, & Neſtorius en diſcourant des natures. Il rapporte enſuite quelques paſſages de l'écriture, ſur le myſtere de l'incarnation, & ajoûte : Je vous ferois une plus ample réponſe, ſi notre frere Flavien m'avoit écrit ſur cette affaire. Car puiſque vous vous plaignez vous-même de n'avoir pas été entendu, comment pouvons-nous juger de ce que nous n'avons, ni vû, ni appris de ceux qui étoient préſens ? Je vous exhorte, mon vénérable frere, à vous ſoûmettre en tout, à ce qui a été écrit par le bienheureux pape de Rome ; car S. Pierre qui vit & préſide dans ſon ſiége, donne la vraie foi à ceux qui la cherchent. Quant à nous, l'affection que nous avons pour la paix & pour la foi, ne nous permet pas de juger les cauſes de la foi, ſans le conſentement de l'évêque de Rome. Depuis cette lettre nous ne voyons plus de mention de ce ſaint, à qui l'élégance de ſon diſcours a donné le ſurnom de Chryſologue, c'eſt-à-dire, parole d'or. Il nous reſte de lui cent ſoixante & ſeize ſermons, la plûpart ſur des ſujets de l'évangile ; & l'égliſe honore ſa mémoire le ſecond jour de Décembre. *Martyr. Rom. 2. Decemb.*

AN. 449. XXXVIII. Ouverture du faux concile d'Epheſe. *Conc. Calced. act. 1. p. 115.*

Le concile d'Epheſe convoqué par l'empereur ; pour le premier jour d'Août, s'aſſembla le huitiéme du même mois, c'eſt-à-dire ſelon les Romains, le ſixiéme des ides d'Août ; ſelon les Egyptiens, le quinziéme de Meſori, indiction troiſiéme, après le conſulat de Zenon & de Poſthumien, qui eſt l'an 449. La ſéance ſe tint au même lieu où s'étoit tenu le premier concile d'Epheſe, dans l'égliſe nommée Marie. Il y eut cent trente évêques des provinces d'Egypte, d'Orient, d'Aſie, du Pont & de Thrace. Dioſcore d'Alexandrie tenoit la premiere place, ſuivant l'ordre de l'empereur ; enſuite eſt nommé Jules tenant la place du pape S. Leon. Car c'eſt ainſi qu'il faut lire, ſuivant les meilleurs exemplaires latins, & les anciens hiſtoriens, & non pas Julien ; & c'eſt Jules de Pouzzole, que le pape avoit envoyé. Après lui ſont nommez Juvenal de Jeruſalem, Domnus d'Antioche, Flavien de Conſtantinople, qui n'avoit ainſi que le cinquiéme lieu, comme le plus nouveau de tous les patriarches. Après les cinq patriarches, ſont nommez les exarques, & les métropolitains, ou leurs vicaires : ſçavoir, Etienne d'Epheſe, Thalaſſius de Ceſarée en Cappadoce, Euſebe d'Ancyre en Galatie, Jean de Sebaſte en Armenie, Cyrus d'Aphrodiſiade en Carie, Eraſiſtrate de Corinthe, Quintillus d'Heraclée à la place d'Anaſtaſe de Theſſalonique, & les autres que l'on peut voir dans les actes. Après tous les évêques, ſont nommez les prêtres, premierement l'abbé Barſumas, puis quatre députez d'évêques abſens ; & enfin les derniers de tous, le diacre Hilarus, & le notaire Dulcitius légat du pape. Il n'eſt point parlé du prêtre René, parce qu'il étoit mort en chemin dans

Evagr. hiſt. c. 10. Brev. hiſt. Eutych. tom. 4. conc. pag. 1079. D. Proſp. Chr. Ap. & Prot. Coſſ. p. 52. V. Quæſn. not. 39. ad Epiſt. 24. S. Leon. & Balux. præf. in conc. Calced. n. 30. 31.

l'iſle de Delos. Eutychés étoit auſſi à Epheſe: ni le vœu de ne point ſortir de ſon monaſtere, ni ſon grand âge, ni ſes infirmitez ne l'avoient point empêché de faire ce voyage. AN. 449.

Jean prêtre & primicier des notaires, apparemment de l'égliſe d'Alexandrie, fit la fonction de promoteur, comme avoit fait le prêtre Pierre dans le premier concile d'Epheſe; & après avoir dit le ſujet du concile en termes généraux, il lut par ordre de Dioſcore, la lettre de l'empereur pour la convocation du concile. Enſuite l'évêque Jules légat du pape dit: Notre ſaint pape Leon a été appellé en la même forme. Comme il parloit latin, Florentius évêque de Lydes lui ſervoit d'interprête. Le diacre Hilarus par le même interprête, ajoûta: Notre empereur très-chrétien a appellé par ſes lettres notre bienheureux évêque Leon, pour aſſiſter au ſaint concile, & ſa ſainteté l'auroit fait s'il y en avoit quelque exemple. Mais vous ſçavez que le pape n'a aſſiſté, ni au concile de Nicée, ni à celui d'Epheſe, ni à aucun autre ſemblable: c'eſt pourquoi il nous a envoyez ici pour le repréſenter, & nous a chargez de lettres pour vous, que nous vous prions de faire lire. Dioſcore dit: Que l'on reçoive les lettres écrites au ſaint concile œcumenique, par notre très-ſaint frere Leon. Mais au lieu de les lire, le prêtre Jean propoſa de lire une autre lettre de l'empereur à Dioſcore; & Juvenal de Jeruſalem en ordonna la lecture. C'étoit la lettre qui ordonnoit que Barſumas aſſiſteroit au concile. Juvenal dit: J'ai reçû un pareil ordre touchant Barſumas; c'eſt pourquoi il eſt raiſonnable qu'il aſſiſte au concile. Enſuite le comte Elpide lut la commiſſion de

Conc. Calced. act. 1. 119. C. Sup. liv. XXV. n. 17.

pag. 122. B.

pag. 126. A.

AN. 449. pag. 117. l'empereur, pour lui, & pour le tribun Euloge, & fit faire la lecture de la lettre de l'empereur au concile, qui accuſoit Flavien d'avoir émû des diſputes ſur la foi contre Eutychés.

Alors Thalaſſius évêque de Ceſarée dit: Que ſuivant l'intention de l'empereur, marquée dans cette lettre, il falloit commencer par la queſtion de la foi, toute autre affaire ceſſante. L'évêque Jules légat du pape en convint. Dioſcore dit: Nous ne ſommes pas aſſemblez pour expoſer la foi que nos peres ont déja expoſée; mais pour examiner ſi les nouvelles opinions conviennent aux déciſions des peres. Il faut donc commencer par cet examen. Voudriez-vous changer la foi des peres? Le concile dit: Si quelqu'un la change, qu'il ſoit anathême: Si quelqu'un y ajoûte, qu'il ſoit anathême. Gardons la foi de nos peres. Ils firent encore quelques acclamations à la louange de Dioſ-
p. 131. E. core. Alors le comte Elpide dit: Puiſque vous êtes d'accord ſur la foi, ordonnez que l'on faſſe entrer l'archimandrite Eutychés, qui eſt le ſujet de cette action; & qu'il vous explique ſes ſentimens. Le concile y conſentit; & quand il fut entré, Thalaſſius de Ceſarée l'invita à expliquer ſes défenſes.

XXXIX. Requête d'Eutychés. pag. 134. A. Eutychés dit: Je me recommande au Pere, & au Fils, & au Saint Eſprit, & à votre juſtice. Vous êtes témoins de ma foi, pour laquelle j'ai combattu avec vous dans le premier concile aſſemblé ici. J'ai entre les mains un libelle de ma foi, faites-le lire. On le lut: Il contenoit le ſymbole de Nicée, avec une pro-
pag. 135. E. teſtation de vivre & mourir ſuivant cette foi, & d'anathématiſer Manès, Valentin, Apollinaire, Neſtorius, & tous les hérétiques, juſques à Simon le Magi-
cien.

cien ; & ceux qui disent que la chair de Jesus-Christ est descendue du ciel. Ensuite il ajoûtoit : Vivant suivant cette foi, j'ai été accusé par Eusebe évêque de Dorylée, qui a donné contre moi des libelles, où il me nommoit hérétique, sans spécifier aucune hérésie : afin qu'étant surpris & troublé dans l'examen de ma cause, il m'échappât de dire quelque nouveauté. L'évêque Flavien m'ordonna de comparoître, lui qui étoit presque toûjours avec mon accusateur ; croyant, parce que j'avois accoûtumé de ne point sortir du monastere, que je ne me présenterois pas, & qu'il me déposeroit comme défaillant. En effet lorsque je venois du monastere à Constantinople, le silenciaire Magnus, que l'empereur m'avoit donné pour ma sûreté, me dit : Que ma présence étoit désormais inutile, & que j'étois déja condamné, avant que d'être ouï. Sa déposition le fait voir. Quand je me fus présenté à l'assemblée, on refusa de recevoir, ni de faire lire ma confession de foi ; & quand j'eus déclaré de vive voix, que ma créance étoit conforme à la décision de Nicée, confirmée à Ephese, on vouloit m'y faire ajoûter quelques paroles. Moi, craignant de contrevenir à l'ordonnance du premier concile d'Ephese, & du concile de Nicée, je demandai que votre saint concile en fût informé, étant prêt de me soûmettre à ce que vous approuveriez. Comme je parlois ainsi, on fit lire la sentence de déposition, que Flavien avoit dressée contre moi, long-tems auparavant, comme il avoit voulu ; & l'on changea plusieurs choses aux actes, comme il a été vérifié depuis à ma requête, par ordre de l'empereur. Car l'évêque Flavien n'a eu aucun égard à mon appel interjetté vers

AN. 449.

pag. 142. *A.*

Sup. n. 33.

pag. 145.

Sup. n. 33.

AN. 449. vous, ni aucun reſpect pour mes cheveux blancs, & les combats que j'ai ſoûtenus contre les hérétiques : mais il m'a condamné d'autorité abſolue. Il m'a livré pour être mis en piéces, comme hérétique, par la multitude amaſſée exprès dans la cathédrale & dans la place, ſi la providence ne m'avoit conſervé. Il a fait lire en diverſes égliſes la ſentence prononcée contre moi, & a fait ſouſcrire les monaſteres ; ce qui ne s'eſt jamais fait, comme vous ſçavez, même contre les hérétiques. Il l'a envoyée en Orient, & l'a fait ſouſcrire en pluſieurs endroits par les évêques & les moines, qui n'avoient point été juges : quoiqu'il eût dû commencer par l'envoyer aux évêques, à qui j'avois appellé. C'eſt ce qui m'a obligé d'avoir recours à vous & à l'empereur, afin que vous ſoyez juges du jugement rendu contre moi.

Après cette lecture, Flavien de Conſtantinople dit : Son accuſateur étoit Euſebe, ordonnez qu'il
pag. 146. D. entre. Le comte Elpide dit : L'empereur a ordonné que ceux qui ont été juges, ſoient maintenant parties. Je répons donc à l'archevêque Flavien, que l'accuſateur a rempli ſa fonction ; il prétend avoir gagné ſa cauſe : ainſi le juge a fait paſſer en ſa perſonne la qualité d'accuſateur, comme il s'obſerve dans les tribunaux ſéculiers. Vous êtes maintenant aſſemblez pour juger les juges, non pour recevoir encore l'accuſateur, & recommencer un nouveau procès. Ordonnez donc, s'il vous plaît, qu'on liſe tout le reſte des actes de la cauſe. Dioſcore ne manqua pas d'être de cet avis, & les autres évêques le ſuivirent. Ainſi Euſebe de Dorylée n'entra point dans le concile, quoiqu'Eu-
pag. 150. tychés y fût admis. Après que tous les évêques eurent

opiné pour la lecture des actes, Dioscore demanda aussi l'avis à Jules légat du pape, qui dit : Nous voulons que l'on lise les actes, à condition que l'on lise auparavant les lettres du pape. Le diacre Hilarus ajoûta : D'autant plus que le très-saint évêque de Rome n'a écrit ses lettres, qu'après s'être fait lire les actes, dont vous demandez la lecture. Eutychés dit : Les envoyez du très-saint archevêque de Rome Leon me sont devenus suspects, car ils logent chez l'évêque Flavien, ils ont dîné chez lui, & il leur a rendu toutes sortes de services. Je vous prie donc, que ce qu'ils pourroient faire contre moi, ne me porte aucun préjudice. Dioscore dit : Il est dans l'ordre de lire premierement les actes de la cause, puis les lettres du très-pieux évêque de Rome. On éluda ainsi pour la seconde fois la lecture de la lettre du pape ; & on lut les actes du concile tenu à Constantinople le huitiéme de Novembre 448. & les jours suivans, dont Flavien & Eutychés avoient fourni chacun un exemplaire. AN. 449. *Sup. n. 24. 25. &c.*

XL. Lecture des actes de Constantinople, &c. *pag. 151. E.*

En lisant le libelle d'Eusebe de Dorylée contre Eutychés, comme on nommoit S. Cyrille, le concile d'Ephese s'écria : La mémoire de Cyrille est éternelle. Dioscore & Cyrille n'ont qu'une foi. Maudit qui y ajoûte, maudit qui en ôte. Jules légat du pape dit : Le siége apostolique croit ainsi. Après qu'on eut lû la lettre de S. Cyrille à Jean d'Antioche, pour la réunion, où il insiste sur la distinction des deux natures, Eustathe évêque de Beryte dit, que S. Cyrille s'étoit encore expliqué dans plusieurs autres écrits, comme dans les lettres à Acace de Melitine, à Valerien d'Icone, & à Successus de Diocesarée, où il dit *pag. 174. B.*

AN. 449. entre autres ces paroles: Il ne faut donc pas entendre deux natures, mais une ſeule nature du Verbe incarné : & confirme cette expreſſion par le témoignage de S. Athanaſe.

pag. 223. A. Quand ce vint à la derniere ſeſſion, à l'endroit où Euſebe de Dorylée preſſoit Eutychés de confeſſer deux natures après l'incarnation, & que Jeſus-Chriſt nous eſt conſubſtantiel ſelon la chair: le concile d'Epheſe s'écria, Otez, brûlez Euſebe. Qu'il ſoit brûlé vif: qu'il ſoit mis en deux: comme il a diviſé, qu'on le diviſe. Dioſcore dit : Pouvez-vous ſouffrir ce diſcours, qu'on diſe deux natures après l'incarnation ? *Ibid. E.* Le concile dit: Anathême à qui le ſoûtient. Dioſcore dit: J'ai beſoin de vos voix & de vos mains : ſi quelqu'un ne peut crier, qu'il étende la main. Le concile dit : Si quelqu'un dit deux natures, anathême. Et après qu'on eut lû la déclaration d'Eutychés, Dioſcore dit: Quelle profeſſion de foi approuvez-vous ? Celle d'Eutychés, dit le concile. Euſebe eſt un impie : faiſant alluſion à ſon nom, qui ſignifie pieux.

pag. 236. D. Sup. n. 35. pag. 245. C. Après les actes du concile de Conſtantinople on lut auſſi ceux de l'aſſemblée tenue le huitiéme d'Avril 449. pour la réviſion de ces actes, & l'information du vingt-ſeptiéme d'Avril.

pag. 256. D. Toutes ces lectures étant faites, les évêques dirent leurs avis, y étant invitez par Dioſcore. Juvenal de Jeruſalem commença, & dit : Eutychés ayant toujours déclaré qu'il ſuit l'expoſition de foi de Nicée, & ce qui a été fait au premier concile d'Epheſe : je l'ai trouvé très-orthodoxe, & j'ordonne qu'il demeure dans ſon monaſtere & dans ſon rang. Le concile dit : Ce jugement eſt juſte. Domnus d'Antioche dit :

Sur la lettre qui m'avoit été écrite par le concile de Conſtantinople au ſujet d'Eutychés, j'ai ſouſcrit à ſa condamnation : mais ſur le libelle qu'il vient de donner au concile, où il confeſſe la foi de Nicée, & du premier concile d'Epheſe, je ſuis d'avis comme vous, qu'il reprenne la dignité de prêtre, & la conduite de ſa communauté. Etienne d'Epheſe, Thalaſſius de Ceſarée, Euſebe d'Ancyre, & tous les autres évêques opinerent de même : excepté les légats du pape, dont il n'eſt point fait mention. Barſumas opina après tous les évêques ; & comme il étoit Syrien, & ne parloit pas grec, le moine Euſebe lui ſervit d'interprête. Enfin Dioſcore, comme préſident, donna ſon ſuffrage le dernier en faveur d'Eutychés. AN. 449. pag. 276. A.

Enſuite le prêtre Jean fit la lecture d'une requête préſentée par les moines de la communauté d'Eutychés en ces termes : Touchez des promeſſes de Dieu, nous avons quitté nos biens, nos dignitez, nos charges & nos eſperances, pour former une communauté de moines juſques au nombre de trois cens, ſous la conduite du très-pieux archimandrite Eutychés ; & nous y vivons la plûpart depuis plus de trente ans. Mais le révérendiſſime évêque Flavien, au lieu de nous encourager & de nous proteger, a opprimé notre paſteur par des calomnies ; & l'ayant dépoſé, nous a fait dire par le prêtre Theodoſe accompagné de quelques autres clercs, de nous ſéparer de lui, & ne pas même lui parler ; & de conſerver à Flavien les biens du monaſtere au nom des pauvres : car c'étoit là à quoi il tendoit : autrement, que nous ſerions privez des divins myſteres, avec notre abbé. pag. 277.

En effet le ſaint autel, que Flavien lui-même avoit

AN. 449. dreſſé ſix mois avant cette entrepriſe, eſt ſans ſacrifice ; nous ſommes demeurez liez de cette injuſte cenſure, juſques à votre ſaint concile ; & quelques-uns de nos freres ſont morts en cet état. Nous avons paſſé dans cette affliction la fête de la Nativité de Notre-Seigneur, celle de l'Epiphanie, & celle de la Réſurrection, où les évêques donnent l'abſolution à la plûpart des pécheurs, & où les princes font grace aux criminels. Il y a neuf mois que nous ſouffrons cette rigueur, obſervant en tout le reſte les exercices ordinaires de la regle monaſtique. C'eſt pourquoi nous vous ſupplions d'avoir compaſſion de nous, de nous rendre l'uſage des ſacremens, & d'impoſer à celui qui nous a ainſi traitez, la peine de ſon injuſtice. pag. 280. E. Cette requête étoit ſouſcrite par le prêtre Narſès, dix diacres, trois ſoûdiacres & ſeize autres moines, trente-cinq en tout. Dioſcore leur demanda leur confeſſion de foi ; & ils déclarerent qu'elle étoit conforme à celle d'Eutychés ; ſur quoi de l'avis de Juvenal de Jeruſalem & de tout le concile, ils furent déclarez abſous, & rétablis dans la communion de l'égliſe & les fonctions de leurs ordres.

XLI. Condamnation de Flavien, &c. pag. 281. D. pag. 284. &c. Sup. liv. XXV. n. 56. pag. 292.

Enſuite Dioſcore propoſa de faire lire ce qui avoit été décidé ſur la foi dans le premier concile d'Epheſe ; & les autres évêques l'ayant approuvé, on lut les actes de la ſixiéme ſeſſion tenue le vingt-deuxiéme de Juillet 431. contenant le ſymbole de Nicée, les paſſages des peres ſur l'Incarnation, la requête de Chariſius avec la fauſſe confeſſion de foi de Theodore de Mopſueſte, & les extraits des livres de Neſtorius. Après cette lecture, Dioſcore dit : Je crois que vous approuvez tous l'expoſition des peres de Nicée,

pag. 296. pag. 300. E.

confirmée par le concile précedent tenu ici ; & nous avons ouï qu'il ordonne, que ſi quelqu'un dit, ou penſe quelque autre choſe, ou fait quelque autre queſtion, il doit être condamné. Que vous en ſemble ? Que chacun diſe ſon avis par écrit. Thalaſſius de Ceſarée déclara, qu'il s'en tenoit aux conciles de Nicée & d'Epheſe, & qu'il déteſtoit tous ceux qui penſoient quelque choſe de contraire. Les autres évêques opinerent de même : Jules légat du pape déclara, que c'étoit le ſentiment du ſiége apoſtolique. Mais le diacre Hilarus ajoûta : Cela eſt conforme aux lettres que le ſiége apoſtolique vous a écrites ; & ſi vous les faites lire, vous verrez qu'elles ſont conformes à la vérité. Toutefois on n'eut point d'égard à ſa remontrance. AN. 449. pag. 301. D. pag. 304. B.

Au contraire, Dioſcore ayant poſé ſon principe, en tira la conſéquence qu'il prétendoit, & dit : Le ſaint concile de Nicée, & le ſaint concile d'Epheſe ont expoſé la foi, & ordonné, que quiconque diroit autre choſe ſeroit condamné. Vous voyez d'ailleurs, que Flavien ci-devant évêque de Conſtantinople & Euſebe de Dorylée ont tout renverſé, & cauſé du ſcandale dans toutes les égliſes. Il eſt donc clair qu'ils ſe ſont eux-mêmes ſoûmis aux peines ordonnées par nos peres. C'eſt pourquoi en confirmant leurs déciſions, nous avons jugé que les ſuſdits Flavien & Euſebe ſont privez de toute dignité ſacerdotale & épiſcopale. Dites tous votre avis, pour être inſeré aux actes ; & ſçachez que les empereurs ſeront informez de tout ce qui ſe fait aujourd'hui. Flavien dit : Je vous recuſe. Hilarus diacre de l'égliſe Romaine dit : *Contradicitur* ; c'eſt-à-dire : On s'y oppoſe. Et ce mot latin fut inſeré dans les actes grecs. pag. 305.

AN. 449. Toutefois Juvenal de Jeruſalem prononça, ainſi que Dioſcore, la dépoſition de Flavien & d'Euſebe, comme ayant alteré la foi de Nicée & d'Epheſe; & il fut ſuivi de Domnus d'Antioche, de Thalaſſius de Ceſarée, d'Euſebe d'Ancyre, d'Etienne d'Epheſe & de tous les autres. Barſumas même prononça comme juge, après tous les évêques. Enſuite ils ſouſcrivirent tous, excepté les légats du pape. C'eſt ce que portent les actes du concile d'Epheſe; mais les choſes ne s'y paſſerent pas ſi doucement.

Conc. Calced. act. 3. p. 235. Quand Dioſcore commença à prononcer ſa ſentence contre Flavien, Oneſiphore évêque d'Icone ſe leva avec pluſieurs autres, & prit les genoux de Dioſcore en le ſuppliant de n'en rien faire. Dioſcore ſe leva de ſon ſiége, & debout ſur ſon marche-pied, il dit: Quand on me couperoit la langue, je ne dirai pas autre choſe; & comme les évêques continuoient de le prier en lui tenant les genoux, il s'écria: Où ſont les comtes? On fit entrer le proconſul avec une grande multitude de ſoldats, armez d'épées & de bâtons, & avec des chaînes. Ainſi la plûpart des évêques ſouſcrivirent par force ſur un papier blanc: ayant été retenus juſques au ſoir enfermez dans l'égliſe, ſans leur donner de repos. Ceux qui demeurerent unis à Flavien, & qui ne voulurent pas ſouſcrire, furent envoyez en exil. Le diacre Hilarus s'échappa à grande peine, & vint à Rome par des chemins détournez. Il y eut quelques autres évêques dépoſez dans ce concile, dont les actes que nous avons ne font point de mention; ſçavoir Ibas d'Edeſſe & Daniel de Carres ſon neveu, Aquilin de Byblus, & Saxinien de Perre. Theodoret y fut auſſi dépoſé, quoiqu'abſent;

Ibid. p. 230. D. Epiſt. Pulcher. part. 1. Conc. Calced. c. 35.

Evagr. 1. c. 10.

Niceph. XIV. c. 47.

qu'abſent ; & même Domnus d'Antioche, pour avoir rétracté ſa ſouſcription forcée à la condamnation de Flavien ; ce qui ſe paſſa ainſi par l'artifice de Dioſcore. Trois jours après la ſéance, où Flavien avoit été dépoſé, Dioſcore produiſit dans le concile des lettres que Domnus lui avoit écrites, contre les douze articles de ſaint Cyrille, les accuſant d'obſcurité ; & le fit dépoſer comme ſuſpect de Neſtorianiſme, quoiqu'il fût abſent & malade. On ne ſçait ce que devint Domnus depuis ce tems-là ; mais on conjecture qu'il retourna au monaſtere de ſaint Euthymius, & qu'il y mourut quelque tems après. Ainſi finit ce concile, plus connu ſous le nom de brigandage d'Epheſe.

AN. 449.

Brev. hiſt. Eutych. to. 4. conc. p. 1080. B.

Evagr. 1. c. 16.

Flavien & Euſebe furent mis en priſon : mais Flavien, outre ſa proteſtation dans le concile, donna aux légats du pape un libelle, par lequel il appelloit au ſiége apoſtolique. Après le concile, Dioſcore ſe retira auſſi-tôt, & prononça une excommunication contre le pape S. Leon, qu'il fit ſouſcrire par environ dix évêques qui étoient ſortis d'Egypte avec lui. On envoya Flavien en exil : mais au bout de quelques jours il mourut à Hypepe en Lydie, des coups de pieds & des autres mauvais traitemens qu'il avoit reçûs, principalement de Barſumas, & de ſes moines. L'égliſe honore ſa mémoire le dix-huitiéme de Fevrier. A ſa place, & apparemment après ſa mort, on ordonna évêque de Conſtantinople, Anatolius diacre d'Alexandrie, qui étoit à Conſtantinople apocriſiaire de Dioſcore. Ainſi il y eut un ſchiſme dans l'égliſe : les évêques d'Egypte, de Thrace & de Paleſtine ſuivoient Dioſcore ; ceux du Pont & d'Aſie ſui-

Libell. Theod. Conc. Calced. act. 1. p. 397. B.

Proſp. Chr. init. Marc. Chr. an. 449. Conc. Calced. act. 4. p. 524. Ep. Martyr. R. 18. Febr.

Liber. brev. c. 11.

AN. 449. voient ceux de la communion de Flavien ; & ce ſchiſme dura juſques à la mort de l'empereur Theodoſe. Ce prince publia même un édit, portant approbation du ſecond concile d'Epheſe, & défenſe d'ordonner aucun évêque qui ſoutînt l'héréſie de Neſtorius & de Flavien ; car il ſuppoſe que c'eſt la même doctrine ; & de garder les écrits de Theodoret, qu'il met au rang de ceux de Neſtorius.

Conc. Calced. part. 3. c. 10.

Cependant S. Leon étoit fort en peine de ce qui ſe paſſoit en Orient, & s'étonnoit de n'en point recevoir de nouvelles ; c'eſt pourquoi trouvant l'occaſion d'un homme conſidérable nommé Eupſychius, il écrivit à Flavien, pour lui témoigner ſon inquiétude : la lettre eſt de l'onziéme d'Août 449. Mais il fut pleinement inſtruit de tout, quelque tems après, par le retour de ſon archidiacre Hilarus.

Epiſt. 35. al. 21.

XLII. Ravennius évêque d'Arles.

Tandis que S. Leon étoit dans cette attente, il reçut une lettre des évêques de la province de Vienne, qui lui faiſoient ſçavoir l'élection de Ravennius dans le ſiége d'Arles, à la place de S. Hilaire. La réponſe de S. Leon porte les noms de douze évêques, à qui elle eſt adreſſée. Nous confirmons, dit-il, par notre jugement la bonne œuvre que vous avez faite, en conſacrant dans la ville d'Arles, après la mort d'Hilaire de ſainte mémoire, un homme que nous n'eſtimons pas moins, notre frere Ravennius ; & cela d'un conſentement unanime ſelon les deſirs du clergé, des magiſtrats & du peuple. On voit ici, qu'encore que l'on donnât part au pape de l'élection d'un évêque, pour un ſiége ſi important, on n'attendoit pas ſon conſentement pour le conſacrer. On peut encore remarquer les termes honorables, dont uſe

Epiſt. 36. al. 106.

le pape ſaint Leon, en parlant de S. Hilaire d'Arles, nonobſtant tout ce qui s'étoit paſſé entre eux. Cette lettre eſt datée du vingt-deuxiéme d'Août 449. Il écrivit auſſi à Ravennius, qu'il connoiſſoit déja; parcequ'il avoit été à Rome pour l'affaire de S. Hilaire, l'exhortant à cultiver toutes les vertus épiſcopales, & à lui donner ſouvent des nouvelles de ce qu'il feroit dans la conduite de ſon troupeau. Peu de jours après, c'eſt-à-dire le vingt-ſixiéme d'Août, il lui écrivit encore pour l'avertir de ſe donner de garde d'un vagabond nommé Petronien qui couroit par les provinces de Gaule, ſe diſant diacre de l'égliſe Romaine. Avertiſſez, dit S. Leon, les évêques de le rejetter de la communion de toutes les égliſes.

AN. 449.

Sup. n. 4. Epiſt. 37. al. 90.

Epiſt. 38. al. 107.

XLIII. Concile d'Epheſe condamné à Rome.

Le diacre Hilarus arriva à Rome vers la fin de Septembre; & comme on y tenoit tous les ans un concile au commencement d'Octobre, il ſe trouva aſſemblé tout à propos, pour déliberer ſur ce qui s'étoit paſſé à Epheſe, qui y fut condamné tout d'une voix; & on écrivit pluſieurs lettres au nom de S. Leon & du concile. La premiere à l'empereur Theodoſe, où il ſe plaint de la violence de Dioſcore, & de l'irrégularité du concile d'Epheſe. Nous avons appris, dit-il, que tous ceux qui étoient venus au concile, n'ont pas aſſiſté au jugement. On a rejetté les uns, & introduit les autres, qui ont livré leurs mains captives, pour faire au gré de Dioſcore ces ſouſcriptions impies, ſçachant qu'ils perdroient leur dignité, s'ils n'obéiſſoient. Nos légats y ont réſiſté conſtamment; parce qu'en effet tout le myſtere de la foi chrétienne eſt détruit, ſi on n'efface pas ce crime qui ſurpaſſe tous les ſacriléges. Nous vous conjurons donc, mes confreres

Epiſt. Leon. 16. al. 4. c. nlt. Epiſt. Hilari ap. Leon 530. Epiſt. 40. al. 25. Conc. Calced. p. 2. c. 19.

AN. 449. & moi, de peur que notre ſilence ne nous rende coupables devant le tribunal de Jeſus-Chriſt, nous vous conjurons devant l'inſéparable Trinité, & devant les ſaints anges, d'ordonner que toutes choſes demeurent au même état où elles étoient avant tous ces jugemens, juſques à ce que l'on aſſemble de tout le monde un plus grand nombre d'évêques.

Et enſuite : Toutes les égliſes de nos quartiers, & tous les évêques vous ſupplient avec larmes, puiſque les nôtres ont fidélement réclamé, & que l'évêque Flavien leur a donné un libelle d'appellation, que vous ordonniez la célébration d'un concile général en Italie, pour ôter tous les doutes ſur la foi, & toutes les diviſions qui bleſſent la charité. Que les évêques des provinces orientales y viennent auſſi; afin que ceux qui ſe ſont écartez par foibleſſe, puiſſent être rétablis. Vous verrez par les canons de Nicée joints à cette lettre, combien notre demande eſt néceſſaire, après un appel interjetté. On ne doute pas que ces canons de Nicée ne fuſſent ceux de Sardique, & l'application qu'en fait S. Leon, eſt remarquable. Car encore qu'ils ſemblent déferer au pape ſeul le jugement des appellations interjettées par les évêques, S. Leon le défere au concile univerſel, & conclut la néceſſité de s'aſſembler, tant de la diſpoſition de ces canons, que de l'appellation interjettée par Flavien.

Sup. liv. XII. n. 39. & liv. XXIV. n. 6.

V. Queſn. differt. 8.

La ſeconde lettre ſynodale de S. Leon & du concile de Rome eſt à ſainte Pulcherie. Il s'y plaint, comme dans la précédente, que ſa lettre à Flavien n'a point été lûe à Epheſe : il déclare que tous les évêques d'Occident conſervent la communion avec Flavien, & prie la princeſſe d'appuyer auprès de l'em-

Ep. 41. al. 26.

pereur la demande d'un concile univerſel. La troiſiéme lettre eſt au clergé, aux magiſtrats & au peuple de Conſtantinople, pour les conſoler, & les exhorter à demeurer fermes dans la foi & dans l'obéiſſance de leur évêque. Car, dit S. Leon, quiconque oſera uſurper le ſiége de Flavien de ſon vivant, ne ſera jamais dans notre communion, ni au nombre des évêques. La quatriéme lettre eſt à Fauſte, Martin, Pierre, Magnus, Elie & Emmanuel, tous prêtres & abbez de Conſtantinople, & tend à même fin, de les conſoler & affermir dans la foi & l'union avec l'évêque Flavien. Les quatre lettres ſynodales ſont de même date, du jour des ides d'Octobre, ſous le conſulat d'Aſterius & de Protogene, c'eſt-à-dire du quinziéme d'Octobre 449. AN. 449. *Epiſt. 45. al. 22.* *Epiſt. 47. al. 28.*

S. Leon écrivit encore d'autres lettres en ſon particulier. Premierement à S. Flavien, pour le conſoler & l'encourager: car il n'avoit pas encore appris ſa mort. A Anaſtaſe de Theſſalonique, pour le féliciter de ne s'être point trouvé à Epheſe, & l'exhorter à demeurer ferme dans la foi & la communion de Flavien, & à ſoûtenir les autres. A Julien de Co, tout de même, pour l'encourager. Au clergé, aux magiſtrats, & au peuple de Conſtantinople, pour les inſtruire plus au long de la foi de l'incarnation, qu'ils doivent conſerver. Cette derniere ſemble avoir été écrite plus tard que les autres: car S. Leon y parle des acclamations du peuple, dont on lui avoit envoyé copie; & qui devoient être celles par leſquelles ils avoient déſapprouvé publiquement la dépoſition de Flavien. S. Leon dans cette lettre apporte entre autres preuves de l'Incarnation, le ſacrement de l'Euchari- *Epiſt. 42. al. 27.* *Epiſt. 43. al. 29.* *Epiſt. 44. al. 30.* *Epiſt. 46. al. 23.*

AN. 449. ſtie, où les enfans mêmes, dit-il, reconnoiſſent de leur bouche la vérité du corps & du ſang de Jeſus-Chriſt. C'eſt qu'alors les enfans le recevoient, & répondoient. *Amen*, comme les autres. Le diacre Hilarus écrivit en ſon particulier à ſainte Pulcherie, pour lui faire excuſe de ce qu'il n'avoit pas été à Conſtantinople lui rendre les lettres du pape, dont il étoit chargé pour elle. Il lui marque comme les choſes s'étoient paſſées à Epheſe; la peine qu'il avoit eue à ſe ſauver, & les violences de Dioſcore, condamnées par le pape & par tout le concile d'Occident.

Conc. Calced. p. 2. c. 24.

XLIV. Theodoret écrit à S. Leon.

Ep. 113. ap. S. Leon. p. 531. c. 2.

Theodoret ayant auſſi appris ce qui s'étoit paſſé à Epheſe, écrivit au pape S. Leon une grande lettre, où il reconnoît d'abord, que le ſaint ſiége tient en tout le premier rang. Il s'étend enſuite ſur les loüanges de Rome, & de S. Leon en particulier. Il releve ſon zéle contre les Manichéens, & ſa lettre à Flavien, qu'il dit avoir lûe & admirée comme le langage du *l. 31.* Saint-Eſprit. Puis venant à ſa cauſe, il ſe plaint de l'injuſtice de Dioſcore, qui l'a condamné ſans l'appeller, & ſans l'entendre, abſent & éloigné de trente-cinq journées. *l. 44.* Il repréſente ſes travaux pour l'égliſe. Il y a vingt-ſix ans, dit-il, que je ſuis évêque ſans avoir reçû aucun reproche, ni ſous Theodote, ni ſous les évêques d'Antioche ſes ſucceſſeurs. J'ai ramené à l'égliſe plus de mille Marcionites, & quantité d'Ariens & d'Eunomiens; il ne reſte pas un hérétique dans les huit cens paroiſſes que je gouverne. Dieu ſçait combien j'ai reçû de coups de pierres, & quels combats j'ai ſoûtenus contre les païens & les Juifs. *c. 51.* J'ai écrit pluſieurs ouvrages depuis vingt ans: il en fait le dénombrement. On y

peut voir aiſément, ſi j'ai gardé la regle de la foi, ou ſi je m'en ſuis écarté. AN. 449.

Ne rejettez pas, je vous ſupplie, ma très-humble priere, & ne mépriſez pas ma vieilleſſe, chargée d'opprobres après tant de travaux. Avant toutes choſes, je *c. 6.* deſire ſçavoir de vous, ſi je dois acquieſcer à cette injuſte dépoſition. J'attens votre déciſion. Si vous m'ordonnez de m'en tenir à ce qui a été jugé, je le ferai, je n'importunerai plus perſonne, & j'attendrai le jugement de Dieu. Il m'eſt témoin que je ne ſuis pas en peine de mon honneur; mais du ſcandale, & de ce que pluſieurs d'entre les ſimples, principalement d'entre les hérétiques convertis, peuvent me regarder comme hérétique : voyant l'autorité de ceux qui m'ont condamné, & n'étant pas capables de diſcerner la doctrine, ni de conſiderer que depuis tant d'années d'épiſcopat, je n'ai acquis, ni maiſon, ni terre, ni ſépulcre, ni pas même une obole: mais j'ai embraſſé la pauvreté volontaire, ayant diſtribué mon patrimoine auſſi-tôt après la mort de mes parens, comme ſçait tout l'Orient. Je vous écris ceci *c. 7.* par les prêtres Hypatius & Abraham corévêques, & Alypius exarque des moines, qui ſont chez nous, ne pouvant aller moi-même vers vous, à cauſe des ordres de l'empereur, qui me retiennent comme les autres.

Il chargea les mêmes députez de trois autres lettres. A René prêtre de l'égliſe Romaine, & un des légats *Ep. 116.* pour le concile d'Epheſe, dont Theodoret ne ſçavoit pas la mort : au contraire il ſuppoſe qu'il a aſſiſté au concile. Il y reconnoît la primauté du ſaint ſiége ſur toutes les égliſes du monde, principalement par la pureté de la foi qui n'a jamais été infectée d'aucu-

AN. 449. ne héréſie. La ſeconde lettre eſt à l'archidiacre de
Ep. 118. Rome, c'eſt-à-dire, à Hilarus à qui toutefois Theodoret parle, comme ne ſçachant pas qu'il eût été à
Ep. 117. Epheſe. La troiſiéme, à un évêque nommé Florentius: mais dans la lettre il parle en plurier, comme aux évêques d'Occident, qui devoient avec ſaint Leon
Ep. 119. prendre connoiſſance de ſa cauſe. En même tems il écrivit au patrice Anatolius, le priant d'obtenir pour lui de l'empereur la liberté d'aller en Occident, pour être jugé par les évêques du pays: ou du moins de ſe retirer à ſon monaſtere, diſtant de Cyr de cent vingt-milles, d'Antioche de ſoixante & quinze, & à trois milles d'Apamée, & cela, ſur ce qu'il avoit appris qu'on vouloit auſſi le chaſſer de Cyr. Quoique nous
Conc. Calced. act. 2. p. 102. B. D. n'ayons point les réponſes de S. Leon, & des autres Occidentaux à Theodoret, nous voyons par la ſuite, que ſa députation fut bien reçûe, & que le pape le rétablit dans l'épiſcopat, ſans avoir égard au jugement de Dioſcore. L'empereur lui permit auſſi de ſe retirer à ſon mo-
Epiſt. 122. 123. &c. naſtere, où l'on croit qu'il compoſa ſon hiſtoire eccléſiaſtique; & il y écrivit pluſieurs lettres pour ſa juſtification & la conſolation de ſes amis.

Epiſt. 48. al. 31. S. Leon reçut cependant une réponſe de la princeſſe Pulcherie, témoignant ſon affection pour la foi catholique; dont il la remercia, la priant toûjours de ſoûtenir la demande qu'il faiſoit d'un concile: car, dit-il, les choſes humaines ne peuvent être en ſûreté, ſi la foi n'eſt ſoûtenue par l'autorité royale & ſacerdotale. Sa réponſe eſt du ſeiziéme des calendes d'Avril, ſous le ſeptiéme conſulat de Valentinien avec Avienus; c'eſt-à-dire du dix-ſeptiéme Mars 450. Le même
Epiſt. 49. al. 32. jour il écrivit à Martin & à Fauſte abbez de Conſtantinople

tinople, pour répondre à une lettre, qu'ils lui avoient écrite en même tems qu'il leur écrivoit avec le concile de Rome. Il les exhorte à maintenir le peuple dans la foi catholique. AN. 450.

XLV. Reglement entre Arles & Vienne.

Vers le même tems, il reçut deux députations de Gaule : la premiere, de l'évêque de Vienne, qui se plaignoit que l'évêque d'Arles s'étoit attribué l'ordination de celui de Vaison ; la seconde députation étoit des évêques de la province d'Arles, qui avoient envoyé un prêtre nommé Petrone & un diacre nommé Regulus, chargez d'une requête au nom d'eux tous, où ils parlent ainsi : Il est notoire à toutes les Gaules, & n'est pas inconnu à Rome, que la cité d'Arles a été la premiere, qui a reçû un évêque ; sçavoir S. Trophime envoyé par l'apôtre S. Pierre : que d'elle la foi s'est répandue dans le reste des Gaules, & par conséquent qu'elle a eu un évêque avant la cité de Vienne, qui veut maintenant usurper la primauté. Il n'est pas nécessaire de prendre ici le nom de Gaules dans toute son étendue, il suffit de l'entendre de la province Narbonoise entiere, c'est-à-dire, de l'ancienne province Romaine ; & ce qui est dit de la mission de S. Trophime par S. Pierre, signifie seulement qu'il fut envoyé par le saint siége. La requête continue : Aussi nos prédécesseurs ont toûjours honoré l'église d'Arles, comme leur mere : nos villes lui ont toûjours demandé des évêques, & son évêque nous a toûjours consacré nos prédécesseurs & nous. Vos prédécesseurs ont confirmé par leurs lettres les priviléges de cette église, comme nous ne doutons pas qu'il ne se trouve dans les archives du saint siége. Ils ont voulu qu'elle eût l'autorité dans les Gaules, *Post. Epist. 49. S. Leon.*

An. 450. comme l'égliſe Romaine a la primauté dans tout le monde. Ils ajoûtent les avantages temporels de la ville d'Arles. Conſtantin lui a donné ſon nom. Valentinien & Honorius l'ont nommée la mere de toutes les Gaules. De leur tems on y a donné & reçû le conſulat : le préfet du prétoire y fait ſa réſidence. De-là vient que cette égliſe a toûjours eu le gouvernement, non-ſeulement de la province de Vienne, mais des trois provinces, & par commiſſion du ſaint ſiége, de toutes les Gaules.

Epiſt. 50. al. 109. La réponſe de S. Leon porte les noms de douze évêques, à qui elle eſt adreſſée, & marque que l'évêque de Vienne les avoit prévenus par ſes lettres, & ſes députez. Les uns & les autres repréſenterent leurs intérêts : il parut que Vienne & Arles avoient joüi tantôt l'une, tantôt l'autre, de divers avantages. C'eſt pourquoi S. Leon confirma l'autorité qu'il avoit déja attribuée à l'évêque de Vienne, contre la prétention de S. Hilaire d'Arles, & ordonna que l'évêque de Vienne préſideroit aux quatre villes voiſines, Valence, Tarantaiſe, Geneve & Grenoble ; & que les autres villes de la même province ſeroient ſous la conduite de l'évêque d'Arles. Cette lettre eſt datée du troiſiéme des nones de Mai, ſous le conſulat de Valentinien & d'Avienus, c'eſt-à-dire, du cinquiéme Mai 450. Le même jour il écrivit à Ravennius d'Arles, pour le charger de faire connoître à tous les évêques des Gaules ſa lettre à Flavien, qu'il lui envoyoit avec celle de ſaint Cyrille. Il dit qu'il a retenu longtems les députez de l'égliſe d'Arles, voulant qu'ils fuſſent témoins de tout ce qui ſe faiſoit au ſujet de la nouvelle héréſie contre l'incarnation : ce qui ſemble

Ep. 51. al. 110.

marquer qu'ils aſſiſterent au concile de Rome du mois d'Octobre précédent; & il renvoie à eux pour apprendre de leur bouche, ce qui ne devoit pas être confié à des lettres. AN. 450.

XLVI. Lettre de Valentinien à Theodoſe. *Conc. Calced. p. 1. c. 25. 26. &c. & poſt. ep. S. Leon. 47.*

L'empereur Valentinien vint de Ravenne à Rome, pour la fête de S. Pierre, c'eſt-à-dire, comme l'on croit, à la fin de Juin de cette année 450. ſa mere Galla Placidia & ſa femme Licinia Eudoxia l'accompagnerent en ce voyage de piété. Le lendemain de leur arrivée, ils allerent à l'égliſe de ſaint Pierre; & quand la nuit de la vigile fut paſſée, c'eſt-à-dire le jour de la fête, le pape S. Leon ſe préſenta à l'empereur avec pluſieurs évêques des diverſes provinces d'Italie; car il leur étoit ordinaire de s'aſſembler à Rome pour cette ſolemnité. Après la priere, étant encore à l'autel, ils ſe préſenterent à l'empereur & aux imperatrices, les conjurant avec larmes d'être touchez du péril où la foi étoit expoſée: & leur repréſentant le déſordre arrivé en Orient, & l'injuſte dépoſition de Flavien, par la paſſion de Dioſcore. Ils ſupplierent donc l'empereur & les imperatrices par la ſainteté du lieu où ils étoient, d'en écrire à l'empereur Theodoſe, & de le prier d'aſſembler en Italie un concile général de tout le monde, pour réparer ces déſordres. Il y eut des actes dreſſez de cette action, contenant les prieres & les acclamations, qui s'étoient faites en cette rencontre.

L'empereur Valentinien écrivit donc à Theodoſe, le priant de conſerver la dignité de S. Pierre, & la primauté accordée à l'évêque de Rome par l'antiquité, au-deſſus de toutes les égliſes: enſorte qu'il ait la liberté de juger de la foi & des évêques. Car c'eſt

AN. 450. pour cela, ajoûte-t-il, que ſuivant les conciles, l'évêque de Conſtantinople a appellé à lui. Je vous prie donc que tous les autres évêques du monde étant aſſemblez en Italie, le pape prenne avec eux connoiſſance de toute la cauſe, & en porte un jugement conforme à la foi & à la religion. Les deux imperatrices écrivirent dans le même ſens. Placidie écrivit en ſon particulier à Pulcherie, pour l'obliger à conſpirer au même deſſein.

Epiſt. 52. al. 33. S. Leon avoit reçû réponſe de l'empereur Theodoſe ſur la lettre ſynodale du mois d'Octobre 449. Theodoſe diſoit que le concile de Nicée étoit ſuffiſant, ſans qu'il fût beſoin d'en aſſembler de nouveau; & demandoit que le pape approuvât l'ordination d'Anatolius évêque de Conſtantinople à la place de Flavien. S. Leon ſuſpend ſon jugement à cet égard, juſques à ce qu'il ſoit mieux informé de la foi d'Anatolius; & demande qu'il la déclare devant tout le clergé & le peuple, & envoie ſa profeſſion de foi au ſaint ſiége pour être publiée par toutes les égliſes: Qu'elle ſoit conforme à la lettre de S. Cyrille à Neſtorius, & à celle de S. Leon lui-même à Flavien; & qu'il rejette de ſa communion ceux qui croient autrement ſur l'Incarnation. J'envoie, ajoûte-t-il, mes freres, les évêques Abundius & Aſterius, & les prêtres Baſile & Senateur, afin que ſi l'évêque de Conſtantinople confeſſe la même foi, nous nous réjouiſſions de la paix de l'égliſe; & ſi quelques-uns s'en éloignent, que votre clémence accorde un concile univerſel en Italie, comme le ſynode aſſemblé pour ce ſujet à Rome l'a demandé avec moi.

Il écrivit en même tems à Fauſtin, à Martin & aux autres abbez de Conſtantinople au nombre de ſeize; les priant de ſe joindre à ſes légats pour ſolliciter la profeſſion de foi d'Anatolius. Ces lettres à l'empereur & aux abbez, ſont de même date, du ſeiziéme des calendes d'Août, ſous le conſulat de Valentinien & d'Avienus, c'eſt-à-dire du dix-ſeptiéme de Juillet 450. Trois jours après il écrivit à l'impératrice Pulcherie à même fin. AN. 450. *Ep. 53. al. 54.* *Epiſt. 54. al. 55.*

La réponſe de Theodoſe à l'empereur Valentinien & aux deux imperatrices Placidia & Eudoxia, ne contenoit que des diſcours généraux d'honnêteté pour eux, & d'attachement à la religion. Il les renvoie à ce qu'il a écrit au pape ſur ce ſujet, & ſoûtient le jugement du concile d'Epheſe, & la condamnation de Flavien. *Conc. Calced. p. 1. c. 29. 30. 31.*

XLVII. Mort de Theodoſe. Marcien empereur.

L'eunuque Chryſaphius, qui entretenoit l'empereur dans cet attachement au ſchiſme de Dioſcore, & qui étoit fort décrié par ſon avarice, fut diſgracié bientôt après, envoyé dans une iſle, & mis à mort, par le conſeil de Pulcherie. L'empereur Theodoſe mourut cette même année 450. le vingt-neuviéme de Juillet, âgé de quarante-neuf ans, dont il avoit regné quarante un. L'imperatrice Eudoxia ſon épouſe quitta Conſtantinople; & ſous prétexte d'un vœu, retourna à Jeruſalem, où elle acheva ſes jours, & d'où elle envoya à Pulcherie l'image de la Vierge, qui paſſoit pour avoir été faite par S. Luc. Ainſi Pulcherie, ſœur du défunt empereur, demeura maîtreſſe de l'Orient. Elle fit élire empereur Marcien, natif d'Illyrie, & grand capitaine. Il fut reconnu par le ſuffrage du ſénat, de l'armée & de tous les ordres. Mais on n'attendit pas *Marcell. Chr. an. 450. Niceph. XIV. c. 49. Proſp. integ. h. an. Marc. Chr. 450. Chr. Paſch. p. 319. Idac. Chr. Olymp. 30. Evagr. 1. c. 22. 22. Niceph. XIV. c. 50. Theod. lect. c. 1. 2. Evagr. 11. hiſt. c. 1.*

AN. 450. le conſentement de l'empereur Valentinien, qui commandoit en Occident ; & qui toutefois agréa enſuite cette élection. Pulcherie épouſa Marcien, pour lui donner plus d'autorité, & pour regner avec lui ; mais à condition de demeurer vierge : auſſi avoit-elle cinquante-un an, & il étoit avancé en âge. D'un premier mariage il avoit une fille nommée Euphemie, qui épouſa Anthemius, depuis empereur d'Occident. Marcien étoit fort zelé pour la religion catholique, & fort liberal envers les pauvres. Il fut proclamé empereur à l'Hebdomon le jeudi vingt-quatriéme d'Août 450.

Evagr. 11. c. 16. Nic. c. 26.

Chr. Paſch. p. 319.

Dès le commencement de ſon regne, il fit une loi, pour condamner à toutes les peines des hérétiques, les clercs & les moines qui auroient abandonné la religion catholique, pour ſuivre l'héréſie d'Apollinaire ou d'Eutychés. Le douziéme de Novembre de l'année ſuivante 451. il fit une loi très-ſevere contre l'idolâtrie. Elle porte defenſes d'ouvrir les temples fermez depuis long-tems, d'en orner les portes de feſtons, d'allumer du feu ſur les autels, d'y brûler de l'encens, d'offrir des libations, ou d'immoler des victimes : le tout ſous peine du dernier ſupplice, avec confiſcation de biens.

2. ult. C. de apoſt.

2. 7. C. de pag.

XLVIII. Concile de Conſtantinople ſous Anatolius.

Les légats du pape S. Leon étant partis de Rome à la fin du mois de Juillet 450. n'arriverent à Conſtantinople qu'après la mort de l'empereur Theodoſe, & furent reçûs favorablement par Marcien & Pulcherie. Anatolius évêque de Conſtantinople aſſembla un concile des évêques qui ſe trouvoient préſens, avec les abbés, les prêtres & les diacres. Abundius évêque de Côme l'un des légats, préſenta la lettre de S. Leon à

Acta S. Abund. ap. Baron. an. 405. p. 120.

Flavien. Elle fut lûe publiquement, & trouvée conforme aux autoritez des peres Latins & Grecs, & à la foi catholique. Ainſi Anatolius le premier y donna ſon conſentement, & y ſouſcrivit, diſant, Anathême à Eutychés & à Neſtorius, à leurs dogmes, & à leurs ſectateurs. Tous les aſſiſtans, évêques, prêtres, abbez & diacres en firent autant. AN. 450.

Enſuite les quatre légats du pape, Abundius & Aſterius évêques, Baſile & Senateur prêtres, rendirent graces à Dieu de ce conſentement, & dirent auſſi anathême à Eutychés, & à tous ceux qui ſuivant ſon erreur, diſoient qu'il y a eu deux natures avant l'incarnation, & une ſeule nature après. Ils dirent auſſi anathême à Neſtorius & à ſes ſectateurs. On ordonna dans ce même concile, que les évêques qui auroient ſouſcrit par crainte à la condamnation de Flavien, ne communiqueroient qu'avec leurs égliſes.

L'empereur Marcien fit rapporter à Conſtantinople le corps de S. Flavien, qui fut enterré avec honneur dans la baſilique des apôtres, avec ſes prédéceſſeurs. Il donna auſſi un ordre particulier de faire revenir les évêques qui avoient été exilez, pour avoir maintenu la foi catholique avec ſaint Flavien : entr'autres Theodoret, comme il paroît par ſes lettres de remerciment aux perſonnes puiſſantes, qui avoient procuré ſon rappel, les patrices Anatolius & Vincomale. Il les prie de procurer la célébration d'un concile, où l'empereur & l'imperatrice aſſiſtent en perſonne pour empêcher le déſordre. Il écrivit auſſi à Abundius légat du pape une lettre, où il témoigne qu'il a ſouſcrit à la lettre de S. Leon à Flavien, & qu'Ibas d'Edeſſe & Aquilin de Byblus en ont fait autant.

Ep. Pulch. t. p. Conc. Calced. c. 350.

Ep. 138. 139.

Ap. Baron. an. 450. p. 111.

AN. 450. L'empereur Marcien, incontinent après ſon élection,
Conc. Calced. ſ. 2. c. 33. écrivit au pape S. Leon, comme au chef de la religion,
pour ſe recommander à ſes prieres, & lui propoſer en
c. 35. général la célébration d'un concile. L'imperatrice
Puloherie lui manda ce qui s'étoit paſſé à Conſtantino-
ple, la ſouſcription d'Anatolius, la tranſlation du corps
de S. Flavien, & le rappel des exilez; le priant de
contribuer de ſa part à la convocation du concile.
Enfin Anatolius de Conſtantinople écrivit lui-même
à S. Leon, pour rendre témoignage de ſa foi, & lui
envoya trois députez: Caſterius prêtre, Patrice & Aſ-
clepiade diacres, qui apporterent les actes du concile
de Conſtantinople, la relation des légats du pape, de
ce qui s'y étoit paſſé, & les lettres de Marcien & de
Pulcherie.

AN. 451. Le pape S. Leon renvoya les députez d'Anatolius
XLIX. Lettres de S. Leon à Marcien, &c. après la fête de pâque, qui en 451. fut le huitiéme
Ep. 58. 59. 60. al. 38. 39. 40. d'Avril, & les chargea des réponſes à toutes ces let-
Ep. 59. tres, écrites en même jour, aux ides d'Avril, ſous le
conſulat d'Adelphius, c'eſt-à-dire le treiziéme d'A-
vril 451. Il rend témoignage à Pulcherie des ſervices
qu'elle avoit rendus à l'égliſe contre l'héréſie de Ne-
ſtorius, auſſi-bien que contre celle d'Eutychés. Il lui
recommande Euſebe de Dorylée, qui étoit à Rome,
& à qui on avoit donné un ſucceſſeur: car étant chaſ-
ſé de ſon ſiége, & un autre évêque mis à ſa place,
il étoit allé trouver le pape; & pour diſſiper la ca-
lomnie de Neſtorianiſme, dont ſes ennemis le char-
geoient, il fit ſa profeſſion de foi en préſence des dé-
putez de Conſtantinople, déclarant qu'il recevoit les
décrets des trois conciles généraux de Nicée, de Con-
ſtantinople & d'Epheſe. S. Leon recommande encore

à

à Pulcherie, Julien de Co, qui étoit toûjours à Conſtantinople, & les clercs de Conſtantinople qui étoient demeurez fidéles à S. Flavien. Il félicite Anatolius de la pureté de ſa foi, & de la paix de l'égliſe de Conſtantinople. Quant aux évêques qui avoient ſouſcrit par foibleſſe à la condamnation de S. Flavien, S. Leon approuve ce qui avoit été reglé au concile de Conſtantinople, qu'ils fuſſent réduits par proviſion à la communion de leurs égliſes: mais, ajoûte-t-il, vous ordonnerez, avec la participation de nos légats, que ceux qui condamnent entierement ce qui a été mal-fait, ſoient reçus à notre communion. Quant à ne point réciter à l'autel les noms de Dioſcore, de Juvenal & d'Euſtathe, vous obſerverez ce qui ne répugnera point à l'honneur de Flavien, & n'aliénera pas de vous les eſprits du peuple. Il recommande auſſi à Anatolius, Julien de Co, les clercs fidéles à Flavien, & l'égliſe de Dorylée en l'abſence d'Euſebe. Enfin il veut que cette lettre ſoit rendue publique. AN. 451. *Epiſt. 60.*

Tatien, préfet de Rome, rendit à S. Leon une ſeconde lettre de l'empereur Marcien, du vingt-deuxiéme Novembre de l'année précedente 450. par laquelle il lui témoignoit avoir reçu favorablement ſes légats, & l'invitoit à venir en Orient, pour y tenir le concile. Que ſi ce n'eſt pas votre commodité, ajoûtoit-il, faites-le-nous ſçavoir par vos lettres, afin que nous envoyions les nôtres par tout l'Orient, la Thrace & l'Illyrie, pour convoquer tous les évêques en un lieu certain, tel qu'il nous plaira, & regler ce qui regarde la paix de l'égliſe & la foi catholique, comme vous avez défini ſuivant les canons. S. Leon répondit le vingt-troiſiéme d'Avril. Il prie *Conc. Calced. 2. part. c. 34.* *Epiſt. 26 al. 42.*

AN. 451. l'empereur de ne pas permettre que l'on examine le myſtere du ſalut, comme ſi l'on doutoit de ce que l'on doit croire. Il n'eſt pas permis, dit-il, de s'éloigner par le moindre mot, de la doctrine des évangeliſtes & des apôtres : ni d'entendre autrement les divines écritures, que nos peres l'ont appris & enſeigné, ni par conſéquent de remuer encore des queſtions impies, que le Saint Eſprit a autrefois éteintes, ſi-tôt que le démon les a excitées. Il ſeroit trop injuſte, que quelque peu d'inſenſez fiſſent révoquer en doute, ſi Eutychés a eu des ſentimens impies, ou ſi Dioſcore a mal jugé. Il n'eſt point queſtion quelle foi on doit tenir ; mais à qui on doit pardonner, de ceux qui reconnoiſſent leur faute. Il remet à s'expliquer touchant le concile, par les légats qu'il doit envoyer.

Epiſt. 63. al. 44. En effet, après le retour des premiers légats, il en envoya deux autres à Conſtantinople, Lucentius évêque d'Aſcoli, & Baſile prêtre, pour travailler avec Anatolius à la réunion de ceux qui témoigneroient un ſincere repentir de s'être laiſſez entraîner à la faction de Dioſcore, & ne les recevoir qu'avec un judicieux examen, ſans toutefois les remettre trop longtems, ni uſer de trop de rigueur. Il chargea ſes deux légats de trois lettres de même date, du ſeptiéme de Juin 451. la premiere à l'empereur Marcien, la ſeconde à Pulcherie, la troiſiéme à Anatolius. Dans la *Epiſt. 63. c. 2.* lettre à l'empereur, il dit : Quant au concile, votre clémence ſe peut ſouvenir que je l'ai demandé moi-même : mais l'état préſent des affaires ne permet en aucune façon d'aſſembler les évêques de toutes les provinces ; parce que celles dont on doit principale-

ment les appeller, il veut dire celles d'Occident, ſont tellement troublées par les guerres, qu'ils ne peuvent quitter leurs égliſes. Remettez-le donc à un tems plus propre, quand par la miſéricorde de Dieu, la ſûreté publique ſera mieux rétablie. Il prie l'impératrice Pulcherie de faire transferer Eutychés loin de Conſtantinople, dont ſon monaſtere étoit trop proche, & d'y mettre à ſa place un abbé catholique. Il recommande à Anatolius, de ne rien décider encore touchant les chefs du parti, qui ont préſidé au faux concile, quand même ils témoigneroient du repentir; mais ſans refuſer leur ſatisfaction, la réſerver à être mûrement examinée par le ſaint ſiége; & cependant ne point réciter leurs noms à l'autel dans l'égliſe de Conſtantinople.

AN. 451.

Epiſt. 64. al. 45. c. 3.

Epiſt. 65. al. 46. c. 2.

L. Ravages d'Attila en Gaule. *Jornand. Caſſiod. Chr. Proſp. Chr. Marcell. &c.*

Les guerres qui troubloient alors l'empire Romain, & que S. Leon regardoit comme un obſtacle au concile, étoient cauſées principalement par l'invaſion des Huns. Ayant autrefois paſſé les Palus Meotides, ils s'étoient étendus juſques au Danube, & avoient obligé les empereurs d'Orient à leur payer tribut. Sous Theodoſe le jeune, ils avoient pillé la Thrace & l'Illyrie, & enſuite l'Achaïe & le reſte de la Grece. Enfin leur Roi Attila ayant ſoûmis à ſa puiſſance pluſieurs autres rois barbares, & aſſemblé juſques à cinq cens mille hommes, paſſa cette année 451. de la Pannonie dans la Gaule, ſous prétexte de faire la guerre à Theodoric roi des Viſigots. Ayant paſſé le Rhin, il arriva à Mets la veille de pâque, & y mit le feu; tout le peuple fut égorgé, & les prêtres maſſacrez juſques au pied des autels: il n'y demeura d'entier que l'oratoire de S. Etienne. Attila ravagea

Greg. Tur. 11. hiſt. c. 6.

AN. 451. enſuite Reims, Cambrai, Beſançon, Langres, Auxerre.

A Paris l'allarme fut ſi grande, que les habitans ſongeoient à ſe retirer dans des places plus fortes, avec leurs femmes & leurs enfans. Mais ſainte Geneviève exhorta les femmes à ſe confier en Dieu, & à s'appliquer avec leurs maris aux jeûnes & aux prieres. Pluſieurs femmes vertueuſes crurent ſon conſeil, & paſſerent quelques jours à veiller & à prier dans le baptiſtere. La ſainte exhortoit auſſi les maris à ne point tranſporter leurs biens ailleurs, les aſſurant que les villes où ils ſe vouloient réfugier, ſeroient maltraitées, & que Paris n'auroit aucun mal. A cette occaſion quelques citoyens commencerent à conſpirer contre elle, & à tenir des aſſemblées, où ils déliberoient, s'il falloit la lapider, ou la noyer dans la riviere. Cependant l'archidiacre d'Auxerre vint à Paris, qui ayant découvert ce complot, leur dit : Gardez-vous bien de prendre une réſolution ſi criminelle. J'ai ouï ſouvent le ſaint évêque Germain louer cette fille, & publier ſes vertus. En effet, les Huns n'approcherent pas de Paris.

Vita S. Genov. ap. Boll. 3. Jan.

Mais Orleans fut aſſiégé & battu de beliers avec grand effort. Saint Agnan qui en étoit alors évêque, voyant la ville menacée par les Huns, alla à Arles trouver le patrice Aëtius, & l'excita à venir au ſecours; puis il rentra dans la ville, & exhorta ſon peuple à avoir recours à Dieu. Aëtius vint en effet avec Theodoric roi des Viſigots, & ils firent lever le ſiége, lorſque les ennemis étoient déja dedans, & prêts à piller la ville. S. Agnan mourut deux ans après. Il étoit natif de Vienne, & de noble race; & ayant

Greg. Tur. 11. hiſt. c. 7. vita S. Aniani ap. Sur. 17. Nov.

Sidon. VIII. ep. 15.

quitté le monde dès ſa jeuneſſe, il bâtit une cellule hors la ville, où il ſervit Dieu pluſieurs années. Enſuite la réputation de S. Euverte ou Evurtius l'attira à Orleans, où il fut ſon ſucceſſeur. Attila ſe retira dans les plaines de Champagne, où Aëtius avec le ſecours des Goths & des Francs, lui donna une grande bataille : il fut défait & obligé de quitter les Gaules. La ville de Troyes expoſée dans ces vaſtes plaines, ſans armes & ſans murailles, craignoit l'approche des barbares : mais S. Loup qui en étoit évêque, ſçut tellement ſe faire reſpecter par Attila, que ce barbare l'obligea à venir avec lui juſques au Rhin, pour la conſervation de ſa perſonne, & de ſon armée : lui promettant de le renvoyer en ſûreté, comme il fit, & ſe recommanda encore à ſes prieres. AN. 451. *Greg. 11. hiſt. c. 7.* *Vita S. Lup. apud Sur. 29. Jul.*

LI. Préliminaires du concile de Calcedoine. *Conc. Calced. p. 1. c. 36. 37.*

L'empereur Marcien perſiſta dans la réſolution de convoquer inceſſamment un concile en Orient ; les lettres furent adreſſées à Anatolius, & aux autres évêques des grands ſiéges, pour ſe trouver à Nicée en Bithynie, avec le nombre des évêques de leurs dépendance qu'ils jugeroient à propos, dans le premier jour de Septembre. L'empereur promet de s'y trouver en perſonne. La date eſt de Conſtantinople le ſeiziéme des calendes de Juin, ſous le conſulat de Marcien, c'eſt-à-dire le dix-ſeptiéme de Mai 451.

S. Leon ayant appris cette convocation, choiſit deux nouveaux légats, pour envoyer au concile : Paſcaſin évêque de Lilybée en Sicile, & Boniface prêtre de l'égliſe Romaine. Celui-ci fut envoyé de Rome, & Paſcaſin de Sicile, d'où il pouvoit arriver plutôt à Conſtantinople, car le terme du concile étoit court. D'ailleurs cette province étoit la plus pai-

AN. 451. sible de l'Occident, & la moins expoſée aux ravages des barbares. S. Leon commença par envoyer à Paſcaſin ſa lettre à Flavien, avec quelques paſſages choiſis des peres ſur le myſtere de l'incarnation, dont ſes premiers légats s'étoient déja ſervis à Conſtantinople; & par la lettre qui accompagnoit ces pieces, en date du vingt-quatriéme Juin 451. il lui mande les nouvelles d'Orient. Sçachez, dit-il, que toute l'égliſe de Conſtantinople a donné ſon conſentement, & a anathématiſé par ſes ſouſcriptions Neſtorius & Eutychés, avec leurs dogmes. Sçachez auſſi que je viens de recevoir une lettre de l'évêque de Conſtantinople qui porte, que l'évêque d'Antioche a envoyé des lettres circulaires à tous les évêques, conſentant à ma lettre, & condamnant Neſtorius & Eutychés, par une ſemblable ſouſcription. Enfin S. Leon charge Paſcaſin de faire calculer par des gens habiles le jour de pâque de l'année 455, parce qu'il ſe trouvoit difficulté au calcul de Theophile d'Alexandrie, dont toute l'égliſe uſoit alors.

Epiſt. 68.

Le prêtre Boniface fut chargé des lettres de la légation, comme celui qui partoit ſeul de Rome. Elles ſont datées du ſixiéme des calendes de Juillet, ſous le conſulat d'Adelphius, c'eſt-à-dire du vingt-ſixiéme Juin 451. Il y en a deux à l'empereur Marcien, une à Anatolius, une au concile. S. Leon fait entendre dans ces lettres, qu'il eût mieux aimé que le concile eût été differé à un tems plus commode, & qu'il eût été tenu en Italie: que toutefois il ſe conforme à la volonté de l'empereur, & qu'encore que le terme ſoit fort court, il envoie l'évêque Paſcaſin, & le prêtre Boniface, pour préſider en ſon nom au concile,

Epiſt. 69. *al.* 45. 73. *al.* 43. 70. 71. *al.* 47.

avec Lucentius & Baſile, qu'il avoit envoyez un peu devant, & Julien de Co, qui étoit parfaitement inſtruit de toute l'affaire, comme étant depuis long-tems en Orient, & ayant aſſiſté au concile d'Epheſe. S. Leon lui écrivit auſſi en particulier. Il ſoûtient encore dans ces lettres, qu'il ne faut point diſputer ſur la foi qui eſt certaine ; & demande le rétabliſſement des évêques chaſſez de leurs ſiéges, pour avoir ſoûtenu la foi catholique : ſans préjudice du premier concile d'Epheſe, & de la condamnation de Neſtorius. Ce qu'il ajoûte, à cauſe que les adverſaires les plus zelez d'Eutychés étoient accuſez de Neſtorianiſme. AN. 451. *Epiſt. 71.*

Dans deux lettres à Marcien & à Pulcherie, du dix-neuviéme & du vingtiéme de Juillet, il dit qu'il n'avoit deſiré le concile en Italie, qu'afin que tous les évêques d'Occident puſſent s'y trouver : Qu'il eſt d'avis d'uſer d'indulgence envers ceux qui reviennent de bonne foi, & qu'il l'a montré par les effets ; puiſqu'un grand nombre ont été déja reçus : Que les chefs du parti, quoique notez, ſont encore dans leurs ſiéges juſques au jugement du concile. En un mot, dit-il, vous verrez que tout notre but eſt d'éteindre l'héréſie que nous déteſtons, & de procurer la converſion des hérétiques. *Epiſt. 74. 75. al. 50. 52.* *Epiſt. 75.*

Les évêques s'étant aſſemblez à Nicée, ſuivant l'ordre de l'empereur, ce prince leur écrivit une premiere fois, pour les prier de l'attendre. Quelque tems après, ils lui firent ſçavoir que pluſieurs étoient incommodez d'un ſi long ſéjour, tant par maladies qu'autrement. Il leur répondit : Les légats du pape Leon jugent ma préſence ſi néceſſaire au concile, qu'ils ne veulent point s'y trouver en mon abſence. *Conc. Calced. 1. p. c. 38.* *c. 41.*

AN. 451. C'eſt pourquoi je vous prie de paſſer à Calcedoine; parce qu'il me ſera plus facile d'y venir de Conſtantinople, où la néceſſité des affaires publiques me retient. Les évêques lui envoyerent de Nicée Atticus, archidiacre de Conſtantinople, pour lui repréſenter, que Calcedoine en étant ſi proche, ils craignoient que quelques partiſans d'Eutychés ne vouluſſent y
L. 42. exciter du trouble. L'empereur leur écrivit une troiſiéme fois de ne rien craindre, & de venir inceſſamment à Calcedoine, de peur de retarder la tenue du concile: attendu que les affaires d'Illyrie ne lui permettoient pas de s'éloigner. C'étoit les mouvemens des Huns, qui, après leur défaite des Gaules, avoient voulu rentrer en Illyrie; mais l'empereur les en empêcha.

L. 5. C. de his qui ad eccleſ. conf. Au reſte, il avoit donné des ordres contre les ſéditieux, qui voudroient troubler le concile. Premierement, par une loi datée de cette année, le troiſiéme des ides, c'eſt-à-dire le treiziéme de Juillet, portant défenſe d'exciter du tumulte dans les égliſes, par des acclamations, ou par un concours affecté; & généralement de faire des aſſemblées & des conventicules à Conſtantinople ou ailleurs, ſous peine du dernier
Conc. Calced. p. 2. c. 39. ſupplice contre les ſéditieux. L'imperatrice Pulcherie écrivit auſſi à Strategius, conſulaire de Bithynie, depuis que les évêques furent aſſemblez à Nicée, lui ordonnant d'en chaſſer tous les clercs, les moines & les laïques, qui y étoient venus pour exciter du tumulte, & ſans y avoir été appellez, ni avoir la permiſſion de leurs évêques.

LIVRE

LIVRE VINGT-HUITIÉME.

AN. 451.
I.
Ouverture du concile de Calcedoine.
Evagr. II. c. 3.

LEs évêques ayant passé de Nicée à Calcedoine, & les grands officiers de l'empereur s'y étant aussi rendus de Constantinople, le concile s'assembla dans l'église de sainte Euphemie martyre, située hors de la ville au bord de la mer, à deux stades seulement du Bosphore, c'est-à-dire à deux cens cinquante pas. Le terrain étoit en pente douce: on y montoit insensiblement, & la vûe en étoit délicieuse. Au-dessous de belles prairies, de belles moissons, des arbres de toutes sortes: au-dessus des montagnes revêtues de bois: la mer calme en quelques endroits, en d'autres agitée: en face, la ville de Constantinople, qui seule étoit un spectacle magnifique.

D'abord on entroit dans une grande cour, ornée de colomnes de tous côtez, c'est-à-dire, un peristyle: ensuite dans la basilique, presque aussi grande, & de même ornée de colomnes. De-là on entroit dans un dôme soûtenu de colomnes, avec une tribune, qui regnoit tout autour, & d'où l'on pouvoit prier & entendre l'office: sous ce dôme à l'Orient étoit le tombeau de la sainte, dont les reliques étoient dans une châsse d'argent. On y sentoit continuellement une odeur excellente: on tenoit qu'il s'y faisoit beaucoup de miracles, & quelquefois l'évêque de Constantinople y venoit avec l'empereur, les magistrats & tout

AN. 451. le peuple. Alors l'évêque entroit dans le ſanctuaire, & par une petite ouverture, qui étoit au côté gauche du ſépulcre, il y faiſoit entrer une verge de fer avec une éponge, qu'il retiroit pleine de ſang, & le diſtribuoit à tout le peuple ; en ſorte que l'on en portoit des gouttes par tout le monde. Près le tombeau de la ſainte, étoit une peinture ſur une toile, où toutes les circonſtances de ſon martyre étoient repréſentées par un excellent peintre, & dont S. Aſtere d'Amaſée nous a conſervé la deſcription. Telle étoit l'égliſe de ſainte Euphemie près de Calcedoine.

Le concile s'y aſſembla pour la premiere fois le huitiéme des ides d'Octobre ſous le conſulat de Marcien, indiction quatriéme, c'eſt-à-dire le huitiéme jour d'Octobre 451. Il y avoit dix-neuf des premiers officiers de l'empire, ſçavoir Anatolius maître de la milice, qui avoit été conſul en 440. Pallade préfet du prétoire, Tatien préfet de Conſtantinople, Vincomale maître des offices, Sporatius comte des domeſtiques, ou capitaine des gardes, qui fut conſul l'année 452. & pluſieurs autres, qui avoient exercé les plus grandes charges, & n'étoient plus que ſénateurs. Les évêques nommez dans les actes, ſont au nombre de trois cens ſoixante ; dont les premiers ſont les légats du pape Paſcaſin & Lucentius, avec le prêtre Boniface : enſuite Anatolius évêque de Conſtantinople, Dioſcore d'Alexandrie, Maxime d'Antioche, & Juvenal de Jeruſalem. L'ordre de la ſéance étoit tel. Les magiſtrats & les ſénateurs étoient au milieu devant la baluſtrade de l'autel : à leur gauche les légats du pape, puis Anatolius de Conſtantinople, Maxime d'Antioche, Thalaſſius de Ceſarée, Etienne d'Epheſe, & les autres évêques des diocèſes d'Orient, de Pont, d'Aſie & de

Act. t. p. 94.

Thrace. A la droite étoient assis Dioscore d'Alexandrie, Juvenal de Jerusalem, Quintillus d'Heraclée en Macedoine, tenant la place d'Anastase de Thessalonique, Pierre de Corinthe, & les autres évêques des diocèses d'Egypte & d'Illyrie, avec ceux de Palestine: ainsi tout le parti de Dioscore étoit de ce côté, qui étoit le moins honorable: l'évangile étoit au milieu. AN. 451.

II. Dioscore accusé.

L'évêque Pascasin légat du pape parla le premier, & s'adressant aux magistrats, il dit: Nous avons des ordres du bienheureux évêque de Rome, chef de toutes les églises, portant que Dioscore ne doit point s'asseoir dans le concile: donc, s'il plaît à votre grandeur, qu'il sorte, ou nous sortons. Pascasin parla ainsi en latin, & son discours fut expliqué en grec, par Beronicien secretaire du consistoire de l'empereur. Les magistrats & les sénateurs dirent: Quelle plainte particuliere y a-t-il contre le révérendissime évêque Dioscore? Lucentius l'autre évêque légat dit: Il doit rendre raison de son jugement: car il a usurpé l'autorité de juge, & osé tenir un concile, sans l'autorité du saint siége; ce qui ne s'est jamais fait, & n'est pas permis. Pascasin ajoûta: Nous ne pouvons contrevenir aux ordres du pape, ni aux canons de l'église. Dioscore quitta donc sa place par ordre des magistrats, & s'assit au milieu de l'assemblée.

Alors Eusebe évêque de Dorylée s'avança au milieu, & dit: Je vous conjure par la vie des maîtres du monde, faites lire ma requête. J'ai été maltraité par Dioscore, la foi a été blessée, l'évêque Flavien a été tué: il nous a dépossez ensemble injustement: faites lire ma requête. Les magistrats l'ordonnerent, & firent asseoir Eusebe au milieu avec Dioscore. Le se-

AN. 451. cretaire Beronicien lut la requête adreſſée à l'empereur Marcien par Euſebe, tant pour lui, que pour la foi catholique, & pour la mémoire de Flavien. Elle chargeoit Dioſcore d'avoir violé la foi, pour établir l'héréſie d'Eutychés, & d'avoir condamné Euſebe injuſtement; & pour le faire voir, il demandoit la
pag. 98. D. lecture des actes du faux concile d'Epheſe. Les magiſtrats ayant ordonné à Dioſcore de ſe défendre, il demanda auſſi la lecture des actes; mais quand les magiſtrats l'eurent ordonné, il changea d'avis, & demanda que l'on traitât premierement la queſtion de la foi. Les magiſtrats dirent: Il faut auparavant que vous répondiez à l'accuſation. Souffrez donc que l'on faſſe la lecture des actes, que vous avez demandée
pag. 99. vous-même. Conſtantin ſecrétaire du conſiſtoire,
Sup. liv. XXVII. n. 34. commença la lecture par la lettre de Theodoſe le jeune à Dioſcore, pour la convocation du concile d'Epheſe. Comme elle portoit nommément défenſe
pag. 101. B. à Theodoret d'y aſſiſter, les magiſtrats dirent: Que le révérendiſſime évêque Theodoret entre auſſi, pour avoir part au concile, puiſque le très-ſaint archevêque Leon l'a rétabli dans l'épiſcopat, & que le très-pieux empereur a ordonné, qu'il aſſiſteroit au ſaint concile.

III. Theodoret admis au concile. Theodoret entra donc: mais ſi-tôt qu'il parut, les évêques d'Egypte, d'Illyrie & de Paleſtine, s'écrierent: Miſéricorde: la foi eſt perdue; les canons le chaſſent: mettez-le dehors. Les évêques d'Orient, de Pont, d'Aſie & de Thrace s'écrierent au contraire: Nous avons ſouſcrit en blanc; on nous a fait ſouſcrire à coups de bâtons: chaſſez les Manichéens: chaſſez les ennemis de Flavien: chaſſez les ennemis de la foi.

Dioſcore dit : Pourquoi chaſſe-t-on Cyrille, que celui-ci a anathématiſé ? Il vouloit dire, qu'en recevant Theodoret, on condamnoit la mémoire de S. Cyrille. Les Orientaux & ceux de leur côté s'écrierent : Chaſſez le meurtrier Dioſcore : qui ne ſçait les actions de Dioſcore ? Les Egyptiens s'écrierent : L'imperatrice a chaſſé Neſtorius : longues années à la princeſſe orthodoxe : le concile ne reçoit point Theodoret : voulant dire, qu'il étoit Neſtorien. AN. 451.

Theodoret s'avança au milieu, & dit : J'ai préſenté requête à l'empereur : j'ai expoſé les cruautez que j'ai ſouffertes : je demande qu'on l'examine. Les magiſtrats dirent : L'évêque Theodoret ayant reçû ſon rang de l'archevêque de Rome, eſt entré maintenant en qualité d'accuſateur : ſouffrez donc, pour ne pas faire de confuſion, que l'on acheve ce qui a été commencé. La préſence de Theodoret ne portera préjudice à perſonne : tous les droits que vous pourriez avoir contre lui, & lui contre vous, ſeront conſervez ; vû principalement, que l'évêque d'Antioche rend témoignage, qu'il eſt orthodoxe. Ils firent donc aſſeoir Theodoret au milieu, comme Euſebe de Dorylée.

Alors les Orientaux s'écrierent : Il en eſt digne. *pag. 103.* Les Egyptiens crierent : Ne le nommez pas évêque : il n'eſt pas évêque : chaſſez l'ennemi de Dieu : chaſſez le Juif. Les Orientaux crierent : L'orthodoxe dans le concile : chaſſez les ſéditieux, chaſſez les meurtriers. Ils continuerent quelque tems à crier ainſi de part & d'autre : enfin les magiſtrats dirent : Ces cris populaires ne conviennent point à des évêques, & ne ſervent de rien aux parties : ſouffrez donc que l'on faſſe la lecture de tout. Les Egyptiens crierent : Chaſſez ce

AN. 451. seul homme, & nous écoutons tous : nous crions pour la foi catholique. Les magiſtrats dirent : Ecoutez plutôt, & permettez qu'on liſe tout par ordre.

IV. Plaintes contre Dioſcore. pag. 111.

Les ſecrétaires Conſtantin & Beronicien continuerent de lire les lettres, concernant la convocation du concile d'Epheſe ; & Beronicien ayant dit, que l'empereur Theodoſe avoit écrit à Juvenal de Jeruſalem, comme à Dioſcore d'Alexandrie : Dioſcore dit : Vous voyez, que ce n'eſt pas à moi ſeul, que l'empereur a commis ce jugement : il a donné auſſi à l'évêque Juvenal, & à l'évêque Thalaſſius l'autorité dans le concile. Nous avons jugé ce qui eſt jugé, & tout le concile l'a approuvé de vive voix & par écrit. On en a fait le rapport à l'empereur Theodoſe d'heureuſe mémoire, & il l'a confirmé par une loi générale.

Alors les Orientaux s'écrierent : Perſonne n'y a conſenti ; on nous a forcez : on nous a frappez. Nous avons ſouſcrit un papier blanc. On nous a menacez d'exil : des ſoldats nous ont preſſez avec des bâtons & des épées : Quel concile avec des épées & des bâtons ? Dioſcore avoit pris exprès des ſoldats. Chaſſez le meurtrier. Les ſoldats ont dépoſé Flavien. Les Egyptiens crierent : Ils ont ſouſcrit les premiers. Pourquoi laiſſe-t-on crier des clercs ? mettez dehors les gens inutiles : que ceux qui ont ſouſcrit s'avancent. Nous avons ſouſcrit après vous.

Etienne évêque d'Epheſe, dit : Quand j'eus reçû à ma communion l'évêque Euſebe, & quelques autres, comme Elpide, Euloge, les ſoldats & les moines d'Eutychés vinrent à l'évêché au nombre d'environ trois cens perſonnes, & me vouloient tuer, en diſant : Vous avez reçû les ennemis de l'empereur,

vous êtes ſon ennemi. Je leur dis : J'exerce l'hoſpitalité ; je ne prens point de part à l'affaire ; je n'ai pû refuſer la communion à ceux qui n'en ſont point exclus. Ainſi tout s'eſt paſſé par force & par violence. Les magiſtrats dirent : Dioſcore vous a-t-il fait violence ? Etienne évêque d'Epheſe répondit : On ne m'a pas laiſſé ſortir de l'égliſe, que je n'euſſe ſouſcrit à la ſentence de Dioſcore, de Juvenal, de Thalaſſius, & des autres évêques à qui les lettres de l'empereur étoient adreſſées. AN. 451. pag. 1141

Thalaſſius évêque de Ceſarée, dit: Il eſt vrai que j'ai été compris dans la lettre de l'empereur, je ne ſçais comment : toutefois quand on a fait quelque choſe, j'ai voulu l'empêcher & faire ſurſeoir : j'en ai des témoins. Theodore évêque de Claudiopolis en Iſaurie, dit: Dioſcore, Juvenal, & tous ceux qui ont ſouſcrit les premiers, qui avoient commiſſion de l'empereur, pour décider de la foi, après avoir malicieuſement concerté entre eux, nous ont engagez à juger, nous qui étions aſſis ſimplement, ſans connoiſſance de l'affaire. On liſoit les actes : on louoit Flavien d'heureuſe mémoire : nous ne diſions mot, trouvant que la choſe alloit bien. Après cela, pour nous épouvanter, ils s'écrierent: Coupez en deux ceux qui parlent de deux natures : diviſez ceux qui diviſent : ôtez, chaſſez, nous taxant de Neſtorianiſme. Chacun de nous craignit d'être chaſſé, comme hérétique, & de perdre ceux qu'il avoit baptiſez. Ne falloit-il pas nous taire ? Ils firent encore autre choſe. L'empereur avoit ordonné le concile, pour juger premierement l'affaire de Flavien. Ces gens-ci s'étant aſſemblez pluſieurs fois ſans rien ſouſcrire, ni écrire leurs réſo-

AN. 451. lutions, ni les avoir lûes à perſonne, ſans que perſonne en ſçût rien, nous préſenterent des papiers blancs : je dis, Dioſcore & Juvenal, accompagnez d'une foule de gens inconnus, qui troubloient le concile par leurs cris & leur tumulte. Nous étions en tout cent trente-cinq. Il y en eut quarante-deux que l'on fit taire : les autres étoient Dioſcore, Juvenal, & cette multitude. Nous étions quinze de reſte, que pouvions-nous faire ? Ils ſe ſont jouez de notre ſang, ces hérétiques. Ils crioient tous d'une voix ; ils nous épouvantoient, nous traitant d'hérétiques, & nous ont chaſſez comme tels.

Les Orientaux s'écrierent : Nous diſons tous la même choſe. Les Egyptiens s'écrierent : Un chrétien ne craint perſonne : qu'on apporte du feu, & nous le verrons. Il n'y auroit point eu de martyrs, s'ils avoient craint les hommes. Dioſcore dit : Puiſqu'ils ſoûtiennent qu'ils n'ont pas ſçû ce qui avoit été jugé, & qu'ils ont ſouſcrit à un papier blanc : premierement ils ne devoient pas ſouſcrire, ſans être bien informez de ce qu'avoit fait le concile, puiſqu'il s'agiſſoit de la foi : mais qui a dreſſé leurs déclarations ? ordonnez-leur, je vous prie de le dire. Les magiſtrats ayant ordonné de continuer la lecture des actes, le ſecrétaire Conſtantin commença de lire ceux du concile d'Epheſe, ſur l'exemplaire fourni par Aëtius archidiacre de Conſtantinople.

pag. 115.

Comme il nomma Jules légat du pape, les Orientaux s'écrierent : On l'a chaſſé : on n'a point reçû le nom de Leon. Enſuite ſur le nom de Flavien, ils s'écrierent : Flavien eſt entré, comme condamné. C'eſt une oppreſſion manifeſte. Pourquoi Flavien n'a-t-il pas

pas pris ſa place ? Pourquoi ont-ils mis l'évêque de Conſtantinople le cinquiéme ? Le légat Paſchaſin dit : Vous voyez, graces à Dieu, que nous mettons le ſeigneur Anatolius le premier, & ils ont mis au cinquiéme rang le bienheureux Flavien. Diogene évêque de Cyzique, dit : C'eſt que vous ſçavez les canons. Les Egyptiens s'écrierent : De grace, mettez dehors les gens inutiles : l'empereur a appellé les évêques ; les évêques ſont le concile : Pourquoi laiſſe-t-on crier des gens inutiles ? Theodore de Claudiopolis dit : Les notaires de Dioſcore crient. Dioſcore dit : Je n'ai que deux notaires ; deux hommes font-ils du tumulte ? AN. 451.

V. Autres plaintes.

On vint à l'endroit des actes, où il étoit dit, que les légats du pape S. Leon préſenterent ſa lettre au concile d'Epheſe, & que Dioſcore ordonna de la recevoir : mais qu'auſſi-tôt le prêtre Jean, promoteur du concile, propoſa de lire une lettre de l'empereur, & que Juvenal l'ordonna. Comme on liſoit cet endroit à Calcedoine, Aëtius archidiacre de Conſtantinople, dit : La lettre du très-ſaint archevêque Leon n'a été ni lûe, ni reçûe. Les Orientaux s'écrierent : On ne nous l'a point lûe, on l'eût inſerée aux actes. Euſebe de Dorylée dit, parlant de Dioſcore : Il a reconnu la lettre ſynodale, ſans la faire lire. L'archidiacre Aëtius ajoûta : Il a juré ſept fois devant tout le monde de la faire lire ; & il s'eſt parjuré. Theodore de Claudiopolis dit : Nous ſçavons tous qu'il a juré, & nous déclarons tous que la lettre n'a point été lûe. pag. 122. & ſup. liv. XXVII. n. 38. pag. 123.

Les magiſtrats dirent : Les évêques à qui l'empereur avoit donné autorité en cette affaire, doivent dire pourquoi la lettre du très-ſaint archevêque Leon

AN. 451. n'a point été lûe, vû principalement qu'il avoit été ainſi ordonné. Dioſcore dit : Les actes ſont voir, que j'ai ordonné deux fois d'en faire la lecture. Les magiſtrats dirent : Pourquoi donc ne l'a-t-on pas fait ? Dioſcore dit : Qu'on le demande aux autres commiſſaires. Les magiſtrats dirent : Dites clairement, qui vous voulez qu'on interroge ? Juvenal & Thalaſſius, dit Dioſcore. Répondez le premier, dirent les magiſtrats : on les interrogera enſuite. Dioſcore répondit : Je l'ai déja dit : j'ai ordonné deux fois cette lecture. Euſebe de Dorylée dit : Il ment. Les magiſtrats interrogerent Juvenal, qui répondit : Jean prêtre & primicier des notaires dit auſſi-tôt, qu'il avoit entre les mains une lettre de l'empereur, & je répondis qu'on la lût. Les magiſtrats dirent : Après donc la lettre de l'empereur, a-t-on auſſi lû celle de l'archevêque Leon ? Juvenal dit : Ni le primicier des notaires, ni perſonne n'a plus dit, qu'il eût en main la lettre de l'archevêque de Rome. Les magiſtrats interrogerent auſſi Thalaſſius, qui dit : Je ne ſçais qu'une choſe, c'eſt que je ne l'ai pas empêché, & que je n'avois pas aſſez d'autorité, pour ordonner ſeul cette lecture.

Sur un autre endroit des actes, les Orientaux s'écrierent : Nous n'avons point dit cela. Theodore de
pag. 117. E. Claudiopolis dit, parlant de Dioſcore : Qu'il faſſe venir ſes notaires ; car il a chaſſé tous les autres, & a fait écrire par les ſiens. Les magiſtrats dirent : De quelle
pag. 130. main ſont écrits les actes ? Dioſcore dit : Chacun a fait écrire par ſes notaires, les miens pour moi, ceux de Juvenal pour lui, ceux de Thalaſſius pour lui : il y avoit des notaires de pluſieurs autres évêques, qui écrivoient. Juvenal dit : J'avois un notaire, qui écri-

voit avec les autres. Thalaſſius dit : J'en avois auſſi un. Dioſcore dit : Vous voyez que les miens n'étoient pas ſeuls. Euſebe de Dorylée dit : Je demande qu'Etienne évêque d'Epheſe ſoit interrogé, comment ſes notaires ont été traitez par ceux de Dioſcore. Etienne interrogé par les magiſtrats, dit : Mes notaires écrivoient : ſçavoir, Julien, maintenant évêque de Lebede, & Criſpin diacre. Les notaires de Dioſcore vinrent, effacerent leurs tables, & penſerent leur rompre les doigts, en leur voulant arracher leurs écritoires. Je n'ai point eu de copie des actes, & je ne ſçais ce qu'ils ſont devenus. De plus, le même jour que l'on fit l'examen, nous ſouſcrivîmes un papier, & les évêques qui n'avoient pas ſouſcrit, ſouſcrivirent le lendemain ſur ma parole. Euſebe demanda qu'Etienne déclarât ſur quel papier ils avoient ſouſcrit. Etienne dit : Sur un papier blanc : car à la même heure que la condamnation fut faite, on fit auſſi la ſouſcription. Acace évêque d'Ariarathie ajoûta : Nous avons ſouſcrit un papier blanc, forcez & violentez, & après avoir ſouffert mille maux. On nous retint juſques au ſoir enfermez dans l'égliſe. Malades que nous étions, on ne nous laiſſoit pas reſpirer : on fit venir des moines & des ſoldats avec des bâtons & des épées. AN. 451.

VI. Erreur d'Eutychés.

Sur la confeſſion de foi d'Eutychés, inſérée dans le concile d'Epheſe, il y eut pluſieurs interruptions, entre autres celle-ci. Eutychés anathématiſoit tous les hérétiques, qui diſoient que la chair de Jeſus-Chriſt étoit deſcendue du ciel. Sur quoi Euſebe de Dorylée dit : Il a bien évité de dire, qu'elle eſt venue du ciel, mais il n'a pas ajoûté d'où elle eſt venue. Diogene de Cyzique dit : Par votre grandeur, nous l'avons in- *pag.* 138.

AN. 451. terpellé, en disant : Seigneur Eutychés, d'où vient-elle donc ? dites ; & il n'a pas voulu répondre. Basile de Seleucie dit : Nous l'avons interpellé de dire la maniere de l'incarnation : si le Verbe est devenu homme par une chair qu'il ait prise ; & ils nous dirent de ne pas rechercher cela, & ne reçurent point notre formation. Dioscore dit : Si Eutychés a d'autres sentimens que ceux de l'église, il est digne du feu. Je ne me soucie que de la foi catholique, & non d'aucun homme : Je ne regarde que Dieu & mon ame.

pag. 139. E. Basile de Seleucie ajoûta ensuite : Eutychés interrogé par l'évêque Eusebe, s'il reconnoissoit deux natures en Jesus-Christ, dit : qu'il reconnoissoit deux natures avant l'union, mais une seule après l'union. Alors je lui dis : Si vous n'admettez après l'union deux natures, ni séparées ni confuses, vous admettez confusion & mélange. Mais si au lieu de dire simplement une nature, vous ajoûtez incarnée & humanisée, vous pensez comme S. Cyrille, & vous dites la même chose que nous : car il est clair que sa divinité, qu'il tient de son Pere, est autre chose que son humanité, qu'il tient de sa mere.

Les magistrats dirent : Après avoir soûtenu une doctrine si orthodoxe, pourquoi avez-vous souscrit à la déposition de Flavien ? Basile de Seleucie répondit : J'étois livré au jugement de cent vingt ou trente évêques ; il a bien fallu suivre leur décision. Et comme Dioscore lui faisoit des reproches, il ajoûta : Si c'eût été devant des magistrats, j'aurois souffert le martyre : mais un fils jugé par son pere, n'a point de défense. Les Orientaux & les évêques de leur côté s'écrierent : Nous avons tous failli, nous demandons tous pardon ;

pag. 142. ce qu'ils repeterent trois fois.

Euſebe de Dorylée ſe plaignit enſuite, qu'on ne l'avoit point fait entrer au concile d'Epheſe, quoique Flavien l'eût demandé. Les magiſtrats en demanderent la raiſon. Dioſcore & Juvenal s'excuſerent ſur le comte Elpide, qui l'avoit empêché par ordre de l'empereur. Les magiſtrats dirent : Ce n'eſt pas-là une excuſe, quand il s'agit de la foi. Dioſcore dit : Puiſque vous m'accuſez d'avoir violé les canons; comment les a-t-on obſervez maintenant en faiſant entrer Theodoret ? Les magiſtrats dirent : L'évêque Theodoret eſt entré comme accuſateur ; vous l'avez oüi de ſa bouche. Pourquoi donc, dit Dioſcore, eſt-il aſſis au rang d'évêque ? Les magiſtrats dirent : L'évêque Euſebe & l'évêque Theodoret ſont aſſis au rang d'accuſateurs, comme vous êtes aſſis au rang d'accuſé. Qu'on liſe le reſte. On lut les actes du concile de Conſtantinople ſous Flavien, inſerez en celui d'Epheſe. AN. 451. pag. 146. pag. 150. E.

VII. Doctrine de S. Cyrille.

Quand on vint à la lecture de la lettre de S. Cyrille à Jean d'Antioche, les évêques d'Illyrie s'écrierent : Nous croyons comme Cyrille. La mémoire de Cyrille eſt éternelle. Theodoret dit : Anathême à qui reconnoît deux fils. Nous n'en adorons qu'un, N. S. Jeſus-Chriſt le Fils unique. Tous les évêques s'écrierent : Nous croyons comme Cyrille ; anathême à qui ne croit pas ainſi. Les Orientaux s'écrierent : Flavien croyoit ainſi ; c'eſt ce qu'il a défendu ; c'eſt pour cela qu'il a été dépoſé. Euſebe a dépoſé Neſtorius ; Dioſcore a bleſſé la foi. Ils vouloient dire qu'Euſebe avoit été le premier accuſateur de Neſtorius. Les Egyptiens crierent : Dieu a dépoſé Neſtorius. Les Orientaux crierent : Leon croit ainſi, Anatolius croit ainſi. pag. 171. D.

AN. 451. Les Egyptiens crierent : Nous croyons tous ainſi. Et après pluſieurs acclamations ſemblables de part & pag. 174. d'autre, les magiſtrats dirent : Et comment donc avez-vous reçû Eutychés qui diſoit le contraire, & dépoſé Flavien & Euſebe, qui ſoûtenoient cette vérité ? Dioſcore dit : Les actes le feront voir.

On lut la remontrance d'Euſtathe évêque de Beryte, qui pour montrer que S. Cyrille s'étoit expliqué lui-même dans d'autres écrits, cita les lettres à Acace de Melitine, à Valerien d'Icone, & à Succeſſus de Diocefarée en Iſaurie, où il dit qu'en Jeſus-Chriſt il n'y a qu'une nature du Verbe incarné. A cette lecture, les évêques Orientaux s'écrierent : C'eſt ce que dit Eutychés, c'eſt ce que dit Dioſcore ; voulant dire qu'Eutychés & Dioſcore attribuoient leurs erreurs à S. Cyrille. Dioſcore dit : Nous ne diſons ni confuſion, ni diviſion, ni changement ; anathême à qui dit confuſion, ou changement, ou mélange. Les magiſtrats dirent : Que le ſaint concile diſe, ſi la remontrance d'Euſtathe s'accorde aux lettres canoniques de Cyrille.

Mais avant que le concile répondît, Euſtathe s'avança dans le milieu ; & jettant un livre, dit : Si j'ai mal dit, voilà le livre de Cyrille ; qu'on l'anathématiſe & moi auſſi. Les Egyptiens s'écrièrent : Euſtathe a bien dit, il eſt orthodoxe. Euſtathe récita par cœur ce paſſage de S. Cyrille : Il ne faut donc pas entendre deux natures ; mais une nature du Verbe incarné. pag. 175. Puis il ajoûta : Anathême à qui dit, une nature, pour nier que la chair de Jeſus-Chriſt nous ſoit conſubſtantielle ; & anathême à qui dit deux natures, pour diviſer le Fils de Dieu. Je veux auſſi parler pour le bien-

heureux Flavien. Il prit ces paroles toutes ſeules, & les préſenta à l'empereur. Faites lire l'écrit de ſa main, afin que tout le concile voie qu'on a eu raiſon de le recevoir. Les magiſtrats dirent : Pourquoi donc avez-vous dépoſé Flavien ? Euſtathe répondit : J'ai failli. AN. 451.

VIII. Flavien juſtifié.

On lut la déclaration que Flavien avoit faite dans le concile de Conſtantinople de ſa foi touchant l'incarnation. Sur quoi les magiſtrats dirent : Que diſent les évêques du préſent concile ? Flavien expoſant ainſi la foi, conſervoit-il la religion catholique, ou ſe trompoit-il ? Le légat Paſchaſin dit : Il a expoſé la foi purement & entierement, & cette expoſition s'accorde à la lettre de l'évêque de Rome. Anatolius de Conſtantinople en dit autant ; puis Lucentius, l'autre évêque légat ; puis Maxime d'Antioche, Thalaſſius de Ceſarée, Euſebe d'Ancyre, Euſtathe de Beryte : tous déclarerent la doctrine de Flavien orthodoxe & conforme à celle de S. Cyrille. Alors les Orientaux s'écrierent : Le martyr Flavien a bien expliqué la foi. Dioſcore dit : Qu'on liſe le reſte de ſes paroles, & alors je répondrai. On verra qu'il ſe contredit, & qu'il dit deux natures après l'union. Juvenal de Jeruſalem dit : Flavien a parlé conformément à Cyrille. Nous demandons qu'on liſe le reſte, pour voir plus clairement ſa penſée. Les évêques de Paleſtine dirent de même. Alors Juvenal ſe leva avec eux, & paſſa de l'autre côté, déclarant ainſi qu'il abandonnoit le parti de Dioſcore. Les Orientaux s'écrierent : Dieu vous a bien amené, évêque orthodoxe ; ſoyez le bien venu. pag. 178.

Pierre évêque de Corinthe dit : Je n'ai pas aſſiſté au concile d'Epheſe ; car je n'étois pas encore ordonné évêque ; mais par ce qu'on vient de lire, je trouve

AN. 451. la doctrine de Flavien conforme à celle de Cyrille. Enſuite il ſe leva, & paſſa du côté des Orientaux, qui s'écrierent : Pierre croit comme Pierre : vous êtes bien venu, évêque orthodoxe. Irenée évêque de Naupacte avec les évêques d'Hellade, Quintillus Sozon, & les autres évêques de Macedoine & de Crete, & pluſieurs autres évêques, entre leſquels il y avoit même des Egyptiens, ſe déclarerent pour la mémoire de Flavien, & paſſerent du côté des Orientaux. Dioſcore ſe voyant ainſi abandonné, dit : Il eſt clair que Flavien a été dépoſé, pour avoir ſoûtenu deux natures après l'union. J'ai des paſſages des peres, d'Athanaſe, de Gregoire, de Cyrille, qui diſent qu'il ne faut pas dire après l'union deux natures ; mais une nature incarnée du Verbe. On me chaſſe avec les peres.

pag. 179.

pag. 182.

IX. Violences de Dioſcore.

On continua de lire les actes du concile de Conſtantinople, & ceux de la réviſion faite à la pourſuite d'Eutychés : puis on continua les actes du faux concile d'Epheſe, où ceux de Conſtantinople étoient inſerez. On y lut la déclaration de Baſile de Seleucie, contre ceux qui après l'union admettent deux natures ; où il ſe rétractoit de ce qu'il les avoit admiſes au concile de Conſtantinople. Comme on liſoit ces paroles à Calcedoine, il dit : Je ne veux point d'autres témoins. J'ai prié l'évêque Jean de faire corriger ma déclaration, par la crainte que j'ai eue de vous, révérendiſſime Dioſcore ; car vous nous fîtes alors une grande violence. Des ſoldats entrerent en courant dans l'égliſe avec des armes, les moines avec Barſumas, les parabolans, & beaucoup d'autres. Qu'on prenne à ſerment tous les évêques ; qu'on interroge Auxone l'Egyptien ; qu'on interroge Athanaſe, s'ils ne

Sup. liv. XXVII. n. 33.
Conc. Calced. pag. 233.
pag. 249. E.
pag. 251.

ne vous disoient pas : Non, Seigneur, n'abolissez pas la créance de toute la terre. Dioscore dit : Moi, je vous ai forcé ? Basile répondit : Oui, vous nous avez forcez à cette abomination, par les menaces de cette grande multitude, après la déposition du bienheureux Flavien. Jugez de quelle violence il usoit alors, étant maître des affaires ; puisque maintenant il trouble tout le concile, quoiqu'il ne lui reste que six personnes. Je demande que tous les métropolitains de Lycaonie, de Phrygie, de Perge, & les autres déclarent sur les saints évangiles, s'il n'est pas vrai qu'après la déposition de Flavien, comme nous étions tous consternez, & n'osions ouvrir la bouche, que quelques-uns même s'enfuyoient, il se dressa sur ses pieds, & dit : Voyez vous, si quelqu'un ne veut pas souscrire, il a affaire à moi. Qu'on prenne à serment Eusebe, s'il n'a pas couru hasard d'être dépose, ayant un peu différé de parler. AN. 451.

Onesiphore évêque d'Icone dit : Après ce qui vient d'être lû, on lut un canon portant que personne ne fît plus aucune question touchant la foi, sous peine de déposition ou d'excommunication. Je dis aux évêques qui étoient assis auprès de moi : On ne lit ce canon, que pour déposer Flavien. Epiphane de Perge me dit : A Dieu ne plaise, s'il y a quelque chagrin, il tombera sur Eusebe. Après la lecture du canon, Dioscore dit aussi-tôt : Faites venir les notaires. On apporta la condamnation de Flavien, & on la lut. Je me levai, prenant avec moi d'autres évêques : & j'embrassai ses genoux, en disant : Non, je vous conjure : il n'a point mérité d'être déposé. Dioscore se leva de son siége ; & étant debout sur le marchepied, il dit : pag. 353.

AN. 451. Vous vous révoltez contre moi ? ça les comtes. Ainſi nous ſouſcrivîmes par force.

Dioſcore dit : Il ment ; j'en demande juſtice : donnez des témoins. Et comme Marien évêque de Synnade ſe leva, Dioſcore lui dit : Ai-je dit en menaçant : Faites venir les comtes ? Marien dit : Comme il alloit prononcer, je me levai avec Oneſiphore & Nunechius de Laodicée, & d'autres : nous lui tenions les pieds en diſant : Vous avez auſſi des prêtres, il ne faut pas dépoſer l'évêque pour un prêtre. Alors il dit : Quand on me couperoit la langue, je ne dirai pas autre choſe. La multitude ſurvint. Nous demeurions attachez à ſes genoux, le ſuppliant. Il lâcha cette parole : Où ſont les comtes ? les comtes entrerent, & amenerent le proconſul avec des chaînes & une grande multitude. Alors chacun de nous ſouſcrivit. Dioſcore dit : Il n'y avoit pas pour dix, vingt, trente ou cent perſonnes : je produirai des témoins pour montrer qu'il n'y a pas un mot de vrai en ce qu'il vient de dire ; mais votre grandeur eſt fatiguée ; faites remettre s'il vous plaît.

pag. 300. E. Les magiſtrats, ſans avoir égard à cette remontrance intereſſée de Dioſcore, firent continuer la lecture, pendant laquelle on fut obligé d'allumer des flambeaux ; ce qui montre qu'il étoit environ ſix heures du ſoir ; car à Calcedoine le huitiéme jour d'Octobre, le ſoleil ſe couche à cinq heures trente-huit minutes.

pag. 305. B. Quand on vint à la condamnation de Flavien, les Orientaux s'écrierent : Anathême à Dioſcore. Il l'a dépoſé alors, qu'il le ſoit maintenant lui-même. Seigneur, vengez-vous. Longues années à Leon, longues années au patriarche. Après la lecture de tous les

actes du concile d'Epheſe & des ſouſcriptions, les magiſtrats dirent : On examinera la foi plus amplement dans la prochaine aſſemblée. Mais puiſque par la lecture des actes & la confeſſion de quelques-uns des chefs du concile, il paroît que Flavien, de ſainte mémoire, & le très-pieux évêque Euſebe ont été injuſtement condamnez ; nous eſtimons juſte, ſous le bon plaiſir de Dieu & de l'empereur, que l'évêque d'Alexandrie, Juvenal de Jeruſalem, Thalaſſius de Céſarée, Euſebe d'Ancyre, Euſtathe de Berythe, & Baſile de Seleucie, qui préſidoient au concile, ſubiſſent la même peine, & ſoient privez par le ſaint concile de la dignité épiſcopale ſelon les canons. A la charge que tout ce qui s'eſt paſſé, ſera rapporté à l'empereur. Les Orientaux s'écrierent : Ce jugement eſt juſte. Les Illyriens dirent : Nous avons tous failli ; nous demandons tous pardon. Les magiſtrats avertirent tous les évêques de dreſſer leur confeſſion de foi par écrit en toute liberté. Ainſi finit la premiere action ou ſeſſion du concile de Calcedoine. AN. 451. pag. 321. E.

X. Seconde action. 10. Octobre. pag. 325. pag. 337.

La ſeconde fut tenue le ſixiéme des ides d'Octobre, c'eſt-à-dire le dixiéme du même mois. Les magiſtrats dirent : Dans la ſeſſion précédente on a examiné la dépoſition de Flavien & d'Euſebe, & on a montré, qu'ils avoient été cruellement & irregulierement dépoſez. Maintenant il faut établir la véritable foi, pour laquelle ce concile eſt principalement aſſemblé. Appliquez-vous donc à l'expoſer purement, ſans crainte & ſans complaiſance, comme devant rendre compte à Dieu de vos ames & des nôtres ; enſorte que ceux qui ſemblent avoir des ſentimens particuliers reviennent à l'unité. Car vous devez ſçavoir, que l'em-

AN. 451. pereur & nous, ſuivons la foi qui a été enſeignée par les trois cens dix-huit peres de Nicée, par les cent cinquante de Conſtantinople, & par tous les autres peres. Les évêques s'écrierent : Perſonne ne fait d'autre expoſition ; nous n'oſons expliquer la foi ; les peres nous l'ont enſeignée ; nous avons leurs expoſitions par écrit ; nous ne pouvons rien dire au-delà.

Cecropius évêque de Sebaſtopolis dit : L'affaire d'Eutychés eſt ſurvenue ; l'archevêque de Rome l'a décidée, nous le ſuivons, & nous avons tous ſouſcrit à ſa lettre. Les évêques s'écrierent : Nous en diſons tous autant ; ce qui eſt expoſé ſuffit, il ne faut point d'autre expoſition. Les magiſtrats dirent : Si vous le trouvez bon, chaque patriarche choiſira un ou deux évêques de ſa dépendance ; ils s'avanceront au milieu de l'aſſemblée, & après avoir conſulté ſur la foi, ils la déclareront à tout le monde. Si tous s'y accordent, comme nous l'eſperons, il n'y aura plus
pag. 140. de difficulté ; ſi quelques-uns ont d'autres ſentimens, on les verra clairement. Florentius de Sardes dit : Nous ne pouvons dicter ſur le champ une expoſition de foi ; c'eſt pourquoi nous vous ſupplions de nous donner un terme, pour le faire avec réflexion, quoique nous n'ayons pas beſoin d'être redreſſez : nous principalement qui avons ſouſcrit la lettre de Leon. Cecropius de Sebaſtopolis dit : La foi a été bien expliquée par les trois cens dix-huit peres, & par les ſaints peres Athanaſe, Cyrille, Celeſtin, Hilaire, Baſile & Gregoire, & maintenant par le très-ſaint Leon ; c'eſt pourquoi nous demandons qu'on liſe leurs écrits. Les magiſtrats l'ordonnerent.

Eunomius évêque de Nicomédie lut dans un livre

le ſymbole de Nicée avec cette date en tête : Sous le conſulat de Paulin & de Julien, l'an 636. d'Alexandre, le dix-neuviéme du mois Deſius, le treiziéme des calendes de Juillet, c'eſt-à-dire le dix-neuviéme de Juin 325. Enſuite Aëtius archidiacre de Conſtantinople lut dans un livre le ſymbole du concile de Conſtantinople ſecond écumenique. Puis il lut la lettre de S. Cyrille à Neſtorius, & celle de Jean d'Antioche. A chacune de ces lectures, les évêques déclarerent par leurs cris qu'ils croyoient ainſi. Enfin le ſecrétaire Beronicien lut dans un livre qu'Aëtius lui préſenta, la lettre de S. Leon à Flavien traduite en grec. AN. 451. pag. 341.

XI. Approbation de la lettre de S. Leon.

Pendant cette lecture, les évêques d'Illyrie & de Paleſtine firent quelques difficultez ſur trois endroits, où la diſtinction des deux natures eſt fortement exprimée : mais ſur les deux premiers, l'archidiacre Aëtius leur fit voir des paſſages tout ſemblables de S. Cyrille, & Theodoret en fit autant ſur le troiſiéme. Après la lecture achevée, les évêques s'écrierent ; C'eſt la foi des peres : c'eſt la foi des apôtres : nous croyons tous ainſi : les orthodoxes croient ainſi : anathême à qui ne le croit pas. Pierre a parlé ainſi par Leon : les apôtres ont ainſi enſeigné. La doctrine de Leon eſt ſainte & vraie. Cyrille a ainſi enſeigné : mémoire éternelle à Cyrille. Leon & Cyrille ont enſeigné de même. Pourquoi n'a-t-on pas lû cela à Epheſe ? Voilà ce que Dioſcore a caché. Après la lettre de S. Leon, on lut les paſſages des peres, qu'il avoit choiſis ; ſçavoir de S. Hilaire, de S. Gregoire de Nazianze, de S. Ambroiſe, de S. Jean Chryſoſtome, de S. Auguſtin & de S. Cyrille. pag. 368. C. p. 369. p. 368. E. pag. 357. C. pag. 361.

AN. 451. Les magiſtrats demanderent : Après cela quel-
t. 364. 365. 369. *B.* qu'un doute-t-il encore ? Les évêques s'écrierent : Perſonne ne doute. Atticus de Nicopolis demanda quelques jours pour examiner plus tranquillement les paſſages des peres ; particulierement la lettre de S. Cyrille, qui contient les douze anathêmes. Tous les évêques appuyerent cette demande. Les magiſtrats dirent : L'audience ſera differée juſques à cinq jours. Cependant vous vous aſſemblerez chez Anatolius, pour conſulter en commun ſur la foi, & inſtruire ceux qui doutent. Tous les évêques s'écrierent : Nous croyons ainſi : perſonne ne doute : nous avons déja ſouſcrit. Les magiſtrats dirent : Il n'eſt pas néceſſaire de vous aſſembler tous : mais parce qu'il faut éclaircir tous ceux qui doutent, l'archevêque Anatolius choiſira entre les évêques qui ont ſouſcrit, ceux qu'il croira propres à les inſtruire. Les évêques s'écrierent : Nous prions pour nos peres : rendez les peres au concile : portez nos prieres à l'empereur : nos prieres à l'imperatrice. Nous avons tous péché, qu'on pardonne à tous. C'étoit apparemment ceux du parti de Dioſcore, qui parloient ainſi, pour le faire rentrer au concile avec Juvenal & les autres préſidens du faux concile d'Epheſe. Les clercs de Conſtantinople s'écrierent : Ils ſont peu qui crient : Baniſſez l'Egyptien.
pag. 370. Les Illyriens crierent : Nous avons tous failli : qu'on pardonne à tous. Rendez Dioſcore au concile : rendez-le aux égliſes. Après quelques cris ſemblables les magiſtrats dirent : Ce qui a été prononcé ſera exécuté. Ainſi finit la ſeconde action.

XII. Troiſiéme action : Dioſcore cité. La troiſiéme fut tenue trois jours après, ſçavoir le troiſiéme des ides, c'eſt-à-dire le treiziéme jour d'O-

ctobre. Les magiſtrats n'y aſſiſterent point ; & on y jugea canoniquement Dioſcore. Aëtius archidiacre de Conſtantinople & primicier des notaires, y fit fonction de promoteur, & remontra qu'Euſebe de Dorylée avoit préſenté une requête au concile, outre celle qu'il avoit préſentée à l'empereur, lûe dans la premiere action. Paſchaſin évêque de Lilybée, préſident au concile à la place de S. Leon, en ordonna la lecture. Elle tendoit à ce que tout ce qui avoit été fait contre Euſebe & contre Flavien, fût caſſé, l'héréſie d'Eutychés anathématiſée ; & Dioſcore puni, enſorte qu'il ſervît d'exemple.

AN. 451. 13. Octobre.

pag. 371. *pag.* 377. E. *c.* 380.

pag. 381. C.

Enſuite Euſebe dit : Je demande que mon adverſaire ſoit appellé en ma préſence. Aëtius dit : Avant cette aſſemblée, les diacres Domnus & Cyriaque, ſuivant votre ordre, ont déja averti Dioſcore de s'y trouver comme les autres évêques ; & il a déclaré qu'il l'auroit bien voulu, mais que ſes gardes ne lui permettoient pas. Paſchaſin ordonna que l'on cherchât s'il n'étoit point à la porte du concile. Epiphane & Elpide prêtres en furent chargez ; & étant rentrez & interrogez par Anatolius, ils déclarerent qu'ils avoient fait le tour de l'égliſe, & ne l'avoient point trouvé. On députa trois évêques pour aller à ſon logis ; ſçavoir Conſtantin métropolitain de Boſtre en Arabie, Acace d'Ariarathie, & Atticus de Zele, avec Himerius lecteur & notaire.

pag. 384.

Quand ils furent arrivez, Conſtantin dit à Dioſcore : Le ſaint concile vous prie de le venir trouver en l'égliſe de ſainte Euphemie où il eſt aſſemblé. Dioſcore répondit : Je ſuis gardé : que les magiſtriens diſent s'il m'eſt permis d'aller. Acace évêque d'Aria-

AN. 451. rathie dit : Nous ne ſommes pas envoyez aux magiſtriens, mais à vous. Dioſcore perſiſta dans la même
pag. 385. défaite. Mais après que les députez s'en furent allez, il les fit rappeller, & leur dit : J'ai fait réflexion que dans l'aſſemblée précédente les magiſtrats ont prononcé quelque choſe, que le concile veut révoquer en m'appellant maintenant. Je demande donc que les magiſtrats & les ſénateurs aſſiſtent encore au concile. Acace d'Ariarathie lui déclara, que le concile n'avoit point intention de révoquer ce que les magiſtrats avoient ordonné. Mais Dioſcore répliqua : Vous m'avez dit qu'Euſebe a donné une requête contre moi : je demande qu'elle ſoit examinée devant les magiſtrats & le ſénat. Conſtantin lui dit : Vous nous avez dit d'abord que ſi vos gardes le permettoient, vous viendriez au concile : maintenant l'aide du maître des offices vous l'a permis. Répondez là-deſſus, s'il vous plaît. Dioſcore dit : Je viens d'apprendre que
pag. 386. les magiſtrats n'y ſont pas : c'eſt pourquoi je répons ainſi. Le lecteur Himerius dreſſa un acte de tout ce qui s'étoit paſſé à cette action ; & au retour des députez, il le lut dans le concile.

On députa pour la ſeconde fois trois autres évêques, Pergamius métropolitain d'Antioche de Piſidie, Cecropius de Sebaſtopolis, & Rufin de Samoſate, avec Hypatius lecteur & notaire, & on les chargea d'une
pag. 389. D. citation par écrit. Quand ils furent arrivez, & que Pergamius eut ſignifié la citation, Dioſcore dit : Je vous ai déja déclaré que je ſuis retenu par maladie, & je demande que les magiſtrats aſſiſtent à cette audience ; & comme ma maladie eſt augmentée, c'eſt ce qui m'a fait differer. Cecropius lui dit : Un peu auparavant

ravant vous ne parliez point de maladie, vous demandiez seulement la présence des magistrats: agissez comme il est digne de vous, & obéissez au concile. Dioscore étant encore pressé par Rufin, demanda si Juvenal, Thalassius, Eusebe, Basile & Eustathe étoient au concile. C'étoit ceux que l'on avoit exclus avec lui. Pergamius lui répondit: Le concile ne nous a point chargez de répondre sur cette question. Dioscore dit: J'ai prié l'empereur, que les magistrats, qui ont déja assisté au concile, fussent présens à l'examen de ma cause, & les évêques avec lesquels elle m'est commune. Cecropius dit: Eusebe n'accuse que vous seul: & quand on examine une affaire selon les canons, on n'a besoin de la présence ni des magistrats, ni d'aucun autre laïque. Mais Dioscore ne voulut jamais répondre autre chose. Le lecteur Hypatius dressa le procès verbal de cette seconde citation; & après qu'il eut été lû dans le concile, Eusebe déclara qu'il n'accusoit que Dioscore seul, & demanda qu'il fût cité pour la troisiéme fois. AN. 451. pag. 393.

XIII. Requêtes contre Dioscore.

Cependant l'archidiacre Aëtius dit, qu'il y avoit à la porte du concile des clercs & des laïques venus d'Alexandrie, qui avoient donné des requêtes contre Dioscore, & demandoient à entrer. Le concile ordonna qu'ils entrassent. C'étoit Athanase prêtre, Ischyrion & Theodore diacres, & un laïque nommé Sophronius. Le légat Lucentius ordonna à Aëtius de lire leurs requêtes, qui étoient toutes adressées à saint Leon & au concile de Calcedoine: on commença par celle de Theodore, qui disoit en substance: J'ai servi près de vingt-deux ans dans la compagnie des magistriens: j'ai été député près de S. Cyrille d'heu- pag. 396.

AN. 451. reuſe mémoire, principalement dans le tems du concile d'Epheſe. Content de mes ſervices, il m'a mis dans le clergé d'Alexandrie, où j'ai demeuré quinze ans, préferant le ſervice de l'égliſe aux avantages que j'avois lieu d'eſperer de ma charge. Mais Dioſcore lui ayant ſuccedé, m'a auſſi-tôt chaſſé du clergé, ſans qu'il y eût contre moi ni accuſation, ni plainte: ſeulement à cauſe que j'avois eu l'affection de Cyrille. Car il a pris à tâche de chaſſer de la ville, & même de faire périr, non-ſeulement ſes parens, mais ſes amis, comme étant ennemis de ſa doctrine: car il eſt hérétique Origeniſte, & parle mal de la ſainte
pag. 397. Trinité. Il a commis des homicides, coupé des arbres, brûlé & abattu des maiſons. Il a toujours mené une vie infâme: ce que je ſuis prêt de prouver. Enfin étant à Nicée, il a oſé prononcer une excommunication contre le ſaint ſiége de Rome, avec les évêques qui l'avoient ſuivi d'Egypte au nombre de dix qu'il a forcé d'y ſouſcrire. Theodore dans ſa requête nomme cinq témoins, & demande qu'ils ſoient mis en ſureté.

pag. 400. La requête d'Iſchyrion contenoit les mêmes accuſations générales; & venant au particulier, il diſoit: Les empereurs fourniſſent du bled aux égliſes de la Libye, où il n'en croît point: premierement pour le ſacrifice non ſanglant, puis pour les étrangers & pour les pauvres du pays. Dioſcore n'a pas permis aux évêques de le recevoir: il l'a acheté, pour le revendre bien cher en tems de diſette. En ſorte que depuis ce tems, on n'a point célebré le terrible ſacrifice, ni
pag. 401. ſoulagé les pauvres du pays, ou les étrangers. Periſterie d'illuſtre mémoire avoit laiſſé par ſon teſtament

une grande quantité d'or, pour être distribué aux monasteres, aux hôpitaux & aux autres pauvres d'Egypte. Dioscore se l'est fait donner, & l'a distribué à des danseuses, & à d'autres gens de theâtre. Son incontinence n'est ignorée de personne dans le pays. On voit les femmes deshonnêtes fréquenter continuellement dans l'évêché & dans son bain, principalement la fameuse Pansophie, surnommée la montagnarde; & le peuple d'Alexandrie a souvent parlé d'elle, & de son amant. Il est même arrivé des meurtres à cause de lui. AN. 451.

Quant à moi, j'ai été honoré de la clericature, pour avoir long-tems servi l'église d'Alexandrie, & j'ai été employé par S. Cyrille à plusieurs voyages, particulierement à Constantinople; mais aussi-tôt après sa mort, en haine de la bienveillance qu'il avoit pour moi, celui-ci m'a empêché de servir aux saints mysteres. Il a envoyé des moines & d'autres personnes dans mes petits héritages, d'où je tirois ma subsistance; il a fait brûler les bâtimens, couper tous les arbres fruitiers, & tenir la terre inutile, me réduisant à la mendicité. Non content de cela, il a envoyé contre moi une bande d'ecclésiastiques, ou plutôt de voleurs, avec Pierre diacre, Harpocration & Menas prêtres, pour me tuer, & lui apporter mon corps mort; & comme je m'étois sauvé à Alexandrie, il m'a fait prendre par Harpocration, & enfermer dans un hôpital d'estropiez; il y a envoyé pour me tuer, comme tous ceux de l'hôpital sçavent, m'en ayant délivré eux-mêmes; & il ne m'a tiré de cette injuste prison, qu'après que j'ai promis de sortir d'Alexandrie, tout infirme que je suis. Ischyrion nomme six pag. 404.

AN. 451. témoins, même des domeſtiques de Dioſcore.

pag. 405. Le prêtre Athanaſe diſoit dans ſa requête : Mon frere Paul & moi, nous étions neveux de S. Cyrille, fils de ſa ſœur Iſidora. Par ſon teſtament il laiſſa à ſon ſucceſſeur, quel qu'il fût, pluſieurs legs conſiderables, le conjurant par les ſaints myſteres, de proteger ſa famille, & ne lui faire aucune peine. Toutefois Dioſcore dès le commencement de ſon épiſcopat, nous menaça de mort mon frere & moi, & nous fit quitter Alexandrie pour venir à Conſtantinople, où nous eſperions trouver de la protection : mais il écrivit à Chryſaphius & à Nomus, qui gouvernoient tout alors, de nous faire périr. Nous fûmes mis en priſon, & maltraitez en diverſes manieres, juſques à ce que nous euſſions donné tout ce que nous avions en meubles; & nous fûmes même obligez d'emprunter pluſieurs ſommes à groſſes uſures. Mon frere eſt mort de ces mauvais traitemens; je ſuis demeuré avec ſa femme, ſes enfans & nos tantes, chargez de ſes dettes, n'oſant nous montrer. Cependant afin qu'il ne nous reſtât pas de retraite, Dioſcore a fait convertir nos maiſons en égliſes : il y a même enfermé la mienne, qui eſt à quatre ſtades, & dont la ſituation ne convient point.

pag. 408.

Non content de cela, il m'a dépoſé de la prêtriſe, ſans aucun ſujet; & depuis ſept ans nous ſommes errans, pourſuivis, tant par nos créanciers, que par Dioſcore; n'ayant pas même la liberté de demeurer dans des égliſes ou des monaſteres. Je m'étois refugié dans celui de la Metanée à Canope, qui a de tout tems été un azile; mais il a défendu que je puſſe uſer du bain public, ni acheter du pain ou aucune autre

Sup. liv. XIX. *n.* 31. *Conc. Calced. p.* 409.

nourriture, me voulant faire périr ; en ſorte que je ſuis réduit à mendier avec deux ou trois eſclaves qui me reſtent. Les ſommes qui ont été exigées de nous, tant de notre bien que des emprunts que nous avons faits, montent environ à quatorze cens livres d'or. Ces ſommes ont été données à Nomus & à Chryſaphius, qui n'a pas laiſſé de ſe mettre en poſſeſſion de mon bien, & d'exiger de nos tantes, ſœurs de ſaint Cyrille, quatre-vingt-cinq livres d'or, & quarante livres de la veuve de mon frere & de ſes enfans orphelins. AN. 451.

La derniere requête étoit celle de Sophronius laïque, où il diſoit: J'avois obtenu des ordres de la cour contre un officier d'Alexandrie nommé Macaire, qui m'avoit enlevé ma femme. Dioſcore en a empêché l'exécution : diſant, qu'il étoit plus maître du pays que les empereurs; & a envoyé un diacre nommé Iſidore, avec une troupe de payſans, qui m'ont ôté tout ce que j'avois en habits & en autres choſes, pour vivre avec mes enfans: enſorte que j'ai été obligé de m'enfuir. Je ſoûtiens de plus, que Dioſcore a ſouvent dit des blaſphêmes contre la ſainte Trinité : qu'il a commis des adulteres, & des entrepriſes contre le ſervice de l'empereur, prétendant être maître de l'Egypte, comme prouvent les actes faits devant pluſieurs magiſtrats. Pluſieurs autres perſonnes ont éprouvé ſa fureur : mais la pauvreté, ou la crainte les ont empêchez de porter leurs plaintes devant vous. Je demande qu'Agoraſte ſon ſyncelle, qui eſt ici, ſoit repréſenté. Ces quatre requêtes ayant été lûes, & avouées par les parties préſentes, furent inſerées dans les actes. pag. 412. D. pag. 413. C. pag. 416.

AN. 451. XIV. Condamnation de Dioſcore.

Enſuite le concile ordonna que Dioſcore ſeroit cité, pour la troiſiéme fois ; & députa pour cet effet Francion évêque de Philippopolis, Lucien de Byzie, & Jean de Germanicie, avec Pallade diacre & notaire. Ils portoient une citation par écrit, où le concile déclaroit à Dioſcore, qu'il ne recevoit point ſes excuſes ; & qu'il eût à venir ſe défendre, ſous peine d'être jugé par contumace. Dioſcore répondit, qu'il n'avoit rien à ajoûter à ce qu'il avoit déja dit ; & quoi qu'on lui pût repréſenter, il perſiſta dans cette réponſe, qu'il répeta juſques à ſept fois. Après que le rapport en eut été fait au concile, Paſchaſin demanda pluſieurs fois ce qu'il y avoit à faire, & ſi le concile trouvoit à propos de le juger, ſuivant la rigueur des canons. Tout le concile déclara qu'il y conſentoit. Alors les trois légats, Paſchaſin, Lucentius & Boniface prononcerent la ſentence en ces termes : Les excès commis contre les canons, par Dioſcore ci-devant évêque d'Alexandrie, ſont manifeſtes, tant par la ſéance précédente, que par celle-ci. Il a reçû à ſa communion Eutychés condamné par ſon évêque. Il perſiſte à ſoûtenir ce qu'il a fait à Epheſe, dont il devroit demander pardon, comme les autres. Il n'a pas permis de lire la lettre du pape Leon à Flavien. Il a même excommunié le pape. On a préſenté contre lui pluſieurs plaintes au concile. Il a été cité juſques à trois fois, & n'a pas voulu obéir. C'eſt pourquoi le très-ſaint archevêque de Rome, Leon, par nous, & par le préſent concile, avec l'apôtre S. Pierre, qui eſt la pierre & la baſe de l'égliſe catholique & de la foi orthodoxe, l'a dépouillé de la dignité épiſcopale, & de tout miniſtere ſacerdotal. Que le concile ordonne

pag. 416. D. pag. 417. pag. 420. C. pag. 421.

pag. 424. D.

pag. 425.

donc de lui ſuivant les canons. Anatolius de Conſtantinople, Maxime d'Antioche, Etienne d'Epheſe, & tous les autres évêques opinerent l'un après l'autre : déclarant en paroles differentes la même choſe, c'eſt-à-dire leur conſentement & leur jugement, pour confirmer la ſentence des légats, & la dépoſition de Dioſcore : & il y en a cent quatre-vingt-onze, dont les avis ſont rapportez. Puis ils ſouſcrivirent tous dans le même ordre, les trois légats les premiers, même le prêtre Boniface avant Anatolius. Il y eut un évêque qui ſouſcrivit en Perſien. AN. 451. pag. 448. &c. pag. 459. C.

Le concile ſignifia à Dioſcore ſa ſentence, lui déclarant par écrit, qu'il avoit été dépoſé pour ſa contumace, le treiziéme du mois d'Octobre. Il la ſignifia auſſi à Charmoſyne prêtre & œconome, à Euthalius archidiacre & aux autres clercs d'Alexandrie qui ſe trouvoient à Calcedoine ; les avertiſſant de conſerver les biens de l'égliſe, pour le futur ſucceſſeur. Le concile publia ſon jugement par une affiche adreſſée à tout le peuple de Conſtantinople & de Calcedoine ; déclarant qu'il ne devoit reſter à Dioſcore aucune eſperance d'être rétabli, comme il le diſoit fauſſement. Le concile en écrivit aux empereurs Valentinien & Marcien, & à l'imperatrice Pulcherie. Et telle fut la troiſiéme action. 13. Octobre. pag. 462.

XV. Quatriéme action. La lettre de S. Leon encore approuvée.

La quatriéme fut tenue quatre jours après, ſçavoir le ſeiziéme des calendes de Novembre, qui eſt le dix-ſeptiéme d'Octobre ; & les magiſtrats y aſſiſterent. Ils firent relire ce qu'ils avoient prononcé à la fin de la premiere action, & au commencement de la ſeconde, pour differer de cinq jours l'examen de la queſtion de foi. Enſuite ils prierent les légats de 17. Octobre. pag. 467. E. pag. 470. D. pag. 471.

AN. 451. déclarer ce que le concile avoit réſolu ſur cette matiere ; & Paſchaſin dit : Le ſaint concile ſuit la définition du concile de Nicée, & celle du concile de Conſtantinople ſous le grand Theodoſe, avec l'expoſition donnée à Epheſe par S. Cyrille. De plus, les écrits envoyez par le pape Leon, contre l'héréſie de Neſtorius & d'Eutychés, ont expoſé la vraie foi, que le ſaint concile reçoit ; & on n'y peut ôter, ni ajoûter. Cette déclaration de Paſchaſin ayant été expliquée en grec, les évêques s'écrierent : Nous croyons tous ainſi ; c'eſt ainſi que nous avons été baptiſez, que nous baptiſons, que nous avons crû, & que nous croyons. Les magiſtrats dirent : En préſence des ſaints évangiles, nous deſirons que chacun de vous déclare, ſi l'expoſition des trois cens dix-huit peres de Nicée, & celle des cent cinquante de Conſtantinople, s'accorde à la lettre du révérendiſſime archevêque Leon.

Anatolius archevêque de Conſtantinople dit : La lettre du très-ſaint archevêque Leon s'accorde au ſymbole de Nicée, à celui de Conſtantinople, & à ce qui s'eſt fait au concile d'Epheſe, ſous S. Cyrille, quand Neſtorius a été dépoſé. C'eſt pourquoi j'y ai conſenti, & l'ai volontiers ſouſcrite. Paſchaſin dit, au nom de tous les légats : Il eſt clair que la foi du pape Leon eſt la même, que celle des peres de Nicée & de Conſtantinople, & la définition du concile d'Epheſe ſous S. Cyrille, & qu'il n'y a aucune difference. C'eſt pourquoi la lettre du pape, qui a renouvellé cette foi à cauſe de l'héréſie d'Eutychés, a été reçûe, comme étant du même eſprit. Maxime d'Antioche dit : La lettre du très-ſaint archevêque Leon

p. 474. s'accorde à l'expoſition de Nicée, à celle de Conſtantinople

tinople & à celle d'Epheſe, & j'y ai ſouſcrit. Etienne d'Epheſe, Diogene de Cyzique, Cyrus d'Anazarbe, Conſtantin de Boſtre, & tous les autres évêques, au nombre de cent ſoixante ou environ, approuverent de même la lettre de S. Leon, & témoignerent qu'ils y avoient ſouſcrit, parce qu'ils l'avoient trouvée conforme à la foi des peres. AN. 451.

Les évêques d'Epire, de Macedoine, de Theſſalie, de Grece & de Crete, c'eſt-à-dire, de toute l'Illyrie orientale, firent leur déclaration par écrit, qui fut dictée au nom de tous, par Sozon évêque de Philippes en ces termes : Nous gardons la foi des trois cens dix-huit peres, qui eſt notre ſalut, & nous ſouhaitons d'y mourir. Celle des cent cinquante n'en differe en rien : Nous obſervons auſſi en tout, ce qui a été défini au concile d'Epheſe, où ont préſidé le bienheureux Celeſtin & le bienheureux Cyrille ; & nous ſommes perſuadez que le très-ſaint archevêque Leon eſt très-orthodoxe ; nous avons été éclaircis touchant ſa lettre, par Paſchaſin & Lucentius ſes légats ; & ils nous ont expliqué ce que l'expreſſion ſembloit avoir de different. Car nous étant rendus par votre ordre chez l'archevêque Anatolius, dans l'aſſemblée qui s'y eſt tenue, ils ont anathématiſé quiconque ſépare de la divinité la chair de Notre-Seigneur Jeſus-Chriſt tirée de la ſainte Vierge ; & qui ne lui attribue pas ce qui lui convient, comme Dieu & comme homme : ſans confuſion, ni changement, ni diviſion. C'eſt pourquoi étant perſuadez que la lettre s'accorde parfaitement à la doctrine des peres, nous y avons conſenti & ſouſcrit. Tous les évêques d'Illyrie confirmerent de vive voix cette déclaration. Les évêques de Pale-

pag. 490.

pag. 491. C.

pag. 494.

AN. 451. ſtine firent de même par écrit une déclaration commune : où ils avouerent, qu'ils avoient crû trouver dans la lettre de ſaint Leon quelques mots qui marquoient diviſion & ſéparation ; mais que les légats les avoient ſatisfaits.

XVI. Rétabliſſement des cinq évêques. *pag.* 507. C.

Après que les cent ſoixante évêques eurent opiné, les magiſtrats dirent : Si tous les autres évêques, qui n'ont pas fait leur déclaration particuliere, ſont du même avis, qu'ils le déclarent de leur bouche. Tous les évêques s'écrierent : Nous avons tous conſenti : nous ſommes tous du même avis : nous croyons tous ainſi. Rendez les peres au concile : ils ſont catholiques, ils ont ſouſcrit. Longues années aux empereurs : longues années à l'imperatrice. Les cinq ont ſouſcrit la foi, ils penſent comme Leon. Ces cinq dont ils demandoient le retour, étoient Juvenal de Jeruſalem, Thalaſſius de Ceſarée, Euſebe d'Ancyre, Baſile de Seleucie, & Euſtathe de Beryte, qui avoient préſidé au faux concile d'Epheſe avec Dioſcore, & avoient été déclarez comme lui dignes de dépoſition, à la premiere action de Calcedoine.

Sur ces cris des évêques, les magiſtrats dirent : Nous en avons fait notre rapport à l'empereur, & nous attendons ſa réponſe. Au reſte, vous rendrez compte à Dieu, d'avoir dépoſé Dioſcore à l'inſçu de l'empereur & de nous ; de ces cinq que vous demandez maintenant, & de tout ce qui s'eſt paſſé dans le concile. Tous les évêques s'écrierent : Dieu a dépoſé Dioſcore : Dioſcore a été dépoſé juſtement : Jeſus-Chriſt a dépoſé Dioſcore. On attendit pendant quelques heures la réponſe de l'empereur, puis les magiſtrats dirent : Notre très-pieux empereur a laiſſé à

votre jugement ce qui regarde les évêques Juvenal, Thalaſſius, Euſebe, Baſile & Euſtathe. Voyez donc ce que vous avez à faire, ſçachant que vous en rendrez compte à Dieu. Anatolius dit: Nous demandons qu'ils entrent. Tous les évêques s'écrierent : Nous prions qu'ils entrent. Rendez au concile ceux qui ſont de même ſentiment, qui ont ſouſcrit la lettre de Leon. Les magiſtrats dirent: Qu'ils entrent. Quand les cinq évêques furent entrez & ſe furent aſſis, tous les autres s'écrierent: C'eſt Dieu qui l'a fait: longues années à l'empereur; longues années aux magiſtrats, longues années au ſenat: Voilà l'union parfaite: voilà la paix des égliſes. AN. 451. pag. 510.

XVII. Remontrances des Egyptiens.

Enſuite les magiſtrats firent entrer quelques évêques d'Egypte, qui avoient préſenté requête à l'empereur. Ils étoient au nombre de treize, & ils s'aſſirent, du conſentement de tous. Leur requête étoit au nom de tous les évêques d'Egypte, & ne contenoit autre choſe, ſinon, qu'ils ſuivoient la foi catholique, & condamnoient tous les hérétiques, particulierement ceux qui diſent, que la chair de Notre-Seigneur eſt venue du ciel, & non de la ſainte Vierge Marie. Les évêques s'écrierent: Pourquoi n'ont-ils pas anathématiſé le dogme d'Eutychés? Ils ont donné cette requête par ſurpriſe. Qu'ils ſouſcrivent la lettre de Leon. Ils veulent ſe moquer de nous, & ſe retirer. Diogene de Cyzique dit: Le concile eſt aſſemblé pour Eutychés: y a-t-il un autre ſujet? l'archevêque de Rome a écrit à cauſe de lui. Nous avons tous conſenti à ſa lettre, qui eſt conforme aux expoſitions des peres: qu'ils y conſentent auſſi. Les légats dirent par la bouche de Paſchaſin: Qu'ils diſent s'ils conſentent pag. 511.

AN. 451. à la lettre du ſiége apoſtolique, & s'ils anathématiſent Eutychés.

Les évêques Egyptiens dirent par la bouche d'Hierace, le premier d'entre eux : Si quelqu'un a d'autres ſentimens, que ce qui eſt porté dans notre requête, ſoit Eutychés, ſoit un autre, qu'il ſoit anathême ; quant à la lettre du très-ſaint archevêque Leon, tous les évêques ſçavent qu'en toutes choſes, nous attendons l'avis de notre très-ſaint archevêque. Le concile pag. 514. de Nicée l'a ordonné, que toute l'Egypte ſuive la conduite de l'archevêque d'Alexandrie, & qu'aucun évêque ne faſſe rien ſans lui. Euſebe de Dorylée dit : Ils mentent. Florentius de Sardes dit : Qu'ils montrent ce qu'ils diſent. Tous s'écrierent : Anathématiſez nettement le dogme d'Eutychés. Quiconque ne ſouſcrit pas à la lettre que le concile a approuvée, eſt hérétique. Anathême à Dioſcore, & à ceux qui l'aiment. S'ils ne ſont pas orthodoxes, comment ordonneront ils un évêque ? Paſchaſin dit : Des évêques de cet âge, qui ont vieilli dans leurs égliſes, ne ſçavent pas encore la créance catholique, & attendent le ſentiment d'un autre.

Les Egyptiens crierent : Anathême à Eutychés & à ceux qui le croient. Mais on continua de les preſſer de ſouſcrire la lettre de S. Leon, ſous peine d'excommunication. Hierace dit : Les évêques de notre province ſont en grand nombre ; nous ſommes trop peu, pag. 515. pour nous faire forts de tous. Nous ſupplions votre grandeur & le ſaint concile d'avoir pitié de nous ; car ſi nous faiſons quelque choſe ſans notre archevêque, tous les évêques d'Egypte s'éleveront contre nous, comme ayant violé les canons. Ayez pitié de notre

vieilleſſe. Alors les treize évêques Egyptiens ſe jetterent par terre en diſant : Ayez pitié de nous, ayez de l'humanité. Cecropius de Sebaſtopolis dit : Le concile œcumenique eſt plus digne de foi, que celui d'Egypte ; il n'eſt pas juſte d'écouter dix hérétiques, au mépris de douze cens évêques. Nous ne leur demandons pas de déclarer leur foi pour d'autres, mais pour eux perſonnellement. On peut croire que Cecropius par ces douze cens évêques, entend tous les évêques du monde. Les Egyptiens s'écrierent : Nous ne pourrons plus demeurer dans la province ; ayez pitié de nous. Euſebe de Dorylée dit : Ils ſont députez de tous les Egyptiens ; il faut qu'ils s'accordent au concile œcumenique. Le légat Lucentius dit aux magiſtrats : Apprenez-leur, s'ils ne le ſçavent, que dix hommes ne peuvent faire un préjugé contre un concile de ſix cens évêques. AN. 451.

Les Egyptiens s'écrierent : On nous tuera ; ayez pitié de nous. Tous les autres évêques s'écrierent : Voyez quel témoignage ils rendent à leurs évêques. Les Egyptiens dirent : On nous fera mourir ; ayez pitié de nous. Faites-nous plutôt mourir ici. Que l'on nous donne ici un archevêque. Anatolius ſçait la coûtume d'Egypte. Nous ne déſobéiſſons pas au concile ; mais on nous tuera dans notre pays ; ayez pitié de nous. Vous avez la puiſſance. Nous aimons mieux mourir ici, par ordre de l'empereur, & de vous, & du concile. Pour Dieu ayez pitié de ces cheveux blancs ; épargnez dix hommes : vous êtes maîtres de notre vie. Si l'on veut nos ſiéges, qu'on les prenne : nous ne voulons plus être évêques ; ſeulement que nous ne mourions pas. Donnez-nous un archevêque ; & ſi pag 5186

AN. 451. nous résistons, punissez-nous. Choisissez un archevêque : nous attendrons ici jusques à ce qu'il soit ordonné.

Les magistrats dirent : Il nous paroît raisonnable que les évêques d'Egypte demeurent en l'état où ils sont à Constantinople, jusques à ce qu'on ordonne un évêque d'Alexandrie. Paschasin dit : Qu'ils donnent donc caution de ne point sortir de cette ville, jusques à ce qu'Alexandrie ait un évêque. Les magistrats ordonnerent qu'ils donneroient caution, du moins par leur serment.

XVIII. Requêtes des abbez schismatiques.

Ensuite, par ordre des magistrats & du concile, on fit entrer Fauste, Martin, Pierre, Manuel, & plusieurs autres prêtres & abbez catholiques au nombre de dix-huit en tout. Après qu'ils furent entrez & assis, les magistrats firent lire les noms de dix-huit autres prétendus abbez, qui avoient présenté requête à l'empereur, dont les premiers étoient Carose & Dorothée ; afin que les abbez catholiques déclarassent, s'ils les connoissoient tous pour abbez. Ils déclarerent par la bouche de Fauste, que Carose & Dorothée l'étoient ; que d'autres n'étoient que de simples gardiens d'églises de martyrs ; que quelques-uns avoient seulement avec eux trois ou quatre personnes ; & que plusieurs leur étoient entierement inconnus. Nous prions, ajoûterent-ils, que le concile envoie visiter leurs monasteres, pour sçavoir s'ils en ont, ou s'ils joüent le personnage d'abbez ; & quant à ceux qui se disent moines, & qui sont inconnus, qu'ils sortent de la ville, comme des imposteurs, qui ne font que du scandale.

pag. 521.

Les magistrats ne laisserent pas de faire entrer Ca-

roſe & Dorothée, avec toute leur ſuite, entre leſquels étoient Barſumas le Syrien, & l'eunuque Calopodius. On leur fit reconnoître leur requête, & on en ordonna la lecture. Mais Anatolius dit : Les prêtres Calopodius & Géronce qui ſont avec eux ſont dépoſez il y a long-tems, & il ne leur eſt pas permis d'entrer. Perſonne ne nous l'a dit juſques ici, répondirent-ils. L'archidiacre Aëtius s'approcha de Calopodius, & lui dit : L'archevêque vous dit par ma bouche que vous êtes dépoſé, ſortez. Pour quelle raiſon ? dit Calopodius. Comme hérétique, répondit l'archidiacre. On lut la requête donnée au nom de dix-huit, qui ſe diſoient abbez, & de tous leurs conſorts, tant clercs que moines & laïques. Elle tendoit à demander à l'empereur ſa protection contre la perſécution des clercs, qui vouloient exiger d'eux des ſouſcriptions forcées, & les chaſſoient de leurs monaſteres & des autres égliſes où ils demeuroient. AN. 451. pag. 524.

Alors Diogene évêque de Cyzique dit : Barſumas qui eſt entré avec eux, a tué le bienheureux Flavien. Il y étoit, & diſoit : Tue. Il n'eſt point compris dans la requête. Pourquoi eſt-il entré ? Tous les évêques s'écrierent : Barſumas a ruiné toute la Syrie : il nous a amené mille moines. Les magiſtrats dirent aux moines : L'empereur a fait aſſembler le concile, comme vous avez demandé, & vous y a fait entrer. Souffrez donc que le concile vous inſtruiſe de ce qu'il a reglé touchant la foi. Caroſe, Dorothée, & les autres moines dirent : Nous demandons qu'on liſe notre requête. C'en étoit une autre adreſſée au concile. Les évêques s'écrierent : Chaſſez le meurtrier Barſumas ; envoyez-le à l'amphitéâtre ; anathême à Barſumas ; pag. 525.

AN. 451. Barſumas en exil. Ils demandent qu'on l'envoie à l'amphitéâtre, pour être expoſé aux bêtes. On lut la requête adreſſée au concile au nom des abbez, & de tous leurs freres en Jeſus-Chriſt, qui demandoient que Dioſcore & les évêques qui étoient avec lui, fuſſent préſens au concile.

Comme on eût lû ces paroles, tous les évêques s'écrierent : Anathême à Dioſcore ; Jeſus-Chriſt l'a dépoſé ; chaſſez ces gens-ci ; ôtez l'opprobre du concile. Fauſte & les abbez catholiques dirent : Otez l'opprobre des monaſteres. Les magiſtrats firent continuer la lecture de la requête, qui rouloit toute ſur le rétabliſſement de Dioſcore, comme conſervateur de la foi de Nicée ; avec proteſtation, ſi on le refuſoit, de renoncer à la communion du concile. Alors l'archidiacre Aëtius lut dans un livre le canon cinquiéme d'Antioche, portant que le prêtre ou diacre qui ſe ſépare de la communion de ſon évêque, pour tenir à part des aſſemblées, doit être dépoſé ; & s'il perſiſte dans ſon ſchiſme, doit être chaſſé comme ſéditieux par la puiſſance ſéculiere. Les évêques s'écrierent : Ce canon eſt juſte ; c'eſt le canon des ſaints peres. Les magiſtrats demanderent aux moines ſchiſmatiques, s'ils conſentoient aux déciſions du concile. Caroſe dit : Je connois la foi de Nicée dans laquelle j'ai été baptiſé ; je n'en connois point d'autre. Ils ſont évêques, ils peuvent nous chaſſer & nous dépoſer. Quand S. Theomime me baptiſa à Tomi, il me défendit de croire autre choſe. Dorothée dit : Je m'en tiens à la foi de Nicée, dans laquelle j'ai été baptiſé, & à la définition du concile d'Epheſe contre Neſtorius : je ne connois d'autre foi. Barſumas dit par interpréte,

Sup. liv. XII. n. 12.

pag. 529.

préte, parce qu'il parloit ſyriaque : Je crois comme les trois cens dix-huit peres ; j'ai été ainſi baptiſé, au nom du Pere, & du Fils, & du Saint-Eſprit ; comme le Seigneur a enſeigné aux apôtres mêmes. Les autres en dirent autant. AN. 451.

L'archidiacre Aëtius s'approcha d'eux, & leur dit : Le ſaint concile croit comme les peres de Nicée. Mais parce que depuis on a ému des queſtions, les ſaints peres Cyrille & Celeſtin, & maintenant le très-ſaint pape Leon ont publié des lettres pour expliquer le ſymbole, que le concile œcumenique reçoit avec reſpect. Obéiſſez-vous au jugement du concile, & anathématiſez-vous Neſtorius & Eutychés ? Caroſe répondit : J'ai aſſez anathématiſé Neſtorius. Aëtius lui dit : Anathématiſez-vous auſſi Eutychés, comme le ſaint concile, ou non ? Caroſe dit : N'eſt-il pas écrit : Ne jugez pas, & vous ne ſerez pas jugé ? Les évêques ſont aſſis ; pourquoi parlez-vous ? Aëtius dit : Répondez à ce que le concile vous demande par ma bouche : obéiſſez-vous au ſaint concile œcumenique, ou non ? Caroſe en revint au concile de Nicée, & conclut : Si Eutychés ne croit pas comme l'égliſe catholique, qu'il ſoit anathême. *Matth.* VII. *p.* 532.

Les magiſtrats firent lire la requête préſentée à l'empereur par Fauſte & les autres abbez catholiques contre les diſciples d'Eutychés, qui refuſoient de ſouſcrire à la confeſſion de foi, quoique pluſieurs fois avertis par Anatolius & par d'autres. Ils concluoient à ce que ces rebelles fuſſent châtiez ſelon la regle monaſtique, & chaſſez du lieu où ils tenoient leurs aſſemblées. Dorothée voulut ſoûtenir qu'Eutychés étoit catholique, & qu'il ſuffiſoit de dire, que celui *p.* 533.

AN. 451. qui a ſouffert, eſt de la Trinité. Tous les évêques dirent : Souſcrivez-vous à la lettre, ou non ? Ils entendoient celle de S. Leon. Dorothée dit : Je crois au baptême ; mais je ne ſouſcris point à la lettre. Les magiſtrats dirent : Quand l'empereur vous a envoyé des officiers, vous avez promis d'obéir aux déciſions du concile ; pourquoi donc n'y conſentez-vous pas à préſent ? Dorothée répondit : Nous avons demandé à l'empereur, que le concile confirmât la foi de Nicée. Les magiſtrats prierent le concile de leur accorder un délai de deux ou trois jours ; mais Caroſe & Dorothée témoignerent qu'ils ne changeroient point de ſentimens. Ici finit la quatriéme action du concile de Calcedoine, ſuivant les plus anciens exemplaires. Les modernes y ajoûtent la ſuite de l'affaire de Caroſe & Dorothée, & celle de Photius de Tyr avec Euſtathe de Beryte ; & nous les rapporterons ici.

P. 536. Alexandre prêtre & viſiteur, envoyé par le concile à l'empereur, pour l'affaire des moines ſchiſmatiques, fit ſon rapport en ces termes : J'ai dit à l'empereur que Dorothée & Caroſe prétendoient qu'il avoit promis d'aſſembler les monaſteres & nous avec eux, & de nous entendre les uns & les autres en préſence du ſaint évangile. L'empereur nous a chargez, le décurion Jean & moi, de leur dire : Si j'avois voulu vous entendre moi-même, je n'aurois pas donné la peine au concile œcumenique de s'aſſembler ici. Mais les évêques étant aſſemblez pour cela, je vous ai dit de les aller trouver, & d'apprendre d'eux ce que vous ignorez ; car afin que vous le ſçachiez, tout ce que le concile œcumenique aura décidé, & m'aura donné par écrit, je le ſuis, je l'embraſſe, & je le crois.

Tenez-vous-en là, vous n'aurez point de moi d'autre réponſe. AN. 451.

Après ce rapport, le concile s'écria : Longues années à l'empereur, longues années à l'imperatrice ; puis on relut la requête que Caroſe & ſes ſectateurs avoient donnée à l'empereur, pour demander le rétabliſſement de Dioſcore. Enſuite l'archidiacre Aëtius demanda qu'on lût les canons contre les ſchiſmatiques ; & par ordre du concile, il lut dans un livre les canons 83. & 84. qui ſont le quatre & le cinquiéme du concile d'Antioche. Ainſi l'on voit que l'égliſe ſe ſervoit deſlors du recueil intitulé Code des canons de l'égliſe univerſelle, tel que nous l'avons encore. Après la lecture des canons, le concile approuvant la bonté de l'empereur & des magiſtrats envers les moines rebelles, leur accorda un délai de trente jours, depuis le quinziéme d'Octobre juſques au quinziéme de Novembre. Ce jour-là, dit le concile, on leur enverra des clercs, pour les avertir de ſe ſoûmettre aux décrets du concile, ſinon ils ſeront déchus de tout degré, de toute dignité, de la conduite des monaſteres, & même de la communion. S'ils prétendent s'enfuir, ils encourront la même peine, & ils ſeront contraints à obéir même par la puiſſance ſéculiere, ſuivant les canons. Le terme depuis le quinziéme d'Octobre remonte deux jours avant la quatriéme action du concile, où ils avoient été entendus ; & cette action particuliere eſt datée de trois jours après, c'eſt-à-dire du vingtiéme d'Octobre.

p. 537.

V. Bibl. Juſtel. to. 1. p. 44.

pag. 540.

XIX. Jugement entre Photius de Tyr & Euſtathe de Beryte.

Voici le ſujet du differend entre Photius de Tyr & Euſtathe de Beryte. Photius prétendoit être ſeul métropolitain de la premiere Phénicie, & ſe plai-

AN. 451. gnoit qu'Euſtathe, par le crédit qu'il avoit eu ſous Theodoſe le jeune, avoit fait ériger Beryte en métropole, & s'attribuoit la juriſdiction & les ordinations ſur les ſix égliſes de Byblus, Botrys, Tripoli, pag. 540. D. Orthoſiade, Arcas & Antarade. Euſtathe vouloit éloi- pag. 544. gner le jugement, en repréſentant, que l'on devoit avant toutes choſes ſouſcrire la définition de foi; mais les magiſtrats ne laiſſerent pas de faire lire la requête de Photius. Puis ils déclarerent que l'empereur ne vouloit point que les affaires des évêques fuſſent reglées ſuivant les lettres imperiales, ou les pragmatiques, mais ſuivant les canons. Ils demanderent au concile comment il vouloit que l'affaire préſente fût jugée, ſelon les canons, ou ſelon les loix? Le concile dit: Selon les canons. Les pragmatiques n'auront point de vigueur; les canons doivent l'emporter.

pag. 545. E. Euſtathe alleguoit en ſa faveur un concile de Conſtantinople: ſur quoi les magiſtrats demanderent ſi on devoit appeller concile l'aſſemblée des évêques qui ſe trouvoient à Conſtantinople. Tryphon évêque de Chio dit: On l'appelle concile, & on y rend juſtice à ceux qui y portent leurs plaintes. Anatolius pag. 548. de Conſtantinople dit: La coûtume eſt établie depuis long-tems, que les évêques qui ſéjournent à Conſtantinople s'aſſemblent, quand l'occaſion le demande, pour les affaires eccléſiaſtiques qui ſurviennent; qu'ils les décident, & répondent à ce qu'on leur demande. Cette eſpece de concile s'appelloit en grec *Synodos endemouſa*, c'eſt-à-dire le concile ſéjournant.

On lut le quatriéme canon du concile de Nicée, qui attribue les ordinations au métropolitain avec les évêques de la province. Sur quoi les magiſtrats de-

manderent, s'il pouvoit y avoir deux métropolitains dans une même province : Le concile dit, qu'il n'y en pouvoit avoir qu'un. Les magiſtrats dirent : Suivant les canons de Nicée & le jugement du concile, Photius de Tyr aura tout le pouvoir d'ordonner dans toutes les villes de la premiere Phenicie ; & l'évêque Euſtathe n'aura rien en vertu de la pragmatique imperiale, au deſſus des autres évêques de la province. Que le concile déclare s'il y conſent. Le concile dit : Ce jugement eſt juſte ; ce jugement eſt de Dieu ; vive l'empereur, vive l'imperatrice, vivent les magiſtrats. AN. 451. pag. 549.

Les magiſtrats demanderent ce que le concile ordonnoit touchant les évêques ordonnez par Photius, dépoſez par Euſtathe, & réduits au rang des prêtres. Le concile dit : Nous voulons qu'ils ſoient évêques ; il eſt juſte qu'ils rentrent dans les villes où ils ont été ordonnez par leur métropolitain. Les légats du pape dirent ; C'eſt un ſacrilége de réduire un évêque au rang de prêtre ; mais s'il y a cauſe légitime de le priver des fonctions de l'épiſcopat, il ne doit pas même avoir le rang de prêtre. Anatolius de Conſtantinople, Maxime d'Antioche, Juvenal de Jeruſalem, & tous les autres furent de même avis. Cecropius de Sebaſtopolis demanda que cette regle fût rendue générale à toutes les provinces ; que les pragmatiques n'euſſent point de lieu au préjudice des canons ; & il fut ainſi ordonné de l'avis du concile. Ces deux actions particulieres ſont datées du vingtiéme Octobre.

XX. Cinquiéme action. Définition de foi rejettée. 22. Octobre. pag. 556.

La cinquiéme action du concile de Calcedoine ſe tint l'onziéme des calendes de Novembre, c'eſt-à-dire le vingt-deuxiéme d'Octobre. Les magiſtrats dirent : Faites-nous connoître ce qui a été décidé tou-

AN. 451. chant la foi. Aſclepiade diacre de Conſtantinople lut une définition, qu'on ne jugea pas à propos d'inſerer aux actes. Quelques-uns propoſerent des difficultez, & Jean évêque de Germanicie dit : Cette définition n'eſt pas bien, il en faut faire une autre. Anatolius de Conſtantinople dit au concile : La définition vous plaît-elle ? Tous les évêques, excepté les Romains, & quelques Orientaux, s'écrierent : La définition plaît à tout le monde : c'eſt la foi des peres : celui qui penſe autrement eſt hérétique : anathême à qui penſe autrement : chaſſez les Neſtoriens. Anatolius dit : Hier la définition de foi ne plut-elle pas à tout le monde ? Les évêques dirent : Elle plut à tout le monde : nous ne croyons point autrement ; c'eſt la foi des peres : qu'il ſoit écrit que ſainte Marie eſt mere de Dieu : qu'on l'ajoûte au ſymbole.

Les légats du pape dirent : Si on ne conſent pas à la lettre du bienheureux évêque Leon, faites-nous donner un reſcrit pour nous en retourner, & que le concile ſoit célébré en Occident. Les magiſtrats dirent : Si vous le trouvez bon, aſſemblons-nous avec ſix évêques d'Orient, trois d'Aſie, trois de Pont, trois d'Illyrie & trois de Thrace, l'archevêque Anatolius & les Romains, dans l'oratoire de l'égliſe ; & quand tout aura été bien examiné, on vous déclarera ce qui ſera arrêté touchant la foi. Les évêques s'écrierent : La définition a plû à tout le monde ; & voyant Jean de Germanicie qui s'approchoit des magiſtrats, ils s'écrierent : Chaſſez les Neſtoriens : chaſſez les ennemis de Dieu. La définition plut hier à tout le monde : faites la ſouſcrire : qui n'y ſouſcrit pas eſt hérétique, le S. Eſprit l'a dictée : qu'on y ſouſcrive tout-à-l'heure.

pag. 557.

Après pluſieurs ſemblables cris, les magiſtrats dirent : Dioſcore diſoit : J'ai dépoſé Flavien, parce qu'il ſoûtenoit qu'il y a deux natures : la définition porte deux natures. Anatolius dit : Dioſcore n'a point été dépoſé pour la foi ; mais parce qu'il a excommunié l'archevêque Leon ; & qu'ayant été cité trois fois, il n'eſt pas venu. Les magiſtrats dirent : Recevez-vous la lettre de l'archevêque Leon ? Les évêques crierent : Oui, nous l'avons reçue, & nous y avons ſouſcrit. Donc, reprirent les magiſtrats, que l'on mette dans la définition ce qu'elle contient. Les évêques s'écrierent : Il ne faut point d'autre définition ; il n'y manque rien ; elle confirme la lettre : l'archevêque Leon croit comme nous. Il a parlé comme Cyrille. Celeſtin & Sixte ont confirmé ce qu'a dit Cyrille : que la définition ſoit ſans fraude. Les magiſtrats dirent : Vos acclamations ſeront portées à l'empereur, & ils envoyerent au palais le ſecrétaire Beronicien. AN. 451. 25. Octobre.

Il revint peu de tems après, & dit : L'empereur ordonne que ſuivant l'avis des magiſtrats, ſix évêques d'Orient, trois de Pont, trois d'Aſie, trois de Thrace, & trois d'Illyrie, avec l'archevêque Anatolius, & les Romains, s'aſſemblent dans l'oratoire de l'égliſe, & reglent la foi : en ſorte que tout le monde en convienne. Ou ſi vous n'en êtes pas d'avis, que chacun déclare ſa foi par ſon métropolitain ; & ſi vous ne voulez pas encore, vous devez ſçavoir que le concile ſe tiendra en Occident, puiſque vous ne voulez pas convenir ici de la foi. Il y eut encore quelque réſiſtance ; mais enfin tous les évêques conſentirent que la choſe fût traitée par commiſſaires. Ainſi les magiſtrats entrerent dans l'oratoire de ſainte Euphemie pag. 360.

AN. 451. pag. 561. avec Anatolius de Conſtantinople, les quatre légats Paſchaſin, Lucentius, Boniface & Julien de Co; Maxime d'Antioche, Juvenal de Jeruſalem, Thalaſſius de Ceſarée, Euſebe d'Ancyre, Quintillus, Atticus, & Sozon, évêques d'Illyrie; Diogene de Cyzique, Leonce de Magneſie, Florentius de Sardes, Euſebe de Dorylée, Theodore de Tarſe, Cyrus d'Anazarbe, Conſtantin de Boſtre, Theodore de Claudiopolis en Iſaurie, Francion, Sebaſtien & Baſile, évêques de Thrace: ils étoient en tout vingt-deux.

XXI. Définition de foi approuvée. Après qu'ils eurent examiné la foi, ils ſortirent de l'oratoire; & quand tous furent aſſis, les magiſtrats dirent: Le ſaint concile écoutera, s'il lui plaît, en ſilence ce qui a été défini en notre préſence. Aëtius archidiacre de Conſtantinople lut la définition de foi, dreſſée au nom du concile. On y rapporte tout au long le ſymbole de Nicée, & celui de Conſtantinople, puis on ajoûte: Ce ſymbole ſuffiſoit pour la connoiſſance parfaite de la religion. Mais les ennemis de la vérité ont inventé de nouvelles expreſſions; les uns voulant anéantir le myſtere de l'incarnation, & refuſant à la Vierge le titre de mere de Dieu; les autres introduiſant une confuſion & un mélange, & forgeant une opinion inſenſée & monſtrueuſe, qu'il n'y a qu'une nature de la chair & de la divinité, & que la nature divine du Fils de Dieu eſt paſſible. C'eſt pourquoi le ſaint concile œcumenique voulant obvier à toutes leurs entrepriſes, & montrer que la doctrine de l'égliſe eſt toûjours inébranlable, a défini: Premierement, que la foi des trois cens dix-huit peres demeurera inviolable. De plus, il confirme la doctrine que les cent cinquante peres aſſemblez à Conſtantinople

pag. 564. pag. 565.

ont

ont enſeignée touchant la ſubſtance du S. Eſprit, à cauſe de ceux qui l'attaquoient, non qu'ils cruſſent que quelque choſe manquât à l'expoſition précédente. Et à cauſe de ceux qui veulent détruire le myſtere de l'incarnation, le concile reçoit les lettres ſynodales du bienheureux Cyrille, tant à Neſtorius, qu'aux Orientaux, comme propres à réfuter l'erreur de Neſtorius, & à expliquer le ſens du ſymbole. Le concile y joint avec raiſon la lettre du très-ſaint archevêque Leon à Flavien, contre l'erreur d'Eutychés, comme conforme à la confeſſion de S. Pierre, & également propre à détruire les erreurs, & à affermir la vérité. AN. 451.

Suivant donc les ſaints peres, nous déclarons tous d'une voix, que l'on doit confeſſer un ſeul & même Jeſus-Chriſt notre Seigneur, le même parfait dans la divinité, & parfait dans l'humanité, vraiment Dieu, & vraiment homme; le même compoſé d'une ame raiſonnable, & d'un corps; conſubſtantiel au Pere ſelon la divinité, & conſubſtantiel à nous ſelon l'humanité: en tout ſemblable à nous, hormis le péché: engendré du pere avant les ſiécles ſelon la divinité, & dans les derniers tems, né de la Vierge Marie mere de Dieu ſelon l'humanité, pour nous, & pour notre ſalut: un ſeul & même Jeſus-Chriſt, Fils unique, Seigneur, en deux natures, ſans confuſion, ſans changement, ſans diviſion, ſans ſéparation: ſans que l'union ôte la difference des natures; au contraire la propriété de chacune eſt conſervée, & concourt en une ſeule perſonne, & une ſeule hypoſtaſe: en ſorte qu'il n'eſt pas diviſé, ou ſéparé en deux perſonnes; mais que c'eſt un ſeul & même Fils unique, Dieu Verbe notre Seigneur Jeſus-Chriſt. Le concile défend pag. 568. V. Evagr. II. hiſt. c. 5. in fine.

AN. 451. à qui que ce ſoit, d'enſeigner, ou penſer autrement, ſous peine aux évêques & aux clercs d'être dépoſez; aux moines & aux laïques d'être anathématiſez.

Après la lecture de cette définition de foi, tous les évêques s'écrierent: C'eſt la foi des peres; que les métropolitains ſouſcrivent tout à l'heure; qu'ils ſouſcrivent en préſence des magiſtrats; ce qui a été bien défini, ne ſouffre point de délai; c'eſt la foi des apôtres; nous la ſuivons tous. Les magiſtrats dirent: Ce que les peres ont ordonné, & dont tout le monde eſt content, ſera rapporté à l'empereur. Ainſi finit la cinquiéme action.

XXII. Sixiéme action, Marcien préſent. 25. Octobre. pag. 573.

La ſixiéme fut tenue trois jours après, le huitiéme des calendes de Novembre, c'eſt-à-dire le vingt-cinquiéme d'Octobre. Les évêques étant aſſemblez en grand nombre, l'empereur Marcien vint au concile en perſonne, accompagné des magiſtrats qui avoient accoûtumé d'y aſſiſter, & de quelques autres, jusques au nombre de trente-quatre. Il fit une harangue qu'il prononça en latin, comme la langue de l'empire, & qui fut expliquée en grec. Il y marquoit l'intention qu'il avoit eue en convoquant le concile, de conſerver la pureté de la foi, alterée depuis quelque tems par l'avarice & la paſſion de quelques perſonnes; il marquoit ſans doute Chryſaphius. Il dit que l'on ne doit tenir autre créance ſur le myſtere de l'incarnation, que ce qu'ont enſeigné les peres de Nicée & S. Leon dans ſa lettre à Flavien. Il déclare qu'à l'exemple de Conſtantin, il n'a voulu aſſiſter au concile, que pour confirmer la foi, & non pour exercer ſa puiſſance; & il exhorte les peres à expliquer ſincerement la foi, ſuivant qu'ils l'ont reçue par tradition. Tous les évê-

pag. 576.

ques s'écrierent : Longues années à l'empereur, longues années à l'imperatrice, longues années aux princes catholiques. Enſuite l'archidiacre Aëtius dit, qu'il avoit entre les mains la définition de foi faite par le concile, & la lut par ordre de l'empereur. C'étoit celle du jour précédent, qui fut ſouſcrite par tous les évêques, au nombre de trois cens cinquante-ſix, commençant par les légats. Diogene métropolitain de Cyzique ſouſcrivit pour lui, & pour ſix évêques ſes ſuffragans abſens : ainſi Theodore de Tarſe, & douze autres métropolitains. AN. 451. pag. 580. pag. 601. E.

L'empereur demanda ſi tout le concile étoit d'accord de cette confeſſion de foi. Tous les évêques s'écrierent : Nous croyons tous ainſi ; nous avons tous ſouſcrit volontairement ; nous ſommes tous orthodoxes : ce qu'ils accompagnerent de pluſieurs autres acclamations de louanges & de vœux pour l'empereur & l'imperatrice ; le nommant nouveau Conſtantin, & elle nouvelle Helene. pag. 605. D.

L'empereur dit : La foi catholique ayant été déclarée, nous eſtimons juſte & utile d'ôter à l'avenir tout prétexte de diviſion. Donc, quiconque fera du tumulte en public, parlant de la foi ; ſi c'eſt un particulier, il ſera chaſſé de la ville impériale ; ſi c'eſt un officier, il ſera caſſé ; ſi c'eſt un clerc, il ſera dépoſé & ſoûmis à d'autres peines. Tous les évêques s'écrierent : Vive l'empereur, vive le prince pieux ; vous avez redreſſé les égliſes, vous avez affermi la foi ; vive l'imperatrice. Dieu conſerve votre empire ; vous avez chaſſé les hérétiques. Anathême à Neſtorius, à Eutychés, & à Dioſcore. pag. 608. D. pag. 609.

L'empereur dit : Il y a quelques articles que nous

AN. 451. vous avons reſervez par honneur, eſtimant convenable qu'ils ſoient ordonnez canoniquement dans le concile, plutôt que commandez par nos loix. Le ſecrétaire Beronicien les lut par ordre de l'empereur. Il y en avoit trois dont le premier étoit conçu en ces termes: Nous honorons comme ils méritent ceux qui embraſſent ſincerement la vie monaſtique; mais parce que quelques-uns ſous ce prétexte troublent l'égliſe & l'état, il eſt ordonné que perſonne ne bâtiſſe un monaſtere, ſans le conſentement de l'évêque de la ville, & du propriétaire de la terre; & que les moines, tant des villes, que de la campagne, ſoient ſoûmis à l'évêque, & vivent en repos, ne s'appliquant qu'au jeûne & à la priere, ſans s'embarraſſer d'affaires eccléſiaſtiques ou ſéculieres, s'ils n'en ſont chargez par l'évêque, pour quelque néceſſité. Ils ne pourront auſſi recevoir dans leurs monaſteres des eſclaves ſans la volonté des maîtres.

Le ſecond article porte: Parce que quelques clercs & quelques moines s'engagent par avarice en des affaires ſéculieres, le concile a ordonné qu'aucun clerc ne prenne des terres à ferme, ou ne ſe charge d'une intendance, ſi ce n'eſt que ſon évêque lui commette le ſoin des terres de l'égliſe. Si contre cette défenſe, quelqu'un oſe ſe rendre fermier par lui-même, ou par autrui, il ſera ſujet à une peine eccléſiaſtique; & s'il perſevere opiniâtrément, il ſera dépouillé de ſa dignité. Le troiſiéme porte: Les clercs qui ſervent une égliſe ne peuvent être déſtinez à l'égliſe d'une autre ville; mais ils doivent ſe contenter de celle à laquelle ils ont été premierement deſtinez; excepté ceux qui étant chaſſez de leur pays, ont paſſé dans une autre

égliſe par néceſſité. Si quelqu'un contre cette ordonnance reçoit le clerc, qui appartient à un autre évêque; l'un & l'autre ſera excommunié, & l'évêque & le clerc qu'il a reçû, juſques à ce qu'il retourne à ſon égliſe. Ces trois articles ayant été lûs, l'empereur les donna à l'évêque Anatolius; & après quelques acclamations, il dit: AN. 451.

pag. 612.

Pour l'honneur de ſainte Euphemie, & de votre ſainteté, nous ordonnons que la ville de Calcedoine en laquelle le ſaint concile a été aſſemblé, ait les privileges de métropole; mais pour le nom ſeulement, ſauf la dignité de la métropole de Nicomedie. Le concile l'approuva par ſes acclamations, ajoûtant à la fin: Nous vous ſupplions de nous renvoyer. L'empereur répondit: Je ſçais que vous êtes fatiguez d'un ſi long ſéjour; toutefois patientez encore trois ou quatre jours, & pourſuivez les affaires que vous voudrez en préſence des magiſtrats; étant aſſurez d'avoir le ſecours néceſſaire; & que perſonne de vous ne ſe retire avant que tout ſoit terminé. Ainſi finit la ſixiéme action.

Les derniéres paroles des évêques qui demandoient leur congé, font voir qu'ils tenoient le concile pour fini; parce qu'ils étoient convenus de la définition de foi, & l'avoient autoriſée par leurs ſouſcriptions. Ils avoient même approuvé les trois canons propoſez par l'empereur; ainſi ils ne voyoient plus rien à faire, pour l'intérêt général de l'égliſe. Auſſi paroît-il par la réponſe de l'empereur, qu'il ne les retint à Calcedoine, que pour des affaires particulieres. C'eſt pourquoi les anciens faiſoient grande difference entre ces ſix premieres actions, & les ſuivantes, où il n'étoit plus

AN. 451. queſtion de la foi. C'eſt ainſi qu'en parloit depuis le pape Pelage II. écrivant aux évêques d'Iſtrie vers l'an 586. Et l'hiſtorien Evagre, qui écrivoit à peu près en même tems, rapportant un extrait du concile de Calcedoine, s'étend beaucoup ſur les ſix premieres actions, & tranche ſommairement les ſuivantes. L'un & l'autre met à la ſeptiéme action les vingt-ſept canons, que nous trouvons aujourd'hui placez à la quinziéme, à la fin du concile : mais il ſe trouve encore d'anciens exemplaires, qui les mettent à la fin de la ſixiéme : & le pape Pelage dit, qu'à bien conſiderer, ils en ſont partie, puiſqu'ils n'ont point de date particuliere, & que les noms des évêques préſens n'y ſont point exprimez. Après cette obſervation, dont on verra l'importance dans la ſuite, je continuerai de rapporter les actions du concile de Calcedoine, ſuivant les éditions ordinaires.

Epiſt. 3. to. 5. Conc. p. 629. D. Evagr. 22. hiſt. c. ult.

Ap. Baluz. Nova coll. p. 1281. to. 5. Conc. p. 630. B.

XXIII. Septiéme action. Accord entre Maxime & Juvenal. 26. Octobre. *pag. 613.*

Il y en a trois datées du vingt-ſixiéme d'Octobre, que l'on compte pour la ſeptiéme, la huitiéme & la neuviéme. Dans la ſeptiéme action, les magiſtrats dirent : L'empereur, à la priere des évêques Maxime & Juvenal, nous a ordonné de prendre connoiſſance de leurs differens. Ils ſe ſont aſſemblez, & ont fait quelques conventions de vive voix, qu'ils nous ont communiquées, & qui nous paroiſſent raiſonnables. Nous avons crû néceſſaire qu'ils en inſtruiſent le concile, afin que le tout ſoit confirmé par votre conſentement. Maxime d'Antioche dit : Le réverendiſſime évêque Juvenal & moi, nous ſommes convenus après une longue conteſtation, que le ſiége de S. Pierre d'Antioche aura les deux Phenicies & l'Arabie, & celui de Jeruſalem, les trois Paleſtines. Nous prions

que cette convention ſoit confirmée par écrit, par le décret de votre grandeur & du ſaint concile. Juvenal de Jeruſalem dit : J'en ſuis auſſi d'accord, que la ſainte Réſurrection de Jeſus-Chriſt ait les trois Paleſtines, & le ſiége d'Antioche, les deux Phenicies & l'Arabie ; & j'en demande la confirmation. Les légats, Anatolius de Conſtantinople & ſept autres métropolitains opinerent pour la confirmation de ce concordat : tous les autres évêques y conſentirent par acclamation ; & les magiſtrats y joignirent leur autorité. Le fondement de cette conteſtation étoit l'entrepriſe de Juvenal au concile d'Epheſe, à laquelle S. Cyrille s'oppoſa, comme il a été dit. AN. 451. *pag. 616.* *pag. 617.* *Sup. liv.* XXV. *n.* 58.

XXIV. Huitiéme action. Theodoret rétabli.

La huitiéme action fut au ſujet de Theodoret. Les évêques s'écrierent : Que Theodoret anathématiſe tout à l'heure Neſtorius. Théodoret dit : J'ai donné une requête à l'empereur, & des libelles aux légats de l'archevêque Leon ; on vous les lira, s'il vous plaît, & vous verrez ce que je penſe. Les évêques s'écrierent : Nous ne voulons point qu'on liſe rien ; anathématiſez Neſtorius. Theodoret dit : J'ai, Dieu merci, été nourri par des Catholiques, j'ai été inſtruit de la doctrine catholique, je l'ai prêchée ; je rejette non-ſeulement Neſtorius & Eutychés, mais quiconque a de mauvais ſentimens. Les évêques l'interrompirent en criant : Dites nettement, Anathême à Neſtorius & à ſa doctrine : anathême à Neſtorius & à ceux qui l'aiment. Theodoret dit : En verité je ne dis que ce que j'eſtime agréable à Dieu. Perſuadez-vous premierement que je ne me ſoucie, ni de rentrer dans ma ville, ni de recouvrer ma dignité ; je ne ſuis point venu pour cela ; mais ayant été ca- *pag. 620.* *pag. 621.*

AN. 451. lomnié, je ſuis venu pour vous perſuader que je ſuis orthodoxe, & que j'anathématiſe Neſtorius, Eutychés, & quiconque dit qu'il y a deux fils. Les évêques l'interrompirent encore en criant: Dites nettement, Anathême à Neſtorius, & à ceux qui ſuivent ſes ſentimens. Theodoret dit: Je ne le dirai point, que je n'aie expliqué ma créance. Je crois..... Les évêques l'interrompirent encore en criant: Il eſt hérétique; il eſt Neſtorien; chaſſez l'hérétique. Theodoret dit: Anathême à Neſtorius; à quiconque ne dit pas que la vierge Marie eſt mere de Dieu, & à quiconque diviſe en deux le fils unique. Pour moi, j'ai ſouſcrit à la définition de foi, & à la lettre du très-ſaint archevêque Leon, & je crois ainſi. Et après tout cela, Dieu vous béniſſe.

Les magiſtrats dirent: Il n'y a plus de difficulté ſur Theodoret. Il a anathématiſé Neſtorius devant vous, il a été reconnu par l'archevêque Leon, il a reçû votre définition de foi; enfin il a ſouſcrit à la lettre de Leon. Il ne manque plus, ſinon que vous ordonniez qu'il rentre dans ſon égliſe, comme Leon l'a jugé. Tous les évêques s'écrierent: Theodoret eſt digne de ſon ſiége; qu'on le rende à ſon égliſe; qu'elle reçoive ſon paſteur, ſon docteur orthodoxe. Vive l'archevêque Leon. Enſuite les légats opinerent à ce que Theodoret rentrât dans ſon égliſe, comme pleinement juſtifié. Anatolius de Conſtantinople en dit autant. Maxime d'Antioche ajoûta: Il y a long-tems que je ſçavois qu'il eſt catholique, ayant oüi ſouvent ſes inſtructions dans l'égliſe. Juvenal de Jeruſalem, Thalaſſius de Céſarée, Euſebe d'Ancyre, Photius de Tyr, & Conſtantin de Boſtre furent du même avis.

Puis

Puis tous les évêques s'écrierent : Ce jugement eſt juſte ; c'eſt le jugement de Jeſus-Chriſt ; nous l'approuvons tous. Les magiſtrats dirent : Suivant le jugement du concile, Theodoret reprendra l'égliſe de Cyr. Le concile obligea encore trois autres évêques d'anathématiſer Neſtorius ; ſçavoir, Sophrone de Conſtantienne, Jean de Germanicie, & Amphiloque de Side. Ainſi finit la huitiéme action. AN. 451.

XXV. Neuviéme & dixiéme action. Affaire d'Ibas. pag. 615.

En la neuviéme datée du même jour vingt-ſixiéme d'Octobre, Ibas évêque d'Edeſſe entra dans le concile, & dit : Ayant été perſécuté par Eutychés, & dépoſé, quoiqu'abſent de quarante journées, je me ſuis adreſſé à l'empereur, qui a ordonné que votre grandeur avec le ſaint concile examineroit ma cauſe. Je vous prie donc de faire lire ce qui a été jugé par les évêques Photius & Euſtathe. Car Uranius, évêque d'Himerie étant dévoué à Eutychés, m'a fait accuſer par quelques clercs, & s'eſt fait envoyer lui-même, pour me juger, avec les évêques que j'ai nommés ; mais j'ai été trouvé innocent. Caſſez donc tout ce qui a été fait à Epheſe en mon abſence, & me rendez mon égliſe. Les magiſtrats ayant demandé l'avis au concile, les légats du pape ordonnerent la lecture des actes, par leſquels Ibas prétendoit avoir été juſtifié. pag. 628.

On lut donc premierement la ſentence arbitrale de Photius de Tyr, & d'Euſtathe de Beryte, donnée à Tyr le vingt-cinquiéme de Fevrier 448. par laquelle il paroiſſoit qu'Ibas avoit déclaré ſa foi, & reçû en grace les clercs ſes accuſateurs. Après cette lecture, les juges remirent l'affaire au lendemain, apparemment parce qu'ils virent qu'il y avoit beaucoup de Sup. liv. XXVII. n. 20. pag. 632.

AN. 451. pieces à lire, & qu'il étoit déja tard.

pag. 633. Le lendemain donc, ſixiéme des calendes de Novembre, c'eſt-à-dire le vingt-ſeptiéme d'Octobre, fut tenue la dixiéme action, pour achever l'affaire d'Ibas. Il ſe préſenta, & renouvella ſes plaintes contre Eutychés, qui l'avoit traduit par quarante journées de chemin, & fait changer de vingt priſons, comme dépoſé au concile d'Epheſe, quoiqu'abſent & ſans connoiſſance de cauſe. Les magiſtrats ayant demandé l'avis aux évêques, ils s'écrierent : On ne condamne point un abſent. Ibas dit: De grace, je n'y étois point; je n'ai point été défendu ; on ne m'a pas laiſſé parler. Les évêques s'écrierent : Ils ont mal fait de l'avoir condamné contre les canons. Ce qui eſt fait contre un abſent eſt mal ; nous le diſons tous. Patrice évêque de Tyane dit : On lut hier la ſentence des arbitres, qui l'ont reconnu évêque. Nous l'approuvons. Les Orientaux s'écrierent : Ce jugement eſt juſte. Mais quelques évêques crierent : On s'y oppoſe. Il y a des gens qui veulent accuſer l'évêque Ibas.

On les fit entrer. Ils étoient quatre, Theophile diacre, Euphraſius, Antiochus & Abraham. Theophile dit : Nous demandons qu'on liſe ce qui a été fait à Beryte contre Ibas, afin que vous voyiez qu'il a été

pag. 637. juſtement dépoſé. Après quelques conteſtations, les magiſtrats en ordonnerent la lecture. On lut premierement la commiſſion de l'empereur Theodoſe au tribun Damaſcius, puis les actes du jugement rendu à Beryte le premier jour de Septembre 448. où Ibas

Sup. liv. XXVII. n. 11. avoit été renvoyé abſous. Après cette lecture, les ma-

pag. 673. giſtrats vouloient qu'on lût auſſi la procédure faite contre Ibas au faux concile d'Epheſe ; mais les légats

s'y oppoſerent, en diſant; qu'on ne devoit avoir aucun égard à ce qui avoit été fait en ce concile ; & qu'il falloit demander à l'empereur une loi, qui défendît même de lui donner le nom de concile. Ils déclarerent toutefois, que Maxime évêque d'Antioche en devoit être excepté, c'eſt-à-dire que ſon ordination n'avoit rien de commun avec ce faux concile. Anatolius de Conſtantinople opina de même contre le concile d'Epheſe, à l'exception de ce qui regardoit Maxime: D'autant plus, dit-il, que le très-ſaint évêque Leon l'ayant reçû à ſa communion, a jugé qu'il devoit gouverner l'égliſe d'Antioche. C'eſt qu'encore que l'ordination de Maxime eût été faite hors du concile, elle étoit fondée ſur la dépoſition de Domnus, qui y avoit été faite. Juvenal de Jeruſalem, Thalaſſius de Ceſarée, & onze autres métropolitains opinerent de même; & tous les évêques s'écrierent : Nous diſons la même choſe. AN. 451. pag. 676.

Donc, ſans faire lecture des actes d'Epheſe, les magiſtrats inviterent le concile à opiner ſur l'affaire d'Ibas. Les légats dirent par la bouche de Paſchaſin : Suivant les pieces qui ont été lûes, nous connoiſſons qu'il eſt orthodoxe; c'eſt pourquoi nous jugeons qu'il doit recouvrer l'honneur de l'épiſcopat, & ſon égliſe, dont il a été chaſſé injuſtement. Quant à l'évêque Nonnus, qui depuis peu a été mis en ſa place, c'eſt à l'évêque d'Antioche à examiner ce qu'il en faut ordonner. Anatolius de Conſtantinople opina de même, & déclara Ibas exempt de tout ſoupçon, parce qu'il avoit ſouſcrit la lettre de S. Leon. Maxime d'Antioche déclara la lettre d'Ibas orthodoxe, & dit touchant Nonnus : Il demeurera dans la dignité épiſco- pag. 677.

AN. 451. pale, juſques à ce que j'examine ſon affaire avec les évêques de la province. Tous les autres évêques opinerent de même, demandant ſeulement qu'Ibas anathématiſât Neſtorius & Eutychés. Ibas dit : J'ai déja anathématiſé par écrit Neſtorius & ſa doctrine, & maintenant je l'anathématiſe mille fois. Car on n'a point de peine à faire mille fois ce dont on eſt une fois perſuadé. Anathême donc à Neſtorius, à Eutychés, & à quiconque dit une ſeule nature : j'anathématiſe auſſi quiconque ne croit pas comme ce ſaint concile. Les magiſtrats dirent : Ce que le ſaint concile a jugé touchant Ibas ſera exécuté. Ainſi finit la dixiéme action.

pag. 681. B.

pag. 681.

On met enſuite une action touchant Domnus, que les anciens exemplaires mettent à la ſeptiéme action, & qui ne ſe trouve plus qu'en latin. Maxime d'Antioche demande aux magiſtrats & au concile, la conſtitution d'une penſion ſur les revenus de l'égliſe d'Antioche, au profit de Domnus ſon prédéceſſeur : ce qui lui eſt accordé, laiſſant à ſa diſcretion la quantité de la penſion. On ne ſçait quelle en fut l'exécution ; car Domnus avoit renoncé à l'épiſcopat, & s'étoit retiré dans ſon monaſtere auprès de S. Euthymius, & ne parut point, ni perſonne de ſa part, au concile de Calcedoine.

V. Queſn. diſſert. 9. in S. Leon. & Baluz. praf. in Conc. Calced. c. 32.

XXVI. Onziéme & douziéme action. Affaire de Baſſien & d'Etienne d'Epheſe. 29. Octobre. *p. 684. p. 685. p. 688.*

L'onziéme action fut tenue le vingt-neuviéme d'Octobre. Baſſien qui avoit été évêque d'Epheſe, entra dans le concile, accompagné de Caſſien prêtre, & demanda qu'on lût la requête qu'il avoit préſentée à l'empereur, & que l'empereur avoit renvoyée au concile. Elle contenoit des plaintes d'avoir été dépoſſedé de ſon ſiége par violence. Les magiſtrats

demanderent à Baſſien les noms de ceux dont il ſe plaignoit. Il répondit : Ils ſont pluſieurs ; mais leur chef eſt Etienne, maintenant évêque d'Epheſe : il retient mon ſiége & mon bien. Les magiſtrats ordonnerent à Etienne de répondre ; & il dit : Les évêques de la province d'Aſie ſont ici : qu'ils viennent, & je me défendrai. Les magiſtrats dirent : En attendant, répondez vous-même. Etienne dit : Celui-ci n'a point été ordonné à Epheſe ; mais l'égliſe étant vacante, il a aſſemblé une troupe de gladiateurs, & d'autres gens armez, il y eſt entré, & s'y eſt aſſis. Après qu'il a été rejetté ſelon les canons, & chaſſé comme il méritoit, quarante évêques d'Aſie m'ont ordonné par le ſuffrage des nobles, du peuple, du clergé & de la ville. Il y a aujourd'hui cinquante ans que je ſuis dans le clergé d'Epheſe. AN. 451.

Baſſien répondit : Dès ma jeuneſſe, j'ai pris ſoin des pauvres, j'ai fait un hôpital, où j'ai mis ſoixante & dix lits : j'y recevois tous les malades & les bleſſez. L'évêque Memnon en fut jaloux ; parce que j'étois aimé de tout le monde, & fit tout ce qu'il put, pour me chaſſer de la ville. Il m'impoſa les mains, & m'ordonna évêque d'Evaſe : je ne le voulois point. Il me tint devant l'autel depuis l'heure de tierce juſqu'à midi, & me maltraita ; de ſorte que l'évangile & l'autel furent remplis de ſang. Je n'allai point à Evaſe, & ne l'ai jamais vue. Memnon mourut, Baſile fut ordonné. Ayant aſſemblé le concile de la province, & appris la violence que j'avois ſoufferte, il ordonna un autre évêque pour Evaſe, & me rendit la communion, avec le rang d'évêque. Il mourut auſſi : je fus mis dans le ſiége d'Epheſe malgré moi & avec une grande

AN. 451. violence, par le peuple, le clergé & les évêques, dont un, ſçavoir Olympius, eſt ici préſent. L'empereur confirma mon élection. Je vins à Conſtantinople, je communiquai avec Proclus, & il m'envoya depuis ſes lettres ſynodiques. Je ſuis demeuré ainſi quatre ans; en ſorte que j'ai ordonné dix évêques, & pluſieurs clercs. L'empereur ayant envoyé un ſilentiaire avec des lettres pour la paix des égliſes, le lendemain au ſortir de la liturgie, ils mirent les mains ſur moi, m'enfermerent, m'arracherent l'habit ſacerdotal, & tout ce que j'avois, prirent un d'entre eux, ſçavoir Etienne que voilà, & le firent évêque.

p. 689.

Etienne dit: Les évêques ſont ici; qu'ils viennent dépoſer la vérité. Il eſt entré dans l'égliſe avec des gladiateurs, des épées & des flambeaux, & s'eſt aſſis dans le ſiége: c'eſt pour cela qu'il a été chaſſé par le très-ſaint évêque de Rome Leon, par le bienheureux Flavien de Conſtantinople, par l'évêque d'Alexandrie, & par celui d'Antioche. C'eſt pour cela que l'empereur Theodoſe envoya Euſtathe primicier des ſilentiaires, pour juger entre lui & les pauvres qu'il avoit maltraitez. Euſtathe vint à Epheſe, & y demeura trois mois à inſtruire l'affaire.

p. 692.

Les magiſtrats dirent: Que Baſſien montre s'il a été établi evêque d'Epheſe par le concile des évêques, & après le terme ordinaire pour l'ordination. Baſſien dit: Je n'ai jamais été évêque d'Evaſe, & n'y ſuis point allé; on m'en a donné le nom par force. Etienne demanda la lecture des canons contre les tranſlations: les magiſtrats l'ordonnerent, & Leonce évêque de Magneſie, lut le canon quatre-vingt-quinziéme & le quatre-vingt-ſeiziéme, qui ſont le ſeiziéme & le dix-

Sup. liv. XII. n. 12.

ſeptiéme du concile d'Antioche. Le premier défend à un évêque vacant, de s'ingerer à une autre égliſe vacante, quand même il prétendroit y être forcé; le ſecond déclare excommunié l'évêque qui ne va pas à une égliſe, pour laquelle il eſt ordonné. AN. 451.

Les magiſtrats dirent : Que Baſſien montre qui l'a établi évêque. Il ne put nommer qu'Olympius évêque de Theodoſiopolis. Olympius étant interrogé, dit: Après la mort de l'évêque Baſile, j'étois chez moi : le clergé d'Epheſe me manda, pour ordonner un évêque; j'y allai, croyant que les autres évêques avoient p. 691. été appellez. Après que j'eus attendu trois jours dans mon logis, quelques-uns des clercs me vinrent dire : Les autres évêques ne ſont point ici : que faut-il faire? Je leur dis : Il eſt contre les canons, qu'un ſeul évêque diſpoſe d'une égliſe, principalement d'une ſi grande métropole. Comme je parlois ainſi, une multitude infinie environna mon logis; je ne ſçavois où j'étois: ils m'emporterent, & me menerent à l'égliſe: entre autres un officier nommé Holoſericus, qui mit l'épée à la main. Ainſi deux ou trois cens hommes m'emmenerent au ſiége épiſcopal avec Baſſien; & il y fut placé. Baſſien dit : Il a menti. Les magiſtrats demanderent au clergé de Conſtantinople ſi Proclus avoit communiqué avec Baſſien, comme évêque d'Epheſe. Ils dirent tous qu'oui; qu'il lui avoit donné des lettres ſynodiques, & avoit mis ſon nom dans les dyptiques.

Les magiſtrats demanderent enſuite à Etienne, comment Baſſien avoit été dépoſé, & ſi lui-même avoit été ordonné par le concile? Il repeta ce qu'il avoit dit, que Baſſien avoit été dépoſé par l'autorité

AN. 451. de l'empereur Theodoſe & du pape Leon ; s'excuſant au reſte, de n'avoir pas en main les preuves de ſon ordination, ſur ce qu'il ne prévoyoit pas que l'on dût
p. 596. parler de cette affaire, la croyant finie. Lucien évêque de Biſe, & Meliphtongue évêque d'Heliopolis, s'avancerent, & dirent au nom de tous les évêques leurs voiſins, que Baſſien avoit été chaſſé contre les canons, ſans avoir été jugé, ni accuſé, après quatre
p. 697. ans de paiſible poſſeſſion. Etienne repeta encore, que le pape Leon l'avoit condamné ; & comme il avoit
p. 698. C. auſſi allégué auparavant, qu'il avoit été condamné par Flavien, Cecropius évêque de Sebaſtopolis lui dit : Seigneur Etienne, que Flavien eſt puiſſant, même après ſa mort ! Voulant lui reprocher de l'avoir condamné à Epheſe. Tous les évêques & les clercs de Conſtantinople dirent : Il eſt vrai. Eternelle mémoire à Flavien. Voilà la vengeance, voilà la vérité. Flavien vit après ſa mort : le martyr prie pour nous.

Les magiſtrats demanderent l'avis au concile ; & les évêques s'écrierent : La juſtice demande Baſſien ; que les canons ſoient obſervez. Les magiſtrats dirent : Pour nous il nous ſemble que ni Baſſien n'eſt digne d'être évêque d'Epheſe, puiſqu'il eſt intrus par violence ; ni Etienne qui y eſt entré par conjuration & par artifice ; & qu'il faut élire un autre évêque ; mais nous laiſſons le tout au jugement du concile. Le concile revenant à l'avis des magiſtrats, s'écria : Ce jugement eſt juſte ; c'eſt le jugement de Dieu. Vous gardez les canons & les loix.

p. 700. Les évêques d'Aſie ſe proſternerent devant le concile, & dirent : Ayez pitié de nous, & de nos enfans. Si on ordonne ici un évêque, on fera mourir nos enfans.

fans, & la ville eſt perdue. Il faut entendre que la plûpart de ces évêques avoient été mariez ; & qu'ils craignoient une ſédition à Epheſe, ſi on y envoyoit un évêque élû à Calcedoine. Les magiſtrats demanderent où l'évêque d'Epheſe devoit être ordonné ſelon les canons. Les évêques dirent : Dans la province. Diogene de Cyzique dit : L'uſage eſt que ce ſoit ici ; ſi l'évêque avoit été ordonné à Conſtantinople, ces maux ne ſeroient pas arrivez. On ordonne là des gens de néant ; c'eſt la cauſe du déſordre. Il compte Calcedoine & Conſtantinople pour le même lieu, à cauſe de la proximité. Leonce évêque de Magneſie, dit : Depuis S. Timothée juſques à préſent, il y a eu vingt-ſept évêques qui ont été ordonnez à Epheſe, Baſile ſeul fut ordonné ici par violence ; & il y eut des meurtres. Philippe prêtre de Conſtantinople dit : Le ſaint évêque Jean dépoſa quinze évêques quand il alla en Aſie, & en ordonna d'autres à leur place. *Sup. liv. XII. n. 6.* Memnon fut confirmé ici ; Heraclide & d'autres furent ordonnez du conſentement de notre archevêque ; le bienheureux Proclus ordonna de même Baſile. Les magiſtrats voyant que cette affaire avoit beſoin d'examen, la remirent au lendemain. AN. 451.

On tint donc la douziéme action le lendemain trentiéme d'Octobre, pour terminer l'affaire d'Epheſe. Les magiſtrats dirent : Notre aſſiduité au concile porte préjudice aux affaires publiques ; c'eſt pourquoi cherchant à finir promptement, nous vous prions de dire s'il vous eſt venu quelque nouvelle lumiere ſur l'affaire d'Epheſe. Anatolius dit : Je ſuis d'avis, que ni l'un ni l'autre ne ſoit évêque de cette ville ; mais qu'on en éliſe un troiſiéme, parce qu'ils ſe ſont intrus 30. Octobre. *p. 771.*

AN. 451. contre les canons. Ils garderont toutefois la dignité d'évêque, & ſeront nourris aux dépens de l'égliſe. Les légats opinerent de même. Les magiſtrats firent apporter l'évangile ; conjurant les évêques de juger cette affaire en leur conſcience. Anatolius de Conſtantinople repeta le même avis, & les légats auſſi, puis Maxime d'Antioche, Juvenal, Thalaſſius, & huit autres évêques en particulier, & tous les ſuivirent par des acclamations générales. Enſuite les magiſtrats prononcerent, ſuivant l'avis du concile, que Baſſien & Etienne ſeroient ôtez du ſiége d'Epheſe; gardant toutefois la dignité d'évêque, & recevant du revenu de la même égliſe, pour nourriture & entretien, deux cens ſols d'or par an, qui font environ ſeize cens livres de notre monnoie ; & que l'on ordonneroit un autre évêque ſelon les canons.

pag. 774.

pag. 705.

XXVII. Treiziéme action. Reglement entre Nicomedie & Nicée.

pag. 708.

pag. 709. D.

Le même jour trentiéme d'Octobre, fut tenue la treiziéme action. On fit lire la requête d'Eunomius de Nicomedie, où il ſe plaignoit qu'Anaſtaſe de Nicée entreprenoit ſur les droits de ſa métropole; & qu'il avoit excommunié des clercs de l'égliſe de Baſilinople. Anaſtaſe nioit l'un & l'autre, & diſoit; Baſilinople étoit une bourgade ſoûmiſe à Nicée, comme pluſieurs autres. Un empereur, ſoit Julien, ou un autre, en fit une cité, & y mit des magiſtrats tirez de Nicée. C'étoit en effet l'empereur Julien, qui avoit voulu honorer cette ville, à cauſe de ſa mere Baſiline. Anaſtaſe continua : Depuis ce tems, l'évêque de Nicée y a ordonné des évêques par deux fois. Il y a des lettres du bienheureux Jean évêque de Conſtantinople à l'évêque de Nicée, pour aller regler cette égliſe, comme lui appartenant. J'ai des lettres à Pro-

Sup. liv. XI. n. 43.

Conc. Calced. p. 712.

clus. Eunomius répondit : Il ſe peut faire que l'égliſe de Nicomedie n'avoit point alors d'évêque, & qu'il fallut avoir recours à celui de Nicée. Pour moi, je puis montrer que pluſieurs ont été ordonnez par l'évêque de Nicomedie ; je puis montrer des decrets du peuple de Baſilinople, par leſquels ils le prient de leur donner un évêque. AN. 451.

Les magiſtrats firent lire les canons. On lut le quatriéme de Nicée, qui porte, que les ordinations de chaque province ſe devoient faire par l'autorité du métropolitain. Anaſtaſe voulut montrer qu'il l'étoit, par une loi de l'empereur Valens, qui attribuoit à Nicée le droit de métropole, ſuppoſant qu'elle l'avoit eu auparavant, mais avec la clauſe, ſauf le droit d'autrui. Eunomius de ſon côté fit lire une loi de Valentinien, poſtérieure à la précédente, portant que le titre de métropole, donné par honneur à Nicée, ne doit faire aucun préjudice aux privileges de Nicomedie. Après ces lectures, les magiſtrats dirent : Ces loix ne parlent point des évêques ; mais ſeulement de l'honneur des villes : celle de Valens, en donnant à Nicée le droit de métropole, déclare nommément, qu'elle n'ôte rien aux autres villes : le canon ordonne qu'il n'y aura qu'un métropolitain en chaque province : qu'ordonne le concile ſur tout cela ? Le concile s'écria : Que les canons ſoient obſervez. pag. 713. pag. 716.

Les évêques de Pont dirent : Les canons ne connoiſſent qu'un métropolitain : il eſt clair, que les ordinations appartiennent à l'évêque de Nicomedie : les loix ne donnent à Nicée, que le nom de métropole, & à ſon évêque le premier rang entre ceux de la province. L'archidiacre Aëtius demanda que cette pro-

AN. 451. cedure ne fît aucun préjudice au siége de Constantinople, prétendant qu'il faisoit par lui-même, ou par autrui, les ordinations en Bithynie. Les magistrats prononcerent : L'évêque de Nicomedie aura l'autorité de métropolitain dans les églises de Bithynie, & l'évêque de Nicée en aura seulement l'honneur, & sera soumis à celui de Nicomedie, comme les autres évêques de la province ; c'est l'avis du concile. Quant au droit du siége de Constantinople pour ordonner dans les provinces, il sera examiné en son tems.

pag. 717.

XXVIII. Quatorziéme action. Jugement entre Sabinien & Athanase de Perrha.

31. Octobre. *pag. 720. C.*

La quatorziéme action fut le lendemain trente-uniéme d'Octobre. On lut une requête présentée à l'empereur par Sabinien évêque de Perrha en Syrie, où il disoit : J'étois dès mon enfance dans un monastere nombreux, où j'avois la charge d'œconome, ne pensant à rien moins qu'à l'épiscopat. Tout d'un coup le métropolitain, accompagné des évêques de la province, me prit, & m'ordonna évêque de Perrha, à la place d'Athanase, dépose pour ses crimes. Au concile d'Epheſe, l'évêque d'Alexandrie l'a renvoyé à mon église ; on m'a chassé, les habitans de la ville étant en pleurs & en gémissemens à ma sortie. Je vous demande justice. On lut aussi une requête adressée aux archevêques Leon, Anatolius & Maxime, & à tout le concile, tendante aux mêmes fins.

pag. 721.

Athanase dit, que sa cause avoit été jugée par S. Cyrille & Proclus ; & qu'après la mort de S. Cyrille, Domnus d'Antioche avoit voulu renouveller la poursuite. On lut deux lettres synodiques à Domnus, l'une de S. Cyrille, l'autre de Proclus, qui contenoient en substance la même chose : qu'Athanase s'étoit plaint à un concile de Constantinople de quelques-

pag. 724.

uns de ſes clercs, qui vouloient mettre les œconomes de l'égliſe à leur choix, & ôter ſon nom des ſacrez diptyques. S. Cyrille & Proclus prioient Domnus de donner des commiſſaires, pour juger Athanaſe ſur les lieux, ſi ſa ville étoit loin d'Antioche, attendu que ſon métropolitain lui étoit ſuſpect. Ils n'uſoient que de ſimple recommandation, n'ayant point de juriſdiction dans le patriarcat d'Antioche, & reconnoiſſoient que le métropolitain étant récuſé, la connoiſſance de la cauſe étoit dévolue au patriarche; mais qu'en cas d'éloignement, il devoit déleguer ſur les lieux. AN. 451.

Sabinien, de ſon côté, demanda la lecture des actes d'un concile d'Antioche, où vingt-huit évêques, dont Domnus étoit le premier, avoient jugé la cauſe d'Athanaſe. Il paroiſſoit par ces actes, que Domnus avoit renvoyé la cauſe d'Athanaſe à Panolbius, alors évêque d'Hierapolis, ſon métropolitain; devant lequel il n'avoit oſé la ſoûtenir, quoiqu'il le reconnût pour ſon ami : mais il avoit renoncé devant lui à l'évêché, par un acte dont on rapportoit l'original; & s'étoit retiré chez lui au territoire de Samoſate. Sur quoi les évêques du concile d'Antioche déclarerent, qu'il avoit expoſé faux à Proclus & à Cyrille. On lut les plaintes formées contre lui, remplies de faits ſcandaleux; & les pieces qui prouvoient, qu'ayant été cité trois fois par le concile, il n'avoit point voulu venir ſe défendre. C'eſt pourquoi il fut déclaré déchu du ſacerdoce; & enjoint à Jean, évêque d'Hierapolis, d'ordonner au plutôt un évêque de Perrha. pag. 718. B. pag. 719. pag. 736.

Ces actes du concile d'Antioche ayant été lûs à Calcedoine, les magiſtrats dirent : Si quelques-uns de

AN. 451. ceux qui ont dépoſé Athanaſe avec Domnus ſont préſens au concile, qu'ils s'avancent au milieu. Theodore de Damas, & ſix autres s'avancerent. Les magiſtrats leur demanderent pour quelle cauſe ils avoient dépoſé Athanaſe. Theodore dit : Des clercs de l'égliſe pag. 752. de Perrha avoient donné des plaintes contre lui. Etant appellé, il ne ſe préſenta point; diſant qu'il avoit des ennemis. Il fut appellé une ſeconde fois, & ne vint point. Après une troiſiéme citation, ne s'étant point préſenté, on a prononcé contre lui la ſentence de dépoſition, ſuivant les canons. Les ſix autres évêques en dirent autant. Les magiſtrats demanderent à Athanaſe, pourquoi il ne s'étoit pas préſenté au concile pag. 753. d'Antioche? Parce, dit-il, que l'évêque d'Antioche, qui y préſidoit, étoit mon ennemi.

Les magiſtrats dirent : Sabinien doit demeurer, à notre avis, dans l'évêché de Perrha, puiſqu'il a été ordonné par le concile de la province, après la dépoſition d'Athanaſe : car il ne doit ſouffrir aucun préjudice de la dépoſition prononcée contre lui, ſans avoir été entendu, ni appellé. Au contraire Athanaſe, qui étant dépoſé pour ſa contumace, a été rétabli par défaut, par ordre de Dioſcore, doit quant à préſent demeurer en repos. Maxime évêque d'Antioche, avec ſon concile, prendra connoiſſance du procès intenté contre lui; en ſorte qu'il ſoit terminé dans huit mois. S'il ſe trouve convaincu de tout ce dont il eſt chargé par les actes, ſoit pour le criminel, ſoit pour le civil, ou d'un ſeul chef digne de dépoſition, non-ſeulement il ſera déchû de l'épiſcopat, mais ſoûmis aux peines des loix. Si dans ce terme il n'eſt pas pourſuivi, ou convaincu; il ſera rétabli dans ſon ſiége par

Maxime d'Antioche ; & Sabinien aura la dignité épiſcopale, & ſera coadjuteur, avec une penſion que Maxime reglera, ſelon les facultez de l'égliſe de Perrha. Maxime avec tout le concile ſuivit ce jugement propoſé par les magiſtrats. AN. 451.

XXIX. Quinziéme action. Canons. *pag. 796. C.*

La quinziéme action fut le même jour dernier d'Octobre ; mais ni les magiſtrats, ni les légats n'y aſſiſterent. Car après que l'on eut reglé la foi, & les affaires particulieres portées au concile ; les clercs de Conſtantinople prierent les légats de traiter avec eux une affaire qui regardoit leur égliſe. Les légats le refuſerent, diſant qu'ils n'en avoient point reçû la commiſſion. Les clercs de Conſtantinople propoſerent la même choſe aux magiſtrats, qui en renvoyerent la connoiſſance au concile. Après donc qu'ils ſe furent retirez, & les légats auſſi, le reſte du concile fit un canon touchant les prérogatives de l'égliſe de Conſtantinople, que l'on compte pour le vingt-huitiéme, & auquel les Grecs ont joint depuis tous les canons, que le même concile avoit faits, & que les anciens exemplaires mettoient enſuite de la ſixiéme action. Je les rapporterai tous ici, comme ils ſont dans les éditions ordinaires.

Le premier porte confirmation des canons faits juſques alors dans les conciles. Le ſecond, eſt contre la ſimonie en ces termes : Si quelque évêque a fait une ordination pour de l'argent, & mis en commerce la grace, qui n'eſt point vénale, pour ordonner un évêque, un corévêque, un prêtre, un diacre, ou quelqu'autre clerc ; ou s'il a établi pour de l'argent, un œconome, un défenſeur, un concierge, ou quelqu'autre de ceux qui ſont dans le canon, l'ordinateur *pag. 756.*

AN. 451. ſera en danger de perdre ſon rang, & celui qui ſera ordonné ou pourvû, ne profitera point de la place qu'il aura voulu acheter ; & l'entremetteur de cet infame trafic, s'il eſt clerc, ſera dépoſé ; s'il eſt laïque, ou moine, ſera anathematiſé. Par le troiſiéme canon, le concile défend à aucun évêque, clerc ou moine, de prendre à ferme des terres, ou ſe charger d'affaires temporelles ; ſi ce n'eſt que les loix les appellent à une tutelle, dont ils ne puiſſent s'excuſer ; ou que l'évêque les charge du ſoin des affaires de l'égliſe, ou des perſonnes miſérables. C'eſt à peu près le ſecond article des trois qui avoient été lûs dans la ſixiéme *Sup. n. 22.* action en préſence de l'empereur. Le quatriéme canon eſt le premier de ces articles, pour ſoûmettre entierement les moines aux évêques, & leur défendre de ſe mêler d'aucune affaire eccléſiaſtique, ou ſéculiere.

can. 24. Les monaſteres une fois conſacrez par l'autorité de l'évêque, demeureront monaſteres à perpétuité, leurs biens leur ſeront conſervez, & il ne ſera plus *can. 26.* permis d'en faire des habitations ſéculieres. Chaque égliſe cathédrale aura un œconome du corps de ſon clergé ; pour adminiſtrer ſes biens ſuivant la volonté de l'évêque, afin qu'on voie clair dans cette adminiſtration, & que les biens de l'égliſe ne ſoient pas diſ- *can. 22.* ſipez, ni le ſacerdoce décrié. Il eſt défendu aux clercs ſous peine de dépoſition, ſuivant les anciens canons, de piller les biens de leur évêque après ſa mort.

can. 25. Les ordinations des évêques doivent ſe faire dans trois mois, s'il n'y a une néceſſité abſolue, qui oblige le métropolitain à differer ; & le revenu de l'égliſe *can. 22.* vacante ſera conſervé par l'œconome. Il eſt défendu aux

aux évêques, ſous peine de dépoſition, de s'adreſſer aux puiſſances, & d'obtenir des lettres du prince, pour diviſer une province en deux, & y faire deux métropolitains. Quant aux villes qui ont déja été honorées du nom de métropole, elles ne jouiront que de l'honneur, ſans préjudice des droits de la véritable métropole. Il eſt aiſé de voir que ce canon eſt fait à l'occaſion des différends entre les évêques de Tyr & de Beryte, de Nicomedie & de Nicée. AN. 451. *Sup. n. 19. n. 27.*

Comme la tenue des conciles étoit négligée au préjudice des affaires eccléſiaſtiques, le concile ordonne, ſuivant les canons, qu'en chaque province les évêques s'aſſembleront deux fois l'année, au lieu choiſi par le métropolitain; & que les évêques qui n'y viendront pas, étant dans leur ville en ſanté, & ſans empêchement néceſſaire, ſeront admoneſtez fraternellement. On n'admettra pas indifféremment les clercs ou les laïques, à accuſer des évêques ou des clercs, ſans avoir examiné leur réputation. Les paroiſſes de la campagne demeureront aux évêques, qui en ſont en poſſeſſion paiſible depuis trente ans. S'il y a quelque differend ſur ce ſujet, il pourra être pourſuivi au concile de la province. Et ſi quelqu'un ſe plaint de l'injuſtice de ſon métropolitain, il ſera jugé par l'exarque du diocèſe, ou par le ſiége de Conſtantinople. Si quelque nouvelle cité eſt établie par la puiſſance de l'empereur, l'ordre des paroiſſes eccléſiaſtiques ſuivra la forme du gouvernement politique. *can. 19.* *can. 21.* *can. 17.*

Si un clerc a une affaire contre un autre clerc, il ne doit pas quitter ſon évêque pour s'adreſſer aux tribunaux ſéculiers: mais il pourſuivra ſa cauſe premierement devant ſon évêque, ou, par ſon ordre, devant *can. 9.*

AN. 451. celui dont les parties ſeront convenues. Le tout ſous les peines canoniques. Si un clerc a une affaire contre ſon évêque, ou un autre, il ſera jugé par le concile de la province. Mais ſi un évêque ou un clerc a un differend avec le métropolitain, il s'adreſſera à l'exarque du diocèſe, ou au ſiége de Conſtantinople.

can. 6. Perſonne ne ſera ordonné abſolument, ni prêtre, ni diacre, ni aucun autre eccléſiaſtique : mais il ſera deſtiné à une égliſe de la ville, ou de la campagne, ou à un monaſtere. Les ordinations abſolues ſeront nulles, & ceux qui les auront reçûes ne pourront faire aucune fonction, à la honte de ceux qui les auront ordonnez.

can. 10. Un clerc ne peut en même tems être compté dans le clergé de deux villes; ſçavoir, de celle où il a été ordonné d'abord, & de celle où il a paſſé, comme plus grande, par ambition. Ceux qui l'auront fait, ſeront rendus à la premiere égliſe. Que ſi quelqu'un eſt déja transferé à une autre égliſe, il n'aura plus aucune part aux affaires de la premiere, ou des oratoires, & des hôpitaux qui en dépendent : le tout ſous peine de dépoſition. Les anciens canons ſeront obſervez à l'égard des évêques & des clercs, qui paſſent de ville en ville : ici on inſere le troiſiéme article lû à la ſixiéme action, qui eſt preſque le même que le précédent.

can. 5.

can. 20.

Sup. n. 22.

can. 7. Ceux qui ſont une fois entrez dans le clergé, ou dans la profeſſion monaſtique, ne peuvent plus venir à la milice, ou à une dignité ſéculiere, ſous peine d'anathême. Nous avons appris que quelques clercs & quelques moines, ſans avoir de commiſſion de leur évêque, quelquefois même après qu'il les a excom-

can. 23.

munies, viennent à Conſtantinople & y demeurent long-tems; excitant du tumulte, troublant le repos de l'égliſe, & des maiſons particulieres: c'eſt pourquoi le concile a ordonné qu'ils ſoient premierement avertis par le défenſeur de l'égliſe de Conſtantinople, de ſortir de la ville; & s'ils continuent à pourſuivre inſolemment les mêmes affaires, qu'il les en chaſſe par force, & les renvoie chacun chez eux. Tous ces canons contre les moines vagabonds & ſéditieux, ſont faits à l'occaſion de Barſumas, de Caroſe, & des autres ſectateurs d'Eutychés & de Dioſcore. AN. 451.

On y peut rapporter les ſuivans: Les clercs étrangers & inconnus n'exerceront aucune fonction dans une autre ville, ſans lettre de recommandation de leur évêque. Les pauvres qui ont beſoin de ſecours, ne doivent voyager qu'avec de ſimples lettres eccléſiaſtiques pacifiques, accordées en connoiſſance de cauſe; non avec des lettres de recommandation, qui ne ſont que pour les perſonnes conſiderables. La conjuration & la cabale étant un crime défendu par les loix ſéculieres, doit encore bien plus l'être dans l'égliſe. Si donc on trouve des clercs & des moines qui aient conſpiré contre leurs évêques, ou leurs confreres, ils ſeront dépoſez. Les clercs des hôpitaux & des monaſteres demeureront ſous la puiſſance de l'évêque en chaque ville, ſuivant la tradition des peres, ſans ſe révolter contre lui, ni renverſer cet ordre, en quelque maniere que ce ſoit; ſous peine de correction canonique, pour les clercs; & d'excommunication, pour les moines & les laïques. *can.* 13. *can.* 11. *can.* 18. *can.* 8.

Puiſqu'en quelques provinces il eſt permis aux lecteurs & aux chantres de ſe marier, le concile leur *can.* 14.

AN. 451. défend de prendre des femmes qui ne ſoient pas catholiques, ou de baptiſer leurs enfans chez les hérétiques. Ils ne pourront non plus les marier à des hérétiques, des Juifs, ou des païens, s'ils ne promettent de ſe convertir. Il eſt remarquable que le mariage des lecteurs n'étoit pas permis dans toutes les provinces, comme il l'eſt à préſent. On n'ordonnera point de diaconeſſe, qu'à l'âge de quarante ans, & après un rigoureux examen. Que ſi après avoir reçû l'impoſition des mains, & paſſé quelque tems dans le ſervice, elle ſe marie au mépris de la grace de Dieu, elle ſera anathématiſée avec ſon mari. Une vierge qui s'eſt conſacrée à Dieu, ou un moine, ne peut contracter mariage. S'ils le font, ils ſeront excommuniez; mais l'évêque pourra uſer envers eux d'indulgence. Ceux qui enlevent des femmes, même ſous prétexte de mariage, leurs complices, & leurs fauteurs ſeront dépoſez, s'ils ſont clercs; & anathématiſez, s'ils ſont laïques. Voilà les vingt-ſept canons du concile de Calcedoine, reçûs par toute l'égliſe.

can. 15.

can. 16.

can. 17.

XXX. Prérogatives de Conſtantinople.

Le vingt-huitiéme, qui fit depuis tant de bruit, donne le ſecond rang à l'égliſe de Conſtantinople en ces termes : Les peres ont eu raiſon d'accorder au ſiége de l'ancienne Rome ſes priviléges, parce qu'elle étoit la ville regnante; & par le même motif, les cent cinquante évêques ont jugé que la nouvelle Rome qui eſt honorée de l'empire & du ſénat, doit avoir les mêmes avantages dans l'ordre eccléſiaſtique, & être la ſeconde après elle. En ſorte que les métropolitains des diocèſes de Pont, de Thrace, & d'Aſie ſeulement; & les évêques de ces diocèſes, qui ſont chez les barbares, ſoient ordonnez par le ſiége de Conſtan-

can. 28.

Conc. C. P. can. 3.

Sup. liv. XVIII. n. 7.

tinople ſur le rapport qui lui ſera fait des élections canoniques. Bien entendu que chaque métropolitain de ces diocèſes, ordonnera les évêques de ſa province, avec les évêques comprovinciaux, ſelon les canons. Je prens ici le nom de diocèſe dans ſa ſignification la plus étendue, où il comprend pluſieurs provinces. AN. 451. *Sup. liv. XVIII. n. 7.*

Le vingt-neuviéme canon porte, qu'un évêque ne doit jamais être réduit au rang de prêtre; comme les légats du pape & Anatolius de Conſtantinople avoient dit dans la quatriéme action, à l'occaſion des évêques ordonnez par Photius de Tyr, & dépoſez par Euſtathe de Beryte. Le dernier canon accorde aux évêques d'Egypte un délai pour ſouſcrire à la lettre de S. Leon, juſqu'à l'élection d'un évêque d'Alexandrie; comme il avoit été réglé dans l'action quatriéme. Ce ſont les trente canons attribuez au concile de Calcedoine. *Sup. n. 19. can. 30.* *Sup. n. 17.*

La ſeiziéme & derniere action, ſe tint le lendemain premier jour de Novembre. Les légats du pape s'adreſſant aux magiſtrats, firent cette remontrance par la bouche de Paſchaſin: Hier après que vous vous fûtes retirez, & nous auſſi, on dit qu'il ſe fit quelque choſe, que nous croyons être contre les canons. Nous vous prions de le faire lire, afin que tous nos freres voient s'il eſt juſte ou non. Les magiſtrats en ordonnerent la lecture, mais auparavant, Aëtius archidiacre de Conſtantinople dit: On demeure d'accord, que ce qui regarde la foi, a été terminé mais c'eſt la coûtume des conciles, après que les matieres les plus importantes ont été décidées, d'en examiner & en regler auſſi d'autres, qui ſont néceſſaires. Nous, c'eſt-à-dire l'égliſe de Conſtantinople, avions cer- 1. Novembre. *pag. 793.* *pag. 796.*

AN. 451. taines choſes à traiter. Nous avons prié les évêques venus de Rome d'y prendre part ; ils l'ont refuſé, diſant qu'ils n'en avoient point d'ordre ; vous avez ordonné au concile d'examiner cette affaire. Après que vous avez été ſortis, les évêques ſe ſont levez, & ont demandé qu'on en traitât comme d'une affaire commune. Nous en avons l'acte, qui n'eſt point fait en cachette, ni à la dérobée ; mais canoniquement & dans l'ordre. Les magiſtrats en ordonnerent la lecture. Aëtius préſenta la piéce, & le ſecrétaire Beronicien la lut. C'étoit le vingt-huitiéme canon, qui vient d'être rapporté avec les ſouſcriptions de cent quatre-vingt-quatre évêques.

Alors Lucentius, un des légats, dit : Remarquez premierement, que les évêques ont été ſurpris, & contraints à ſouſcrire, avant qu'on eût écrit les canons, dont il eſt fait mention. Les évêques s'écrierent : Perſonne n'a été contraint. Lucentius dit : De plus, ils ont laiſſé les canons des trois cens dix-huit peres, & n'ont fait mention que de ceux des cent cinquante, qui ne ſont point entre les canons des conciles ; & ſont faits, dit-on, il y a environ quatre-vingts ans. S'ils ont joui de cet avantage pendant un ſi long-tems ; que demandent-ils maintenant ? s'ils n'en ont jamais joui ; pourquoi le demandent-ils ? L'archidiacre Aëtius dit, parlant des légats : S'ils ont reçû quelque ordre ſur cet article, qu'ils le montrent. Le prêtre Boniface lut dans un papier cet ordre du pape S. Leon : Ne ſouffrez point, que l'ordonnance des peres ſoit enfrainte, ou diminuée par aucune entrepriſe ; gardez en tout la dignité de notre perſonne, que vous repréſentez ; & ſi quelques-uns ſe confiant en la ſplen-

p48. 809. C.

deur de leurs villes, veulent s'attribuer quelque chose, repouſſez-les avec la fermeté convenable. Les magiſtrats dirent : Qu'on propoſe les canons de part & d'autre. AN. 451.

Paſchaſin lut le ſixiéme canon de Nicée, commençant par ces mots : L'égliſe Romaine a toujours eu la primauté, qui ne ſont point dans le grec; & toutefois, il n'y eut point de conteſtation ſur ce ſujet. Il lut donc le ſixiéme canon, qui conſerve les priviléges de Rome, d'Alexandrie & d'Antioche, & les droits des métropolitains; & tout de ſuite le ſeptiéme qui conſerve à l'évêque de Jeruſalem un rang d'honneur, ſans aucune juriſdiction. Le ſecrétaire Conſtantin lut auſſi le ſixiéme canon de Nicée, dans un livre qui lui fut préſenté par l'archidiacre Aëtius, & ne lut point le ſeptiéme. Mais il lut enſuite le decret du concile de Conſtantinople ſous Nectarius; contenant premierement la définition de foi; puis le canon touchant la hierarchie, qui confirme la juriſdiction des évêques d'Alexandrie & d'Antioche, & des conciles des trois grands diocèſes, d'Aſie, de Pont & de Thrace; & ajoûte à la fin, que l'évêque de Conſtantinople aura la prérogative d'honneur après l'évêque de Rome.

pag. 812. Sup. liv. XI. n. 20. Sup. liv. XVIII. n. 6. n. 7. pag. 813.

Les magiſtrats dirent : Que les évêques des diocèſes d'Aſie & de Pont, qui ont ſouſcrit à ce qui vient d'être lû, déclarent, ſi c'eſt de leur bon gré, ou par contrainte. Ils s'avançerent au milieu, & Diogene de Cyzique dit : J'ai ſouſcrit de bon gré, je le dis, comme devant Dieu. Florentius de Sardes, & pluſieurs autres, au nombre de treize en tout, firent en particulier la même déclaration, diſant que ce canon étoit

pag. 816. B.

AN. 451. conforme à la coûtume. Quelques-uns d'entre eux reconnurent qu'ils avoient été ordonnez par l'évêque de Conſtantinople. Euſebe de Dorylée dit : J'ai ſouſcrit volontairement, puiſqu'étant à Rome, j'ai lû ce canon au pape, en préſence des clercs de Conſtantinople, & il l'a reçû. Il parle du canon du concile de Conſtantinople. Tous les autres évêques s'écrierent : Nous avons ſouſcrit volontairement. Les magiſtrats demanderent enſuite, ce que diſoient ceux qui n'avoient pas ſouſcrit. Euſebe d'Ancyre déclara, qu'il ne vouloit point ſe mêler des ordinations, quoiqu'il eût droit d'ordonner les évêques de Galatie : mais il demanda que l'on ne payât rien pour les ordinations.

Pag. 817. Philippe prêtre de Conſtantinople dit : Le canon a ôté cet abus, voulant parler du ſecond canon de Calcedoine. Euſebe d'Ancyre répondit : Dieu merci la réputation de l'archevêque Anatolius eſt ſans tache ; mais perſonne n'eſt immortel.

Les magiſtrats dirent : De ce qui a été fait & dit, nous voyons premierement, que la primauté & la prérogative d'honneur doit être conſervée, ſelon les canons, à l'archevêque de l'ancienne Rome : mais que celui de Conſtantinople doit avoir les mêmes avantages, & qu'il a droit d'ordonner les métropolitains dans les diocèſes d'Aſie, de Pont & de Thrace, en cette maniere. Dans chaque métropole, les clercs, les poſſeſſeurs des terres, & les hommes conſtituez en dignité, avec tous les évêques de la province, ou la plus grande partie, feront un decret, par lequel ils choiſiront celui qu'ils jugeront digne d'être évêque de la métropole. Ils en feront tous le rapport à l'archevêque de Conſtantinople, & il ſera à ſon choix de faire

faire venir l'élu, pour l'ordonner ici, ou de donner permiſſion pour le faire ordonner dans ſa province. Quant aux évêques des villes particulieres, ils ſeront ordonnez par tous ceux de la province, ou par la plus grande partie, de l'autorité du métropolitain, ſelon les canons, ſans que l'archevêque de Conſtantinople y prenne part. Tel eſt notre avis : que le concile diſe le ſien. Les évêques s'écrierent : Cet avis eſt juſte ; nous diſons tous de même : nous en ſommes tous d'accord : de grace renvoyez-nous ; & firent pluſieurs acclamations ſemblables. Le légat Lucentius dit : Le ſiége apoſtolique ne doit pas être abbaiſſé en notre préſence : c'eſt pourquoi nous vous prions de faire révoquer tout ce qui fut fait hier au préjudice des canons : ſinon, que notre oppoſition ſoit inſerée dans les actes, afin que nous ſçachions ce que nous devons rapporter au pape, & qu'il puiſſe porter ſon jugement ſur le mépris de ſon ſiége, & le renverſement des canons. Les magiſtrats dirent : Tout le concile a approuvé ce que nous avons dit. Telle fut la derniere action du concile de Calcedoine. AN. 451. pag. 810.

XXXI. Fin du concile de Calcedoine.

Le recueil que nous en avons aujourd'hui, & que j'ai ſuivi dans ce récit, eſt un peu different de celui qu'avoit l'hiſtorien Evagre, & qui ſe voit encore en quelques anciens exemplaires. L'ordre y eſt tel. La premiere action eſt comme dans les nôtres : la ſeconde eſt la condamnation de Dioſcore : la troiſiéme, celle que nous mettons la ſeconde, où furent lues les lettres de S. Cyrille & de S. Leon. La quatriéme eſt la même que la nôtre, & comprend l'examen de la définition de foi. Dans la ſixiéme elle eſt relue & ſouſcrite, en préſence de l'empereur Marcien, & trois ca- *Evagr. 11. hiſt. c. ult. V. Baluz. præf. in Conc. Calced.*

AN. 451. nons approuvez. La ſeptiéme action, dans ces anciens exemplaires, contient les autres canons. La huitiéme eſt l'approbation du concordat entre Maxime & Juvenal, que nous comptons pour la ſeptiéme. La neuviéme eſt la juſtification de Theodoret. La dixiéme & l'onziéme, celle d'Ibas, & ainſi des autres : c'eſt-à-dire, que la douziéme & la treiziéme contiennent l'affaire d'Epheſe : la quatorziéme, l'affaire de Baſilinope : la quinziéme, l'affaire de Sabinien de Perrha : la ſeiziéme & derniere contient la conteſtation touchant les prérogatives de Conſtantinople.

Cette diverſité d'exemplaires vient de ce que dans les conciles généraux, les évêques des grands ſiéges avoient chacun leurs notaires, par leſquels ils faiſoient rédiger, ou copier les actes, ſuivant le beſoin qu'ils en avoient. Tous étoient ſoigneux d'emporter avec eux, & de publier dans leurs provinces, ce qui regardoit toute l'égliſe ; c'eſt-à-dire, les définitions de foi, & les canons. Mais pour les actes touchant les affaires particulieres, ceux qui n'y étoient pas intéreſſez, n'en prenoient pas le même ſoin : les uns les négligeoient tout à fait, d'autres en recueilloient une partie, & laiſſoient l'autre ; & ceux qui les recueilloient les plaçoient differemment, ſuivant ou l'ordre des dates, ou le mérite des matieres.

Conc. Calced. 3. part. C. Les évêques demeurerent quelque tems à Calcedoine, ou à Conſtantinople avant que de ſe ſéparer, & adreſſerent une harangue à l'empereur Marcien, par laquelle ils remercient Dieu de ſon zéle & de celui du pape, dont ils louent la doctrine & la piété. Ils témoignent, que l'on a ſuivi dans ce concile la conduite des précédens, en réfutant les nouvelles er-

reurs par de nouvelles définitions, ſans rien innover dans la foi. Ils expliquent au long le myſtere de l'incarnation. Ils juſtifient la lettre de S. Leon à Flavien de toute nouveauté, & montrent ſa conformité avec l'écriture ſainte, le ſymbole de Nicée, & les peres, dont ils mettent enſuite pluſieurs paſſages choiſis. AN. 451. p. 828. B.

Le concile écrivit auſſi à S. Leon une lettre ſynodale, où ils le reconnoiſſent pour l'interprête de S. Pierre, pour leur chef & leur guide, qui leur a donné dans ſa lettre la nourriture ſpirituelle. Ils marquent leur nombre de cinq cens vingt; & que perſonne n'a été retranché de l'égliſe que Dioſcore, dont ils relevent les crimes & l'impénitence. Puis ils ajoûtent: Nous vous faiſons auſſi ſçavoir que nous avons ordonné quelques autres choſes, pour le bon ordre des affaires, & la fermeté des loix eccléſiaſtiques; perſuadez que votre ſainteté en étant inſtruite, voudra bien les approuver & les confirmer. C'eſt que nous avons autoriſé par ſentence ſynodale, l'ancienne coûtume de la ſainte égliſe de Conſtantinople pour ordonner les métropolitains des diocèſes d'Aſie, de Pont & de Thrace. Non tant pour l'avantage du ſiége de Conſtantinople que pour le repos des métropoles, où il eſt ſouvent arrivé du tumulte, après la mort des évêques, le peuple & le clergé n'ayant point de chef, ce que votre ſainteté même n'ignore pas, en ayant été ſouvent importunée, principalement pour l'égliſe d'Epheſe. p. 3. c. 2. pag. 836. pag. 837.

Nous avons auſſi confirmé le canon des cent cinquante peres aſſemblez à Conſtantinople ſous le grand Theodoſe, qui ordonne, que l'évêque de Conſtantinople aura la prérogative après votre S. ſiége, per-

AN. 451. ſuadez, que comme vous communiquez ſans envie vos biens à vos freres, vous continuerez de prendre ſoin du ſiége de Conſtantinople, & d'y étendre la ſplendeur de votre puiſſance apoſtolique. Il eſt vrai que vos légats ont vigoureuſement réſiſté à ce décret; mais ils ont voulu ſans doute vous en laiſſer l'honneur, afin que l'on vous attribue la conſervation de la paix, comme de la foi. Nous avons en cela déferé au deſir de l'empereur, du ſénat & de toute la ville imperiale. Nous vous prions donc d'honorer notre jugement par votre ſuffrage; & d'accomplir les juſtes deſirs de vos enfans, qui ſe ſont conformez à vous, pour le bien. Vous ferez plaiſir aux empereurs, qui ont confirmé votre jugement, comme une loi, & le ſiége de Conſtantinople vous en témoignera une reconnoiſſance éternelle en toute occaſion, par ſon union & par ſon zèle. S. Gregoire témoigne, que le concile de Calcedoine offrit même au pape le titre d'évêque écumenique ou univerſel.

Lib. IV. ep. 36. VII. ep. 30.

XXXII. Lettres de ſaint Leon aux évêques des Gaules. *V. Queſn. ad ep. Cert.*

Avant que S. Leon reçût cette lettre, il en reçut de pluſieurs évêques des Gaules; la premiere de Ceretius, Salonius, & Veran, que l'on croit avoir été évêques dans la province des Alpes maritimes; la ſeconde, de Ravennius d'Arles & de quarante-trois autres. Salonius & Veran étoient freres, fils de S. Eucher, depuis évêque de Lyon; & Veran étoit évêque de Vence. Ces trois évêques remercient le pape de l'inſtruction qu'il leur a donnée par ſa lettre à Flavien, & lui envoient la copie qu'ils en avoient, le priant de la corriger, afin qu'elle puiſſe être communiquée, non-ſeulement aux évêques des Gaules, mais encore aux laïques, qui deſiroient la lire & la copier.

Les quarante-quatre évêques, qui écrivirent à S. Leon de leur concile, étoient, comme l'on croit, des ſept provinces des Gaules. Le premier eſt Ravennius d'Arles, puis Ruſtique de Narbonne, Venerius de Marſeille, Maxime de Riés, qui avoit été abbé de Lerins, Nectaire évêque de Digne, Conſtantius d'Uzés, Urſus de Senés, Ingenuus d'Embrun, qui fut le porteur de cette lettre. On ne connoît pas ſi bien les autres. Ils s'excuſent de n'avoir pû remercier plutôt S. Leon de ſa lettre à Flavien. Nous l'avons lûe, diſent-ils, avec une extrême joie que nous avons communiquée à tous ceux qui ſont dans les Gaules. Pluſieurs y ont reconnu la foi qu'ils ont reçûe de leurs peres : quelques-uns y ont trouvé l'inſtruction & l'autorité dont ils avoient beſoin, pour ſoûtenir leurs ſentimens. Nous aurions ſouhaité d'écrire même à l'empereur, pour lui témoigner l'inquiétude où nous étions ; mais les nouvelles que nous avons reçûes d'Orient, nous ont fait croire que cela n'étoit point néceſſaire, & que l'erreur étoit découverte & diſſipée. Le reſte de la lettre, ſont des louanges de S. Leon. AN. 451. *V. not. Quesn.*

Il loue de ſon côté, dans ſa réponſe, la foi & la doctrine des évêques Gaulois. J'aurois ſouhaité, dit-il, de recevoir vos lettres dans le tems que vous aviez promis ; afin que nos freres que nous avons envoyez au concile, y euſſent auſſi porté votre déclaration. Il marque qu'il n'eſt plus permis d'alléguer aucun prétexte d'ignorance, ou d'obſcurité ſur la foi de l'incarnation, après la déciſion d'un concile d'environ ſix cens évêques ; & ne laiſſe pas d'expliquer en peu de mots cette doctrine, contre les erreurs de Neſtorius, *Epiſt. 77. al. 92.*

AN. 452. & d'Eutychés. Nos freres les légats, dit-il, ont ſi bien fait, que non-ſeulement les évêques, mais encore les princes, & les puiſſances, les clercs, le peuple, tous les ordres ont été pleinement perſuadez que c'eſt la foi apoſtolique que nous prêchons, comme nous l'avons reçûe, & que nous ſoûtenons, ayant maintenant pour nous le conſentement de tout le monde. Rendez donc graces à Dieu, & priez que nos freres reviennent au plutôt, & que nous puiſſions vous inſtruire pleinement de tout ce qui s'eſt paſſé. Nous n'avons pas voulu retenir notre frere Ingenuus, pour les attendre, de peur que vous n'ignoraſſiez plus longtems une ſi agréable nouvelle, dont nous vous prions même de faire part à nos freres les évêques d'Eſpagne. Cette lettre eſt du premier Février, ſous le conſulat d'Herculan, c'eſt-à-dire l'an 452. On voit que le pape ſçavoit en gros ce qui s'étoit paſſé au concile de Calcedoine, mais qu'il n'en avoit pas encore les actes que ſes légats devoient apporter.

Epiſt. 82. al. 94. Quand ils furent arrivez, S. Leon écrivit encore à Ruſtique, à Ravennius, à Venerius, & aux autres évêques des Gaules, une lettre courte, où il leur mande, que la verité a triomphé; que l'héréſie a été condamnée tout d'une voix avec ſes auteurs; & leur envoie copie de la ſentence des légats contre Dioſcore.

Epiſt. epiſt. 77. Il avoit écrit de même aux évêques de la province de Milan, comme il paroît par leur réponſe, qui eſt une lettre ſynodale. Ils y déclarent qu'ils ont lû dans leur concile la lettre de S. Leon à Flavien; qu'ils l'ont trouvée conforme aux ſaintes écritures, à la doctrine de S. Ambroiſe, & à toute la tradition: c'eſt pourquoi ils s'y ſont conformez pour condamner les mêmes er-

reurs contre l'incarnation. Cette lettre eſt ſouſcrite par Euſebe évêque de Milan, Grec de naiſſance, que l'égliſe honore entre les ſaints le vingt-deuxiéme d'Août, par S. Maxime de Turin, honoré le vingt-cinquiéme de Juin, dont nous avons des homelies; & par dix autres évêques. AN. 452. *Ennod. epigr. 84. Martyr. K. 22. Aug. 25. Juin.*

XXXIII. Lettres contre la prétention d'Anatolius.

Lucien évêque, & Baſile diacre, vinrent enſuite à Rome avec des lettres de l'empereur Marcien, de l'imperatrice Pulcherie, d'Anatolius de Conſtantinople & de Julien de Co; toutes tendantes à perſuader au pape d'approuver le canon du concile de Calcedoine, touchant les prérogatives de l'évêque de Conſtantinople. On le voit, par les réponſes & par la lettre de l'empereur, qui nous reſte, en date du cinquiéme des calendes de Janvier, ſous ſon conſulat, c'eſt-à-dire du vingt-huitiéme Décembre 451. Lucien & Baſile s'acquitterent fidélement de leur commiſſion, & firent tous leurs efforts pour perſuader à S. Leon d'autoriſer la prétention d'Anatolius : mais inutilement, comme on voit par ſes réponſes, toutes datées du même jour onziéme des calendes de Juin, ſous le conſulat d'Herculan, c'eſt-à-dire du vingt-deuxiéme de Mai 452. *Poſt. Epiſt. 72. ex collect. Holſt.*

Anatolius, dit-il, devroit ſe contenter de ce que j'ai plus écouté la bonté, que la juſtice, en approuvant ſon ordination mal fondée, & diſſimulant l'entrepriſe par laquelle il avoit ordonné l'évêque d'Antioche. C'eſt qu'Anatolius avoit été ordonné évêque de Conſtantinople par Dioſcore, après l'injuſte dépoſition de Flavien; & avoit lui-même ordonné Maxime pour Antioche, à la place de Domnus, auſſi injuſtement dépoſé; & S. Leon avoit approuvé l'une & *Ep. 78. al. 54. c. 2. 5. Epiſt. 80. al. 53. c. 2.*

AN. 452. l'autre ordination pour le bien de la paix. Cette indulgence, continue S. Leon, devoit le rendre modeſte plutôt qu'ambitieux. Il devroit imiter l'humilité de Flavien ſon prédeceſſeur, & ne pas ſe prévaloir du conſentement qu'il a extorqué de quelques-uns de ſes confreres, & qui ne peut ſervir de rien contre les canons, principalement contre ceux de Nicée, dont l'autorité eſt éternelle & inviolable, & qui ne peuvent être abrogez par aucun autre concile, quelque nombreux qu'il ſoit.

Epiſt. 79. al. 55. c. 3. c. 2.

Epiſt. 80. c. 2. 4.

Epiſt. 78. c. 3. La ville de Conſtantinople a ſes avantages, mais ils ne ſont que temporels; elle eſt ville royale, mais elle ne peut devenir ſiége apoſtolique. On ne peut donner atteinte aux privileges des égliſes établis par les canons; ni bleſſer l'autorité de tant de métropolitains pour contenter l'ambition d'un ſeul homme. Alexandrie ne doit pas perdre le ſecond rang pour le crime particulier de Dioſcore; ni Antioche le troiſiéme. Il y a environ ſoixante ans que cette entrepriſe eſt tolérée; mais les évêques de Conſtantinople n'ont jamais envoyé au ſaint ſiége le prétendu canon que l'on allégue. Par toutes ces raiſons, le pape exhorte l'empereur & l'imperatrice à réprimer l'ambition d'Anatolius, & l'exhorte lui-même à s'exercer à l'humilité & à la charité, déclarant qu'il ne conſentira jamais à une telle entrepriſe; & que ſi Anatolius y perſiſte, il le ſéparera de la paix de l'égliſe univerſelle. Mais le pape n'exécuta pas cette menace, & n'en vint pas à l'excommunication. Quant à Julien de Co, il lui dit: Vous devez aimer l'état de l'égliſe univerſelle, plus qu'aucun homme particulier, & ne me pas demander ce qui nous rendroit tous deux coupables, moi

Epiſt.

Epiſt. 79.

Epiſt. 80. c. 5.

Ep. 81. al. 105.

moi en l'accordant, vous en l'obtenant.

AN. 452. XXXIV. Loix pour le concile.

Le concile de Calcedoine ne fut pas reçû ſi paiſiblement en Orient, qu'en Occident. L'empereur fit bien de ſa part tout ce qu'il put, pour le faire exécuter ; mais il ne fut pas obéi en Egypte & en Paleſtine. Il y eut premierement un édit à Conſtantinople le ſeptiéme de Février, ſous le conſulat de Sporatius, c'eſt-à-dire en 452. par lequel il eſt défendu de diſputer publiquement ſur la religion, ſous peine aux clercs, de dépoſition ; aux officiers, de privation de leurs charges ; aux autres, d'être chaſſez de Conſtantinople & punis ſelon leur mérite. C'eſt, dit l'empereur, une impiété & un ſacrilege, de ſe permettre d'examiner quelque choſe par ſon ſens particulier, après la déciſion de tant d'évêques. Et enſuite : C'eſt faire injure au jugement du concile, de vouloir encore diſputer ſur ce qui a été jugé. Cet édit eſt adreſſé aux citoyens de Conſtantinople. Mais comme il n'arrêta pas les eſprits inquiets, & que pluſieurs continuoient de diſputer publiquement des myſteres, en préſence même des Juifs & des Païens, il y eut une itérative défenſe conforme à la premiere, avec un ordre de ſe ſoûmettre au concile de Calcedoine, par un ſecond édit du treiziéme de Mars de la même année, publié auſſi à Conſtantinople & adreſſé au préfet du prétoire d'Orient, à celui d'Illyrie, au préfet de Conſtantinople & au maître des offices.

Conc. Calced. p. 3. c. 3. l. 3. Cod. de Sum. Trin.

Conc. Calced. p. 3. c. 4.

Le ſixiéme de Juillet de la même année l'empereur Marcien adreſſa aux mêmes officiers un reſcrit, pour révoquer la loi que Theodoſe le jeune, ſurpris par Chryſaphius, avoit donnée contre Flavien, en faveur d'Eutychés, & en confirmation du faux concile d'E-

c. 11. p. 865.

Sup. liv. XXVII. n. 41.

AN. 452. *c. 12. p. 868.* phese. Celle-ci justifie la mémoire de Flavien, & les personnes d'Eusebe de Dorylée & de Theodoret. Le vingt-huitiéme du même mois de Juillet fut donnée une autre loi, par laquelle l'empereur Marcien ordonne l'observation du concile de Calcedoine : veut que les sectateurs d'Eutychés soient punis comme les Apollinaristes, dont il a suivi les erreurs; qu'ils ne puissent avoir ni prêtres, ni clercs: qu'Eutychés lui-même ne *pag. 869.* soit plus reconnu pour prêtre : que si au préjudice de cette loi, ils ordonnent des évêques, des prêtres & d'autres clercs, les ordinateurs & les ordonnez soient bannis, avec confiscation de biens. Il leur est défendu de s'assembler, ou de bâtir un monastere, sous peine de confiscation des lieux, & de punition des propriétaires ou locataires. Ils ne pourront rien recevoir par testament, exercer aucune charge, ni demeurer à Constantinople ou dans aucune métropole. En particulier, les clercs & les moines du monastere d'Eutychés seront pris & chassés hors des terres de l'empire. *pag. 872.* Les livres de cette secte seront brûlez, ceux qui l'enseigneront, punis du dernier supplice, les disciples payeront dix sols d'or.

XXXV. Proterius évêque d'Alexandrie. *Liber. c. 14.* Dioscore fut relegué à Gangres en Paphlagonie ; & quatre évêques qui étoient venus avec lui, retournerent en Egypte, après avoir assisté au concile de Calcedoine, anathématisé Eutychés, condamné Dioscore, & souscrit à la lettre de S. Leon. Ils portoient des lettres de l'empereur, adressées à Théodore gouverneur d'Egypte, pour proceder à l'élection d'un évêque d'Alexandrie : mais elle ne fut pas sans difficulté, parce que la plûpart des citoyens ne vouloient point d'autre évêque du vivant de Dioscore. Enfin on choi-

ſit Proterius, que Dioſcore avoit fait archiprêtre, & lui avoit confié le ſoin de l'égliſe. Il fut donc ordonné, & intrôniſé en préſence de ces quatre évêques, Athanaſe de Buſiris, Neſtorius de Phagone, Auxone de Sebennyte, & Macaire de Chabaſene. AN. 452.

Alors le peuple d'Alexandrie ſe diviſa : pluſieurs demandoient Dioſcore, pluſieurs ſoûtenoient Proterius. Les partiſans de Dioſcore attaquerent les magiſtrats, & pourſuivirent à coups de pierres les ſoldats qui vouloient appaiſer la ſédition. Ils les mirent en fuite ; & comme ils s'étoient retirez à l'ancien temple de Serapis, ils les y aſſiégerent, & les brûlerent tout vifs. L'empereur l'ayant appris, envoya deux mille hommes de nouvelles troupes, qui eurent le vent ſi favorable, qu'ils arriverent le ſixiéme jour à Alexandrie : mais ces nouveaux ſoldats traiterent inſolemment les femmes & les filles des habitans, ce qui cauſa de plus grands déſordres. Pour punir ce peuple, on lui ôta la diſtribution ordinaire du bled, l'uſage des bains, & les ſpectacles. Mais Florus qui avoit le commandement civil & militaire, leur rendit tout quelque tems après, à la perſuaſion du rhéteur Priſcus, & appaiſa ainſi la ſédition pour quelque tems. Toutefois Proterius étoit toujours en péril : en ſorte que la plûpart du tems de ſon pontificat il fut obligé d'avoir une garde de ſoldats. *Evagr. 11. c. 5.* *Liber. c. 15.*

XXXVI. Theodoſe faux évêque de Jeruſalem.

Il y eut auſſi une grande diviſion en Paleſtine. Etienne évêque de Jamnie, & Jean évêque des Sarraſins, tous deux diſciples de S. Euthymius, avoient aſſiſté au concile de Calcedoine. Pierre évêque des Sarraſins étoit mort, & ſon ſucceſſeur Auxolaüs avoit aſſiſté au faux concile d'Epheſe, & adheré à Dioſcore. C'eſt *Vita S. Euthym. p. 54.*

AN. 452. pourquoi il mourut dans la disgrace de S. Euthymius, & Jean lui succéda. Donc après le concile de Calcedoine, Etienne & Jean revinrent en diligence en porter la définition à S. Euthymius, craignant d'encourir son indignation, comme Auxolaüs. S. Euthymius ayant lû la définition de foi du concile de Calcedoine, l'approuva, & la reçut comme catholique.

Le bruit s'en étant répandu, tous les moines de Palestine alloient recevoir le concile de Calcedoine, n'eût été l'opposition de Theodose. C'étoit un moine, qui étant convaincu de crime par son évêque, avoit été chassé de son monastere. Etant venu à Alexandrie, il attaqua Dioscore : il fut fouetté comme séditieux, & promené par la ville sur un chameau. Il alla au concile de Calcedoine, apparemment avec Barsumas, & revint promptement en Palestine, criant avec d'autres, que le concile avoit trahi la foi ; & composa des lettres, où il disoit que le concile avoit déclaré, qu'il y avoit deux fils, deux Christs, & deux personnes, qu'il falloit adorer; c'est-à-dire, qu'il avoit autorisé l'héresie de Nestorius. Il répandit aussi une mauvaise traduction de la lettre de S. Leon à Flavien. Il séduisit ainsi beaucoup de moines & d'autres personnes simples; mais sur-tout l'imperatrice Eudocie veuve de Theodose qui s'étoit retirée à Jerusalem, & qui gagnée par Chrysaphius, avoit toujours favorisé Eutychés. Elle attira la plûpart des moines & du peuple dans le parti de Theodose. Juvenal évêque de Jerusalem étant revenu du concile, ils le voulurent obliger à se rétracter, & à anathématiser la doctrine catholique qu'il avoit souscrite ; ils envoyerent même un assassin pour le tuer : & comme il manqua son coup,

Evagr. 2. 1. hist. c. 5. Coteler. Mon. Gr. to. 1. p. 415.

Conc. Calced. t. 3. c. 15. p. 877. D.

Leo. ep. 97. al. 83.

il s'en vengea ſur Severien évêque de Scythopolis, & le tua. Juvenal s'enfuit à Conſtantinople. Alors les ſchiſmatiques s'aſſemblerent dans l'égliſe de la réſurrection, & ordonnerent Theodoſe évêque de Jeruſalem. AN. 452.

Il donna des évêques pour pluſieurs villes de Paleſtine, particulierement à la place de ceux qui n'étoient pas encore revenus du concile. Il excita une grande perſécution à Jeruſalem, contre ceux qui n'embraſſerent pas ſa communion. On fouetta les uns, on ôta les biens à d'autres, ou on brûla leurs maiſons. On ouvrit les priſons, & on mit en liberté les criminels. On maltraita des femmes de qualité. On obligeoit à anathématiſer de vive voix & par écrit le concile de Calcedoine, & le pape S. Leon. Un diacre nommé Athanaſe, dit un jour à Theodoſe au milieu de l'égliſe, comme il étoit aſſis dans le trône : Ceſſe de faire la guerre à Jeſus-Chriſt & de diſſiper ſon troupeau, & connois enfin l'affection que nous portons à notre vrai paſteur. Nous ne ſçaurions entendre la voix de l'étranger. Comme il parloit ainſi, il fut tiré dehors par les ſatellites de Theodoſe ; & après lui avoir fait ſouffrir toutes ſortes de tourmens, on lui coupa la tête : ſon corps fut traîné par un pied dans toute la ville, & donné à manger aux chiens. L'égliſe honore ſa mémoire, comme martyr, le cinquiéme de Juillet. *Niceph. XV. c. 9.* *Tom. 4. Conc. p. 861. B. 857. B.* *Martyr. R. 5. Jul.*

Dorothée, gouverneur de Paleſtine, étoit alors occupé contre les Barbares dans le pays des Moabites. Ayant appris ce qui s'étoit paſſé à Jeruſalem, il revint en diligence avec de bonnes troupes, pour y mettre ordre : mais les gens de Theodoſe & d'Eudocie lui fermerent les portes, & ne le laiſſerent point

AN. 452. entrer qu'il n'eût promis d'adherer au ſchiſme, comme tous les moines & toute la ville. Theodoſe occupa ainſi pendant vingt mois le ſiége de Jeruſalem.

XXXVII. S. Euthymius réſiſte à Theodoſe. *Vit. S. Euthym. p. 56.*

Il s'efforça même d'attirer à ſon parti S. Euthymius. Premierement, il le manda : mais le ſaint homme ne voulut pas venir à Jeruſalem. Theodoſe lui envoya deux abbez, Elpide diſciple & ſucceſſeur de S. Paſſarion, & Geronce, qui gouvernoit le monaſtere de ſainte Melanie. S. Euthymius leur dit : Dieu me garde de prendre part aux crimes de Theodoſe, ou à ſon erreur. Elpide & Geronce répondirent : Il faut donc que nous recevions le dogme de Neſtorius, autoriſé par le concile de Calcedoine, en diſant que l'on reconnoît Jeſus-Chriſt en deux natures. S. Euthymius repliqua : Je n'ai pas lû tous les actes du concile : *pag. 57.* mais pour la définition de foi, je n'y trouve rien à reprendre. Il leur expliqua enſuite, comme le concile reconnoiſſoit les deux natures en Jeſus-Chriſt ſans aucune diviſion de perſonnes, ſuivant la doctrine de S. *pag. 59.* Cyrille. Elpide approuva ſon diſcours, & reconnut qu'il étoit conforme à la foi catholique : toutefois il ne quitta pas ſi-tôt la communion de Theodoſe : mais Geronce demeura opiniâtre dans l'erreur ; & ils retournerent ainſi diviſez. Theodoſe ne ſe rebuta pas, & envoya encore differentes perſonnes, pour tâcher de gagner S. Euthymius, qui voyant ſon impudence, avertit les abbez de ne point communiquer au ſchiſme, & ſe retira dans le fond du deſert. Pluſieurs anacoretes l'ayant appris, l'y ſuivirent ; & S. Euthymius y demeura juſqu'à ce que l'on eût chaſſé Theodoſe.

Il y avoit un fameux anacorete nommé Geraſime, qui après avoir pratiqué long-tems la vie monaſtique,

en ſon pays, qui étoit la Lycie, étoit venu depuis peu s'établir dans le deſert près du Jourdain. Il avoit été entraîné avec les autres anacoretes dans l'erreur de Theodoſe : mais ayant oüi parler des vertus de S. Euthymius, il vint le trouver à Rouba ; & ayant demeuré aſſez long-tems avec lui, il conſentit à la définition du concile de Calcedoine, & renonça à la communion de Theodoſe, avec quatre autres anacoretes, Pierre ſurnommé Tournit, Marc, Jullon & Silvain. Geraſime bâtit à un quart de lieuë du Jourdain une laure & un monaſtere. La laure étoit compoſée de ſoixante-dix cellules, éloignées les unes des autres : le monaſtere étoit au milieu, deſtiné pour les novices & les jeunes gens. Les cellules de la laure étoient pour les moines plus avancez dans la perfection. Ils y demeuroient ſeuls pendant cinq jours de la ſemaine, depuis le lundi juſqu'au vendredi ; & quand ils en ſortoient, ils laiſſoient la porte ouverte, pour montrer qu'ils n'avoient rien, dont les autres ne ſe puſſent ſervir, s'ils vouloient. Le ſamedi & le dimanche ils venoient communier au monaſtere. S. Geraſime mourut l'an 474. le cinquiéme de Mars, jour auquel l'égliſe honore ſa mémoire.

AN. 452.

Vita S. Cyriaci. p. 107. Martyr. R. 5. Mart.

XXXVIII. L'abbé Gelaſe réſiſte à Theodoſe.

L'abbé Gelaſe ſoûtint auſſi le concile de Calcedoine contre Theodoſe. Celui-ci dès le commencement de ſon ſchiſme, l'alla trouver dans ſon monaſtere, & lui parla contre le concile, comme ayant autoriſé le dogme de Neſtorius. Gelaſe connoiſſant le perſonnage, amena un jeune enfant de ſes diſciples, qu'il avoit reſſuſcité, étant mort par accident, & dit à Theodoſe : Si vous voulez diſputer ſur la foi, voici qui vous répondra ; car je n'ai pas le loiſir de vous en-

Corel. Mon. Gr. to. 1. p. 415.

AN. 452. pag. 416. tendre. Ainſi Theodoſe s'en alla confus. Enſuite quand il eut uſurpé le ſiége de Jeruſalem, il envoya querir l'abbé Gelaſe; & uſant de careſſes & de menaces, il le fit entrer dans le ſanctuaire, & lui dit: Anathématiſez Juvenal. Gelaſe lui dit ſans s'étonner: Je ne connois point d'autre évêque de Jeruſalem que Juvenal. Theodoſe craignant que ſon exemple n'en attirât d'autres, le fit chaſſer de l'égliſe. Les ſchiſmatiques le prirent, & mirent du bois autour de lui, menaçant de le brûler: mais quand ils virent qu'il ne s'étonnoit point, ils craignirent le ſoulevement du peuple, à cauſe de ſa grande réputation, & le laiſſerent aller.

Ibid. p. 420. On connoît le déſintereſſement de l'abbé Gelaſe par cet exemple. Il avoit un livre écrit en parchemin, contenant l'ancien & le nouveau teſtament, qui valoit dix-huit ſols d'or, c'eſt-à-dire 144. livres. Il l'avoit mis dans l'égliſe, afin que tous les freres le puſſent lire. Un moine étranger le déroba, & le ſaint vieillard ne le pourſuivit point, quoiqu'il s'en fût apperçû. L'autre étant allé dans la ville, chercha à le vendre, & en demanda ſeize ſols d'or. Celui qui vouloit l'acheter, lui demanda permiſſion de l'examiner, & le porta pour cet effet à l'abbé Gelaſe, qui lui dit: Achetez-le, il eſt beau, & vaut bien ce prix. L'acheteur dit au vendeur: Je l'ai montré à l'abbé Gelaſe, & il m'a dit que c'eſt trop cher, & qu'il ne vaut pas le prix que vous dites. Le vendeur lui dit: Ne vous a-t-il rien dit de plus? Non, répondit l'autre. Alors il répondit: Je ne le veux plus vendre; & touché de repentir, il vint trouver Gelaſe, & lui voulut rendre ſon livre; mais il refuſa de le reprendre.

Le

Le moine lui dit : Si vous ne le reprenez, je n'aurai point de repos. Il le reprit donc ; & le moine étranger converti par cette action, demeura avec lui juſqu'à ſa mort. AN. 452.

XXXIX. S. Leon arrête Attila.

L'Occident cependant étoit troublé par les ravages d'Attila, qui ayant réparé ſes pertes de l'année précédente, entra en Italie par la Pannonie, & courut librement pluſieurs provinces. On craignoit pour Rome, & il penſoit à l'attaquer : mais les ſiens l'en détournerent par l'exemple d'Alaric, qui n'avoit pas vécu long-tems après l'avoir pillée. L'empereur Valentinien & Aëtius même ſongeoient à abandonner l'Italie ; mais auparavant on jugea à propos de tenter des propoſitions de paix. On envoya à Attila le pape S. Leon avec Avienus conſulaire, & Trygetius, qui avoit été préfet : Ils le trouverent dans la Venetie, en un lieu nommé Ambuleium au paſſage du Menzo. Outre la réputation de ſes cruautez, ſa figure ſeule étoit terrible. Il étoit de petite taille, mais il avoit la démarche fiere, la poitrine large, la tête groſſe, les yeux petits, vifs & toujours en mouvement, le nez plat, la barbe claire, les cheveux gris, le teint brun, marquant ſon origine, & tels que ſont encore les Tartares. Quoiqu'il fût fort brave, il combattoit plus de la tête, que de la main, étant très-habile pour les conſeils. Il ſe laiſſoit fléchir à ceux qui ſe ſoûmettoient ; & traitoit bien ceux à qui il avoit une fois donné ſa parole. Comme il héſitoit s'il iroit à Rome, cette ambaſſade le détermina. Il eut tant de joie d'avoir vû S. Leon, qu'il écouta favorablement ſes propoſitions : il arrêta les actes d'hoſtilité, & ſe retira au-delà du Danube, avec promeſſe de faire la paix.

Chr. Proſp. Ducheſn. to. 1. an. 452. Chr. Caſſiod. eod. an.

Jornand. p. 475. c. 42.

Id. p. 471.

AN. 452. L'empereur Valentinien étoit à Rome, où il fit
Novel. Valent. tit. 12. une loi le dix-ſeptiéme des calendes de Mai, ſous le conſulat d'Herculan, c'eſt-à-dire le quinziéme d'Avril de cette année 452. qui reſtraint la juriſdiction eccléſiaſtique, & les privileges des clercs. Elle porte, que l'on ſe plaint ſouvent des jugemens des évêques; & pour y remedier, elle déclare que l'évêque n'a pouvoir de juger, même les clercs, que de leur conſentement, & en vertu d'un compromis. Parce qu'il eſt certain que les évêques & les prêtres n'ont point de tribunal par les loix, & ne peuvent connoître que des cauſes de religion, ſuivant les ordonnances d'Arcade & d'Honorius, inſerées dans le Code Theodoſien. Les clercs ſont obligez à répondre devant les juges, ſoit pour le civil, ſoit pour le criminel: ſeulement les évêques & les prêtres auront le privilege de ſe défendre par procureur en matiere criminelle. Aucun eſclave ou ſerf, de quelque qualité que ce ſoit, ne pourra embraſſer la clericature, ou la vie monaſtique, pour s'exempter des charges de ſa condition. Les clercs ne pourront exercer aucun trafic, s'ils veulent jouir de leurs privileges, & ne ſe mêleront que des fonctions eccléſiaſtiques.

XL. Aëtius archidiacre de Conſtantinople maltraité.

Leo. epiſt. 86. al. 56. Julien de Co, qui réſidoit pour le pape à Conſtantinople, lui écrivit une lettre, où il témoignoit compâtir à ſes peines & aux maux qu'avoit ſouffert l'Italie par l'incurſion des barbares. En même tems il lui donne avis d'une nouvelle entrepriſe d'Anatolius, qui avoit ôté de ſa place l'archidiacre Aëtius, toujours catholique, & oppoſé aux Neſtoriens & aux Eutychiens, & l'avoit ordonné prêtre de l'égliſe d'un cimetiere, pour faire archidiacre un nommé André ami

d'Eutychés, & accuſateur de Flavien. S. Leon en écrivit à Marcien & à Pulcherie, ſe plaignant qu'Anatolius avoit dégradé Aëtius, ſous prétexte de lui faire honneur. Car n'ayant rien à lui reprocher, pour la foi, ni pour les mœurs, il lui avoit ôté la fonction d'archidiacre, qui donnoit une grande autorité, parce qu'elle comprenoit l'adminiſtration de toutes les affaires de l'égliſe, pour le condamner à une eſpece d'exil, en l'attachant à un cimetiere hors de la ville, & en un lieu écarté; & cela, parce qu'Aëtius avoit toujours été attaché à S. Flavien, & à la foi catholique. Ainſi Anatolius ſe rendoit ſuſpect de n'avoir pas renoncé de bon cœur aux erreurs d'Eutychés. Il avoit même violé la tradition apoſtolique, en faiſant cette ordination un vendredi, au lieu de la faire la nuit du ſamedi au dimanche.

AN. 452. *Epiſt. 84. 85. al. 57. 58.*

Sup. liv. XXVII. n. 33.

S. Leon prie l'empereur & l'imperatrice de l'obliger à changer de conduite; & en même tems il leur recommande Julien de Co, qu'il déclare avoir établi ſon légat, pour pourſuivre à leur cour tout ce qui regarde la foi & la paix de l'égliſe, contre les hérétiques du tems. C'eſt le commencement des légats du pape, réſidans à Conſtantinople, que l'on nomma depuis apocriſiaires ou correſpondans, comme on nommoit déja ceux que les évêques d'Alexandrie & d'Antioche y tenoient pour les affaires de leurs égliſes. Mais ceux du pape y étoient pour les affaires générales, pour maintenir la foi & la diſcipline, obſerver de près les évêques de Conſtantinople, & empêcher qu'eux, ni les autres patriarches d'Orient n'entrepriſſent rien au préjudice de l'égliſe univerſelle. Ces lettres ſont du dixiéme & de l'onziéme de Mars,

V. Queſn. not. 6. ad epiſt. 84.

AN. 453. sous le consulat d'Opilion, c'est-à-dire en 453.

Epist. 86. c. 3. S. Leon écrivit en même tems à Julien sur le même sujet, le priant aussi de l'instruire de ce qui avoit excité les moines de Palestine à faire du désordre. Si c'étoit pour le parti d'Eutychés, ou par un zéle indiscret contre Juvenal de Jerusalem, qui l'avoit favorisé. Il lui demande aussi des nouvelles des moines d'Egypte, & de l'église d'Alexandrie ; marquant qu'il avoit écrit au nouvel évêque. Il lui recommande de lui envoyer les actes du concile de Calcedoine, exactement traduits en latin, & recueillis en un volume.

XLI. Lettre de Marcien aux moines de Palestine.

Epist. 88. Conc. Calced. p. 1. c. 9.

Il apprit peu de jours après le sujet du tumulte de Palestine, & ce que l'empereur avoit fait pour le réprimer. Les abbez & les moines de Jerusalem & des environs, adressérent une requête à l'imperatrice Pulcherie, prétendant justifier leur conduite, & rejetter les excès qui avoient été commis sur les habitans de Jerusalem & sur des étrangers. Par le conseil de l'évêque Juvenal, qui étoit à Constantinople, l'empereur Marcien leur écrivit une lettre, où il dit : qu'ils devoient se tenir en repos, & demeurer soûmis aux évêques, sans s'ingerer à enseigner. Il marque ensuite qu'il a été bien informé, par des actes autentiques, de tout ce qui s'est passé à Jerusalem, & après avoir raconté leurs violences : Vous n'avez pas fait cela, dit-il, pour la défense de la foi, mais pour usurper les prélatures, dont vous êtes tout-à-fait indignes. Au reste, nous nous étonnons comment vous anathématisez Eutychés, vous livrant à Theodose son sectateur & auteur de tous ses désordres. Vous rendrez compte de votre impiété & de vos crimes à Jesus-Christ notre maître & notre sauveur, qui ne les laiſ-

pag. 857.

sera pas impunis : pour nous, nous ne voulons point exercer de punition sur des moines. Nous avons seulement donné ordre, de contenir la ville de Jerusalem, de la pacifier, & de punir ceux qui se trouveront coupables de meurtres, ou d'incendies ; & parce que l'expression des deux natures vous a troublez, comme si c'étoit une nouveauté ; sçachez que vous ne deviez point examiner ces questions, dont vous n'êtes pas capables. Pour nous, suivant la doctrine des peres, nous croyons que Notre Seigneur Jesus-Christ est vrai Dieu & vrai homme. Il explique ensuite la foi de l'incarnation, particulierement contre l'erreur de Nestorius, que l'on imputoit au concile de Calcedoine, & il le justifie pleinement, puis il ajoute : Nous n'avons ordonné de forcer personne à souscrire, ou à consentir, s'il ne veut ; car nous ne voulons pas attirer au chemin de la vérité, par les menaces ou la violence.

AN. 453.

pag. 860.

pag. 861.

Et parce que vous vous êtes plaints que les Samaritains ont insulté les églises, & commis des meurtres & d'autres crimes ; sçachez que nous avons ordonné au comte Dorothée d'en informer exactement, de faire restituer aux églises & aux particuliers, ce qui leur a été enlevé, & de punir les coupables : mais cela ne vous regarde point. Nous avons aussi ordonné au comte Dorothée de délivrer vos monasteres des logemens des hommes & des chevaux destinez à la garde de Jerusalem. Vivez donc en paix, sans vous séparer de la foi catholique, ni tenir des assemblées particulieres, sçachant que les princes chrétiens nos prédécesseurs l'ont défendu sous de grosses peines. Nous avons bien voulu vous écrire ceci, à la priere

pag. 861.

AN. 453. de l'évêque Juvenal, & vous accorder des marques de notre clémence, eſperant que vous changerez de conduite.

XLII. Mort de ſainte Pulcherie.

Conc. Calced. ſ. 3. c. 14. *ibid. c. 13.* *Vita S. Euthym. p. 67.*

L'imperatrice Pulcherie écrivit aux mêmes moines une lettre, dont la ſubſtance eſt la même, & qui tend principalement à juſtifier ſa foi, & celle du concile de Calcedoine, contre les calomnies des ſchiſmatiques. Elle écrivit en particulier à Baſſa, qui gouvernoit un monaſtere de filles à Jeruſalem; & qui fonda auſſi un monaſtere d'hommes, en l'honneur de ſaint Mene, où elle mit pour abbé André, tiré de la laure de S. Euthymius. Pulcherie écrivit donc à Baſſa quelque tems après, pour l'avertir que ſi quelques religieuſes, par ſimplicité, s'étoient laiſſé ſurprendre aux calomnies de Theodoſe, elles devoient ſe détromper & reconnoître la ſincerité de la foi, & la pureté du concile de Calcedoine.

Marcell. Chr. Paſch.

L'imperatrice Pulcherie mourut cette année 453. ſous le conſulat de Vincomal & d'Opilion, âgée de cinquante-quatre ans. L'égliſe honore ſa mémoire, comme d'une vierge ſainte, le dixiéme de Septembre. Un peu avant ſa mort, elle avoit achevé la cour de l'égliſe de S. Laurent à Conſtantinople dans ſon palais, d'un ouvrage merveilleux. Elle bâtit pluſieurs autres égliſes; celle de Blaquerne, celle de Chalcoprate, & celle d'Hodege; toutes trois en l'honneur de la ſainte Vierge. En la derniere, elle mit l'image que l'imperatrice Eudocia lui avoit envoyée de Jeruſalem, & que l'on diſoit avoir été peinte par S. Luc. Elle fonda pluſieurs hôpitaux & pluſieurs monaſteres, auſquels elle aſſigna des revenus. Elle laiſſa tous ſes biens aux pauvres par ſon teſtament, que Marcien exécuta fidélement.

Martyr. R. 10. Sept.

Cang. C. P. lib. IV. c. 5. n. 57. c. 2.

Theod. lect. lib. 1. init. & p. 552. C. Sozom. IX. c. 1.

AN. 453. XLIII. Invention du chef S. Jean à Emeſe. *Marcell. Chr. Paſch.*

Cette même année 453. le chef de S. Jean-Baptiſte fut trouvé à Emeſe en Phenicie, où depuis longtems il étoit caché ſous terre, dans une caverne, près de laquelle des moines avoient établi leur demeure. Le ſuperieur de ce monaſtere, du tems de l'empereur Marcien, étoit le prêtre Marcel, homme d'une vie irréprochable, à qui S. Jean-Baptiſte apparut deux fois en ſonge, vers le commencement de Février ; & un de ſes moines nommé Iſaac apperçut du feu à la porte de la caverne. Marcel fut encore averti, & conduit par une étoile de feu, juſques à une voûte qui étoit dans la caverne, & ſous laquelle il trouva l'urne où étoit le chef de S. Jean, ayant encore ſes cheveux. Il alluma une lampe, brûla de l'encens, & adora Dieu, avec une joie mêlée de crainte. Puis il ſe joignit avec deux abbez de ſon voiſinage, Gennade & Cyriaque ; & tous trois enſemble, ils allerent trouver Uranius évêque d'Emeſe, & lui rapporterent ce qu'ils avoient vû. Il leur recommanda le ſecret ; & le lendemain il vint à la grotte avec les prêtres & les diacres. Il leva l'urne avec le chef, qui étoit dedans, & l'apporta dans la ſacriſtie de l'égliſe : en attendant qu'on en eût bâti une nouvelle pour cette relique. Cette tranſlation ſe fit le mardi vingt-quatriéme Février 453. On bâtit enſuite une égliſe au monaſtere de la caverne, & le chef S. Jean y fut transferé en proceſſion le vingt-ſixiéme d'Octobre de la même année. Depuis ce tems on n'a plus parlé de la tranſlation du chef de S. Jean à Conſtantinople ſous le grand Theodoſe, ſoit que l'on ait reconnu, que ce n'étoit pas le chef de S. Jean-Baptiſte, ou par quelque autre raiſon.

Marcell. dans du Cang. Diſſert. du chef S. Jean.

Sup. liv. XIX. n. 49.

AN. 453. XLIV. Juvenal rétabli à Jeruſalem. *Nicéph.* XV. *c.* 9.

L'empereur Marcien ne ſe contenta pas de la douce correction qu'il avoit faite aux moines ſéduits de Paleſtine ; il donna ordre au gouverneur Dorothée de prendre le faux évêque Theodoſe, pour le punir ; mais il échappa, & s'enfuit au mont Sina. Pluſieurs de ſes complices, non-ſeulement des ſéculiers, mais des moines, furent châtiez de punition corporelle. Theodoſe étant chaſſé, Juvenal rentra dans ſon ſiége au bout de vingt mois, c'eſt-à-dire au plutôt en Juillet 453. Il dépoſa auſſi-tôt tous ceux que Theodoſe avoit ordonnez ; & tint un concile, d'où il écrivit une lettre ſynodale, adreſſée à tous les abbez & les moines de la Paleſtine, pour leur déclarer que le concile de Calcedoine n'avoit fait que confirmer la foi de Nicée, & les raſſurer contre les calomnies des ſchiſmatiques. Cette lettre fut ſouſcrite par Juvenal de Jeruſalem, Irenée de Ceſarée, Paul de Parale, & tous les évêques des trois Paleſtines. L'empereur Marcien écrivit à ce concile, pour déclarer encore ſa foi ; & exhorter les évêques à ramener les peuples, & particulierement les moines ſéduits par les calomnies de Theodoſe. Il marque qu'il écrit à l'évêque Macaire, aux abbez & aux moines du mont Sina, où il s'étoit retiré, pour leur découvrir ſes crimes, & les précautionner contre ſes artifices.

Conc. Calced. p. 3. *c.* 20.

Ibid. c. 25.

XLV. Lettre de S. Leon aux évêques du concile. *Leo ep.* 88. 89. 90.

Les ſchiſmatiques publioient que S. Leon n'approuvoit pas le concile de Calcedoine, ſous prétexte qu'il n'avoit pas voulu recevoir le canon fait en faveur de l'évêque de Conſtantinople. Il eſt vrai que la lettre de S. Leon à Anatolius auroit pû les déſabuſer facilement : mais Anatolius n'avoit garde de la publier ; & on l'accuſe même d'avoir répandu cette calomnie.

lomnie. Elle fit tant d'impreſſion, que l'empereur Marcien exhorta S. Leon à s'en expliquer nettement. Il croyoit l'avoir aſſez fait, avant le concile, par ſa lettre à Flavien; & depuis, par celles qu'il avoit écrites à l'empereur, à l'imperatrice, & à Anatolius. Toutefois pour ſatisfaire l'empereur, il écrivit encore une lettre adreſſée à tous les évêques, qui avoient aſſiſté au concile de Calcedoine; par laquelle il déclare qu'il approuve tout ce qui s'y eſt fait touchant la foi; & que quiconque oſera ſoûtenir l'erreur de Neſtorius, ou d'Eutychés & de Dioſcore, doit être retranché de l'égliſe. Mais il proteſte en même tems d'obſerver inviolablement les canons de Nicée, & de réſiſter à l'ambition, quelque concile qu'elle puiſſe alleguer en ſa faveur, comme il paroît par ſon oppoſition aux entrepriſes de l'évêque de Conſtantinople. Cette lettre eſt datée du douziéme des calendes d'Avril, ſous le conſulat d'Opilion, c'eſt-à-dire du vingt-uniéme de Mars 453. AN. 453. *Epiſt. 87. al. 61.*

S. Leon écrivit en même-tems à l'empereur Marcien, & à l'imperatrice Pulcherie, qui vivoit encore, pour les remercier du ſoin qu'ils avoient pris de ramener doucement les moines de Paleſtine. Il écrivit auſſi à Julien de Co ſur le même ſujet. Il lui dit, en parlant de l'injure faite au prêtre Aëtius: Il faut ſouffrir cela quant à préſent, de peur qu'il ne ſemble que j'excede les bornes de la gravité. Anatolius perſiſte tellement dans ſa prétention, qu'il a voulu y faire ſouſcrire les évêques d'Illyrie. Je ne lui écris point, quoique vous en fuſſiez d'avis, parce que je vois bien qu'il ne veut pas ſe corriger. *Ep. 89. 90. al. 59. 60.* *Epiſt. 88.* *c. 5.*

Dans la même lettre, il marque qu'il a reçû un or- *c. 3.*

AN. 453. dre ſecret de l'empereur, pour écrire à l'imperatrice
Epiſt. 96. al. 66. Eudocia, comme il fit en effet le vingt-cinquiéme de Juin, l'exhortant à ramener les moines égarez de Paleſtine, & à leur faire entendre que la foi catholique condamne également les erreurs de Neſtorius
Epiſt. 97. al. 83. & d'Eutychés. Il écrivit auſſi à ces moines, attribuant l'occaſion de leur erreur à la mauvaiſe traduction de
c. 8. 9. ſa lettre à Flavien. Il s'étend ſur la matiere ; & après avoir inſtruit ces moines, qui la plûpart étoient fort ignorans, il leur reproche fortement leurs excès, & les exhorte à en revenir. Cette lettre eſt une des plus éloquentes de S. Leon.

Il marque dans deux autres lettres de la même an-
Epiſt. 92. al. 81. née, que la prédication ne convient point aux moines. Il dit à Julien de Co : Comme il eſt de la puiſſance imperiale, de réprimer ſéverement les tumultes & les ſéditions ; auſſi eſt-il de l'autorité ſacerdotale, de ne laiſſer aux moines aucune liberté de prêcher contre la foi, & d'empêcher qu'ils ne s'attri-
Epiſt. 92. al. 62. buent ce qui appartient aux évêques. Et à Maxime
c. 6. d'Antioche : Vous devez auſſi prendre garde, qu'excepté ceux qui ſont dans le ſacerdoce, perſonne n'ait la hardieſſe de s'attribuer le droit d'enſeigner, ſoit un moine, ſoit un laïque, qui ſe flatte de quelque réputation de ſcience. Tout doit être ordonné dans l'égliſe, & chacun de ſes membres doit être content de
Epiſt. 93. al. 63. ſa fonction. Il repete la même choſe dans la lettre à
c. 6. Theodoret. Tout cela à l'occaſion des moines parti-
Epiſt. 91. ſans d'Eutychés, & en particulier d'un certain George, qui ſe donnoit l'autorité d'écrire, & de prêcher, avec la permiſſion de Thalaſſius, évêque de Céſarée en Cappadoce.

AN. 453. XLVI. Lettres à Maxime d'Antioche & à Theodoret.

Maxime d'Antioche avoit écrit à S. Leon, par le prêtre Marien, & le diacre Olympius, par leſquels il avoit appris qu'il y avoit encore en Orient grand nombre de Neſtoriens & d'Eutychiens qui s'anathématiſoient réciproquement. S. Leon exhorte Maxime à tenir ferme dans la foi de S. Pierre, à qui nous avons, dit-il, ſuccedé l'un & l'autre. Ne ſouffrez point que l'on donne atteinte à cette foi dans les égliſes d'Orient, principalement dans celles que les canons de Nicée ont attribuées au ſiége d'Antioche. J'ai un tel reſpect pour ces canons, que je ne permettrai jamais qu'on les viole par aucune nouveauté. Conſervez ſoigneuſement les privileges du troiſiéme ſiége; & ſi vous avez quelque choſe à pourſuivre ſur ce ſujet, expliquez-le par vos lettres, afin que je puiſſe vous répondre plus préciſément. L'ambition prend ſouvent l'occaſion de ſe gliſſer dans les conciles généraux. Comme dans le concile d'Epheſe, Juvenal crut pouvoir uſurper la primauté de la Paleſtine, & établir ſa prétention par des écrits ſuppoſez, S. Cyrille s'y oppoſa, & écrivit ici pour faire connoître cette entrepriſe, & empêcher qu'elle ne fût autoriſée. Nous avons trouvé dans nos archives l'original de ſa lettre, dont vous nous avez envoyé copie. Que ſi mes freres envoyez au concile, qui ne regardoit que la foi, ont fait quelque autre choſe, il n'aura aucune force: puiſqu'ils auront excedé leur pouvoir. Vous verrez notre attachement au concile de Nicée, par les copies de la lettre que nous avons envoyée à l'évêque de Conſtantinople pour réprimer ſon ambition; & que vous ferez venir à la connoiſſance de tous nos collegues.

Sup. liv. XXV. *n.* 59.

Ep. 93. *al.* 63.

La lettre de S. Leon à Theodoret, tend à le con-

AN. 453. foler, & le confirmer dans le bon parti qu'il avoit pris. D'abord ces paroles ſont remarquables : Nous nous glorifions en Notre Seigneur, de ce qu'il n'a pas permis que nous perdions aucun de nos freres ; mais ce qu'il avoit auparavant défini par notre miniſtere, il l'a confirmé par le conſentement irrévocable de toute la fraternité, & a montré que ce que le premier de tous les ſiéges avoit décidé, a été reçû par le jugement de toute la chrétienté. Car de peur que le conſentement des autres ſiéges ne parût une flatterie, ou qu'on pût former quelque autre ſoupçon fâcheux, il s'en eſt trouvé qui ont diſputé ſur notre jugement. Et enſuite : La vérité paroît plus clairement, & s'imprime plus fortement, quand ce que la foi avoit enſeigné auparavant, eſt enſuite confirmé par l'examen. Car le miniſtere ſacerdotal éclate manifeſtement, quand les premiers gardent l'autorité, ſans diminuer la liberté des inferieurs ; & l'examen tourne à une plus grande gloire de Dieu. On voit ici que la déciſion de foi, prononcée par le pape, eſt examinée par les autres évêques en toute liberté, & qu'après qu'ils l'ont confirmée par leur conſentement, il n'eſt plus permis d'y toucher. S. Leon dit enſuite à Theodoret : Quoique vous n'ayez pas beſoin d'inſtruction, nous croyons vous devoir avertir dans l'occaſion préſente, qu'en combattant les ennemis de l'égliſe, nous devons meſurer nos diſcours avec une extrême précaution. Il ne faut plus diſputer comme de choſes douteuſes ; mais établir avec une entiere autorité, ce qui eſt défini dans le concile de Calcedoine. Il ne faut laiſſer aux ennemis de l'égliſe aucune occaſion de calomnie : comme ſi en combattant les Neſtoriens & les Euty-

chiens, nous avions cedé aux uns ou aux autres. Il faut les condamner également, & les frapper d'anathême, ſans héſiter, toutes les fois que l'utilité des auditeurs le demande. Vous venez encore de l'apprendre par expérience. Mais béni ſoit Dieu, dont la vérité invincible vous a montré net de toute tache d'héréſie, ſuivant le jugement du ſiége apoſtolique. Il le charge enſuite de l'avertir des progrès que fera la ſaine doctrine en Orient. Quiconque fera réflexion ſur la conduite paſſée de Theodoret, verra aiſément l'utilité de ces avis. AN. 453.

XLVII. Fin de Theodoret.

On croit que Theodoret vécut encore quatre ou cinq ans, & juſques vers l'an 458. On rapporte à ces derniers tems ſon traité des fables hérétiques, compoſé après le concile de Calcedoine; puiſqu'il y parle de l'héréſie d'Eutychés comme abſolument condamnée. Il écrivit cet ouvrage à la priere de Sporace, un des commiſſaires du concile, & conſul l'année 452. & il le loue de ce qu'au milieu de la cour & de ſes grands emplois, il fait ſon principal ſoin de la connoiſſance des choſes divines, & de l'étude de la vérité. L'ouvrage eſt diviſé en cinq livres: le premier comprend les héréſies, qui établiſſoient deux principes, & diſoient que Dieu ne s'étoit incarné qu'en apparence, commençant à Simon le magicien, & finiſſant à Manès. Le ſecond livre eſt de ceux qui diſoient, que Jeſus-Chriſt n'étoit qu'un pur homme, depuis Ebion, juſques à Photin. Le troiſiéme contient diverſes héréſies, entre autres des Montaniſtes & des Novatiens. Le quatriéme, les héréſies plus nouvelles, depuis Arius, juſques à ſon tems. Il finit par Neſtorius & Eutychés, & parle ſi fortement contre Ne-

Lib. IV. c. ult.

Præf. in fin.

c. 12.

AN. 453. ſtorius, que ce chapitre eſt ſuſpect. Le cinquiéme livre eſt une expoſition de la doctrine catholique, pour ſervir de réfutation aux héréſies. Ce fut auſſi dans ces derniers tems de ſa vie, qu'il écrivit, à la priere d'Hypatius ſon corévêque, les queſtions ſur l'Octateuque, c'eſt-à-dire ſur les huit premiers livres de l'écriture, ſçavoir les livres de Moyſe, Joſué, les Juges, & Ruth. Il en écrivit auſſi ſur les Rois, & les Paralipomenes. Ainſi il finit ſa vie ſaintement, comme il l'avoit commencée, dans la paix & la communion de l'égliſe. Il reſte de lui près de cent cinquante lettres.

V. Garn. Diſſ. 2. c. 3.

Id. hiſt. Theod. c. 13. n. 5.

XLVIII. Conciles de Gaule.

Cette même année 453. ſous le conſulat d'Opilion, il ſe tint un concile à Angers le quatriéme d'Octobre; où aſſiſterent ſept évêques; ſçavoir Leon de Bourges, Cariton, Rumoride, Viventius du Mans, Thalaſſius nouvel évêque d'Angers, dont l'élection fut l'occaſion de ce concile. On y fit douze canons, dont quelques-uns ordonnent conformément au concile de Calcedoine, que les clercs ne plaident point devant les juges ſéculiers, ſans le conſentement de leurs évêques: qu'ils ne voyagent point, ſans leur permiſſion & leurs lettres: qu'il ne leur ſoit pas permis de porter les armes, ou d'exercer des charges ſéculieres; que les moines vagabonds ſoient excommuniez. On y défend les violences & les mutilations de membres: on déclare excommuniez ceux qui auront livré des villes. Tout cela marque les deſordres cauſez par les incurſions des barbares, qui ravageoient alors les Gaules. Ce fut apparemment dans ces commencemens de ſon épiſcopat, que Thalaſſius conſulta S. Loup de Troyes & S. Euphrone d'Autun ſur quelques points de diſcipline. Nous avons leur répon-

Tom. 4. Conc. p. 1020.

Conc. Calced. c. 9. 13. 7. 4. Conc. Andeg. c. 1. 7. 8.

c. 3. 4.

AN. 453.

ſe, où ils marquent la maniere de célébrer la veille de Noël, celle de Pâque & de l'Epiphanie : Que l'on ſouffroit des portiers bigames, mais non pas des exorciſtes ou des ſoudiacres. *Tom. 4. Conc. p. 1048.*

On rapporte à peu près au même tems le ſecond concile d'Arles, dont on ne ſçait ni l'année, ni les évêques qui y ont aſſiſté : on ne convient pas même du nombre des canons ; qui eſt tout ce qui nous en reſte. On en compte juſqu'à cinquante-ſix ; mais on croit que quelques-uns ſont tirez d'autres conciles. Les plus remarquables ſont : le dixiéme, qui porte, que ceux qui ſont tombez dans la perſécution, & qui ont renoncé volontairement à la foi, feront ſept ans de pénitence, ſuivant le concile de Nicée : c'eſt-à-dire ſuivant que Rufin l'avoit rapporté dans ſon hiſtoire. Car le concile même, dans l'onziéme canon, leur impoſoit douze ans de pénitence. Au reſte il ne paroît pas qu'il y eût alors d'autre perſécution que celle des barbares infidéles, qui ravageoient l'empire. Le vingt-troiſiéme canon regarde les reſtes d'idolatrie qui ſe trouvoient encore chez les Gaulois. Il porte que ſi dans le territoire de quelque évêque les infidéles allument des flambeaux, ou reverent des arbres, des fontaines, ou des pierres, l'évêque qui néglige d'abolir cet abus, eſt coupable de ſacrilege. Si le maître ou celui qui le fait faire ne ſe corrige, il ſera excommunié. Le vingt-deuxiéme porte, qu'on ne peut donner la pénitence aux gens mariez, que de leur conſentement, c'eſt-à-dire à l'un des deux, du conſentement de l'autre, parce que l'état de pénitent engageoit à la continence, comme il paroît par le canon précédent.

Tom. 4. Conc. p. 1050. V. not. Sirm. ibid. & p. 1812.

Lib. 1. c. 5. cap. 11.

Sup. liv. XI. n. 21.

AN. 454. XLIX. Lettres de S. Leon à Proterius, &c.

S. Leon ayant appris le rétabliſſement de Juvenal de Jeruſalem, en rendit graces à l'empereur Marcien, par une lettre du neuviéme de Janvier, ſous le conſulat d'Aëtius & de Studius, c'eſt-à-dire l'an 454. En même tems il en écrivit à Julien de Co, par qui il avoit appris cette agréable nouvelle : lui marquant auſſi qu'il avoit reçû des lettres de Proterius d'Alexandrie, qui rendoient un témoignage ſuffiſant de ſa foi. Or il y avoit lieu de s'en défier, parce qu'il étoit diſciple de Dioſcore. Mais S. Leon ſe plaint de ce qu'en liſant publiquement à Conſtantinople ſa lettre au concile de Calcedoine en préſence des évêques & des prêtres, on n'en a lû que la premiere partie, qui regardoit la foi, & non la ſeconde, touchant l'entrepriſe d'Anatolius.

Epiſt. 99.
Epiſt. 100. *al.* 68.

Epiſt. 103.

Il écrivit quelque tems après à Proterius, qui lui avoit écrit & déclaré qu'il recevoit ſa lettre à Flavien. Il l'exhorte à maintenir la pureté de la foi, & à ramener les ſectateurs d'Eutychés, en leur faiſant voir combien la doctrine catholique eſt éloignée de celle de Neſtorius. Montrez-leur, dit-il, que vous ne leur enſeignez, que ce qu'ont enſeigné leurs peres, particulierement Athanaſe, Theophile & Cyrille, dont vous leur lirez premierement les ouvrages, & enſuite ma lettre à Flavien; afin qu'ils en voient la conformité. Il l'exhorte à maintenir la diſcipline, à conſerver la dignité de ſon égliſe, & contenir ſous ſon autorité tous les évêques d'Egypte; déclarant de ſon côté, qu'il n'a pas moins à cœur la conſervation des canons, que de la foi. Ce qui regarde la prétention de l'évêque de Conſtantinople. Cette lettre eſt datée du dixiéme de Mars 454. Comme l'empereur Marcien rendoit

rendoit témoignage à la foi de Proterius, S. Leon lui écrivit en même tems, & le pria d'envoyer à Alexandrie, par une perſonne ſûre, & ſous le ſceau imperial, ſa lettre à Flavien fidélement traduite en grec, par les ſoins de Julien de Co; & de l'adreſſer aux juges d'Alexandrie, qui la faſſent lire publiquement. AN. 454. *Epiſt. 104. al. 69. Epiſt. 102.*

L. Queſtion de la Pâque pour l'an 455.

S. Leon étoit en peine du jour auquel l'on devoit célébrer la Pâque l'année ſuivante 455. indiction huitiéme. Selon le calcul de Théophile d'Alexandrie, ce devoit être le huitiéme des calendes de Mai, c'eſt-à-dire le vingt-quatriéme d'Avril, qui ſembloit un terme trop reculé; car on avoit crû juſques-là, que le jour de Pâque ne devoit être, ni plutôt que le vingt-deuxiéme de Mars, ni plus tard que le vingt-uniéme d'Avril. Dès l'année précédente 453. le pape S. Leon en avoit écrit à l'empereur Marcien: le priant de faire examiner cette queſtion par les plus habiles gens; afin que la Pâque fût célébrée en même jour par toutes les égliſes. Il avoit auſſi chargé Julien de Co, de ſolliciter cette affaire; & l'on voit par la quantité de lettres où il en parle, combien il l'eſtimoit importante. L'empereur envoya à Alexandrie un de ſes agens avec une lettre à Proterius, qui pour ſatisfaire S. Leon, lui écrivit une grande lettre, où il traite la queſtion à fonds. *Ep. 94. al. 64. Ep. 95. al. 65. Ep. 100. al. 68. Epiſt. 102. Epiſt. 105. c. 3. al. 70. Poſt. epiſt. 103.*

Il montre que la Pâque doit être célebrée par les chrétiens, non le quatorziéme de la lune du premier mois, comme chez les Juifs; mais le dimanche ſuivant; par conſéquent quand le quatorziéme arrive un dimanche, il faut reculer la Pâque juſqu'au dimanche ſuivant, qui eſt le vingt-uniéme. Et il ne faut point craindre pour cela de célébrer la Pâque dans le ſecond mois; car on ne compte pas ce mois, du jour de l'équinoxe,

AN. 454. qui eſt toujours le vingt-uniéme de Mars ; mais du jour de la nouvelle lune d'après l'équinoxe. Protérius ſoûtient cette doctrine par pluſieurs exemples, & conclut, que le calcul de Théophile eſt bon, & que la Pâque de l'indiction huitiéme, c'eſt-à-dire de l'an 455. doit être célébrée le vingt-neuviéme jour de Pharmouthi, huitiéme des calendes de Mai, c'eſt-à-dire le vingt-quatriéme d'Avril. S. Leon ſe rendit à l'autorité de S. Proterius, plutôt qu'à ſes raiſons, voulant éviter la diverſité en la célébration de la fête, & il écrivit une lettre à tous les évêques de Gaule & d'Eſpagne, datée du cinquiéme des calendes d'Août, après le conſulat d'Opilion, c'eſt-à-dire, du vingt-huitiéme de Juillet 454. par laquelle il les avertit que la Pâque prochaine ſera le huitiéme des calendes de Mai & non le quinziéme, comme quelques-uns penſoient, c'eſt-à-dire, le vingt-quatriéme d'Avril, & non le dix-ſeptiéme. Et telle fut la fin de cette queſtion.

Epiſt. 108.

Epiſt. 109. al. 95.

LI. Canon paſcal de Victorius.

Mais pour prévenir de telles difficultés, & n'être pas obligé de ſuivre aveuglément l'autorité des Alexandrins ; S. Leon fit travailler à un nouveau canon paſcal. Au moins il eſt vraiſemblable que Victorius ne compoſa le ſien que par ſon ordre. Ce que nous voyons c'eſt qu'Hilarus, alors archidiacre de Rome, & depuis pape, enjoignit à Victorius d'examiner à loiſir la raiſon de la diverſité d'opinions qui ſe trouvoit ſur cette matiere entre les Grecs & les Latins, & de montrer à quoi l'on s'en devoit tenir. Victorius étoit un Gaulois d'Aquitaine, apparemment retiré à Rome à cauſe des Goths. Il accepta la commiſſion, & entreprit, pour travailler plus ſûrement, de reprendre toute la ſuite des lunaiſons & des jours, c'eſt-à-dire des féries, depuis le commence-

Epiſt. Hilari apud Bucher. de Doct. temp.

Gennad. Illuſtr. c. 88.

Epiſt. Vict. ap. Buch.

ment du monde, ſuivant la chronique d'Euſebe. Il trouva que le cycle lunaire de dix-neuf ans, dont ſe ſervoient les Grecs, étoit plus ſûr que ceux des Latins; & le multipliant par le cycle ſolaire de vingt-huit ans, il en fit un canon paſcal de 532. ans, plus ample que tous ceux que l'on avoit faits juſqu'alors: commençant ſelon lui au conſulat des deux Geminus, qu'il mettoit pour l'année de la paſſion, & finiſſant à l'an 559. de l'incarnation, ſuivant notre Ere vulgaire. Victorius publia ce canon paſcal ſous le conſulat de Conſtantin & de Rufus l'an 457. & il fut depuis le plus ſuivi par les Latins. L'auteur ſe trouve auſſi nommé Victorin, ou Victor. AN. 454.

LII. Satisfaction d'Anatolius. *Ep.* 101.

Anatolius de Conſtantinople preſſé par l'empereur, offrit de ſatisfaire S. Leon; ſe plaignant de ce qu'il avoit ceſſé de lui écrire. Je n'ai ceſſé, dit S. Leon, que quand j'ai vû qu'il ne me répondoit rien qui témoignât du repentir de ſa prétention ambitieuſe, principalement après ce qui s'eſt paſſé touchant Aëtius & André: mais je n'ai jamais ceſſé de deſirer ſincerement ſa correction. Après pluſieurs lettres de l'empereur, Anatolius écrivit lui-même à S. Leon, que le prêtre Aëtius avoit été rétabli dans l'égliſe en ſon premier rang d'honneur: ce qui ne ſignifie pas qu'il eût repris la place d'archidiacre: il ne le pouvoit étant prêtre; mais ſeulement qu'on l'avoit tiré du cimetiere, où il étoit comme relegué, pour le remettre dans le clergé de la cathédrale. Anatolius ajoûte: André qui avoit été honoré de la dignité d'archidiacre, a été ſéparé de l'égliſe, avec ceux qui étoient contre S. Flavien, & du parti d'Eutychés, quoiqu'ils paruſſent avoir ſatisfait en ſouſcrivant à la lettre de votre ſainteté, & ils demeureront ainſi, juſqu'à ce que *Poſt. Epiſt.* 105.

AN. 454. vous en ayez ordonné. Quant à ce qui a été décidé en faveur du ſiege de Conſtantinople au concile de Calcedoine; ſoyez ſûr qu'il n'y a point de ma faute: j'ai toute ma vie aimé le repos, & à me tenir dans ma baſſeſſe. Mais le clergé de Conſtantinople l'a deſiré, & les évêques de ces quartiers en ont été d'accord: vous le verrez par les actes.

Epiſt. 106. al. 71. Anatolius ayant ainſi ſatisfait, S. Leon lui écrivit. Il approuve le rétabliſſement d'Aëtius, & la dépoſition d'André, & ajoûte: Si André & Euphratas, que j'apprens avoir inſolemment accuſé Flavien de ſainte mémoire, condamnent par écrit autentiquement l'erreur d'Eutychés, auſſi-bien que celle de Neſtorius; vous les ordonnerez prêtres, après avoir choiſi pour archidiacre un homme qui n'ait jamais été ſoupçonné de ces héreſies. Les autres qui étoient dans la même faute, ſeront rétablis, s'ils ſatisfont de même: mais il ne faut mettre aux premieres places, que ceux qui conſtamment n'auront jamais été engagés dans aucune erreur. Quant à la prétention ambitieuſe d'Anatolius, le pape ne paroît pas perſuadé de ſa ſincérité ſur ce point. Cette lettre eſt du vingt-neuviéme de Mai 454.

LIII. Autres Lettres de S. Leon. *Ep. 107.* En même tems S. Leon écrivit à l'empereur ſur le même ſujet, & pour le prier de réprimer le moine Caroſe qu'il qualifie très-ignorant & très-corrompu, & qui pervertiſſoit beaucoup de gens: ſoûtenant l'héréſie, & mépriſant l'autorité du concile. L'empereur eut égard à cette priere, & ôta de leurs monaſteres Caroſe & Dorothée, les mettant en lieu où ils ne pouvoient nuire à perſonne. Peu de tems auparavant, S. Leon avoit prié l'empereur d'envoyer Eutychés plus loin: ayant appris par Julien de Co, que dans le lieu de ſon exil il s'ef-

Epiſt. 112. c. 2. ep. 113. c. 1. Ep. 105. al. 70. c. 1.

forçoit de tromper, & blaſphémoit contre la doctrine catholique, avec l'impudence d'un homme deſeſperé. Dioſcore mourut la même année à Gangre où il étoit relegué, & S. Leon l'ayant appris, eſpera que ceux qui s'étoient égarés reviendroient plus facilement. AN. 454. *Epiſt.* 111.

Juvenal de Jeruſalem écrivit à S. Leon, pour lui faire part de ſon rétabliſſement. Je m'en réjouis, dit S. Leon; mais en faiſant reflexion ſur le paſſé, je vois que vous vous êtes attiré vos malheurs, & que vous avez perdu l'autorité pour reſiſter aux hérétiques, quand vous avez témoigné approuver leur erreur en condamnant Flavien, & recevant Eutychés au faux concile d'Epheſe. Perſonne, ajoûte-t-il, n'eſt plus inexcuſable en cette matiere, que ceux qui demeurent à Jeruſalem, & qui n'ont pas beſoin de lecture pour connoître la vérité de l'évangile: voyant de leurs yeux les lieux où ſe ſont accomplis les myſteres. Il conclut par ces deux mots qui ſuffiſent pour détruire l'héreſie d'Eutychés: La divinité ne peut être paſſible en ſon eſſence, & la vérité n'a pû nous tromper, en feignant de prendre notre nature. La lettre eſt du quatriéme de Septembre 454. Dans une lettre de cette année S. Leon ſe plaint à l'empereur Marcien, que les œconomes de l'égliſe de Conſtantinople rendoient leurs comptes devant les juges ſéculiers: ce qu'il dit être ſans exemple, & contre l'uſage, ſuivant lequel les comptes des égliſes ſe rendoient devant les évêques. *Ep.* 110. *al.* 72. *Ep.* 108. *c.* 2.

LIV. Loix de Marcien pour l'égliſe.

Theodoſe, le faux évêque de Jeruſalem, s'étoit retiré au mont Sina, dont les monaſteres ayant tiré leur origine d'Egypte y conſervoient une grande rélation. C'eſt pourquoi l'empereur Marcien envoya en Egypte le decurion Jean, avec une lettre adreſſée aux moines *Epiſt. Leon.* 113. *c.* 1. *Conc. Calced. p.* 3. *c.* 8.

AN. 455. du pays, pour les inſtruire des crimes de Theodoſe. Il les exhorte à le chercher dans ſes cachetes, & à le livrer avec ſes complices au gouverneur de la province, non pour le punir comme il méritoit, mais pour l'empêcher de ſéduire encore les ſimples. L'empereur ne manque pas dans cette lettre, de déclarer la pureté de ſa foi, pour diſſiper les calomnies des hérétiques.

Ibid. c. 19. L. 1. cod. de hæret. Le decurion Jean fut peut-être auſſi chargé de publier en Egypte une loi de l'empereur Marcien contre les hérétiques, particulierement contre les Eutychiens, qui les déclare Apollinariſtes, & les ſoûmet aux mêmes peines, leur ôtant la faculté de donner ou recevoir par teſtament, leur défendant d'ordonner des évêques & des clercs, ſous peine d'exil & de confiſcation de biens: ni de tenir des aſſemblées, ou de parler contre le concile de Calcedoine. La loi eſt datée du premier d'Août, ſous le huitiéme conſulat de Valentinien avec Anthemius, c'eſt-à-dire l'an 455. adreſſée au préfet Pallade, avec ordre de la faire exécuter, particulierement à Conſtantinople & à Alexandrie. La même année 455. l'empereur Marcien abrogea la loi de Valentinien, du trentiéme Juillet 370. par laquelle il étoit défendu aux clercs & aux moines de rien recevoir des teſtamens des femmes. Marcien permit aux vierges & aux femmes conſacrées à Dieu de donner aux égliſes, aux clercs, aux moines, & autres pauvres, tout ce qu'elles voudroient, ſoit par donation, ou par teſtament.

Nov. tit. Mart. tit. 5.

L. 20. C. Th. de epiſc.

Sup. liv. XVI. n. 42.

L. 22. C. de ſanct. Eccl. On trouve une loi de l'année précédente 454. adreſſée à Pallade préfet du prétoire d'Orient, qui confirme les privileges des égliſes, & les penſions accordées en diverſes eſpeces, pour la nourriture des pauvres. Elle

révoque toutes les pragmatiques accordées par ſurpriſe au préjudice des canons: ce qui ſemble être ordonné en exécution du concile de Calcédoine. En 456. l'empereur Marcien fit une loi en faveur des clercs, portant qu'ils ne doivent être appellés en jugement que devant l'évêque. Toutefois à Conſtantinople on peut les pourſuivre devant le préfet du prétoire. Leur caution, en cas de beſoin, ſera l'œconome, ou le défenſeur de l'égliſe de Conſtantinople juſques à cinquante livres d'or. Les ſalaires des apariteurs & les autres frais de juſtice ſeront taxés plus modérément contre les clercs.

AN. 455.

Sup. n. 19. L. 25. C. de epiſc.

LV. Mort de Valentinien III. Maxime & Avitus empereurs.

Chr. Proſp. Idac. Marcell. Chr. Paſch. Caſſiod. Victor. Evagr. II. c. 7. Procop. 1. Vandal. c. 4.

Rome cependant étoit agitée de grands troubles. L'empereur Valentinien ſe brouilla avec le patrice Aëtius; ils en vinrent à une rupture ouverte, par les artifices du patrice Maxime, & de l'eunuque Heraclius, qui gouvernoit l'empereur; & la choſe alla ſi loin, que l'empereur réſolut de le prévenir. Comme donc Aëtius demandoit avec chaleur ce qui lui avoit été promis, Valentinien le tua de ſa main dans ſon palais. Mais il avoit irrité cruellement Maxime, en abuſant par force de ſa femme. Ainſi Maxime ſe ſervit contre Valentinien des gens d'Aëtius, qu'il avoit eu l'imprudence de garder auprès de ſa perſonne; & comme il ſe promenoit à Rome dans le champ de Mars, deux d'entre eux le ſurprirent & le tuerent, ſans que perſonne ſe mît en devoir de le défendre. C'étoit le dix-ſeptiéme de Mars 455. Telle fut la fin de l'empereur Valentinien III. le dernier de la race du grand Theodoſe. Il étoit âgé de trente-ſix ans, & en avoit regné près de trente.

Idac. Chr.

Maxime fut auſſi-tôt reconnu empereur. Il étoit patrice, avoit été deux fois conſul, & deſcendoit de Maxime, qui uſurpa l'empire du tems du grand Theodoſe.

AN. 455. Comme ſa femme étoit morte, il contraignit Eudoxia veuve de l'empereur Valentinien de l'épouſer. Mais quand elle eut découvert, qu'il étoit l'auteur de la mort de Valentinien, elle en eut un tel dépit, qu'elle envoya en Afrique à Genſeric roi des Vandales de grands préſens, l'invitant à venir à Rome, dont il ſe rendroit aiſément le maître. Genſeric n'y manqua pas; & ſur le bruit de ſa venue, pluſieurs des nobles & du peuple ſe retirerent de Rome. Maxime ſongeoit à en ſortir lui-même, permettant à tout le monde d'en faire autant: mais ſa lâcheté le rendant mépriſable, des ſerviteurs de l'empereur Valentinien le tuerent, le mirent en pieces, & jetterent ſes membres dans le Tibre, le ſoixante & dix-ſeptiéme jour de ſon regne, douziéme de Juin 455.

Proſp. Chr. Genſeric arriva trois jours après, & trouva Rome ſans défenſe. Le pape S. Leon alla au-devant hors des portes de la ville, & obtint par ſes prieres qu'il ſe contentât du pillage, & s'abſtînt des incendies, des meurtres & des ſupplices. Rome fut donc pillée en pleine liberté pendant quatorze jours. Entre les richeſſes immenſes qui furent enlevées de Rome, étoient les vaſes ſacrez, que Titus avoit autrefois apportez de Jeruſalem. On emmena pluſieurs milliers de captifs: l'imperatrice Eudoxie, qui avoit appellé Genſeric, fut conduite à Carthage avec ſes deux filles Eudocie & Placidie: Genſeric maria Eudocie à ſon fils Huneric, & renvoya quelque tems après Placidie à Conſtantinople avec l'imperatrice ſa mere.

Procop. 1. Van. c. 5.

Victor. Chr. Deux mois & demi après le pillage de Rome, Avitus fut élu empereur en Gaule où il étoit préfet du prétoire, & avoit été déclaré maître de la milice par Maxime

xime. Mais l'année ſuivante 456. ſous le conſulat de Jean & de Varane, Avitus étant venu en Italie, fut vaincu par Ricimer, & ordonné évêque de Plaiſance : il mourut peu de tems après. AN. 455.

C'eſt à cette révolution & au pillage de Rome, que S. Proſper finit ſa chronique, ſous le huitiéme conſulat de Valentinien avec Anthemius, c'eſt-à-dire l'an 455. & il mourut peu de tems après avant l'an 457. Outre les ouvrages dont il a été parlé, il avoit compoſé ſur la matiere de la grace, un poëme intitulé, Des ingrats, pluſieurs épigrammes, & un recueil de ſentences tirées de S. Auguſtin. Car il avoit fait ſa principale étude des œuvres de ce pere. Sa chronique commence à la création du monde, & eſt diviſée en deux parties; la premiere finit à l'an 378. où finit la chronique de S. Jerôme, & la ſeconde commence à l'an 379. & finit en 455. Il avoit auſſi fait un cycle paſcal. Comme il avoit été ſécretaire du pape S. Leon, quelques anciens lui ont attribué les lettres de S. Leon contre l'erreur d'Eutychés. LVI. Fin de S. Proſper. *Vill. praf. in Cycl. ſup. XXVI. n. 24.* *Ado. Vien. 6. ætat. Gennad. illuſt. c 83. Marc. Chr. an. 463.*

On lui attribue d'ordinaire le traité de la vocation des Gentils, que d'autres prétendent être de S. Leon, à cauſe de la conformité du ſtile & des ſentimens, & croient qu'il l'a compoſé avant que d'être pape. L'auteur y traite cette queſtion: Comment il eſt poſſible que Dieu veuille que tous les hommes ſoient ſauvez, puiſqu'il fait tout ce qu'il veut, & qu'il eſt certain que pluſieurs périſſent? Les Pelagiens diſoient que le libre arbitre en étoit cauſe : attirant la grace à ceux qui en uſoient bien. Mais par là ils détruiſoient la grace en l'attribuant aux mérites. L'auteur établit donc premierement la néceſſité de la grace ; puis il ajoûte, qu'il ne faut pas ob- *Queſn. Differt. 2. in S. Leon. Lib. I. c. 1.* *c. 6. 7. 8.* *c. 8.*

ſcurcir les véritez claires par l'opiniâtreté à chercher celles qui nous ſont cachées. Or telle eſt la raiſon du
c. 11. choix que Dieu fait entre les hommes, pour en ſauver effectivement quelques-uns. Nous ne devons pas être plus curieux que l'apôtre, qui ne nous en a pas dit ce qu'il falloit croire, mais nous a montré ce qu'il ne fal-
Lib. 11. *c* 1. 30. loit pas rechercher. Il y a donc trois veritez certaines
1. *Tim.* 11. 4. en cette matiere. La premiere: Dieu veut que tous les hommes ſoient ſauvez, & viennent à la connoiſſance de la vérité. La ſeconde: Perſonne n'arrive par ſon mérite à la connoiſſance de la vérité & au ſalut, mais par les ſecours de la grace. La troiſiéme: La profondeur des jugemens de Dieu eſt impénétrable à l'intelligence des hommes; & il ne faut point rechercher pourquoi il ne ſauve pas effectivement tous les hommes, qu'il veut être ſauvez. Ainſi en ne cherchant point ce que l'on ne peut ſçavoir, on ne trouvera point d'oppoſition entre les deux véritez.

LVII. Charité de l'évêque de Carthage. *Victor. Vit. lib.* 1. *c.* 8.

Les captifs amenez de Rome à Carthage furent charitablement ſecourus par Deogratias qui y avoit été ordonné évêque en 454. à la priere de l'empereur Valentinien, après une longue vacance. Les Vandales & les Maures, partageant entre eux ces pauvres eſclaves, ſéparoient les maris d'avec les femmes, & les enfans d'avec leurs parens. Le ſaint évêque voulant empêcher ce déſordre, entreprit de les racheter & de les remettre en liberté; & pour cet effet il vendit tous les vaſes d'or & d'argent qui ſervoient aux égliſes. Et parce qu'il n'y avoit point de lieux aſſez ſpacieux pour contenir cette multitude, il y deſtina deux grandes égliſes: celle de Fauſte & la Neuve, qu'il fit garnir de lits & de paille, ordonnant chaque jour ce dont chacun avoit be-

ſoin. Il y avoit entre eux un grand nombre de malades, ſoit de la mer à laquelle ils n'étoient pas accoûtumez, ſoit des mauvais traitemens de l'eſclavage. Le ſaint évêque les viſitoit à tout moment avec des médecins, ſuivant l'avis deſquels il leur faiſoit diſtribuer la nourriture en ſa préſence. La nuit même il parcouroit les lits, demandant à chacun comment il ſe portoit: car il ſe donnoit tout entier à ce travail, nonobſtant ſa foibleſſe & ſa vieilleſſe décrépite. Les Ariens envieux de ſa vertu, voulurent le faire périr par divers artifices dont Dieu le délivra: mais il mourut peu de tems après, n'ayant tenu le ſiege de Carthage que trois ans. On l'enterra ſecretement, pendant que l'on étoit occupé aux prieres accoûtumées, de peur que le peuple n'enlevât ſon corps, tant il étoit aimé, & les captifs Romains croyoient à ſa mort être de nouveau tombez en ſervitude. L'égliſe honore ſa mémoire le vingt-deuxiéme de Mars. Après ſa mort, le roi Genſeric défendit d'ordonner des évêques dans la province proconſulaire, & dans la Zeugitane où il y en avoit ſoixante-quatre. Ainſi manquant peu à peu, au bout de trente ans ils étoient réduits à trois. *Martyr. R. 22. Mart.*

LVIII. Genſeric perſécute les Catholiques.

Il y eut alors pluſieurs confeſſeurs & pluſieurs martyrs. Quatre freres, Martinien, Saturien & deux autres étoient eſclaves d'un Vandale, avec une fille nommée Maxima, d'une rare beauté. Martinien étoit armurier, & fort aimé de ſon maître: Maxima gouvernoit toute la maiſon. Le Vandale voulut les marier pour ſe les attacher davantage. Martinien en étoit bien-aiſe; mais Maxima étoit déja conſacrée à Dieu; ainſi quand on les eut mis enſemble, elle perſuada à Martinien de garder la continence. Il gagna auſſi ſes freres, & tous cinq

enſemble, ils ſortirent de nuit, & allerent à Tabraque où les quatre freres entrerent dans un monaſtere dont l'abbé ſe nommoit André. Maxima ſe mit dans une communauté de filles qui étoit proche. Le Vandale chercha tant qu'il les trouva ; & les ayant repris, il les mit aux fers, & leur fit ſouffrir divers tourmens : voulant non-ſeulement que Martinien & Maxima vécuſſent enſemble comme mari & femme, mais encore qu'ils fuſſent rebaptiſez.

Le roi Genſeric en étant informé, ordonna au maître de les tourmenter juſques à ce qu'ils obéiſſent. Il les fit battre avec de gros bâtons taillés en forme de ſcies qui les mettoient tout en ſang, & les déchiroient juſques à découvrir leurs entrailles, & toutefois le lendemain on les trouvoit guéris ; ce qui arriva pluſieurs fois. Enſuite on les mit dans une rude priſon avec des entraves aux pieds : mais elles ſe rompirent en préſence d'un grand nombre de fideles qui venoient les viſiter : ce qui parut un miracle. La vengeance divine s'étendit ſur la maiſon du Vandale. Il mourut lui & ſes enfans, & ce qu'il y avoit de meilleur dans ſes eſclaves & ſes beſtiaux. Sa veuve donna les ſerviteurs de Dieu à un parent du roi, nommé Serſaon ; mais le démon tourmenta ſes enfans & ſes domeſtiques. Il raconta la choſe au roi, qui ordonna que l'on envoyât les quatre freres liez à un roi, Maure païen, nommé Capſur. Pour Maxima il la laiſſa en liberté, & elle vivoit encore trente ans après, ſupérieure de pluſieurs vierges.

Les confeſſeurs étant arrivez dans le déſert où demeuroit ce roi Maure, & y voyant quantité de ſacrifices profanes, commencerent par leurs diſcours & par

leur maniere de vivre à attirer les barbares à la connoiſſance de Dieu, & en gagnerent une grande multitude, dans un pays où le nom de Jeſus-Chriſt n'avoit point encore été porté. Alors ils penſerent comment ils feroient pour y établir l'évangile & y faire adminiſtrer le baptême. Ils envoyerent des députez qui, ayant traverſé le déſert, arriverent à une ville Romaine, c'eſt-à-dire des terres de l'empire. On pria l'évêque d'envoyer des prêtres & des miniſtres à ce peuple converti. L'évêque le fit avec joie: on bâtit une égliſe, & on baptiſa une grande multitude de barbares. Genſeric l'ayant appris par la relation de Capſur, fit attacher les ſerviteurs de Dieu par les pieds derriere des chariots qui, courant dans des lieux pleins de ronces & de bois, les mirent en pieces. Les Maures ſe lamentoient, & les martyrs ſe regardoient l'un l'autre en paſſant, & ſe diſoient: Mon frere, priez pour moi: Dieu a rempli notre deſir; c'eſt ainſi qu'on arrive au royaume des cieux. Il ſe fit de grands miracles à leur tombeau.

LIX. Suite de la perſécution. §. 11.

Après cela Genſeric s'échauffa encore plus contre les catholiques. Il envoya dans la province Zeugitane un nommé Proculus, pour contraindre tous les évêques à livrer les vaſes ſacrez, & les livres, comme pour les déſarmer. Les évêques déclarerent qu'ils ne pouvoient les livrer, & les Vandales les prirent de force, & pillerent tout, juſques à ſe faire des chemiſes & des calleçons avec les napes d'autel. Proculus exécuteur de cette violence, mourut bien-tôt après, ſe coupant la langue par morceaux avec les dents. Alors Valerien évêque d'Abbenze, âgé de plus de quatre-vingts ans, refuſa hardiment de livrer les choſes ſacrées, fut chaſſé ſeul hors de la ville avec défenſe à perſonne de le lo-

ger dans aucune maiſon, ni à la ville ni à la campagne. Ainſi ce ſaint vieillard demeura long-tems étendu nud ſur le grand chemin; expoſé aux injures de l'air. L'é-
Martyr. R. 15 Dec. gliſe en fait mémoire le quinziéme de Décembre.

En un lieu nommé Regia, les catholiques ouvrirent une égliſe fermée, pour y célébrer la fête de Pâque. Les Ariens le ſurent, & un de leurs prêtres nommé Adduit, ayant aſſemblé des gens armez, vint attaquer les catholiques. Ils entrent l'épée à la main, d'autres montent ſur les toits voiſins, & tirent des fleches dans les fenêtres de l'égliſe. Un lecteur monté ſur la tribune, chantoit *Alleluia*, quand il reçut un coup de fleche dans la gorge: le livre lui échappa des mains, & il tomba mort. Pluſieurs furent tuez à coups de fleches & de dards ſur le marchepied de l'autel. Ceux qui ne moururent point ſur le champ, furent tourmentez enſuite, & preſque tous mis à mort par ordre du roi, principalement les grandes perſonnes. L'égliſe fait mémoire
Martyr. R. 5. Apr. de ces martyrs le cinquiéme d'Avril. A Tinuzude & en d'autres lieux, les Ariens entrant avec fureur dans le tems que l'on donnoit au peuple la communion, répandirent ſur le pavé le corps de Jeſus-Chriſt & le foulerent aux pieds.

Genſeric avoit ordonné, à la perſuaſion de ſes évêques, qu'il n'y eût que des Ariens qui ſerviſſent dans ſa maiſon & dans celle de ſes enfans. On trouva un catholique nommé Armogaſte au ſervice de Theodoric fils du roi. Il fut ſouvent tourmenté avec des cordes de boyaux, dont on lui ſerroit les jambes & le front. Après avoir fait le ſigne de la croix, il regardoit le ciel, & les cordes ſe rompoient. On y employa des cordes plus fortes & de chanvre, mais elles ſe rom-

poient, ſi-tôt qu'il invoquoit le nom de Jeſus-Chriſt. Etant même pendu par un pied la tête en bas, on le voyoit dormir comme ſur un lit de plume. Theodoric ſon maître vouloit lui faire couper la tête ; mais Jocondus prêtre Arien, qui étoit à lui l'en détourna, diſant: Vous pouvez le faire mourir par divers ſupplices : mais ſi vous lui faites couper la tête, les Romains commenceront à le reconnoître pour martyr. Par tout l'empire les barbares nommoient Romains, les anciens habitans des provinces. Theodoric envoya donc Armogaſte dans la province Byzacene travailler à creuſer la terre. Puis pour lui faire plus de honte, il le fit venir auprès de Carthage & garder des vaches. Le confeſſeur ayant eu révélation que ſa mort étoit proche, dit à un catholique nommé Felix intendant du prince: Je vous prie de m'enterrer ſous ce chêne ; ſinon vous en rendrez compte à Dieu. Felix qui le regardoit comme un apôtre, répondit : Dieu m'en garde. Je vous enterrerai dans une égliſe avec l'honneur que vous méritez. Armogaſte inſiſta, & Felix le promit pour ne le pas contriſter. Le ſaint confeſſeur mourut peu de jours après. Felix commença à creuſer au pied de l'arbre ; mais la dureté de la terre & des racines l'arrêtoient. Enfin les ayant coupées, & fouillant plus avant, il trouva un cercueil d'un marbre très-fin, qui ſembloit être mis exprès.

Un nommé Archinimus de la ville de Maſcula fut attaqué par divers artifices, pour renoncer à la foi catholique : le roi lui-même le flattoit, & lui promettoit de le combler de richeſſes. Enfin il le condamna à perdre la tête ; mais voulant le priver de la gloire du martyre, il donna un ordre ſecret, que ſi au moment

de l'execution il témoignoit de la crainte, on le fît mourir, s'il demeuroit ferme, on l'épargnât. Le confeſſeur témoigna une conſtance inébranlable, & on le laiſſa en vie.

Satur, intendant de la maiſon d'Huneric, parloit ſouvent avec liberté contre l'Arianiſme. Un diacre Arien nommé Marivade, ou Varimade, l'ayant dénoncé, Huneric le preſſa de ſe faire Arien, le menaçant, s'il n'obéiſſoit, de lui ôter ſa maiſon, ſes biens, ſes eſclaves, ſes enfans, ſa femme même, & la faire épouſer en ſa préſence à un gardeur de chameaux. Satur ſe ſoumit à tout; mais ſa femme à ſon inſçu demanda du tems. Elle vint le trouver en un lieu où il prioit à l'écart: elle avoit les habits déchirez, les cheveux épars, ſes enfans l'accompagnoient, & elle tenoit entre ſes bras une petite fille qui tétoit encore. Elle la jetta aux pieds de ſon mari, ſans qu'il s'en apperçût, & lui embraſſant les genoux, lui dit: Ayez pitié de vous, de moi & de nos enfans, ne les réduiſez pas à la ſervitude: nous ſommes d'une race noble: ne m'expoſez pas moi-même à un mariage infâme de votre vivant. Dieu voit bien que vous ferez ceci par force. Il lui répondit, par les paroles de Job: Vous parlez comme une femme inſenſée. Si vous m'aimiez, vous ne me pouſſeriez pas à une ſeconde mort. Que l'on faſſe ce que l'on voudra, je me ſouviendrai toujours des paroles du Seigneur: Quiconque ne quitte pas ſa femme, ſes enfans, ſes terres, ſa maiſon, ne peut être mon diſciple. On le dépouilla de tout, & on le réduiſit à la mendicité, avec défenſe même de ſortir. L'égliſe honore ces trois martyrs le vingt-neuviéme de Mars.

Job. 11. 10.

Luc. XIV. 26.

Martyr. R. 29. Mart.

Enſuite

Enſuite Genſeric fit fermer l'égliſe de Carthage, & bannit en divers lieux les prêtres & les miniſtres; car il n'y avoit point d'évêque. Ce qui dura juſques au tems de l'empereur Zenon. Genſeric fit même beaucoup de maux aux catholiques de pluſieurs provinces hors de l'Afrique, en Eſpagne, en Italie, particulierement dans la partie méridionale, en Sicile, en Sardaigne, en Grece, en Epire, en Dalmatie, & juſques dans la Venetie. Car s'étant fortifié par le ſecours des Maures, après la mort de Valentinien, il envoyoit tous les ans au printems des vaiſſeaux faire des deſcentes, tantôt en Italie, tantôt en Sicile, enſuite aux provinces de l'empire d'Orient: pillant par-tout, emmenant un grand nombre de captifs, & ruinant des villes entieres. *Procop. 1. Vandal. c. 5.*

LX. Eudocie quitte le ſchiſme.

L'imperatrice Eudocie veuve de Theodoſe, qui étoit à Jeruſalem, apprit avec une ſenſible douleur tout ce qui s'étoit paſſé à Rome, la mort violente de l'empereur Valentinien ſon gendre, l'irruption des Vandales, la captivité de ſa fille Eudoxia, & de ſes petites filles emmenées à Carthage. D'ailleurs ſon frere Valere & Olybrius gendre de ſa fille, lui écrivoient ſouvent de ſe ſéparer des Eutychiens, & de rentrer dans la communion de l'égliſe catholique. Elle étoit dans une grande peine d'eſprit: ne voulant pas agir contre ſa conſcience, & préferer l'affection de ſes parens à ce qu'elle croyoit la vraie foi. Elle réſolut donc de conſulter les ſolitaires les plus renommez. Elle envoya Anaſtaſe corévêque de Jeruſalem à Antioche vers S. Simeon Stylite, qui étoit alors une grande lumiere de l'égliſe; lui écrivit l'état de ſon ame, & lui demanda conſeil. Il répondit: Sçachez que le démon voyant *Vita S. Euthym. p. 64.*

la richeſſe de vos vertus, a voulu vous cribler comme le froment; & le pernicieux Theodoſe lui ſervant d'inſtrument, a rempli votre ame de ténebres & de trouble. Mais courage : votre foi n'a pas manqué. Au reſte, je m'étonne fort qu'étant ſi près de la ſource, vous veniez chercher un ruiſſeau ſi loin. Vous avez le divin Euthymius : ſuivez ſes inſtructions, vous ſerez ſauvée.

Eudocie ayant reçu cette réponſe, & ſçachant que S. Euthymius n'entroit point dans les villes, fit bâtir une tour au plus haut du déſert d'Orient à trente ſtades de ſa laure, vers le midi; afin de pouvoir l'y entretenir ſouvent. Elle l'envoya chercher par Coſme, gardien de la croix, avec le corévêque Anaſtaſe. Ils ne le trouverent point à ſa laure; parce que, ſur cette nouvelle il s'étoit retiré à Rouban : ils prirent avec eux Theoctiſte ſon diſciple; & l'ayant trouvé, après beaucoup de prieres, ils lui perſuaderent à grande peine de venir à la tour que l'on venoit de bâtir; & où l'on fit depuis un monaſtere. L'imperatrice fut ravie de voir le ſaint, & ſe jettant à ſes pieds elle dit : Je vois maintenant que Dieu m'a viſitée par votre préſence. Le
pag. 66. ſaint vieillard après lui avoir donné ſa benediction, lui dit : Ma fille, prenez garde à vous déſormais. Ces malheurs ſi funeſtes vous ſont arrivez en Italie, parce que vous vous êtes laiſſée ſéduire à la malice de Theodoſe. Quittez donc cette opiniâtreté déraiſonnable; & outre les trois conciles œcumeniques de Nicée contre Arius, de Conſtantinople contre Macedonius, d'Epheſe contre Neſtorius, recevez auſſi la définition de celui de Calcedoine : retirez-vous de la communion de Dioſcore, & embraſſez celle de Juvenal. Ayant

ainſi parlé, il lui donna ſa bénédiction, prit congé d'elle, & ſe retira.

Eudocie admirant ſa vertu, exécuta ce qu'il avoit dit, comme ſi Dieu lui eût parlé de ſa bouche. Elle retourna auſſi-tôt à Jeruſalem; & par le moyen des prêtres Coſme & Anaſtaſe, elle ſe réunit à l'Archevêque Juvenal, & à l'égliſe catholique. Son exemple attira une grande multitude de laïques & de moines que Theodoſe avoit ſéduits. L'abbé Elpide ſe réunit; p. 67. mais Geronce demeura dans le ſchiſme avec un grand peuple qu'il entraîna, même deux moines, Marcien & Romain, qui quitterent l'abbé Elpide, & fonderent enſuite des monaſteres, l'un à Bethléem, l'autre à Thecué.

LIVRE VINGT-NEUVIÉME.

AN. 457.

I. Mort de Marcien. Leon, empereur. *Theod. lect. lib. 1.*

L'EMPEREUR Marcien ſe préparant à la guerre contre les Vandales, faiſoit des proceſſions auprès de Conſtantinople où il aſſiſtoit à pied, & qu'il accompagnoit d'aumônes. Il s'en fit une entre autres le vingt-ſixiéme de Janvier 457. ſous le conſulat de Conſtantin & de Rufus; & l'empereur mourut peu de tems après, âgé de ſoixante-cinq ans, en ayant regné ſix & demi. Sa memoire eſt en bénédiction, pour ſes vertus & pour les ſervices qu'il rendit à la religion. Son ſucceſſeur fut Leon natif de Thrace ſurnommé Magnus, ou Macela, tribun & gouverneur de Selymbrie. Il fut élu le ſeptiéme de Février 457. ſous le conſulat de Rufus & de Conſtantin, indiction dixiéme, & couronné par l'évêque Anatolius. Il regna près de dix-ſept ans.

Chr. Paſch. Marcell. Chr.

Chr. Paſch. Theoph. p. 95.

II. Timothée Elure intrus à Alexandrie. *Epiſt. Ægypt. Conc. Calced. p. 3. c. 22. c. 23.*

Dès le commencement de ſon regne, le parti d'Eutychés ſe releva en Egypte. Il y avoit un moine nommé Timothée, ſurnommé Elure, qui étoit prêtre, & s'étoit ſéparé des catholiques auſſi-tôt après le concile de Calcedoine. Il étoit joint à quatre ou cinq évêques, & à quelques moines infectez de la même erreur, & pour ce ſujet condamnez par Proterius, & par le concile d'Egypte, & exilez par ordre de l'empereur Marcien. Ce Timothée alloit de nuit par les cellules des moines, & leur parlant au travers d'une canne creuſe, les appelloit par leur nom, & leur diſoit qu'il étoit un

Theod. lect. lib. 1 Niceph. XV. c. 16. Evagr. II. c. 8.

ange envoyé du ciel, pour les avertir de fuir la communion de Proterius, & d'élire pour archevêque Timothée, qui étoit lui-même. Peut-être cette maniere d'aller de nuit, lui fit-elle donner le surnom d'*Ailouros*, qui en grec signifie un chat. La mort de l'empereur Marcien l'enhardit : il commença à parler plus haut contre le concile de Calcedoine : il assembla quelques moines de sa faction, qui demeuroient dans le voisinage d'Alexandrie ; & remplit la ville d'un si grand tumulte, que les catholiques n'osoient se montrer. Ensuite il ramassa une troupe de séditieux, gagnez par argent ; & prenant occasion de l'absence de Denis, qui commandoit les troupes de la province, & qui étoit alors occupé dans la haute Egypte ; il s'empara de la grande église d'Alexandrie, nommée la Cesarienne ; & se fit ordonner évêque, par deux de ces évêques condamnez & exilez, sçavoir Eusebe de Peluse, & Pierre de Majume. Timothée ainsi ordonné, célébra le baptême, & fit toutes les fonctions d'évêque. AN. 457. [a] To. 4. conc. p. 898. D.

Le duc Denis étant de retour à Alexandrie, & ayant trouvé que Timothée en étoit dehors, l'empêcha d'y rentrer : ce qui mit en fureur ceux de son parti. Ils chercherent l'évêque Proterius, qui se retira dans le baptistere, croyant se garantir par la sainteté du lieu & du tems ; car c'étoit le vendredi-saint [1], vingt-neuviéme de Mars cette même année 457. mais les schismatiques n'y eurent point d'égard, non plus qu'à sa vieillesse, & ses cheveux blancs ; ils entrerent à main armée dans le baptistere ; & comme Proterius étoit en priere, il fut tué d'un coup d'épée dans le ventre, & percé de plusieurs autres coups ; puis on attacha son corps à une corde : on l'exposa à la vûë de Victor. Chr. p. 899. C.

AN. 457. tout le peuple au lieu nommé Tetrapyle ou Quatre-portes, lui insultant, & criant avec de grandes huées, que c'étoit Proterius. Ensuite on traîna ce cadavre par toute la ville; on le mit en pieces, on le déchira de mille coups; quelques-uns même n'eurent pas horreur de goûter de ses entrailles. On brûla les restes de ses membres, & on jetta les cendres au vent. Six autres furent tuez avec l'évêque.

p. 894. D. Après cela, Timothée exerça librement à Alexandrie toutes les fonctions du sacerdoce. Il disposoit à son gré des biens de cette église, & les distribuoit aux gens de sa faction, au préjudice des pauvres, qui en p. 899. D. devoient vivre. Il anathématisa le concile de Calcedoine, & tous ceux qui le recevoient; c'est-à-dire le pape S. Leon, Anatolius de Constantinople, Basile d'Antioche, car Maxime étoit mort, & tous les évêques catholiques. Il ôta des sacrez diptyques le nom de Proterius, & y mit le sien & celui de Dioscore. Il persécuta les parens de Proterius, & pilla les biens de p. 901. B. son patrimoine. Des quatre ou cinq évêques de son parti, il en retenoit les uns auprès de lui, & envoyoit les autres par les villes d'Egypte, pour persécuter les évêques catholiques, & leur clergé. Il chassoit des vieillards ordonnez par Theophile, & par S. Cyrille, & faisoit ordonner à leur place des hérétiques: il faisoit p. 900. B. rompre & brûler les chaires pontificales où Proterius s'étoit assis, & laver d'eau de mer les autels dressez & consacrez dans les églises. Il troubloit les monasteres d'hommes & de filles, y mettant des clercs de sa faction; p. 895. A. & défendant de recevoir la communion des évêques & des clercs catholiques, ni de les tenir pour clercs. Ainsi ils étoient réduits à s'enfuir & se cacher.

AN. 457.

III. Lettres de S. Leon au ſujet de Timothée. *Epiſt. Leo. 118.*

Ces nouvelles étant venues à Conſtantinople, Anatolius en avertit S. Leon ; & que les hérétiques demandoient hautement un nouveau concile, pour caſſer les décrets de celui de Calcedoine ; mais que l'empereur avoit rejetté de lui-même cette propoſition : Que toutefois il étoit à propos que le pape lui écrivît, pour le ſoûtenir dans ſes bons ſentimens, & le prier de remédier à ces maux. Le pape ſaint Leon écrivit donc à l'empereur Leon, à qui il avoit déja écrit pour le féliciter ſur ſon avenement à l'empire. Par cette ſeconde lettre, il le prie de tenir ferme pour l'autorité inébranlable du concile de Calcedoine, & de procurer la paix de l'égliſe d'Alexandrie, en y faiſant ordonner un évêque par les catholiques. La lettre eſt du neuviéme de Juin, ſous le conſulat de Conſtantin & de Rufus, c'eſt-à-dire en 457. *Epiſt. 115. al. 73.*

S. Leon crut auſſi devoir exciter les évêques des grands ſiéges, à ſoutenir la bonne cauſe, par un conſentement unanime. Il écrivit donc à Baſile d'Antioche une lettre, qui commence ainſi : Nous devions avoir appris votre ordination, ſuivant la coûtume de l'égliſe, par vous, ou par nos freres les évêques de la province : mais vous ne manquez pas de raiſons qui peuvent vous en avoir empêché : l'empereur Marcien, de ſainte memoire, nous a fait ſçavoir par ſes lettres votre conſécration ; & d'ailleurs nous vous connoiſſons aſſez, pour ne pouvoir douter de votre mérite. Il l'exhorte enſuite à réſiſter aux entrepriſes criminelles des Eutychiens, & à ne pas ſouffrir que l'on donne atteinte au concile de Calcedoine : car on ne l'attaque, dit-il, que pour anéantir le myſtere de l'incarnation. Je ſuis aſſuré que l'empereur, le patrice & tous les magiſtrats n'accorde- *Epiſt. 118.*

AN. 457. ront rien aux hérétiques, au préjudice de l'égliſe, s'ils voient que le courage des paſteurs n'eſt point ébranlé. Il charge Baſile de donner part de cet avis à tous les évêques, c'eſt-à-dire à ceux de ſa province. La même lettre fut envoyée à Juvenal de Jeruſalem, & à Euxithée de Theſſalonique. Elle eſt du vingt-troiſiéme d'Août 457.

Epiſt. 119.

Enſuite S. Leon trouvant l'occaſion d'un nommé Geronce, qui retournoit à Conſtantinople, écrivit trois lettres le premier jour de Septembre, l'une à Julien de Co, pour le charger de faire tenir les lettres qu'il avoit écrites aux métropolitains, & ſe plaindre de ce que quelques-uns accuſoient d'obſcurité la lettre à Flavien, prétendant qu'elle devoit être mieux expliquée. La ſeconde lettre eſt au prêtre Aëtius, à qui il dit qu'il a écrit au patrice Aſpar, à Sporatius, & à d'autres perſonnes. Je vous envoie auſſi, dit-il, des copies des lettres que les évêques de Gaule & d'Italie nous ont envoyées, afin que vous voyiez combien nous ſommes unis avec eux par la même foi. La troiſiéme lettre eſt à l'empereur Leon, pour le fortifier de plus en plus dans la protection au concile de Calcedoine. Majorien regnoit alors en Occident, ayant été déclaré empereur à Ravenne, du conſentement de l'empereur Leon.

Epiſt. 120.

Epiſt. 121.

Epiſt. 122. al. 74.

Marcell. Ch. Idac.

IV. Evêques d'Egypte à Conſtantinople.

Cependant pluſieurs évêques d'Egypte s'étant ſauvez de la perſécution de Timothée, vinrent à Conſtantinople, & raconterent à l'évêque Anatolius tout ce qui leur étoit arrivé. Ils préſenterent à l'empereur Leon une requête au nom de tous les évêques d'Egypte, & des clercs d'Alexandrie: où ils diſoient, que dès le commencement de ſon regne il avoit écrit aux métropolitains,

Conc. Calced. p. 311. 12.

politains pour la foi catholique, en confirmant les ordonnances de tous ſes prédéceſſeurs, & particulierement de l'empereur Marcien. Ils racontoient enſuite l'intruſion de Timothée, le maſſacre de Proterius, & la perſécution que ſouffroient les catholiques; puis ils ajoutoient: Nous vous ſupplions donc d'écrire au très-ſaint archevêque de Rome, à ceux d'Antioche, de Jeruſalem, de Theſſalonique, d'Epheſe, & aux autres que vous jugerez à propos; afin qu'ils vous rapportent ce qui eſt reglé par les canons, & que vous ordonniez que l'uſurpateur ſoit chaſſé de l'égliſe d'Alexandrie, & puni comme il mérite. Enſuite, que ſuivant les canons & l'ancienne coûtume, le concile orthodoxe de tout le diocèſe d'Egypte éliſe un perſonnage digne de remplir le ſiége de S. Marc. Que ſi après cela il eſt encore beſoin d'un concile, ce que nous ne croyons pas, nous y viendrons hardiment; non pour la cauſe de la foi, dont nous ne doutons point, mais pour les entrepriſes de Timothée. Nous vous ſupplions auſſi de lui défendre de faire aucune ordination d'évêques ou de clercs, de célébrer l'office, ni de rien innover dans nos égliſes; & d'ordonner que les biens de celle d'Alexandrie ſoient adminiſtrez par le conſeil des anciens du clergé: & que tous les clercs catholiques ſoient maintenus en paix dans leurs égliſes; & pour cet effet, d'adreſſer vos lettres au très-magnifique duc Denis, & aux juges de chaque province. Cette lettre étoit ſouſcrite par quatorze évêques, par quatre prêtres dont deux étoient œconomes de l'égliſe d'Alexandrie & par deux diacres. AN. 457. pag. 896. pag. 897.

Timothée envoya auſſi de ſon côté à Conſtantinople, & ſes députez préſenterent à l'empereur des lettres de ſa part: mais avant que d'y répondre, il leur ordon-

AN. 457. na de déclarer leur foi, & ce qu'ils croyoient des con-
Conc. Calced. p. 3. c. 24. ciles. Ils donnerent donc un libelle, par lequel ils déclarent qu'ils tiennent la foi de Nicée, ſans y rien ajoûter: qu'ils reçoivent les conciles d'Epheſe, c'eſt-à-dire, tant le faux concile de Dioſcore, que le légitime de S. Cyrille. Mais ils rejetterent le concile de Conſtantinople & celui de Calcedoine; & demanderent à l'empereur, de faire réponſe à leur archevêque Timothée. Cette requête étoit ſans ſouſcription: de peur que l'on ne vît le petit nombre des ſchiſmatiques; car il n'y avoit que quatre évêques pour Timothée. Il écrivit auſſi à l'empereur un mémoire fort artificieux, où il prétendoit montrer que S. Leon, le concile de Calcedoine, & tous les évêques étoient Neſtoriens.

Leo. epiſt. 125. al. 75. c. 4. ep. 126. c. 2.
Genn. de ſcript. n. 71.

V. L'empereur Leon conſulte les évêques.

L'empereur Leon renvoya ces requêtes à Anatolius évêque de Conſtantinople, lui déclarant que le peuple d'Alexandrie, les magiſtrats, & les gens de mer demandoient que Timothée demeurât leur évêque. Apparemment il y avoit auſſi des requêtes de leur part. L'empereur ordonna donc à Anatolius d'aſſembler ſon clergé, avec les évêques catholiques qui ſe trouvoient alors à Conſtantinople pour donner leur avis, tant ſur l'ordination de Timothée, que ſur le concile de Calcedoine. Car les ſchiſmatiques prétendoient que, ſans y avoir égard, on devoit en aſſembler un autre, & examiner la foi de nouveau.

Conc. Calced. p. 3. c. 21.

Anatolius tint un concile à Conſtantinople ſuivant cet ordre de l'empereur, comme on voit par la requête des évêques d'Egypte, concluant à ce qu'il écrivît des lettres ſynodales au pape S. Leon, aux évêques d'Antioche, de Jeruſalem, de Theſſalonique, d'Epheſe, & aux autres qu'il lui plairoit, afin que tous déclaraſſent à

Conc. Calced. p. 3. c. 23. p. 900. D.

l'empereur ce qu'il devoit faire ſelon les canons pour réprimer ces déſordres. Le réſultat de ce concile de Conſtantinople fut apparemment la lettre que nous avons d'Anatolius à l'empereur Leon, où il marque qu'il a écrit au pape S. Leon & à tous les métropolitains; & répondant à la conſultation de l'empereur, il déclare que l'ordination de Timothée eſt nulle & contre les canons; que le concile de Calcedoine n'a rien défini que de conforme à la foi; & que vouloir y donner atteinte, c'eſt chercher à troubler la paix des égliſes.

Conc. Calced. p. 36 c. 26.

L'empereur Leon conſidéra la difficulté d'aſſembler un concile univerſel, & l'incommodité qu'en ſouffriroient tant d'évêques, à qui leur grand âge, leur foible ſanté, ou leur pauvreté rendroit le voyage très-pénible. Il ſe contenta donc d'écrire aux évêques des grands ſiéges, leur envoyant la même lettre qu'il avoit adreſſée à Anatolius: mais au lieu qu'il lui ordonnoit d'aſſembler les évêques qui ſe trouveroient à Conſtantinople, il ordonnoit aux autres d'aſſembler ceux de leur province. Nous avons les noms des évêques à qui fut envoyée cette lettre circulaire, au nombre d'environ ſoixante, dont les premiers ſont; le pape S. Leon, Baſile d'Antioche, Juvenal de Jeruſalem, Epiphane d'Apamée métropole de la ſeconde Syrie, Dorothée de Tyr, Jean de Damas, Pelage de Tarſe, Oreſte d'Anazarbe, Etienne d'Hieraple, Ibas d'Edeſſe. Toutes ces lettres de l'empereur furent envoyées par des magiſtriens; & Anatolius envoya auſſi Aſclepiade ſon diacre. L'empereur conſulta encore ſur cette queſtion trois fameux ſolitaires; S. Simeon Stylite, S. Jacques & S. Baradat. Il faut dire qui étoient ces ſaints

Liber. Breviar. c. 15.

Tom. 4. Conc. p. 890. 891. Baluz. Nov. coll. p. 1422.

que l'on conſultoit avec les plus grands évêques.

VI. S. Jacques le Syrien & S. Baradat. *Theod. Philoth. c. 21.*

Le plus vieux des trois étoit S. Jacques, ſurnommé le Syrien, & diſciple de S. Maron. Il demeuroit ſur une montagne à trente ſtades, c'eſt-à-dire, une lieue & demie de la ville de Cyr; & il étoit connu particulierement de Theodoret. Il vivoit à découvert, ſans avoir ni toît, ni clôture, expoſé continuellement à toutes les injures de l'air, & à la vûë de ceux qui le venoient voir: quelquefois il étoit brûlé du ſoleil, quelquefois on le trouvoit enſeveli ſous la neige. Par deſſous ſon habit, il portoit de peſantes chaînes de fer, & ne ſe ſervoit point de feu, pas même pour faire cuire ſa nourriture qui ne conſiſtoit qu'en des lentilles trempées dans l'eau. Il faiſoit quantité de miracles, guériſſant des fiévres & d'autres maladies, & chaſſant les démons: l'eau qu'il avoit benite étoit un remede à pluſieurs maux. Il reſſuſcita un enfant de quatre ans, que Theodoret dit avoir vû, & avoir oui raconter le miracle au pere. Quand le ſaint étoit malade, le peuple s'aſſembloit autour de lui pour enlever ſon corps après ſa mort. On avoit bâti une égliſe pour le mettre; & Theodoret lui avoit préparé un cercueil dans l'égliſe des apôtres: mais le ſaint anacorete lui fit promettre de l'enterrer ſur ſa montagne; & le cercueil y ayant été tranſporté, il y fit mettre des reliques des prophétes, des apôtres & des martyrs, qu'il avoit ramaſſées de tous côtez, afin que l'on ne dît pas que c'étoit ſon ſépulcre; & voulut être mis dans un autre cercueil auprès de ces ſaints.

Ibid. c. 27. S. Baradat logeoit du commencement dans une cabane, où il étoit renfermé: puis il monta ſur une roche, & ſe mit dans une eſpece de coffre ſi petit qu'il

y étoit tout courbé, & ſi mal joint que c'étoit comme une cage où il étoit expoſé, & à la pluie, & au ſoleil. Après y avoir demeuré long-tems, il en ſortit par le conſeil de Theodote évêque d'Antioche; & demeura en plein air, ayant continuellement les mains étendues au ciel, & tout couvert d'une tunique de peau; enſorte qu'il n'avoit de libre que le nez & la bouche pour reſpirer. Il répondoit très-pertinemment aux queſtions qu'on lui faiſoit; & raiſonnoit mieux, dit Theodoret, que ceux qui ont étudié les labyrinthes d'Ariſtote: avec cela il étoit d'une humilité profonde.

VII. Commencement de S. Simeon Stylite.

S. Simeon étoit né en un bourg de Cilicie, nommé Siſan, ſur la frontiere de Syrie; & dès l'âge de treize ans il garda les brebis de ſon pere. Un jour que le troupeau ne pouvoit ſortir à cauſe de la neige, il alla à l'égliſe avec ſes parens, & y entendit lire l'évangile qui dit: que ceux qui pleurent ſont heureux, & ceux qui rient malheureux; & qu'il faut avoir le cœur pur. Il demanda à un vieillard comment on pouvoit acquérir ce bonheur: il lui dit, par le jeûne, la priere, l'humilité & la pauvreté, & lui conſeilla d'aller à un monaſtere. Le jeune Simeon entra dans un monaſtere voiſin où il demeura deux ans. Mais le deſir d'une vie plus parfaite, le fit aller à Thelede, bourgade ſituée au pied du mont Coryphe, entre Berée & Antioche. Il y avoit là deux monaſteres, dont l'un étoit gouverné par Heliodore, & compoſé de quatre-vingts moines. Simeon y demeura dix ans, & ſurpaſſa en auſtérité tous ſes confreres: car au lieu qu'ils mangeoient de deux jours l'un, il ne mangeoit qu'une fois la ſemaine; & quoique les ſupérieurs l'en repriſſent comme d'une déſobéiſſance, ils ne pouvoient le perſuader.

Vita per Anton. ap. Roſweid. p. 170. Theod. Philoth. c. 26.

Luc. VI. 21. 25.

Philoth. c. 4.

Un jour il prit une corde à puits faite de palmier, très-rude, même pour les mains, & s'en entoura le corps depuis la ceinture en haut, enſorte qu'elle lui entra dans la chair : l'ayant ainſi portée plus de dix jours, on s'en apperçut enfin à l'odeur & au ſang qui en dégoûtoit. On la lui ôta à peine ; & le voyant ſi exceſſif dans ſes mortifications, on le fit ſortir du monaſtere. Il ſe retira dans le plus déſert de la montagne, & deſcendit dans une citerne ſeche où il continuoit à louer Dieu. Au bout de cinq jours, les ſuperieurs du monaſtere ſe repentirent de l'avoir chaſſé : ils l'envoyerent chercher : on le trouva, & on le retira avec une corde. Peu de tems après, il s'en alla à Thelaniſſe, bourgade ſituée au pied d'une montagne près d'Antioche. Il y trouva une petite loge, où il s'enferma pendant trois ans.

Alors il voulut imiter le jeûne de Moïſe & d'Elie ; & paſſer quarante jours ſans manger. L'abbé Baſſus étoit ſuperieur d'un monaſtere voiſin, & avoit l'inſpection des prêtres de la campagne. Simeon le pria de murer ſa porte avec de la terre, ſans lui rien laiſſer dans ſa cellule. Baſſus lui dit : Que ſe donner la mort n'étoit pas une vertu, mais le plus grand de tous les crimes. Simeon lui dit : Mon pere, mettez-là dix pains, & un vaſe plein d'eau : ſi j'ai beſoin de nourriture, j'en prendrai. Ainſi fut fait. Au bout des quarante jours, Baſſus revint : il ôta la terre dont la porte étoit bouchée, & étant entré, il trouva tous les pains en leur entier, le vaſe encore plein d'eau, & Simeon proſterné, ſans voix, ſans mouvement, ſans reſpiration. Il demanda une éponge, dont il lui humecta la bouche, & lui donna les divins myſteres. En étant fortifié, il ſe le-

va, & prit un peu de nourriture, c'eſt-à-dire, des laitues, de la chicoreé, & des herbes ſemblables, qu'il machoit & avaloit peu à peu. Baſſus ravi de joie retourna à ſon monaſtere, compoſé de plus de deux cens moines, & leur raconta cette merveille. Depuis ce tems Simeon continua de jeûner ainſi tous les ans, quarante jours de ſuite; & il avoit déja paſſé vingt-huit ans de la ſorte, quand Theodoret l'écrivoit. Il demeuroit debout les premiers jours, enſuite il s'aſſeïoit, continuant de prier, puis il demeuroit étendu & demi-mort.

Après avoir paſſé trois ans dans cette cellule près de Thelaniſſe, il monta au haut de la montagne, & fit faire une enceinte de murailles, dans laquelle il s'enferma, ayant une chaîne de fer de vingt coudées de long, attachée par un bout à une groſſe pierre, & par l'autre à ſon pied droit: afin que quand il eût voulu, il ne pût ſortir de cet eſpace. Là il s'occupoit à la méditation des choſes celeſtes. Melece alors corévêque d'Antioche lui conſeilla d'ôter cette chaîne, lui repréſentant que la volonté ſuffiſoit pour tenir le corps par des liens raiſonnables. Simeon ſe rendit, & fit venir un forgeron qui détacha la chaîne. Ce Melece ſemble être le même, qui fut depuis évêque de Mopſueſte, ami particulier de Theodoret.

La réputation de Simeon ſe répandant de tous côtez, on venoit à lui, non-ſeulement du voiſinage, mais de pluſieurs journées de chemin. On lui amenoit des paralytiques, on le prioit de guérir diverſes maladies, ou d'obtenir la fécondité aux perſonnes ſteriles. Ceux qui avoient reçu ce qu'ils demandoient, s'en retournoient avec joie, & publioient ſes bienfaits; ce

qui en attiroit encore un plus grand nombre. Toutes ſortes de nations y venoient en foule : des Iſmaëlites, des Perſes, des Armeniens, des Iberiens, des Omerites, & des Arabes plus reculez. On y venoit des extrémitez d'Occident, d'Italie, de Gaule, d'Eſpagne, de la grande Bretagne. Sa réputation s'étendoit juſques aux Ethiopiens, & aux Scythes errans. A Rome elle étoit ſi grande, que les artiſans avoient mis de petites images du ſaint à l'entrée de toutes les boutiques, pour attirer ſa protection. Theodoret témoigne l'avoir oui dire.

VIII. S. Simeon ſur la colomne.

Simeon ſe ſentoit importuné de cette foule innombrable, qui s'empreſſoit autour de lui pour le toucher, & tirer quelque bénédiction des peaux dont il étoit vêtu. Il lui paroiſſoit impertinent de ſouffrir ces honneurs exceſſifs, & pénible d'être toujours ainſi preſſé ; c'eſt ce qui le fit aviſer de ſe tenir debout ſur une colomne. Il en fit faire une d'abord de ſix coudées, puis de douze, puis de vingt-deux, & enfin de trente-ſix ; & de-là lui vint le nom de Sylite : car *Stylé* en grec ſignifie une colomne. Pluſieurs blâmerent une maniere de vie ſi extraordinaire, & quelques-uns s'en mocquoient : mais Theodoret croyoit que c'étoit l'effet d'une providence particuliere de Dieu, pour frapper les hommes d'un tel ſpectacle ; & les miracles que Simeon fit devant & après, donnerent bien ſujet de le croire.

Evagr. 1. hiſt. c. 13.

Les moines du déſert lui envoyerent demander quelle étoit cette maniere de vie ſi étrange : lui ordonnant de la quitter, & de ſuivre le chemin battu de leurs peres. Ils avoient dit à leur envoyé : S'il obéit volontiers, laiſſez-le vivre à ſa maniere : s'il réſiſte, & ſe montre

montre eſclave de ſa propre volonté, tirez-le de la colomne par force. L'envoyé étant arrivé, & ayant déclaré à Simeon l'ordre des peres, auſſi-tôt il avança un pied pour deſcendre. L'envoyé lui dit de demeurer & de prendre courage; & que ſon état venoit de Dieu. Les moines d'Egypte ſcandaliſez auſſi de cette nouveauté, lui envoyerent dénoncer l'excommunication. Mais étant mieux informez de ſon mérite, ils rentrerent dans ſa communion. Domnus évêque d'Antioche le vint voir, admira ſa maniere de vie, & lui donna les ſacremens. *Theod. hiſt. 11. p. 565.*

Depuis que Simeon fut ſur la colomne, il convertit un grand nombre d'infidéles, d'Iberiens, d'Armeniens, de Perſes, & particulierement d'Arabes Iſmaëlites. Ils venoient le voir en grandes troupes de deux ou trois cens, quelquefois de mille, renonçoient à haute voix aux erreurs de leurs ancêtres, particulierement au culte de Venus, & briſoient leurs idoles en ſa préſence: ils recevoient le baptême; & apprenoient de ſa bouche les loix ſuivant leſquelles ils devoient vivre. Theodoret en parle comme témoin oculaire, & penſa une fois être écraſé par ces barbares, qui par ordre du Saint, s'empreſſoient à recevoir ſa bénédiction. Il rend auſſi témoignage que Simeon avoit le don de prophétie: qu'il prédit deux ans devant une ſéchereſſe & une famine, & une autre fois une grande multitude de chenilles. *Theod. p. 883.* *p. 885.*

IX. Occupation de S. Simeon. *p. 888.*

Son occupation ordinaire étoit la priere; tantôt debout, tantôt incliné; & il s'inclinoit ſi bas, qu'il touchoit du front aux doigts de ſes pieds: car ſes jeûnes continuels lui avoient rendu le ventre creux. Il faiſoit des inclinations ſi fréquentes qu'on en compta une

fois juſqu'à douze cens quarante-quatre. Aux grandes
p. 888. ſolemnitez il paſſoit les nuits debout les mains étendues. Après avoir prié toute la nuit & tout le jour juſques à none, il commençoit à inſtruire les aſſiſtans; puis il écoutoit leurs demandes, guériſſoit des malades, & terminoit des différends. Vers le coucher du ſoleil, il recommençoit à prier. Il ne mangeoit qu'une fois la ſemaine, & point du tout pendant le carême. Les femmes n'entroient point dans l'enceinte de ſa colomne: il ne permit pas même à ſa mere de le voir: mais étant morte ſur le lieu, il pria à haute voix pour
Anton. Vita ap. Roſweï. le repos de ſon ame. Il étoit vêtu d'un habit de peau
Evagr. l. c. 14. qui le couvroit juſques aux pieds: il avoit la tête couverte d'une tiare, c'eſt-à-dire d'un bonnet à la maniere du pays, & portoit la barbe longue. Au haut de la colomne étoit une petite enceinte, comme à nos chaires, ſur laquelle il s'appuyoit.

Il ne négligeoit pas les affaires générales de l'égliſe, mais il combattoit contre les Païens, les Juifs &
Evagr. l. c. 13. les hérétiques. Quelquefois il en écrivoit à l'empereur, comme à Theodoſe, à l'occaſion d'une ſynagogue d'Antioche: quelquefois il excitoit le zèle des magiſtrats, & exhortoit les évêques même à prendre
Theod. lect. p. 565. Photius Bibloth. p. 886. B. plus de ſoin de leurs troupeaux. L'empereur Marcien ſe déguiſa pour l'aller voir comme un particulier, & l'admira. Le roi de Perſe l'honoroit beaucoup; & comme des ambaſſadeurs lui en parloient, il s'informoit curieuſement de ſa maniere de vie & de ſes miracles. La reine ſon épouſe demanda de l'huile qu'il eût bénite, & la reçut comme un grand préſent. Tous les courtiſans, malgré les calomnies des mages, prenoient ſoin de s'en inſtruire, & le nommoient un homme divin. Au

milieu de cette gloire il étoit ſi humble, qu'il ſe croyoit le dernier des hommes. Il étoit de facile accès, doux & agréable, répondant à tout le monde, fût-ce un artiſan, un payſan ou un mendiant. Il diſoit à ceux qu'il avoit délivrez de leurs maladies : Si quelqu'un vous demande, qui vous a guéri, dites que c'eſt Dieu : gardez-vous bien de parler de Simeon : autrement je vous avertis que vous retomberez dans le même mal. Theodoret qui l'avoit vû & entretenu pluſieurs fois, & qui a écrit de ſon vivant l'abregé de ſa vie, voyoit bien la peine qu'on auroit à croire ces merveilles; c'eſt pourquoi il en parle ainſi : Encore que j'aie pour témoins, s'il faut ainſi dire, tous les hommes vivans, je crains que mon recit ne paroiſſe à la poſtérité une fable entierement deſtituée de vérité. Car ce qui ſe paſſe ici eſt au-deſſus de l'humanité ; cependant les hommes ont accoutumé de meſurer ce qu'on leur dit par le forces de la nature, & ſi quelque choſe en paſſe les bornes, il paroît un menſonge à ceux qui ne connoiſſent pas les choſes divines. p. 887. Philoth. p. 877. A.

Tel étoit le grand Simeon Stylite, que l'empereur Leon conſulta ſur le concile de Calcedoine. Nous n'avons point la réponſe qu'il fit à l'empereur ; mais ſeulement la lettre qu'il écrivit à Baſile évêque d'Antioche, où il dit : Ayant reçu vos lettres, j'ai admiré le zèle de l'empereur, ſa piété & ſon affection pour la foi des peres. Ce don n'eſt pas de nous, comme dit l'apôtre, mais de Dieu qui lui a donné cette bonne volonté par vos prieres. Et un peu après : C'eſt pourquoi tout vil & tout mépriſable que je ſuis, & l'avorton des moines, j'ai auſſi déclaré à ſa majeſté mon ſentiment touchant la foi des ſix cens trente peres qui ſe Evagr. II. Hiſt. c. 10.

AN. 458. ſont aſſemblez à Calcedoine : m'arrêtant & m'affermiſſant ſur cette foi révélée par le S. Eſprit. Car ſi le Sauveur eſt préſent au milieu de deux ou trois perſonnes aſſemblées en ſon nom, comment ſe pourroit-il faire que le Saint-Eſprit ne fût pas entre tant de ſaints évêques? Soyez donc ferme & courageux pour la vraie religion, comme Joſué pour le peuple d'Iſraël. Je vous prie de vouloir bien ſaluer de ma part tout votre pieux clergé, & votre peuple fidéle.

X. Lettres de S. Leon à Conſtantinople.

Le pape S. Leon ayant appris que les évêques catholiques d'Egypte s'étoient refugiez à Conſtantinople, leur écrivit pluſieurs lettres pour les conſoler & les encourager. Dans la derniere, qui eſt du vingt-uniéme de Mars 458. il les nomme juſqu'au nombre de quinze, dont les premiers ſont Neſtorius, Athanaſe, Paul, Pierre & Theonas. Cependant il écrivoit auſſi à Anatolius de Conſtantinople & à l'empereur Leon. Il ſe plaint à Anatolius, que quelques-uns de ſes clercs voriſoient les hérétiques, & l'exhorte à les retrancher de l'égliſe, s'il ne peut les corriger. Et comme Anatolius n'y avoit point donné ordre, il l'en avertit encore plus fortement par une ſeconde lettre : marquant en particulier le prêtre Atticus qui avoit prêché dans l'égliſe contre la foi catholique & le concile de Calcedoine. Il demande qu'il ſe rétracte publiquement, en condamnant la doctrine d'Eutychés. Anatolius ne trouva pas bon ce ſoin que S. Leon prenoit de ſon clergé. Le prêtre Atticus envoya auſſi pour ſa juſtification un écrit où il proteſtoit qu'Eutychés lui avoit été odieux ; ſur quoi S. Leon répondit à Anatolius : Vous ne devez point trouver mauvais que je vous aie renvoyé l'examen de ce que l'on diſoit contre vos

Epiſt. 124. *al.* 76.

Epiſt. 126.

Epiſt. 128. *al.* 77.

clercs ; je n'ai point en cela bleſſé votre dignité ; mais j'ai pris ſoin de votre réputation, qui m'eſt auſſi chere que la mienne. Quant au prêtre Atticus, l'ambiguité de ſon écrit confirme ce qui nous en a été rapporté. Car autre choſe eſt l'inimitié qui ſe trouve même entre les catholiques, autre choſe l'erreur que la foi condamne. Il faut donc qu'il montre évidemment ce qu'il condamne en Eutychés, & qu'il promette de garder la définition du concile de Calcedoine. Cette lettre eſt du mois de Mars 458. S. Leon écrivit en même tems au clergé de Conſtantinople pour les confirmer dans la foi, & dans l'éloignement des hérétiques ; & pour faire dépoſer Atticus, & André que l'on accuſoit de la même erreur, s'ils ne la condamnoient publiquement. AN. 458. *Epiſt. 132.*

L'empereur avoit invité le pape à venir à Conſtantinople : ſur quoi le pape lui répondit dès le premier de Novembre 457. qu'il n'y avoit point de raiſon d'examiner de nouveau ce qui avoit été décidé au concile de Calcedoine : Autrement, dit-il, les troubles des égliſes n'auroient point de fin, ſi on renouvelloit toujours les diſputes au gré des hérétiques. Il l'exhorte à ne les point écouter, & à les chaſſer au contraire du ſiége d'Alexandrie qu'ils ont ſi indignement uſurpé. Il remarque la différence des requêtes dont l'empereur lui avoit envoyé copie : les catholiques avoient ſouſcrit la leur, & y avoient mis hardiment leurs noms & leurs qualitez ; les hérétiques n'avoient point ſouſcrit, de peur qu'on ne vît leur petit nombre & l'indignité de leurs perſonnes. Ayant perdu l'eſpérance d'un concile œcuménique, ils demandoient au moins une conférence où ils puſſent dire leurs raiſons ; mais S. Leon tint ferme à ſoutenir qu'il ne falloit entrer avec eux en *Epiſt. 125. al. 75.* *Ep. 132. al. 78.*

AN. 458. aucun examen de doctrine. Il promit toutefois d'envoyer des légats en Orient, ſuivant l'ordre de l'empereur : non pour diſputer contre les ennemis de la foi, mais pour inſtruire ceux qui voudront ſimplement être éclairez. Car nous n'oſons, dit-il, aucunement mettre en queſtion ce qui a été décidé à Nicée & à Calcedoine. Cette lettre eſt du vingt-deuxiéme de Mars 458.

Epiſt. 133. Il envoya en effet quatre mois après deux députez, Domitien & Geminien évêques ; mais ſeulement pour ſolliciter auprès de l'empereur la paix de l'égliſe, comme il paroît par ſa lettre du dix-ſeptiéme d'Août 458. où parlant des crimes de Timothée Elure, il dit : Nous
t. 4. ne deſirons point la vengeance : mais nous ne pouvons avoir aucune ſociété avec les miniſtres du démon. Que ſi nous les voyons venir à pénitence, nous pouvons prier même pour eux, afin qu'ils ne périſſent pas
Epiſt. 134. *al.* 97. éternellement. Incontinent après, c'eſt-à-dire le vingtiéme d'Août, il envoya à l'empereur une inſtruction plus ample, qu'il lui avoit promiſe, touchant la foi : où il traite le myſtere de l'incarnation & de la rédemption, & réfute les erreurs de Neſtorius & d'Eutychès, à peu près comme il avoit fait dans la lettre à Flavien ; inſiſtant principalement ſur la néceſſité de croire, que Jeſus-Chriſt a eu une vraie chair comme la nôtre. Il joint à cette lettre des extraits des peres Latins & Grecs ; ſçavoir de S. Hilaire, S. Athanaſe, S. Ambroiſe, S. Auguſtin, S. Jean Chryſoſtome, Theophile d'Alexandrie, S. Gregoire de Nazianze, S. Baſile, S. Cyrille d'Alexandrie.

XI. Decretales à Nicetas & à Necnas. La ville d'Aquilée, une des plus puiſſantes d'Italie, avoit été priſe & pillée par Attila, quand il ra-

vagea le pays. On avoit emmené pluſieurs captifs, dont quelques-uns avoient mangé des viandes immolées, ou ſouffert d'être rebaptiſez; quelques-uns à leur retour avoient trouvé leurs femmes remariées. Nicetas évêque d'Aquilée conſulta S. Leon ſur tous ces cas, & S. Leon lui répondit par une décretale datée le vingt-uniéme de Mars, ſous le conſulat de Majorien, c'eſt-à-dire en 458. A l'égard des femmes qui ſe ſont remariées, croyant que leurs maris avoient été tuez, ou qu'ils ne reviendroient jamais: S. Leon décide, que quand ils reviennent, elles doivent retourner avec eux ſous peine d'excommunication; parce que le premier mariage ſubſiſte toujours, quoique les ſeconds maris ſoient excuſables. Ceux que la crainte ou la faim a obligez de manger des viandes immolées, doivent faire pénitence: mais on la meſurera plus par la vehemence de la douleur, que par la longeur du tems. Ceux qui ſe ſont fait rebaptiſer, par crainte ou par erreur, ne ſçachant pas qu'il fût défendu, doivent être mis en pénitence, & réconciliez par l'impoſition des mains de l'évêque: mais on abregera la pénitence, ſi la vieilleſſe, la maladie, ou quelqu'autre péril les preſſe. Ceux qui n'ont été baptiſez qu'une ſeule fois, mais par les hérétiques, doivent être ſeulement confirmez par l'impoſition des mains avec l'invocation du S. Eſprit, pour recevoir la ſanctification, que les hérétiques ne donnent point. S. Leon ordonne à Nicetas de communiquer cette lettre à tous ſes comprovinciaux, afin qu'ils obſervent la même diſcipline.

AN. 458.

Ep. 129. al. 79.

Cap. 5.

6. 7.

On doit rapporter à la même année, & au conſulat de Majorien la décretale de S. Leon à Neonas évêque de Ravenne, qui eſt le réſultat d'un concile,

Ep. 135. al. 37.

V. Queſn. not.

AN. 458. & où le pape décide ſuivant l'avis commun, que ceux qui ont été emmenez en captivité avant l'âge de raiſon, & n'ont aucune mémoire d'avoir été baptiſez, doivent être examinez ſoigneuſement, pour voir ſi on ne découvrira point par eux, ou par d'autres, quelque preuve de leur baptême. Mais enfin ſi on n'en trouve rien, on doit les baptiſer hardiment, ſans craindre le péril de les rebaptiſer, de peur de les laiſſer périr par un vain ſcrupule. Il n'étoit pas encore mention de baptiſer ſous condition.

Lib. Pontif. On trouve que S. Leon ordonna, que les vierges ne recevroient point la bénédiction ſolemnelle avec le voile, qu'elles n'euſſent été éprouvées juſqu'à quarante ans : ce qui fait croire que ce fut de ſon avis, *Nov. Major. tit. 8.* que l'empereur Majorien fit une loi contre les parens qui forçoient leurs filles à ſe conſacrer à Dieu : défendant que les filles ainſi offertes par leurs parens reçuſſent le voile avant l'âge de 40. ans ; & leur donnant liberté de ſe marier juſqu'à cet âge. La même loi réprime ſéverement les veuves qui n'ayant point d'enfans renonçoient aux ſecondes nôces, par libertinage & non par vertu. Cette loi eſt datée de Ravenne le vingt-ſixiéme d'Octobre 458.

XII. Réponſe des métropolitains. *Mar. Chr. an. 458.* *Tom. 4. Conc. p. 902. al. 975.* Les métropolitains d'Orient, que l'empereur Leon avoit conſultez ſur l'autorité du concile de Calcedoine, & l'ordination de Thimotée Elure, lui firent tous des réponſes conformes. Il nous en reſte juſqu'à trente-ſix, en comptant les deux que j'ai rapportées ; ſçavoir la lettre du pape S. Leon, en date du premier de Novembre 457. où il parloit pour tout l'Occident, *Conc. Calced. p. 3. c. 25. ad. c. 6c.* & celle d'Anatolius de Conſtantinople. Ces lettres ſont ſynodales, & la plupart portent la ſouſcription de

de pluſieurs évêques. Julien évêque de Co répondit auſſi en ſon particulier ; & il paroît par la liſte des évêques qui avoient été conſultez, qu'il y en avoit plus de ſoixante. Tous approuvent le concile de Calcedoine, le tenant pour œcumenique, & le mettant au rang de ceux de Nicée, de Conſtantinople & d'Epheſe. Tous rejettent l'ordination de Timothée, & le nomment tyran & uſurpateur ; déclarant qu'ils tiennent Proterius pour martyr, & qu'ils communiquent avec ceux de ſa communion. Le ſeul Amphiloque évêque de Side, bien qu'il condamnât l'ordination de Timothée, déclara qu'il ne recevoit pas le concile de Calcedoine. Auſſi n'a-t-on pas conſervé ſa lettre.

Balsz. Encycl. Epiſt. 125. al. 75. c. 46. Tom. 4. Conc. 890. 891.

Evagr. II. hiſt. c. 10.

Mais nous avons celle du ſaint moine Baradat, en date du vingt-ſeptiéme d'Août, la ſeconde année de l'empereur Leon, indiction dixiéme, c'eſt-à-dire, l'an 458. Il explique doctement le myſtere de l'incarnation, & parle clairement de l'euchariſtie. On fit un recueil de toutes ces lettres, que l'on nomma en Grec *Encyclia* : comme qui diroit les lettres circulaires, & qui fut traduit environ cinquante ans après par Epiphane le ſcholaſtique. Ainſi les deux queſtions pour leſquelles les hérétiques demandoient un nouveau concile, demeurerent réſolues, ſans autre concile œcumenique : les lettres des conciles particuliers firent le même effet ; & l'on vit clairement par cet exemple, que la force des déciſions de l'égliſe ne conſiſte pas dans l'aſſemblée des évêques, mais dans leur conſentement unanime, de quelque maniere qu'il ſoit déclaré.

To. 4. Conc. p. 977. E. Brev. Lib. c. 15.

Balsz. præf. in cod. Encycl.

Baſile d'Antioche mourut cette année 458. après avoir tenu le ſiége deux ans, & eut pour ſucceſſeur

Chronogr. Niceph. Evagr. II. c. 12.

AN. 458. Acace, ſous qui arriva un grand tremblement de terre, qui renverſa preſque toute la ville d'Antioche. Ce fut le quatorziéme de Septembre, la ſeconde année de l'empereur Leon. Iſaac prêtre de la même égliſe, fit un poëme pour déplorer cet accident; & écrivit pluſieurs ouvrages en ſyriaque, principalement contre les Neſtoriens & les Eutychiens. Acace ne tint qu'un an le ſiége d'Antioche, & Martyrius lui ſuccéda en 459.

Marcell. Chr. an. 459.

Chr. Nicep.

Vita S. Euthym. p. 70. & vita S. Cyr. p. 103.

Juvenal évêque de Jeruſalem mourut auſſi en 458. après quarante ans d'épiſcopat. Anaſtaſe lui ſucceda, & fut élû par le ſuffrage de tout le peuple au commencement de Juillet, ſuivant la prophétie de S. Euthymius. Car quelques années auparavant, Anaſtaſe diſciple de l'abbé Paſſarion, étant tréſorier de l'égliſe du S. Sepulcre & corévêque, deſira de voir Euthymius, & y vint avec Fidus évêque de Joppé, & Coſme Staurophylax, c'eſt-à-dire, gardien de la croix. Ils menoient avec eux Fidus, jeune lecteur de l'égliſe du S. Sepulcre, petit-fils de l'évêque Fidus. Comme ils approchoient de la laure, S. Euthymius dit à Chryſippe, qui en étoit œconome: Préparez-vous, voilà le patriarche qui vient avec votre frere. Car Coſme & Chryſippe étoient freres. Quand ils furent arrivez, S. Euthymius parla à Anaſtaſe, comme étant patriarche de Jeruſalem: les aſſiſtans s'en étonnoient; & Chryſippe s'approchant du ſaint vieillard, lui dit en particulier: Mon révérend pere, le patriarche n'eſt pas ici. C'eſt Anaſtaſe le tréſorier: voyez qu'il a des habits de couleur, qu'un patriarche de Jeruſalem ne peut porter. S. Euthymius tout étonné, lui dit: Croyez-moi, mon fils, juſqu'à ce que vous m'ayez parlé, je l'ai vû vétu

Vita S. Euthym. p. 44.

de blanc. Puis il dit tout haut : Aſſurément je ne me ſuis pas trompé. Ce que Dieu a prévû & préordonné, il l'accomplira ſans doute : car ſes graces ſont ſans repentir. AN. 458. *Rom. xi. 29.*

Anaſtaſe étant évêque de Jeruſalem, ſe ſouvint de cette prophétie ; & ayant ordonné diacre du ſaint Sépulcre, Fidus qui en avoit été témoin étant lecteur, il l'envoya à S. Euthymius avec le gardien de la croix, le priant de trouver bon qu'il le vînt voir. Euthymius répondit : J'aurois un grand deſir de joüir toujours de votre préſence ; mais je ne puis plus vous recevoir ſans embarras, comme auparavant. Je vous ſupplie donc de ne point prendre la peine de venir. Si vous le voulez, je vous recevrai avec joie : mais ſi je vous reçois, je recevrai tous ceux qui viendront, & il ne me ſera plus permis de demeurer ici. L'archevêque Anaſtaſe ayant oüi cette réponſe, dit : Si je l'incommode, je ne veux plus y aller. *p. 70.* *p. 71.*

Anatolius évêque de Conſtantinople mourut vers le même tems, après huit ans & neuf mois d'épiſcopat. Son ſucceſſeur fut Gennade prêtre de Conſtantinople, qui tint le ſiege treize ans & deux mois. Il établit œconome Marcien qui avoit été de la ſecte des Cathares ou Novatiens, & qui auſſi-tôt qu'il fut en cette charge, ordonna que les clercs de chaque égliſe particuliere en prendroient les offrandes, au lieu que la grande égliſe les prenoit toutes auparavant. On raconte pluſieurs miracles de Marcien, auſſi bien que de Gennade. *Niceph. Chr. ſup. XXVII. n. 41. Theod. lect. 1. p. 553. Vita Marc. ap. Boll. 10. Janua. p. 609.*

XIV. Timothée Solofaciole évêque d'Alexandrie.

L'empereur Leon ayant reçû les réponſes des métropolitains, écrivit à Styla duc d'Alexandrie, de chaſſer Timothée Elure : ce qui fut exécuté. Mais à la *Liber brev. c. 15. 16.*

AN. 460. ſollicitation de quelques ennemis de la foi, il eut permiſſion de venir à Conſtantinople; & faiſant ſemblant d'être catholique, il demanda à rentrer dans ſon ſiége, comme n'en ayant été chaſſé qu'à cauſe de la doctrine. Le pape S. Leon l'ayant appris, en écrivit à l'em-
Ep. 137. al. 99. pereur Leon. Il le remercie d'abord au nom de toutes les égliſes, d'avoir chaſſé l'uſurpateur, & le prie de faire élire un évêque d'Alexandrie, qui n'ait jamais été ſoupçonné de l'héréſie dont il s'agit. Quant à Timothée, il dit, que quand même ſa profeſſion de foi ſeroit ſincere, l'horreur de ſes crimes ſuffit pour l'exclure à jamais de l'épiſcopat, puiſque dans un évêque & principalement d'un ſi grand ſiége, le ſon des paroles ne ſuffit pas, à moins qu'on ne ſoit aſſuré de ſa reli-
Ep. 138. al. 100. gion par ſes bonnes œuvres. La lettre eſt datée du dix-ſeptiéme de Juin 460.

S. Leon apprit environ deux mois après, que Timothée Elure avoit été relegué dans la Cherſoneſe, ſous bonne garde, & qu'un autre Timothée ſurnommé Solofaciole, ou le Blanc, avoit été élû évêque d'Alexandrie, du commun conſentement du clergé & du peuple. Il en reçut ſes lettres d'avis, avec celles de dix évêques d'Egypte, & du clergé d'Alexandrie.
Epiſt. 139. 140. 141. al. 101. 102. 103. S. Leon leur répondit par trois lettres, où il les félicite de cette élection, les exhorte à la concorde, & à ramener avec douceur les hérétiques. Il prie Timothée en particulier de lui écrire ſouvent, pour l'inſtruire du progrès que la paix fera dans ſon égliſe. Ces lettres ſont du dix-huitiéme d'Août 460. & les dernieres qui nous reſtent de S. Leon, ſuivant l'ordre des tems.

XV. Autres décretales de S. Leon. Mais il y en a quelques-unes que je n'ai pas rapportées ſelon leurs dates, parce qu'elles ne ſont que

de diſcipline. La premiere adreſſée à Dorus évêque de Benevent, eſt du quinziéme de Mars 448. S. Leon le reprend vigoureuſement d'avoir troublé l'ordre qui devoit être entre les prêtres de ſon égliſe. Il avoit ordonné un nommé Epicarpe, & l'avoit mis à la tête de tous ſes prêtres, du conſentement & même à la priere des deux premiers. Un autre prêtre nommé Paul s'en plaignit au pape, qui ordonna que chacun d'eux garderoit le rang de ſon ordination, excepté ces deux premiers qui avoient cédé leur rang par une lâche flaterie, & par colluſion avec l'évêque. Il veut que ces deux demeurent après celui à qui ils ont cédé; c'eſt-à-dire les derniers de tous. Encore S. Leon prétend leur faire grace, & qu'ils méritoient d'être dépoſez. Il commet l'exécution de ſes ordres à un évêque nommé Jules. *Epiſt. 12. al. 5.*

La ſeconde de ces décretales eſt adreſſée à Theodore évêque de Frejus, & regarde la pénitence. La date eſt du dixiéme de Juin 452. Le pape S. Leon reprend d'abord Theodore de ne s'être pas adreſſé premierement à ſon métropolitain, pour l'inſtruire de ce qu'il ignoroit. Puis il marque tout l'ordre de l'adminiſtration de la pénitence, la confeſſion, la ſatisfaction, & la réconciliation qui fait rentrer dans la participation des ſacremens. Il dit que la pénitence s'accomplit par le miniſtere des paſteurs; mais par la puiſſance de Jeſus-Chriſt & le don du S. Eſprit. Ce remede n'eſt que pour les vivans, & ne peut plus être appliqué aux morts, qui l'ont négligé pendant leur vie: mais tant que la vie dure, nous ne pouvons mettre de bornes à la miſéricorde de Dieu; & nous devons accorder la ſatisfaction & la réconciliation à tous *Epiſt. 83. al. 91.*

ceux qui la demandent, même dans le péril & à l'extrémité de la vie; pourvû que la converſion ſoit véritable. Nous ne devons pas être difficiles dans la diſpenſation des dons de Dieu, ni mépriſer les larmes de ceux qui s'accuſent: au contraire nous devons croire que c'eſt Dieu qui leur inſpire la pénitence. Quand ils auroient perdu la parole, il ſuffit qu'ils donnent des marques d'une connoiſſance entiere: ou que des perſonnes dignes de foi, témoignent qu'ils ont demandé la pénitence. Le pape recommande à Theodore de faire connoître cette réponſe à ſon métropolitain, pour l'inſtruction des autres évêques.

Epiſt. 136. al. 80. La troiſiéme décretale eſt adreſſée à tous les évêques de la Campanie, & des deux provinces voiſines, nommées Samnium & Picenum, & datée du ſixiéme de Mars 459. S. Leon y reprend fortement ces évêques de ce qu'ils adminiſtroient le baptême ſans néceſſité, hors les deux jours ſolemnels de pâque & de la pentecôte; & qu'ils le donnoient ſans les préparations néceſſaires, l'inſtruction, les exorciſmes, l'impoſition des mains & les jeûnes. Il leur reproche de mépriſer ainſi les regles par motif d'intérêt; & exprime les cas de néceſſité, où l'on doit adminiſtrer le baptême en tout tems: ſçavoir, une maladie deſeſpérée, une incurſion d'ennemis, la crainte du naufrage. Il reprend auſſi ces évêques, de ce qu'ils faiſoient réciter publiquement la confeſſion des pénitens. Cette abondance de foi, dit-il, eſt louable, qui fait que l'on craint Dieu, juſques à ne pas craindre de rougir devant les hommes: mais tous les péchez ne ſont pas de telle nature, que ceux qui demandent la pénitence ne craignent point de les publier; & pluſieurs s'en éloi-

gneroient, ou par la honte, ou par la crainte de leurs ennemis qui pourroient les pourſuivre en vertu des loix. Il ſuffit donc que les péchez ſoient confeſſez, premierement à Dieu, & enſuite au prêtre, par une confeſſion ſecrete. AN. 461.

XVI. Mort de S. Leon. Hilarus pape.

Les écrits qui nous reſtent de S. Leon, ſont quatre-vingt-ſeize ſermons ſur les principales fêtes de l'année, & cent quarante-une lettres. C'eſt le premier de tous les papes dont nous ayons un corps d'ouvrages. Son ſtile eſt noble & élégant, marquant la ſolidité de ſon jugement, la beauté de ſon eſprit, & la grandeur de ſon courage. Après le ravage des Vandales, il renouvella l'argenterie par toutes les égliſes de Rome: ayant fondu pour cet effet ſix grands vaſes de cent livres chacun, donnez autrefois par Conſtantin. Il répara la baſilique de S. Pierre, & y fit une voûte qu'il orna. Il rebâtit auſſi la baſilique de S. Paul frappée du tonnerre, & y fit une voûte, où il fit peindre en moſaïque Notre-Seigneur Jeſus-Chriſt accompagné des vingt-quatre vieillards, avec une inſcription qui marque que cette égliſe avoit été commencée par Theodoſe, achevée par Honorius, & ornée par Placidie & par S. Leon. Il fit auſſi une baſilique en l'honneur du pape S. Corneille, près le cimetiere de Calliſte en la voie Appienne. Il établit aux ſepulcres des ſaints apôtres, des gardiens que l'on appelloit chambriers, & puis chapelains, parce qu'on nommoit alors chambres les chapelles. Il fit quatre ordinations à Rome au mois de Décembre, & ordonna quatre-vingt-un prêtres, trente-un diacres, & cent quatre-vingt-cinq évêques en divers lieux. Il tint le ſaint ſiége vingt-un ans, & mourut en 461. comme l'on croit, le onziéme

Lib. Pont.

Hadrian. ep. ad Car. M. to. 7. conc. p. 955. D. ap. Grat.

V. Queſn. Diſſ. 1. n. 3. 4. &c.

AN. 461. d'Avril, jour auquel l'égliſe honore à préſent ſa mémoire.

Marcell. Chr. Mar. Scot. hoc. an. Lib. Pontif.

Son ſucceſſeur fut Hilarus ſon archidiacre, qui étant envoyé au concile d'Epheſe trente ans auparavant, y avoit ſi bien ſoûtenu les interêts de l'égliſe. Il fut élû le douziéme de Novembre de la même année, ſous le conſulat de Severin & de Dagalaïſe. Il étoit de Sardaigne fils de Criſpin, & tint le ſaint ſiége ſix ans. On dit qu'il écrivit une lettre touchant la foi catholique, & qu'il l'envoya par tout l'Occident, approuvant les trois conciles de Nicée, d'Epheſe, & de Calcedoine, avec la lettre de ſaint Leon, & condamnant Eutychés & Neſtorius: mais nous n'avons plus cette lettre.

Chr. Idat. Marcell. Caſſiod. Jornand.

La même année 461. le patrice Ricimer obligea l'empereur Majorien à quitter l'empire à Tortone le ſecond jour d'Août, & le ſeptiéme il le fit tuer, après un regne de quatre ans & quatre mois. Le dix-neuviéme de Novembre, Severe fut proclamé empereur à Ravenne, ſans attendre le conſentement de l'empereur Leon.

XVII. Mort de l'imperatrice Eudocie.

Vita S. Euthym. p. 64. p. 72. Evagr. lib. 1. c. 21. 22. Niceph. XIV. c. 50.

En Orient l'imperatrice Eudocie, veuve de Theodoſe le jeune, mourut le vingtiéme d'Octobre de la même année 461. indiction quatorziéme, âgée de ſoixante-ſept ans. Depuis ſa retraite en Paleſtine, elle bâtit un grand nombre d'égliſes, de monaſteres, & d'hôpitaux, entr'autres une égliſe de S. Pierre, vis-à-vis le monaſtere de S. Euthymius, environ à une lieuë. Elle y vint pendant le tems paſcal, voir une grande citerne qu'elle y faiſoit faire, & regardant la laure de S. Euthymius, avec ſes cellules répandues dans le deſert, elle en fut touchée, penſant à ce paſſage de l'écriture:

Num. XXIV. 5.

AN. 461.

criture : Que vos maiſons ſont belles, Jacob, & vos tabernacles, Iſraël ! Elle envoya Gabriel, abbé de S. Etienne, prier ſaint Euthymius de la venir voir : mais il lui fit dire : Ma fille, ne vous attendez plus à me voir en cette vie. Et pourquoi vous diſſipez-vous à tant de choſes ? je crois que vous paſſerez au Seigneur avant l'hyver. Songez donc à vous recueillir pendant cet été, & à vous préparer à ce paſſage ; & ne faites plus mention de moi en cette vie, ni par écrit, ni de vive voix, je veux dire, pour donner, ou recevoir. Mais quand vous ſerez allée au Seigneur, ſouvenez-vous de moi, afin que par ſa miſericorde il me prenne quand il voudra, & comme il voudra.

L'imperatrice ayant reçû cette réponſe, fut fort affligée, principalement de ce que le ſaint avoit dit : Ne faites plus mention de moi par écrit : car elle vouloit lui laiſſer par ſon teſtament un grand revenu. Elle alla en diligence à Jeruſalem, dit à l'archevêque le diſcours de ſaint Euthymius ; & fit dédier le quinziéme de Juin, l'égliſe de ſaint Etienne, qu'elle faiſoit bâtir au lieu de ſon martyre, à une ſtade de Jeruſalem, & qui n'étoit pas encore achevée. Elle étoit ſi grande, qu'il y pouvoit tenir dix mille perſonnes : on y mit le corps de S. Etienne ; & ce fut auſſi le lieu de la ſepulture d'Eudocie, qui y donna de grands revenus, dont elle laiſſa l'adminiſtration à l'abbé Gabriel ; car il y avoit un monaſtere joint à cette égliſe. Gabriel gouverna ce monaſtere vingt-quatre ans ; & mourut à quatre-vingts ans, après avoir fait des miracles. Il étoit homme de lettres, & écrivoit en latin, en grec, & en ſyriaque. Ils étoient trois freres, Gabriel, Coſme & Chryſippe, tous trois diſciples de ſaint Euthymius.

Niceph. XIV. *c.* 50. *Conc. Nic.* II. *act.* 1. *to.* 7. *p.* 92. *B. Vita S. Euthym. p.* 76. 77.

AN. 461. Coſme fut gardien de la croix, puis pendant trente ans évêque de Scythopolis, métropole de la ſeconde Paleſtine. Chryſippe lui ſucceda à la garde de la croix, & en eut la charge pendant douze ans. Il étoit prêtre, & avoit écrit quelques ouvrages. Eudocie fit auſſi dédier avant ſa mort les autres égliſes qu'elle avoit bâties, & donna à chacune des revenus ſuffiſans. Toutes ſes donations aux égliſes, aux hôpitaux, & aux monaſteres, montoient à vingt mille quatre cens quatre-vingts livres d'or, ſans compter les vaſes ſacrez. Un jour de Pâque, étant venue à l'égliſe du ſaint Sepulcre, elle y donna pour le luminaire dix mille ſeptiers d'huile, chacun du poids d'environ une livre Romaine. Elle rebâtit de fond en comble la maiſon épiſcopale, étendit & renouvella les murs de Jeruſalem.

Phot. cod. 171. p. 383.

Niceph. XIV. c. 50.

L'imperatrice Eudocie avoit auſſi employé ſon bel eſprit au ſervice de la religion. Elle mit en vers héroïques grecs les huit premiers livres de l'écriture. C'étoit une ſimple traduction nette & élégante, qui rendoit fidélement le texte, ſans aucun ornement poëtique. Elle avoit traduit de même les prophétes Zacharie & Daniel, & compoſé en trois livres du même ſtile l'hiſtoire de ſaint Cyprien & de ſainte Juſtine. Nous n'avons aucun de ces ouvrages : mais ſeulement les centons d'Homere, c'eſt-à-dire, la vie de Jeſus-Chriſt toute par vers d'Homere rapportez de ſes differens ouvrages. D'autres les attribuent au patrice Pelage. Il y a auſſi des centons de Virgile, attribuez à Proba Faltonia, femme d'Anicius Probus.

Phot. cod. 183. p. 414.

Cod. 184.

Sup. XIX. n. 60.

XVIII. Mort de S. Simeon Stylite.

Saint Simeon Stylite mourut vers le même tems. S'étant incliné pour prier, il demeura trois jours en cette poſture, c'eſt-à-dire, le vendredi, le ſamedi &

le dimanche. Antoine ſon diſciple, épouvanté de cette merveille, monta à lui, & lui dit : Levez-vous, ſeigneur, béniſſez-nous. Il y a trois jours & trois nuits que le peuple attend votre bénédiction. Comme il ne répondoit point, Antoine ajoûta : Pourquoi m'affligez-vous ? donnez-moi la main : nous auriez-vous déja quittez ? Voyant qu'il ne parloit point, il réſolut de n'en rien dire ; & n'oſant le toucher, il approcha l'oreille, & ne l'entendit point reſpirer ; mais il ſentit une odeur excellente qui ſortoit de ſon corps. Il comprit qu'il étoit mort ; lui baiſa les yeux & la barbe, & dit : A qui me laiſſez-vous, ſeigneur ? où chercherai-je votre doctrine angélique ? qui pourra regarder votre colomne ſans vous & retenir ſes larmes ? que répondrai-je aux malades qui viendront vous chercher ? Il s'endormit de triſteſſe : le ſaint lui apparut, & lui dit : Je n'abandonnerai point cette colomne, ce lieu, ni cette montagne. Faites ſçavoir ſecrettement cette nouvelle à Antioche, de peur qu'il n'y ait du tumulte, & ne ceſſez point de ſervir en ce lieu.

AN. 461. *Vita per Anton. c. 16. al. 19.*

Antoine étant éveillé, envoya un frere fidele à Antioche avertir l'évêque Martyrius. Il vint auſſi-tôt avec trois autres évêques ; & Ardabure maître de la milice en Orient, avec ſes troupes pour garder le ſaint corps, de peur que le peuple aſſemblé des villes voiſines ne l'enlevât. On le porta à Antioche, chantant des hymnes & des pſeaumes ; mais tout le peuple du pays étoit dans une grande triſteſſe, de ce qu'on leur ôtoit une telle protection, & de ce que l'évêque d'Antioche avoit défendu que perſonne n'y touchât. On le portoit ſur des mulets à cauſe de la longueur du chemin ; car il y avoit trois cens ſtades, c'eſt-à-dire, quinze lieuës.

c. 17. Evagr. l. c. 13.

Anton. c. 17.

AN. 461. Un homme qui en punition d'un grand péché étoit
c. 10. ſourd & muet depuis onze ans, ſe jetta devant le cercueil, en criant: Vous êtes le bien venu, ſerviteur de Dieu, vous me guérirez, & je vous ſervirai toute ma vie. Il ſe releva & prit un des mulets, & auſſi-tôt il fut guéri.

Tous les habitans d'Antioche vinrent au-devant des précieuſes reliques; & en chantant, & portant pluſieurs flambeaux, ils les mirent dans la grande égliſe, & de-là dans une autre qu'on appelloit la Pénitence. Il ſe fit plus de miracles à ſon tombeau, qu'il n'en avoit fait pendant ſa vie; & l'homme qui avoit été guéri, demeura le reſte de ſes jours à ſervir l'égliſe. Tout ceci eſt tiré du récit d'Antoine, diſciple du ſaint. S. Simeon
Evagr. 1. hiſt. c. 13. vécut environ ſoixante-neuf ans. Il en avoit treize quand il embraſſa la vie monaſtique, & il la pratiqua cinquante-ſix ans, dont il en paſſa neuf dans les premiers monaſteres, & quarante-ſept dans la mandre: car on nommoit ainſi le lieu de ſa demeure. Ce mot ſignifie proprement troupeau; & de-là vient archimandrite, pour dire abbé. S. Simeon demeura dix ans dans la petite enceinte, & trente-ſept ſur les colomnes de diverſes hauteurs. Ainſi il devoit être né vers l'an 390.

L'empereur Leon demanda aux habitans d'Antioche le corps de S. Simeon: mais ils le prierent de le leur laiſſer, pour ſervir de ſauve-garde à leur ville, dont les murs étoient tombez par le tremblement de terre; l'empereur le leur accorda. On montroit la tête du ſaint, que l'hiſtorien Evagre dit avoir vûe avec ſes cheveux, & la chaîne de fer qu'il portoit à ſon cou.
c. 14. On bâtit depuis à la mandre une égliſe en forme de

croix, dont les quatre côtez étoient ornez de galeries soûtenues de colomnes: le milieu de la croisée étoit une cour découverte, ornée avec grand art, où étoit la colomne de quarante coudées, sur laquelle le saint avoit vécu: les galeries avoient des fenêtres par où on la voyoit; mais les femmes ne la voyoient que par les portes, car elles n'entroient point dans cette église. AN. 461.

En Gaule le monastere de Lerins eut pour abbé après S. Honorat, S. Maxime, depuis évêque de Riez, qui fit plusieurs miracles, & dont l'église honore la mémoire le vingt-septiéme de Novembre. Fauste lui succéda dans l'une & dans l'autre place. Tandis qu'il étoit abbé de Lerins, il eut un différend avec Theodore évêque de Frejus; car Lerins dépendoit alors de ce diocèse. Pour y remédier, Ravenne évêque d'Arles, convoqua un concile de treize évêques, lui compris avec Rustique de Narbonne, & les évêques de la province. L'abbé & les moines de Lerins y assisterent. Il y fut résolu, premierement, que Theodore évêque de Frejus, seroit prié, pour terminer le scandale, de recevoir la satisfaction de Fauste abbé de Lerins, d'oublier tout le passé, de lui rendre son amitié, & le renvoyer à son monastere: Qu'il continueroit à lui donner les secours qu'il avoit promis; & ne s'attribueroit sur ce monastere, que ce que Leonce son prédécesseur s'étoit attribué, c'est-à-dire, que les clercs & les ministres de l'autel ne seroient ordonnez que par lui, ou par celui à qui il en auroit donné la commission: que lui seul donneroit le saint chrême, & confirmeroit les neophites, s'il y en avoit: que les clercs étrangers ne seroient point reçûs sans son ordre. Mais il fut dit que toute la multitude laïque du mo-

XIX. Troisiéme concile d'Arles. *Martyr. R. 27 Nov.*

Epist. 10. 4. Conc. pag. 1023. E.

AN. 461. naſtere ſeroit ſous la conduite de l'abbé qu'elle auroit élû, ſans que l'évêque s'y attribuât aucun droit, ni qu'il pût en ordonner aucun pour clerc, ſinon à la priere de l'abbé.

On voit ici les droits des évêques ſur les monaſteres, & le commencement des exemptions: fondé ſur ce que le corps de la communauté étoit compoſé de laïques qui ſe choiſiſſoient un ſupérieur. On compte ce concile pour le troiſiéme d'Arles; & il ne peut avoir été tenu plus tard qu'en 461. car au commencement de l'année ſuivante, Leonce étoit archevêque d'Arles après Ravennius. On le voit par les lettres du pape Hilarus qui lui écrivit le vingt-cinquiéme de Janvier 462. ſous le conſulat de l'empereur Severe, pour lui faire part, ſuivant la coûtume, de ſon élection, & le prier de la notifier à tous les évêques de ſa dépendance.

V. not. Sirm. pag. 1025.

Hilar. ep. 5. t. 4. conc. p. 1039.

XX. Concile de Tours.

Peu de tems auparavant il y eut un concile à Tours le quatorziéme des calendes de Décembre, ſous le conſulat de Severin, c'eſt-à-dire, le dix-huitiéme de Novembre 461. Il étoit compoſé de huit évêques, à la tête deſquels étoit S. Perpetuus, que l'on compte pour le ſixiéme évêque de Tours, & le troiſiéme depuis S. Martin. A S. Martin ſuccéda S. Brice; puis Euſtochius de race de ſénateurs, puis Perpetuus, parent d'Euſtochius. Comme il ſe faiſoit continuellement des miracles au tombeau de S. Martin, Perpetuus trouva trop petite l'égliſe que S. Brice y avoit bâtie, & fit élever à cinq cens pas de la ville un grande égliſe, longue de cent cinquante pieds, large de ſoixante, haute de quarante-cinq, ſoûtenue de ſix vingts colomnes, avec huit portes, & cinquante-deux fenêtres.

Greg. T. hiſt. c. 31.

Sup. XX. n. 49.

Greg. T. hiſt. c. 24.

Id. 1. Mir. S. Mart. c. 6.

Elle fut dédiée le même jour que le corps de S. Martin y fut transferé, qui étoit le jour de ſon ordination, troiſiéme de Juillet. Perpetuus demanda à pluſieurs poëtes du tems, des inſcriptions pour ſa nouvelle égliſe; mais la principale fut celle de Sidonius, que lui-même nous a conſervée. AN. 461. *Sid. IV. epiſt. 18.*

Le ſecond évêque du concile de Tours étoit Victorius évêque du Mans, compté auſſi entre les ſaints le premier de Septembre, & ſucceſſeur de S. Liboire. Le troiſiéme étoit Leon évêque de Bourges. Ces évêques s'étant aſſemblez à Tours pour la ſolemnité de S. Martin, y tinrent ce concile le jour de l'octave, & y dreſſerent treize canons. *Martyr. R. 1. Sept.*

La continence y eſt particulierement recommandée. *c. 1.* On renouvelle les anciennes défenſes aux prêtres & aux diacres mariez d'avoir commerce avec leurs femmes; mais on modere la rigueur des anciens canons, qui les privoit en ce cas de la communion; & on les exhorte d'éviter les excès du vin, & la fréquentation des femmes étrangeres, comme des ſources d'incontinence. *c. 2.* *c. 3.* Les clercs inférieurs, à qui le mariage eſt permis, ne doivent point épouſer des veuves. *c. 4.* On excommunie les clercs qui quittent leurs fonctions pour embraſſer la milice, ou retourner à la vie des laïques, & tous ceux qui abandonnent leurs égliſes ſans permiſſion de leur évêque. *c. 5.* *c. 11.* On leur défend l'uſure, comme contraire aux commandemens de Dieu. *c. 13.* On réprime les entrepriſes des évêques ſur leurs confreres. *c. 9. 10.* On défend de communiquer avec les homicides, les corrupteurs des vierges ſacrées, & les religieux apoſtats, juſqu'à ce qu'ils faſſent pénitence. *c. 6. 7.* De même avec les pénitens déſerteurs, c'eſt-à-dire, *c. 8.*

ceux qui, après avoir reçû la pénitence, en abandonnent les exercices. Il eſt à croire que les guerres & les incurſions des barbares donnoient occaſion aux déſordres que réprime ce concile. Il eſt ſouſcrit par les huit évêques qui y ſont nommez, par un prêtre, pour un évêque aveugle, & par Thalaſſius évêque d'Angers, qui ſouſcrivit chez lui.

XXI. Concile de Vennes.

Quelques années après, le même Perpetuus tint un concile à Vennes à l'occaſion de l'ordination de Paterne, évêque de la ville. Il s'y trouva encore quatre autres évêques, Athenius de Rennes, Nunechius de Nantes, ſucceſſeur d'Euſebe, Albin & Liberalis. On y fit treize canons ſemblables pour la plûpart à ceux
c. 6. de Tours. On étend aux moines la défenſe faite aux clercs, de voyager ſans lettres de recommandation de leur évêque; & on les ſoûmet à la punition corporel-
c. 7. le, ſi les paroles ne ſuffiſent. On leur défend d'avoir des cellules particulieres, ſinon dans l'enclos du monaſtere, & par permiſſion de l'abbé; & à un abbé, d'avoir pluſieurs monaſteres, ou diverſes demeures; ſi ce n'eſt des retraites dans les villes, pour les incur-
c. 8. ſions des ennemis. Il eſt défendu aux clercs, ſous peine d'excommunication, de s'adreſſer aux tribunaux ſéculiers, ſans permiſſion de leur évêque: mais ſi leur
c. 9. évêque eſt ſuſpect, ou ſi c'eſt contre lui-même qu'ils ont affaire, ils doivent s'adreſſer aux autres évêques.
c. 10. Les clercs, à qui le mariage eſt interdit, c'eſt-à-dire, les ſoudiacres, & au-deſſus, ne doivent point aſſiſter aux feſtins de nôces, ni aux aſſemblées dans leſquelles on chante des chanſons amoureuſes, où l'on fait des danſes deshonnêtes, pour ne pas ſalir leurs yeux & leurs oreilles, deſtinez aux ſacrez myſteres. Ils doivent

vent auſſi éviter de manger avec les Juifs, puiſqu'ils ne mangent pas de toutes les viandes que nous croyons permiſes. Celui qui ſe ſera enyvré, ſera ſéparé de la communion pendant trente jours, ou puni corporellement. AN. 462. c. 12. c. 13.

Un clerc qui étant dans la ville, aura manqué d'aſſiſter aux prieres du matin ſans excuſe néceſſaire, ſera ſéparé de la communion pendant ſept jours. L'ordre des ſacrées cérémonies, & l'uſage de la pſalmodie ſera le même dans toute la province. Il eſt défendu aux clercs, ſous peine d'excommunication, d'exercer la divination, que l'on appelle le ſort des ſaints; ou de prétendre connoître l'avenir par l'inſpection de quelques écritures que ce ſoit. Il a déja été parlé de cette ſuperſtition; & elle a duré long-tems après. A la tête de ces canons eſt une lettre pour les adreſſer aux deux évêques de la province, qui n'avoient pas aſſiſté au concile de Vennes: ſçavoir Victorius du Mans, & Thalaſſius d'Angers. c. 14. c. 15. c. 16. *ſup.*

XXII. Concile de Rome.

Un nommé Hermès ayant été ordonné évêque de Beziers, les habitans ne voulurent pas le recevoir; parce qu'en effet ſa vie paſſée le rendoit indigne de l'épiſcopat. Irrité de ce refus, il fit enſorte de s'emparer de l'égliſe de Narbonne. Enſuite lui & l'évêque de Beziers porterent leurs plaintes à Rome au pape S. Leon, & au pape Hilarus, qui en étant encore inſtruit par un diacre nommé Jean, écrivit premierement à Leonce d'Arles, l'exhortant à lui envoyer une relation du fait, ſouſcrite de lui & des autres évêques, ſur laquelle il pût interpoſer ſon jugement. Cette lettre eſt du troiſiéme de Novembre 462. On envoya des députez de part & d'autre; & deux évêques de Gaule, Fauſte & Auxanius, étant venus à Rome, aſſiſte- *Hil. epiſt. 7. to. 4. conc. pag. 1040.*

AN. 462. rent au concile que le pape tint dans le même mois de Novembre avec les évêques qui s'étoient assemblez en grand nombre, & de diverses provinces, pour l'anniversaire de son ordination. L'affaire d'Hermès y fut jugée, & le pape écrivit la décision du concile aux évêques des provinces de Vienne, de Lyon, de Narbonne, & des Alpes Pennines. La lettre est du troisiéme de Décembre, sous le consulat de l'empereur Severe, la même année 462.

Epist. 8.

Elle porte, que pour le bien de la paix, & par indulgence, Hermès demeurera évêque de Narbonne: mais à condition qu'il n'aura point le pouvoir d'ordonner les évêques, qui est transferé à Constantius évêque d'Uzès, comme le plus ancien de la province; mais après la mort d'Hermès, le droit des ordinations reviendra à l'évêque de Narbonne. Pour éviter de pareils inconvéniens, on recommande aux évêques de

c. 2. Gaule de tenir tous les ans un concile des provinces, dont on pourra l'assembler: apparemment à cause des hostilitez qui ne permettoient pas de les tenir par-tout régulierement. Leonce évêque d'Arles, doit marquer le lieu & le tems du concile par ses lettres aux métropolitains: mais on doit consulter le saint siege dans les affaires plus importantes, qui ne pourront être ter-

c. 3. minées au concile de la province. Les évêques ne doivent point sortir de leur province, sans avoir des lettres de leur métropolitain; & en cas de refus, ils s'a-

c. 5. dresseront à l'évêque d'Arles. Ils ne peuvent aliéner les terres de l'église que par l'autorité du concile. Leonce

c. 4. s'étoit adressé au pape pour redemander quelques paroisses d'Arles, aliénées par S. Hilaire son prédécesseur: mais le pape en renvoie la connoissance aux évêques des Gaules.

AN. 463. XXIII. Lettres d'Hilarus contre S. Mamert de Vienne. *Sup.* XXVII. *n.* 49. *Leo. ep.* 30. *al.* 109. *Epiſt.* 9. *t.* 4. *conc. p.* 1043.

On rapporta au pape Hilarus que Mamert évêque de Vienne, avoit ordonné un évêque à Die, malgré le peuple & par violence, & il trouva par les archives de l'égliſe Romaine, que cette égliſe n'étoit pas du nombre de celles qui dépendoient de Vienne. Car ſuivant le reglement de S. Leon, elle n'en avoit que quatre ſous ſa juriſdiction: Valence, Tarantaiſe, Geneve & Grenoble. Le pape Hilarus ſe plaignit à Leonce d'Arles, de ne l'avoir pas averti de cette entrepriſe. Examinez, dit-il, cette affaire dans le concile qui, ſelon nos ordonnances, doit s'aſſembler tous les ans, & où vous devez préſider; faites-y rendre compte à Mamert de ſa conduite, & nous en inſtruiſez par une lettre commune. Cette lettre eſt du dixiéme d'Octobre 463. ſous le conſulat de Baſile. Le pape en écrivit auſſi aux *Epiſt.* 10. évêques des provinces de Vienne, de Lyon, de Narbonne & des Alpes, par un évêque nommé Antoine: les exhortant à réprimer cette entrepriſe & les autres ſemblables, & à tenir exactement les conciles.

AN. 464.

Antoine rapporta la réponſe du concile de Gaule, compoſé de vingt évêques, comme il paroît par la lettre que le pape lui écrivit le vingt-quatriéme de Fevrier de l'année ſuivante 464. Il dit que l'évêque de *Epiſt.* 11. Vienne devoit être dépoſé avec celui de Die qu'il avoit ordonné contre les regles: toutefois il en uſe plus modérément, pour conſerver la paix des égliſes; & charge l'évêque Veran, l'un d'entre eux, comme délégué du ſaint ſiege, d'aller trouver Mamert de Vienne, pour l'admoneſter de ne plus faire de telles entrepriſes, ſous peine d'être privé de ſa juriſdiction ſur les quatre égliſes de ſa province qui ſeront attribuées à l'évêque d'Arles. Il ordonne auſſi que l'ordi-

AN. 464. nation de l'évêque de Die ſoit confirmée par Leonce évêque d'Arles, s'il le juge à propos.

XXIV. Autre concile de Rome. *Epiſt. 1. Tarr. to. 4. Conc. pag. 1033.*

Aſcagne évêque de Tarragone, avec tous ſes ſuffragans, écrivirent au pape Hilarus pour ſe plaindre de Silvain évêque de Calahorre, à l'extrémité de la même province, qui avoit ordonné un évêque que le peuple ne demandoit point; & avoit pris un prêtre d'un autre évêque, pour le faire évêque malgré lui. L'évêque de Sarragoſſe s'en étoit plaint, & avoit averti tous les évêques voiſins de ſe ſéparer de ce ſchiſmatique. Les évêques de la province de Tarragone prioient donc le pape de leur preſcrire ce qu'ils en devoient ordonner dans leur concile. Ils lui écrivirent enſuite ſur une autre affaire. Nundinaire évêque de Barcelone avoit déclaré en mourant, qu'il deſiroit avoir pour ſucceſſeur Irenée, déja évêque d'une autre ville, dépendante originairement de la même égliſe, à qui il laiſſoit le peu de bien qu'il avoit. Les évêques de la province ayant égard à la volonté du défunt, au conſentement du clergé & du peuple de Barcelone, & des plus conſidérables de la province, conſentirent à la tranſlation d'Irenée. Ils en demanderent au pape la confirmation. *Epiſt. 2.*

AN. 465. *Tom. 4. Conc. p. 1060.*

Ces affaires furent examinées dans un concile tenu à Rome, ſous le conſulat de Baſiliſque & d'Hermeneric, le quinziéme des calendes de Décembre, c'eſt-à-dire, le dix-ſeptiéme de Novembre 465. dans la baſilique de ſainte Marie, à l'occaſion de l'anniverſaire de l'ordination du pape. Il s'y trouva quarante-huit évêques, en comptant le pape & deux Afriquains. Après le pape, S. Maxime de Turin eſt nommé le premier: auſſi étoit-il en réputation dès le tems de l'em-

pereur Honorius. Il nous reſte de lui pluſieurs ſermons. AN. 465.
L'évêque de Porto n'eſt nommé que le cinquiéme ; & il paroît que l'on ſuivoit l'ordre de l'ordination. On fit en ce concile cinq canons, que le pape prononça, & que les autres évêques approuverent par leurs acclamations, ſans dire leur avis en particulier. Le quatriéme canon porte, qu'un évêque doit condamner de lui-même, ce que lui ou ſes prédéceſſeurs ont fait contre les regles : mais que s'il ne le fait, il en ſera châtié. Le cinquiéme eſt contre les evêques, qui déſignent en mourant leurs ſucceſſeurs, prévenant ainſi & empêchant les élections légitimes.

Comme le pape propoſoit ce reglement à l'occaſion de ce qui étoit arrivé à Barcelone, il fit lire la lettre des évêques d'Eſpagne ſur ce ſujet : & la lecture fut deux fois interrompue par les évêques qui ſe récrierent contre cet abus, de donner les évêchés comme par teſtament. On lut auſſi l'autre lettre touchant les entrepriſes de Silvain. Après quelques acclamations, le pape demanda les avis. S. Maxime de Turin proteſta qu'il ne feroit jamais rien de ce qui étoit défendu par les canons ; & que quiconque le feroit, devoit en rendre compte au ſaint ſiege. Ingenuus d'Embrun fit la même proteſtation, & les autres le ſuivirent. Le pape ordonna que les actes du concile ſeroient publiez par les notaires ; & en écrivit le réſultat dans une lettre décrétale, adreſſée à Aſcagne & à tous les évêques de la province de Tarragone, & datée du trentiéme de Décembre de la même année 465. Le pape y marque d'abord, qu'il avoit reçû des lettres des magiſtrats & des principaux citoyens de pluſieurs villes d'Eſpagne, pour excuſer la conduite de Silvain : ce qui fait que,

Epiſt. 2. tom. 4. conc. p. 1035.

AN. 465. vû la néceſſité des tems, il pardonne le paſſé, pourvû qu'à l'avenir on obſerve les canons. Il ordonne donc premierement que l'on ne conſacrera aucun évêque ſans le conſentement du métropolitain. Il défend les tranſlations; veut qu'Irenée retourne à ſon égliſe, ſous peine d'excommunication; & qu'Aſcagne faſſe élire du clergé de Barcelone un évêque digne d'en remplir le ſiege, & le conſacre, ſans qu'à l'avenir on puiſſe regarder comme héréditaire l'épiſcopat qui n'eſt conféré que par la grace de Jeſus-Chriſt. Il n'y aura jamais deux évêques dans une égliſe; l'on n'ordonnera ni bigames, ni pénitens, ni mutilez, ni gens ſans lettres; quoique le peuple les demande. Le pape permet toutefois que les évêques ordonnez à l'inſçû d'Aſcagne, demeurent évêques, s'ils n'ont aucun de ces défauts. La néceſſité des tems, qui ſert de motif pour uſer d'indulgence, ſemble ſignifier l'oppreſſion des Barbares, dont l'Eſpagne étoit remplie.

Ingenuus évêque d'Embrun, métropole des Alpes maritimes, ſe plaignit au pape Hilarus, que dans le concile de Rome tenu en 462. l'évêque Auxanius avoit obtenu par ſurpriſe quelque avantage au préjudice de ſa métropole. Le pape écrivit aux évêques Leonce, Veran & Victurus, de prendre connoiſſance de ce différend; déclarant qu'il ne veut rien faire contre les canons, ou contre les privileges des égliſes, ni favoriſer l'ambition des évêques, dont le miniſtere doit fructifier, non par l'étendue des pays, mais par l'acquiſition des ames. Il confirme ce que S. Leon avoit ordonné touchant les deux villes de Cemele & de Nice, qui ne doivent avoir qu'un évêque. Il réſidoit alors à Cemele qui étoit plus conſidérable: depuis

Epiſt. 4.

Cemele ayant été ruinée, on l'a transferé à Nice. AN. 465.

La même année 465. ſous le conſulat de Baſiliſque & d'Hermeneric, il arriva à Conſtantinople un grand incendie, qui conſuma huit de ſes régions ou quartiers. S. Daniel Stylite l'avoit prédit, & avoit conſeillé au patriarche Gennade, & à l'empereur Leon, de le prévenir, en faiſant deux fois la ſemaine des prieres publiques; mais on ne l'avoit pas crû. L'événement en fit ſouvenir, & le peuple courut en grande hâte vers ſa colomne. L'un ſe plaignoit d'avoir perdu ſa maiſon; l'autre ſes biens, ſes amis, ſa femme, ſes enfans. Le ſaint touché de leur affliction, fondoit en larmes, & leur conſeilloit de s'appliquer à la priere & au jeûne. Il étendit les mains vers le ciel, & pria pour eux; puis il les renvoya, diſant que l'incendie finiroit au bout de ſept jours, ce qui arriva. Alors l'empereur vint avec l'imperatrice le prier de demander à Dieu de leur pardonner le paſſé, & de les mettre en ſureté pour l'avenir.

XXV. Commencement de S. Daniel Stylite. *Marc. Chr. an. 465. Chr. Paſch. Vita S. Dan. ap. Sur. 11. Dec. c. 24.*

Daniel n'étoit monté ſur ſa colomne que depuis quatre ou cinq ans, c'eſt-à-dire, depuis la mort de S. Simeon, qu'il ſe propoſa d'imiter. Daniel étoit natif du bourg de Maratha, près de Samoſate: à l'âge de douze ans il ſe retira dans un monaſtere voiſin. Longtems après, ſon abbé allant à Antioche pour les affaires de l'égliſe, le mena avec lui; & paſſant à Telade ou Telaniſſe, il lui fit voir S. Simeon Stylite ſur ſa colomne. S. Simeon lui permit de monter auprès de lui, lui donna ſa bénédiction, & lui prédit qu'il ſouffriroit beaucoup pour Jeſus-Chriſt. L'abbé étant mort, on voulut mettre Daniel à ſa place; mais il le refuſa. Il retourna voir S. Simeon Stylite, & demeura quatorze

Vita, c. 2.

c. 6.

AN. 465. jours dans la mandre ou monaſtere qui étoit auprès de
c. 8. ſa colomne. Il entreprit enſuite le voyage de la Terre-ſainte ; mais S. Simeon lui apparut en chemin, & lui ordonna d'aller à Conſtantinople : il obéit; & s'étant arrêté en un lieu nommé Philempore, où l'on diſoit que les malins eſprits revenoient, il s'établit dans une égliſe abandonnée. Quelques clercs de l'égliſe de Con-
c. 12. ſtantinople voulurent l'inquiéter; mais il fut protégé par l'évêque Anatolius, & l'ayant guéri d'une grande maladie, il lui demanda, pour toute récompenſe, le pardon de ceux qui l'avoient calomnié.

c. 14. S. Simeon Stylite avoit envoyé ſon diſciple Sergius, porter à l'empereur ſon habillement de tête. N'ayant pû avoir accès auprès du prince, il alla trouver Daniel, dont il avoit oui dire de grandes choſes. Il lui apprit la mort de S. Simeon, & le ſujet de ſon voyage, & Daniel de ſon côté lui dit des particularitez de la vie de S. Simeon, que Dieu lui avoit revelées : ainſi Sergius quitta ſon premier deſſein, & laiſſa à Daniel le préſent qu'il portoit à l'empereur. Il y avoit neuf ans que Daniel demeuroit à Philempore, quand il prit la réſolution de monter ſur une colomne.

Theod. lect. lib. 1. p. 554. Il la fit bâtir ſur une montagne au lieu nommé Anaplus, près l'embouchure du Pont-Euxin. Il y avoit premierement deux grandes colomnes jointes par des barres de fer, & au-deſſus une petite, ſur laquelle étoit attaché une eſpece de boiſſeau où il étoit. La ſituation
Vita Dan. c. 28. c. 32. du pays, ſujet à de grands vents, & des froids très-rudes, rendoit ſa pénitence encore plus étonnante que celle de S. Simeon. Il y eut un hyver, où les vents penſerent l'emporter : ils le dépouillerent de tous ſes habits,

bits, & il demeura immobile & tranſi de froid. Ses diſciples monterent à la colomne, & avec des éponges lui appliquerent de l'eau chaude, pour le dégeler. Il ne quitta point pour cela ſa colomne, & ne laiſſa pas d'y vivre juſques à quatre-vingts ans. AN. 465.

Sans en deſcendre il fut ordonné prêtre par Gennade évêque de Conſtantinople qui ayant fait au bas les prieres, monta à la colomne pour achever la céremonie, & lui donner la communion. Il obtint par ſes prieres un fils à l'empereur Leon qui le viſitoit ſouvent, & lui portoit un profond reſpect. Ce prince fit bâtir près de la colomne de Daniel un petit monaſtere pour ſes diſciples, & un hoſpice pour ceux qui le venoient voir, avec un oratoire pour mettre des reliques de S. Simeon, que S. Daniel avoit fait venir d'Antioche. Gubas roi des Lazes étant venu renouveller ſon alliance avec les Romains, l'empereur le mena voir S. Daniel, comme le miracle de ſon empire. Le roi barbare ſe proſterna avec larmes devant la colomne, & le ſaint homme fut l'arbitre du traité entre ces deux princes. Gubas étant de retour chez lui, y racontoit cette merveille; & n'envoyoit jamais à Conſtantinople qu'il n'écrivît à ſaint Daniel, pour ſe recommander à ſes prieres. c. 25. c. 31. c. 32. c. 34.

XXVI. Loi pour les aſiles.

Le patrice Ardabure le plus puiſſant de l'empire, étant irrité contre un homme de ſa dépendance, celui-ci ſe réfugia dans le monaſtere des Acemetes que gouvernoit le ſaint abbé Marcel. Ardabure l'envoya demander; & comme on refuſa de le rendre, il uſa de menaces; puis il envoya des ſoldats qui entourerent le monaſtere. S. Marcel leur demanda s'ils vouloient demeurer, & leur offrit des vivres qu'ils accepterent. C'étoit le ſoir; & la nuit étant venue, les moi- *Vita S. Marc. ap. Sur. 29. Dec. ſup.* XXVII. n. 30.

AN. 466. nes preſſoient ſaint Marcel de donner l'homme qui s'étoit refugié, pour ne les pas expoſer tous à perir avec le monaſtere. Les ſoldats au dehors menaçoient l'épée à la main, reſolus d'attaquer la maiſon, ſitôt qu'il ſeroit jour. Alors ils virent un feu ſur le haut du monaſtere, qui lançoit vers eux des traits comme de foudre; ils jetterent les armes, ſe proſternerent, & chercherent à appaiſer Dieu par leurs prieres. Ardabure lui-même l'ayant appris, pardonna à celui qui s'étoit refugié.

On croit que ce miracle fut l'occaſion d'une grande loi de l'empereur Leon pour les aſiles, en date du dernier jour de Février, ſous ſon troiſiéme conſulat, c'eſt à-dire, l'an 466. Elle défend de tirer perſonne des égliſes, ni d'inquiéter les évêques, ou les œconomes, pour les dettes des refugiez; car on les en rendoit reſponſables, ſuivant la loi d'Arcade, du vingt-ſeptiéme de Juillet 398. Celle-ci défend tout cela ſous peine capitale. On ne doit point non plus tellement reſſerrer les refugiez, qu'ils manquent de nourriture, d'habits ou de repos. S'ils paroiſſent publiquement dans l'égliſe, on pourra, ſans bleſſer la reverence du lieu, leur notifier la ſentence du juge, & recevoir leur réponſe: s'ils ſe cachent dans l'enceinte de l'aſile, l'œconome ou le défenſeur, ou quelqu'autre commis par l'évêque, les fera venir dans l'égliſe. Etant avertis, ils pourront conſtituer procureur pour ſe défendre devant le juge; s'ils le refuſent, on procedera contre eux par les voies de droit, & on vendra leurs meubles ou leurs immeubles, ſelon les formes, en execution du jugement. Que s'ils cachent leurs meubles dans l'enceinte de l'égliſe, ou chez quelqu'un des clercs, ils

L. 6. Cod. de his qui ad eccleſ. ſupp. liv. XX. n. 30.

L. 3. C. Th. de his qui ad eccleſ.

ſeront repréſentez à la diligence de l'œconome, ou du défenſeur ; & ſi quelqu'un eſt ſoupçonné de les receler, il ſera obligé de s'en purger par l'autorité de l'évêque. AN. 466.

Quant aux eſclaves & aux autres domeſtiques, ſitôt que l'œconome ou le défenſeur ſeront avertis par ceux à qui ils appartiennent, ils doivent les renvoyer avec tout ce qu'ils ont apporté, après avoir pris ſerment des maîtres de leur pardonner, ou de les châtier humainement. Car il ne convient pas qu'ils demeurent long-tems dans les égliſes, de peur que les maîtres ne ſoient privez de leur ſervice, & qu'ils ne ſoient nourris aux dépens des pauvres. Les œconomes ou les défenſeurs s'informeront inceſſamment de la qualité des perſonnes, & des affaires des refugiez, pour en avertir les juges, & les perſonnes intereſſées. Cette loi ne doit point avoir lieu à Conſtantinople ; mais on doit s'adreſſer à l'empereur pour regler les cas particuliers. On y voit le légitime uſage des aſiles, pour conſerver le reſpect de la religion, ſans donner atteinte à la juſtice.

Il y avoit plus d'un an que Rome étoit ſans empereur. Severe y avoit été empoiſonné dans le palais dès le quinziéme d'Août 465, & on en accuſoit le patrice Ricimer, qui gouvernoit l'Occident. Enfin il convint que l'empereur Leon envoyeroit d'Orient Anthemius fils de Procope, & petit-fils d'un autre Anthemius ; que Ricimer épouſeroit ſa fille, & qu'il ſeroit reconnu empereur d'Occident. Le ſenat envoya pour cet effet une députation à Conſtantinople. Anthemius vint en Italie, & fut reconnu empereur à huit milles près de Rome au mois d'Août, ſous le conſulat de Puſée & de Jean, l'an 467. & Ricimer devint ſon gendre. AN. 467. XXVII. Anthemius empereur d'Occident. *Caſſiod. & Marcell. Chr.* *Idem. Vict. Tun. Chr. Paſch. p. 323. Evagr. 11. c. 16.*

AN. 467. Anthemius avoit auprès de lui un nommé Philothée, hérétique Macedonien, qui appuyé de ſa faveur vouloit introduire à Rome de nouvelles aſſemblées de diverſes ſectes. Le pape Hilarus s'y oppoſa, & pria l'empereur Anthemius de l'empêcher; il lui en parla publiquement, & à haute voix dans l'égliſe de ſaint Pierre, & l'obligea de promettre avec ſerment qu'il n'en feroit rien.

Gelaſ. epiſt. 13. to. 4. Conc. p. 1208. C.

XXVIII. Mort d'Hilarus. Simplicius pape. *Lib. Pontif.*

Le pape Hilarus mourut la même année 467. le dix-ſeptiéme de Septembre, après avoir tenu le ſiege cinq ans & dix mois. Il bâtit pluſieurs égliſes, & donna un très grand nombre de vaſes ſacrez, apparemment pour réparer le pillage des Vandales. Il fit trois oratoires dans le baptiſtere de la baſilique de Conſtantin, un de S. Jean-Baptiſte, un de S. Jean l'Evangeliſte, & un de la Ste Croix, où il mit du bois de la vraie Croix, avec une croix d'or, ornée de pierreries, du poids de vingt livres. Il y avoit dans le baptiſtere une cuve de porphire, & trois cerfs d'argent, qui verſoient de l'eau, chacun du poids de trente livres; un agneau d'or, & une colombe d'or. Tous les vaſes qu'il donna, montoient à quatre-vingt quatorze livres d'or, & mille deux cens cinquante-deux livres d'argent. Il fit auſſi un oratoire de S. Etienne dans le même baptiſtere de Latran, & mit au même lieu deux bibliotheques, ou plutôt deux armoires de livres. Il fit des monaſteres auprès de S. Laurent, avec un bain & un palais. En une ordination au mois de Décembre, il fit vingt-cinq prêtres, ſix diacres, & vingt-deux évêques. Il fut enterré à S. Laurent dans une voûte près de S. Sixte. Après dix jours de vacance, on élut le vingtiéme de ſeptembre Simplicius de Ti-

bur, fils de Caſtin, qui tint le ſaint ſiege quinze ans. AN. 468.

XXIX. Mort d'Aſpar & d'Ardabure. *Nicéph.* XV. *hiſt.* c. 27. *Procop.* I. *Vandal.* c. 6.

L'empereur Leon ne pouvant ſouffrir les inſultes que Genſeric faiſoit tous les jours aux villes de l'empire, envoya contre lui une grande flotte, ſous la conduite de Baſiliſque, frere de ſa femme l'imperatrice Verine; mais Baſiliſque étoit d'intelligence avec le patrice Aſpar, & ſon fils Ardabure, qui avoient alors la plus grande autorité. Ils étoient Ariens déclarez, & par cette raiſon ne pouvoient aſpirer eux-mêmes à l'empire; car le peuple de Conſtantinople haïſſoit cette héréſie, ſe ſouvenant des perſécutions que l'égliſe avoit ſouffertes ſous Conſtantius & Valens: c'eſt ce qui avoit obligé Aſpar à procurer l'empire à Leon: mais il s'étoit depuis brouillé avec lui, & diſoit hautement, qu'il ne falloit pas s'étonner ſi Genſeric proſperoit, puiſque ſa religion étoit la meilleure. Il avoit donc concerté avec ſon fils Ardabure, de faire empereur Baſiliſque, qui profeſſoit la religion catholique, afin de regner ſous ſon nom, & d'établir l'Arianiſme. Baſiliſque étant arrivé en Afrique, fit périr la flotte, d'intelligence avec Genſeric, & s'enfuit honteuſement. Quand il fut de retour à Conſtantinople, il ſe ſauva dans une égliſe, & l'imperatrice ſa ſœur le fit retirer à Perinthe, chargé de la malédiction publique. Ceci arriva ſous le conſulat d'Anthemius, l'an 468.

L'année ſuivante, ſous le conſulat de Zenon & de Marcien, l'empereur Leon inſtruit de la conſpiration, & ne ſe ſentant pas aſſez puiſſant pour venir à bout d'Aſpar & de ſes enfans à force ouverte, feignit de ne ſe douter de rien, & offrit ſa fille Ariane à l'autre fils d'Aſpar, nommé Patrice ou Patriciole, avec la dignité de Ceſar, qui étoit comme la ſurvivance de AN. 469.

Vict. Tun. Chr.

AN. 469. l'empire. On prétendoit que Patrice renonceroit à l'Arianiſme. Toutefois le peuple de Conſtantinople & tous les gens de bien furent fort allarmez ; & ayant à leur tête S. Marcel abbé des Acemetes, & un autre nommé Gelade, ils vinrent dans l'hippodrome pour détourner l'empereur de cette entrepriſe, ſçachant bien qu'il n'avoit pris cet engagement qu'à contre-cœur, & par la néceſſité de ſes affaires. Marcel étant entré au lieu où l'empereur étoit aſſis, lui parla librement ; l'exhorta à réſiſter aux ennemis de l'égliſe, & lui fit promettre que le fils d'Aſpar ne ſeroit point Ceſar, s'il ne ſe faiſoit inſtruire de la religion catholique.

Vita S. Marc. ap. Sur. 29. Dec. c. 34.

Niceph. xv. c. 27.

Le peuple de Conſtantinople ne s'appaiſa pas pour cela ; & ne pouvant ſouffrir d'être expoſé après la mort de Leon à la domination des Ariens, il s'aſſembla dans l'hippodrome, & dit beaucoup d'injures à Aſpar & à ſes enfans. Ils eurent peur : ils paſſerent à Calcedoine, & ſe refugierent dans l'égliſe de ſainte Euphemie. L'empereur envoya le patriarche s'excuſant, & promettant de leur garder ſa parole s'ils ſortoient de l'égliſe. Ils répondirent qu'ils n'en ſortiroient point, ſi l'empereur ne venoit lui-même. L'empereur y alla, les fit venir, mangea avec eux, & leur donna toutes les autres marques d'avoir oublié le paſſé. Mais d'ailleurs il donna ordre à Zenon ſon confident de leur couper la tête quand ils entreroient dans le palais par les bains. Aſpar & Ardabure furent ainſi mis à mort : Patrice l'autre fils fut ſeulement exilé, & Leon lui ayant ôté ſa fille Arianne, la donna en mariage à Zenon. Il étoit d'Iſaurie, & ſe nommoit auparavant Aricmeſe ou Taraſicodiſe : mais Leon lui changea de nom en le faiſant ſon gendre. Ceci ſe paſſa ſous le quatriéme conſulat

Marc. Chr. an. 471. Candid. ap. Ph. Cod. 79. p. 174.

de Leon avec Probien, c'eſt-à dire en 471.

AN. 471.

XXX. Loix de Leon pour l'égliſe.

L'empereur Leon fit pendant ces années-là pluſieurs loix en faveur de la religion. Il défendit de faire la fonction d'avocat en aucun tribunal, à quiconque ne ſeroit pas catholique, ſous peine de banniſſement perpétuel. Cette loi eſt du dernier de Juillet 468. Il confirma les loix contre les païens. Il accorda à tous les clercs & les moines le privilege de n'être point traduits en juſtice devant les tribunaux étrangers, ni obligez, pour ſe défendre, à quitter leurs égliſes & leurs monaſteres. Chacun d'eux doit être pourſuivi devant les juges ordinaires des lieux. Ceux qui ſeront trouvez à Conſtantinople ne pourront être pourſuivis que devant le préfet du prétoire. Dans les provinces, ils ne ſeront tenus de donner autres cautions, que les défenſeurs ou œconomes des égliſes: à Conſtantinople ils n'en donneront point. Dans les cauſes eccléſiaſtiques, on ne doit pourſuivre que l'œconome. Les frais d'exécution ſont taxés modérément contre les clercs, & ceux qui les pourſuivent ſans juſte cauſe, ſont condamnez aux dépens. Cette loi eſt aſſez conforme à celle de Marcien du mois d'Avril 459. Par une autre loi du cinquiéme de Janvier 469. Leon confirme tous les privileges des hôpitaux & des monaſteres. Le treiziéme de Décembre de la même année, il fit une loi pour l'obſervation des fêtes, qui défend tout acte judiciaire le dimanche, juſques aux ſimples citations, tous les ſpectacles du theâtre, du Cirque, ou des combats des bêtes, ſous peine aux Officiers contrevenans de perte de leurs charges & de confiſcation de biens. Le quinziéme de Mars de la même année 469. il avoit fait une loi contre la ſimonie, qui veut

L. 15. C. de epiſc. L. 8. C. de pag. L. 35. C. de ep.

L. 25. C. de epiſc. Sup. l. XXVIII. n. 53. L. 35. cod. L. ult. C. de fer.

AN. 471. que les évêques ne ſoient choiſis que pour leur mérite; & que loin de briguer l'épiſcopat, ils le fuient. Car, ajoûte la loi, l'évêque eſt certainement indigne du ſacerdoce, s'il n'eſt ordonné malgré lui. Elle veut que ce crime ſoit pourſuivi, comme celui de leze-majeſté; & que quiconque en ſera convaincu, ſoit dépoſé & noté d'infamie.

L. 31. Si quemq. C. de epiſc.

To. 4. conc. p. 1025. Cette loi ſemble être la ſuite d'un concile tenu par les évêques qui ſe rencontrerent à Conſtantinople, ſous le patriarche Gennade, ſans marque de tems. Il nous en reſte une lettre circulaire adreſſée à tous les métropolitains, qui condamne fortement la ſimonie, & tous les artifices que l'on emploie ordinairement pour la déguiſer. Elle rapporte le ſecond canon du concile de Calcedoine, & en ordonne l'exécution, déclarant dépoſez & excommuniez tous clercs ou laïques qui auront voulu acheter ou vendre le miniſtere ſacré. Elle marque la Galatie en particulier, où quelques-uns ont été trouvez coupables de ce crime. Enfin on charge chaque métropolitain d'envoyer copie de cette lettre à ſes ſuffragans, aux viſiteurs, & à tous les autres. Cette lettre circulaire fut ſouſcrite par plus de quatre-vingts évêques.

Balut. Nova Coll.

XXXI. Pierre le Foulon à Antioche.

Theod. lect. lib. 2. p. 554. Niceph. XV. c. 28.

L'empereur Leon donna le gouvernement de l'Orient à Zenon ſon gendre, qui emmena avec lui à Antioche un nommé Pierre, Prêtre de l'égliſe de ſainte Baſſa, martyre à Calcedoine. Il avoit été moine dans un monaſtere d'Acemetes, & y avoit exercé le métier de foulon dont le ſurnom lui demeura. Mais comme il rejettoit le concile de Calcedoine, & ſoûtenoit l'héréſie d'Eutychés; il fut chaſſé du monaſtere, & interdit des fonctions de prêtre, & ſe retira à Conſtantinople,

Serm. Alex. ap. Sur. 2. Jun.

ſtantinople, où il s'attacha à faire ſa cour aux grands, & particulierement à Zenon, s'inſinuant ſous prétexte de piété. Etant arrivé avec lui à Antioche, il réſolut de s'en faire évêque, & lui perſuada de favoriſer ſon entrepriſe. Il gagna par argent quelques Apollinariſtes, & commença à calomnier l'évêque Martyrius, l'accuſant d'être Neſtorien. Il ajoûta au Triſagion: Vous qui avez été crucifié pour nous, ayez pitié de nous. Attribuant ainſi la paſſion, non au Fils ſeul, mais à toutes les trois perſonnes de la Trinité; & diſant anathême à qui ne vouloit pas parler ainſi. Ce qui mit la diviſion dans le peuple d'Antioche. AN. 471.

Martyrius patriarche d'Antioche étoit à Conſtantinople, & fut obligé d'y ſéjourner long-tems, par la néceſſité des affaires; mais l'empereur le renvoya avec beaucoup d'honneur, par les ſoins & les ſollicitations du patriarche Gennade. On croit que ce voyage de Martyrius fut l'occaſion d'une loi du premier de Juin 471. ſous le conſulat de Leon & de Probien, adreſſée à Zenon, qui porte que ceux qui demeurent dans les monaſteres n'aient point la liberté d'en ſortir, ni de ſéjourner à Antioche, ou dans les autres villes; excepté les apocriſiaires, c'eſt-à-dire, les procureurs de communauté, & ſeulement pour les fonctions de leurs charges. Encore ne doivent-ils point diſputer de religion, tenir des aſſemblées, ni exciter aucun trouble. Toutefois Martyrius étant de retour à Antioche, & voyant que le peuple aimoit la diviſion, & que Zenon le favoriſoit; après avoir en vain eſſayé de les ramener par les exhortations, il reſolut de ſe retirer & dit publiquement dans l'égliſe: Je renonce au clergé peu ſoûmis, au peuple déſobéiſſant, *Theod. lect.*

AN. 473. & à l'égliſe impure, me reſervant la dignité du ſacerdoce. Alors Pierre le Foulon s'empara du ſiege vacant, & fut reconnu patriarche d'Antioche. Gennade l'ayant appris, en informa l'empereur, qui ordonna que Pierre fût envoyé en exil dans l'Oaſis; mais il fut averti, & prévint l'exécution de cet ordre par la fuite. Julien fut élu évêque d'Antioche d'un commun conſentement.

Brev. hiſt. Eutych. 4. Conc. p. 1082. B.

Sup. n. 19. Genn. ſcript. Theod. lect. p. 554.

Gennade mourut quelque tems après, ayant tenu le ſiége de Conſtantinople treize ans. Il avoit l'eſprit vif & s'expliquoit nettement. Il commenta tout de nouveau le prophéte Daniel à la lettre, & compoſa auſſi pluſieurs homelies; mais il ne nous reſte rien de ſes écrits. On dit qu'il n'ordonnoit aucun clerc, qui ne ſçût par cœur le pſeautier, & on lui attribue pluſieurs miracles. De ſon tems, Studius qui avoit été conſul en 454. fonda un monaſtere ſous l'invocation de S. Jean, & y mit des moines de la regle des Acemetes, tirez du grand monaſtere de Gomon en Bithynie. Ce monaſtere de Studius étoit à l'extrémité de Conſtantinople vers la porte dorée, & devint très-célébre dans la ſuite. Gennade eut pour ſucceſſeur Acace recteur de l'hôpital des orphelins à Conſtantinople. Ce fut apparemment Acace qui renouvella du tems du pape Simplicius la prétention des évêques de Conſtantinople pour avoir le premier rang après ceux de Rome, en vertu du dernier canon du concile de Calcedoine : mais Probus évêque de Canuſe & légat du S. ſiége s'y oppoſa en préſence même de l'empereur Leon.

Evagr. 2. c. 2. Gelaſ. ep. 13. p. 4. Conc. p. 1207. E.

XXXII. Mort de S. Euthymius. *Vita S. Euthy. p. 74.*

Vers ce tems-là moururent en Paleſtine S. Theoctiſte & enſuite S. Euthymius. S. Theoctiſte mourut le

troiſiéme de Septembre indiction cinquiéme, c'eſt-à-dire en 467. S. Euthymius qui étoit alors dans ſa quatre-vingt-huitiéme année le vint voir dans ſa maladie, & prit ſoin de ſes funerailles, & Anaſtaſe évêque de Jeruſalem profita de cette occaſion pour voir S. Euthymius. Il lui baiſa les mains, ſe recommanda à ſes prieres, & le pria de lui écrire ſouvent. A la place de Theoctiſte, S. Euthymius établit abbé du monaſtere Maris oncle de Terebon, avancé en âge & en vertu; mais il mourut au bout de deux ans. S. Euthymius l'enterra dans le ſépulcre de S. Theoctiſte, & fit abbé Longin qui eut depuis pour ſucceſſeur Paul & Terebon le jeune. AN. 473. *Sup. lib.* XXIV. n. 27.

S. Euthymius avoit accoutumé de ſe retirer dans le grand deſert, depuis l'Octave de l'Epiphanie juſques au dimanche des Rameaux. En 473. ceux qui devoient l'accompagner s'étant aſſemblez, Martyrius & Elie virent qu'il ne préparoit rien, & lui dirent: Ne ſortirez-vous pas demain, mon pere? Il répondit: Je demeurerai cette ſemaine, & je m'en irai ſamedi la nuit. Trois jours après il ordonna de faire la vigile de S. Antoine la nuit du ſeiziéme au dix-ſeptiéme Janvier, & pendant l'office il prit les prêtres dans la diaconie & leur dit: Je ne ferai plus d'autre vigile avec vous en cette vie; car le Seigneur m'a appellé. Envoyez-moi Domitien, & demain matin aſſemblez tous les peres. p. 79.

Quand ils furent venus, il leur dit: Mes freres, je m'en vais dans la voie de mes peres: ſi vous m'aimez, gardez mes commandemens. Il leur recommanda enſuite la charité, l'humilité, la pureté de l'ame & du corps, puis il leur demanda qui ils vouloient pour ſupérieur. Ils choiſirent tout d'une voix Domitien. Cela p. 80.

AN. 473. ne ſe peut, dit S. Euthymius; car il ne demeurera que ſept jours après moi en cette vie. Les peres étonnez d'une prophétie ſi claire, demanderent pour ſupérieur Elie œconome du monaſtere, natif de Jerico. S. Euthymius lui dit devant tous les autres : Tous les peres vous ont choiſi pour leur paſteur ; prenez garde à vous & à tout votre troupeau ; & ſçachez premierement qu'il a plû à Dieu que cette laure devienne un monaſtere, & dans peu de tems. Il regla le lieu & la maniere dont il devoit être bâti, l'hoſpitalité, l'ordre de la pſalmodie, le ſoin des freres, & recommanda que la porte en fût ouverte à tout le monde.

p. 81.

Enſuite il congédia les aſſiſtans, excepté Domitien, & demeura dans la diaconie où il mourut la nuit du ſamedi vingtiéme de Janvier, indiction onziéme, ſous le cinquiéme conſulat de Leon, c'eſt-à-dire l'an 473. Il étoit âgé de quatre-vingt-ſeize ans, dont il avoit paſſé ſoixante-ſept dans le deſert : toutefois il jouiſſoit d'une ſanté parfaite, ayant encore la vûe bonne & toutes ſes dents. Sa taille étoit petite, ſon viſage rond, le teint blanc, l'œil gai, les manieres douces & agréables, ſa barbe deſcendoit juſques à la ceinture.

p. 81.

p. 83.

A la nouvelle de ſa mort, il s'aſſembla une infinité de moines & de laïques de tout le pays d'alentour. Anaſtaſe patriarche de Jeruſalem y vint accompagné de Chryſippe, de Gabriel, de Fidus, & d'une grande quantité de clercs. On ne put enterrer le corps juſques à l'heure de none ; encore fallut-il que le patriarche fît écarter le peuple par les ſoldats. Il chargea le diacre Fidus du ſoin de bâtir le monaſtere ; & lui envoya de Jeruſalem des ouvriers & des matériaux. Fidus changea donc en une belle & grande égliſe la caverne où

p. 84.

S. Euthymius s'étoit d'abord retiré. Il mit ſon ſépulcre au milieu, & des deux côtez ceux des prêtres & des abbez. Quand tout fut prêt, le patriarche envoya de Jeruſalem la table de marbre qui devoit couvrir le ſépulcre, l'urne d'argent pour mettre deſſus, la baluſtrade pour l'environner, & tous les autres ornemens de l'égliſe. Le ſeptiéme jour de Mai il vint à la laure, transféra le ſaint corps de ſes propres mains, & l'enferma dans le ſepulcre : enſorte qu'on ne pût l'ouvrir ni rien emporter des reliques. Le patriarche emmena avec lui Martyrius & Elie, & les fit prêtres du ſaint ſepulchre. Quant à Domitien, il étoit mort ſept jours après le ſaint, ſuivant ſa prophétie : il le ſervit plus de cinquante ans & fut ſon parfait imitateur.

AN. 473. p. 85.

p. 84.

L'empereur Leon, après avoir regné ſeize ans, mourut à Conſtantinople au mois de Janvier l'année ſuivante 474. ſous le conſulat de ſon petit-fils Leon, fils de ſa fille Ariane & de Zenon. Zenon ſe fit déclarer empereur au mois de Février par ſon fils Leon qui n'avoit au plus que trois ans ; & qui mourut au mois de Novembre : enſorte que Zenon demeura ſeul empereur. Sitôt qu'il ſe vit le maître, il s'abandonna ſans réſerve à ſes mauvaiſes inclinations : il ne comptoit rien pour honteux ou illégitime, & ſembloit perſuadé qu'il y avoit de la baſſeſſe à ſe cacher pour faire le mal, & qu'il étoit de la dignité d'un empereur de le faire à découvert. Pendant qu'il menoit ainſi une vie diſſolue, ſon empire étoit ravagé par les barbares, au levant par les Sarraſins, ou les Arabes Scenites, au couchant par les Huns qui avoient paſſé le Danube ſans trouver de réſiſtance, & pilloient la Thrace. Zenon plus barbare encore, achevoit de ruiner ſes peu-

AN. 474. XXXIII. Mort de Leon. Zenon empereur. *Chr. Marcell. Evagr. 11. hiſt. c. 17. Theod. lect. p. 555. Chr. Paſch. Evagr. 111. hiſt. c. 1.*

c. 2.

AN. 475. ples, leur ôtant par force ce qui leur reſtoit. Auſſi ne fut-il pas long-tems paiſible. Dès l'année ſuivante 475. en laquelle il étoit ſeul conſul, s'étant brouillé avec ſa belle-mere Verine veuve de l'empereur Leon, il craignit qu'elle ne le fît aſſaſſiner, & s'enfuit en Iſaurie ſa patrie, où ſa femme Ariane le ſuivit. Baſiliſque frere de l'impératrice Verine ſe fit reconnoître empereur avec ſon fils Marc, & regna environ deux ans. Il ne valoit pas mieux que Zenon, & ſa femme Zenodie l'engagea dans le parti des Eutychiens.

Evagr. III. c. 3. Chr. Marc. Chr. Paſch. Theod. lect. 1. p. 556. Candid. ad Phot. Cod. 79. p. 175.

XXXIV. Fin de l'empire d'Occident. L'empire d'Occident étoit encore dans un état plus pitoyable. Anthemius, après avoir regné près de cinq ans, fut tué à Rome l'onziéme de Juillet, ſous le conſulat de Feſtus & de Marcien, c'eſt-à-dire l'an 472. par ordre de Ricimer ſon gendre qui mourut lui-même de maladie le dix-huitiéme d'Août ſuivant. Anicius Olibrius qui avoit épouſé à Conſtantinople Placidie fille de Valentinien III. fut reconnu empereur d'occident; mais il mourut le vingt-troiſiéme d'Octobre. Après un interregne de quatre mois, Glycerius prit le titre d'empereur à Ravenne le cinquiéme de Mars 473. mais il ne regna que quinze mois, & fut dépoſé, & ordonné évêque de Salone en Dalmatie. On élut à ſa place le vingt-quatriéme de Juin 474. Jules Nepos qui regna quatorze mois, & fut chaſſé dans la Dalmatie le vingt-huitiéme d'Août 475. Alors le Patrice Oreſte, que Nepos avoit fait maître de la milice, fit reconnoître empereur Romulus ou Momyle, autrement nommé Auguſtule, qui fut déclaré empereur à Ravenne le dernier jour d'Octobre ſuivant. Il ne regna que dix mois; car ceux du parti de Nepos appellerent en Italie Odoacre, roi des Turci-

Evagr. II. hiſt. c. 16. Chr. Caſſiod. Jornand. p. 477. Marc. Chr. Anonym. Cuſp.

lingues & des Herules, qui étoit en Pannonie. Il ſe rendit maître de Rome le vingt-troiſiéme d'Août 476. ſous le conſulat de Baſiliſque & d'Harmatius, indiction quatorziéme. Il fit mourir Oreſte à Plaiſance, & envoya le jeune Auguſtule à une petite ville de Campanie. Ainſi finit l'empire d'Occident; car Odoacre ne prit ni le titre d'empereur, ni la pourpre, ni les ornemens impériaux, mais ſeulement le nom de roi d'Italie. Le reſte de l'Occident obéiſſoit à divers rois barbares: l'Afrique aux Vandales, l'Eſpagne & une grande partie de la Gaule aux Goths, le reſte de la Gaule aux Bourguignons & aux Francs, partie de la grande Bretagne aux Anglois-Saxons. Les Francs & les Anglois étoient encore idolâtres; tous les autres peuples que j'ai nommez, étoient Ariens. Le patrice Ricimer qui avoit ſi long-tems gouverné à Rome, étoit auſſi Goth & Arien, & il avoit pris l'oratoire de ſainte Agathe, pour ſervir aux aſſemblées de ſa ſecte. Mais l'égliſe indépendante des révolutions temporelles, ſe ſoûtenoit au milieu de ces déſordres, comme elle avoit fait ſous les perſécutions des trois premiers ſiecles.

AN. 476.

Inſcript. ap. Baron. an. 472. Greg. III. ep. 19. & III. dialog. c. 30.

XXXV. S. Severin de Norique.

Odoacre allant en Italie viſita S. Severin, fameux ſolitaire, qui demeuroit ſur le Danube près de Vienne. Sa cellule étoit ſi baſſe qu'Odoacre qui étoit un jeune homme de fort grande taille, ſe baiſſa pour ne pas toucher au toit, & le ſaint lui prédit la gloire qu'il alloit recevoir; car comme il prenoit congé, il lui dit: Allez en Italie: vous portez maintenant de chetives fourures: mais vous ferez bien-tôt de grandes liberalitez. Quand Odoacre ſe vit établi dans ſon royaume, il ſe ſouvint de la prédiction de S. Severin,

Vita S. Sever. Noric. ap. Boll. 8. Jann.

& lui envoya des lettres, le priant de lui demander tout ce qu'il voudroit. Le ſaint lui demanda le rappel d'un nommé Ambroiſe qui avoit été exilé, & l'obtint. Il prédit devant pluſieurs perſonnes nobles, qu'Odoacre regneroit entre treize & quatorze ans.

S. Severin eſt regardé comme l'apôtre du Norique. On ne ſçait point le lieu de ſa naiſſance, & il prit grand ſoin de le cacher: mais la pureté de ſon latin faiſoit juger qu'il étoit de Rome, ou de quelque autre endroit d'Italie. L'amour de la perfection le porta à ſe retirer en Orient, où il paſſa quelque tems dans la ſolitude. Enſuite il vint dans le Norique, qui eſt aujourd'hui l'Autriche, alors continuellement expoſé aux courſes des barbares. Le ſaint étoit le refuge des peuples dans ces miſeres publiques. Souvent il apprenoit par révélation les deſſeins des barbares, & avertiſſoit les habitans de leur marche; il les exhortoit à détourner les maux qui les menaçoient par des prieres & de bonnes œuvres, & à payer exactement les dîmes, pour ſoulager les pauvres. Il rachetoit les captifs, guériſſoit les malades, chaſſoit les ſauterelles qui ruinoient les pays. Pluſieurs égliſes le demanderent pour évêque; mais il diſoit que c'étoit aſſez de s'être privé de ſa chere ſolitude, pour venir par ordre de Dieu dans cette province, où il ſe trouvoit ſi ſouvent environné de peuples affligez.

Il établit pluſieurs monaſteres, dont le plus conſidérable étoit ſur le bord du Danube près de Vienne. Mais il le quittoit ſouvent, pour aller à deux lieues au-de là dans un endroit écarté, prier tranquillement. Souvent la charité l'obligeoit d'aller en divers lieux conſoler les habitans dans leurs allarmes continuelles: car ils ſe croyoïent en ſûreté quand il étoit avec eux. Il inſtruiſoit

inſtruiſoit ſes diſciples par ſon exemple, plus que par ſes paroles, & leur recommandoit ſur-tout l'imitation des anciens, & l'éloignement du ſiecle. Excepté les fêtes, il ne mangeoit qu'après le ſoleil couché, & en carême une fois la ſemaine. Il dormoit tout vêtu ſur un cilice étendu ſur le pavé de ſon oratoire; il marchoit toujours nuds pieds, même lorſque le Danube étoit gelé. Il prédit le jour de ſa mort deux ans auparavant, & avertit ſes diſciples que tout le peuple du pays paſſeroit dans une province romaine, leur ordonnant de le ſuivre & de tranſporter ſon corps. Il mourut en 482, le huitiéme de Janvier, jour auquel l'égliſe honore ſa mémoire. *Martyr. 8. Janu.*

XXXVI. Sidonius évêque de Clermont. *Sidon. VII. Epiſt. 6. ad Baſil. Greg. Tur. 11. hiſt. c. 25.*

Evaric, roi des Goths en Eſpagne, étendoit tant qu'il pouvoit ſa frontiere dans les Gaules; & comme Arien paſſionné, il perſécutoit la religion catholique. Il empêchoit d'ordonner des évêques à la place des morts: il en exiloit d'autres, en ſorte qu'il n'y en avoit point à Bourdeaux, à Perigueux, à Rodès, à Limoges, à Mende, à Baſas, à Cominges, à Auch; & faute d'évêques, on n'y ordonnoit ni prêtres ni miniſtres inférieurs. Les peuples abandonnez étoient au déſeſpoir. Les égliſes tomboient en ruine; les toits fondoient; les portes n'étoient plus fermées, mais ſeulement bouchées par les ronces qui y croiſſoient. Les beſtiaux couchoient dans les veſtibules des égliſes, & mangeoient l'herbe qui croiſſoit autour des autels. Les aſſemblées devenoient rares, non-ſeulement à la campagne, mais dans les égliſes même des villes. C'eſt ainſi qu'en parle Sidonius, qui voyoit ces miſeres de ſes yeux.

Il étoit de la premiere nobleſſe des Gaules, où ſon *Vita Sidon. per Sirm.*

pere & ſon aïeul avoient commandé comme préfets du prétoire. Il naquit à Lyon, & fut inſtruit dans les lettres & les ſciences par les meilleurs maîtres, en ſorte qu'il devint un des plus fameux de ſon tems, pour l'éloquence & la poëſie. L'empereur Anthemius le fit préfet de Rome, & patrice. Il épouſa Papianille fille de l'empereur Avitus, & en eut un fils nommé Apollinaire & deux filles, Roſcia & Severienne. Après la mort d'Eparchius évêque de Clermont en Auvergne, il fut élu malgré lui pour remplir ce ſiége, étant encore laïque, vers l'an 472. Il étoit fort charitable, & même avant ſon épiſcopat il détournoit ſouvent à l'inſçu de ſa femme ſa vaiſſelle d'argent, pour la donner aux pauvres. On loue auſſi la charité de ſon beau-frere le ſénateur Ecdicius, fils de l'empereur Avitus. Car le royaume des Bourguignons futalors affligé d'une grande famine, les Goths ayant ravagé le pays, & brûlé les bleds : en ſorte que le peuple ſe diſperſoit en divers pays, & perſonne ne faiſoit l'aumône. Alors Ecdicius envoya par les villes de ſon voiſinage ſes domeſtiques, avec des chevaux & des chariots pour lui amener les pauvres. Il en retira ainſi plus de quatre mille de l'un & de l'autre ſexe, qu'il logea dans ſes maiſons, & les nourrit pendant tout le tems de la ſtérilité. Puis l'abondance étant revenue, il leur fournit encore des voitures, & les renvoya chacun chez eux.

VI. Epiſt. 1. & ibid. Sirm.

Greg. Tur. II. hiſt. c. 22.

c. 24.

XXXVII. S. Patient évêque de Lyon.

Sidon. VI. ep. 12.

S. Patient évêque de Lyon ſe ſignala dans la même famine, & non content d'aſſiſter ſon peuple & ceux de ſa connoiſſance, il étendit ſes liberalitez juſqu'à l'extrémité des Gaules. Il envoya par le Rône & par la Saone quantité de bleds, qu'il faiſoit diſtribuer gra-

tuitement, & dont on voyoit de grands magaſins ſur les bords de ces rivieres. Il aſſiſta ainſi Arles, Riés, Avignon, Orange, Albi, Valence & juſques à l'Auvergne. Il fit auſſi bâtir pluſieurs égliſes ; entre autres une à Lyon, pour laquelle Sidonius fit une inſcription en vers. On y voit que cette égliſe étoit ſituée entre la Saone & le grand chemin, tournée à l'Orient équinoxial : ornée de lambris dorez, d'incruſtations de marbre & de moſaïques. Il y avoit devant une cour environnée de trois galeries, ſoûtenues de colomnes d'Aquitaine, c'eſt-à-dire de marbre des Pyrenées, & plus loin encore d'autres galeries, & d'autres colomnes. Les évêques s'aſſemblerent ſuivant la coûtume pour la dédicace de cette égliſe, & Fauſte de Riés y prêcha. *Sidon. 11. ep. 10.*

S. Patient avoit toutes les vertus paſtorales, une ſévérité mêlée de douceur, beaucoup de vigilance & d'application à convertir les barbares Photiniens, c'eſt-à-dire les Bourguignons Ariens, dont il ramenoit un grand nombre. Son abſtinence & ſes jeûnes le faiſoient admirer du roi & de la reine ; car Lyon étoit le ſéjour du roi des Bourguignons, qui étoit alors Gondebaud. L'égliſe honore la mémoire de S. Patient l'onziéme de Septembre. *Sidon. VI. ep. 12. & ibi Sirm.* *Martyr. 11. Sept.*

La Gaule avoit alors pluſieurs autres ſaints évêques, connus principalement par les lettres de Sidonius. S. Mamert de Vienne eſt du nombre, nonobſtant les plaintes que le pape Hilarus reçut contre lui. Il eſt principalement illuſtre par l'inſtitution des rogations, que l'on rapporte à l'an 468, & dont les calamitez publiques furent l'occaſion. Il y avoit ſouvent des tremblemens de terre, des incendies, des bruits pen-

XXXVIII. S. Mamert de Vienne. Rogations. *Supp. n. 23. Sigibert. Chr.* *S. Avit. homil. de Rogat.* *Greg. Tur. 11. hiſt. c. 34.*

Sidon. VII. epiſt. 1. dant la nuit, des bêtes ſauvages qui paroiſſoient en plein jour dans les plus grandes aſſemblées. La veille de pâque le peuple étant dans l'égliſe de Vienne avec l'évêque Mamert, pour célébrer cette ſainte nuit, le feu prit à la maiſon publique, qui étoit au haut de la ville. Chacun craignant pour la ſienne, on abandonna l'égliſe, & l'évêque demeura ſeul devant l'autel priant & répandant des larmes. Le feu étant éteint, le peuple revint, & quand la fête fut paſſée, S. Mamert déclara le deſſein qu'il avoit formé pendant cette allarme, d'inſtituer une proceſſion ſolemnelle. Tout le peuple & le ſenat même de Vienne y conſentit, quoique peu diſpoſé d'ailleurs à recevoir de nouvelles cérémonies. On choiſit les trois jours avant l'Aſcenſion; & S. Mamert voulant éprouver la ferveur du peuple, marqua d'abord pour terme de la proceſſion, l'égliſe la plus proche de la ville: mais le chemin parut trop court pour la dévotion des fideles.

Quelques égliſes des Gaules imiterent cet exemple: d'abord elles faiſoient leurs proceſſions à d'autres jours: *Sid. V. Epiſt. 14.* mais enſuite elles s'accorderent toutes à les faire au même tems. Il ſe faiſoit bien auparavant des proceſſions, mais peu de gens y aſſiſtoient & avec peu de dévotion, & elles étoient retardées par des repas: celles-ci étoient accompagnées de jeûnes, de prieres & de larmes. S. Mamert transféra le corps entier du martyr S. Ferreol, & la tête de S. Julien de Brioude de l'ancienne égliſe ſur le bord du Rône, en une nouvelle qu'il fit bâtir. Pluſieurs abbez & pluſieurs moines s'aſſemblerent pour cette cérémonie; & après avoir veillé la nuit, quand on eut ouvert la terre, on trouva trois ſepulcres. On ne ſçavoit lequel étoit celui

de S. Ferreol ; mais un des aſſiſtans dit, qu'il paſſoit pour conſtant que le chef de S. Julien étoit enfermé dans le ſepulcre de S. Ferreol, & on le trouva en effet dans le troiſiéme.

XXXIX. Mamert Claudien : ſes écrits. *Genn. ſcrip. c. 81. Sidon. IV. Epiſt. 11. Bibl. PP. Pariſ. to. 4. p. 698.*

S. Mamert avoit un frere nommé auſſi Mamert, & ſurnommé Claudien, prêtre de l'égliſe de Vienne : il avoit été moine dans ſa jeuneſſe : & pendant ce tems avoit étudié tous les bons auteurs grecs & latins, chrétiens & prophanes. Il étoit géometre, muſicien, poëte, orateur, dialecticien, interpréte de l'écriture, exercé à réſoudre toutes les queſtions, & à combattre toutes les erreurs. Il ſoulageoit ſon frere dans ſes fonctions, prenant tout le travail de l'épiſcopat ſans en avoir le titre. Il marquoit les leçons pour les différentes fêtes, conduiſoit le chœur & le chant, & n'étoit pas moins recommandable par ſa vertu que par ſes talens. Il écrivit un traité de l'état, ou plutôt de la nature de l'ame, pour réfuter un petit écrit de Fauſte évêque de Riés, par lequel il avoit prétendu montrer que Dieu ſeul eſt incorporel, & que toutes les créatures ſont corporelles, même l'ame raiſonnable. Claudien lui répondit par trois livres, où il ſoûtient entre autres choſes, que l'ame n'eſt jamais ſans penſer, & que la penſée n'eſt point différente de l'ame ; mais ſeulement l'objet de la penſée, quand elle ne penſe pas à elle-même. Elle penſe toute entiere par ſa ſubſtance, & c'eſt une erreur de croire que ſes puiſſances ſoient autre choſe qu'elle-même. Il eſt ainſi de la volonté : l'ame eſt toute volonté, comme elle eſt toute penſée, & vouloir eſt ſa ſubſtance. Ce qui eſt accidentel, c'eſt de penſer ou de vouloir tel ou tel objet. L'amour n'eſt point une partie de l'a-

Ibid. p. 702. Lib. 1. c. 24. p. 723. B.

me, mais l'ame entiere ; d'où vient qu'il nous eſt commandé d'aimer Dieu de toute notre ame. Il con-
p. 755. clut ſon ouvrage par une récapitulation en dix pro-
1. poſitions, dont les principales ſont : Dieu eſt incorporel ; l'homme eſt fait à l'image de Dieu ; donc ſon
3. ame eſt incorporelle. Il eſt eſſentiel à l'ame de raiſonner, or la raiſon ne dépend ni du corps, ni du
4. lieu. La volonté n'eſt point un corps, & toutefois
5. c'eſt la ſubſtance de l'ame. Il n'y a point de corps ſans longueur, largeur & profondeur : or l'ame n'a point
10. ces dimenſions. Elle n'a ni droite, ni gauche ; ni haut, ni bas ; ni devant, ni derriere : elle eſt donc incorporelle.

Claudien dédia cet ouvrage à Sidonius avant qu'il fût évêque, parce qu'il l'avoit excité à le publier ; & Sidonius témoigna l'eſtime qu'il en faiſoit par deux
Lib. v. *epiſt.* 2. IV. *epiſt.* 3. lettres, l'une à un nommé Nymphidius, l'autre à Claudien même, où il le compare aux meilleurs auteurs
Bibl. PP. p. 761. prophanes & eccléſiaſtiques. Il y loue auſſi un hymne de Claudien en vers trochaïques, que l'on croit être l'hymne de la paſſion, qui commence par *Pange lingua.* Nous avons un autre poëme de Claudien contre la poëſie prophane. Il mourut avant l'évêque ſon frere, quoiqu'il fût plus jeune, & Sidonius fit ſon
IV. *epiſt.* 11. épitaphe contenant ſon éloge, qu'il envoya à Petreius fils de leur ſœur.

XL. Monaſteres du mont Jura, &c. *V. Hiſt. de l'Iſle B. par le Labour.*

Il y avoit dès lors des monaſteres dans le voiſinage de Vienne & de Lyon. Le plus ancien étoit celui de l'Iſle-barbe dans la Saone, qui ſubſiſtoit dès le commencement de ce cinquiéme ſiecle. Maxime diſciple de S. Martin de Tours s'y retira pour cacher ſes vertus : mais étant découvert, il revint en ſon

pays, & fonda un monaſtere dans la ville de Chinon, où il mourut. Sidonius parle auſſi des monaſteres du mont Jura, dont le premier fondateur fut S. Romain. Il étoit né dans le même pays nommé alors les Sequaniens, à préſent la Comté de Bourgogne. A l'âge de trente-cinq ans il quitta ſes parens, & ſe retira dans les forêts du mont Jura. Il avoit été quelque tems à Lyon auprès de l'abbé Sabin, dont on croit que le monaſtere étoit celui d'Aîné, & en avoit apporté les vies des peres, & les inſtitutions monaſtiques, c'eſt-à-dire les livres de Caſſien. Romain s'étant ainſi préparé à la ſolitude, s'arrêta dans un lieu nommé Condat, où entre trois montagnes pierreuſes il y avoit un eſpace de terre propre à cultiver, & quelques arbres qui lui donnoient des fruits ſauvages. Là il s'occupoit à la priere, à la lecture & au travail des mains, pour fournir à ſa ſubſiſtance.

Greg. de gl. Confeſſ. c. 22.

Sid. IV. ep. 25.

Boll. 28. Feb. p. 741.

Lupicin ſon frere vint ſe joindre à lui quelque tems après; puis deux clercs, & enſuite pluſieurs autres, attirez par leurs vertus & leurs miracles. Ils bâtirent même d'autres monaſteres dans le voiſinage & dans tout le pays: mais celui de Condat fut toujours le plus parfait. Romain & Lupicin le gouvernoient enſemble, quoique leur génie fût différent. Romain étoit plus doux, & Lupicin plus ſévere. S. Hilaire d'Arles ſe trouvant dans le pays à l'occaſion de l'affaire de Celidonius, & ayant ouï parler de S. Romain, le fit venir auprès de Beſançon; & après l'avoir ordonné prêtre, le renvoya avec honneur à ſon monaſtere. C'étoit en 444. mais S. Romain n'en fut pas moins humble dans ſa communauté; & ne ſe diſtinguoit des freres, que pour offrir le ſacrifice aux jours ſolemnels. Le mo-

Vita, c. 2. Sup. liv. XXVII. n. 4.

naſtere de Condat s'accrut tellement, que la ſtérilité du lieu ne pouvoit plus ſuffire à un ſi grand nombre de moines & d'hôtes. Ils défricherent donc des bois voiſins dans un endroit plus uni, où ils firent des prairies & des terres labourables. Le lieu ſe nommoit Lauconne; & ils y bâtirent un nouveau monaſtere, que S. Lupicin prit particulierement ſous ſa conduite. Ils bâtirent un troiſiéme monaſtere pour leur ſœur ſur une roche voiſine enfermée de tous cotez; en ſorte qu'il n'avoit qu'une iſſue dans la plaine. On le nomma la Baume, & il y eut juſqu'à cent cinq religieuſes. Elles obſervoient une clôture ſi exacte, qu'elles n'en ſortoient que pour être portées au cimetiere; & encore que quelqu'une eût ſon fils & ſon frere dans le monaſtere de Lauconne ſi voiſin, elle ne le voyoit, ni n'apprenoit de ſes nouvelles, non plus que s'il étoit mort.

n. 3. Un ancien moine repréſenta une fois à S. Romain, qu'il avoit trop de facilité à admettre les poſtulans, & ne les éprouvoit pas aſſez. Pouvez-vous, répondit le Saint, diſcerner facilement ceux qui doivent réuſſir? Et n'en avez-vous pas vû, qui après avoir commencé avec grande ferveur, ſe ſont relâchez; & pluſieurs qui après être ſortis du monaſtere, ſont revenus juſqu'à deux & trois fois, & ſont arrivez à une haute perfection? D'autres ſans revenir, ont ſi bien ſuivi notre inſtitut, qu'ils ont gouverné très-dignement des monaſteres ou des diocèſes. Une année l'abondance ayant été grande, les moines de Condat, malgré S. Romain, ſe donnerent plus de nourriture & plus délicate qu'à l'ordinaire. Il appella à ſon ſecours S. Lupicin, qui rétablit la premiere auſtérité, ſe contentant de bouillie d'orge

d'orge ſans ſel & ſans huile : ceux qui ne s'en accommodoient pas, ſe retirerent. S. Romain mourut vers l'an 460. & fut enterré au monaſtere de la Baume.

S. Lupicin lui ſurvécut environ vingt ans. Il n'étoit pas moins ſevere pour lui que pour les autres. Le froid du pays l'obligeant à porter de la fourrure, il avoit une tunique de peaux de diverſes bêtes par eſprit de pauvreté ; ſa chauſſure étoit des ſabots ou galoches de bois, dont ſe ſervoient les moines de Gaule : ſon lit dans les plus grands froids étoit une écorce en forme de berceau, qu'il faiſoit un peu chauffer. Dans ces monaſteres, particulierement à Condat, on ne mangeoit point de chair, & on ne permettoit qu'aux malades les laitages & les œufs : mais pour lui, il ne ſouffroit pas même qu'on mît une goutte d'huile ou de lait dans ſon potage. Jamais il ne but de vin depuis qu'il eut embraſſé la profeſſion monaſtique. Toutefois il blâmoit les auſtéritez exceſſives, & prit grand ſoin de rétablir un de ſes moines qui s'étoit ruiné la ſanté. *Vita ap. Boll. 21. Apr. pag. 263.* *C. 1. n. 4.*

S. Lupicin étant fort âgé, alla trouver Chilperic roi de Bourgogne qui demeuroit à Geneve, & lui demanda quelque choſe pour la ſubſiſtance de ſes moines qui manquoient quelquefois du néceſſaire. Le roi lui voulut donner des terres & des vignes : mais S. Lupicin les refuſa, diſant qu'il ne convenoit pas aux moines de s'élever par la poſſeſſion des biens temporels, & que l'humilité en ſouffriroit. Il pria donc le roi de leur donner ſeulement quelques revenus. Le roi leur donna des lettres, en vertu deſquelles ils recevroient tous les ans trois cens boiſſeaux de bled, trois cens meſures de vin, & cent ſols d'or pour leurs habits. S. Lupicin mourut vers l'an 480. & fut en- *Greg. Tur. vita PP. c. 2.* *V. S. Rom. c. 2. n. 8.*

V. S. Lupic. c. 4. terré à Lauconne, où il laiſſa cent cinquante moines d'une grande perfection. Il n'y avoit entre eux ni jalouſie, ni propriété: ils étoient prompts à ſe ſecourir dans leurs beſoins. S'ils avoient quelque voyage à faire, ils marchoient à pied, ſans autre ſoulagement qu'un bâton.

V. S. Eug. x. 5. Act. SS. B. to. 1. p. 571. Ibid. p. 577. A Vienne S. Leonien fonda deux monaſteres vers le même tems. Il étoit de Pannonie, & les barbares l'ayant pris, l'emmenerent captif dans les Gaules. Il vécut reclus pendant quarante ans, tant à Autun, qu'à Vienne, ſans ſe laiſſer voir à perſonne: mais on lui parloit. Il gouverna pluſieurs moines aſſemblez auprès de ſa cellule hors de Vienne; & ce fut le commencement de l'abbaye de S. Pierre. L'autre monaſtere dédié à S. André & ſitué dans la ville, étoit de filles: & il y en avoit ſoixante. Dans le même pays, au voiſinage de Vienne, étoient fameux les monaſteres de Grigni, dont Sidonius met la regle en parallele avec celle de Lerins.

Sidon. VII. epiſt. 17. ad Volus.

XLI. Rétractation de Lucidus.

La plupart des évêques, dont Sidonius fait mention, aſſiſterent à un concile, où préſida Leonce d'Arles; & où Fauſte de Riés obligea un prêtre nommé Lucidus à ſe rétracter de quelques erreurs touchant la prédeſtination. Après avoir eſſayé en vain de le ramener de vive voix, il lui écrivit une lettre où il marqua ſix articles, qu'il lui demandoit d'anathématiſer. 1. L'erreur de Pelage; que l'homme naiſſe ſans péché; qu'il puiſſe ſe ſauver par ſon ſeul travail, & être délivré ſans la grace de Dieu. 2. Qu'un fidéle, & faiſant profeſſion de la foi catholique, s'il tombe après ſon baptême, périſſe par le péché originel. 3. Que l'homme ſoit précipité dans la mort par la preſcience de

Epiſt. Fauſti. to. 4. conc. pag. 1042.

Dieu. 4. Que celui qui périt n'a pas reçu le pouvoir de ſe ſauver : ce qui s'entend d'un baptiſé, ou d'un païen, en tel âge qu'il a pû croire, & n'a pas voulu. 5. Que le vaiſſeau d'infamie ne peut s'élever à être vaiſſeau d'honneur. 6. Que Jeſus-Chriſt n'eſt pas mort pour tous, & ne veut pas que tous les hommes ſoient ſauvez. L'évêque Fauſte preſſoit Lucidus de répondre à cette lettre, proteſtant de prendre ſon ſilence pour conviction de ſes erreurs. Avec lui onze autres évêques ſouſcrivirent ſa lettre : mais il n'y a que Patient de Lyon, dont nous connoiſſions le ſiege.

Le prêtre Lucidus ſe rendit & ſe rétracta par un écrit adreſſé à trente évêques qui le lui avoient ordonné, étant aſſemblez en concile à Arles, comme l'on croit ; car Leonce eſt à la tête. On voit enſuite Euphronius d'Autun, Mamert de Vienne, Patient de Lyon, Fauſte de Riés, Grec de Marſeille, Crocus de Nîmes, Baſile d'Aix, Jean de Châlons ſur Saone : on ne connoît pas les autres. Lucidus condamne pluſieurs propoſitions qui ne ſont pas préciſément les mêmes de la lettre de Fauſte ; mais dont la condamnation tend à reconnoître que Jeſus-Chriſt eſt mort pour tous les hommes ; que Dieu ne prédeſtine perſonne à la damnation ; que le libre arbitre n'a pas péri en Adam, & que la grace de Dieu n'exclut pas l'effort de l'homme, pour y coopérer. Le même concile chargea Fauſte de Riés d'écrire contre cette erreur, de ceux qui outroient la matiere de la prédeſtination. Il le fit par deux livres de la grace & du libre arbitre, qu'il adreſſa à Leonce d'Arles : mais il donna dans l'excès oppoſé, relevant trop les forces de la nature.

Libell. Luc. to. 4. conc. p. 1044.

Prol. Fauſti ad lib. de Grat. &c. Bibl. PP. Pariſ. t. 4. p. 799.

Jean évêque de Châlons ſur Saone, qui aſſiſta à ce

XLII. Ordinations mémorables.

Sidon. IV. *epiſt.* 25. concile, avoit été ordonné en cette maniere. L'évêque Paul ſon prédéceſſeur étant mort, Patient de Lyon métropolitain, Euphronius d'Autun de la même province, & pluſieurs autres évêques s'aſſemblerent à Châlons. Ils trouverent le peuple diviſé par divers intérêts particuliers, qui faiſoient propoſer trois ſujets pour l'épiſcopat: l'un recommandable ſeulement par ſa nobleſſe, le ſecond par ſa bonne table, le troiſiéme par une promeſſe ſecrette d'abandonner les terres de l'égliſe à ſes partiſans. Patient & Euphronius voyant ce déſordre, concerterent ſecretement avec les autres évêques; & ſans s'arrêter à l'emportement du peuple, ils jetterent les mains tout d'un coup ſur le prêtre Jean qui ne penſoit à rien moins. Il avoit été lecteur dès ſon enfance; puis après avoir long-tems ſervi il fut archidiacre, & long-tems après il fut ordonné prêtre: il ſe diſtinguoit par ſon humanité & ſa douceur. Tous les gens de bien témoignerent par leurs acclamations qu'ils approuvoient ce choix, & perſonne n'oſa s'y oppoſer: ainſi il fut conſacré évêque.

Sidon. VII. *epiſt.* 5. Une autre ordination mémorable fut celle de Simplicius de Bourges. Le ſiége étant vacant, il y eut de grandes factions, & pluſieurs demandoient ouvertement l'épiſcopat, juſqu'à offrir de l'argent. Sidonius évêque de Clermont dans la même province, fut appellé par le decret des citoyens, pour aſſiſter à l'élection; & voyant les brigues, le grand nombre, & l'impudence des prétendans, il écrivit à Agrecius de Sens, métropolitain de la province voiſine, le priant de venir à Bourges préſider à cette élection avec les évêques ſes ſuffragans, parce que ceux de la province de Bourges qui étoit la premiere Aquitaine, n'étoient pas en

nombre ſuffiſant; car il ne reſtoit de cette province que la ville de Clermont en Auvergne, ſous l'obéiſſance des Romains. Le peuple de Bourges ſe rapporta de l'élection à Sidonius ſeul. On lui dit tant de bien de Simplicius, qu'il crut le devoir nommer, quoiqu'il ne fût que laïque. Toutefois il conſulta auparavant Euphronius évêque d'Autun, promettant de ſuivre ſon avis. Enfin Sidonius, pour déclarer ſon choix, fit un ſermon en préſence de toute l'aſſemblée, & d'Agrecius de Sens qui y préſidoit. Il s'excuſe d'abord ſur ce qu'on l'oblige de parler, quoiqu'il ſoit novice dans l'épiſcopat. VII. *epiſt.* 8. VII. *poſt ep.* 9.

Il repréſente la difficulté des élections, & l'impoſſibilité d'en faire une qui ſoit au gré de tout le monde. Si je nomme un moine, dit-il, fût-il auſſi ſaint que les Antoines & les Hilarions, on dira qu'il eſt bon pour être abbé & non pour être évêque. On défigure toutes les vertus: on appelle l'humilité baſſeſſe, l'élevation orgueil, la ſeverité cruauté, l'indulgence foibleſſe, la ſimplicité bêtiſe. Si je nomme un clerc, ceux qui le ſuivent en ſont jaloux; ceux qui le précedent, le mépriſent; ils croient qu'il ne faut regarder en un évêque que la longueur du ſervice, & veulent gouverner l'égliſe, quand leur vieilleſſe a beſoin d'être gouvernée. Si je nomme un officier militaire, on dit auſſitôt: Parce que Sidonius a été tiré de la profeſſion ſeculiere, il ne veut pas prendre ſon métropolitain entre les religieux, il eſt enflé de ſa naiſſance & de ſes dignitez; il mépriſe les pauvres de Jeſus-Chriſt.

Enfin Sidonius nomma pour évêque de Bourges Simplicius, illuſtre par ſes ancêtres, entre leſquels il

y avoit des évêques & des gouverneurs de province. Il étoit d'un âge mûr, mais encore vigoureux : il avoit de l'eſprit & des lettres, beaucoup d'humanité, d'affabilité & de charité pour les pauvres, beaucoup de fermeté & de modeſtie. Sa ville l'avoit ſouvent député vers les empereurs & vers les rois barbares, qui l'avoient même tenu en priſon. Il avoit bâti une égliſe étant encore jeune, & fils de famille. Il étoit fils d'Eulode, & gendre de Pallade, qui avoient été les deux derniers évêques de Bourges; & on avoit déja voulu l'élire à leur place : ſa femme étoit vertueuſe, & ils élevoient bien leurs enfans. S. Perpetuus évêque de Tours, ayant ouï parler de ce ſermon, le demanda à Sidonius, qui le lui envoya.

VII. epiſt. 9.

XLIII. S. Perpetuus. S. Loup.

S. Perpetuus vécut encore environ quinze ans, c'eſt-à-dire, juſques en 491. & toutefois nous avons ſon teſtament fait vers ce même tems le premier de Mai, après le conſulat du jeune Leon, c'eſt-à-dire, l'an 475, par lequel il affranchit pluſieurs eſclaves, remet à ſes débiteurs tout ce qu'ils lui doivent, & legue à ſon égliſe pluſieurs fonds de terre, & ſes livres. Il legue à ſon ſucceſſeur ſes meubles de chambre & de ſacriſtie; & à deux prêtres qu'il avoit dépoſez, & qu'il défend de rétablir, une penſion à prendre ſur ſes biens. Il inſtitue les pauvres ſes héritiers. On peut croire qu'il fit depuis un autre teſtament, dans lequel, au rapport de S. Gregoire de Tours, il laiſſa à chacune des égliſes bâties de ſon tems dans le diocèſe, les biens qu'il avoit dans les mêmes lieux. Car Gregoire marque ſous chacun de ſes prédeceſſeurs, les bourgades & les autres lieux où furent fondées de nouvelles égliſes. S. Perpetuus regla les jeû-

Ap. Boll. 8. Apr. to. 9. p. 750.

Greg. x. hiſt. c. 31.

nes & les vigiles de toute l'année, & les égliſes où on devoit les célébrer. Il tint le ſiége trente ans, & l'égliſe honore ſa mémoire le huitiéme d'Avril. *Martyr. R. 8. Apr.*

S. Loup de Troyes vivoit encore, & Sidonius le nommoit le pere des peres, l'évêque des évêques, & le premier ſans difficulté des pontifes Gaulois. Peu après que Sidonius eut été ordonné évêque, S. Loup lui écrivit, & Sidonius l'en remercia en des termes, qui font voir en même tems combien il eſtimoit S. Loup, & combien il ſe croyoit indigne de l'épiſcopat. Il y avoit alors quarante-cinq ans que S. Loup étoit évêque, ce qui revient à l'an 472, puiſqu'il avoit été ordonné en 427, comme il a été dit. Il vécut encore ſept ans, & mourut en 479, après cinquante-deux ans d'épiſcopat: l'égliſe honore ſa mémoire le vingt-neuviéme de Juillet. Il laiſſa pluſieurs diſciples: entre autres S. Polycrone, évêque de Verdun, S. Severe évêque de Treves, l'apôtre de la premiere Germanie, S. Aubin évêque de Châlons, qui chaſſa les démons de pluſieurs poſſedez, auſſi-bien que S. Polycrone. Le ſucceſſeur de S. Loup dans le ſiége de Troyes, fut Camelien imitateur de ſes vertus.

VI. Epiſt. 1. ibid. ep. 9.

Epiſt. 1.

Sup. XXV. n. 15.

Martyr. R. 29. Jul.

XLIV. Commencement de S. Remy.

Cependant s'élevoit une autre grande lumiere dans la même partie des Gaules, S. Remy évêque de Reims. Son pere Emilius & ſa mere Celinie avoient eu un autre fils en leur jeuneſſe nommé Principius, qui fut évêque de Soiſſons, & pere de Loup ſon ſucceſſeur. L'égliſe honore S. Principe le vingt-cinquiéme de Septembre. Long-tems après ſa naiſſance, Emilius & Celinie étant fort âgez, un ſolitaire nommé Montan connut par révélation, qu'ils auroient encore un fils qui ſeroit nommé Remy, & procureroit le ſalut des

Flodoard. hiſt. 1. c. 11.

Hincmar. ap. Surc. 13. Jan.

peuples. Il le dit à Celinie, & ajoûta pour preuve de ſa prédiction : Je ſuis aveugle, comme vous voyez, mais en me frottant les yeux de votre lait, je recouvrerai la vûe. L'enfant naquit, & au baptême fut nommé Remigius ou Remy, & le ſolitaire Montan recouvra la vûe par le lait de la mere. S. Remy naquit vers l'an 450, dans le territoire de Laon. Sa nourrice Balſamie eſt comptée auſſi entre les ſaints, & connue à Reims par une égliſe collegiale, qui porte le nom de ſainte Nourrice. Elle fut mere de Celſin, depuis diſciple de S. Remy, & connu à Laon, ſous le nom de S. Souſſin.

IX *Epiſt.* 7. S. Remy avoit l'eſprit excellent, & fit un tel progrès dans les lettres, qu'il devint au jugement de Sidonius, le plus éloquent de ſon tems. Sa vertu n'étoit pas moindre, & dès ſa plus tendre jeuneſſe il joignit la gravité à la pureté des mœurs ; ce qui fut cauſe *Flod.* I. *c.* II. qu'après la mort de Bennage évêque de Reims, il fut élû pour lui ſucceder, d'un conſentement unanime de tout le peuple, malgré ſa réſiſtance & ſa jeuneſſe, car il n'avoit que vingt-deux ans. L'évenement fit voir *c.* 17. *Sigebert. Chr.* que Dieu avoit conduit cette élection ; & S. Remy gouverna dignement l'égliſe de Reims pendant ſoixante-quatorze ans. On rapporte ſon ordination à l'an 471.

XLV. Autres ſaints évêques en Gaule. Sidonius nous a conſervé la mémoire de pluſieurs ſaints évêques, dont les plus connus ſont, Apruncu- *Sid.* IX. *ep.* 10. lus de Langres, qui étant chaſſé de ſon ſiége, vint en *Greg. Tur.* II. *hiſt. c.* 23. Auvergne, & fut choiſi par Sidonius même pour ſon *Sid.* VII. *ep.* 10. ſucceſſeur en l'évêché de Clermont. Auſpicius évê- IV. *ep.* 10. que de Toul, Cenſurius évêque d'Auxerre, à qui le I. *ep.* 1. prêtre Conſtantius, auſſi ami de Sidonius, adreſſa la vie

vie de S. Germain. L'égliſe honore la mémoire de Cenſurius le dixiéme de Juin ; & le vingt-neuviéme de Juillet celle de Proſper d'Orleans, qui pour la gloire de S. Agnan ſon prédéceſſeur, avoit voulu engager Sidonius d'écrire la guerre d'Attila, mais il s'en excuſa.

Martyr. 10 *Jun.* 29. *Jul.*

Sidon. VIII. *ep.* 15.

Un officier du palais nommé Maxime avoit prêté une ſomme d'argent à Turpion qui avoit été tribun. Celui-ci malade à la mort, & preſſé de payer, pria Sidonius, ami commun, de lui obtenir du tems. Maxime demeuroit à Toulouſe, & Sidonius l'alla trouver à une maiſon de campagne qu'il avoit auprès. Quand j'arrivai, dit-il, il vint lui-même au-devant de moi, mais fort changé. J'avois accoûtumé de lui voir le corps droit, la démarche aiſée, la voix libre, le viſage ouvert : alors la poſture, le pas, la parole, la couleur, la modeſtie ; tout ſentoit la religion. Il avoit les cheveux courts, la barbe longue, des ſelles à trois pieds, des rideaux de groſſe étoffe à ſes portes : point de plume à ſon lit : point de pourpre ſur ſa table. Il faiſoit une chere honnête, mais frugale, avec plus de légumes que de viande ; & ce qu'il y avoit de meilleur étoit pour ſes hôtes, & non pour lui. En nous levant de table, je demandai tout bas aux aſſiſtans, lequel des trois genres de vie il avoit embraſſé : s'il étoit moine, clerc ou pénitent ? On me dit qu'il étoit depuis peu chargé du ſacerdoce, où l'affection de ſes citoyens l'avoit engagé malgré lui.

IV. *ep.* 24.

Sidonius raconte enſuite comme il propoſa à Maxime de donner du tems à Turpion ; & comme Maxime non-ſeulement lui accorda un délai d'un an : mais lui remit encore tous les intérêts qui montoient plus haut que le principal, promettant, s'il venoit à

mourir, de ne rien demander aux enfans, que ce qui conviendroit au devoir de ſa profeſſion. On ne connoît point d'ailleurs ce Maxime; & comme il ne ſe trouve point entre les évêques de Toulouſe, on peut croire qu'il n'étoit que prêtre: mais cette hiſtoire eſt remarquable, pour montrer le changement qu'attiroit la cléricature, même dans l'extérieur.

V. Gal. Chr. to. 1.

XLVI. Lettre circulaire de Baſilique.

Sup. n. 14. Evagr. III. c. 4. Sup. n. 20. Theod. lect. 1. p. 556. Epiſt. 4. Simpl. pp.

En Orient, Baſiliſque étant reconnu empereur après la fuite de Zenon, reçut une députation de quelques Alexandrins, ſuivant laquelle il rappella Timothée Elure de l'exil où il étoit depuis dix-huit ans. Timothée vint donc à Conſtantinople, & y fut reçu par ceux de ſa faction, avec des acclamations, où ils diſoient: Beni ſoit celui qui vient au nom du Seigneur: mais comme il alloit en proceſſion du palais de Baſiliſque à l'égliſe, ſuivi d'une troupe d'Alexandrins, & monté ſur un âne, il tomba ſi rudement, qu'il ſe rompit le pied. Pierre le Foulon ſortit auſſi du monaſtere des Acemetes, où il ſe tenoit caché; & tous les ennemis du concile de Calcedoine commencerent à paroître, & à l'attaquer librement.

Timothée perſuada même à l'empereur Baſiliſque de condamner & le concile, & la lettre de S. Leon, par une lettre circulaire adreſſée à tous les évêques: où, ſous prétexte de confirmer les loix de ſes prédéceſſeurs, de procurer l'union de l'égliſe, & de conſerver les decrets de Nicée, de Conſtantinople & d'Epheſe, il ordonna à tous les évêques d'anathématiſer & de mettre au feu le tome de Leon, & tout ce qui a été fait à Calcedoine, tant la définition de foi, que les interprétations & les diſputes, comme autant de nouveautez. Il eſt vrai qu'il condamne ceux qui ne confeſſent

Ap Evagr.

pas que le fils de Dieu s'eſt véritablement fait homme, & qui ſuppoſent que ſa chair eſt venue du ciel, ou qu'il ne s'eſt incarné qu'en apparence. La lettre circulaire ajoûte que tous les évêques y ſouſcriront, & anathématiſeront expreſſément ce qui s'eſt fait à Calcedoine; & ceux qui oſeront à l'avenir en faire mention, ſeront punis comme perturbateurs des égliſes, & ennemis de Dieu & de l'empereur. Les évêques & les clercs ſeront dépoſez, les moines & les laïques bannis avec confiſcation de leurs biens.

Timothée Elure fut renvoyé à Alexandrie, & Pierre le Foulon à Antioche: mais avant que de partir de Conſtantinople, ils ſouſcrivirent les premiers à la lettre circulaire de Baſiliſque, & furent ſuivis d'un grand nombre d'évêques; en ſorte qu'on en comptoit environ cinq cens qui avoient ſouſcrit, en condamnant la lettre de S. Leon & le concile de Calcedoine. Les ſchiſmatiques qui reſtoient autour de Jeruſalem, ſe prévalurent de l'occaſion, & mirent à leur tête en qualité d'archimandrite, Geronce, abbé de ſainte Melanie, qui ne fit gueres moins de mal qu'avoit fait Theodoſe, vingt-trois ans auparavant. On dit même qu'Anaſtaſe, patriarche de Jeruſalem, ſouſcrivit à la lettre circulaire.

Evagr. 111. c. 5.

Vita S. Euthym. p. 86.

Sup. XXVIII. n. 36.

Acace de Conſtantinople fut le ſeul des patriarches qui réſiſta à Baſiliſque, & refuſa de ſouſcrire; ayant pour lui les moines, & tout le peuple de Conſtantinople qui s'aſſembla dans l'égliſe contre Baſiliſque. Acace prit des habits noirs, & couvrit de draps noirs la chaire & l'autel. Des prêtres, des abbez & des moines zelez de Conſtantinople avoient déja donné avis au pape Simplicius du retour de Timothée Elure, & des trou-

Theod. lect. 1.

Simpl. epiſt. 4. to. 4. Conc. pag. 1070.

AN. 476. bles qu'il faiſoit à Conſtantinople pour ſe faire rétablir à Alexandrie. Sur quoi le pape écrivit à l'empereur le dixiéme de Janvier 476. l'exhortant à ſuivre les exemples de Marcien & de Leon, ſous leſquels il avoit été élevé; à maintenir, comme eux, le concile de Calcedoine & la lettre de S. Leon, où la foi eſt ſi clairement expliquée; à rétablir dans le ſiege d'Alexandrie l'évêque catholique, & en chaſſer bien loin le meurtrier Timothée.

Epiſt. 5. En même tems il écrivit à Acace, le chargeant même comme ſon légat, de ſe joindre aux prêtres & aux moines qui réſiſtoient à Timothée, & de ſolliciter avec eux l'empereur pour l'exclure d'Alexandrie, & empêcher qu'on ne parlât de tenir un nouveau concile. Car, dit-il, on n'en a jamais tenu que quand il s'eſt élevé quelque nouvelle erreur, ou quelque doute dans les dogmes, afin qu'il fût éclairci par la commune délibération des évêques.

XLVII. S. Daniel Stylite à Conſtantinople. *Vita S. Dan. ap. Surium. Dec. c. 41 & 42.*

Acace, de concert avec les moines de Conſtantinople, réſolut d'appeller S. Daniel Stylite, & lui manda ce que faiſoit l'empereur Baſiliſque qui, de ſon côté, lui envoya des plaintes contre Acace, l'accuſant de ſoulever la ville contre lui, de corrompre les ſoldats, & de le charger d'injures. Daniel répondit à l'empereur que Dieu détruiroit ſon regne, & ajoûta des reproches ſi véhémens, que l'envoyé n'oſa s'en charger, & pria le ſaint de les écrire dans une lettre cachetée. Le patriarche de ſon côté ayant aſſemblé pluſieurs évêques, envoya prier Daniel de venir au ſecours de l'égliſe; & comme il ne pouvoit ſe réſoudre à deſcendre de ſa colomne, Acace les renvoya, avec ordre de faire les derniers efforts. Ils témoignerent l'excès de

leur affliction par leurs geſtes, leurs paroles & leurs larmes; & lui propoſerent l'exemple de Jeſus-Chriſt même, qui eſt deſcendu du ciel pour notre ſalut. Daniel deſcendit enfin, & fut reçu par les évêques & le patriarche, avec une joie incroyable. Il ſe trouva dans les aſſemblées du peuple qui s'émut juſqu'à menacer de bruler la ville. Baſiliſque épouvanté ſortit de Conſtantinople, ayant ordonné aux ſénateurs de ne point voir Acace. Mais Daniel ſuivi des moines, de quantité de peuple, ſortit auſſi, & alla à l'Hebdomon où étoit l'empereur. Comme il y arrivoit, un Goth regardant par la fenêtre, vit qu'on le portoit: car ſa maniere de vivre toujours debout, lui avoit tellement enflé les pieds, qu'il ne pouvoit marcher. Ce Goth voyant donc qu'il ſe faiſoit porter, dit en ſe mocquant: Voilà un nouveau conſul; mais auſſi-tôt il tomba mort. Les gardes craignant pour l'empereur même, empêcherent Daniel d'entrer dans le palais. Il ſecoua la pouſſiere de ſes pieds, ſuivant l'évangile, ordonna à ceux qui l'accompagnoient d'en faire autant, & retourna à Conſtantinople, ſuivi de pluſieurs ſoldats étonnez de ſon habit & de ſa maniere de vivre. L'empereur l'envoya prier de revenir; mais il le refuſa avec indignation: enfin après y avoir envoyé pluſieurs perſonnes, l'empereur vint lui-même trouver le ſaint, & ſe jetta à ſes pieds, lui demandant pardon: mais Daniel lui fit des reproches, & dit aux aſſiſtans: Cette feinte humilité n'eſt qu'un artifice dont il couvre ſa cruauté: vous verrez bientôt le pouvoir de Dieu qui abat les puiſſans. Ayant ainſi prédit la chûte de Baſiliſque, & fait pluſieurs miracles, il retourna ſur ſa colomne. Il y eut auſſi un moine nommé Olympius, qui parla à

c. 43.

Theod. lect. p. 156. B.

Matth. x. 14.

l'empereur Baſiliſque avec grande liberté.

XLVIII. Efforts des ſchiſmatiques.

Cependant Timothée Elure allant à Alexandrie, s'arrêta à Epheſe, où il tint un concile des évêques Aſiatiques de ſon parti, qui ſçachant combien l'on preſſoit Baſiliſque à Conſtantinople de révoquer ſa lettre circulaire, lui préſenterent une requête, où ils ſe plaignoient que les ennemis de la foi, c'eſt-à-dire les catholiques, les accuſoient fauſſement d'y avoir ſouſcrit par force, & l'exhortoient à tenir ferme, pour ne publier rien autre choſe. Ce concile ſchiſmatique rétablit Paul évêque d'Epheſe dépoſé; & rendit à l'égliſe d'Epheſe le droit patriarcal, que le concile de Calcedoine lui avoit ôté, en la ſoûmettant à Conſtantinople.

Evagr. III. c. 6. *Id.* c. 5.

Timothée Elure acheva ſon voyage, vint à Alexandrie, & continua à obliger ceux qui le venoient trouver, à anathématiſer le concile de Calcedoine. Pluſieurs toutefois de ſon parti ſe ſéparerent de lui, entre autres Theodote évêque de Joppé ordonné par le faux évêque de Jeruſalem Theodoſe. C'eſt que Timothée, quoique ennemi du concile de Calcedoine, rejettoit l'erreur d'Eutychés. En effet, comme il étoit encore à Conſtantinople, les moines Eutychiens, croyant que la lettre circulaire de Baſiliſque leur donnoit gain de cauſe, coururent vers Timothée; mais il leur prouva que la chair du Verbe incarné eſt conſubſtantielle à la nôtre, & qu'il eſt conſubſtantiel au Pere ſuivant la divinité, ce qui les obligea à ſe retirer. Timothée Solofaciole, évêque catholique d'Alexandrie, apprenant l'arrivée d'Elure, ſe retira dans les monaſteres de Canope, dont il avoit pratiqué la regle; & il étoit ſi aimé de tout le monde, qu'Elure ne lui put faire de mal.

Theoph. Chr. p. 104. C.

Pierre le Foulon retourna auſſi à Antioche par ordre de l'empereur Baſiliſque, & trouva le ſiége vacant : car Julien l'évêque catholique mourut d'affliction, voyant ce qui ſe paſſoit. Pierre commença à jetter des anathêmes, & à exciter du tumulte, à cauſe de l'addition qu'il avoit faite au Triſagion. Il ordonna évêque d'Apamée un nommé Jean, qui avoit été dépoſé par un concile : mais le peuple d'Apamée ne voulut point le recevoir ; & Jean revint à Antioche, où il ſupplanta Pierre lui-même. *Theod. lect. p. 556. C. Chr. Theoph. p. 104. D.*

Ces mouvemens des ſchiſmatiques donnerent occaſion à Gelaſe de Cyzique, d'écrire l'hiſtoire du concile de Nicée. Il étoit fils d'un prêtre de l'égliſe de Cyzique, & avoit vû chez ſon pere un ancien livre en parchemin, qui contenoit tout ce qui s'étoit paſſé en ce concile, & avoit appartenu à Dalmace, évêque de la même ville. Gelaſe avoit lû ce livre en ſa jeuneſſe avec grand plaiſir ; & ne pouvant tout retenir par cœur, il en avoit remarqué pluſieurs endroits. Enſuite ces diſputes des Eutychiens, qui, à la faveur de Baſiliſque, s'élevoient contre le concile de Calcedoine, ſous prétexte de ſoutenir celui de Nicée, lui firent voir qu'ils en ignoroient la doctrine, & en parloient ſans ſçavoir ce qu'ils diſoient. Il réſolut donc d'en écrire l'hiſtoire ; & joignant à ces mémoires d'anciens cahiers d'un prêtre nommé Jean, & tout ce qu'il put tirer d'ailleurs, principalement d'Euſebe de Ceſarée & de Rufin, il écrivit une hiſtoire du concile de Nicée, diviſée en trois livres, & tirée en effet, pour ce qu'elle contient de plus ſolide, d'Euſebe, de Socrate, de Sozomene & de Theodoret : car tout le reſte eſt très-ſuſpect, & ne donne pas une grande opinion du jugement de l'auteur. *Gelaſ. præf. to. 2. conc. p. 108.*

AN. 477. XLIX. Retour de l'empereur Zenon. *Evagr. III. c. 7. Theod. lect. I.*

L'empereur Baſiliſque épouvanté par l'oppoſition du patriarche, des moines & du peuple de Conſtantinople qui le traitoient d'hérétique; & apprenant que Zenon revenoit d'Iſaurie, & marchoit contre lui, vint dans l'égliſe faire publiquement ſes excuſes, & ſe retracta par une ordonnance, où il déclare nul ce qu'il avoit fait par ſurpriſe ſous le nom de lettre circulaire, ou autrement: prononce anathême à Neſtorius, à Eutychés & à tous les autres hérétiques: défend de faire pour ce ſujet ni concile, ni autre recherche. Il ordonne que la foi reçue dès le commencement dans les égliſes catholiques, demeure ferme & inébranlable: que l'on rende au patriarche Acace les provinces, où les ordinations appartiennent au ſiége de Conſtantinople, c'eſt-à-dire, le privilege attribué à ce ſiége par le concile de Calcedoine, que ſa lettre circulaire avoit déclaré nul.

Victor. Chron. Chr. Paſch. an. 478. Theod. lect. p. 557.

Zenon revint en effet, & fut reçu à Conſtantinople vingt mois après ſa retraite, c'eſt-à-dire, en 477. Baſiliſque vint dans l'égliſe, mit ſa couronne ſur l'autel, & ſe refugia dans le baptiſtere, avec ſa femme Zenodine, & ſon fils Marc. Zenon leur promit de ne leur point faire couper la tête; mais il les envoya en Cappadoce dans un château, dont il fit murer la porte; & ils y moururent de faim. Zenon arrivant à Conſtantinople vint d'abord à l'égliſe faire ſes actions de graces. Il alla remercier S. Daniel Stylite, qui lui avoit prédit ſon exil & ſon retour; & fit bâtir à Seleucie en Iſaurie une égliſe magnifique en l'honneur de ſainte Thecle, où il fit de très-grands préſens, prétendant qu'elle lui avoit apparu, & lui avoit promis ſon rétabliſſement. Mais il ne changea pas pour cela

Vita, c. 49. Evagr. III. c. 8.

ſes

ſes mauvaiſes mœurs. Il publia une loi pour caſſer tout ce qui avoit été fait depuis ſon départ contre la religion pendant la tyrannie de Baſiliſque, tant ſur la foi, que ſur les privileges des égliſes, les ordinations & les dépoſitions des évêques : confirmant principalement les prérogatives du patriarche de Conſtantinople tant pour la préſéance, que pour les ordinations; en ſorte que cette loi ſemble avoir été dictée par Acace. AN. 477. *L. 1. 6. C. de Sacr. eccleſ.*

L'empereur Zenon écrivit au pape Simplicius, qui le congratula ſur ſon heureux rétabliſſement, & l'exhorta à témoigner ſa reconnoiſſance envers Dieu, en protegeant ſon égliſe. Il le prie avant toutes choſes, de délivrer l'égliſe d'Alexandrie de l'uſurpateur ; d'y rétablir le paſteur légitime, d'ôter de même ceux que l'uſurpateur a ordonnez, pour mettre à leur place des évêques catholiques : enfin de ne ſouffrir en aucune maniere, que l'on donne atteinte au concile de Calcedoine, ni à la lettre de S. Leon. Cette lettre du pape Simplicius eſt du huitiéme d'Octobre, après le conſulat de Baſiliſque & d'Armatus, c'eſt-à-dire, en 477. *Epiſt. 8. Simpl. t. 4. Conc. p. 1078.*

Acace envoya au pape Simplicius le diacre Epiphane, avec une ample relation de tout ce que les hérétiques avoient fait contre la foi & les canons ; demandant comment on pourroit ſecourir les égliſes auſquelles Timothée Elure avoit fait violence, à la faveur de la tyrannie de Baſiliſque. Le pape répond, que c'eſt de l'empereur après Dieu, qu'il faut attendre le ſecours de l'égliſe ; qu'il doit publier une ordonnance, pour exiler ceux que Timothée Elure a ordonnez évêques, & rétablir les évêques catholiques. Joignez donc, dit-il, à nos lettres, vos inſtances & cel- *Epiſt. ult. p. 1039.* *Epiſt. ult.*

les de tant d'évêques, qui ſont venus à Conſtantinople, afin que Timothée & ſes ſectateurs ſoient bannis ſans retour. La même loi doit comprendre Paul d'Epheſe, Pierre d'Antioche, & tous ceux qu'ils prétendent avoir ordonnez évêques. Quant à Jean autrefois prêtre de Conſtantinople, que les hérétiques ont fait évêque d'Apamée, & qui tournant cette entrepriſe contre ſon auteur, a chaſſé d'Antioche l'uſurpateur Pierre, & uſurpé lui-même cette égliſe: il doit être anathématiſé & retranché de la ſociété des chrétiens, ſans eſperance de retour. Et enſuite: Au reſte il ne convient pas que nos freres les évêques ſéjournent long-tems à Conſtantinople, maintenant principalement que le peuple de ces égliſes eſt en allarme, à cauſe de la perſécution paſſée: de peur que quelqu'un ne s'imagine, que l'on veuille donner atteinte au concile de Calcedoine. Car on tient par tout le monde pour inviolable, ce qui a été ordonné par tous les évêques.

L. Révolutions à Antioche & à Alexandrie. *Theoph. p. 107. Valeſ. diſſ. de Petr. &c. c. 2.*

L'empereur Zenon exécuta ce que le pape deſiroit. Il fit dépoſer par un concile d'Orient Pierre le Foulon, qu'il regardoit comme attaché à Baſiliſque. On mit à ſa place Jean évêque d'Apamée: mais il fut auſſi chaſſé trois mois après, & Etienne, homme pieux, ordonné évêque d'Antioche. Il envoya auſſi-tôt des lettres ſynodales à Acace de Conſtantinople, pour lui faire part de ſon ordination, & de la condamnation de Pierre & de Jean. Acace aſſembla le concile des évêques qui ſe trouvoient à Conſtantinople, condamna Pierre le Foulon, Jean d'Apamée, & Paul d'Epheſe; & en écrivit au pape Simplicius, le priant que s'ils avoient recours à lui, il ne daignât pas les voir, ni les

recevoir à pénitence. Le pape les condamna de ſon côté, & écrivit à Acace de ſolliciter l'empereur, pour les faire chaſſer hors des limites de l'empire.

Paul étant chaſſé d'Epheſe, les évêques d'Aſie voulurent appaiſer Acace de Conſtantinople : ils lui demanderent pardon, & lui envoyerent une rétractation où ils aſſûroient avec ſerment, qu'ils n'avoient ſouſcrit que par force à la lettre circulaire de Baſiliſque, & qu'ils n'avoient jamais eu d'autre foi que celle du concile de Calcedoine. *Evagr. III. c. 8. c. 9.*

Zenon vouloit auſſi chaſſer d'Alexandrie Timothée Elure: mais on lui repréſenta qu'il étoit ſi vieux qu'il ne pouvoit aller loin; & en effet il mourut peu de tems après. On dit même qu'il s'empoiſonna de peur d'être chaſſé. Ses diſciples diſoient qu'il avoit prédit ſa mort : ce qui n'étoit pas difficile, s'il eſt vrai qu'il ſe la voulût donner lui-même. Ils furent nommez Timothéens, & ils rejettoient le concile de Calcedoine, ſans être tout-à-fait Eutychiens. A ſa place les évêques hérétiques du pays élurent de leur autorité Pierre qui avoit été archidiacre, ſurnommé Monge ou *Moggos*, c'eſt-à-dire, begue; & il fut ordonné de nuit par un ſeul évêque. L'empereur Zenon l'ayant appris, le trouva fort mauvais, & écrivit à Anthemius, gouverneur d'Egypte, de chaſſer Pierre, punir ceux qui l'avoient ordonné, & rétablir dans le ſiége d'Alexandrie Timothée Solofaciole : ce qui fut exécuté. L'empereur écrivit auſſi aux évêques, aux clercs, & aux laïques d'Egypte, de retourner dans deux mois à la communion de Timothée, ſous peine de privation de leurs honneurs & de leurs égliſes ; & déclara nulles toutes les ordinations de Timothée Elure & de Pierre Monge. *Breviar. Liber. c. 16.* *Genn. ſcript. n. 80.* *Evagr. III. c. 12.* *Felix. ep. 1. ad Acac. p. 1050. C.*

AN. 478. Timothée Solofaciole envoya des eccléſiaſtiques à
Liberat. ibi. Evagr. III. c. 12. Conſtantinople pour remercier l'empereur, entre leſquels étoit Gennade, évêque d'Hermopole ſon parent, & Jean ſurnommé Talaïa, qui avoit été moine à Canope, ſous la regle de Tabenne, œconome de l'égliſe d'Alexandrie, & puis prêtre. Ces députez ayant exécuté leur commiſſion, retournerent à Alexandrie, excepté l'évêque Gennade, qui demeura à Conſtantinople comme apocriſiaire du patriarche Ti-
Epiſt. Acac. to. 4. conc. p. 1080. mothée. Acace de Conſtantinople donna avis au pape Simplicius de cet heureux changement de l'égliſe d'Alexandrie; de la mort de Timothée Elure, de la fuite de Pierre Monge, & du rétabliſſement de Timothée Solofaciole, dont il loue la douceur & la pa-
Simpl. ep. 9. tience. La réponſe du pape eſt du treiziéme de Mars 478. ſous le conſulat d'Illus. Il ſe plaint à la fin, de la foibleſſe de Timothée, qui avoit ſouffert que l'on récitât à l'autel le nom de Dioſcore. Mais Timothée
Epiſt. 11. le ſatisfit peu de tems après; car il lui envoya trois députez avec des lettres ſolemnelles, pour lui donner part de ſon rétabliſſement, & le prier de demander à l'empereur l'éloignement de Pierre Monge qui demeuroit caché à Alexandrie. Timothée déclaroit auſſi qu'il avoit abolice qu'il avoit fait par crainte touchant le nom de Dioſcore: il en demandoit pardon, & envoyoit au pape la copie de l'abjuration de ceux qui avoient été ſéduits par Timothée Elure & Pierre Mon-
Epiſt. 10. ge. Le pape Simplicius écrivit à l'empereur & au patriarche Acace, ſuivant les intentions de Timothée.

Quelque tems après, le pape Simplicius reçut des lettres de l'empereur Zenon & du patriarche Acace, par leſquelles il apprit le déſordre arrivé à Antioche.

Après qu'Etienne en eut rempli le ſiége environ un an, les hérétiques s'éleverent contre lui, & le tuerent dans l'égliſe à coups de cannes aiguiſées comme des lances, traînerent le corps par la ville, & le jetterent dans l'Oronte. L'égliſe l'honore comme martyr le vingt-cinquiéme d'Avril. L'empereur l'ayant appris, envoya à Antioche, & fit punir les auteurs de la ſédition : les citoyens envoyerent des députez pour demander pardon, & prierent que pour éviter de pareils déſordres, on leur ordonnât un évêque à Conſtantinople, ce que l'empereur leur accorda. Ainſi Acace, par ordre de l'empereur, ordonna évêque d'Antioche un autre Etienne que l'on nomme Etienne le jeune, recommandable pour ſa piété auſſi-bien que ſon prédéceſſeur.

AN. 479. *Evagr. III. c. 10.*

Martyr. R. 25. Ap.

Cette ordination étant contre les regles, l'empereur & le patriarche en écrivirent au pape, le priant de l'approuver comme faite par néceſſité pour le bien de la paix. Le pape répondit à l'empereur en ces termes : Si l'on avoit ſuivi ce que j'avois écrit à mon confrere Acace au ſujet de Pierre & des autres, on n'auroit pas eu de tels crimes à punir. Car j'avois mandé que l'on vous ſuppliât de le chaſſer hors des bornes de votre empire, lui & tous ceux qui avoient uſurpé les égliſes à l'occaſion de la domination du tyran. C'eſt pourquoi s'il s'en trouve quelques reſtés, faites-les chaſſer dans les pays étrangers. Et parce que vous avez crû ne pouvoir appaiſer les ſéditions d'Antioche, qu'en ordonnant un évêque à Conſtantinople contre l'ordonnance du concile de Nicée, à la charge de réſerver à l'avenir au concile d'Orient l'ordination de l'évêque d'Antioche : l'apôtre S. Pierre conſerve votre

Simpl. epiſt. 14.

AN. 479. promeſſe & votre ſerment, afin que ce que mon frere Acace a fait par votre ordre, ne ſoit pas à l'avenir tiré en coûtume. C'eſt pourquoi nous ne pouvons déſapprouver ce que vous avez fait pour le bien de la paix. La lettre eſt du vingt-deuxiéme de Juin 479. Le pape écrivit à Acace dans le même ſens ; lui recommandant ſur-tout que cet exemple ne fût pas tiré à conſéquence. L'empereur ſuivit l'avis du pape, & envoya Pierre le Foulon en exil à Pityonte, ſur la fron iere de l'empire, dans le Pont : mais Pierre trompa ſes gardes, & ſe retira auprès de S. Theodore des Euchaïtes, que l'on croit être celui que les Grecs nomment Trichinas, à cauſe du rude cilice qu'il portoit.

Epiſt. 15.

Theoph. p. 107.

Menol. 10. Ap.

LI. Martyrius patriarche de Jeruſalem.

Anaſtaſe patriarche de Jeruſalem mourut au commencement de Janvier, cinq ans après la mort de l'empereur Leon, c'eſt-à-dire, l'an 479. ayant tenu le ſiege vingt ans. Son ſucceſſeur fut Martyrius, natif de Cappadoce, qui avoit paſſé en Egypte, & mené quelque tems à Nitrie la vie d'anacorete. Il en ſortit à l'occaſion des troubles qui ſuivirent le maſſacre de Proterius, & ſe retira avec un autre anacorete nommé Elie natif d'Arabie. La réputation de S. Euthymius les attira en Paleſtine : ils s'attacherent à lui, & il les aima particulierement, prévoyant qu'ils tiendroient tous deux en leur tems le ſiége de Jeruſalem. Il les prenoit d'ordinaire avec S. Geraſime, pour compagnons de la retraite qu'il faiſoit tous les ans dans le déſert, depuis le quatorziéme de Janvier juſqu'au dimanche des Rameaux. Après la mort de S. Euthymius, le patriarche Anaſtaſe les amena tous deux à Jeruſalem ; les ordonna prêtres, & les aggrégea au clergé du S. Sépulcre.

Vita S. Euthym. p. 86. p. 69.

Sup. 2.

Martyrius étant donc ordonné patriarche de Jeruſalem, écrivit des lettres à l'empereur Zenon, & au patriarche Acace, touchant les ſchiſmatiques, & leur héréſie. Il en chargea le diacre Fidus, qui s'embarqua à Joppé : mais il fit naufrage la nuit, & ſe ſoutint quelque tems ſur une piece de bois, qu'il rencontra par haſard. Alors il invoqua à ſon ſecours S. Euthymius, qui lui apparut marchant ſur la mer, & lui dit : Sçachez que ce voyage n'eſt point agréable à Dieu, & ne ſera d'aucune utilité à la mere des égliſes, c'eſt-à-dire à Jeruſalem. Retournez à celui qui vous a envoyé, & lui dites de ma part, qu'il ne ſe mette point en peine de la ſéparation des ſchiſmatiques : car l'union ſe fera dans peu ſous votre pontificat. Pour vous il faut que vous alliez à ma laure, & que vous en faſſiez un monaſtere. p. 86. p. 87.

Ayant ainſi parlé, il enveloppa Fidus de ſon manteau, & Fidus ſe trouva tout d'un coup ſur le rivage, & enſuite à Jeruſalem dans ſa maiſon, ſans ſçavoir comment il y étoit venu. Il raconta tout au patriarche Martyrius, qui ſe ſouvint de la prophétie de S. Euthymius, ſur le changement de la laure en monaſtere. Il chargea Fidus de l'exécuter ; & lui promit toute ſorte de ſecours ; & en effet, Fidus bâtit un grand monaſtere à la place de la laure & du cimetiere de S. Euthymius : il changea en réfectoire l'ancienne égliſe, & en bâtit une nouvelle, dont le patriarche fit la dédicace avec grande ſolemnité. On célébra la vigile, & enſuite la meſſe, pendant laquelle on mit ſous l'autel des reliques des ſaints martyrs Taraque, Probus & Andronic, le ſeptiéme jour de Mai, la douziéme année après la mort de S. Euthymius, par p. 90. p. 91.

AN. 485. conſéquent l'an 485. Quelque tems après le diacre Fidus fut fait évêque de Dora.

Vita S. Euthym. ap. Coteler. to. 2. monum. p. 306. Le patriarche Martyrius ne penſoit plus à la réunion des ſchiſmatiques, quand l'abbé Marcien leur chef, comme s'il eût été inſpiré de Dieu, les aſſembla tous en ſon monaſtere de Bethléem, & leur dit : Mes freres & mes peres, juſqu'à quand tiendrons-nous en diviſion le corps de l'égliſe ? Et cela ſans ſçavoir ſi c'eſt la volonté de Dieu, mais nous appuyant ſur nos propres raiſonnemens. Suivons l'exemple des apôtres, & tirons au ſort pour les évêques & pour les moines. *p. 307.* Si le ſort tombe ſur les moines, nous demeurerons comme nous ſommes : s'il tombe ſur les évêques, nous communiquerons avec eux. Ils approuverent tous la propoſition de Marcien. Le ſort fut jetté, & tomba ſur les évêques, & auſſi-tôt ils communiquerent tous avec eux, croyant que c'étoit l'ordre de Dieu. Il n'y eut que deux abbez qui demeurerent opiniâtres : Geronce qui gouvernoit depuis quarante-cinq ans les monaſteres de ſainte Melanie, & Romain qui conduiſoit celui de Thecué. Ils furent chaſſez pour leurs erreurs, & finirent malheureuſement, menant une vie errante. C'eſt ce qui ſe paſſa en Paleſtine ſous le regne de Zenon.

LII. Calendion patriarche d'Antioche. A Antioche, Etienne le jeune étant mort, après avoir tenu le ſiége environ trois ans, l'empereur Zenon obligea encore Acace d'ordonner à Conſtantinople un patriarche d'Antioche, qui fut Calendion. Les évêques d'Orient prétendant l'ignorer, ordonnerent de leur côté Jean ſurnommé Codona : Calendion vint auſſi-tôt à Antioche, où il aſſembla un concile des évêques de la province, & fit premierement approuver

approuver ſon ordination par tous leurs ſuffrages. Enſuite il envoya une lettre ſynodale au pape Simplicius, qui le reçut volontiers en ſa communion, comme il témoigna à Acace de Conſtantinople, par ſa lettre du quinziéme de Juillet 482, ſous le conſulat de Severin. AN. 482.

Calendion obtint de l'empereur Zenon la permiſſion d'apporter à Antioche les reliques de S. Euſtathe de la ville de Philippes en Macedoine, où il étoit mort en exil. Cette tranſlation ſe fit avec grande ſolemnité : tout le peuple d'Antioche alla au-devant juſqu'à dix-huit milles, & les Euſtathiens, qui bien que catholiques étoient demeurez ſéparez juſques alors, ſe réunirent à l'égliſe, c'eſt-à-dire, qu'il en reſtoit encore quelques-uns, après la réunion faite ſous Alexandre, ſoixante & dix ans auparavant. *Theod. lect. 11. Vit. chr. an. 491. Sup. liv. XI. n. 43.* *Sup. liv. XXIII. n. 26.*

LIII. Jean Talaïa patriarche d'Alexandrie.

Cependant Timothée Solofaciole patriarche d'Alexandrie étant à l'extrémité, envoya tant en ſon nom, que de tout ſon clergé, une députation à Conſtantinople prier l'empereur qu'après ſa mort ils euſſent la liberté de lui choiſir un ſucceſſeur : mais qu'il ne pût être pris qu'entre les clercs catholiques, & ordonné par des catholiques. Jean Talaïa prêtre & œconome de l'égliſe d'Alexandrie fut chargé de cette députation. L'empereur accorda au patriarche d'Alexandrie, & à ſon clergé, ce qu'ils demandoient, & donna dans ſa réponſe de grandes louanges au prêtre Jean. En ſorte qu'à ſon retour, tout le peuple d'Alexandrie le regardoit comme déſigné pour ſuccéder à Timothée, qui peu de tems après mourut en paix la vingt-troiſiéme année de ſon épiſcopat, le ſixiéme mois, c'eſt-à-dire au moins l'an 482. Il étoit ſi doux, qu'on l'accuſoit de foibleſſe : car encore que l'empereur lui eût écrit, de ne point ſouffrir *Felix. epiſt. 11. tom. 4. Conc. p. 1050. C.* *Geſta de nom. Acac. p. 1081. D.* *Libr. brev. c. 16. Sup. n. 20.*

AN. 482. que les hérétiques tinſſent des aſſemblées & adminiſtraſſent le baptême, il ne leur faiſoit point de peine. En ſorte qu'ils crioient dans les places & les égliſes : Quoique nous ne communiquions pas avec toi, nous ne laiſſons pas de t'aimer.

Liber. c. 17. Après ſa mort les évêques, les clercs & les moines de ſa communion, c'eſt-à-dire les catholiques, élurent Jean Talaïa, qui auſſi-tôt en donna avis par ſes lettres ſynodales au pape Simplicius & à Calendion patriarche d'Antioche : mais il ne prit pas aſſez de ſoin *Liber. c. 16.* d'en donner part à Acace de Conſtantinople. Il ſe fioit à l'amitié d'Illus maître des offices, qu'il avoit cultivée par des préſens conſidérables, ayant, comme œconome, la diſpoſition de tous les biens de l'égliſe d'Alexandrie. Etant donc élu patriarche, il lui adreſſa les lettres qu'il écrivoit à l'empereur & à Acace, & les envoya par un magiſtrien. Celui-ci n'ayant point trouvé Illus à Conſtantinople ne rendit les lettres ni à l'empereur, ni au patriarche Acace, mais s'en alla droit à Antioche, où étoit Illus.

Acace ayant appris d'ailleurs l'ordination de Jean Talaïa, prit à injure de n'avoir pas reçû ſes lettres ſynodales. Il ſe joignit à l'évêque Gennade parent de Timothée Solofaciole, qui prétendoit auſſi que Jean l'avoit mépriſé; & tous deux ſe ſervirent des patrons que Pierre Monge avoit à la cour pour accuſer Jean Talaïa auprès de l'empereur, ſoûtenant qu'il n'étoit pas digne de l'épiſcopat, parce que du vivant de Timothée Solofaciole, il avoit voulu ſortir de l'égliſe, & avoit perſuadé au même Timothée de recevoir dans les diptyques le nom de Dioſcore. De plus, ils accuſoient Jean de parjure : prétendant que, lorſqu'il

fut député à Conſtantinople, on avoit découvert qu'il briguoit le ſiége d'Alexandrie, & qu'on l'avoit fait jurer de n'y jamais prétendre. D'autre côté, Acace repréſentoit à l'empereur que Pierre Monge étoit agréable au peuple d'Alexandrie ; & qu'en le maintenant dans le ſiége, on pourroit réunir toute cette égliſe. Il vint auſſi des députez de Pierre, offrant de faire cette réunion. Acace les reçut avec grande joie, & les préſenta à l'empereur. AN. 482. *Evagr. lib. 3. c. 12.*

L'empereur Zenon écrivit donc premierement au pape Simplicius une lettre où il déclaroit Jean indigne du ſiége d'Alexandrie, comme coupable de parjure ; & jugeoit que pour procurer la réunion des égliſes d'Egypte, il étoit plus à propos de rétablir Pierre dans ce ſiége. Le pape Simplicius avoit déja reçu la lettre ſynodale de Jean, & étoit prêt à confirmer ſon ordination ; mais il s'arrêta tout court ſur la lettre de l'empereur, & lui fit réponſe, qu'il ſuſpendoit la confirmation de l'ordination de Jean : mais que pour le rétabliſſement de Pierre, il ne pouvoit y conſentir. Il a été, diſoit-il, complice, & même chef des héréti-ques, & j'ai demandé pluſieurs fois qu'il fût chaſſé d'Alexandrie. La promeſſe qu'il fait à préſent de profeſſer la vraie foi, ne peut ſervir tout au plus qu'à le faire rentrer dans la communion de l'égliſe ; mais non pas à l'élever à la dignité du ſacerdoce, de peur que, ſous prétexte d'une feinte abjuration, il n'ait la liberté d'enſeigner l'erreur. Ce qui eſt d'autant plus à craindre, que l'on dit qu'il eſt demandé pour paſteur par ceux mêmes avec leſquels il s'eſt autrefois ſéparé de l'égliſe. Le pape écrivit à Acace dans le même ſens le quinziéme de Juin 482. *Simpl. epiſt. 17.*

AN. 482. LIII. Henotique de Zenon. *Gests de vom. Acac. Liber.*

L'empereur Zenon irrité de ce refus, écrivit à Pergamius duc d'Egypte, & au gouverneur Apollonius de chaſſer Jean d'Alexandrie, & mettre Pierre en poſſeſſion du ſiége patriarcal. Alors Acace, avec le ſecours des patrons de Pierre, perſuada à l'empereur de faire le fameux édit d'union nommé en grec *Henoticon*, que Pierre devoit ſouſcrire en rentrant dans le ſiége d'Alexandrie. Il eſt adreſſé à tous les évêques & les peuples d'Alexandrie, d'Egypte, de Libye & de Pentapole, & dit en ſubſtance.

Evagr. III. c. 14. Nicéph. XVI. C.

Liber. c. 18.

Des abbez & d'autres perſonnes vénérables nous ont préſenté des requêtes pour demander la réunion des égliſes, & faire ceſſer les funeſtes effets de leur diviſion : car pluſieurs perſonnes ont été privées du baptême ou de la ſainte communion, & il s'eſt commis une infinité de meurtres. C'eſt pourquoi nous vous faiſons ſçavoir que nous ne recevons autre ſymbole que celui des 318. peres de Nicée, confirmé par les 150. peres de Conſtantinople, & ſuivi par ceux d'Epheſe qui ont condamné Neſtorius & Eutychés. Nous recevons auſſi les douze chapitres de Cyrille d'heureuſe mémoire; & nous confeſſons que notre Seigneur Jeſus-Chriſt Dieu, Fils unique de Dieu, qui s'eſt incarné en vérité, conſubſtantiel au Pere ſelon ſa divinité, & conſubſtantiel à nous ſelon ſon humanité, le même qui eſt deſcendu, & s'eſt incarné du Saint-Eſprit, & de la vierge Marie mere de Dieu, eſt un ſeul Fils, & non deux. Nous diſons que c'eſt le même Fils de Dieu, qui a fait des miracles, & qui a ſouffert volontairement en ſa chair. Et nous ne recevons aucunement ceux qui diviſent ou confondent les natures, ou admettent une ſimple apparence d'incarna-

tion. Mais nous anathématiſons quiconque croit & a crû autre choſe autrefois, à Calcedoine, ou en quelque concile que ce ſoit, principalement Neſtorius, Eutychés & leurs ſectateurs. Réuniſſez-vous donc à l'égliſe notre mere ſpirituelle ; étant dans les mêmes ſentimens que nous. Tel eſt l'henotique de Zenon, dont le venin eſt qu'il ne reçoit pas le concile de Calcedoine comme les trois autres, & qu'il ſemble au contraire lui attribuer des erreurs.

LIV. Variations de Pierre Monge.

Cet édit fut envoyé à Alexandrie, avec les lettres de l'empereur pour le gouverneur & le duc, par l'abbé Ammon, & les apocriſiaires de Pierre Monge qui l'accompagnoient. Avant leur départ, Acace communiqua avec eux & avec les autres Egyptiens qui ſe trouverent à Conſtantinople & qui reçurent l'henotique, quoique juſques-là ils euſſent été hérétiques. Il permit auſſi de lire dans les diptyques le nom de Pierre, comme patriarche d'Alexandrie, ſur la ſimple promeſſe de réunion. Pergamius qui venoit d'être déclaré duc d'Egypte, y porta avec les députez les lettres de l'empereur. Il trouva que Jean Talaïa avoit pris la fuite ; mais Pierre Monge reçut l'henotique de Zenon, & le fit recevoir non-ſeulement à ceux de ſon parti, mais à ceux du parti de Proterius avec leſquels il communiqua ; & prenant l'occaſion d'une fête que l'on célébroit à Alexandrie, il parla au peuple dans l'égliſe, & fit lire l'henotique publiquement.

Liber. c. 17.

Evagr. III. c. 13.

Il anathématiſa le concile de Calcedoine, & la lettre de S. Leon : il ôta des diptyques les noms de Proterius & de Timothée Solofaciole, y mit ceux de Dioſcore & de Timothée Elure. Il déterra le corps de Timothée Solofaciole, l'ôta de l'égliſe, & le mit

Vict. Tun. Chr.

Liber. c. 18.

Evagr. III. c. 16. hors de la ville dans un lieu déſert. Acace de Conſtantinople en fut averti par Calendion d'Antioche & par d'autres : & embarraſſé de cette conduite de Pierre Monge, il envoya des gens pour s'en éclaircir : mais

c. 17. Pierre les aſſura qu'il n'en étoit rien, & écrivit à Acace une lettre où il approuve expreſſément le concile de Calcedoine : ſe plaignant ſeulement du zéle indiſcret & de la légereté de ſon peuple qui veut le gouverner, plutôt que de lui obéir.

Liber. c. 18. Il écrivit de même au Pape Simplicius, qu'il approuvoit le concile de Calcédoine ; quoique dans le même tems il voulût perſuader au peuple d'Alexandrie, qu'il le rejettoit. Cette conduite double & inconſtante aliéna de lui pluſieurs de ſon propre parti.

Leont. de Sect. act. 5. Dès le commencement il y en eut qui ſe ſéparerent de lui, parce qu'en recevant l'henotique, il n'anathématiſoit pas nommément le concile de Calcedoine. On les appella Acephales, c'eſt-à-dire ſans chef, parce qu'ils s'aſſembloient ſéparément, & ne ſuivoient pas leur patriarche. Et quoiqu'enſuite il anathématiſât nommément le concile, ils ne voulurent point communiquer avec lui.

Liber. c. 18. Jean Talaïa étant chaſſé d'Alexandrie, alla à Antioche trouver Illus maître des offices, à qui il raconta ce qui s'étoit paſſé ; & par ſon conſeil il s'adreſſa à

Geſta de nom. Acac. Calendion, patriarche d'Antioche. Il prit de lui des lettres ſynodales en ſa faveur, & appella au pape Simplicius, comme avoit fait S. Athanaſe. Etant arrivé à Rome, il fut très-bien reçu du pape, qui écrivit pour lui à Acace de Conſtantinople ; mais Acace lui répondit qu'il ne connoiſſoit point Jean pour évêque d'Alexandrie ; qu'il avoit reçû Pierre Monge en ſa

communion, en vertu de l'henotique de Zenon; & l'avoit fait, contre l'avis du pape à la vérité, mais pour la paix des égliſes, & par ordre de l'empereur. AN. 483.

Le pape mal ſatisfait d'Acace, lui répondit, qu'il n'avoit pas dû recevoir à ſa communion un hérétique condamné; & qu'il ne ſuffiſoit pas que Pierre Monge embraſſât la communion de l'égliſe catholique, ſuivant l'henotique de Zenon, s'il ne recevoit auſſi le concile de Calcedoine, & la lettre de S. Leon.

LV. Mort du pape Simplicius & ſes décretales.

Tandis qu'Acace déliberoit ſur la réponſe qu'il devoit faire à cette lettre, le pape Simplicius mourut après avoir tenu le ſaint ſiége quinze ans & cinq mois. Il fut enterré à S. Pierre le ſecond jour de Mars 483. Il dédia l'égliſe de S. Etienne au mont Celius: celle de S. André au mont Eſquilin, à préſent ruinée: une autre de S. Etienne près S. Laurent: une autre de Ste Bibienne. Il établit des prêtres ſemainiers, qui fuſſent toujours près certaines égliſes, pour adminiſtrer le baptême & la pénitence en cas de néceſſité; ſçavoir à S. Paul pour le premier quartier de Rome, à S. Laurent pour le troiſiéme, à S. Pierre pour le ſixiéme & le ſeptiéme: peut-être que les Goths tenoient les autres quartiers. Simplicius fit trois ordinations au mois de Décembre & de Février, & ordonna cinquante-huit prêtres, onze diacres, trente-ſix évêques en divers lieux.

Sup. n. 34.

Lib. Pontif.

Outre les lettres dont nous avons parlé, il nous en reſte trois. La premiere à Zenon évêque de Seville, par laquelle étant informé de ſon zéle, il le fait ſon vicaire en Eſpagne, pour veiller à la conſervation des canons. La ſeconde à Jean évêque de Ravenne, en date du trentiéme de Mai 482. Il le reprend ſévere-

Epiſt. 1.

Epiſt. 2.

ment de ce que par envie il avoit ordonné évêque un nommé Gregoire malgré lui, & avec violence. Celui, dit-il, qui abuſe de ſa puiſſance, mérite de perdre ſon privilege, c'eſt pourquoi mon frere Gregoire gouvernera l'égliſe de Modene ; à la charge de n'avoir rien à démêler avec vous. S'il a quelque affaire en demandant ou en défendant, on s'adreſſera à nous. Et pour le ſoulager dans la néceſſité où vous l'avez réduit, il aura près de Boulogne une terre de trente ſols d'or de revenu libre pendant ſa vie, la propriété conſervée à l'égliſe de Ravenne. Au reſte, nous vous déclarons que ſi à l'avenir vous entreprenez d'ordonner un évêque, un prêtre, ou un diacre malgré eux, vous ſerez privé des ordinations de l'égliſe de Ravenne, ou de la province d'Emilie.

La troiſiéme lettre du pape Simplicius eſt datée du dix-neuviéme de Novembre 475. & adreſſée à Flotentius Equitius & Severe évêques. Nous avons appris, dit-il, par votre relation, que Gaudence évêque d'Aufinium a fait des ordinations illicites : c'eſt pourquoi nous lui ôtons entierement la puiſſance d'ordonner, & nous avons écrit à notre frere l'évêque Severe, qu'il exerce cette fonction dans cette égliſe s'il en eſt beſoin. En ſorte que ceux que Gaudence a ordonnez contre les regles ſoient privez du miniſtere eccléſiaſtique. Il aura ſeulement la quatriéme partie des revenus de l'égliſe & des oblations des fidéles, dont il ne ſçait pas uſer. Deux portions ſeront employées aux réparations & à l'entretien des étrangers & des pauvres, & adminiſtrées par le prêtre Onagre, ſous peine de dépoſition s'il en abuſe. La derniere partie ſera diſtribuée aux clercs, ſelon leur mérite. Les vaſes ſacrez,

crez, qui ont été aliénez, ſeront rétablis à la diligence de Severe qui fera auſſi-tôt rendre les trois parts du revenu que Gaudence s'eſt appropriées pendant trois ans. Ce partage & cet emploi des revenus eccléſiaſtiques ſont à remarquer.

Après la mort du pape Simplicius, le ſaint ſiége ne vacqua que ſix jours, pendant leſquels il ſe tint à S. Pierre une aſſemblée du clergé & des magiſtrats, où Baſile préfet du prétoire, & tenant la place du roi Odoacre, parla ainſi: Vous vous ſouvenez que notre bienheureux pape Simplicius nous a recommandé, que pour éviter le tumulte, ſi Dieu le retiroit de ce monde, on ne fît point d'élection ſans nous conſulter. Ainſi nous nous étonnons que l'on ait entrepris quelque choſe ſans nous; & s'il plaît à votre grandeur & à votre ſainteté, nous conſerverons en entier tout ce qui regarde l'élection de l'évêque futur; & nous établirons pour nous & nos ſucceſſeurs la loi ſuivante: *Lib. Pontif. in Simpl. Conc. IV. Rom. to. 4. Conc. p. 1334. E.*

Qu'aucun héritage de la ville ou de la campagne, ni les ornemens ou les vaſes ſacrez qui appartiennent à l'égliſe, ou lui appartiendront à l'avenir, ne puiſſent être aliénez, à quelque titre ou ſous quelque prétexte que ce ſoit, par celui qui ſera maintenant élû évêque, & par ſes ſucceſſeurs. Autrement, que l'aliénation ſoit nulle, & que celui qui l'aura faite, qui y aura conſenti, ou reçû la choſe, ſoit anathême, ſans que l'acquéreur de l'héritage ſe puiſſe prévaloir de la preſcription; au contraire, il ſera obligé à le reſtituer avec les fruits, lui & ſes héritiers: Et chacun des clercs aura la faculté de s'oppoſer à une telle aliénation. Toutefois les meubles peu utiles à l'égliſe, ou de difficile garde, pourront être vendus après une juſte eſtima-

tion, pour être employez en œuvres pies.

LVI. Felix pape.

On élut pour pape Felix natif de Rome, fils du prêtre Felix, du titre de Faſciole, qui tint le ſaint ſiége près de neuf ans. Jean Talaïa continua de ſolliciter auprès de lui ſon rétabliſſement dans le ſiége d'Alexandrie; & le pape lui donna l'égliſe de Nole en Campanie, où il demeura pluſieurs années, & y mourut en paix. Pendant qu'il étoit à Rome, il fit connoître au pape plus à fonds la conduite d'Acace de Conſtantinople; car comme on lui liſoit ce qu'Acace avoit écrit de Pierre le Foulon, & de Jean qui s'étoit auſſi intrus à Antioche, on vit manifeſtement les variations d'Acace. Il avoit écrit au pape de ne les point recevoir, s'ils s'adreſſoient à lui, & ne pas même les voir; toutefois il avoit envoyé ce même Jean tant de fois condamné, pour gouverner l'égliſe de Tyr.

Lib. pont.

Brev. Liber. c. 18. p. 769.

Geſta de nom. Acac.

Sup.

Le pape Felix voyant donc que les lettres de ſon prédeceſſeur n'avoient été d'aucun effet, & qu'Acace ſe jouoit de la diſcipline de l'égliſe, il tint un concile dans l'égliſe de S. Pierre, où il choiſit Vital évêque de Tronto dans le Picenum, Miſene évêque de Cume en Campanie, & Felix défenſeur de l'égliſe Romaine, & les envoya avec cette inſtruction: Que Pierre Monge fût chaſſé de l'égliſe d'Alexandrie: qu'Acace répondît au libelle que Jean Talaïa avoit préſenté au pape contre lui; & qu'on lui dénonçât de prononcer anathême contre Pierre Monge. Le pape chargea ſes légats de deux lettres, l'une à Acace, l'autre à l'empereur Zenon.

Theoph. Zen. an. 12. p. 113. B.

Evagr. 11. hiſt. c. 18.

LVII. Lettre à Acace & à Zenon.

Dans la lettre à Acace, il ſe plaint de ſon ſilence affecté ſur l'affaire d'Alexandrie, après avoir été tant de fois preſſé de s'expliquer, par les lettres du pape

Felix. ep. 1. to. 4. Conc. 3. p. 1049.

Simplicius. Vous deviez, dit-il, repréſenter à l'empereur tout ce qu'il a écrit contre Pierre d'Alexandrie, & en faveur de Timothée le catholique, d'autant plus que vous y avez eu grande part, comme vous l'avez écrit ici. Vous deviez faire tous vos efforts pour l'empêcher de relever l'héréſie qu'il avoit abattue, de peur de vous rendre ſuſpect de la favoriſer vous-même. Car on ſçait le crédit que vous avez auprès du prince. Où eſt, mon frere Acace, le travail que vous avez employé contre le tyran hérétique? Il veut dire contre Baſiliſque. Voulez-vous en perdre la récompenſe? Souffrirez-vous tranquillement que le troupeau du Seigneur ſoit déchiré? Voulez-vous fuir comme le mercenaire? ou plutôt, puiſque vous n'avez rien à craindre, ne pourra-t-on pas dire que vous expoſez le troupeau? Ne craignons rien pour l'égliſe, après les promeſſes de Jeſus-Chriſt; mais craignons de nous perdre nous-mêmes, ſi nous abandonnons le gouvernail pendant la tempête. C'eſt pourquoi je vous avertis, je vous conſeille & vous exhorte à corriger le paſſé, & ne pas ſouffrir que toute l'égliſe ſoit remiſe en péril, par l'audace de ceux qui s'élevent contre le concile. Sans compter qu'au jour du jugement, Dieu nous la redemandera telle que nous l'avons reçûe de nos peres: dès cette vie, c'eſt s'en retrancher, que de ne pas pourvoir à ſa ſûreté. Et comme nous ne voulons pas avoir ſi mauvaiſe opinion de vous, nous vous exhortons très-inſtamment à éviter déſormais tout ce qui le pourroit faire penſer.

Dans la lettre à l'empereur, il marque d'abord, qu'il envoie ſes légats, pour lui faire part de ſon ordination, & s'acquitter de ſes premiers devoirs. Enſuite *Epiſt. 2. p. 1052.*

il ſe plaint que l'empereur n'a point fait de réponſe aux lettres de ſon prédeceſſeur, pour le repos de l'égliſe d'Alexandrie, & qu'il ſemble ſe vouloir ſéparer de la confeſſion de S. Pierre, & par conſéquent de la foi de l'égliſe univerſelle. Souvenez-vous, dit-il, de ce qui a abattu vos ennemis, & vous a rétabli ſur le trône. Ils ſont tombez en voulant attaquer le concile de Calcedoine, & les écrits du bienheureux pape Leon; & vous avez recouvré la puiſſance, en rejettant leurs erreurs. Il n'y a plus que vous qui portiez le nom d'empereur : cherchez à vous rendre Dieu propice, plutôt que d'attirer ſon indignation, je vous en prie, je vous en conjure. Regardez vos prédeceſſeurs Marcien & Leon d'auguſte memoire : ſuivez la foi de ceux dont vous êtes le ſucceſſeur légitime. Suivez celle que vous avez profeſſée vous-même : faites chercher dans les archives de votre palais ce que vous avez écrit à mon prédeceſſeur, quand vous êtes remonté ſur le trône. Vous n'y parlez que de conſerver le concile de Calcedoine, & de rappeller Timothée le catholique. Que l'on cherche ce que vous lui avez écrit à lui-même pour le féliciter de ſon retour à Alexandrie, comme étant le véritable évêque : d'où il s'enſuit que Pierre qui en avoit été chaſſé, étoit un faux évêque & un partiſan de l'erreur. Enfin, vous avez menacé par vos lettres tous les évêques & tout le clergé d'Egypte, que ſi dans deux mois ils ne revenoient à la communion de Timothée, ils ſeroient dépoſez & chaſſez de toute l'Egypte. Vous avez voulu que ceux qui avoient été ordonnez par Pierre, ou par l'hérétique Timothée déja mort, fuſſent reçûs à la communion de Timothée le catholique, s'ils re-

venoient dans le tems marqué. Mais vous n'avez point voulu, que la cauſe de Pierre pût être examinée de nouveau, ni qu'il prétendît jamais gouverner des catholiques. Au contraire, vous avez déclaré, que ſi Timothée venoit à mourir, vous ne ſouffririez point qu'on lui donnât de ſucceſſeur qui ne fût pris entre les clercs catholiques, & conſacré par des catholiques. Comment donc ſouffrez-vous que le troupeau de Jeſus-Chriſt ſoit encore ravagé par ce loup que vous avez chaſſé vous-même? Et enſuite: N'eſt-ce pas lui, qui depuis trente ans, ayant abandonné l'égliſe catholique, eſt le ſectateur & le docteur de ſes ennemis, & toujours prêt à répandre le ſang? Enfin, comme Dieu a délivré l'état du tyran hérétique, délivrez l'égliſe de ceux qui enſeignent l'héréſie; & ramenez le ſiége de S. Marc à la communion de S. Pierre. Telles furent les lettres que le pape Felix envoya à Conſtantinople par les évêques Vital & Miſene ſes légats.

Fin du ſixième Tome.

TABLE DES MATIERES.

A.

ABBEZ ſchiſmatiques, ſe plaignent au concile de Calcedoine, 406.
Abbez de Conſtantinople tentez par Eutychés, 306. Abbez qui le condamnent, 314. S. Leon leur écrit, 331. Aſſiſtent au concile de Calcedoine, 406.
Abib, évêque ſchiſmatique chaſſé de ſon ſiége, 207.
Acace, évêque de Berée, reçoit une lettre de S. Cyrille, 25. Il lui écrit pour la paix avec les Orientaux, 166. Approuve ſa réponſe, 168.
Acace de Melitine, au concile d'Epheſe, 71. S. Cyrille lui écrit pour ſe juſtifier, 196. Acace combat les écrits de Theodore de Mopſueſte, 213.
Acace, évêque d'Antioche, 554.
Acace, évêque de Conſtantinople, 554. Réſiſte à l'empereur Baſiliſque, 579. Se brouille avec le pape Simplicius, 599. Plaintes du pape Felix contre lui, 603.
Acemetes, genre de moines, 54. 315.
Acéphales, ſchiſmatiques d'Alexandrie, 599.
Acilin, évêque ſchiſmatique, 207.
Actes des conciles, comment rédigez, 321. 378. 450.
Aëtius, archidiacre de Conſtantinople, 321. Aſſiſte au concile de Calcedoine, 407. Privé de ſa charge par Anatolius, 466. Rétabli, 483.
Aëtius, patrice tué par l'empereur Valentinien, 487.
Afrique, ravagée par les Vandales, 46. Comment partagée par Genſeric, 236.
S. *Agnan* délivre Orleans d'Attila, 364.
S. *Alexandre*, fondateur des Acemetes, 51. 52. Chaſſé d'Antioche, 53. Vient à Conſtantinople, *ibid.*
Alexandre d'Hieraple, ſchiſmatique condamné à Epheſe, 112. Rejette la paix, 169. Opiniâtre dans le ſchiſme, 190. 194. 203. 204. Chaſſé de ſon ſiege, 205. Exilé, 207.
Alexandre d'Apamée, ſchiſmatique condamné à Epheſe, 112.
Anaſtaſe de Tenedos ſchiſmatique, 208.
Anaſtaſe, ſyncelle de Neſtorius, prêche contre la mere de Dieu, 1.
Anaſtaſe de Theſſalonique, vicaire du pape en Illyrie, 221. 254. 278.
Anaſtaſe, évêque de Jeruſalem, 522. Sa mort, 590.
Anathême. Les douze anathêmes de S. Cyrille contre Neſtorius, 40. *& ſuiv.* Combattus par les Orientaux, 56. 57.
Anatolius, évêque de Conſtantinople, 345. Approuve la lettre de S. Leon, 359. Plaintes de S. Leon contre lui, 455. 467. 516. Satisfaction d'Anatolius, 483. Il répond à la conſultation de l'empereur Leon, 507. Mort d'Anatolius, 523.
André de Samoſate écrit contre S. Cyrille, 57. Se réunit avec lui, 190.
Angers. Concile en 453, 478.
Anthemius empereur d'Occident, 547.

Sa mort, 558.
Anthropotocor. Nom donné par Neſtorius à la ſainte Vierge, 2.
Antioche. Concile qui défend la mémoire de Theodore de Mopſueſte, 217 *& ſuiv.*
Antoine, diſciple de S. Simeon Stylite, 531.
Antonin Honorat, évêque en Afrique, 226.
Apocriſiaires, légats du pape & des autres patriarches. 467.
Aprunculus, évêque de Langres, puis de Clermont, 576.
Arcade, évêque légat du pape au concile d'Epheſe, 99.
Archimandrite, chef des monaſteres, 87.
Archinimus, martyr, 495.
Ariens, auteurs Africains contre eux, 226.
Ariſtolaüs, tribun envoyé pour la réunion des ſchiſmatiques, 164. Va à Alexandrie, 166. Revient à Antioche, 174. Puis à Conſtantinople, 180. Retourne en Orient, 208.
Arles, premiere égliſe des Gaules, 353. Second concile d'Arles, 479. Troiſiéme, 533.
Armach, Métropole d'Irlande, ſon égliſe fondée par S. Patrice, 158.
Armeniens, écrivent à Proclus contre Theodore de Mopſueſte, 213. 214.
Armentarius, dépoſé au concile de Riez, 229.
Armogaſte, martyr en Afrique, 494.
Aſcagne, évêque de Tarragone, 540.
Aſpar & Ardabure, mis à mort, 550.
Aſyles, loix pour en régler l'uſage, 60. 546. 547.
S. Athanaſe, ſa lettre à Epictete altérée par les Neſtoriens, 179.
Athanaſe, prêtre neveu de S. Cyrille, accuſe Dioſcore, 396.
Attila, roi des Huns, ravage les Gaules, 363. Entre en Italie où S. Leon l'arrête, 465. Prend Aquilée, 519.
S. Auguſtin appellé au concile d'Epheſe, 44. Son ouvrage imparfait contre Julien, 45. Son ſpéculum, 46. Sa lettre à Honorat ſur le devoir des paſteurs, 48. Sa mort, 50. Ses miracles, 51. Son éloge par le pape S. Celeſtin, 155.
Auguſtule, empereur d'Occident, 558.
Avitus empereur, 488.
Auſpicius, évêque de Vaiſon, 229.
Auxiliaris, préfet des Gaules, 265. & 268.

B

Ste BALSAMIE nourrice de S. Remi, 576.
Baptême des enfans, ſes effets, 200. Baptême ignoré n'eſt réitéré, 244. 519. Défendu de baptiſer à l'Epiphanie, 276. Et hors Pâque & la Pentecôte, 526.
S. *Baradat*, moine, 201. 508. Sa lettre à l'empereur Leon, 521.
Barbares meilleurs que les Romains, 228. Leurs vices & leurs vertus, *ibid.* Canons à l'occaſion de leurs ravages, 479.
Barſumas, abbé appellé au ſecond concile d'Epheſe, 324. Y ſied avec les évêques, 344. Fait mourir S. Flavien, 345. Entre au concile de Calcedoine, 407.
Baſile, archimandrite maltraité par Neſtorius, 12. Sa requête à l'empereur, 13.
Baſile, évêque de Lariſſe ſchiſmatique, 208.
Baſile, évêque de Seleucie, 289. 321. Se juſtifie à Calcedoine, 385.
Baſile, prêtre légat de S. Leon, 362.
Baſile, évêque d'Antioche, 502. Sa mort, 531.
Baſiliſque, empereur d'Orient, 558. Sa lettre circulaire, 578. Sa rétractation & ſa mort, 584.
Baſſa, abbeſſe à Jeruſalem, 470.
Baſſien, évêque d'Epheſe, ſe plaint au concile de Calcedoine 429.

Benédiction. Un prêtre ne peut la donner dans l'égliſe, 231
Beryte. Concile en l'affaire d'Ibas, 292.
Beſſula, diacre de Carthage député au concile d'Epheſe, 99.
Biens des clercs & des moines, à qui appartiennent, 193. Biens eccléſiaſtiques, défenſe de les aliéner, 601.
Bigames irréguliers, 240. Quelques évêques bigames, 287.
Blanc. Patriarche de Jeruſalem vêtu de blanc, 522.
Boniface, prêtre légat de S. Leon au concile de Calcedoine, 366.
Bouc émiſſaire expliqué allégoriquement par S. Cyrille, 197.
Bretagne infectée par les Pélagiens, 31.
Brigandage d'Epheſe, 344. *V.* Epheſe, ſecond concile.

C.

CALCEDOINE. Le concile y eſt convoqué. 367. Premiere action, 370. Seconde, 387. Troiſiéme, 390. Quatriéme, 399. Cinquiéme, 413. Définition de foi, 416. Sixiéme action, 418. Concile y finit, 421. Septiéme action, 422. Huitiéme, 423. Neuviéme, 425. Dixiéme, 426. Onziéme, 428. Douziéme, 433. Treiziéme, 434. Quatorziéme, 436. Quinziéme, 439. Seiziéme, 445. Diverſité des exemplaires de ce concile, 449. 450.
Calendion, évêque d'Antioche, 592.
Calopodius, abbé ſchiſmatique, entre au concile de Calcedoine, 407.
Caloſyrius. Lettre de S. Cyrille à lui, 59.
Candidien, comte des domeſtiques, arrive à Epheſe, 64. Veut retarder le concile, 65. *& ſuiv.* Proteſte contre la condamnation de Neſtorius, 87. Aſſiſte au prétendu concile de Jean d'Antioche, 91. Plaintes du concile contre lui, 95.
Canons. Code des canons de l'égliſe univerſelle lû au concile de Calcedoine, 411. Affaires eccléſiaſtiques jugées ſelon les canons, non ſelon les loix, 412. Canons de Calcedoine, 419. 439.
Capreolus, évêque de Carthage, ſa lettre au concile d'Epheſe, 83. Sa lettre à Vital & à Tonantius, 182.
Carême diverſement pratiqué, 235.
Caroſe, abbé ſchiſmatique, ſe plaint au concile de Calcedoine, 407. Chaſſé par l'empereur Marcien, 484.
Carthage priſe par les Vandales, 225. Ses vices 227.
Caſſien écrit de l'incarnation, 26. Ses conférences combattues par S. Proſper, 187.
Catechumenes. Regles du concile d'Orange, 246.
S. *Celeſtin* pape, ſcandaliſé des ſermons de Neſtorius, 10. Le condamne, 28. Ecrit à S. Cyrille, *ibid.* A Neſtorius, 29. Ses légats arrivent à Epheſe, 98. Sa lettre au concile, 100. Inſtruction à ſes légats, 102. Le concile lui écrit, 114. Il écrit aux évêques de Gaule, pour la doctrine de S. Auguſtin, 154. Ses lettres en confirmation du concile d'Epheſe, 159. Sa mort, 161.
Celidonius, évêque Gaulois condamné, 261.
Cemele & *Nice* n'avoient qu'un évêque, 543.
S. *Cenſurius*, évêque d'Auxerre, 576.
Cérémonies uniformes en chaque province, 537.
Chariſius. Ses plaintes au concile d'Epheſe contre les Neſtoriens, 119.
Chipre. Evêques de Chipre ſe veulent ſouſtraire du patriarche d'Antioche, 123. 124.
Chryſaphius eunuque puiſſant, 279. Excite Dioſcore contre Flavien, 323. Chryſaphius diſgracié, 357.

Chryſippe diſciple de S. Euthymius, 530.
Chriſtotocos appuyé par Neſtorius, 19. 54. 55.
Cilicie. Neſtorianiſme enraciné en cette province, 211.
Claudien. V. Mamert, 565.
Clercs. Leur modeſtie extérieure, 578.
Code Theodoſien publié, 223.
Comptes des égliſes rendus devant les évêques, 486.
Conciles. Voyez les noms des lieux où ils ſe ſont tenus. Conciles provinciaux recommandez, 537.
Concubines, eſclaves, 242.
Condat, monaſtere, 567.
Confeſſion publique défendue, 526.
Confirmation, jamais ſans onction, 246.
Conſentement des évêques vaut un concile, 521.
Conſtantin, évêque de Gap, 229.
Conſtantinople. Concile des évêques qui ſe trouvoient à Conſtantinople, 506. Concile de Conſtantinople en 429. favorable aux Pélagiens, 22. Clergé de Conſtantinople ſoûtient le concile d'Epheſe, 140. Concile de Conſtantinople en 448. contre Eutychés, 298. Ses actes lûs à Epheſe, 339. Prerogatives accordées à Calcedoine à l'égliſe de Conſtantinople, 444. Rejettées par les legats, 446. Et par S. Leon, 456. Incendie à Conſtantinople 542. Concile ſous Gennade, 551.
Continence, ordonnée aux ſoudiacres, 242. Continence des clercs, 535.
Coſme, évêque de Scythopolis, 530.
Coutumes des égliſes ſelon Socrate & Sozomene, 235.
Cyr, ſa fondation, 57.
S. *Cyrille* d'Alexandrie écrit contre Neſtorius, ſes lettres aux ſolitaires, 7. Ses lettres paſcales, 8. 9. 16. Ses ſcolies, 9. Ses lettres à Neſtorius. Premiere, 10. Seconde, 16. Troiſiéme avec les anathêmes, 39. 40. Ses lettres à l'empereur & aux princeſſes, 23. Au pape S. Celeſtin, 24. A Acace de Berée, 25. S. Cyrille commis pour exécuter le jugement du pape, 28. Il défend ſes douze anathêmes, 59. Il va à Epheſe, 64. Préſide au concile, 71. Ses lettres touchant la dépoſition de Neſtorius, 86. & contre les ſchiſmatiques, 135. 136. Son retour à Alexandrie, 153. Sa lettre à Acace pour la paix, 166. Ses ſollicitations à Conſtantinople. 174. Se juſtifie touchant la paix, 178. 196. Ecrit contre Theodore de Mopſueſte, 216. Sa mort, 256. Ses écrits. *ibid.* & *ſuiv.* Sa doctrine approuvée à Calcédoine, 381. & *ſuiv.*
Cyrus, païen conſul, puis évêque, 224. & *ſuiv.*

D.

S. DALMACE, abbé de Conſtantinople, 86. ſoutient le concile d'Epheſe, 141.
S. *Daniel* Stylite, 542. Sa colomne, 543. Vient à Conſtantinople ſoutenir la foi, 581.
Decretales de S. Leon aux évêques de Campanie, &c. 526.
Deogratias, évêque de Carthage, ſa charité pour les Romains captifs, 490.
Députez du concile d'Epheſe à Conſtantinople, 144. Ouis à Calcedoine, 147. Viennent à Conſtantinople, 150.
Diodore de Tarſe, ſes écrits répandus par les Neſtoriens, 211.
Dioſcore, évêque d'Alexandrie, 260. S. Leon lui écrit, *ibid.* Accuſe Theodoret, 283. 285. & les Orientaux, *ibid.* Embraſſe le parti d'Eutychés, 323. Préſide au faux concile d'Epheſe, 334. Violences qu'il y exerce, 344. 379. 384. Accuſé au concile de Calcedoine, 371. 372.

379. Abandonné par la plupart de ſon parti, 383. 384. Cité au Concile, 391. Requêtes contre lui, 393. Il eſt dépoſé, 398. Relegué à Gangres, 458. Sa mort, 485.
Domnus, évêque d'Antioche, 233. Envoie des évêques à Conſtantinople pour la défenſe des Orientaux, 286. Dépoſé au ſecond concile d'Epheſe, 345.
Donat, évêque de Nicopolis. S. Cyrille lui écrit, 196.
Dorothée, évêque de Marcianople, flateur de Neſtorius, 11. Schiſmatique opiniâtre, 146. 196. Chaſſé, 208.
Dorothée, abbé ſchiſmatique, entre au concile de Calcedoine, 406. Chaſſé par l'empereur Marcien, 484.
Dorus, évêque de Benevent, repris par S. Leon, 525.

E

Ecdicius, ſenateur. Sa charité, 562.
Egliſe de Conſtantinople profanée, 60.
Egliſe Catholique. Son autorité ſelon Vincent de Lerins, 182.
Egyptiens ſchiſmatiques refuſent de ſouſcrire la lettre de S. Leon, 404. Evêques Egyptiens catholiques ſe plaignent à l'empereur Leon, 504. S. Leon leur écrit, 516.
Elections des évêques. Leur difficulté, 573.
Elpide, comte commiſſaire au ſecond concile d'Epheſe, 324.
Elure. v. Timothée, 500.
Empire d'Occident. Sa fin, 558.
Encyclia, ou recueil des lettres des Métropolitains, 521.
Energumenes. Regles du concile d'Orange, 246.
Enfans expoſez 249.
Epheſe. Concile convoqué par l'empereur, 43. Premiere ſeſſion, 71. On y examine la lettre de S. Cyrille, 76. Celle de Neſtorius, 77. 78. Celle du pape S. Celeſtin, 99. Les autoritez des peres, 82. On y condamne Neſtorius, 84. Lettre ſynodale à l'empereur, 89. Faux concile des Orientaux, 91. Condamne S. Cyrille & Memnon, 94. Seconde ſeſſion du concile d'Epheſe, 98. Lettre du pape approuvée, 101. Troiſiéme ſeſſion, 103. Les légats confirment la dépoſition de Neſtorius, 104. Quatriéme ſeſſion. Plaintes contre Jean d'Antioche, 106. 107. Cinquiéme ſeſſion, 110. Lettres ſynodales 113. Sixiéme ſeſſion, 119. Septiéme & derniere, 123. Jugement pour les évêques de Chypre, 125. Actes de ce concile imparfaits, 127. Ses canons, 128. Concile terminé par autorité de l'empereur, 151. Convocation d'un ſecond concile, 323. S. Leon s'y oppoſe, 325. Il ſe tient, 334. Ceux qui y avoient préſidé exclus du concile de Calcedoine, 387. Rappellez, 403. Concile de ſchiſmatiques à Epheſe, 592.
Epiphane, ſyncelle de S. Cyrille. Sa lettre à Maximien de Conſtantinople, 175.
Eſpagne diviſée ſous la domination des Barbares, 276.
S. Etienne. Egliſe en ſon honneur à Jeruſalem, 529.
Etienne, évêque d'Epheſe, accuſé d'intruſion, 429.
Etienne, évêque d'Antioche, 586. Tué par les hérétiques, 589.
Etienne le jeune, évêque d'Antioche, 589. Sa mort, 592.
Evaric, roi des Goths, perſécute les Catholiques, 561
Euchariſtie. Preuve de l'incarnation, 23. 349. *& ſuiv.* Donnée aux enfans

200. Reſervée, 257.
S. Eucher évêque de Lyon, 245.
Eudocia ou *Eudoxia*, épouſe de Valentinien III. 223. Fait venir Genſeric d'Afrique, 488.
Eudocia ou *Eudoxia*, femme de Theodoſe, va à Jeruſalem, 223. Prend le parti d'Eutychés, 323. Retourne à Jeruſalem, 357. Conſulte S. Euthymius, 498. Quitte le ſchiſme, 499. Sa mort 528. Ses poëmes, 530.
Evêques tous établis par Jeſus-Chriſt pour enſeigner, 100. N'eſt permis à un évêque de renoncer à ſon égliſe, 125. Evêque ne peut devenir ſimple prêtre, 413. 445. Pluſieurs évêchez donnez à un même évêque, 126. C'eſt aux évêques ſeuls à enſeigner, 154. Ne doivent nommer leurs ſucceſſeurs, 541.
Euloge, tribun commiſſaire au ſecond concile d'Epheſe, 324.
Sainte *Euphemie*, ſon égliſe près Calcedoine, 369.
Euſebe, évêque d'Ancyre, 286.
Euſebe avocat à Conſtantinople s'éleve contre Neſtorius, 3. Evêque de Dorylée & ami d'Eutychés, 298. L'accuſe, 299. Euſebe exclus du concile d'Epheſe, 338. 381. Y eſt condamné, 343. Se retire à Rome, 360. Aſſiſte au concile de Calcedoine, 371. Y eſt rétabli, 387.
S. Euſtathe d'Antioche, ſes reliques rapportées, 593.
Euſtathe de Beryte juſtifie ſa foi au concile de Calcedoine, 382. Sa prétention contre l'évêque de Tyr, 412.
Eutherius de Tyane, ſchiſmatique, 169. Ecrit au pape Sixte III. pour le ſurprendre, 191. Chaſſé de ſon ſiége, 207.
S. Euthymius reçoit le concile de Calcedoine, 460. Réſiſte au ſchiſmatique Theodoſe, 462. Sa mort, 554.
Eutychès, abbé de Conſtantinople zelé pour S. Cyrille, 175. Auteur d'une nouvelle héréſie, 298. Cité au concile de Conſtantinople, 300. Refuſe de comparoître, 303. Ses erreurs, 307. 311. 379. Il comparoît, 309. Il eſt condamné, 313. En appelle, 314. 322. Ecrit à S. Leon, 317. Obtient la réviſion des actes de la condamnation, 320. Aſſiſte au ſecond concile d'Epheſe, 336. Ses plaintes contre Flavien, 337. Eutychès y eſt abſous, 342. Ses moines ſe plaignent de Flavien, 341.
Eutychiens. Loi de Marcien contre eux, 486.

F.

FAUSTE évêque de Riès, 533. Chargé d'écrire ſur la grace, 571.
Fauſte, abbé à Conſtantinople, 87.
Felix II. pape, 601. envoie des légats à Conſtantinople, 602. Ecrit à Acace, *ibid.* & à l'empereur Zenon, 603.
Fidus, diacre de Jeruſalem, ſauvé d'un naufrage par S. Euthymius, 591.
Firmus de Ceſarée en Cappadoce au concile d'Epheſe. 71.
Flavien évêque de Philippes, au concile d'Epheſe, 71.
S. Flavien, évêque de Conſtantinople, 279. Son indulgence pour Eutychés, 304. Il écrit à S. Leon, 319. Il le condamne, 313. Il aſſiſte au ſecond concile d'Epheſe, au cinquiémerang, 334. Y eſt condamné, 342. Appelle au pape, 345. Sa mort. *ibid.* Son corps rapporté à Conſtantinople 359. Sa mémoire juſtifiée à Calcedoine, 383. 387.

Foi. Commiſſaires du concile de alcedoine, pour dreſſer la définition de foi, 415.
Fondations d'égliſes. Regles du concile d'Orange, 247.
Fritilas, évêque d'Heraclée, Neſtorien, 127.

G.

GABRIEL, abbé à Jeruſalem, 529.
S. Gaudioſe, évêque Afriquain, confeſſeur, 237.
Gelaſe de Cyzique écrit l'hiſtoire du concile de Nicée, 583.
Gelaſe, abbé, s'oppoſe au ſchiſme de Theodoſe, 463.
Sainte *Genèvieve* conſacrée à Dieu par S. Germain, 32. Défendue des calomnies, 268. Raſſure Paris contre Attila, 364.
Gennade, évêque de Conſtantinople, 523. Sa mort, 554.
Genſeric perſécute les catholiques, 225. 237. 250. 491. Prend Carthage, 225. Pille Rome, 488. Ses courſes hors l'Afrique, 497.
Gentils. Traité de leur vocation, 489.
S. Geraſime anacorète, 463.
S. Germain d'Auxerre envoyé en Bretagne, 31. Combat les Pelagiens, 34. Défait les Saxons, 35. Va à Arles, 267. Second voyage en Bretagne, 268. Il arrête les Allemands, 269. Il va en Italie, 270. Il arrive à Ravenne, *ibid.* & y meurt, 272. Ses reliques rapportées, *ibid.*
Geronce, abbé, chef des ſchiſmatiques de Paleſtine, 583.
Glycerius, empereur d'Occident, 558.
Gomon, monaſtere des Acemetes, 315.
Grace. Nouf artic'es du pape S. Ceſtin, 155. *& ſuiv.* Ne quitte point avant qu'on la quitte, 185.
Grigni, monaſtere fameux, 570.
Gubas, roi des Lazes, honore S. Daniel Stylite, 547.

H.

HELLADE, évêque de Tarſe, ſchiſmatique, 164. Rejette la paix, 169. 191. 201. Se réunit, 203.
Henoticon. Edit de l'empereur Zenon, 596.
Hermès, évêque de Narbonne, 540.
S. Hilaire d'Arles, 229. Ses vertus, 266. Va à Rome ſe juſtifier, 261. Y eſt condamné, 262.
Hilarus diacre, légat au ſecond concile d'Epheſe, 334. S'oppoſe à la condamnation de Flavien, 343. Se ſauve à peine d'Epheſe, 344. Arrive à Rome, 347. Eſt élu pape 528. Sa lettre aux évêques de Gaule, 538. Autres lettres contre S. Mamert de Vienne, 540. Le pape Hilarus empêche des aſſemblées d'hérétiques, 548. Sa mort, *ibid.* 557.
Hippone aſſiégée par les Vandales, 49.
Huns ravagent l'empire, 363.
Hypoſtaſe. Union hypoſtatique, 18.

I.

S. JACQUES de Niſibe le jeune ou le Syrien, 201. 508.
Ibas, évêque d'Edeſſe, 288. Accuſé par ſes prêtres de Neſtorianiſme, 289. S'accorde avec eux à Tyr, 291. Accuſé de nouveau, *ibid.* Sa lettre à Maris, 296. Ibas eſt abſous, 297. Condamné au ſecond concile d'Epheſe, 348. Se plaint au concile de Calcedoine, 425. Y eſt déclaré orthodoxe & rétabli, 427.
Idolâtrie, reſtes dans les Gaules, 479.
Jean Caſſien. V. *Caſſien.*
Jean, évêque d'Antioche, écrit à

Neſtorius, 36. Se fait attendre à Epheſe, 65. 67. Y arrive, 90. Fait ſchiſme avec le concile, 91. Y eſt cité, 108. 111. & excommunié, 112. Deſire la paix, 170. Se réconcilie avec S. Cyrille, 176. Annonce la paix à tout l'Orient, 179. Pourſuit les ſchiſmatiques, 194. Ecrit à Proclus pour les Orientaux ſoupçonnez, 209. *& ſuiv.* Ne veut que l'on condamne Theodore de Mopſueſte, 215. *& ſuiv.* Mort de Jean d'Antioche, 233.

S. Jean-Baptiſte : ſon chef trouvé à Emeſe, 471.

S. Jean l'Evangeliſte enterré à Epheſe, 90.

S. Jean Chryſoſtôme, ſes reliques apportées à Conſtantinople, 222.

Jean, évêque de Damas, ſchiſmatique condamné à Epheſe, 112.

Jean ſyncelle de S. Cyrille, 118.

Jean comte envoyé à Epheſe, 119. Y arrive 129. Fait arrêter S. Cyrille, Memnon & Neſtorius, 130. *& ſuiv.* Les catholiques s'en plaignent, 131.

Jean, évêque de Châlons, ſon ordination, 571. *& ſuiv.*

Jean, évêque ſchiſmatique d'Apamée, puis d'Antioche, 583. 586.

Jean Talaïa prêtre d'Alexandrie, 588. En eſt élu évêque, 594. Se brouille avec Acace de Conſtantinople, *ibid.* S'enſuit d'Alexandrie, 597. Appelle au pape, & vient à Rome, 598. Sa mort, 602.

Jeſus Chriſt, comment deſcendu du Ciel, 178.

Jeux du Cirque omis le Vendredi-ſaint, 255.

Illyrie, le pape Sixte III. y conſerve la juriſdiction, 220.

Incarnation expliquée par S. Cyrille, 16. 17. 23. 24. 176. 177. 197. 198. Par Caſſien, 26. Diverſes héréſies ſur ce myſtere, 286. Expliquée par S. Leon, 326.

Jours d'aſſemblées eccléſiaſtiques, 235.

Irenée, comte Neſtorien à Epheſe, 64. Renvoyé à Conſtantinople par les ſchiſmatiques, 98. Sollicite pour eux, 117. Ordonné évêque de Tyr, 280. Dépoſé, 287.

Iſaac, abbé, 86.

Iſchyrion, diacre d'Alexandrie, accuſe Dioſcore, 394.

S. Iſidore de Peluſe, 139. Ses lettres ſur l'affaire de Neſtorius, *ibid.* Deux autres, 199.

Iſle-Barbe, monaſtere, 566.

Juifs. Loi de Theodoſe contre eux, 224.

Jules, évêque de Pouzzole, légat du pape au ſecond concile d'Epheſe, 334.

Julien, évêque de Co, député de S. Leon, 300. 314. 330.

Julien d'Eclane tente inutilement de ſe rétablir, 231.

Julien de Sardique ſchiſmatique, 208.

Juvenal, évêque de Jeruſalem, 30. Arrive à Epheſe, 65. Prétend la primauté de la Paleſtine, 127. S'accorde avec Maxime d'Antioche, 422. Rétabli à Jeruſalem, 472. Sa mort, 522.

L

LEGATS du pape préſident au concile de Calcedoine, 371. Se plaignent des prérogatives attribuées à Conſtantinople, 446. *& ſuiv.*

S. Leon, archidiacre de Rome, 26. Elu pape, 233. Ecrit contre S. Hilaire d'Arles, 263. 264. Ecrit à Flavien ſur Eutychès, 318. & ſur le myſtere de l'Incarnation, 326. Autres lettres ſur ce ſujet, 330. Sa lettre non lue au ſecond concile d'Epheſe, 335. 339. 343. 377. Lue

&approuvée à Calcedoine, 389. 400. Reçue par les évêques des Gaules, 452. 453. & par ceux de la province de Milan, 454. Ses lettres contre le second concile d'Epheſe, 347. & ſuiv. & contre l'ambition d'Anatolius de Conſtantinople, 455. Se juſtifie au ſujet du concile de Calcedoine, 473. Ecrit aux moines de Paleſtine, 474. Son reſpect pour les canons de Nicée, 475. Soutient le concile de Calcedoine, 503. 517. Ses dernieres lettres, 524. Ses autres écrits, 527. Sa mort, *ibid.*

S. Leon, évêque de Bourges, 478. 536.

Leon, empereur d'Orient, 500. Conſulte les évêques ſur le ſchiſme, 506. Sa lettre circulaire, 507. S. Leon lui écrit ſur la foi, 516. Mort de l'empereur Leon, 557.

Leonce, évêque d'Arles, 534.

Lettres du ſaint ſiége lues en latin, 99.

Littorius, capitaine païen, battu, 224.

Loix de Valentinien III. pour la religion, 264. Contre la juriſdiction eccléſiaſtique, 466. De Marcien, 358. Pour le concile de Calcedoine, 457. Pour l'égliſe, 486. De Leon, 553. De Zenon, 586.

S. Loup, évêque de Troyes, envoyé en Bretagne, 31. Délivre Troyes d'Attila, 366. Sa mort, 575. Ses diſciples, *ibid.*

Lucentius, évêque, legat de S. Leon, 362.

Lucidus, prêtre; ſa rétractation, 570.

S. Lupicin, abbé dans le Mont-Jura, 567. *& ſuiv.*

M.

MAGISTRATS qui aſſiſtent au concile de Calcedoine, 370.

Majorien, empereur d'Occident, 504. Dépoſé & tué, 528.

Mamert Claudien prêtre, ſes écrits, 505.

S. Mamert de Vienne, accuſé près le pape Hilarus, 563.

Manichéens à Rome, découverts par S. Leon, 251. Il en écrit aux évêques d'Italie, 253. Loi de Valentinien contre eux, 265.

Marcel, abbé à Emeſe, découvre le chef S. Jean, 471.

S. Marcel, abbé des Acemetes, 314. Son déſintéreſſement, 315. Miracle à ſon monaſtere, 547.

Marcien, empereur, 357. Ecrit à S. Leon, 360. 361. Convoque le concile de Calcedoine, 365. Y aſſiſte, 418. Ecrit aux moines de Paleſtine, 468. Sa mort, 500.

S. Marcien, œconome de Conſtantinople, 523.

Marie Mere de Dieu, non de la Divinité, 7. Honorée à Epheſe, 90.

Marius Mercator s'éleve contre Neſtorius, 4. Son mémoire contre les Pélagiens, 14. Il les fait chaſſer de Conſtantinople, 22. Il écrit pour S. Cyrille, 59. & pour S. Auguſtin contre Julien, 188. & contre Teodore de Mopſueſte, *ibid.*

Martinien, martyr en Afrique, 491. Convertit des Barbares, 493.

Martyrius, évêque de Jeruſalem, 590.

Martyrius, évêque d'Antioche, 553. Se retire, 554.

Martyrs d'Afrique, 493. *& ſuiv.*

Mauritanie. Lettre de S. Leon aux évêques de Mauritanie, 239.

Maxima, Vierge en Afrique, 491.

Maxime, prêtre à Toulouſe, 577.

Maxime, diacre d'Antioche, zélé contre les Neſtoriens, 199.

Maxime, évêque d'Antioche, reconnu par S. Leon, 427. Aſſiſte au concile de Calcedoine, 370. S'accorde pour la juriſdiction avec Juvenal de Jeruſalem, 422.

Maxime, empereur d'Occident, 487.

S. Maxime, évêque de Turin, 540.
S. Maxime, évêque de Riès, 245. & 533.
Maximien, évêque de Conſtantinople, 153. Son ordination approuvée par le pape, 159. Rejettée par Jean d'Antioche, 163. Approuvée par lui, 177. Sa mort, 192.
Maximin d'Anazarbe, ſchiſmatique, 169. Son concile contre la paix, 190. Sa réunion, 203.
Melece, évêque de Mopſueſte, ſchiſmatique opiniâtre, 195. 201. 203. Relégué, 207.
Memnon, évêque d'Epheſe, 71. Condamné par les ſchiſmatiques, 94. Ses plaintes contre eux, 97.
Mendiant chargé des lettres du concile d'Epheſe, 137
Meſſaliens hérétiques. Leur condamnation confirmée au concile d'Epheſe, 126.
Meſſe. Pluſieurs en un jour, 260.
Métropolitains répondent à l'empereur Leon, 520.
Miſene, légat à Conſtantinople, 603.
Moines haïs à Carthage, 227. Ne doivent prêcher, 474. Comment ſoumis aux évêques, 534. S'il faut les recevoir facilement, 568. S'ils doivent avoir des biens en fonds, 469.

N.

NATURE. Une nature incarnée, 198. 382. Deux natures en Jeſus-Chriſt, 328. Deux natures: expreſſion rejettée au ſecond concile d'Epheſe, 340. Preuve courte des deux natures, 485.
Neonas, évêque de Ravenne, S. Leon lui écrit, 519.
Nepos, empereur d'Occident, 558.
Neſtoriens répandent les écrits de Diodore de Tarſe & de Theodore de Mopſueſte, 211. Loi contre les Neſtoriens, 206.
Neſtorius. Ses ſermons à Conſtantinople, 2. 5. 6. Recueillis & envoyez de tous côtez, 6. Il eſt irrité contre S. Cyrille, 8. 9. Ses violences contre les catholiques, 11. Sa premiere lettre au pape S. Celeſtin, 14. La ſeconde, 54. Sa ſeconde lettre à S. Cyrille, 21. Sa réponſe à Jean d'Antioche, 38. Neſtorius maltraite les députez de S. Cyrille, 55. Ses derniers ſermons, *ibid.* Il arrive à Epheſe, 64. Sommé d'aſſiſter au concile, 69. Cité en forme juſqu'à trois fois, 73. *& ſuiv.* Dépoſitions contre lui, 79. 80. Sa doctrine examinée, 78. 82. Il eſt condamné, 84. S'en plaint à l'empereur, 88. Evêques de ſon parti, 89. Se retire d'Epheſe à ſon monaſtere, 146. Loi contre lui, 206. Son exil & ſa mort, 207.
Nicetas, évêque d'Aquilée, conſulte S. Leon, 519.
Nicomedie maintenue contre Nicée dans le droit de métropole, 434. *& ſuiv.*
Nundinaire, évêque de Barcelone, nomme ſon ſucceſſeur, 540.

O.

ODOACRE, roi d'Italie, ſa loi pour conſerver les biens de l'égliſe Romaine, 601.
Olybrius, empereur d'Occident, 558.
Orange, Premier concile, 245.
Ordinations. Regle du concile d'Orange, 247. De S. Leon, 251. 254. 263. Du concile de Calcedoine, 440. Ordinations forcées ſont défendues, 601. Ordinations abſolues défendues, 442.
Orientaux ſchiſmatiques à Epheſe, 91. Leurs plaintes contre le concile, 94. 115. 138. Plaintes du concile contre eux, 131. *& ſuiv.* Leurs députez vers la cour, 145. Laiſſez à Calcedoine, 150. Leurs vaines remon-

trances, 152. Leurs procédures après le concile, 163. Pourſuites des Catholiques contre eux, 164. La plûpart ſe réuniſſent à l'égliſe, 203. Quinze perdent leurs ſiéges, 207. Six chaſſez, 208. Avouenr au concile de Calcedoine avoir failli, 389.

P.

Palade, diacre, envoyé en Bretagne, 31. Premier évêque des Ecoſſois, 36.

Pallade, magiſtrien envoyé à Epheſe, 95.

Pape. Son autorité reconnue par tout l'Orient, 192. N'empêche l'examen des autres évêques, 476.

Partage des revenus de l'égliſe en quatre, 601.

Paſchaſin, évêque de Lilybée, conſulté par S. Leon, 250. 366. Légat pour le concile, 365.

Paſque, comment on la doit compter, 431. *& ſuiv.*

S. *Patient*, évêque de Lyon, 562. *& ſuiv.*

S. *Patrice*, évêque, apôtre d'Irlande, 157.

Patronage. Commencement de ce droit, 247.

Paul d'Emeſe, député des ſchiſmatiques à Conſtantinople, 145. Envoyé en Egypte, 170. Négocie la paix des Orientaux, 171. Prêche à Alexandrie, 172. 173.

Paul, évêque ſchiſmatique d'Epheſe, 582. Chaſſé, 587.

S. *Paulin* de Nole. Ses vertus épiſcopales, 61. Sa mort, 64. Ses écrits, *ibid.*

Pauſien d'Hypate, ſchiſmatique, 208.

Payens, Loi contre eux, 224.

Pelagiens, protégez par Neſtorius, 5. 22. Canon Pélagien attribué au concile d'Epheſe, 23. Pelagiens en grande Bretagne, 31. Pélagiens condamnez au concile d'Epheſe, 114. Pourſuivis par S. Leon, 253.

Pénitence. Regles de S. Leon, 243. 525. Du concile d'Orange, 246.

Penſions à des évêques dépoſez, 428. 445.

S. *Perpetuus*, évêque de Tours, 534. Son teſtament, 574.

Perſonne. Unité de perſonne en Jeſus-Chriſt, 284.

Philippe, prêtre, légat du pape à Epheſe, 99.

Photius, évêque de Tyr, 411.

Pierre ou *Aſpebeſte*, premier évêque des Arabes, 30.

S. *Pierre* Chryſologue, évêque de Ravenne, 270. Ecrit à Eutychés, 333.

Pierre, prêtre d'Alexandrie, promoteur du concile d'Epheſe, 72.

Pierre Monge, évêque ſchiſmatique d'Alexandrie, 587. Chaſſé, *ibid.* Rétabli, 596. Ses variations, 597.

Pierre le Foulon, 552. Intrus à Antioche & chaſſé, 554. Revient ſous Baſiliſque, 578. Rentre à Antioche, 583. Encore chaſſé, 586. 590.

S. *Polycrone*, évêque de Verdun, 575.

Poſſidius, évêque de Calame, écrit la vie de S. Auguſtin, 46 51.

Poſſidonius, prêtre d'Alexandrie, 260.

Prêtres doivent garder leur rang, 525.

Prieres de l'Egliſe montrent ſa foi touchant la grace, 156. Obligation d'aſſiſter aux prieres publiques, 537.

Priſcillianiſtes pourſuivis en Eſpagne, 273.

Proclus, évêque de Cyzique, combat Neſtorius, 5. Propoſé pour Conſtantinople, 153. Elu évêque de Conſtantinople, 192. Son tome ou lettre aux Arméniens, 214. Sa mort, 278.

Projectus, évêque, légat du pape à Epheſe, 99.

Projectus, évêque Gaulois, ſe plaint de S. Hilaire d'Arles, 262.

Proſopon

Proſopon n'exprime pas autant que *perſonne*, 18. 21.
S. *Proſper* répond aux objections de Vincent, 185. & aux quinze articles des Gaulois, *ibid.* Ecrit contre Caſſien, 187. Ses autres ouvrages & ſa mort, 489. *& ſuiv.*
Proterius, évêque d'Alexandrie, 454. S. Leon lui écrit, 480. Maſſacré par les ſchiſmatiques, 501.
Sainte *Pulcherie*, vierge, imperatrice, 357. S. Leon lui écrit, 360. 362. Sa mort, 470. Egliſes qu'elle bâtit, *ibid.*

Q.

QUARANTE martyrs. Leurs reliques découvertes à Conſtantinople, 223.
S. *Quodvultdeus*, évêque de Carthage, banni, 237.

R.

RABULA, ſa converſion, 51. Evêque d'Edeſſe, & perſécuté par les ſchiſmatiques, 163. Anathématiſe Theodore de Mopſueſte, 212. En écrit à S. Cyrille, 213.
Ravennius, évêque d'Arles, 346. S. Leon lui envoie ſa lettre à Flavien, 354. Il aſſemble le troiſiéme concile d'Arles, 533.
Reliques. Linges que l'on y faiſoit toucher, 223.
S. *Remy*, évêque de Reims. Ses commencemens, 575.
Riés. Concile au ſujet d'Armentarius, 229.
Rogations, leur inſtitution, 564.
S. *Romain*, fondateur du monaſtere de Condat, 567.
Romains. Leurs vices, 228.
Rome. Concile contre Neſtorius en 430. *pag.* 27. Concile, où le ſecond concile d'Epheſe eſt condamné, 347. Primauté de l'égliſe Romaine reconnue au concile de Calcedoine, 448. 451. Concile de Rome en 462. *p.* 537. Concile en 465. *p.* 540.
Rufus, évêque de Theſſalonique, tenté par les ſchiſmatiques, 151.
S. *Ruſtique*, évêque de Narbonne. S. Leon lui écrit, 241.

S.

SABINIEN, évêque de Perrha, ſe plaint au concile de Calcedoine, 436. Maintenu en ſon ſiége, 438.
Salonius, fils de ſaint Eucher, 228.
Salvien, prêtre de Marſeille, ſes écrits, 227.
Samaritains. Loix contre eux, 224.
Satur, martyr en Afrique, 496.
Saturien, martyr en Afrique, 491.
Schiſme après le premier concile d'Epheſe, v. Orientaux. Schiſme après le ſecond concile d'Epheſe, 345. *& ſuiv.* Schiſme après le concile de Calcedoine à Alexandrie, 459. A Jeruſalem, *ibid.* Réunion des moines ſchiſmatiques de Paleſtine, 592.
Scythie n'avoit qu'un évêque, 236.
Sebaſtien comte & martyr, 239. *& ſuiv.*
S. *Serge.* Egliſe en ſon nom, 195.
Serment. Evêques n'en faiſoient point. 321.
Severe, empereur d'Occident, 328.
S. *Severe* de Treves, 268.
S. *Severin*, apôtre du Norique, 559.
Sicile. Ordre aux évêques de Sicile de venir à Rome tous les ans, 278.
Sidonius évêque de Clermont, 561. *& ſuiv.*
Silvain, évêque de Cahors. Plaintes contre lui, 540.
S. *Simeon Stylite*, 201. Ses commencemens, 509. Son jeûne, *ibid.* Ses miracles, 511. Sa colomne, 510. Sa lettre à Baſile d'Antioche, 515. Sa mort, 530. *& ſuiv.*

Simonie condamnée au concile de Calcedoine, 439.
Simplicius évêque de Bourges. Son ordination, 572.
Simplicius pape, 549. Ecrit à l'empereur Baſiliſque, 580. A Zenon & à Acace de Conſtantinople. 584. S'oppoſe au rétabliſſement de Pierre Monge. 595. Reçoit Jean Talaïa, 598. Mort du pape Simplicius, 599.
Sixte III. pape, 162. Ses lettres à S. Cyrille & aux Orientaux, 162. Ses lettres ſur la réunion des Orientaux, 181. Sa mort, 231. Ses offrandes aux égliſes. 232.
Socrate hiſtorien, ſon jugement ſur Neſtorius, 4. Fin de ſon hiſtoire, 234.
Solofaciole, v. Timothée, 523.
Sophronius accuſe Dioſcore à Calcedoine, 397.
Sorts des ſaints défendus, 537.
Sozomene. Fin de ſon hiſtoire, 234.
Speculum de S. Auguſtin, 46.
Sporace, conſul, ami de Theodoret, 477.
Studius fonde un monaſtere à Conſtantinople, 554.
Suburbicaires. Le pape ſeul conſacroit les évêques de ces provinces, 276.
Succeſſus, évêque de Diocéſarée, ſaint Cyrille lui écrit, 197. 198.
Symbole de Theodore de Mopſueſte, condamné à Epheſe, 120. *& ſuiv.* Réfuté par Mercator, 188. Symbole de Nicée, expliqué par ſaint Cyrille, 212. Sa date, 389.
Syncelles. Ce que c'étoit, 13.
Synodes endemouſa, 412.

T.

THALASSIUS, évêque de Céſarée en Cappadoce, 234. Préſide à la réviſion en faveur d'Eutychés, 320.
Thalaſſius, moine maltraité par Neſtorius, 12.
Thalaſſius, évêque d'Angers, 478. 536. S. Loup & S. Euphrone lui écrivent, 479.
S. *Theoctiſte*, abbé. Sa mort, 554.
Theodocos, mot employé par Neſtorius, 18.
Theodore de Mopſueſte, auteur d'une expoſition de foi, 122. Ses écrits répandus par les Neſtoriens, 211. Ses erreurs, 213.
Theodore, évêque de Frejus. S. Leon lui écrit, 525. Son différend avec Fauſte, abbé de Lerins, 533.
Theodoret écrit contre ſaint Cyrille, 57. Ses commencemens, *ibid.* Condamné au concile d'Epheſe, 112. Député des ſchiſmatiques vers la cour, 145. 148. Ses livres de l'incarnation, 163. *& ſuiv.* N'approuve pas la réunion, 189. Trois ſaints moines lui écrivent pour la paix, 201. Il ſe réunit aux catholiques, 203. Il eſt relegué, 279. Se juſtifie, 280. Ses écrits, 282. Se plaint de Dioſcore, 285. Ecrit pluſieurs lettres à Conſtantinople, 287. Eſt exclus du concile d'Epheſe, 324. Y eſt dépoſé, 344. S'en plaint à ſaint Leon, 350. Qui le rétablit, 352. Rappellé par l'empereur Marcien, 359. Admis au concile de Calcedoine, 372. Y anathématiſe Neſtorius, 424. Rétabli dans ſon égliſe, *ibid.* S. Leon lui écrit, 475. Ses derniers ouvrages, 477. Sa mort, 478.
Theodoſe le jeune, empereur, convoque le concile d'Epheſe, 43. Préoccupé contre S. Cyrille, 44. & contre le concile d'Epheſe, 95. Entend les députez des deux partis, 147. Ecrit pour la réunion des ſchiſmatiques, 165. Approuve le ſecond concile d'Epheſe, 346. Meurt, 357.

Theodoſe moine, faux évêque de Jeruſalem, 459. Chaſſé, 471.
Theodore, diacre d'Alexandrie, accuſe Dioſcore au concile de Calcedoine, 393. *& ſuiv.*
Theodote d'Ancyre au concile d'Epheſe, 71. Combat les livres de Theodore de Mopſueſte, 212.
Theoſebe, évêque ſchiſmatique, 208.
Theotocos, mot employé par les anciens, 5. Rejetté par Neſtorius, 15. 18. Approuvé par Jean d'Antioche. 38.
Thrace. Pluſieurs évêchez à un même évêque dans cette province, 126.
Timothée Soloſaciole, évêque d'Alexandrie, 523. Se retire à Canope, 582. Retabli, 587. Sa mort, 593.
Timothée Elure, moine Eutychien, 500. Ordonné évêque d'Alexandrie, 501. Perſécute les catholiques, 502. Envoie des députez à Conſtantinople. 505. Chaſſé d'Alexandrie, 523. Rappellé par Baſiliſque, 578. Rejettoit l'erreur d'Eutychés, 582. Sa mort, 587.
Tours, ſuite des évêques de Tours, 534. Concile l'an 461. *p.* 535.
Tranſlations d'évêques quelquefois permiſes, 193. Défendues, 542.
Tryſagion, addition de Pierre le Foulon, 553.
S. *Trophime* d'Arles, envoyé par ſaint Pierre, 353.
S. *Turibius*, évêque d'Aſtorga, 273. S. Leon lui écrit, 274.
Tyr. Concile en l'affaire d'Ibas, 290. Photius de Tyr, maintenu dans le droit de ſa métropole, 413.

V.

VACANCE du ſiége épiſcopal, 231.
Vagabons, moines & clercs réprimez, 442. 443.
Vaiſon, Concile, 248.
Valentinien III. empereur, vient à Rome, 355. Ecrit à Theodoſe, *ibid.* Eſt tué, 487.
Valerien, évêque d'Icone, S. Cyrille lui écrit, 198.
Valerien, évêque de Cemele, 229.
Valerien, évêque en Afrique, martyr, 493.
Vandales en Afrique, 46.
Varimade, diacre Arien, 496.
Vennes, Concile, 536.
Veran, évêque de Vence, fils de ſaint Eucher, 452.
Victor, évêque de Cartenne, 226.
Victorius, ſon canon paſchal, 483.
S. *Victorius*, évêque du Mans, 535.
Vienne diſpute la juriſdiction à l'égliſe d'Arles, 353. S. Leon les regle, 354. Monaſteres de Vienne, 570.
Vierges, de deux ſortes, conſacrées, ou non, 243. Non voilées avant quarante ans, 520.
Villages, évêques en des villages, 236.
Vital, évêque, légat à Conſtantinople, 603.
Vincent de Lérins, ſes écrits, 182. Soupçonné d'oppoſition à ſaint Auguſtin, 185.
Union. Quelle union Neſtorius admettoit en Jeſus-Chriſt, 21.
Voluſien, préfet de Rome converti, 193.
Uranius, prêtre, écrit la mort de ſaint Paulin, 64.
Uranius, évêque d'Himerie, pourſuit Ibas, 289.

Z.

ZENOBE, évêque ſchiſmatique, relegué, 207.
Zenon, gendre de l'Empereur Leon, protege Pierre le Foulon, 553. Il devient empereur d'Orient, 557. Chaſſé, 558. Rétabli, 584.
Zenon, évêque de Seville, vicaire du pape en Eſpagne, 599.

Fin de la Table des Matieres.

APPROBATION DES DOCTEURS.

RIEN n'eſt plus glorieux à l'égliſe que de faire voir ſon établiſſement, les combats des martyrs, & les ouvrages des peres qui ont ſoûtenu ſa doctrine. C'eſt ce qu'on trouvera dans cette hiſtoire des premiers ſiécles, où ſans faire de longues diſſertations, ni des réflexions trop fréquentes, ſans y mêler des faits étrangers, on repréſente les plus précieux monumens de l'antiquité eccléſiaſtique. La lecture de cet ouvrage ſervira à l'édification de la foi & des mœurs; & les fidéles ſeront animez, en voyant les triomphes de leurs peres. A Paris le treize Septembre 1690.

PIROT. D. LEGER.

Digitized by Google